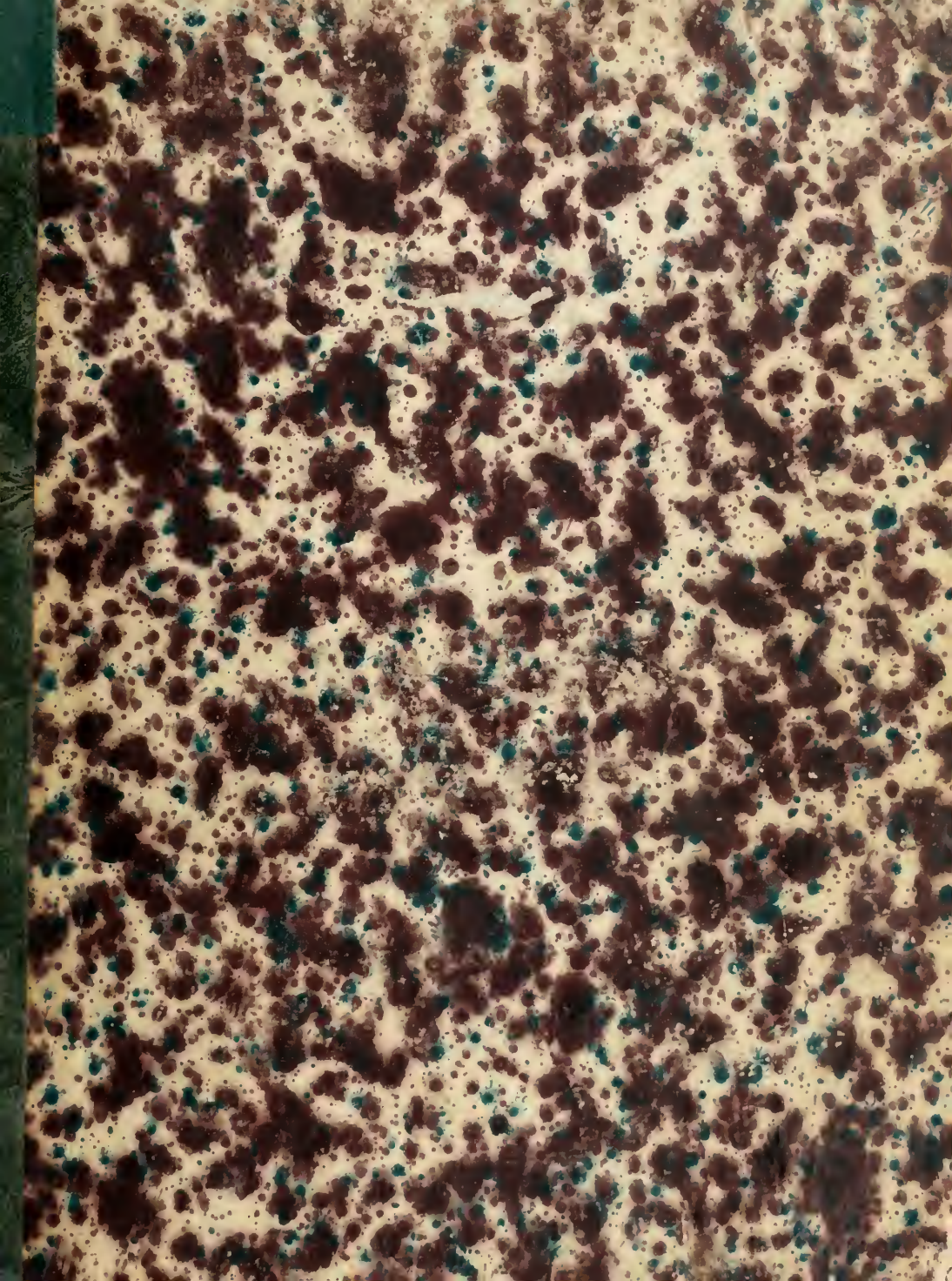

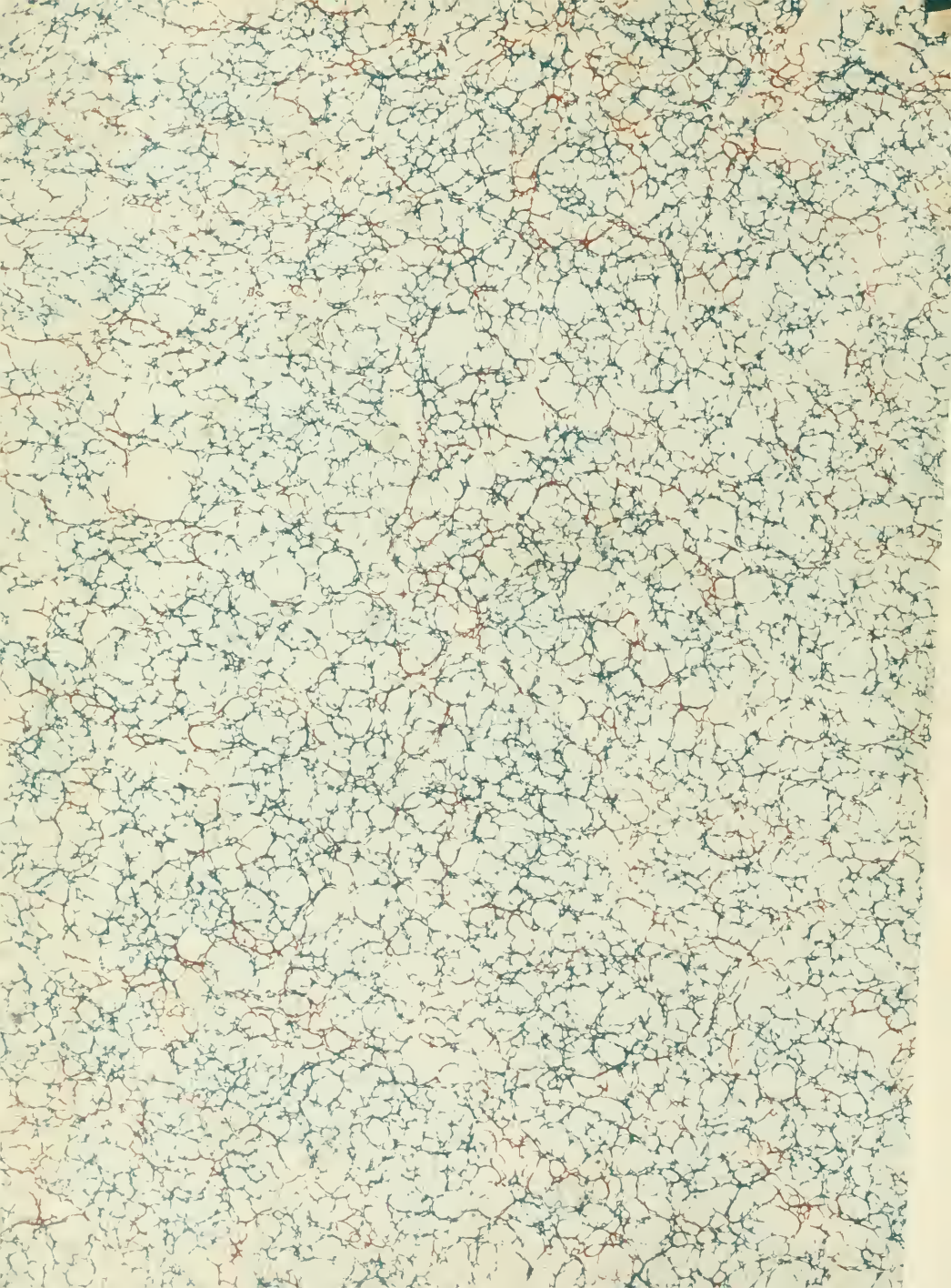

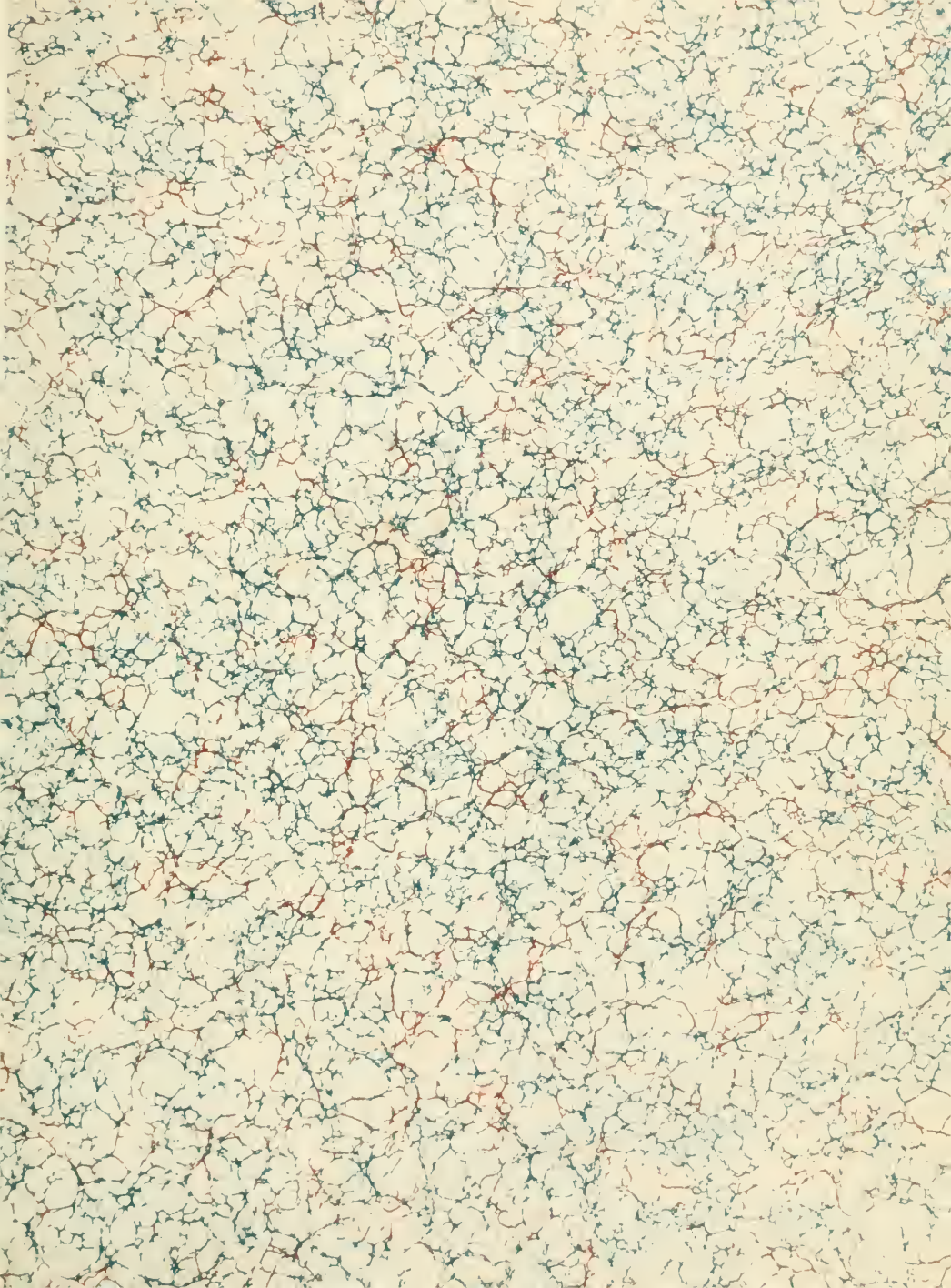

ANNALES

ARCHÉOLOGIQUES

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET Ce
RUE SAINT-BENOIT, 7

ANNALES

ARCHÉOLOGIQUES

DIRIGÉES

PAR DIDRON AINÉ

DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE

SECRÉTAIRE DU COMITÉ HISTORIQUE DES ARTS ET MONUMENTS

TOME QUATRIÈME

PARIS

AU BUREAU DES ANNALES ARCHÉOLOGIQUES

RUE D'ULM, 1, PRÈS DU PANTHÉON

A LA LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE VICTOR DIDRON

PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 30

1846

LIBRARY
APR 28 1969
UNIVERSITY OF TORONTO

N
7810
A54
t.4

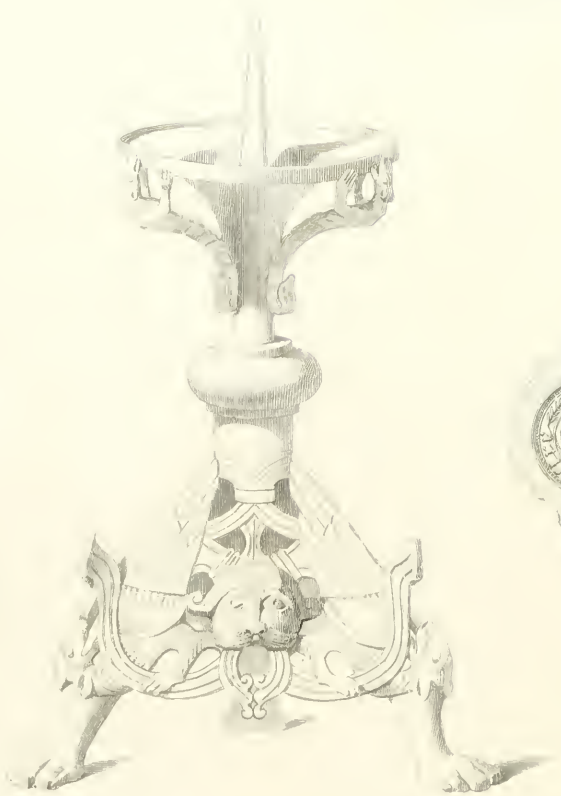

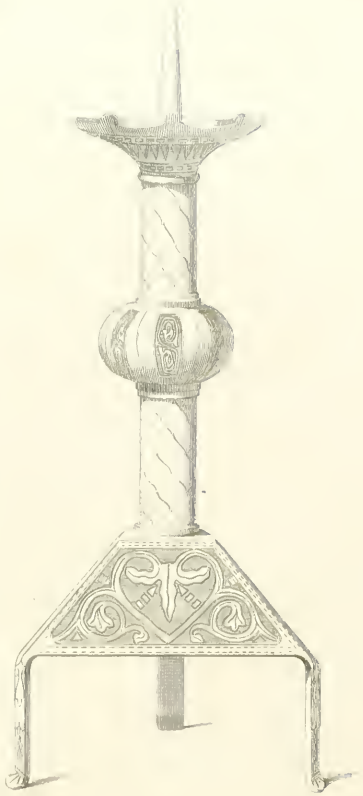

ANNALES

ARCHÉOLOGIQUES.

AMEUBLEMENT

ET DÉCORATION DES ÉGLISES.

Dans les « Annales archeologiques » de 1846, on s'occupera soigneusement de la décoration et de l'ameublement des églises. Pendant que M. Viollet-Leduc poursuivra ses travaux sur l'architecture et montrera comment on a bâti, comment on doit bâtir des églises, d'autres collaborateurs exposeront leurs idées sur la manière de les sculpter, de les peindre, de les décorer, de les meubler. Déjà, pour la décoration, nous avons donné des vitraux, une tapisserie, des dalles tumulaires, des sujets d'iconographie, des ferrures; pour l'ameublement fixe, nous avons offert un confessionnal, une stalle, un siége épiscopal, et, pour le mobilier proprement dit, deux draps des morts, une dalmatique, des vêtements sacerdotaux, auxquels nous avons joint trois calices, un reliquaire, une clochette et un crucifix. Tout en laissant aux autres séries déjà ouvertes ou que nous allons attaquer la place qu'elles méritent dans les études archéologiques, nous accorderons un intérêt soutenu à l'ameublement complet des edifices religieux.

Aujourd'hui, comme nous l'avions promis dans le cahier de decembre dernier, nous offrons deux chandeliers de la fin du XII^e^ siècle ou du commencement du XIII^e^, pour accompagner le crucifix de la même epoque publié

dans la dernière livraison. Avec un troisième exemple qui paraîtra en février, on aura depuis le plus simple jusqu'au plus riche modèle de chandelier à poser sur un autel. Ceux d'aujourd'hui se voient au musée de l'hôtel Cluny. Le chandelier de droite, le plus simple, a vingt-deux centimètres de hauteur sur huit centimètres de large à la base; celui de gauche, plus trapu, est haut de dix-huit centimètres et large de treize à la base. Comme pour le crucifix, ce sont de petites dimensions si l'on compare ces chandeliers à ceux de Saint-Sulpice ou de Notre-Dame de Reims; mais, si l'on désire des dimensions plus fortes, rien de plus facile que de grossir et d'allonger proportionnellement ces objets. On peut parfaitement conserver la forme générale en l'augmentant sur tous les sens; les sculpteurs savent très-bien comment d'une petite maquette on fait une statue colossale. Quant au rapport entre les chandeliers et le crucifix, il est de moitié à peu près: le crucifix a trente-neuf centimètres de haut sur seize de large à la base [1], et les chandeliers s'élèvent l'un à dix-huit, l'autre à vingt-deux centimètres.

Une description est inutile. L'un des chandeliers, le plus riche, accuse la forme romane, tandis que l'autre est plutôt contemporain du système ogival primitif. Les dragons ailés qui se recourbent et s'enchevêtrent dans des rinceaux vomis par une gueule de lion, les lézards qui lèchent et soutiennent à la fois le bord de la bobèche, appartiennent au style roman qui est court, trapu, énergiquement empâté. Ce chandelier est en cuivre fondu et légèrement ciselé. L'autre chandelier, en trépied comme son voisin, est beaucoup plus simple. Il est lisse, sans à-jour, égayé seulement de petits émaux bleuâtres à la base et au nœud. La tige semble imiter celle du palmier à feuilles en écailles. Cette forme de chandelier, plus élancée, mais beaucoup moins belle que l'autre, semble avoir été préférée. M. Carrand, le savant propriétaire d'une précieuse collection d'objets du moyen âge, possède deux chandeliers semblables; deux autres sont à vendre, au prix de cent cinquante à deux cents francs chacun, chez M. Gansberg, marchand de bronzes dorés, boulevard des Capucines. D'autres chandeliers, pareils de tout point, ornent les collections d'Angleterre. Le bon marché a dû faire multiplier des exemplaires identiques d'un modèle aussi simple.

Entre ces deux chandeliers, M. Léon Gaucherel a bien voulu nous graver la représentation d'un joli sceau du XVI^e^ siècle, qui appartient à M. Bourlon de Sarty, préfet de la Marne. Ce sceau est ici de grandeur naturelle; il devait

1. C'est par une erreur de chiffres que l'on a donné, dans le dernier numéro, des dimensions différentes. Au surplus, la gravure du crucifix est exactement la moitié de l'objet réel. Ainsi, rien de plus facile à mesurer.

appartenir à quelque prieuré, chapitre ou abbaye. Une jeune homme à cheveux touffus et crêpés tient un ecusson où l'on voit trois chandeliers à trois pieds. En legende :

I PVET BIEN ESTRE

Cette devise, « Ça peut bien être », ne manque pas d'originalité : elle est sceptique ou naïve, douce ou mordante, selon qu'on voudra la prendre. Mais ce qui nous interesse, ce sont ces trois petits chandeliers, lesquels, sauf l'exageration de la bobèche, ont de l'analogie avec ceux que nous donnons. Quoique du XVI^e^ siècle, ils semblent rappeler une forme plus ancienne ; les trois pieds et le nœud y sont vigoureusement accusés.

La prochaine fois, en publiant notre troisième modèle, nous parlerons du nombre des chandeliers mis sur les autels, qui a varié considérablement. Aujourd'hui le temps nous presse, et nous devons, pour justifier suffisamment le titre de cet article, donner la curieuse citation suivante, qui nous servira pendant toute l'année de texte aux articles sur la décoration des églises.

En 1765, l'abbé Laugier, membre des académies d'Angers, de Marseille et de Lyon, publia un petit volume in-12, de 326 pages, ayant pour titre : « Observations sur l'architecture ». L'abbé Laugier, comme on va en juger, était un écrivain vif et net ; il voit volontiers et confesse assez facilement les beautés sublimes de l'architecture ogivale. Mais, vicié par la mauvaise esthétique de son époque, enivré par Saint-Pierre de Rome et Sainte-Geneviève de Paris, ami de Soufflot, qui a dégradé Notre-Dame, et de Baccarit, qui a commencé dans Saint-Germain-l'Auxerrois les tristes mutilations qui se poursuivent encore aujourd'hui sous nos yeux, l'abbé Laugier fut constamment tiraillé par son instinct qui était bon, par le goût de son temps qui était mauvais, par ses amitiés qui ne valaient rien. Il roule d'inconséquences en absurdités. Ce spectacle ne sera pas sans instruction pour nos lecteurs, car l'abbé Laugier n'est pas tout à fait mort, malheureusement pour nos plus beaux monuments. Nous prenons donc dans son livre ce qui rentre directement dans nos études ; le chapitre que nous transcrivons presque en entier a pour titre :

DE LA DIFFICULTÉ DE DÉCORER LES ÉGLISES GOTHIQUES.

« Toute espèce de décoration ne convient pas à toute sorte d'édifice. Il faut que l'ornement soit adapté à l'esprit et au système d'architecture, et que la broderie n'altère jamais le fond. L'architecture donne les massifs et les percés ; le devoir du décorateur est de s'y assujettir et d'éviter tout ce qui

peut corrompre les uns et offusquer les autres. De là la grande difficulté de décorer les églises gothiques. Dans ces sortes de bâtiments, les massifs sont d'ordinaire fort légers, et les percés multipliés à l'infini. Il en résulte une bizarrerie, une variété d'aspects qui occupent agréablement la vue, et qui produisent le spectacle le plus séduisant. Détruire ce spectacle, ce seroit anéantir le principal mérite de ces églises et faire disparoître leur plus grande beauté.

« On a commis cette faute dans les siècles où régnoit un goût barbare. Les architectes ne furent jamais si attentifs à diversifier les aspects d'une manière piquante; les décorateurs ne les offusquèrent jamais avec tant de maladresse. Entrons dans quelqu'une de nos belles églises gothiques, telles que les cathédrales d'Amiens, de Reims, de Paris même; plaçons-nous au centre de la croisée; écartons en imagination tous ces empêchements qui gênent la vue. Que verrons-nous? Une distribution charmante, où l'œil plonge délicieusement à travers plusieurs files de colonnes dans des chapelles en enfoncement, dont les vitraux répandent la lumière avec profusion et inégalité; un chevet en polygone, où ces aspects se multiplient, se diversifient encore davantage; un mélange, un mouvement, un tumulte de percés et de massifs, qui jouent, qui contrastent, et dont l'effet entier est ravissant.

« Considérons maintenant ces mêmes églises avec tous les sots ornements que le goût du XIV^e^ et du XV^e^ siècle leur a prodigués. Un affreux jubé se présente, qui jette sur ces beautés inimitables le voile le plus déplaisant. Entrons dans le chœur, à travers cette horrible barricade. Des stalles informes, avec de hauts dossiers, masquent la vue des collatéraux. Au chevet, un retable avancé, des colonnes et des courtines couvrent tous les percés et tous les massifs; et, dans cette partie de l'édifice la plus brillante, règne une lumière sombre ou une fatale obscurité. Comprend-on que dans le même temps les architectes aient conçu de si grandes idées, et les décorateurs aient employé de si chétives inventions? [1]

« On a enfin connu l'absurdité de ce système de décoration. A mesure que

1. Nous n'avons pas besoin de dire que nous sommes en complet désaccord avec l'abbé Laugier. C'est à ce goût lamentable, qui régnait à cette époque, qu'est due la destruction de tous nos jubés, de presque toutes nos clôtures de chœur, de presque toutes nos stalles, de tous nos retables et anciens autels. Des hommes comme l'abbé Laugier commettent des crimes contre l'art, l'histoire et la société; l'opinion publique devrait les flétrir plus énergiquement. Ces saturnales de l'art, car on détruisait du beau pour introniser du laid, annonçaient les saturnales de Louis XV et de la régence contre la morale. Une révolution sanglante a fait justice de ces dernières; la petite révolution pacifique qui s'est déclarée depuis quelques années, et où, nos amis et nous, nous cherchons à jouer un rôle quelconque, fera justice des autres. (*Note du Directeur.*)

les arts se sont perfectionnés parmi nous, les idées se sont rectifiées et agrandies, et on a voulu, dans nos églises gothiques, substituer aux ridicules colifichets qui les défiguroient des ornements d'un goût plus relevé et plus pur. Mais il s'en faut bien qu'on ait partout également réussi.

« Nous avons dans Paris trois églises gothiques, dont le chœur et le sanctuaire ont été décorés dans ces derniers temps avec assez de dépense : Notre-Dame, Saint-Méderic, et Saint-Germain-l'Auxerrois.

« A Notre-Dame, les choses ont été faites avec magnificence. Les marbres, les bronzes, la dorure, les richesses de peinture et de sculpture, rien n'a été épargné. Mais avec quel succès? C'est ce qu'il convient d'examiner. On a donné une meilleure forme au jubé; on a élargi et exhaussé la grande porte du chœur; on a donné aux stalles des dossiers du plus beau travail; on a mis, au-dessus, de beaux tableaux des meilleurs maîtres; on a incrusté tout le pourtour du sanctuaire de marbres précieux. On a construit un autel riche et de grand goût; on a mis, derrière, un groupe digne de l'admiration de tous les siècles. Mais le système d'architecture a été dénaturé. Les aspects ont été offusqués. Le fracas, le tapage résultant des deux files de colonnes autour du chevet, des nervures, des ogives, des renfoncements de chapelles, des jours de leurs vitraux, tout cela a disparu. Ce chœur, qu'on auroit vu de cent manières différentes en circulant autour, n'est aperçu que très-difficilement en deux ou trois endroits, à travers des grilles épaisses. J'ai dit plus haut combien il est contre nature de voir ici des colonnes porter sur des bordures de tableaux; j'ajouterai que, dans le sanctuaire, le contraste de l'architecture d'en bas avec celle d'en haut est contre le bon sens. Ainsi voilà bien de la dépense perdue. Le chœur de Notre-Dame est un des plus riches morceaux que l'on voie dans les églises chrétiennes; mais, malheureusement, il n'a rien d'analogue à l'édifice. Le décorateur qui en a donné le dessin est tombé dans le même défaut que les décorateurs du XV^e^ siècle; il n'a fait qu'éviter leurs incorrections, et exécuter en grand ce qu'ils avoient imaginé en petit.

« Les grands tableaux qui décorent la nef et la croisée de Notre-Dame ne sont pas d'une invention plus heureuse, quelque mérite qu'ils puissent avoir d'ailleurs. Dans la nef, ils obscurcissent les bas-côtés; ils les font paroître plus écrasés. Ils masquent l'aspect des nervures et des ogives des voûtes, aspect toujours précieux dans les églises gothiques. Dans la croisée, ils sont entassés pêle-mêle, sans ordre, sans idée, comme dans une exposition faite au hasard. Je le dis hardiment, l'église de Notre-Dame seroit beaucoup mieux si on enlevoit tous ces tableaux. La parure est riche; mais, au lieu d'embellir le fond, elle le gâte; il faut donc la supprimer.

« A Saint-Médéric, on a décoré le chœur d'une manière différente : on a conservé les massifs et les percés, mais on a dénaturé les formes. Les arcades à plein-cintre ont été substituées aux arcades à tiers-point. Les pilastres ont pris la place des piliers gothiques. Ces pilastres ont été guindés sur un socle très-haut, tandis que les piliers gothiques portent à cru sur le pavé. Cette décoration brille par l'imitation des marbres, par l'assemblage des bronzes, par la perfection de la dorure; mais elle ne convient point à l'édifice. Elle altère, elle corrompt mal à propos le système de son architecture. La partie d'en haut ne symétrise point avec celle d'en bas. Le chœur entier est en opposition avec tout le reste de l'église.

« A Saint-Germain-l'Auxerrois, on a tiré un parti excellent de l'architecture gothique de cette église. Ici on ne voit ni marbre, ni bronze, ni dorure, et la décoration est d'un goût infiniment plus sage et plus pur. Les piliers gothiques, métamorphosés en colonnes cannelées, font l'effet le plus grand et le plus agréable. Aucun des percés n'est offusqué; les formes sont perfectionnées, l'ornement est semé avec modération. Tout est assujéti à l'architecture du bâtiment, et ce morceau est digne de servir de modèle. Si la paroisse pouvoit faire la dépense de décorer de la même manière la nef et tous les bas-côtés, cette église, l'une des plus médiocres de Paris, deviendroit certainement une des plus belles. On n'a pu éviter de faire porter à faux les petites colonnes d'en haut dont le chapiteau reçoit la retombée des nervures de la voûte; leur base est assise sur la tête d'un chérubin en encorbellement. Ce défaut est sensible et choquant. Mais il n'y avoit pas moyen de le sauver; et on le pardonne en faveur des heureux changements que le décorateur a faits, et de la grande amélioration qui en résulte [1].

« En général, quiconque entreprend de décorer une église gothique doit, avant toutes choses, bien saisir et bien méditer tous les avantages du système particulier d'architecture que l'on y a employé. Loin de les détruire, il doit s'appliquer à les faire ressortir et à en tirer le meilleur parti possible. Son étude ensuite doit se borner à donner aux massifs, s'il le peut, une forme plus simple, plus naturelle et plus coulante. S'il y a des ornements obligés et qu'il en puisse épurer les contours, qu'il le fasse. S'il y a des ornements superflus, qu'il les retranche. Sur les fonds lisses, il peut tailler des panneaux, pourvu qu'ils soient grands et très-sensibles; car, s'ils donnent dans le petit, il vaut mieux laisser le fond tel qu'il est. En un mot, le décorateur doit, dans

1. C'est l'architecte Baccarit, le monsieur Godde du XVIII^e^ siècle, qui a créé, accompli et perfectionné cet odieux système de décoration loué si mal à propos par l'abbé Laugier.

(*Note du Directeur.*)

une église gothique, rectifier, soigner, embellir tout ce qui peut l'être; respecter, ménager, faire valoir l'architecture autant qu'il se peut.

« Ces principes sont certains. Mais il est moins aisé qu'on ne pense de s'y assujettir dans la pratique. Le décorateur veut briller. Son imagination l'emporte; elle ne trouve point le champ libre dans des espaces donnés, elle les franchit. Ceux qui payent veulent faire sensation par leur dépense. Ils préfèrent, à une décoration naturelle et sage, des ornements multipliés et entassés. On est accoutumé à un genre de décoration, l'habitude en veut faire usage partout; il en résulte des mélanges d'architectures incompatibles. Ainsi, à Notre-Dame, à Saint-Jean-en-Grève, à Saint-Sauveur, aux Grands-Augustins et dans beaucoup d'autres églises gothiques, on voit des décorations d'autels où l'architecture grecque contraste mal à propos avec l'ordonnance du bâtiment. Ces décorations sont riches et de grand goût; mais elles pèchent, en ce qu'elles ne sont pas dans l'esprit de la chose. C'est un style qui ne convient point au sujet; c'est un tableau sans union et sans harmonie; c'est un amas de choses qui, loin de faire un ensemble et un tout, ne composent qu'un mauvais agrégat de parties disparates et discordantes.

« Que faire donc dans une église gothique que l'on propose à décorer? Le voici. — Écartez d'abord tous les obstacles qui diminuent, qui offusquent la variété et la bizarrerie de ses aspects. Détruisez tous les faux ornements qui surchargent les massifs ou qui bouchent les percés. Considérez la nature des piliers; voyez si, en retranchant ou en ajoutant quelque chose, on peut les arrondir jusqu'à leur donner une forme qui imite celle des colonnes. Préférez cette forme à toute autre. Vous pouvez incruster ces colonnes de marbre, ou les canneler en pierre. Vous pouvez leur donner des bases et des chapiteaux dont les profils soient plus corrects [1]. Vous pouvez, aux nervures des ogives, substituer à des moulures barbares des moulures d'un bon choix. Vous pouvez tailler ou feindre des mosaïques dans les pendentifs des voûtes, enfacer des palmes, ou jeter tel autre ornement de bon goût sur les endroits lisses. Si vous avez le marbre et la dorure à discrétion, vous pouvez en faire usage. Dans le centre du sanctuaire, vous pouvez construire un autel isolé, dont la forme soit simple, et n'admettre que des ornements forts et bien ressentis. Dans le fond du chevet, vous pourrez élever un groupe principal, et l'accompagner, dans les percés d'à côté, de moindres groupes qui le fassent pyramider. Vous pouvez suspendre au milieu de ces percés de magnifiques

1 Quel chaos d'inconséquences ! Un homme qui vient de blâmer, avec raison, les autels grecs dans les églises ogivales, et qui propose de grécriser des colonnes gothiques, de moderniser des édifices anciens ! (*Note du Directeur.*)

lampadaires. Que le chœur ne soit séparé de la nef que par une grille de fer, dont les ornements mélangés de bronze ne soient ni trop déliés ni trop massifs. Que la même grille règne au pourtour du chœur et du sanctuaire. Que les stalles soient sans dossier ; qu'au lieu du lutrin placé dans le milieu, il y en ait deux rejetés sur les côtés, et exécutés en bronze du meilleur dessin. Ajoutez à tout cela un beau pavé en compartiments de marbre, et vous aurez une église gothique décorée de grand goût [1].

« On peut juger de l'effet de cette décoration par celui du nouveau sanctuaire de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. C'est un modèle en petit. Que seroit-ce si ce modèle étoit exécuté en grand, et si on ne négligeoit aucune des perfections dont il est susceptible !

« L'église cathédrale d'Amiens est encore dans le cas d'être décorée. Cet édifice, l'un des plus vastes et des plus magnifiques que l'architecture gothique ait produits, étoit, comme tous les autres, défiguré par un horrible jubé, par un retable d'autel grossier et monstrueux, par des dossiers de stalles chargés d'un amas de petits colifichets tudesques. Jamais construction de chœur ne fut plus élégante. Jamais on n'employa tant d'intelligence à multiplier les percés, à distribuer les jours, à diversifier les aspects ; mais, grâce à l'imbécillité du premier décorateur, au milieu de ce chœur admirable, la vue se trouvoit gênée et arrêtée par une enceinte de barricades informes. A peine y voyoit-on. M. l'évêque d'Amiens, qui joint à une éminente piété très-connue un goût naturel pour les arts, forma, il y a quelques années, conjointement avec son chapitre, le projet louable de décorer à la moderne le chœur et le sanctuaire de cette belle église. On jugea d'abord que le premier pas à faire étoit de détruire le jubé, d'enlever le vieux retable d'autel et de faire disparoître tous les embarras qui offusquoient le chevet.

« Ce premier changement eut tout le succès que l'on en devoit attendre. Le chœur, auparavant si sombre, parut égayé et agrandi. On aperçut avec étonnement, dans le fond du rond-point, un spectacle dont on n'avoit point d'idée : des percées de profondeur inégale, où la vue s'enfonce à travers une forêt de piliers et de nervures, dans des chapelles dont les formes et les aspects sont admirablement diversifiés, et où les lumières et les ombres produisent la perspective la plus délicieuse et la plus frappante.

« Il auroit fallu ne pas s'en tenir là. La main hardie qui avoit abattu le jubé et le retable, ne devoit pas respecter davantage les dossiers des stalles. Mais, jusqu'à présent, on n'a pu gagner sur l'esprit de messieurs les chanoines de

1. Quel goût affreux et qui règne encore malheureusement ! (*Note du Directeur.*)

sacrifier ces informes dossiers. Ils y tiennent par préjugé et par habitude[1]. Ils ont ouï dire à tous leurs devanciers que ces dossiers étoient d'un travail très-recherché. Il est vrai que le bois est historié et découpé comme si c'étoit un ouvrage de cire. Malgré cela, si ces dossiers ne sont pas abattus, jamais ce beau chœur ne sera décoré d'une manière convenable. Il est impossible que les ornements qu'on doit placer dans le sanctuaire soient jamais d'accord avec cette menuiserie gothique. Il en résultera une opposition capable de détruire l'effet du plus beau dessin. Il faudra tôt ou tard abattre ces dossiers. Ils masquent depuis longtemps très-mal à propos la file des colonnes et les beaux perces qui sont autour du chœur. Faut-il qu'un aveugle amour pour ces jolies antiquailles lutte encore contre les principes de bon goût qui ordonnent leur destruction?

« On a abattu le jubé. On a conservé pourtant, à côté de la grande porte du chœur, deux petits ambons, qui masquent moins, mais qui masquent encore trop. On avoit adossé, sur les faces extérieures de ces ambons, deux chapelles dont le dessin étoit fort au-dessous du médiocre. C'étoit un reste de l'ancienne habitude et une grossière imitation de ce qui a été pratiqué à Notre-Dame de Paris. Lors des anciens jubés, qui déroboient la vue de l'autel principal, une espèce de nécessité avoit introduit l'usage de deux autels à côté de la grande porte du chœur, afin que le peuple, qui étoit dans la nef, pût entendre la messe commodément. Depuis qu'on a réformé ces jubés, on auroit dû observer qu'il est contre la décence de faire célébrer les saints mystères à côté d'une porte qui est un lieu de passage. Cette observation a échappé à ceux qui ont décoré le chœur de la cathédrale de Paris. On y retrouve les deux chapelles où le recueillement du prêtre est troublé par la confusion et le bruit des allants et venants. On a été longtemps à revenir de cette pratique abusive; le décorateur de Saint-Médéric a laissé subsister quatre autels dans cette position indécente. A Saint-Roch même, on le jugement

1 Il est fort heureux, en vérité, que les chanoines d'Amiens, doués d'un goût plus mauvais que ceux de Chartres, de Bourges ou de Reims, se soient refusés obstinément à laisser détruire leurs stalles immuables. Ils nous ont ainsi conservé une série de chefs-d'œuvre que les autres nations nous envient, et qui ne sont égalés, sinon surpassés, que par les stalles d'Ulm. Cet académicien d'Angers, de Marseille et de Lyon, ce malheureux Laugier, en veut aux stalles; ailleurs, page 124 il dit : « L'attachement qu'on a pour les anciens usages empêchera toujours qu'on ne renonce à la gothique idée des stalles, quoiqu'elles fassent un très-mauvais effet dans nos églises, et que leur forme soit dépourvue de tout agrément. Puisqu'on ne peut s'en passer, je voudrois, du moins qu'on évitât de les plaquer contre les colonnes des collatéraux. » — Ce chapitre de Laugier par ses incroyables excès, aura l'avantage de mettre en relief nos doctrines et de nous rallier définitivement les esprits à peine ébranlés encore et toujours indécis. (*Note du Directeur.*)

le plus sain a présidé à la décoration des chapelles de la Vierge, de la communion et du calvaire, on voit à l'entrée du chœur deux petits autels, plaqués l'un et l'autre contre un pilier, qui sert de fond à une petite statue. Outre que l'effet de ces deux autels est très-chétif, leur position est tout à fait répréhensible. Il faut espérer qu'on les supprimera, lorsque les autels qu'on substitue sagement aux deux portes de la croisée seront achevés. Celui qui a décoré le chœur de Saint-Germain-l'Auxerrois a eu le bon sens d'éviter la faute que je reprends ici avec tant de raison.

« Les chanoines d'Amiens ont donné depuis peu sur ce sujet un très-bon exemple. Quoiqu'ils eussent construit, à grands frais, deux chapelles à côte de la porte du chœur de leur église, ils ont senti qu'elles y étoient déplacées, et ils les ont généreusement fait transporter ailleurs. Mais, comme les vieilles habitudes ne se corrigent presque jamais entièrement, ils ont conservé les deux ambons qui flanquent cette porte, et ils ont cru qu'en les décorant dans le goût gothique, leur analogie avec le reste de l'édifice justifieroit cet arrangement. S'ils veulent bien faire céder leurs préjugés à l'amour du vrai, du naturel et du simple, ils abattront encore ces deux ambons, afin que rien ne masque la vue du chœur et du sanctuaire.....

« Le même principe, qui défend d'allier ensemble des systèmes d'architecture incompatibles, doit faire rejeter des portails des églises gothiques toutes les compositions d'architecture grecque. Le portail de Saint-Gervais est dans le même cas. C'est un assemblage assez ingénieux des trois ordres grecs; en cela, c'est un morceau estimable, malgré ses défauts qui n'échappent point aux connaisseurs. Mais ce morceau est tout à fait déplacé. Il est absurde que le frontispice soit d'une façon et l'intérieur d'une autre. Pourquoi ces disparates qui choquent la raison et le bon sens? Nul ouvrage ne peut être bon, s'il n'y a unité de sujet, union et accord des parties[1]. Oui, je le dis hardiment, si l'on veut reconstruire le portail d'une église gothique, il faut, de toute nécessité, le reconstruire gothiquement. On peut, tout au plus, se donner la liberté de rectifier les formes, de rendre les moulures plus correctes, de tailler les ornements de meilleur goût.

« On a donc très-mal fait de commencer à Saint-Eustache un portail dont

1. Il n'y a pas eu d'homme plus agité par des opinions contraires; on n'a jamais vu de logicien plus inconséquent que cet abbé Laugier. Un peu plus haut, page 117 de son livre, il dit : « Je ne sais si, dans l'intérieur de nos églises, nous ne ferions pas mieux d'imiter et de perfectionner l'architecture gothique, en réservant l'architecture grecque pour le dehors. » Comment trouvez-vous maintenant sa critique, fort juste au surplus, du portail de Saint-Gervais, portail grec pour une église gothique, extérieur antique pour un intérieur du moyen-âge? (*Note du Directeur.*)

l'architecture jurera avec celle du dedans. L'intérieur de cette église est très-singulier. Celui qui l'a bâtie tenoit fortement à l'architecture gothique, et avoit quelques faibles notions de l'architecture grecque. Il a voulu, dans ce bâtiment, donner quelques échantillons des ordres grecs. De là, ces petites colonnes guindées sur des piédestaux excessivement allongés et que l'on reconnoît, par leurs bases, leurs chapiteaux et leurs cannelures, appartenir à l'architecture antique. Cette église fait époque, en ce qu'elle n'est gothique qu'à demi, et qu'étant comme certaines provinces limitrophes, où les mœurs et les langages opposés se confondent, elle décide l'instant où l'architecture gothique alloit expirer, et où l'architecture grecque commençoit à renaître. Si cette considération paroît assez importante pour qu'on la conserve telle qu'elle est, à la bonne heure, qu'on la conserve, et qu'on se contente de la regratter, car elle est d'une noirceur hideuse. Mais, si jamais il prend fantaisie à quelqu'un de la faire décorer, je ne puis trop recommander qu'on imite ce qui a été pratiqué à Saint-Germain-l'Auxerrois. Alors le nouveau portail de cette église sera moins en opposition avec son ordonnance intérieure.

» Je ne puis m'empêcher d'observer, à l'occasion de ce portail, qu'on a bien mal fait de l'accompagner d'une place, où la colonnade dorique se répète sur toutes les façades. Un des côtés de cette place est déjà exécuté, et on voit qu'une si forte colonnade, sur un bâtiment si médiocre, est d'une horrible pesanteur. On a l'incommodité de l'entablement, qui prend toute la hauteur d'un étage; et que signifie l'étage au-dessus de l'entablement? Cette composition est de très-mauvais goût. Il auroit mieux valu dessiner les bâtiments de la place d'un goût plus simple et plus analogue à des maisons qu'on doit habiter. Ces bâtiments, moins chargés d'ornements, auroient été un fond plus convenable, et les richesses du portail auroient été, par le contraste, plus fortement ressenties. J'ai été entraîné à cette digression et je n'ai pu m'y refuser. »

Nous recommandons ce curieux chapitre aux réflexions de nos lecteurs. Il nous faudra y revenir souvent, comme à un texte qu'on explique, comme à un thème qu'on développe pour le combattre ou l'approuver; nous devons donc, pour le moment, ajourner toute observation, et nous contenter de dire que l'abbé Laugier n'est pas mort. Laugier vit dans le cœur de nos vieux académiciens; il croit et il pense dans le cœur et la tête de quelques jeunes architectes où nous chercherons infatigablement à le tuer.

ICONOGRAPHIE HISTORIQUE.

Comment on fait de l'iconographie historique. — Tombeau d'Héloïse et d'Abélard. — Blanche de Castille. — Rois de l'église Saint-Denis. — Musée historique de Versailles.

Ce numéro de janvier devait porter aux lecteurs des « Annales », pour faire suite à notre premier article sur l'iconographie des fabliaux, la description assez curieuse, à notre avis, de plusieurs sculptures dont le moyen âge a pris les sujets dans les fabliaux d'Aristote, d'Hippocrate et de Virgile. Quelques renseignements attendus nous ont fait défaut. Nous remplacerons donc pour aujourd'hui les contes par l'histoire, qui souvent leur ressemble fort. On verra par un certain nombre d'exemples que, si notre directeur a raison de gémir sur la façon cavalière dont nos artistes soi-disant religieux traitent l'iconographie sacrée, sur le mépris qu'ils ont pour les pieds nus, sur le dédain qu'ils affectent pour le nimbe crucifère, et la négligence qu'ils montrent à l'endroit des barbes ou des moustaches, nous avons aussi à demander compte du peu d'égards qu'on montre tous les jours pour l'iconographie historique, et des erreurs que la prescription finirait par ériger en vérités.

Choisissons d'abord un monument des plus populaires, célèbre entre tous par les neuvaines sentimentales dont il est l'objet depuis bientôt trente ans qu'il habite un coin du cimetière du Père-Lachaise : c'est le tombeau d'Abélard et d'Héloïse. Que d'illusions s'évanouiraient en fumée, si chacun des pèlerins, un peu niais d'ailleurs, qui vont y faire leurs dévotions, savait qu'en la construction de cette élégante chapelle sépulcrale il n'existe pas une pierre qui vienne de cette savante et sévère abbaye du Paraclet, rapetissée par nos romanciers troubadours au rang d'une espèce de temple de Cythère. Rien de plus exact cependant. Les colonnes, les chapiteaux, les rosaces, qui décorent les quatre faces de la chapelle, proviennent du cloître et de quelques oratoires intérieurs du monastère de Saint-Denis. Il ne faut pas avoir des yeux bien exercés pour s'apercevoir que ces sculptures n'ont pas été desti-

nces toutes à se trouver ainsi rapprochées. C'est l'ancien directeur du Musée des monuments français, M. Lenoir, qui eut l'idée de réunir quelques-uns des fragments mis à sa disposition, pour en composer un tombeau digne de recevoir la cendre des deux illustres amants du XII^e^ siècle. Car les gens qui avaient jeté au vent la cendre vénérable et glorieuse de sainte Geneviève, de saint Marcel, de saint Germain, de saint Bernard, de Suger, s'étaient sentis atteints d'une sensiblerie presque bouffonne en ouvrant la tombe d'Abélard et d'Héloïse; on n'avait pas eu de peine à leur persuader que les honneurs rendus à ces *victimes cloîtrées* porteraient une rude botte au fanatisme dont le fer n'extirpait point assez vite les dernières racines.

Une boîte, scellée du cachet républicain de la municipalité de Nogent-sur-Seine, amena jusqu'à Paris les cendres extraites de la tombe du Paraclet. Mais, avant de les placer dans le dernier asile qu'on leur avait préparé, il fallut contenter les amateurs de ces reliques d'un nouveau genre. Un soldat de Valmy s'était, dit-on, fait un talisman guerrier de la moustache d'Henri IV; des athées et des philosophes, peut-être même des abatteurs de têtes, se distribuèrent, comme sauve-garde dans leurs amours, quelques dents restées à une des mâchoires de la pauvre Héloïse. On assure qu'une dent d'Héloïse valait alors un millier de francs. Abélard, moins estimé, ne paraît pas avoir été coté. N'oublions pas de dire qu'à cette même époque des chimistes parvinrent à tirer une certaine quantité de matière vitreuse des os de Molière et de La Fontaine soumis à de honteuses manipulations, et qu'ils réussirent à en faire des bagues dont le prix n'était pas mince. Les tombeaux des abbés de Sainte Geneviève fournirent aussi une bonne quantité de fémurs et de tibias qui s'étaient colorés de teintes diverses au contact des vêtements sacerdotaux, et qui, en raison de ce fait, ne furent pas jugés indignes d'être soumis à l'analyse de l'Académie des sciences.

Quoi qu'il en soit, voici comment fut complété le tombeau d'Abélard et d'Héloïse. On prit un bas-relief qui représentait le convoi funèbre de Louis, fils aîné de saint Louis, et l'on décida qu'à l'avenir il serait chargé de jouer le rôle de l'enterrement d'Abélard. L'âme du jeune prince qu'un ange portait au ciel devint celle du savant docteur. Deux médaillons, œuvre d'un mauvais ouvrier du XVI^e^ siècle, qui, s'il faut en croire des dires auxquels je n'ajoute aucune foi, proviendraient de cette masure de la Cité, appelée encore la maison de Fulbert [1], représentent Abélard sous la figure d'un ma-

1. Aux archéologues trop sceptiques, le gardien de cette bicoque répond par ce distique peint sur une planche et appliqué au mur du côté du quai Napoléon :

Héloïse, Abélard habitèrent ces lieux,
Des fidèles amants modèles précieux.

tamore à moustaches frisées, Héloïse sous les traits d'une femme à demi nue, décente comme une Messaline. Ce n'est pas tout, sur le sarcophage illustré de deux ou trois mots grecs, vous voyez deux statues couchées. L'une porte le costume clérical; elle vient de je ne sais plus quel cloître, et se trouve là pour vous donner une seconde édition, à visage imberbe et tête rase, de ce même Abélard qui plus haut porte une chevelure si touffue et des moustaches si séduisantes. Quant à la statue de femme, dont le costume et le style accusent environ le milieu du XIV^e^ siècle, c'était celle d'une noble dame qui reposait dans la chapelle de Saint-Jean-de-Beauvais, à Paris, mais dont le souvenir n'intéressait personne. Combien n'a-t-elle pas gagné à prendre le nom d'Héloïse! les grisettes la baignent de leurs larmes, et la couvrent de couronnes d'immortelles payées 50 cent. pièce, à la porte du cimetière! Après avoir pleuré et jeté sa couronne, la pèlerine s'asseoit sur un banc *ad hoc* pour lire, en guise de prière, à son compagnon de voyage deux ou trois lettres travesties de Loïse et de Bélard. Quelle gloire d'avoir son nom estropié du matin au soir, et d'entendre bourdonner autour de son tombeau les plus ridicules sornettes du monde!

Ces quatre ou cinq absurdités n'empêchent pas que l'ensemble du monument ait une certaine élégance. Remarquez qu'il a été composé à une époque où personne ne se doutait des principes de l'art du moyen âge. En voulant le faire restaurer l'an dernier, l'administration de la Ville l'a notablement gâté, ce qui arrive à peu près toujours en pareil cas. Héloïse et son maître ont maintenant des faces de mastic jaune; les statuettes sculptées sur les parois du sarcophage sont devenues d'effroyables charges, en passant par les mains des rhabilleurs de sculptures cassées.

Le même procédé qui avait produit la chapelle sépulcrale d'Abélard procura aussi au Musée des monuments français un tombeau de Blanche de Castille. Cette grande reine reposait dans l'abbaye de Maubuisson, qu'elle avait fondée aux portes de Pontoise, et son mausolée de cuivre, surmonté de sa statue, existait encore au moment de la révolution; elle portait le costume de religieuse dont elle s'était fait revêtir au moment de sa mort. Une épitaphe composée de huit vers léonins racontait sa gloire et sa piété. Mais le « Moniteur » de 1793 nous apprend que, cette année, on transporta de Maubuisson à Pontoise plusieurs *tombereaux* remplis d'armoiries, de rois, de reines, de couronnes, de titres de princes *et autres aliments de l'orgueil*. Tous ces objets furent, les uns brisés, les autres livrés aux flammes; on expédia les saints d'or et d'argent à la Monnaie de Paris; on saccagea les tombeaux; on fondit sur place le cuivre et le plomb arrachés des sépultures. Au moyen d'un peu

d'alliage, l'effigie de Blanche devint une pièce d'artillerie. Quel singulier spectacle se serait offert à nos soldats, si le bronze des canons de Marengo et de Hohenlinden avait pu reprendre un moment sa forme première; c'étaient des rois, des reines, des empereurs, des évêques, des abbés, qui, façonnés en machines de guerre, foudroyaient sur les champs de bataille les ennemis de la république!

Quelques monuments échappèrent au sac de Maubuisson : deux statues très-remarquables que possèdent aujourd'hui les carmélites de la rue Vaugirard, une tête de reine recueillie à Saint Denis, et une statue en marbre noir qui représentait Catherine de Courtenay, impératrice de Constantinople, femme de Charles de France, comte de Valois. Cette dernière figure fut apportée au Musée des Petits-Augustins. Le tombeau de Blanche de Castille, impitoyablement détruit, manquait à la collection; l'occasion parut excellente pour combler cette fâcheuse lacune. Catherine de Courtenay, la nouvelle venue, était noire; des archéologues, amis du calembour et railleurs, jugèrent qu'il serait infiniment plaisant d'en faire une reine Blanche. Les magasins du Musée fournirent un devant d'autel extrait de Saint-Denis, une frise gravée en creux, des fleurs de lis, quelques statuettes, un mascaron feuillage, des morceaux de colonnes et de chapiteaux; le tout servit à improviser une chapelle funéraire dans le goût de celle du roi Dagobert. L'impératrice de Constantinople s'y laissa installer sans réclamation, et une inscription peu véridique apprit aux Parisiens qu'ils voyaient là le vrai tombeau de la mère de saint Louis, sorti sain et sauf des ruines de Maubuisson.

Personne ne se permit alors d'élever le moindre soupçon sur l'authenticité du monument. Je me rappelle avoir vu, dans une des galeries de Fontainebleau, un tableau de je ne sais plus quel peintre oublié, qui représente saint Louis au tombeau de sa mère; ce tombeau n'est autre que la contrefaçon des Petits-Augustins. Transférée depuis dans les caveaux de Saint-Denis, la statue noire y a continué plus de vingt ans à porter le nom de Blanche. Ce rapprochement du blanc et du noir faisait le bonheur des bourgeois endimanchés qui viennent chaque semaine profaner par leurs quolibets la sépulture royale. Le mouleur de la Liste civile prit, comme appartenant à Blanche, la tête de Catherine de Courtenay, et en fit pour le musée de Versailles un buste, d'après lequel M. Etex a sculpté en marbre, pour la même collection, une Blanche de Castille qui est certainement un des meilleurs ouvrages de cet artiste. Quelle série d'erreurs! Pendant que les choses se passaient ainsi à Versailles, nous étions parvenu, à force de réclamations appuyées sur « l'Histoire du Diocèse de Paris », par l'abbé Lebeuf, et sur la « Gallia chris-

tiana » des Bénedictins, à obtenir de M. l'architecte de Saint-Denis que la fameuse statue de marbre noir reprendrait son véritable nom, et qu'une épitaphe, restituée d'après d'anciens documents, lui rendrait ses titres d'Emperiere de Constantinoble et dame de Cortenai. Voilà donc que cette statue ancienne a servi de type à un buste et à une nouvelle statue, qui figurent à Versailles sous une dénomination absolument différente de celle que porte le monument original dans la crypte de Saint-Denis.

Mais comment se passer à Saint-Denis d'un personnage aussi important que Blanche de Castille? Il fallait suppléer à son absence, et voici ce qui a été fait. Des tours de Castille se voient sculptées sur le tombeau de Dagobert, refait au XIII^e^ siècle, comme sur beaucoup d'autres monuments contemporains de saint Louis, et même postérieurs au règne de ce prince; on en a conclu rigoureusement que ce tombeau avait été rétabli par les soins de Blanche. Dans le pignon qui le couronne, une reine est agenouillée devant le Christ. On n'a pas douté un instant que ce ne fût la mère de saint Louis; on l'a donc immédiatement coulée en plâtre pour lui donner dans la crypte une place honorable, à côté d'un mauvais mascaron de clef de voûte, baptisé du nom de Louis VIII, et au-dessus d'un précieux devant d'autel en verroterie qu'on devrait bien mettre en plus sérieuse compagnie. Cette tête dont nous venons de parler, attribuée, sans la moindre preuve, à Louis VIII, a été reproduite en marbre par M. Oudiné; elle passe, à Versailles, pour un portrait incontestable. Le monument d'argent que Louis VIII avait à Saint-Denis n'existe plus depuis le XIV^e^ siècle.

Le nombre de ces erreurs, les unes commises sciemment, les autres par accident, est vraiment incroyable. Deux statues du XII^e^ siècle, provenant de l'église détruite de Notre-Dame de Corbeil, où elles représentaient certainement un roi et une reine de la généalogie du Christ, furent inscrites, au registre de l'état civil du Musée des Augustins, sous les noms pompeux de Clovis et de Clotilde; on décida qu'elles dataient du V^e^ siècle. Des yeux exercés reconnurent dans le costume du roi les insignes consulaires envoyés à Clovis par l'empereur Anastase, et sur le visage de Clotilde tous les traits indiqués par Mézerai dans le portrait écrit qu'il a tracé de cette princesse. Une argumentation de cette force ne permettait pas le doute. La possession d'état, comme on dit en langage de droit, est demeurée à ces heureuses statues; elles ont en leur faveur toutes les prescriptions possibles. Que ce soit Salomon ou Bethsabée, David ou la reine de Saba, qu'importe; on les tient bien et dûment pour Clotilde et Clovis. Les figures originales se dressent orgueilleusement à l'entrée de la crypte de Saint-Denis, et se font

représenter par des plâtres, dans une de ces galeries de pierre du château de Versailles, qui égalent en longueur nos plus longues églises.

Tout ce qui rappelait le nom de Bourbon avait le privilége de surexciter les passions populaires. Un jour donc, en 1793, quelques briseurs de statues envahirent la chapelle du grand couvent des Dominicains de la rue Saint-Jacques, à Paris, dans laquelle les plus anciens personnages de la maison de Bourbon avaient leur sépulture, et firent main-basse sur tous les tombeaux ; la chapelle servit longtemps de corps-de-garde au bataillon national du quartier. On ne parvint à sauver qu'une portion assez considérable de la statue du duc Pierre, tué en combattant pour son pays, à la funeste journée de Poitiers. Ce prince ne tenait pas mal sa place dans la collection des Petits-Augustins; mais le chef de la famille, Robert, fils de saint Louis, aurait bien mieux fait l'affaire de l'établissement. Par bonheur, il se trouvait là un comte de Valois tout entier, Charles, qui avait bonne envie de laisser tomber en oubli ses peccadilles de prince à l'endroit du pauvre Enguerrand de Marigny, et qui ne se fit pas demander deux fois de paraître dans la salle du XIV^e^ siècle sous le nom sans reproche de messire Robert, comte de Clermont et seigneur de Bourbon. Ce ne fut que bien du temps après que nous réussîmes à démasquer l'usurpateur; son propre blason le convainquit de mensonge. La place du comte de Valois devenue vacante, des iconographes officiels profitèrent de l'occasion pour donner de l'avancement à deux comtes d'Évreux et d'Étampes; le premier, en passant comte de Valois, dut abandonner son propre titre au second; et cependant chacun de ces trois personnages porte à sa ceinture un bouclier armorié dont la présence n'est pas moins significative que pourrait l'être une inscription. Nous n'avons donc pas eu grand mérite à signaler ces erreurs à monsieur l'architecte de Saint-Denis qui n'en était point responsable, et qui, en faisant replacer les statues dans la crypte de l'église royale où elles ont été transportées, s'est empressé de rendre à chacun ce qui lui appartenait. Au Musée de Versailles les rectifications sont encore à faire.

Nous n'avons pas la prétention de redresser toutes les bévues de nos maîtres en iconographie historique. Il serait difficile cependant de ne pas en citer encore quelques-unes qui sont d'une bonne force, comme le lecteur en pourra juger.

Le chancelier de L'Hôpital a son tombeau dans la modeste église de Champmoteux. Pendant la révolution, les habitants du village veillèrent constamment à la conservation de ce monument, qui a été restauré depuis peu d'années, au moyen d'une souscription à laquelle toute la magistrature de France

voulut prendre part. Et puis, croyez aux catalogues; ils vous diront que le tombeau du vertueux chancelier est venu de Champmoteux aux Petits-Augustins, d'où il serait allé à Versailles. Voici l'explication du mystère. Comme on possédait au Musée des Augustins une assez belle statue en marbre vêtue de la simarre, on chargea un sculpteur adroit d'en retoucher la face, et on en fit un L'Hopital.

Une tête riante et bouffie, arrachée d'une clef de voûte du cloître de Saint-Denis, fut apportée aux Petits-Augustins. C'était un mascaron de pure fantaisie; elle reçut le glorieux nom de Suger. Autant vaudrait un jour imposer aux mascarons des maisons de la place Vendôme les noms des personnages du siècle de Louis XIV; ce serait tout aussi facile et non moins vraisemblable. J'ai vu dernièrement à Saint-Denis, dans une chapelle où se trouvent réunis plusieurs monuments des anciens abbés, le prétendu buste de Suger, devenu plus grotesque encore depuis qu'on l'a enluminé à la façon d'une enseigne de marchand de vin, et j'ai cru avoir sous les yeux l'effigie de quelque moine de l'espèce de frère Jean des Entommeures, le grand ami de Gargantua : « Il estoyt, dit maître Rabelais, joyeulx, délibéré, bien à dextre, « bien fendu de gueule, bien advantaigé en nez. » C'est presque un crime de caricaturer de cette sorte les plus nobles figures de notre histoire.

Il est arrivé plus d'une fois, et ceci nous semble très-grave, que des historiens, trop confiants dans l'exactitude d'antiquaires peu scrupuleux, ont transporté dans leurs livres les erreurs qu'ils lisaient sur les monuments. Ainsi, au commencement d'un des volumes de son « Histoire de France », trop féconde en aperçus ingénieux, M. Michelet, voulant justifier son opinion sur la dégradation que le XV^e^ siècle aurait amenée dans la statuaire, cite comme exemple une statue de femme en marbre, provenant de Saint-Germain-l'Auxerrois, placée aujourd'hui à Versailles sous le nom d'Isabelle Bureau, dame de Beaumont, femme de Geoffroy Cœur, échevin de Louis XI, morte vers 1491. Les conséquences que l'habile écrivain a prétendu tirer du style, très-mauvais en effet, de cette œuvre d'art, tombent devant la réalité. Ouvrez le septième volume du « Recueil des épitaphes de la ville de Paris », conservé manuscrit à la Bibliothèque Royale, vous verrez que la statue dont il s'agit représente, non pas une dame Cœur, mais bien Marguerite de Crèvecœur, morte en 1629, après avoir épousé successivement François Milon, président aux comptes, et Nicolas Chevalier, président aux aides, chancelier de la reine Marie de Médicis. De Cœur à Crèvecœur, la différence n'est que de deux syllabes, effacées sans doute sur une liste encore humide par quelque maladroit; mais du XV^e^ au XVII^e^ siècle, il y a un peu plus loin, je pense. Au

reste, jamais le XV^e^ siècle n'aurait sculpté une figure d'un style pareil ; il suffit de l'apercevoir un seul instant pour lui assigner sa date véritable. A quelques pas de la dame Cœur, vous rencontrez une statue agenouillée qui se dit Guillaume de Montmorency, père du grand connetable Anne ; mais elle porte sur sa cotte d'armes un blason qui n'a pas le moindre rapport avec celui des Montmorency. D'ailleurs la figure sépulcrale de Guillaume n'avait pas l'attitude de celle-ci ; la généalogie de la famille et les débris encore existants du tombeau constatent qu'elle était couchée sur une table de marbre.

Chacun sait que Louis XVIII, à peine restauré sur son trône, prescrivit le rétablissement des tombeaux de Saint-Denis. Il ordonna qu'on transporterait, du Musée des monuments français dans la basilique royale, avec les tombeaux qui provenaient originairement de l'abbaye, les monuments des princes ou princesses tirés des anciennes églises de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain-des-Près, des Cordeliers, des Dominicains, etc. Cependant, malgré ce renfort, les rangs étaient éclaircis. A Paris, le peuple avait brisé beaucoup de statues ; à Saint-Denis, à l'époque d'une des grandes fêtes républicaines, la municipalité avait fait construire, en l'honneur de la Montagne de Robespierre, une montagne symbolique composée tout entière avec les débris des monuments du fanatisme et du despotisme. La Liberté trônait, une pique à la main, sur les effigies entassées des tyrans. Les raccommodeurs de tombeaux monarchiques se procurèrent les rois manquants, au moyen de moulages de plâtre pris sur les statues qui avaient échappé à la tourmente. Pour avoir des reines, on imagina un moyen moins vulgaire. Il restait un certain nombre de princesses qui n'avaient point porté la couronne, et qui, presque toutes, étaient venues aux Petits-Augustins en compagnie de leurs époux. On décida qu'à Saint-Denis les rois seuls auraient des épouses, et que les princes de second ordre s'en passeraient, à moins que, tout compte réglé, il ne s'en trouvât quelques-unes à partager. De cette arbitraire mesure, il résulta d'étranges incestes en pierre, et des adultères en marbre de la pire espèce. C'était un scandale à faire rougir les vieux piliers de la crypte. Empressons-nous de dire que l'architecte chargé de la restauration de l'église ne fut point l'auteur de cet immoral classement, et qu'une fois informé du désordre, il a travaillé activement à le faire disparaître. Il n'en a pas été de même à Versailles, où toutes les erreurs commises en premier lieu continuent de subsister, ce qui introduira infailliblement, avant qu'il soit longtemps, la plus inextricable confusion dans toutes les études iconographiques. Il n'est point du tout indifférent non plus, pour l'histoire de l'art, que des monuments

soient officiellement attribués à des époques auxquelles ils n'appartiennent réellement pas.

Pour peu qu'on se soit occupé d'archéologie, on a certainement remarqué ces longues séries de figures royales qui peuplent, aux façades des cathédrales, les ébrasures des portes et les galeries supérieures. Que représentent-elles? des rois de France, fondateurs et bienfaiteurs des églises, ou des rois de Juda, ancêtres de la Vierge? C'est là une question que n'a point résolue, il s'en faut, le vote obtenu de la complaisante facilité des Chambres pour le rétablissement des rois, au portail de Notre-Dame de Paris, et nous espérons bien qu'en dépit du vote les statues ne seront pas faites. L'infaillibilité parlementaire sera honteusement réduite à battre en retraite devant le bon sens archéologique. Nous finirons par vaincre en détail, sur bien d'autres points, un ennemi à qui son organisation administrative donne une apparence de force, mais qui manque à la fois de raison et de principes. Au reste, ce n'est pas d'aujourd'hui que le doute a commencé au sujet de ces statues de rois; le vulgaire a dû naturellement les prendre toujours pour les effigies de ses maîtres passés ou présents. Les honnêtes bourgeois de la cité, du temps de saint Louis, n'étaient probablement pas très-forts en iconographie chrétienne; ils voyaient donc là, comme nous le lisons dans le manuscrit des « Quatorze manières de Vilains », Pépin, Charlemagne et bien d'autres, ce qui ne nous oblige nullement à faire comme eux. Les Bénédictins ont renchéri sur ces préoccupations populaires et se sont étudiés à baptiser, en bonne forme, de noms historiques toutes les figures auxquelles leurs attributs ne donnaient pas un caractère purement religieux. Ce sont ces illustres savants qui imposèrent des noms mérovingiens aux statues des portails de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis. L'ouvrage du P. Montfaucon sur les « Monuments de la monarchie françoise » pourrait fournir, en ce genre, d'excessives singularités. A la façade méridionale de Notre-Dame de Paris, un roi tenait une viole et un archet; il n'était pas malaisé d'y reconnaître David, représenté si souvent avec de pareils attributs; les Bénédictins en firent un Chilpéric, parce qu'ils avaient découvert que ce prince bizarre se croyait musicien. Ailleurs, David était figuré, non plus comme psalmiste, mais comme vainqueur du lion qu'il mit en pièces à l'exemple de Samson. Cette explication était simple; elle fut repoussée, et les savants prétendirent que ce David était un Pépin-le-Bref, que le sculpteur aurait exhaussé sur le dos d'un lion, pour mettre ce roi de petite stature à la taille des autres, et pour rappeler aussi sa fabuleuse victoire sur un lion furieux. L'abbé Lebeuf découvrit le premier

toutes ces méprises ; et il proclama, dans son chapitre sur Notre-Dame, que l'ancien et le nouveau Testaments avaient seuls fourni les personnages sculptés aux portes des églises. On n'en persista pas moins dans le système historique, dont les partisans se donnaient une peine incroyable pour justifier leurs opinions. Jamais ils ne pouvaient arriver juste à trouver leur compte, surtout dans la première race ; il leur fallait tantôt se borner aux seuls rois de Paris, tantôt faire un appel aux rois d'Austrasie et de Bourgogne, suivant que les séries étaient plus ou moins nombreuses. Rien n'est plus plaisant que certains articles publiés sur ce sujet dans les « Mémoires de la société des antiquaires de France ». Quelle dépense faite en pure perte d'érudition de mauvais aloi ! L'honnête Société est venue à résipiscence et ne fait plus parler d'elle ; qu'elle repose en paix. Non contente de faire délirer les antiquaires royaux, la manie des figures historiques menaça de prendre possession des monuments eux-mêmes, et ce fut à Saint-Denis qu'elle obtint un triomphe qui, du reste, a marqué le terme de ses facéties. A la porte dite des Valois, six statues de roi garnissent les ébrasures et tiennent chacune entre les mains une banderole destinée à recevoir un nom biblique ou un verset de psaume ; ces sculptures datent du commencement du XIII^e^ siècle. Une harpe est placée au support de la première statue qui ne peut représenter que David, et les cinq autres figures sont certainement les successeurs de ce prince. Mais nous avons vu que Chilpéric jouait du violon, s'il faut en croire les Bénédictins ; c'était une excellente raison pour penser que Hugues Capet pouvait avoir eu fantaisie de se donner des airs de troubadour. On a décidé, en conséquence, que les six statues représenteraient à l'avenir, à commencer par David, les six premiers rois de notre troisième dynastie ; et, afin de rendre la chose plus évidente, on a gravé les noms de ces princes sur les banderoles, en lettres du XV^e^ siècle, sans oublier à Louis VI l'épithète assez peu monumentale de GROSSUS. Voilà comme on écrit l'histoire. Si vous craignez d'aller à Saint-Denis voir les tristes restaurations qui s'y poursuivent, prenez la route de Versailles, et là, vous trouverez au Musée les plâtres de nos rois de Juda travestis sous les noms de Hugues, Robert, Henri, Philippe et Louis.

J'entends d'ici qu'on nous répond que les artistes des XII^e^ et XIII^e^ siècles n'entendaient rien à faire un portrait, et que, dès lors, ces rois ressemblent à des rois de France tout autant qu'à des rois de Juda. La première proposition n'est rien moins que prouvée ; une statue-portrait se fait, nous le pensons, plus aisément qu'une figure de fantaisie. Les artistes qui ont sculpté les voussures de Notre-Dame étaient, certes, capables de copier la tête de Philippe-Auguste ou de saint Louis ; nous ne comprenons pas ce qui les aurait arrêtés.

Quant à la différence qui distinguerait les personnages de la Bible de ceux de l'histoire proprement dite, nous sommes convaincus qu'elle existe, sans que nous la connaissions encore. Il y a quelques années à peine que nous appréciions l'importance de caractères essentiels, tels que le nimbe croisé et la nudité des pieds, le sens mystique de certaines figures d'animaux, les attributs symboliques des vertus et des vices. Rien ne presse, attendons; efforçons-nous d'éclaircir les points encore obscurs et de rectifier les bévues de nos devanciers. S'il faut absolument toucher à nos monuments, pour en assurer la durée, ayons la sagesse de ne pas aller au delà du strict nécessaire.

F. DE GUILHERMY.

Dans cet article, page 13, M. le baron de Guilhermy parle d'un bas-relief représentant le convoi funèbre de Louis, fils aîné de saint Louis, qu'on a incrusté dans le faux monument d'Héloïse et d'Abélard et que tous les badauds de Paris croient figurer le convoi du grand maître de la scholastique. Voici ce bas-relief que nous avons fait graver d'après un dessin de M. Boeswilwald.

Convoi du fils aîné de saint Louis. — Sculpture du XIIIe siècle.

Nous parlerons de cette gravure, quand nous ferons l'histoire des offices funèbres, convois et enterrements. Qu'il suffise, aujourd'hui, d'appeler l'attention sur ce mort à visage découvert, sur ce brancard porté par quatre personnes et sur ces trois vases où fument des parfums.

TROMPETTE DROITE ET TROMPETTE RECOURBÉE,
MINIATURE D'UN ANGLAIS. — BIBLIOTHÈQUE COTTONNIENNE. — XI^e SIÈCLE.

ESSAI

SUR LES

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

AU MOYEN AGE.

INSTRUMENTS A VENT.

ORGUE [1].

L'échelle tonale, au Xe siècle, était diatonique ; elle s'étendait du *sol* grave (clef de *fa*, première ligne) à l'*ut* de la troisième octave (clef de *sol*, troisième interligne). On n'admettait qu'un seul intervalle chromatique, le *si* bémol destiné à éviter, dans la mélodie, la rencontre du triton contraire à la tonalité du plain-chant. Cette échelle tonale réglait non-seulement le chant, mais aussi l'accord des instruments. Eberhard, écrivain du XIe siècle, nous apprend que les tuyaux d'orgues s'accordaient par octaves et que chaque octave comprenait sept sons, plus le *si* bémol pour la douceur et « l'ornement de la mélodie [2] ». L'orgue de Winchester était accordé de cette manière ; c'est ainsi qu'il faut entendre le vingt-unième et le vingt-deuxième vers de la description de Wolstan [3].

Les quarante touches rendaient-elles quarante sons dissemblables en gravité ou acuité, c'est-à-dire représentaient-elles une étendue de cinq octaves? ou bien les deux claviers étaient-ils composés d'un nombre, soit égal, soit inégal, de touches, et accordés de façon à donner seulement une étendue de deux octaves et demie ou trois octaves, les autres touches étant accordées à l'unisson avec les premières, mais rendant des sons d'un timbre et d'une

1 Voir les *Annales Archéologiques*, vol. III, p. 76-88, 147-155 et 269-282.

2 Apud Gerb., *Script. eccl.*, tome II, page 279.

3 *Annales archéol.*, vol. III, p. 282.

qualité différents, c'est-à-dire formant un jeu à part? Nous n'hésitons pas à adopter cette dernière hypothèse comme la plus vraisemblable. En effet, les orgues les plus étendues, du Xe au XIIe siècle (Eberhard, Aribon, et Guillaume d'Hirschaw nous l'enseignent), n'avaient que trois octaves. Cette étendue, peu usitée d'ailleurs, est encore critiquée par ces maîtres comme trop grande et donnant au grave des sons sourds, à l'aigu des sons criards; ils accordent la préférence aux orgues de deux octaves et demie, et cette étendue n'a guère été dépassée avant le XVe siècle. En supposant donc que l'on fût parvenu à faire disparaître dans l'orgue de Winchester les imperfections qui existaient alors dans les orgues à trois octaves, il est difficile de croire et d'admettre qu'on y ait ajouté deux octaves de plus.

Quant à l'accord de dix tuyaux groupés sur chaque touche et ne formant qu'un seul son, Wolstan est encore muet à cet égard. Il n'est pas vraisemblable cependant que ces dix tuyaux aient été accordés à l'unisson, ou même seulement à l'octave; tout indique qu'il était joint à cette octave un son intermédiaire, qui formait la quinte avec la note la plus basse et la quarte avec l'octave de celle-ci, ou *vice versâ*. Il existait en effet à cette époque et auparavant (nous l'avons vu plus haut) des instruments sur lesquels s'exécutaient ces assemblages de sons appelés « organum » ou « diaphonie »; l'orgue était de ce nombre, il s'accordait ainsi. Aucun doute ne peut rester sur ce point en présence du témoignage d'Eberhard. Cet auteur nous apprend en effet que chaque chœur se composait d'autant de tuyaux qu'on avait l'habitude d'en mettre pour avoir l'art « d'organiser [1] » (« ad artem organisandi habendam »), et les notes extrêmes de chaque chœur sonnaient la double octave. La tierce et la sixte, regardées encore comme dissonances à cette époque, n'entraient pas dans l'accord; ce n'est que plus tard qu'elles ont été admises comme consonnances.

Ainsi en résumé, selon nous, les sons de l'orgue de Winchester étaient disposés conformément à l'échelle diatonique d'alors, le *si* bémol seul ajouté. Chaque octave se composait de huit sons. Les quarante touches formaient, non une étendue de cinq octaves, mais seulement deux séries de notes ayant chacune une étendue de deux octaves et demie, accordées à l'unisson et rendant des sons d'une qualité différente. Peut-être un des claviers comprenait-il trois octaves et l'autre n'en avait-il que deux? Dans ce cas, celui-ci était accordé à l'unisson de deux des trois octaves du premier.

1. *Organizare* ne signifie pas jouer de l'orgue, mais exécuter une mélodie en l'accompagnant d'accords d'octaves, de quintes et de quartes appelés *organum*.— Voyez Ducange, v° *Organizare;* Lebeuf, *Traité hist. du plain-chant*, et notre *Mémoire sur Hucbald*.

Les dix tuyaux groupés sous chaque touche étaient accordés en « organum », c'est-à-dire par octaves, par quintes et par quartes, suivant les règles établies par Huchald.

Le « talia auxistis » de Wolstan se rapporte moins à l'étendue de cet orgue qu'à la force et à l'éclat de ses sons. Cela résulte de la fin même de la description, où il est dit que les sons de cet instrument ressemblaient au bruit du tonnerre; que leur puissance était telle, que l'on était obligé de se boucher les oreilles et qu'on les entendait dans toute la ville.

Il existait à la même époque, dans l'abbaye de Ramsey, un orgue dont les tuyaux en cuivre avaient coûté trente livres. Ces tuyaux, serrés les uns contre les autres dans une espèce de buffet et placés sur un sommier avec lequel ils communiquaient, recevaient l'air par des soufflets et rendaient, les jours de fêtes, des sons agréables et puissants [1]. Il est fort douteux que cet orgue ait eu la dimension de celui de Winchester.

D'après ce qui précède, il est facile de voir que les orgues de cette époque étaient d'une construction assez grossière et d'un mécanisme fort imparfait. Malgré leur imperfection, elles causaient néanmoins partout le plus grand étonnement, et chaque église voulait posséder un moyen aussi efficace pour attirer les fidèles. Aussi, à partir du X^e^ siècle, elles se répandent et se multiplient en France, en Allemagne, en Italie et dans les Pays-Bas; on en trouve non-seulement dans les cathédrales, mais encore dans les églises de moindre importance et dans les monastères.

Baldéric, archevêque de Dol, mort en 1131, témoigne, dans une lettre qu'il écrit aux moines de Fécamp, le plaisir qu'il avait éprouvé à entendre l'orgue de leur monastère. Cet orgue avait des tuyaux en airain ou en cuivre, et ses soufflets ressemblaient aux soufflets de forge [2].

Prétorius [3] raconte que six cents ans avant lui, c'est-à-dire au XI^e^ siècle, il existait des orgues dans les églises de Saint-Paul à Erfurt, de Saint-Étienne à Halberstadt et de Saint-Jacques à Magdebourg; qu'il en avait vu des restes

1. « Triginta præterea libras ad fabricandos cupreos organorum calamos erogavit, qui in alveo suo super unam cochleam denso ordine foraminibus insidentes, et diebus festis, folliumi spiramento fortiore pulsati, præclarum melodiam et clangorem longius resonantem ediderent. » — Matthæus, *Vita S. Oswaldi*.

2. « Illa in ecclesia unum erat quod nulla non mediocriter complacuit quod ad Deum laudandum et excitandum David cantores suos inservit. *Laudate, inquit, Dominum in chordis et organo.* Ita siquidem instructum vidi musicum, latitis aereis compactum, quod follibus exctum fabrilibus suavem redderet melodiam. Organa illud erant, certisque temporibus excitabant. » — *Epist. Baldrici ad mon. Fiscam.*

3. *Syntagma music.* t. II, cap. 2, p. 3.

qui contenaient des inscriptions. En Italie, suivant Muratori, l'orgue fut accueilli avec la plus grande faveur[1].

Lootens, auteur hollandais de la fin du dernier siècle, nous donne de curieux renseignements sur un orgue qui existait à Utrecht, au XII^e^ siècle. « Un facteur d'orgues de Flessingue, dit-il, Albert Van Os, a trouvé, il y a environ soixante-dix ans, en levant l'orgue de l'église Saint-Nicolas, à Utrecht, sur le sommier du grand clavier à la main, la date de 1120. Ce sommier n'avait ni registres ni tirants, mais douze rangs de tuyaux dont le plus grand était un prestant de douze pieds. Sur chaque touche, tous les tuyaux parlaient à la fois sans qu'on pût en détacher un seul, de sorte qu'on n'entendait autre chose qu'une mixture criarde. Le clavier commençait avec *fa* (clef de *fa* sous la ligne) et s'étendait jusqu'au *la* (clef de *sol*, première ligne additionnelle supérieure). Le clavier supérieur avait des registres fixes ; celui intermédiaire, des registres mobiles, et le clavier pédale n'avait qu'une trompette[2]. » Il est évident qu'en 1120, cet orgue n'avait que le grand clavier manuel et que les autres ont été ajoutés depuis.

Après l'exposé historique que nous venons de donner des principales orgues qui ont existé depuis Pépin jusqu'au XII^e^ siècle, il convient peut-être d'entrer dans plus de détails sur tout ce qui tient à leur disposition et à leur mécanisme. Nous examinerons donc rapidement quelle était l'étendue de leur clavier, combien de tuyaux résonnaient sous chaque touche, l'accord des tuyaux, la forme des touches, la matière dont les tuyaux étaient fabriqués, le nombre des soufflets, la manière dont ils étaient mis en mouvement, le caractère des sons que rendaient ces orgues, le genre de musique qu'on pouvait y exécuter, enfin la cause de l'obstacle qu'a rencontré leur introduction dans quelques églises.

Le nombre des touches a varié, depuis neuf jusqu'à vingt-quatre; mais l'étendue la plus ordinaire était de quinze à seize. Jusqu'au X^e^ siècle, il n'était admis, dans le clavier de l'orgue, d'autres demi-tons que celui entre le deuxième et le troisième son, plus, celui entre le septième et le huitième son de l'octave. Odon est le premier qui donne place au demi-ton entre le sixième et le septième son de l'octave. Cette innovation a été adoptée par les musiciens postérieurs.

1. « Mirum in modum aucta deinde est populi delectatio, et ad sacras ædes concursus, quum primum ex Oriente in Occidentem translatus est organi pneumatici usus et melos. Incredibile dictu est quanto stupore ac voluptate primum exceptum fuerit. » — Muratori, *Antiquit. ital. med. ævi*, tome IV, dissert. LVI, p. 777.

2. Ce passage, inséré par Hess dans sa *Courte esquisse de la plus ancienne invention et des progrès de la construction des orgues* (en hollandais), a été extrait par lui de l'ouvrage de Lootens, intitulé : *Aanmerking over de oudste orgelen* (Observations sur les plus anciennes orgues).

D'après Prétorius, les plus anciennes orgues d'Allemagne avaient généralement douze touches; il en a trouvé pourtant qui étaient munies de treize touches. Celui d'Halberstadt n'en avait que neuf.

Les claviers de trois octaves comprenaient, dans le bas, trois sons; dans le haut, un son de plus que cette dernière position. La variété de dispositions tonales du clavier d'orgue et leur peu de conformité, quant à l'étendue, avec l'échelle tonale qui réglait le plain-chant, feraient douter que l'orgue servît à l'accompagner. Nous avons fait voir plus haut que, dans les orgues qui faisaient résonner plusieurs tuyaux à la fois sous une même touche, ces tuyaux n'étaient pas accordés à l'unisson, mais en quintes ou quartes et en octaves, suivant les règles établies par Huebald.

Chaque touche produisait trois sons.

Dans les orgues composées d'un grand nombre de tuyaux, on doublait le son intermédiaire. Ou bien on doublait à la fois le son intermédiaire et l'octave. L'orgue de Winchester était vraisemblablement accordé de cette façon. Les autres tuyaux servaient à doubler et à multiplier à l'unisson un ou plusieurs sons, préférablement sans doute la tonique et ses octaves. C'est évidemment l'origine des jeux de mixture de nos orgues, dont l'effet extraordinaire est resté jusqu'ici inexplicable à la science elle-même.

S'il nous était permis de hasarder une conjecture à ce sujet, voici celle que nous soumettrions. Tout le monde sait que, indépendamment du son principal produit par une cloche ou une corde sonore, une oreille attentive entend, en outre, plusieurs autres sons accessoires, appelés sons concomitants, tels que la douzième, la quinzième et quelques autres, plus les octaves de ces sons. Ne serait-ce pas par un phénomène de même nature que, dans les jeux de mixture convenablement disposés, cette multitude de sons intermédiaires, dont l'effet paraît devoir être choquant au premier abord, vient porter leur concours au son principal et lui donner à la fois de la force et un caractère mystérieux ! Nous abandonnons la valeur de cette conjecture à de plus compétents que nous.

Les touches étaient grossièrement travaillées et d'une dimension considérable. Le clavier de l'ancien orgue d'Halberstadt, qui n'en avait que neuf, était large d'un mètre, et chaque touche avait une largeur de huit à dix centimètres. D'après Prétorius, elles avaient la forme suivante. Cette forme est restée, avec peu de modifications, la même pendant longtemps; on la rencontre encore dans des orgues du XIV^e^ siècle.

On voit que ces touches sont bien différentes de celles qu'on fait actuellement pour nos orgues.

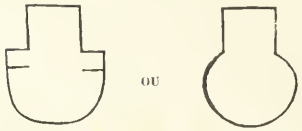

19. — Touches de l'ancien orgue d'Halberstadt

Bedos de Celles parle de touches qui avaient cinq à six pouces de largeur. Le mécanisme en était si lourd, si difficile, qu'on ne pouvait les mettre en mouvement qu'à coups de poing. Dans certaines orgues, elles étaient tellement dures que l'organiste était obligé de se munir les mains de morceaux de bois pour ne point se blesser. C'est de là qu'est venue cette expression allemande « orgel schlagen » (battre de l'orgue), pour jouer de l'orgue.

Les tuyaux étaient en métal dans le plus grand nombre des orgues. C'était ordinairement le cuivre ou le bronze que l'on employait à leur fabrication. Les tuyaux de l'orgue de Charlemagne et de celui de Ramsey étaient en cuivre. L'on en faisait aussi en buis, en verre, en albâtre, en ivoire, en or et en argent. Dom Bedos de Celles rapporte qu'un Napolitain avait construit un orgue avec tuyaux et clavier en albâtre. Il existait à Milan un orgue avec des tuyaux en argent, et l'empereur Michel en possédait un dont les tuyaux étaient en or. A Venise, il y en avait aussi un avec des tuyaux en or.

Après bien des essais dont le résultat était plus ou moins heureux, on s'arrêta au plomb, au zinc et au bois, comme étant les matières les plus avantageuses à la fabrication des tuyaux.

On s'explique difficilement comment l'orgue de Charlemagne joignait la force du tonnerre à la douceur de la lyre et à l'éclat des cymbales; car on ne voit nulle part qu'il y eût alors des registres au moyen desquels on pût faire taire ou résonner à volonté un certain nombre de tuyaux. Il faut cependant admettre qu'il devait y avoir dans cet orgue un mécanisme qui, sans ressembler aux registres de nos orgues modernes, permettait néanmoins à l'organiste de faire entendre séparément un certain nombre de tuyaux. Quelques orgues encore semblent avoir réuni la force à la douceur; mais, dans un grand nombre d'autres, les sons étaient aigus et criards : leur caractère dominant était la force et le bruit.

Quelle mélodie pouvait-on exécuter sur un instrument dont le clavier était tellement imparfait qu'il fallait frapper les touches à coups de poing pour les faire résonner? aucune autre, il nous semble, qu'une lente et simple mélodie de plain-chant. Il résulte en effet, de tous les documents historiques, qu'il n'était pas possible d'exécuter un chant plus rapide ou plus compliqué.

La soufflerie, l'une des parties les plus importantes de l'orgue, était dans un état très-imparfait. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler que l'orgue de Winchester avait vingt soufflets qui ne pouvaient être mis en mouvement, et avec beaucoup de peine, que par soixante-dix hommes robustes. L'orgue d'Halberstadt avait vingt soufflets et dix souffleurs, celui de Magdebourg avait vingt-quatre soufflets et douze souffleurs. Dans ces dernières orgues, un souffleur mettait en mouvement deux soufflets; à cet effet, il était attaché à chaque soufflet une espèce de soulier en bois. Le souffleur, plaçant chaque pied dans un de ces souliers, faisait baisser et monter alternativement les soufflets en transportant le poids de son corps, tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre. Ces soufflets n'étant chargés d'aucun autre poids pour régler la distribution de l'air, l'intensité de celui-ci dépendait de la pesanteur seule des hommes qui faisaient aller les soufflets. Il est facile de comprendre combien l'inégalité du poids des souffleurs devait donner de l'inégalité dans le produit du vent et dans sa distribution dans les tuyaux. Il est donc évident que l'orgue, en de pareilles conditions, ne pouvait être bien réglé.

Toutes les orgues n'étaient pas néanmoins dans un état aussi imparfait sous le rapport de la soufflerie. Celles d'Angleterre principalement paraissent avoir possédé, au XII^e^ siècle, un mécanisme dont le progrès devait contribuer beaucoup à une bonne condition de sonorité.

On trouve le dessin d'un orgue du XII^e^ siècle dans le psautier d'Eadwine, à Cambridge. Ce curieux monument, le seul que nous connaissions d'une époque aussi éloignée, nous montre une soufflerie assez bien organisée.

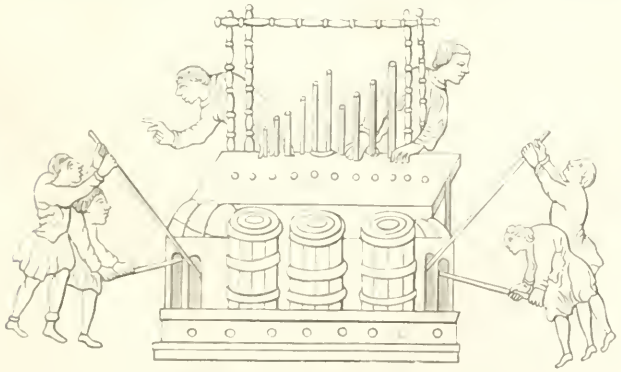

20. — Orgue à soufflets. — XII^e^ siècle — Manuscrit de Cambridge.

Les trois tubes cylindriques que l'on voit placés sur le devant sont évidemment des réservoirs destinés à contenir l'air et à le distribuer avec égalité dans les tuyaux par le sommier, sur lequel ceux-ci étaient placés. Quatre hommes sont occupés à faire mouvoir les soufflets qui introduisent l'air dans les reservoirs. Il ne s'agit plus ici de soufflets de forge, mais de soufflets tels qu'ils s'en trouve encore dans plusieurs orgues modernes. Nous voyons aussi deux organistes, comme dans la description de l'orgue de Winchester. Chacun gouverne son alphabet ou son clavier, et donne des instructions aux souffleurs. Cet orgue ne devait avoir qu'une faible étendue, puisqu'on n'y voit que six tuyaux simples et quatre doubles.

C'est aux sons criards, au bruit désagréable des soufflets et aux autres imperfections de certaines orgues, qu'il faut attribuer, sans doute, l'obstacle qu'a rencontré leur introduction dans quelques églises. Ealred, abbé de Rieval, au XII^e^ siècle, se plaint du bruit des orgues ou plutôt de leurs soufflets. « A quoi sert, dit-il, je le demande, ce terrible fracas de soufflets qui ressemble au bruit du tonnerre plutôt qu'à la douceur de la voix [1] ? » Balderic, dans un passage de la lettre que nous avons déjà citée, nous apprend aussi que l'orgue n'était pas généralement approuvé. « Je sais, dit-il, qu'il y en a beaucoup qui n'ont point d'orgue dans leur église et qui blâment ceux qui en possèdent. » Mais il prend leur défense en s'appuyant de l'exemple de David et d'Élisée. « Nous ne nous égarons pas, ajoute-t-il, en imitant, comme nous le pouvons, l'exemple d'aussi grands personnages. Nous permettons, en conséquence, l'usage de l'orgue, mais nous ne faisons aucun crime à ceux qui n'en possèdent pas. »

L'opposition à l'introduction de l'orgue dans l'église venait autant de ceux qui étaient contraires à l'admission des instruments en général, que de ceux qui trouvaient l'orgue trop imparfait. Mais le nombre d'ecclésiastiques qui envisageaient la chose d'une autre manière était plus considérable; ceux-ci favorisèrent l'introduction de l'orgue, dès qu'ils remarquèrent que son emploi, loin de nuire au but principal du culte, lui était, au contraire, favorable.

L'usage de l'orgue fut néanmoins borné pendant longtemps aux grandes

1. « Ad quid, rogo, terribilis ille follium flatus, tonitrui potius fragorem quam vocis exprimens charitatem ? » — *Speculum charitatis*, lib. II, cap. 23.

2. « Non tamen ignoro, quia sunt multi qui, tale quid in suis non habentes ecclesiis, eos qui habent murmurando dilapidant..... Non igitur aberramus, si tantorum patrum vestigia, ut possumus, imitamur. — Si igitur organa habemus, eis uti ecclesiastica consuetudine permittimus: sin autem, sine sacrilegio eis carere possumus. » *Epist. Balderici ad monach. Fiscam.*

fêtes. Les fonctions de l'organiste n'étaient point d'accompagner le chant; elles consistaient simplement à faire des préludes et à répondre au chœur pendant les intermèdes. Ce fut plus tard que le chant fut accompagné par l'orgue.

TROMPETTE.

La trompette est l'instrument à vent qu'on rencontre le plus fréquemment sur les monuments qui représentent les costumes et les mœurs des peuples du Nord. Sa forme était simple et peu variée, mais il y en avait de diverses grandeurs. La trompette prenait des noms différents, selon sa dimension, sa forme, sa destination et la matière dont elle était fabriquée. Il y avait des trompettes de guerre, des trompettes de chasse. On convoquait le peuple, on célébrait les fêtes et les jeux au son de certaines trompettes particulières. Parmi les trompettes guerrières, les unes servaient à sonner l'attaque et la mêlée, d'autres la victoire; les principales s'appelaient TUBA, CLARO, CLARIO, CLARASIUS, BUCCINA, LITUUS, TAUREA, SALPINX, CLASSICA. Les plus grandes et les plus bruyantes étaient en cuivre ou en airain. Il y en avait d'une dimension qui égalait la taille de l'homme. On peut en juger d'après le dessin suivant, tiré d'un manuscrit du VIII^e^ siècle, de la bibliothèque Cottonnienne.

21. Trompette guerrière. VIII^e^ siècle. Manuscrit anglais.

On aurait de la peine à comprendre comment d'aussi énormes tubes pouvaient être tenus en l'air par ceux qui les faisaient résonner, si un autre dessin, d'un manuscrit du XI^e^ siècle de la même bibliothèque, ne nous montrait la manière dont on en jouait. Cette trompette était posée sur une espèce de

béquille, plantée en terre ou maintenue seulement par une des mains de l'exécutant.

Voyez, en tête de cet article, la gravure tirée de ce manuscrit anglais. Le roi David, assis sur son trône, pince de la harpe. A sa gauche, un jeune musicien sonne de la trompette recourbée; à sa droite, un autre jeune homme sonne de la trompette droite. Cette dernière trompette est maintenue sur un support.

Il est à croire que c'étaient des trompettes semblables dont se servaient les Gaulois, et dont les sons terribles, suivant Polybe et Ammien Marcellin, jetaient l'épouvante parmi les ennemis [1]. Bartholin, « de tibiis veterum », dit que les Gaulois avaient une trompette guerrière, nommée CORNIX, dont le tuyau en plomb se terminait par une tête d'animal.

Les trompettes de chasse, appelées CORNUA ou CORNEA, étaient généralement formées de la corne d'un bœuf ou d'un taureau que l'on ornait de différentes manières. Ce genre de trompette n'était pas cependant uniquement employé à la chasse. Dans le grand dessin qui précède cet article, on en voit une accompagnant la harpe; ailleurs, elle figure dans les cérémonies publiques, dans les fêtes et dans les jeux [2].

La SAMBUCA ou saquebutte était une sorte de trompette dont la tige se repliait sur elle-même, de façon que le tuyau du pavillon était parallèle au tuyau de l'embouchure et de la même longueur que ce dernier. On trouve des dessins de saquebutte dans plusieurs manuscrits des IX^e^, X^e^ et XI^e^ siècles. Celui que nous donnons ici est tiré du manuscrit de Boulogne.

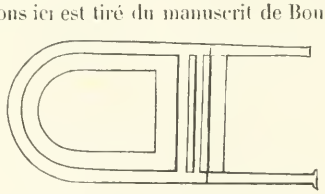

22. — Saquebutte — IX^e^ siècle. — Manuscrit de Boulogne.

Cet instrument semble avoir beaucoup de rapport avec le trombone et en avoir été l'origine.

En général, les notions que l'on trouve sur les trompettes et sur leur emploi, à l'époque dont nous nous occupons, sont fort obscures; la plupart des auteurs confondent toutes ces trompettes les unes avec les autres.

1. Voir *Annales Archéologiques*, t. III, p. 79.
2. Voir Strutt, *Angleterre ancienne*.

FLUTE.

La flûte, dont l'origine remonte à la plus haute antiquité, a joué un grand rôle chez les Grecs et chez les Romains. Elle était employée à guider l'orateur et l'acteur dans leur débit déclamatoire, et à les maintenir dans tel ou tel mode. On prétend même que, dans les anciennes comédies, les vers se composaient au son de la flûte. Il est assez difficile de se figurer de quelle utilité pouvait être cet instrument dans cette circonstance. Quoi qu'il en soit, il y avait des flûtes de diverses formes et de diverses grandeurs. Les unes étaient droites ou à bec, les autres obliques ou traversières. Une autre, appelée syrinx ou flûte de Pan, était composée de sept tuyaux d'inégale grandeur.

La flûte droite était simple ou double. La flûte simple était composée d'un tuyau en bois, d'une seule pièce, avec un certain nombre de trous; ce nombre, restreint d'abord, fut augmenté dans la suite.

La flûte double avait deux tiges : l'une, appelée *sinistra*, gauche, parce qu'on la tenait de la main gauche, faisait entendre des sons aigus, ce qui lui fit donner le nom de flûte féminine; l'autre, appelée *dextra*, droite, parce qu'on la tenait de la main droite, rendait des sons graves et était plus longue que la première; on l'appelait flûte masculine. — La flûte oblique ou traversière était peu usitée.

Toutes ces flûtes étaient employées au moyen âge. Il s'en rencontre sur les monuments des IX^e^, X^e^ et XI^e^ siècles, et l'on n'y remarque aucune modification.

Il y avait deux espèces de flûtes doubles : l'une, était composée de deux tuyaux, tantôt liés ensemble, tantôt isolés [1]; l'autre n'était formée que d'une tige, dans laquelle étaient percées deux ouvertures comme dans la figure suivante, tirée du manuscrit n° 1118 de la Bibliothèque Royale [2].

1. Strutt, *Angleterre ancienne*, a reproduit une flûte double, à tiges isolées, qu'il a tirée d'un manuscrit du IX^e^ siècle de la bibliothèque Cottonnienne.

2. Ce dessin et tous ceux qui proviennent du même manuscrit sont fort grossiers, mais parfaitement exacts. En archéologie, l'exactitude est la qualité suprême, et nous devons lui sacrifier tout. Voilà pourquoi nos dessins sont laids, quand ils sont laids dans l'original, beaux quand le modèle lui-même a de la beauté. — Un jeune jongleur lance en l'air des couteaux et, alternativement, des disques ou boules, aux sons de la double flûte dont joue cet homme plus âgé et barbu, qui doit être son père. (*Note du Directeur.*)

23. — Flûte double d'une seule tige. — XIe siècle. — Manuscrit de la Bibliothèque Royale.

Cette flûte porte à l'extérieur des trous sur lesquels se promènent les doigts de l'exécutant, mais on ne voit nulle part comment cette flûte était accordée. On y remarque une double embouchure, ce qui laisse supposer qu'on pouvait jouer à volonté sur l'une ou l'autre flûte séparément ou sur les deux à la fois. Cette flûte, sous le nom de flûte d'accord, est restée en usage jusqu'au siècle dernier.

La syrinx ou flûte de Pan était en usage à l'époque dont nous nous occupons. On la trouve représentée sur plusieurs monuments des IXe, Xe et XIe siècles. Celle que nous donnons ici est tirée du manuscrit d'Angers où nous avons déjà pris plusieurs dessins.

24. — Syrinx ou flûte de Pan à sept tuyaux — IXe ou Xe siècle. — Manuscrit d'Angers

La syrinx était composée généralement de sept tuyaux d'inégale grandeur, unis ensemble avec de la cire ou tout autre lien.

Le manuscrit n° 1118 de la Bibliothèque Royale de Paris nous montre une flûte de ce genre composée de neuf tuyaux, et d'une forme particulière qui mérite d'être remarquée. Nous la reprodnisons ici.

25. — Syrinx à neuf tuyaux — XIe siecle. — Manuscrit de la Bibliothèque Royale.

CHORUS.

L'instrument à vent, qu'on appelait CHORUS, était formé, selon saint Jérôme, d'une peau et de deux tuyaux d'airain, dont l'un était l'embouchure et l'autre le pavillon. Voici un chorus d'après le manuscrit de Boulogne. Il en existe de semblables dans le manuscrit d'Angers et dans celui de la bibliothèque Cottonnienne.

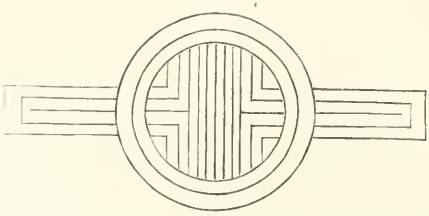

26. — Chorus à pavillon simple. — IXe siècle. — Manuscrit de Boulogne.

Il y avait aussi un chorus à pavillon double. Le suivant est tiré du manuscrit de la bibliothèque Cottonnienne.

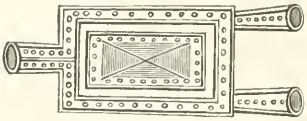

27. — Chorus à pavillon double. — IXe siècle. — Manuscrit anglais.

Ces instruments, qui apparaissent là dans leur grossièreté primitive, avaient une étendue nécessairement bornée. Tous n'étaient point cependant dans un état aussi imparfait. Gerbert en a extrait deux d'un manuscrit du IXe siècle, de Saint-Blaise, dans lesquels le tuyau qui n'est point embouché a plusieurs trous que l'exécutant fermait ou laissait ouverts pour modifier les sons. Ce tuyau se termine par un pavillon à tête d'animal [1].

1. Nous remarquerons ici, pour en prendre note et pour en parler ailleurs, à propos de l'ornementation et du style figuré qui régna pendant tout le moyen âge, l'affection particulière que les sculpteurs, les peintres et les littérateurs de cette époque avaient pour les représentations d'animaux et les *images* en général. (*Note du Directeur.*)

28. — Chorus à pavillon simple avec trous. — IXe siècle. — Manuscrit de Saint-Blaise.

Il y avait encore quelques instruments à vent, en usage à cette époque; mais l'on n'a sur la plupart que des renseignements imparfaits, et nous n'en avons point rencontré les dessins. Tels sont les instruments appelés :

CALAMUS, CALAMELLUS OU CALAMELLA ; MUSA, STIRA ; PANDURIUM, PANDORIUM OU PANDORIUS.

Le chalumeau (*calamus, calamellus* ou *calamella*) était une sorte de tube creux, formé à l'origine par un simple roseau percé de trous. — *Musa, Stira* étaient deux instruments du même genre. — On ne voit pas bien ce qu'était le *Pandorium* ou *Pandurium*, ou *Pandorius*, classé au nombre des instruments à vent par Cassiodore et Isidore de Séville. Ce dernier semble laisser entendre que c'était la flûte de Pan.

E. DE COUSSEMAKER,
Correspondant du Comité historique des arts et monuments.

(*Au n° prochain les instruments à percussion et les cloches.*)

VANDALISME

ET MOUVEMENT ARCHÉOLOGIQUE.

Tableaux de Viroflay et dalle tumulaire de Poissy. — Château de Dijon. — Vandalisme à Châlons-sur-Marne. — Les architectes et les archéologues. — Éclairage des églises au gaz. — La voirie et les monuments historiques. — Vente de la maison des Musiciens, à Reims. — Destruction de l'hôtel Carnavalet, à Paris. — Destruction des anciens murs d'Avignon. — Destruction prochaine de l'ancien hôtel de ville, à Douai. — Ruines de tableaux anciens. — Perte d'un vitrail remarquable. — Vandalisme dans le département de l'Aube. — Vandalisme à Chartres. — Origine du moyen facile et prompt de se débarrasser d'une église gothique. — Destruction de l'église de l'Observance, à Lyon. — Mise en vente de l'église Saint-Laurent, à Rouen. — Statistique des monuments diocésains.

Travaux à Notre-Dame de Mantes.

Tableaux de Viroflay, dalle tumulaire de Poissy. — M. l'abbé Hacquard, vicaire général du diocèse de Versailles, nous écrit : « Monsieur, je m'empresse de vous signaler l'erreur de votre correspondant de Versailles, relativement aux tableaux de l'église de Viroflay. Il est bien vrai, comme vous le dites dans le numéro de novembre, page 301, que, par suite du nettoyage de l'église, la plupart des tableaux ont été déposés et placés dans la salle de la mairie, puis au presbytère. Mais il est absolument faux qu'il soit question d'en vendre un seul. M. le maire et M. le curé de Viroflay, pour n'être pas juges en tableaux, n'en sont pas moins des conservateurs consciencieux, ce dont pourra s'assurer votre correspondant, si, après les travaux de nettoyage, il juge à propos de visiter l'église de Viroflay et d'inventorier ses objets d'art. — En parcourant ces jours derniers la « Statistique monumentale du département de la Seine » (Annales, vol. I, liv. v^e^, pag. 147, col. 1^re^),

mon attention a été vivement commandée par ces lignes : « Il est urgent de « prendre un parti décisif pour mettre en sûreté nos vieilles tombes qui s'u- « sent chaque jour davantage. A Poissy, par exemple, l'effigie, armée de « toutes pièces, de Mgr Robert Duplessis, etc., etc., aura bientôt achevé « de disparaître sous le piétinement des chantres, peu soucieux de lui mar- « cher sur le corps. » — « Quand M. de Guilhermy signalait ce fait en septembre 1844, le motif de sa plainte n'existait plus; la dalle historiée était relevée et adossée à l'une des parois de la chapelle Saint-Pierre dans l'église de Poissy. Je suis heureux de vous apprendre que le berceau chrétien de saint Louis n'a plus à redouter aucun acte de vandalisme, grâce à la vigilance éclairée du conseil de fabrique et de l'administration municipale, qui vient de donner la mesure de ses idées conservatrices en confiant la restauration de ce monument, véritablement historique, à l'un des restaurateurs de la Sainte-Chapelle, à M. Viollet-Leduc. — Veuillez donc faire connaître aux lecteurs nombreux des « Annales » que vos doctrines recrutent chaque jour dans Seine-et-Oise de nouveaux adeptes. — Agréez, etc.

« Aug. Hacquard, vicaire général. »

Nous remercions bien vivement M. le vicaire général Hacquard, naguère curé de Poissy, de la lettre qu'il nous fait l'honneur de nous écrire. A l'avenir, avec une administration ecclésiastique aussi éclairée, la vente de bas-reliefs, comme ceux de Carrières-Saint-Denis, n'est plus possible, et le diocèse de Versailles sera réputé pour le respect qu'il portera aux monuments du moyen âge.

Château de Dijon. — M. A.-L. Lacordaire, ingénieur civil, architecte, membre de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, nous écrit : « Monsieur, sous ce titre : « Vandalisme à Dijon », on lit dans les « Annales Archéologiques », vol. III, pag. 241 : « Il ne manque pas « d'esprits avancés qui se persuadent que Dijon doit tout gagner à ressem- « bler, le plus tôt possible, à un grand village. Ces hommes de progrès ont « éventré la ville, à très-peu de distance du château, et ils ont un intérêt « d'argent à créer, de ce côté, un quartier *extra-muros*. Mais, pour que ce « quartier se relie à la ville, il leur importe que le château disparaisse, et « comme le château exige des réparations, en ce moment ils s'efforcent « de persuader au Conseil général que le château n'est qu'une vieillerie indi- « gne d'être conservée. Nous espérons que le Conseil ne sera pas dupe de « ces insinuations intéressées. »

« Je suis, monsieur, comme toute la ville de Dijon le sait, l'unique fonda-

teur du quartier *extra-muros* dont il s'agit, et, en cette qualité, personnellement désigné dans votre article, ce qui m'oblige à vous prier d'insérer la rectification suivante :

« Des intérêts purement municipaux constatés, depuis plus de trente ans, par le vœu de la population, ont fait, je ne dirai pas « éventrer », mais ouvrir la ville de Dijon, au lieu indiqué, en 1837. Deux ans plus tard, j'ai conçu la pensée d'y ériger une grande place, de style uniforme, dans le but d'embellir cette partie de la ville, d'y rappeler la vie, d'occuper à ces utiles travaux, pendant plusieurs années, un grand nombre d'ouvriers. C'est seulement alors qu'un intérêt d'argent et peut-être d'honneur, si vous voulez bien me le permettre, a pu exister en cette affaire. Cette place, aujourd'hui entièrement bâtie et à laquelle j'ai donné le nom de Saint-Bernard, dit assez, même aux esprits les plus prévenus contre toute innovation, que je n'ai pas voulu faire ressembler Dijon à un village.

« Il n'est pas vrai que ce nouveau quartier ait besoin, pour se rattacher à la ville, que le château disparaisse, la réunion étant naturellement faite par la porte Saint-Bernard, et ne pouvant, au contraire, avoir lieu par le château, qui est en partie hors des murs. Il n'est pas vrai que le Conseil général ait recueilli, autre part qu'en lui-même et dans l'inspection attentive des lieux, les éléments de sa décision sur le château. Cette hypothèse serait injurieuse pour le Conseil, et contraire au sens commun. Le Conseil général n'a fait, en cette circonstance, que continuer l'exécution d'un plan déjà ancien, qui consiste à reconstruire successivement les parties ruinées de la caserne de gendarmerie. Ce sont donc des intérêts départementaux et non point des intérêts particuliers d'argent qui ont fait décider la démolition d'une partie du château de Dijon.

« Des assertions de votre correspondant, vous voyez, monsieur, qu'il ne reste rien, sinon une manifestation sans but contre une œuvre vraiment utile. Qui peut sérieusement songer aujourd'hui à la perte d'un fossé, d'un pan de mur, quand, sur leur emplacement, une cité entière s'est élevée, cité qui a déjà son passé, ses monuments, et à l'édification de laquelle des milliers d'ouvriers gagnent, depuis six ans, le pain de leur famille? Est-ce ainsi qu'il faut entendre l'archéologie? — A ce compte, il faudrait regretter que Dijon n'en soit plus au *castrum divionense*, et Paris à l'enceinte de Philippe-Auguste. — Je suis, etc.

« A.-L. Lacordaire,

« Ingénieur civil, architecte, membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. »

Il y a deux choses dans la lettre de M. Lacordaire : ce qui le regarde et ce

qui regarde l'art. — Nous n'avons nulle intention d'insister sur ce qui le concerne. M. Lacordaire a créé à Dijon un nouveau quartier, et il a eu le bon goût de le consacrer du nom de Saint-Bernard ; ce n'est point là ce que nous avons attaqué. On nous assure qu'il a déployé dans cette création une persévérance et une activité au-dessus de tout éloge. Mais il n'en a pas moins donné un fâcheux exemple en entamant la courtine de la Trémouille, en abattant le rempart et en comblant le fossé. Il ne peut ignorer que, depuis lors, l'idée d'en finir avec le mur d'enceinte, et, par conséquent, de faire de Dijon un grand village, n'ait fait d'immenses progrès dans beaucoup d'esprits. — M. Lacordaire ne saurait trouver mauvais que la question de personne s'efface devant la question archéologique. Or, il résulte de nos informations que la portion du fossé, détruite par M. Lacordaire, aurait été précisément le théâtre du fait le plus tragique de l'histoire municipale de Dijon, l'exécution du maire Jacques Verne, pour avoir voulu livrer la ville à Henri IV. M. Lacordaire est fait d'ailleurs pour comprendre, en thèse générale, qu'un vieux fossé et un pan de mur ancien peuvent ne rien gâter et ne point faire obstacle à des constructions modernes. On peut toujours mettre le neuf à côté du vieux, sans anéantir le vieux ; il n'y a qu'à savoir s'y prendre. — Quant au château de Dijon, notre correspondant persiste à croire qu'il est sérieusement menacé. Le Conseil général aurait voté la démolition de l'une des tours, qu'il serait facile de réparer. Si M. le ministre de l'intérieur approuve ce vote, le château de Dijon est perdu. Le marteau des démolisseurs va l'entamer; il ne s'arrêtera plus. Ce n'est désormais qu'une question de temps.

Vandalisme à Châlons-sur-Marne. — M. de Grandrut, architecte du département de la Marne, nous écrit, en réponse à notre article contenu dans les « Annales » de novembre, une lettre que nous ne pouvons insérer en entier et dont voici quelques passages essentiels :

« En construisant les voûtes de la nef, à la cathédrale de Châlons, il était, suivant vous, facile de prévoir et d'éviter la rupture de la belle dalle funéraire dont vous donnez le dessin. Je vous ai déjà fait observer, et je vous répète, que l'échafaud des voûtes a été transporté sans accident dans la plus grande partie de la nef. Cette expérience m'autorisait donc à croire que, dans les deux travées près du chœur, j'obtiendrais le même résultat. Il n'en a pas été ainsi, parce que, dans cet endroit, les tombes, au lieu de reposer sur une couche de mortier dans toute leur étendue, n'avaient pour appui qu'une cale à chaque angle. Pouvais-je soupçonner un pareil vice de construction?

Ai-je donc mérité les épithètes de négligent et de barbare que vous m'adressez? Le mastic employé pour restaurer la dalle disjointe imite parfaitement la couleur de la pierre, et l'égale en dureté; seulement, dans les temps humides, il est plus hygrométrique qu'elle, et prend alors une teinte plus foncée. C'est ce qui vous a sans doute inspiré cette comparaison de bon goût que vous intercalez si charitablement dans votre article.

« Une autre dalle du bras méridional de la croisée a été aussi rompue par l'échafaud; mais cette dalle n'est qu'un fragment informe, sans valeur artistique, la sixième partie, peut-être, d'une ancienne pierre tumulaire dont la surface est presque complétement usée. J'ai déjà répondu dans ce sens à vos observations sur ce point. En écrivant que j'ai cassé en plusieurs morceaux les dalles du croisillon nord, vous exagérez sciemment; vous faites croire à la destruction d'objets précieux qui n'existent pas.

« La dépose de quelques verrières à Notre-Dame-de-l'Épine et à la cathédrale de Châlons vous a servi de thème pour m'attaquer avec une violence sans égale. Je vais vous suivre de point en point : J'ai fait, dites-vous, enlever sans aucune précaution, sans l'avoir dessiné, sans en avoir constaté l'état, un vitrail précieux sur lequel est peint le miracle qui a donné lieu à la fondation de l'église de l'Épine, et, dans l'enlèvement, les plombs mauvais ont laissé partir des morceaux de verre qui ont été cassés sur le pavé. La verrière, une fois *déplumée*, les verres furent jetés pêle-mêle : jambes, pieds, mains, ornements, paysages, tout a été confondu dans la piscine d'une chapelle, où tout le monde entrait, sans être vu, et où vous auriez pu prendre ce qui serait allé à votre fantaisie.

« Autant d'assertions, autant d'erreurs, pour ne pas dire plus.

« La verrière de l'Épine a été enlevée avec précaution, *sans aucun accident;* les panneaux, qui en fourniraient la preuve au besoin, ont été rangés avec ordre dans la chapelle Saint-Nicolas, fermée par une grille de quatre mètres de hauteur. Quelques morceaux peu adhérents avaient été préalablement détachés et ils ont été placés entre les panneaux avec indication de ceux auxquels ils appartiennent. Aujourd'hui, sans le moindre effort, je puis recomposer cette verrière. Ce que vous avez vu dans la piscine de la chapelle, ce sont des fragments qui ont été pendant longtemps enfouis sous la poussière de la galerie basse près de la chapelle Saint-Jean et que j'y ai découverts il y a quelques années. Si vous avez trouvé ouverte la porte de la chapelle Saint-Nicolas, c'est que le jour de votre visite, on devait y placer deux tableaux que vous pouvez y voir actuellement. D'ailleurs, si vous vous fussiez avisé de prendre ce qui serait allé à votre fantaisie, la gardienne de

l'église, placée de manière à voir tout ce qui se passe dans cette direction, n'eût pas manqué d'appeler à l'aide et de vous faire appréhender au corps par le garde champêtre. — Reste encore le reproche d'avoir enlevé la verrière sans l'avoir auparavant calquée.

« Je prie M. Didron de se souvenir qu'à la dernière séance de la Commission archéologique, j'ai répondu à ses observations à cet égard. J'ai dit que la poussière qui ternissait le verre intérieurement, et les lichens qui s'étaient attachés à l'extérieur, rendaient impossible l'opération qu'il réclamait; qu'avant de calquer, il convenait de nettoyer; qu'en raison de l'état des plombs, le nettoyage ne pouvant être fait sur place, il fallait au préalable déposer la verrière, puis la laver avant d'en tirer un calque. Votre mémoire doit vous rappeler cette réponse, et cependant vous n'en tenez aucun compte; et cependant, avec une assurance incroyable, vous reprenez pour la troisième fois des observations sans fondement.

« A propos de la cathédrale de Châlons, vous m'accusez aussi d'avoir confié à M. Gérente, votre ami, des vitraux du croisillon septentrional sans les avoir inventoriés, ni décrits ni dessinés, sans en avoir tiré un récépissé en règle. Suis-je donc placé sous votre juridiction, monsieur, pour que vous ne craigniez pas de me sommer en quelque sorte de comparaître devant vous et de vous rendre compte de mes actes? De quelle autorité êtes-vous donc investi pour me dénoncer à M. le Ministre des cultes et à M. le préfet de la Marne?

« Depuis neuf ans j'ai l'honneur d'être chargé des restaurations de la cathédrale de Châlons. Qui vous a dit que, pendant ce temps, je n'ai pas fait l'inventaire complet des verrières de cet édifice? Savez-vous si j'ai pris ou non une note des trois panneaux que j'ai confiés à M. Gérente? Savez-vous si j'ai ou non demandé l'autorisation de les lui confier? »

Notre réponse à tout ceci sera courte. Quand on raccommode la voûte d'un édifice et que le sol de cet édifice est pavé de belles dalles ciselées, la première précaution à prendre, avant de poser les poutres d'un lourd échafaudage, est de faire un plancher, pour recevoir ces poutres d'abord et recevoir ensuite les pierres qui peuvent tomber de la voûte. Cette précaution n'a pas été prise, et la magnifique dalle a été brisée. Le mastic qui a servi au raccommodage avait la couleur chocolat le 12 et le 13 septembre, c'est-à-dire pendant deux des plus chaudes journées de 1845. M. de Grandrut ne parle pas de la croix qu'il a substituée à la fleur-de-lys. Le fragment de dalle qui s'est levé sous la pression de l'échafaud, dans le croisillon méridional, est de peu de valeur, ce que

je n'accorde pas, mais il aurait pu être important et n'en aurait pas moins souffert. Les accidents survenus dans la nef auraient dû faire songer à des précautions qu'on a négligées. La verrière de Notre-Dame-de-l'Épine, toute couverte de poussière en dedans, de lichens en dehors, aurait pu être calquée sur place. Une verrière, même dans cet état, est toujours assez translucide pour permettre facilement l'exécution d'un calque. C'est par hasard que la chapelle, où gisaient les lambeaux de cette verrière, était ouverte quand j'ai vu Notre-Dame-de-l'Epine, je le veux bien; mais le hasard est quelquefois singulier. M. de Grandrut a calqué toutes les verrières de la cathédrale de Châlons, il en a dressé un inventaire complet; je lui en fais mon sincère compliment. M. de Grandrut a pris note des panneaux qu'il a confiés à M. Gérente; je lui en adresse mon compliment plus sincère encore, car il épargne ainsi un travail qu'allait faire M. Gérente, lequel, pour mettre sa responsabilité à couvert, se proposait de calquer en double ces panneaux tels qu'ils sont et avant toute réparation. Un des calques restant à Paris, l'autre serait allé à Châlons, trouver M. de Grandrut. Quant à l'autorité dont je serais investi pour approuver ou blâmer les travaux des architectes dans les monuments anciens ou même modernes, MM. Debret, Godde et autres m'ont souvent adressé cette question. Je n'ai pas répondu, parce qu'on possède, surtout et sans conteste, l'autorité qu'on se crée à soi-même, et j'ai continué mon chemin.

Les architectes et les archéologues. — M. César Daly, le spirituel et savant directeur de la « Revue de l'architecture », a cru devoir répondre dans un numéro de sa publication (vol. VI, col. 70-76) aux observations adressées par les « Annales Archéologiques » (vol. III, p. 67) à M. l'architecte Janniard, qui avait demandé la suppression des gargouilles et des grilles magnifiques qui décorent, les unes à l'extérieur, les autres à l'intérieur, l'église Saint-Ouen de Rouen. M. Daly defend son savant, laborieux, fécond, consciencieux collaborateur; il est dans son droit, il fait son devoir. Mais M. Daly confond les monuments anciens avec les monuments modernes ou même futurs, et nous devons rétablir la distinction.

Dans un monument moderne, à la Bourse, à la Madeleine, qu'on proscrive les gargouilles et qu'on établisse un système d'écoulement des eaux qui ne mouille pas les passants; rien de mieux. C'est sensé, et nous applaudissons. Mais qu'un architecte propose de supprimer les gargouilles anciennes de la cathédrale de Reims, de la cathédrale d'Amiens, de la cathédrale de Chartres, de Saint-Ouen de Rouen, parce qu'elles sont en contravention avec les ordonnances du bureau des finances de 1763, avec les réglements de la

police de 1845, c'est une barbarie véritable; c'est un acte de vandalisme qui ne se représentera plus, je l'espère. Je dis qui ne se représentera plus, car M. Godde a précisément agi dans la cathédrale de Paris comme M. Janniard demande qu'on agisse dans Saint-Ouen. Or, M. Daly, j'en suis certain, se croirait injurié si on lui disait qu'il pense et qu'il voudrait agir comme M. Godde. Dans les monuments modernes, nous pouvons faire tout ce que notre génie nous suggérera : établir des tambours, creuser des caloriféres et vitrer des voûtes, pour arrêter le froid, amener la chaleur et donner de la lumière. Mais un homme sensé se récrierait, si l'on remuait le sol sacré de la cathédrale d'Amiens, la terre plus sainte encore de Saint-Germain-des-Prés, pour y incruster, comme on vient de le faire indignement à Saint-Germain-l'Auxerrois, des tuyaux à vapeur; si l'on masquait les sculptures de la cathédrale de Reims par des tambours en bois; si l'on éclairait la sombre cathédrale de Chartres en défonçant les voûtes, pour les remplacer par un vitrage semblable à celui de la galerie d'Orléans, au Palais-Royal. Laissons en repos les anciens monuments; prenons-les tels qu'ils sont, froids, obscurs, inachevés, comme sont obscurs, inachevés et froids, Dante, Virgile et Hésiode. Vous croyez avoir aujourd'hui un excellent système pour l'écoulement des eaux, et vous demandez que ce système soit appliqué à Saint-Ouen; mais, dans un an, dans dix ans, grâce à Dieu, vous inventerez un nouveau moyen qui sera meilleur encore. Il faudra donc, si vous êtes conséquent, que votre système d'aujourd'hui soit remplacé par le système futur. Croyez-moi, un édifice auquel on toucherait ainsi ne durerait pas longtemps. Ce n'est pas sur le passé, ni sur les vieux monuments qu'il faut exercer votre activité, votre génie inventif, mais sur les constructions nouvelles. Laissez à Saint-Ouen ses gargouilles; mais, si cela vous convient, si vous êtes réellement de plus grands artistes que les architectes du moyen âge, n'en mettez pas à Saint-Vincent-de-Paul ni à Notre-Dame-de-Lorette, et tout sera pour le mieux.

En vertu du même motif, nous demandons qu'on laisse dans Saint-Ouen et ailleurs les belles grilles, les retables magnifiques, les splendides autels, les somptueuses boiseries des XV^e^, XVI^e^, XVII^e^ et même XVIII^e^ siècles, bien qu'ils soient dans des monuments des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^. Pensez-vous que les stalles prodigieuses qui décorent Notre-Dame d'Amiens fassent, à la rigueur, beaucoup mieux, dans cette cathédrale, que les grilles dans Saint-Ouen? Les stalles sont du XVI^e^ siècle dans un monument du XIII^e^; les grilles sont du XVIII^e^ dans un édifice du XIV^e^. Ces ogives flamboyantes des stalles d'Amiens, ces dentelles de bois sont tout aussi singulières dans le sévère monument du

XIII^e^ que les rinceaux plantureux, les tôles grasses et contournées dans le monument grêle et droit du XIV^e^.

Nous l'avons dit et nous le répétons : le beau et le beau se conviennent toujours. La forme et le style peuvent être différents dans des objets d'époques diverses. Si cette forme et ce style ont de l'élégance et du caractère, ce sera toujours beau et très-beau. Les grilles de Saint-Ouen sont célèbres parmi les plus belles qui aient jamais été faites; ces belles grilles vont à merveille, vont à ravir dans le bel édifice.

On nous dit que le beau et le beau ne se conviennent pas toujours; qu'un beau cheval serait mal placé dans une belle chapelle, et qu'une belle tête d'Hercule figurerait mal sur les épaules de Vénus. La comparaison est non-seulement boiteuse, comme il va sans dire; mais elle est borgne, manchote et privée de la moitié au moins de ses membres. Nous n'avons pas dit qu'un beau tronçon à côté d'un autre beau tronçon tout différent, et soudé avec lui, formerait toujours un bel objet unique; mais bien qu'un objet entier, s'il était beau, comme Saint-Ouen, et qui recevrait un autre bel objet entier comme la grille, donnerait un résultat harmonieux. J'ai vu (en plâtre du moins) l'Hercule Farnèse à côté de la Vénus de Médicis, l'Apollon du Belvédère en regard de la Diane chasseresse, le Cincinnatus près du Gladiateur, et j'avoue que ces statues ne perdaient rien au rapprochement, quoiqu'elles fussent diverses de style, d'époque, d'attitude et de sexe. Le rapprochement produisait déjà une beauté par lui-même. Il y a mieux, dans certains musées, dans certains ateliers de mouleurs, par exemple, chez M. Micheli de la rue Guénégaud, plusieurs statues remarquables de la vierge Marie regardent les Vénus d'Arles et de Milo, et les belles statues gothiques ne perdent pas au contact des belles statues antiques. Si le cheval et la chapelle ne sont pas faits l'un pour l'autre, la grille est faite pour l'église. La grille de Saint-Ouen ne saurait être laide parce que, en style rococo magnifique, elle se trouve dans un édifice du XIV^e^ siècle.

Avec le principe qu'il faut rappeler les anciens monuments à leur unité primitive, on serait forcé de détruire la moitié du portail de Reims, les trois quarts du portail de Saint-Denis, la nef de la cathédrale du Mans, le chœur et le sanctuaire de Saint-Germain-des-Prés, parce que l'autre moitié ou l'autre quart, parce que le chœur du Mans et la nef de Saint-Germain sont postérieurs ou antérieurs au reste; parce que c'est ici du XIII^e^ siècle et là du XIV^e^; parce que c'est ailleurs du roman et ici du gothique; parce que, au Mans et à Saint-Germain, le cintre et l'ogive sont en lutte dans le même édifice. Laissez, croyez-nous, les monuments tels qu'ils sont, et les grilles rococo dans

une église du XIV^e^ siècle. Je le répète, à la place de cette belle grille du XVIII^e^ siècle, en fer forgé, vous mettriez une grille en *fer fondu*, comme M. Janniard le demande positivement, et une grille confectionnée dans ce gothique bâtard, gothique de pendule ou de pain d'épices, qu'on nous a fait jusqu'à présent et qu'on sera obligé de nous faire longtemps encore. Je ne crois pas M. Janniard plus capable que les autres architectes auxquels nous devons la grille du Palais de Justice de Rouen, la grille de la cathédrale de Reims, la grille de la chapelle de la Vierge, à Saint-Gervais de Paris. Ce n'est pas faire injure à M. Janniard que de le placer à côté de MM. Grégoire, Mazois ou V. Baltard; lui-même ne pourrait guère désirer mieux. Mais je suppose que, mettant M. Janniard de côté pour le moment, nous ayons affaire avec le merveilleux serrurier du XIII^e^ siècle qui a forgé les pentures de Notre-Dame de Paris. Si ce grand artiste venait me demander d'enlever les grilles de Saint-Ouen pour les remplacer par des grilles ayant le style, la grâce et la fierté de ses pentures, je lui dirais : laissez les grilles de Saint-Ouen où elles sont, mais battez, pour le Panthéon, pour la Madeleine, pour un monument existant ou, mieux encore, pour un monument à construire, des grilles comme vos pentures ; nous aurons deux chefs-d'œuvre au lieu d'un, le vôtre et celui de Saint-Ouen. Voilà toute la réponse que nous donnerons à M. Janniard. Qu'il fasse un chef-d'œuvre pour une construction nouvelle, mais qu'il veuille bien ne pas enlever nos grilles rococo de l'édifice ancien. Mettez à côté tant que vous voudrez, mais ne supprimez pas pour vous donner le plaisir de remplacer. Introduisez l'unité de style dans un monument nouveau : l'unité, non-seulement dans toutes les parties de l'architecture, mais même dans l'ameublement, dans l'ornementation, la décoration de détail, et tous les hommes sensés vous applaudiront, et vous agirez comme nous avons écrit plus de cent fois déjà; mais ayez, s'il vous plaît, la magnanimité de tolérer, dans les monuments anciens, des portions d'architecture et même des totalités d'ameublement et d'ornementation qui seraient plus récentes et vous paraîtraient convenir peu au reste. Dans la cathédrale de Paris, on conservera religieusement les stalles de Louis XIV, et l'on fera parfaitement.

Remarquez l'inconséquence de M. Janniard. D'une part, offusqué de voir des grilles du XVIII^e^ siècle dans un monument du XIV^e^, cet architecte propose de supprimer cette clôture pour la remplacer par quelque chose du XIV^e^, en harmonie avec l'édifice; de l'autre, il demande la suppression du système ancien des chéneaux et gargouilles, pour y substituer un système nouveau d'écoulement des eaux, système qui est de son invention et date ou datera de 1840 ou 1846. Il cherche à rappeler dans le monument l'harmonie an-

cienne en y détruisant le nouveau, et, tout à la fois, il trouble cette vieille harmonie en y introduisant des produits tout récents. En vérité, l'orfévre est trop orfévre, et l'architecte trop désireux de défaire pour refaire. Encore une fois, laissez Saint-Ouen tranquille et rejetez sur vos constructions nouvelles ce besoin d'innovations et cette activité qui vous travaille.

Dans son article, M. Daly rappelle, avec une bienveillance qui nous touche, ces aimables soirées que nous avons passées chez lui, avec lui, parlant d'art et d'histoire. Il demande si nous ne pourrions pas reprendre, lui dans la « Revue de l'architecture », nous dans les « Annales Archéologiques », au profit de nos lecteurs, ces conversations intimes où des éclairs de vérité paraissaient briller quelquefois; nous le désirons vivement. Que nos autres affaires nous le permettent, et nous ne serons pas le dernier à répondre aux questions qui nous seront posées par notre ami. M. Daly désirerait connaître quel est, suivant nous, le but essentiel des études archéologiques; quel est le but essentiel de l'architecture; quelle est la dépendance hiérarchique mutuelle de l'archéologie et de l'architecture; quelles sont les exigences de l'unité dans les œuvres d'art. Questions complexes et qui ne pourront se dévider qu'avec le temps. Toutefois, nous le rappellerons à M. Daly, nous avons déclaré, dans notre introduction, que nous cherchions à « savoir pour prévoir »; voilà notre principal but en histoire comme en art, en archéologie comme en architecture. Nous regardons le passé avec un œil, mais pour mieux entrevoir l'avenir avec l'autre

Éclairage des églises au gaz. — « L'Auxiliaire catholique » contient (vol. II, p. 300-318) un excellent article sur l'éclairage au gaz dans les églises. Ce travail de Pie Martinucci est traduit de l'italien; on y démontre que l'éclairage à l'huile et à la cire est le seul qui doive être employé dans l'Église. La tradition, le symbolisme, la convenance le prescrivent impérieusement. Un plus grand éclat dans la lumière et une dépense moins onéreuse ont fait adopter le gaz pour les rues, les théâtres, les bals, les grandes réunions. Mais la tradition ecclésiastique doit-elle céder facilement à un usage récent et encore tout profane? Quant à l'économie, ce n'est pas une raison pour l'Église qui a toujours employé, dans les choses du culte, ce qu'il y a de plus riche et de plus précieux. Le gaz, extrait des houilles, des huiles de vil prix et d'autres substances grasses, d'une qualité infime, ne paraît pas convenir à l'Église qui, cherchant à éloigner tout ce qui peut sembler immonde, se sert des deux combustibles les plus purs qui existent, la cire des abeilles et l'huile des olives. Si l'on ne prend pas des précautions délicates, le gaz peut produire

une mauvaise odeur et des exhalaisons, non-seulement désagréables, mais insalubres. Le gaz arrive à l'extrémité des tuyaux comme l'eau à l'orifice d'une fontaine. Mais, comme l'eau peut venir à manquer, soit parce qu'il n'y en a plus dans le réservoir, soit parce que le conduit est endommagé ou percé, ainsi le gaz peut s'éteindre tout à coup, soit par défaut de combustible, soit par obstruction de la voie. Dans les pays où ce genre d'éclairage est usité, il est arrivé parfois que, dans les réunions de nuit, les plus épaisses ténèbres succédaient tout à coup à la plus brillante clarté. Aussi l'autorité a-t-elle cru devoir prescrire, dans la prévision d'un tel accident, que l'on conserverait toujours quelques lumières à l'huile. Dans les églises, les lumières brûlent constamment, à la différence des théâtres, établissements publics et ateliers. Quand les tuyaux seront détériorés par le temps ou par accident, il faudra donc recourir à un autre genre d'éclairage, à moins d'avoir des conduits doubles, ce qui est impraticable, si l'on tient compte de la dépense et du peu d'utilité. Dans les édifices où règne un fort courant d'air, il faudra prémunir les becs par quelque expédient, par des globes de cristal, et alors les lampes d'églises ressembleront à celles des boutiques ou des antichambres. « Se figure-t-on, dit Martinucci, autour du tombeau de saint Pierre, à Rome, les cent lampes qui inspirent tant de recueillement et de pieux respect, converties en autant de becs de gaz à la lumière flamboyante et aveuglant, par la continuité de leur éclat excessif, les yeux des pauvres pèlerins? » Une lampe doit brûler perpétuellement devant le tabernacle; par une extinction inattendue du gaz, cette loi formelle serait violée. Dans les lampes à huile, le défaut de la matière ou l'affaiblissement de la flamme avertissent de l'extinction prochaine qu'on peut éviter immédiatement. L'expansion du gaz, dans un lieu fermé, peut produire une détonation. Une commission de l'Académie des sciences de Paris a nié cette possibilité. Cependant le gaz, lorsqu'il se trouve composer la quatrième partie de l'air renfermé dans un espace déterminé, produit une détonation, dès qu'on entre dans ce lieu avec une lumière. Si, donc, un bec reste ouvert dans une église, le gaz peut s'y répandre et se mêler à l'air; si l'église est, d'ailleurs, bien fermée, particulièrement en hiver, de manière que l'air ne se renouvelle pas, il peut arriver, très-rarement si l'on veut, mais enfin il peut arriver que le gaz se répande dans une proportion assez forte pour que la simple introduction d'une lumière amène la détonation.

Telles sont les principales raisons données par Martinucci contre l'introduction du gaz dans les églises. Quand l'usage du coton se répandit, les tissus en étaient beaux et à bas prix, et l'on voulut les substituer dans l'Église

à la toile de lin; mais, en 1819, la Congrégation des Rites déclara abusif l'usage du coton. En 1844, interrogé sur la question de savoir s'il était permis de substituer la bougie stéarique à la cire des abeilles, le même tribunal déclara que c'était illicite. Il est probable que la Congrégation des Rites se prononcera également contre l'éclairage au gaz. En tout cas, comme le dit Martinucci, c'est elle qu'il faut consulter quand il s'agit de diminuer ou d'amplifier un rite ecclésiastique. A Lyon, à Paris, à Reims, on n'a pas procédé avec cette sagesse. Ainsi la grande église Saint-Nizier a été creusée, perforée, trouée en tous sens pour laisser passer des tuyaux à gaz. Les voûtes, chargées d'écussons et de nervures, ont été mutilées pour laisser pendre ces hideux stalactites de métal qui amènent le gaz. Et comme si ce n'était pas assez d'avoir dégradé cette église aux piliers et à la voûte pour l'introduction du gaz, on vient d'en remuer le sol pour l'établissement d'un calorifère. Nous espérons qu'une manifestation, partie de haut, flétrira cette ridicule manie d'innovations. Est-ce qu'un monument gothique est fait pour céder aux caprices insensés et inconvenants du premier venu? A Paris, l'église Saint-Nicolas-du-Chardonneret fut trouée de la même façon pour l'incrustation de tuyaux à gaz. Sur les réclamations de la presse, M. le préfet de la Seine nomma une Commission chargée d'examiner les avantages et l'utilité de l'introduction du gaz et de l'établissement des calorifères dans les églises; la Commission se prononça contre, et l'église Saint-Nicolas fut forcée de détruire son appareil à gaz, et de rétablir son éclairage ancien. Plus tard, tout récemment, M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois eut le triste honneur de faire revenir la Commission sur la décision relative aux calorifères et d'établir, à Paris, le premier, dans une église ancienne, un calorifère qui fait suer le monument et détériore déjà les objets qui le meublent ou le décorent. A Reims, l'église Saint-Jacques va être éclairée au gaz [1]; si l'on n'y prend garde, de tuyau en tuyau, le gaz arrivera jusqu'à la cathédrale, où quelque beau jour il pourra fort bien détoner. L'article de Martinucci est donc venu fort à propos; il aura du retentissement. Nous ne doutons pas que la Congrégation des Rites ne désapprouve formellement l'éclairage nouveau, comme elle a désapprouvé la substitution du coton au lin, et du suif à la cire.

La voirie et les monuments historiques. — M. le ministre des travaux publics vient d'adresser aux préfets une circulaire contenant des instructions

1. Du reste, dans cette église Saint-Jacques, on chante les messes en musique du P. Lambillotte, messes composées avec des lambeaux d'opéras et des bribes de romances. Tout cela se tient, comme on voit, et tout cela est fort laid.

sur les alignements des routes royales et départementales dans les traverses des villes, bourgs et villages. La circulaire dit :

« Il convient

« De ne pas s'attacher à établir un parallèle rigoureux ; de prendre l'alignement du côté où le dommage doit être moindre pour les propriétaires riverains; de maintenir, autant que possible, les alignements résultant d'autorisations régulières; de conserver toutes les façades qui différeraient peu de l'alignement à suivre; de faire choix de repères fixes et bien déterminés, en évitant avec soin de briser la façade d'un bâtiment; de ne jamais proposer d'alignements curvilignes, mais d'y substituer des portions de polygones rectilignes, dont la forme est plus favorable aux constructions; enfin, de se borner, sur les places et promenades publiques, à tracer des lignes ponctuées indiquant les limites de la grande voirie. »

Il est excellent, sans aucun doute, de s'intéresser aux propriétés privées; mais les propriétés publiques, les monuments, auraient dû trouver une place spéciale dans cette circulaire. La fortune nationale est aussi précieuse que la fortune particulière. M. le ministre des travaux publics aurait dû recommander de régler les alignements en prenant les édifices pour point de départ, au lieu, comme il est presque toujours arrivé jusqu'à présent, de ne les compter pour rien, de les renverser, de les couper, de leur passer sur le corps. S'il peut être bon, en principe, de maintenir les alignements autorisés régulièrement, il peut être meilleur encore, dans certaines circonstances, d'en obtenir le rappel. Ainsi, l'importante maison du XIII^e^ siècle, située à Reims, dans la rue de Tambour, et connue sous le nom de maison des Musiciens, doit être détruite pour obéir à un alignement qu'on peut appeler déraisonnable. Si la circulaire avait exprimé les réserves que nous signalons, cette maison, pour la conservation de laquelle nous luttons depuis dix ans, serait sauvée. Toutefois, le ministre recommande de conserver toutes les façades qui différeraient peu de l'alignement à suivre, et la façade de la maison des Musiciens est précisément dans ce cas. Nous supplions donc M. le préfet de la Marne d'enjoindre à qui de droit, s'il en est temps encore, qu'on ait à conserver cette façade, unique en France. Nous en dirons autant pour la façade en bois, du XVI^e^ siècle, qui se voit sur la place du marché, à Reims, et qui appartient à un horloger. Nous en dirons autant pour une foule d'édifices des XII^e^, XIII^e^ XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, édifices religieux, militaires et civils, qui décorent nos villes, bourgs, villages, et qui sont menacés tous les jours par la grande et la petite voirie, par les ingénieurs militaires et civils, par les architectes officiels et libres. Nous devons donc, en somme, remercier M. le ministre des travaux

publics d'avoir lancé cette circulaire qui, sinon directement, du moins par voie d'interprétation, sera utile à nos monuments historiques et à la science archéologique. Nous regretterons, toutefois, que la Commission des monuments historiques, qui siége au ministère de l'intérieur, n'ait pas saisi une occasion, unique peut-être, de faire introduire dans cette pièce officielle un ou deux articles applicables spécialement aux anciens édifices. La Commission susdite avait peu de choses plus utiles à faire.

Vente de la maison des Musiciens, à Reims. — La note qui précède est désormais inutile en ce qui concerne cette maison importante, car voici ce que M. Louis Paris nous écrit de Reims, en date du 11 décembre. « Décidément, la maison des Musiciens est vendue. Notre collègue, M. Lucas, notaire à Reims et membre de notre Académie, a procédé, il y a dix jours, à l'adjudication. C'est un épicier qui l'a acquise et qui en projette déjà la démolition, pour bâtir sur l'alignement nouveau. Toutefois l'acquéreur est disposé à donner les statues au Musée, si l'on y tient beaucoup. Adieu donc, l'hôtel des musiciens du moyen âge, le dernier vestige des arts civils du XIII^e^ siècle Notre mairie et le ministère, informés trop tard, ont montré quelque velléité de voir s'il leur serait possible d'acquérir cette maison; mais elle était déjà vendue. Il y a déjà dix ans que nous prêchons ce thème; on s'est moqué de nous. Aujourd'hui que l'archéologie est de mode, on a essayé de faire une démonstration tardive. C'est une dérision. Allez au ministère de l'intérieur, vous y trouverez une lettre adressée au maire de la ville pour l'engager à voir, à tâcher d'arrêter ou du moins de suspendre le cours des choses; mais, quand la lettre est arrivée, tout était consommé. Ce n'est pas à la nouvelle mairie de Reims qu'il faut s'en prendre, mais à l'administration centrale qui, depuis les visites de MM. Vitet, du Sommerard, Mérimée; depuis les articles de MM. Didron, L. Paris et autres, a été mise dûment en demeure de prendre des mesures pour conserver à la France le plus curieux monument d'architecture et de sculpture civiles. »

Notre honorable correspondant a parfaitement raison : il y a au moins dix ans que lui et le directeur des « Annales » ont commencé une série de conversations, de démarches, de négociations, de notes et d'articles, le tout pour sauver cet important édifice. A toutes les séances de la Commission départementale d'archéologie, des mesures ont été réclamées pour arracher à la propriété individuelle et à la destruction la maison de la rue de Tambour; les procès-verbaux de la Commission en font foi, et ces procès-verbaux ont été renvoyés avec recommandation spéciale à la Commission des monuments

historiques, au Comité des arts et monuments. Mais, chose étrange à dire, plus on est averti, plus les réclamations sont fréquentes et motivées, moins on paraît y faire attention. Lorsque, après maint article et mainte démarche, la pioche eut été mise définitivement dans l'hôtel de la Trémouille, dont il ne reste plus pierre sur pierre, ou plutôt dont il reste à l'école des Beaux-Arts une délicate tourelle qu'on laisse pourrir sur un tas de fumier depuis l'année 1839, le directeur des « Annales » se plaignit amèrement à M. Vitet, ancien inspecteur-général et, alors comme actuellement, vice-président de la Commission des monuments historiques. M. Vitet nous répondit : « Il y a si longtemps qu'on parle de démolir cet hôtel de la Trémouille, que je n'ai pas cru à sa prochaine destruction. » Il est donc probable que l'hôtel de Paris et la maison de Reims auraient été sauvés si on ne s'en était pas occupé. Ainsi, à nous la faute. Toutefois, M. Mérimée, qui est enfin revenu d'Espagne et auquel nous avons annoncé la vente de la maison de Reims, a été visiblement contrarié d'apprendre cette nouvelle. Nous espérons donc que le gouvernement, procédant par voie d'expropriation forcée, comme il en a le droit, ou par les règles ordinaires des acquisitions, rachètera ou fera racheter par la ville de Reims cette maison qui peut servir à un musée, à une école, à n'importe quoi. On peut bien sacrifier quelques milliers de francs pour sauver un monument unique ; l'argent ne manque pas. Quoi qu'il en soit, il y a longtemps que nous avons fait notre deuil de tous ces monuments en péril de restauration, d'achèvement et de destruction ; si la maison de Reims est démolie, ce sera seulement un édifice de plus dont, greffiers des décès archéologiques, nous aurons à enregistrer la fin violente.

Destruction de l'hôtel Carnavalet, à Paris. — Des projets d'alignement, soumis il y a quelques semaines à l'enquête, assignent au prolongement de la rue Rambuteau une largeur uniforme de 13 mètres. La rue Neuve-Sainte-Catherine va disparaître devant la rue de M. le préfet de la Seine, et l'alignement de cette voie fait subir un retranchement aux constructions de l'hôtel Carnavalet. Commencé par Bullant, continué par Du Cerceau, terminé par Mansart, cet hôtel renferme plusieurs statues de Jean Goujon. Cette propriété, habitée dans le temps par madame de Sévigné, appartient aujourd'hui à un particulier. L'administration supérieure, éveillée par les vives représentations de quelques artistes et archéologues, voulait bien conserver cet hôtel, en le faisant acheter par la ville de Paris ; mais, pour obtenir ce résultat, il aurait fallu dépenser de l'argent sans pouvoir donner une destination immédiate aux constructions actuelles, et, en outre, imposer aux immeubles du

côté opposé, récemment construit, une servitude de reculement onéreuse pour les propriétaires et pour la ville. Le ministre, en adoptant les alignements proposés par le Conseil municipal, vient de trancher définitivement la question. Nous avons remarqué, sur les plans des rues de l'Écharpe et du Pas-de-la-Mule, également alignées pour laisser passer la rue Rambuteau, que ces alignements entraînaient la suppression de deux arcades de la Place-Royale. Il est fâcheux d'altérer la symétrie de cette voie publique, dont les constructions riveraines ont déjà subi de notables et inutiles changements. Pourquoi ne pas appliquer à l'hôtel Carnavalet et à la Place-Royale la circulaire de M. le ministre des travaux publics? Nous regrettons amèrement que nos diverses administrations n'agissent pas de concert, et que M. le ministre de l'intérieur ne décide pas comme M. le ministre des travaux publics vient de le prescrire.

Destruction des anciens murs d'Avignon. — M. Jules Courtet, sous-préfet de Barcelonnette, nous écrit au sujet des anciennes murailles d'Avignon, son pays : « Bien que relégué au milieu des Alpes, ma pensée s'arrête souvent sur nos beaux monuments du Comtat. Ce n'est pas sans peine que j'ai appris que le Conseil municipal d'Avignon et le Conseil général approuvaient la direction du chemin de fer qui absorbait une grande partie de nos remparts. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que la partie vouée à la destruction est précisément la plus belle sous le rapport architectonique, celle qui, du XIV^e^ siècle, est arrivée presque intacte jusqu'à nous. — Clément VI, en 1349, fit élever à ses frais la partie qui s'étend depuis le rocher des Doms jusqu'à la porte du Rhône. On y voyait encore ses armes avant la révolution. A la voix d'un de ses papes, Avignon vit avec joie se redresser ces créneaux qu'un légat du saint-siége avait fait abattre pour les punir de la courageuse défense de 1226. — En 1356, un favori du pape Innocent VI, Hernandès de Heredia, nommé gouverneur d'Avignon et du Comtat, présida en cette qualité à la construction de cette partie des remparts qui s'étend depuis la Sorguette, près l'enclos des Dominicains, jusqu'à la porte Saint-Lazare. L'espace embrassé par Innocent VI était considérable; il enveloppait des vergers et des lieux agréables, comme dit un de ses biographes (Baluze, *Vita Innoc. VI*). La dépense fut excessive : les nations étrangères y contribuèrent et Philippe de Cabassole apporta de grandes sommes de son voyage en Allemagne. Les biographes d'Innocent VI mentionnent les impôts sur le sel et sur les vins, la gabelle et le *souquet* que l'on mit à cette occasion. Enfin, nous avons les bulles mêmes de ce pontife; et, ce qui doit lever tous les doutes, c'est la pré-

sence, aux archives de la ville, des prix-faits donnés aux maçons et les acquits de ceux-ci en faveur des consuls. C'est donc à tort que l'abbé de Vertot (*Hist. de Malte*, liv. v^e^) dit que Heredia fit entourer « à ses dépens » la ville d'Avignon d'épaisses murailles. Il lui eût été facile de savoir la vérité là-dessus; mais probablement son siége était fait. Les armoiries du favori ne se rencontraient nulle part, tandis que celles de la ville s'étalaient fièrement à côté de celles du souverain pontife. — Enfin, en 1364, le pape Urbain V fit procéder à l'achèvement de cette partie des murailles, en les continuant depuis la Sorguette jusqu'à la porte du Rhône, et remontant pour les aller raccorder aux constructions de Clément VI. Si le chemin de fer doit être une barrière infranchissable aux inondations du Rhône, rien de mieux assurément que cette nouvelle enceinte qui s'élèvera entre la ville et le fleuve; mais n'y aurait-il pas moyen de concilier de graves intérêts matériels avec le respect dû aux illustrations monumentales? — Nous ne saurions trop, chacun dans notre sphère, pousser à l'amour de l'art, au respect des grandes traditions. Mais il faut qu'au fond de nos provinces, nous trouvions appui auprès de vous autres, qui êtes si heureusement placés au grand foyer de l'art. Pour mon compte, je tâcherai de profiter de vos avis, en provoquant un de ces Comités archéologiques où viendra se réunir tout ce qui, dans un département, gémit d'un acte de vandalisme, de quelque part qu'il vienne, et s'intéresse à la conservation de nos richesses territoriales. Ce but sera facile à atteindre en propageant les « Annales », et je ne doute pas qu'avant peu, cette partie de l'antique province ne prenne sa part au mouvement archéologique que vous aurez provoqué en grande partie. »

Destruction prochaine de l'ancien Hôtel-de-Ville de Douai. — On nous écrit de Douai, en date du 15 novembre : « A Douai, ville importante et qui devrait donner l'impulsion aux nobles idées, il est question de raser le seul monument historique qui soit resté, notre Hôtel-de-Ville. » — Cet édifice est le seul en effet qui s'élève au-dessus des lourdes bâtisses modernes qui composent la ville de Douai. Mais la grande cité de Lille, la capitale du Nord vient de donner l'exemple, et rien de plus juste qu'une ville secondaire fasse aussi mal et même pis. Il sera toujours vrai de dire que, quand le roi boit, la nation s'enivre. Nous ne pouvons croire, toutefois, à la destruction de l'Hôtel-de-Ville gothique de Douai. La charge de l'inspecteur-général des monuments historiques est précisément d'arrêter des actes de ce genre, et nous espérons bien que le Gouvernement ne laissera pas accomplir facilement une destruction aussi monstrueuse.

Ruine de tableaux anciens. — M. le baron de La Fons nous écrit de Douvrin (Pas-de-Calais) : « Malgré mes plaintes réitérées, plaintes que vous avez accueillies dans les « Annales » (vol. II, p. 367), les deux précieux tableaux de Douvrin, qui datent du XVI^e^ siècle, continuent à pourrir; il est à croire qu'ils auront bientôt fini leur temps. Ces tableaux sont à volets. Sur le plus endommagé, l'artiste a représenté *la Circoncision*, *l'Adoration des Mages*, etc. Les costumes des mages sont d'une richesse peu ordinaire. L'écuyer du roi africain est surtout d'un grand intérêt : sa tête est ceinte d'un magnifique turban; d'une main il tient élevé l'étendard de Mahomet, orné d'un croissant qu'entourent trois étoiles. Sur le second tableau, on voit une admirable figure du Père Éternel en pape. »

Perte d'un vitrail remarquable. — Les révolutions ont saccagé nos églises; après, sont venus les brocanteurs, gens avides et rusés qui ont glané ce qui avait échappé à la tourmente politique. Cette race-là flaire de loin les bons endroits. La petite église de Margency (Seine-et-Oise) possédait pour tout trésor un Christ en vitrail que Levieil, dans son « Traité de la peinture sur verre », disait être « d'un prix inestimable. » Cette figure a été proprement démontée et emportée. Sur une archivolte qui la surmontait, on lit encore cette jolie inscription tirée du Cantique de Salomon : « Speciosus forma præ filiis hominum. » Au-dessous, l'Église est représentée sous les traits d'une reine majestueuse, portant pour insignes la croix et le calice. Plus haut, des anges chantent ces versets : « Hic est filius meus dilectus! — Tota pulchra es amica mea. » Au tympan, plane la colombe divine, et le Père Éternel, vêtu en souverain pontife, bénit son fils bien-aimé.

Vandalisme dans le département de l'Aube. — A Montiéramé, département de l'Aube, on vient de badigeonner en beurre frais l'église du XII^e^ siècle. A la place d'anciens meneaux en pierre, on a mis des meneaux en fonte. Il y avait à cette église une porte avec des ferrures du XII^e^ siècle, ces ferrures et cette porte ont fait place à une porte à gonds ordinaires; les anciennes ferrures ont disparu complétement. Dans la cour du presbytère, M. Boeswilwald, architecte du Gouvernement, a trouvé, couchée la face contre terre, une statue de Vierge de deux mètres de hauteur, du plus beau style du XIII^e^ siècle, encore toute peinte et dorée dans ce style; elle était brisée en plusieurs morceaux, et gisait dans les ordures. Il n'y a pas deux ans, cette Vierge ornait encore l'église; mais comme on ne la trouvait pas à la mode, d'autant mieux qu'elle ne cadrait plus avec le badigeon si frais, on la remplaça par une figure

en plâtre d'un goût suspect, avec deux manières d'anges à ses côtés. Deux autres statues du XIV^e^ siècle, qui ornaient la même église, ont eu le même sort. Malheureusement deux des morceaux principaux de la statue du XIII^e^ siècle, la tête de la Vierge et celle du Christ, ainsi que l'un des bras avec l'épaule, ont entièrement disparu. Le tout aura probablement servi de moellons dans la construction d'une habitation particulière.

Vandalisme à Chartres. — Dernièrement, nous déplorions la vente du retable de Carrières-Saint-Denis; aujourd'hui, nous signalerons la vente faite, il y a quelque temps déjà, de cinq bas-reliefs, en marbre, du XV^e^ siècle, livrés à quelque brocanteur par la fabrique de Saint-Père de Chartres. Ces sculptures se trouvaient placées, quand nous les avons vues, sur un des autels des chapelles de l'abside. Nous ne cesserons de blâmer de pareils actes. Certains bruits, répandus dans la ville de Chartres, nous font craindre d'avoir bientôt à nous élever contre l'aliénation d'un précieux tabernacle, en cuivre émaillé, du XIII^e^ siècle, que la cathédrale de cette ville possède encore aujourd'hui.

Des fabriques, passons à l'administration de la guerre qui, depuis trente ans, a plus détruit que tous les jacobins ensemble. A Chartres, elle a transformé en magasin à fourrages cette curieuse église Saint-André, dont le sanctuaire traversait, sur une arche hardie, la rivière d'Eure. La porte occidentale de ce monument conservait ses pentures, en fer forgé, du XIII^e^ siècle. Mais, par malheur, un des ventaux était endommagé. Qu'a fait l'administration de la guerre? Pour en avoir un neuf, elle a troqué l'ancien et la riche décoration dont il était couvert.

Au porche du nord de la cathédrale, il existe une statue de femme, belle entre toutes les sculptures de cette église. Lithographiée par M. Nicolle, d'après un remarquable dessin de M. Amaury Duval, elle figure avec honneur dans la monographie de la cathédrale, éditée par les soins du ministère de l'instruction publique. Mais la statue elle-même, après avoir bravement soutenu les assauts de six cents hivers, se trouve fendue dans toute sa hauteur et menace ruine. Notre collaborateur, M. Lassus, a informé de cette fâcheuse circonstance le ministère des cultes. Les bureaux ont promis la faible somme nécessaire pour arrêter le dommage et prévenir un accident. Cependant rien n'a été fait encore, et la statue n'aura peut-être pas la force de résister à l'hiver qui commence. — On voudra bien prendre note de cet avis.

On vient de placer, dans une chapelle de l'église royale de Saint-Denis, où ils n'ont que faire, plusieurs bas-reliefs d'une exécution très-remarquable,

et qui représentent une suite de sujets des « Actes des Apôtres. » On en attribue l'exécution à François Marchand, célèbre sculpteur du XVI^e^ siècle. Ces bas-reliefs proviennent d'un magnifique jubé qui avait été érigé dans l'église abbatiale de Saint-Père de Chartres, et dont il ne reste plus aucun vestige. En replaçant ces sculptures, M. Debret a bien voulu avoir égard à nos charitables observations, et il s'est abstenu de ses raccommodages habituels. La pauvre ville de Chartres possédait deux splendides jubés. L'un a fait, tout mutilé, le voyage de Paris, et il se repose aujourd'hui à Saint-Denis. L'autre, celui de la cathédrale, après avoir été mis en morceaux par les chanoines, fut enterré à l'entrée du chœur. On en a retrouvé heureusement plusieurs bas-reliefs, dignes de prendre place à côté des œuvres les plus belles du moyen âge. Nous réclamons hautement, et nous recommandons à M. l'abbé Pie, vicaire général de Chartres, correspondant du Comité historique des arts et monuments, la continuation des recherches. Il y a certitude qu'une grande quantité de bas-reliefs, chapiteaux, clefs de voûtes, moulures, est encore enfouie.

Nous ne parlerons pas aujourd'hui de la restauration toujours projetée, toujours menaçante des vitraux de la cathédrale de Chartres, parce que nous espérons donner, le mois prochain, des détails circonstanciés sur cette importante et malheureuse affaire. En attendant, nous transcrirons ici l'extrait suivant du procès-verbal d'une séance tenue, le 25 juin dernier, par le Comité des arts et monuments. Ce procès-verbal est imprimé dans le dernier numéro du « Bulletin archéologique », paru il y a seulement quelques jours. On verra, à travers toute la réserve administrative et officielle commandée au Comité, combien sont vives les inquiétudes que soulève la future restauration des vitraux de la cathédrale.

« M. Le Prevost demande à M. Grillon des renseignements sur le projet de restaurer les vitraux de la cathédrale de Chartres.

« M. Grillon fait connaître que M. le ministre des cultes se propose toujours de faire restaurer ces fenêtres. Les vitraux de Chartres sont en mauvais état et le retard apporté à leur réparation semble en compromettre l'existence. Quelques-uns de ces vitraux pourront être redressés sur place, sans qu'on les dépose; les autres seront réparés sur table, mais dans un atelier pratiqué dans les tours mêmes de la cathédrale et au niveau des fenêtres, en sorte qu'on diminuera ainsi une partie des graves inconvénients de la dépose. Il n'est plus aucunement question de transporter les vitraux à Clermont-Ferrand, dans un atelier de peinture sur verre. La réparation se fera sur place même ou de plain-pied.

« M. Schmit demande que des mesures soient prises pour préserver les verres anciens de tout accident. Il faudrait coller, par derrière, de la toile ou du papier pour en empêcher le déplacement ou la chute.

« M. Le Prevost ajoute que les plombs seuls et les ferrements qui retiennent les verres sont en mauvais état; les verres proprement dits ont peu souffert. Les travaux à faire dépendent beaucoup plus du plombier et du serrurier que d'un peintre sur verre. Il faut éviter les dégâts avec le plus grand soin et traiter toutes ces belles fenêtres avec un respect religieux. Il est bien entendu qu'on n'enlèvera à Clermont ni ailleurs aucune verrière, aucun panneau. Il est bien constaté que tous les vitraux seront réparés sur place, sans les déposer; quant à ceux qu'on ne pourra refaire ainsi, c'est dans les tours mêmes de la cathédrale, et de plain-pied avec les fenêtres, que les travaux seront exécutés. Il faut que le Comité mette les vitraux de Chartres sous la protection de M. Grillon. Des craintes se sont manifestées à Chartres et dans le sein des Commissions et Comités archéologiques au sujet de cette restauration; il est urgent de rassurer les esprits.

« Le Comité prie M. le ministre de l'instruction publique d'envoyer à son collègue, M. le ministre de la justice et des cultes, l'extrait du procès-verbal relatif aux vitraux de Chartres. Le Comité désire qu'avant tout travail de restauration il soit fait un inventaire minutieux des fenêtres de Chartres, des sujets qui y sont représentés et de leur état. Des dessins coloriés, où les plombs et les ferrements seraient marqués, devront être annexés à cet inventaire. On ne saurait prendre trop de précautions pour garantir une bonne réparation, et pour prévenir des erreurs et des dégâts. »

Origine du moyen facile et prompt de se débarrasser d'une église gothique. — M. Eugène Viollet-Leduc, architecte de la cathédrale de Paris, nous écrit : « Monsieur, dans le numéro de novembre dernier, vous avez publié une lettre de mon collègue et ami, M. Lassus, au sujet d'un certain M. Petit-Radel, inspecteur-général des bâtiments civils, et démolisseur, aussi ingénieux que patenté, d'églises gothiques [1]. Je suis fâché de venir retirer à M. Petit-Radel le mérite de l'invention en fait de démolition expéditive de monuments; mais, bien avant lui, on avait détruit des édifices par le moyen du feu. Vasari s'exprime ainsi dans la notice sur Niccola et Giovanni [2].

« Dans ce temps, les Florentins avaient entrepris de renverser un grand « nombre de tours qui menaçaient la sûreté du peuple dans les luttes fré-

1. *Annales archéologiques*, vol. III, p. 292-93.

2. Trad. de Leopold Leclanché, vol. I, p. 128.

« quentes qui s'engageaient entre les Guelfes et les Gibelins; mais ils se trou-
« vèrent fort embarrassés pour détruire, sur la place San-Giovanni, la tour
« del Guardamorto, qui avait une élévation extraordinaire. Ses murailles
« étaient si épaisses que l'on désespérait d'en venir à bout avec la pioche,
« lorsque Niccola imagina de couper le pied de la tour d'un côté, en
« l'étayant avec des chevalets hauts d'une brasse et demie, pour donner
« le temps d'opérer une tranchée d'une grandeur suffisante; il mit ensuite
« le feu aux chevalets, et la tour s'écroula d'elle-même. Ce moyen ingé-
« nieux a toujours été employé depuis avec succès. »

« Vous voyez, monsieur, que Vasari loue fort ce moyen expéditif employé par Niccola, né en Toscane, vers 1200, et il est à croire que bien des architectes se sont servis d'un procédé si clairement indiqué ici. M. Petit-Radel n'est donc qu'un plagiaire, et je le soupçonnerais volontiers, du reste, d'avoir dirigé la démolition du beau château de Madrid, que tout Paris alla voir crouler un beau matin sur ses étais calcinés. — Votre bien dévoué et affectionné.

« E. Viollet-Leduc. »

Destruction de l'église de l'Observance, à Lyon. — En 1843, le Gouvernement demanda à la ville de Lyon, pour agrandir l'École vétérinaire, la cession d'une portion septentrionale de l'église de l'Observance, située sur la rive droite de la Saône. Cette portion comprenait le portail et une travée. La ville y consentit, mais à condition que l'État ferait : 1° édifier une chapelle parallèle à celle dite des Florentins, pour donner au monument la forme d'une croix grecque; 2° ouvrir sur le quai une porte dont l'architecture serait conforme à celle de l'église, et construire une rampe pour y conduire; 3° réparer une maison qui flanquait l'église à l'ouest, pour l'affecter à une école primaire. — On s'est mis à l'œuvre, mais sans tenir compte des clauses de ce contrat; on a tout d'abord abattu la maison qui devait servir à une école, et on a compromis la solidité de toute l'église. Le portail et les deux travées dévouées au marteau ont été ensuite démolis, mais sans prendre les précautions qui pouvaient garantir le reste du monument. Aussi, la troisième travée, dont la chute était imminente, a-t-elle déjà été abattue, et M. le maire vient de faire, dans le sein du Conseil municipal, le triste aveu que l'église entière menace ruine, et qu'il faut la faire disparaître le plus tôt possible. Ainsi ce monument, que les révolutions avaient épargné, le voilà irrémédiablement perdu. Ce que le vandalisme n'a pas fait, l'autorité communale l'a laissé faire. On aurait pu trouver ailleurs les quelques mètres dont

l'Ecole vétérinaire avait besoin. On voulait faire des écuries, et pour cela on a sacrifié une église; pour des bêtes, pour des chevaux, c'est de trop, en vérité! A l'aspect de ces ruines, on regrette que les autorités municipales de Lyon n'aient pas, dans le principe, refusé tout traité avec l'État, et repoussé toute mutilation de l'édifice avec l'énergie que donnent les convenances et la raison. Mais le traité une fois conclu, les édiles lyonnais avaient d'autres devoirs à remplir : ils devaient se tenir près des démolisseurs pour les suivre pas à pas, et voir s'ils restaient dans les termes du contrat; ils devaient les arrêter, quand leur marteau a frappé aux pierres réservées; ils devaient envoyer sur les lieux tout leur Conseil d'architecture, pour veiller au placement des étais et à la confection des cintres de soutien; ils devaient se comporter comme un propriétaire dont la maison aurait été compromise par les travaux d'un riverain. Cette surveillance on ne l'a pas exercée; ces précautions essentielles et faciles, on ne les a pas prises.

Mise en vente de l'église Saint-Laurent, à Rouen. — M. Paul de Wint nous écrit : « L'église Saint-Laurent, propriété particulière depuis longtemps, est aujourd'hui en vente. Si la ville ne l'achète pas, elle sera démolie infailliblement. Érigée en paroisse au commencement du XI^e^ siècle, cette église fut brûlée au XIII^e^ siècle, rebâtie, dévastée de nouveau, enfin réédifiée totalement au XV^e^. Sa tour, commencée en 1490, ne fut achevée qu'en 1501. Elle fut, disent les chroniques, endommagée par plusieurs ouragans, notamment par celui de 1520, qui en fit écrouler la partie la plus élevée, puis par ceux de 1638 et de 1683, qui l'endommagèrent aussi, mais moins cruellement que la première fois. Néanmoins, telle qu'elle est, après les réparations qu'on y a faites et qui ne durèrent pas moins de vingt années, elle fut et sera toujours regardée par les curieux et les antiquaires comme un des types les plus élégants de l'architecture ogivale du XV^e^ siècle. La nef, ou l'église proprement dite, aura probablement plus souffert que la tour, abandonnée qu'elle est depuis longues années aux mains d'un artisan qui, certes, n'aura pas manqué d'accommoder son local aux exigences de son état; mais le mal est-il donc si grand qu'il soit irréparable? Voilà ce dont je doute. D'ailleurs combien d'églises furent rendues au culte avec toutes les apparences d'une dévastation beaucoup plus considérable! »

Nous désirons, sans y compter beaucoup, que la ville de Rouen entende le généreux appel de M. de Wint, et que Saint-Laurent, édifice d'une valeur incontestable, soit rendue au culte ou redevienne du moins un monument public.

Statistique des monuments diocésains. — On annonce que M. le ministre de la justice et des cultes fait dresser en ce moment une statistique générale des édifices affectés au culte catholique. Cette statistique, qui devra être complète avant la fin de l'année, servira à mettre le Gouvernement à même de distribuer avec discernement et en toute connaissance de cause les fonds alloués tous les ans par le budget à l'entretien et à la réparation des églises et des presbytères. Cette note dit donc, ce qui n'est que trop vrai, que les fonds considérables destinés à ce service ont été distribués jusqu'à présent sans discernement et sans connaissance. De cette absence de discernement ont été victimes, on peut le dire, toutes nos cathédrales, et le mal est sans remède. Quant à l'avenir, nous l'espérons un peu meilleur, grâce à la mesure qu'on vient de prendre et dont nous remercions vivement M. le ministre. Toutefois, disons-le franchement, on n'obtiendra pas avec cette statistique tout le résultat qu'on espère. Il ne suffit pas de constater l'existence d'un besoin ou d'une maladie pour le satisfaire ou la traiter pertinemment, mais il faut encore en reconnaître la nature. Or nous doutons, peut-être avec raison, que la statistique annoncée, rédigée par nous ne savons qui, dise en connaissance de cause et avec discernement ce qu'il conviendrait de faire aux édifices diocésains et surtout aux cathédrales.

La nécessité, où nous étions de publier tous les faits qui précèdent, nous empêche de donner la contre-partie de ce triste article et de parler du mouvement archéologique. Il ne faut pas trop désespérer de l'avenir de nos études en France, car notre correspondance sur le progrès archéologique est aussi abondante que celle dont nous venons de faire le dépouillement. L'endroit de la médaille n'est peut-être pas aussi beau que l'envers dont nous venons, de faire l'exhibition, est laid; cependant il mérite le plus grand intérêt. Quand ces faits de détail, laids ou beaux, seront à peu près épuisés, et nous espérons qu'il en sera ainsi avec l'aide du numéro prochain, alors nous aurons plus de place pour les théories et les descriptions que nous avons promises, pour l'esthétique et l'histoire de l'art du moyen âge en France. Il fallait en finir avec toutes ces anecdotes qu'il est peu récréatif de recueillir et de grouper. Nous prions donc MM. le comte de Mellet, le baron de La Fons, le baron de Girardot, H. Dusevel, P. Hédouin, Le Rieque de Monchy, Eugène Froment-Delormel, L. Rostan, Petit de Julleville, Prosper Tarbé, Quantin, Reichensperger, Fabry-Rossius, les abbés Billiard, Barbe, Crosnier, Chartron et Daras, les architectes Gau, Lequeux et Brunet Debaines, de nous pardonner si nous retardons si démesurément la publication des curieux rensei-

gnements de tout genre qu'ils nous ont adressés; mais nous prendrons nos mesures afin d'avoir prochainement de la place pour tout. Toutefois nous devons, au préalable, donner l'article suivant de M. de Guilhermy.

TRAVAUX A NOTRE-DAME DE MANTES.

M. le curé de Notre-Dame de Mantes était à peine en possession de sa belle église, que déjà il se préoccupait des moyens de rendre à ce monument quelque chose au moins de sa splendeur passée. Un appel nous fut adressé, il y a quelques années déjà, et nous nous empressâmes d'y répondre en allant à Mantes examiner avec le digne pasteur quel serait le système à suivre dans l'exécution des travaux. L'état de l'église était alors déplorable. Quelques réparations entreprises aux frais du Gouvernement se poursuivaient avec lenteur, et n'attestaient de la part de leurs auteurs qu'une connaissance très-incomplète des règles archéologiques. Une grande partie des anciennes ouvertures avait été bouchée avec du plâtre; pour tempérer la lumière arrivant par les fenêtres qui étaient conservées, on avait imaginé de passer sur les vitres une horrible couleur rougeâtre, qui ne ressemblait pas mal à celle de briques mal cuites. Quant à la décoration des autels et des chapelles, rien n'était d'un goût plus faux et misérable. Aujourd'hui, tout a pris une direction meilleure. En même temps qu'il fondait une classe pour les ouvriers et qu'il entreprenait l'établissement d'une salle d'asile, le curé trouvait encore des ressources pour l'acquisition d'un magnifique orgue d'accompagnement, et pour la restauration de la chapelle de la Vierge dans le style le plus exactement conforme à l'architecture de cette partie de l'édifice. De son côté, l'administration prouva qu'elle prenait au sérieux la conservation de la vieille collégiale de Mantes, en confiant au talent de M. Questel les grands travaux de consolidation rendus nécessaires par l'état de la tour septentrionale, du portail, et de quelques autres parties essentielles du monument. Nous pouvons donc aujourd'hui prévoir, dans un avenir peu éloigné, l'instant où Notre-Dame de Mantes reprendra le rang dont elle n'aurait jamais dû déchoir.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître, dès à présent, ce qui a été fait dans la chapelle de la Vierge. En 1841, cette chapelle avait assez l'aspect d'une cave humide, dans laquelle n'entraient plus ni l'air ni la lumière; une grosse barrière, à colonnes ioniques, obstruait les fenêtres desti-

nées dans l'origine à laisser arriver jusqu'au sanctuaire les premiers rayons du soleil levant. Cette cloison ridicule est enfin tombée. Le conducteur des travaux de l'église, M. Cazelières, a saisi le marteau de sculpteur, et, d'après nos conseils, prenant pour modèle le devant d'autel de l'ancienne chapelle de Saint-Hippolyte, à Saint-Denis, il a fait un autel de la Vierge, d'un style irréprochable, qu'on croirait l'œuvre du ciseau de quelque imagier du XIII^e^ siècle; une pieuse demoiselle, connue pour sa charité dans toute la ville de Mantes, a véritablement posé, en subvenant aux frais de cet autel, la première pierre de la restauration intérieure de l'église. Les fenêtres étaient dégradées et bouchées avec du plâtre; des mains intelligentes en rétablirent les tympans et les menaux; puis, avec le secours des dons de quelques zélés paroissiens, M. le curé résolut de les garnir de vitraux historiés. Un premier essai eut lieu immédiatement. M. Thévenot, qui est au moment d'achever lui-même la ruine de sa réputation de verrier par la mutilation systématique des vitraux de la cathédrale de Chartres, fournit deux grisailles peu dignes, nous devons le dire, de prendre place dans l'abside d'une église comme la collégiale de Mantes. Aussi, cette place ne leur fut-elle accordée que provisoirement. Bientôt s'ouvrit l'Exposition des produits de l'industrie, à laquelle figuraient avec éclat plusieurs verrières, dessinées par M. Henri Gérente. Cet artiste, dont le talent s'inspire aux sources archéologiques les plus pures, se trouva ainsi tout désigné pour devenir le peintre verrier de notre église. Trois fenêtres étaient à remplir; il proposa deux vitraux historiques, et un symbolique qui devait se placer entre les deux autres. Le sujet de celui-ci fut emprunté au « Manuel d'iconographie chrétienne », publié par le directeur des « Annales ». On se souvient certainement d'avoir lu dans l'article « de la Mère et l'Enfant » qui fait partie de notre premier volume, la poétique description de cette assemblée de rois et de prophètes adressant à la Vierge de mystérieuses salutations, et lui présentant les emblèmes de sa glorieuse maternité. Telle est la scène que M. Gérente a retracée dans le vitrail posé au fond de la chapelle, au point extrême de l'église. Ainsi, tandis que les voussures de la grande porte représentent, par des figures de pierre, les ancêtres du Christ selon la chair; la généalogie spirituelle du Sauveur éclate, en peinture transparente, à la dernière limite de l'abside. Nous pourrions dire de Mantes, comme Suger de Saint-Denis :

« Quod micat intus, in his determinat aurea porta. »

Dans la rose du tympan paraît la Vierge mère, portant son fils avec une douce fierté, et tenant un lys dans la main droite. Dans les deux baies de la

fenêtre, sont étagés huit prophètes : à main gauche, Moïse, Aaron, Gédéon, David; à main droite, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et Zacharie.

Moïse se déchausse avec respect, à la vue du buisson ardent, symbole de la maternité de la Vierge. — Aaron tient la verge miraculeuse qui a produit une triple fleur; ces mots se lisent sur une banderole : « Invenit germinasse virgam Aaron. » — Gédéon, le casque en tête et le corps tout couvert d'une armure de mailles, porte un glaive nu et un bouclier sur lequel est figurée la toison mystique, avec cette légende qui rappelle le double prodige dont elle fut l'objet : « Ros in solo vellere et in omni terra siccitas; siccitas in solo vellere et ros in omni terra. » — Le roi David, la couronne au front et le sceptre dans la main gauche, soutient l'arche d'alliance que l'Église a désignée dans les litanies comme un des emblèmes essentiels de Marie. — Isaïe, le prophète par excellence de la conception miraculeuse du Christ, lui que le moyen âge représentait, comme la Vierge, avec l'enfant Jésus dans ses bras, élève un rameau verdoyant qui porte pour fleur l'image du Messie. L'oracle sacré se lit aussi dans les mains du prophète : « Et egredietur virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet. » — Les attributs donnés aux trois prophètes, et que ceux-ci semblent présenter à la Vierge, sont : pour Jérémie, une scie, symbole des tribulations de la mère de Dieu; pour Ézéchiel, une porte fermée; pour Zacharie, un chandelier à sept branches, semblable à celui du temple de Salomon. Les pères des deux Églises grecque et latine se sont accordés pour reconnaître, dans ces divers emblèmes, les signes certains des joies et des douleurs de la vierge Marie. Chacun de nos trois prophètes tient aussi une inscription. Jérémie : « Femina circumdabit virum »; Ézéchiel : « Porta hæc clausa »; Zacharie : « Vidi et ecce candelabrum aureum ».

Les huit figures, que nous venons de décrire, sont placées dans un pareil nombre de médaillons circulaires, reliés les uns aux autres par des rinceaux d'un dessin vigoureux et d'un aspect splendide. Enfin, pour compléter son œuvre, M. Gérente l'a encadrée d'une bordure vivante composée de seize figures, placées chacune sous un dais à créneaux et tourelles; ce sont les neuf chœurs de la hiérarchie céleste, tels que les a désignés, le premier, saint Denys l'aréopagite. Des attributs empruntés à l'iconographie des Grecs, quand celle des Latins s'est trouvée insuffisante, et des légendes indiquent à quel ordre appartient chaque personnage. Saint Jean-Baptiste, le précurseur du Christ, l'ange de l'alliance nouvelle, est placé ici, comme en Grèce, dans les fresques du monastère d'Ivîron, au mont Athos, au-dessus du chœur des Dominations. — Les poses de ces diverses figures ont toute la noblesse et la simplicité convenables. Les draperies sont largement accusées. Les têtes des

prophètes sont graves et imposantes; celles des anges, douces et gracieuses.

Les deux vitraux, qui accompagnent celui des prophètes, représentent, en douze sujets, les circonstances principales de la vie de la Vierge. Les lecteurs des « Annales », qui ont déjà eu sous les yeux deux riches gravures, reproduisant des sujets analogues, exécutés sur verre par M. Lusson du Mans, sur les dessins de M. Gérente, peuvent aisément se faire une idée de la manière remarquable dont sont traitées les deux verrières historiques de Mantes. A côté des éloges que mérite le peintre, il faut une bonne place à ceux qui sont dus à l'habile artiste chargé de la fabrication. Les vitraux de Mantes font, par leur excellente préparation, la beauté de leur coloris et l'harmonie de leurs tons, le plus grand honneur à la science pratique et consciencieuse de M. Lusson. Le vitrail des prophètes, maintenant placé à Mantes, a été exposé à Reims, dans la grande salle du palais archiépiscopal, pendant la tenue du dernier Congrès scientifique; M. l'abbé Bourassé, si bon juge en pareille matière, en a dignement apprécié la valeur dans un rapport qui sera publié avec les procès-verbaux des séances du Congrès.

Il s'agirait à présent d'achever l'ornementation de la chapelle qui possède ces précieuses verrières. Il reste à compléter l'autel au moyen d'un retable sculpté en bas-relief, et à restaurer une arcature peinte dans tout le pourtour des murs. Puis, d'autres travaux appelleront l'attention de la fabrique et des fidèles. Ne faudra-t-il pas des verrières aux trois fenêtres percées, comme à la cathédrale de Chartres, dans le grand mur occidental, au-dessous de la rose? La chapelle érigée par les comtes d'Évreux, rois de Navarre, demande aussi qu'on enlève le badigeon qui recouvre les armoiries dont ses murailles sont peintes, et qu'on lui rende ses admirables statues recueillies par un archéologue de la ville. Nous sommes heureusement sûrs de la prudence et du zèle que M. Questel mettrait à conduire ces importantes réparations. Faisons donc des vœux pour que le Gouvernement, mieux informé, au lieu d'encombrer l'église de Mantes de mauvais tableaux, triste résidu des Expositions du Louvre, veuille enfin seconder d'une manière réellement efficace les efforts généreusement faits par le clergé et par les citoyens. La Notre-Dame de Mantes, à qui Philippe-Auguste légua, en mourant, le dépôt de son cœur, est digne de toute la sollicitude de l'administration.

LE MONT ATHOS

I KARES ou PROTATON. — II STE LAURE — III IVIRÔN — IV CHILANDARI — V VATOPÉDI — A. STE ANNE — B PANAGHIA

[illegible] — 2. Pantocrater — 3. Stavro Nikita — 4 Caracallou — 5 Philotheou — 6 Coutloumousiou — 7 Zographou — 8 Pavlou — 9 Dionysiou — 10 Gregoriou

11 Simo-Petra — 12 Xiropotamou — 13 Ro[illegible]n — 14 Xénophon — 15 Do hiari u — 16 Kistamonitou

LE MONT ATHOS.

Nous avons commencé, en 1844 [1], la relation d'un voyage archéologique en Grèce et en Turquie, accompli de juillet 1839 à janvier 1840; nous continuons, pour l'achever sans interruption, ce récit qui s'est arrêté en Thessalie, aux couvents des Météores.

Nous quittons les Météores pour traverser une seconde fois la fertile plaine de Pharsale. En deux jours nous sommes dans Larisse, où Persée tua son grand-père, où régna le bouillant Achille, où Pompée se sauva après sa défaite. Cette ville est située sur la rive droite du Pénée. Elle possède un archevêque grec dont la cathédrale, l'unique église de cette grande cité, n'a rien de remarquable. Bâtie en 1795, cette église est longue, sans coupoles, sans croisée; les trois nefs sont divisées par des colonnes monostyles et en bois. Notons que, dans cette vieille capitale homérique d'Achille, un saint Achille fut archevêque de Larisse, où il naquit. Un matin, nous allons faire visite à Nedgi-Bey, gendre d'Ali-Pacha. Nedgi-Bey pouvait avoir quarante ans; mais, fatigué comme un Turc voluptueux et riche, il paraissait en avoir plus de cinquante. Il nous demande d'où nous venons, où nous allons, ce que nous faisons. Il désirerait savoir où est véritablement le tombeau d'Hippocrate. Il nous dit qu'on a trouvé récemment, près de Larisse, un lion en marbre, mais sans pieds. Il aurait voulu qu'on mît le lion dans un musée avec un vase en verre, un morceau d'or et un anneau tout uni qu'on venait de trouver en creusant les fossés de la ville. Pour un gendre du terrible pacha de Janina ce n'était pas trop barbare. Mais une volonté plus forte que la sienne a fait encastrer le lion dans une muraille et laissé vendre à des Francs les autres curiosités.

Le même jour, 11 octobre 1839, à quatre heures du soir, nous arrivions à Baba où s'ouvre, entre l'Olympe et l'Ossa, la charmante, mais trop courte et surtout trop étroite vallée de Tempé. Les « Annales archéologiques » ne peuvent guère offrir asile à une description suffisante du mont Olympe et de la vallée de Tempé; courons donc héroïquement, sinon sans voir, au moins

1. *Annales Archéol.* vol. I, p. 29-39 et 172-179.

sans parler. On passe le Pénée en bac et l'on entre en Macédoine. Nous traversons la Piérie. Cette belle plaine, qui longe le rivage de la mer, en bas de l'Olympe, c'est la poésie aux pieds de la divinité.

De Salonique, la capitale de la Macédoine, jusqu'au premier couvent du mont Athos, il y a quinze myriamètres, trois myriamètres de plus jusqu'à Karès, qui est la capitale, la ville marchande de la province sacrée. Il faut trois jours pour faire ce chemin, avec les ânes ou mulets de Salonique, uniques montures à peu près qu'on peut trouver à louer. Le 15 octobre 1839, après vingt jours de voyage depuis Athènes par Marathon, l'île d'Eubée, les Thermopyles, la plaine de Pharsale, la vallée de Tempé, les pentes de l'Olympe et la Piérie, nous entrons dans Salonique, moi huitième, deux compagnons de voyage, un interprète, un guide, et trois domestiques. Sept jours furent employés à nous guérir d'une petite fièvre de fatigue; à remettre nos lettres de recommandation; à visiter le consul de France, l'archevêque de Salonique, les principaux négociants auxquels nous étions recommandés, les églises, les mosquées, les débris de l'antiquité romaine et byzantine. Il n'y avait pas un mois que la ville venait d'être ravagée par un violent incendie. Dix-sept cents maisons étaient en cendre. Saint-Mynas, une grande église grecque, longue, à trois nefs, trois absides, était consumée; le marbre était réduit en chaux, le granit s'écaillait en larges copeaux. Des sculptures qui entouraient d'une corniche la grande abside, à la naissance de la conque ou du cul-de-four, avaient éclaté par morceaux; une vieille chaire en vert antique, où saint Paul avait prêché, à ce qu'on dit, était toute défigurée. Les Lazaristes, qui touchent au consulat de France, avaient perdu leur église avec sept boutiques et trois maisons qu'ils louaient et qui leur faisaient un revenu assez considérable. Enfin neuf consulats sur treize avaient été anéantis, et celui qui avait le plus souffert était le palais du consulat de France. En l'absence du consul, le gérant de notre consulat, M. Jules Vatier de Bourville, jeune homme de vingt-deux ans, avait montré un grand courage pendant le feu. Il voulait au moins, ne pouvant faire davantage, sauver les archives de France; il ne put y parvenir. Brûlé au ventre, renversé par une poutre enflammée, il fut relevé avec peine et sortit du feu où brûlaient ses livres et ses médailles, ses manuscrits et ses vêtements, ses curiosités et ses meubles. Un mois après, lorsque M. de Bourville nous conduisit sur ces ruines déplorables, plusieurs foyers de forte chaleur nous brûlaient encore la main.

M. de Bourville s'excusa de ne pouvoir nous loger au consulat provisoire, petite maison de bois qu'il faisait disposer; mais il racheta, et au delà, par

toutes sortes d'efficaces et affectueux offices, l'hospitalité qu'il ne pouvait nous donner. Par son entremise et celle de M. Prassakaki, medecin du pacha de Salonique, j'obtins d'excellentes lettres de recommandation pour la Chalcidique et tout le mont Athos qui était le but et le couronnement de mes investigations. M. Prassakaki, Grec de naissance, est certainement un homme très-remarquable, je dirais volontiers le plus extraordinaire, que j'aie rencontré dans mon voyage. Il parle le français comme nous, et le turc, l'allemand, le grec littéral et le grec moderne comme le français. Le premier et le meilleur medecin de Salonique, il a étudié dans les universités allemandes et connaît les divers systèmes philosophiques dont les cerveaux d'outre-Rhin sont si féconds. Il est au courant de la plus nouvelle litterature de France, et, en allant visiter avec lui l'église métropolitaine de Salonique, il m'a demandé des nouvelles de MM. V. Hugo, Lamartine et Béranger. Il exprimait sur chacun d'eux un jugement ferme et avancé; M. Béranger, par exemple, n'était pas pour lui le premier poëte de France. Un des plus forts hellénistes de l'Europe, il fait hardiment aux helleuistes d'Allemagne et de France certains reproches et leur donne les éloges qu'ils méritent. Un des riches banquiers de Salonique, il parle à la fois, je l'ai entendu dans son comptoir, arménien aux Arméniens, hébreu aux Juifs, italien aux Italiens qui viennent négocier des valeurs chez lui. Il réserve pour ses amis, les consuls de France et d'Angleterre, les délicatesses et les tours ingénieux des langues française et anglaise qu'il possède à merveille. M. Prassakaki nous appartient, du reste, car il s'est mis sous la protection du consulat de France. Par ses soins, ai-je dit, et par ceux de M. de Bourville, des lettres très-pressantes de recommandation me furent données pour les autorités civiles et religieuses, pour les Turcs et les Grecs que nous allions rencontrer sur notre route de Salonique au mont Athos.

Le pacha de Salonique ordonna, dans un firman, de nous fournir des chevaux de poste pour nous mener de Salonique à Galatista, et de là au mont Athos. Un second firman était adressé aux agas des villes ou bourgs que nous devions traverser, pour que des logements et une escorte, au besoin, nous fussent donnés sur notre route. Une troisième lettre prescrivait à l'aga ou voïvode du mont Athos de nous délivrer un firman et de nous faire accompagner d'un homme pour visiter les monastères. M. Abboth, riche propriétaire anglais de Salonique, me remit des lettres pour les notables des villages de Ravna, Zimôatas, Vasilica, Evanômis qui étaient sur notre route. L'archevêque de Salonique m'envoya des lettres pour l'évêque grec de Galatista, pour celui d'Herissos, pour les épistates de Karès et les épitropes de

Sainte-Laure. A Athènes, le P. Nicéphore, le chef de l'insurrection du mont Athos, et M. Georges Maurocordatos, professeur de droit à l'Université, m'avaient recommandé dans des lettres toutes pleines de bienveillance aux différents abbés et secrétaires des couvents.

Un jour, en 1836, arrivant de Saint-Maximin à Marseille, j'avisai l'hôtel des Ambassadeurs; j'allai plus loin, le peu d'argent qui me restait m'obligeant à l'économie, et je tombai sur l'hôtel des Princes; je poussai plus loin encore, et j'aperçus l'hôtel des Empereurs. Je me croyais le jouet d'un mauvais génie qui me poussait ainsi d'un hôtel à dix francs par jour dans un autre à vingt-cinq francs. J'étais dans un embarras croissant, lorsqu'un homme, qui me suivait depuis quelque temps, voyant bien que j'étais un voyageur peu fortuné et comprenant ma pensée, s'approcha de moi en me disant : « Si Monsieur voulait un petit hôtel, une bonne auberge où il serait bien et à bon marché, je lui en indiquerais une dont il serait content. » Je remerciai cet homme comme un libérateur, et j'allai loger dans son auberge à trois francs par jour. C'est ce qui nous arriva à Salonique. Nous étions à la fin d'un voyage qui nous avait épuisés, et, en payant les chevaux de poste que le pacha mettait à notre disposition, nous aurions eu assez d'argent pour aller au mont Athos, mais nous en aurions manqué pour revenir. Notre obligeant ami et interprète M. Panaghiotis Carajannis fit tant, qu'il trouva deux agoïates ou muletiers de la Chalcidique qui, pour un prix minime, se chargèrent de nous mener, nous et nos bagages, jusqu'à Karès, au centre du mont Athos. Au lieu des chevaux arabes et des selles turques de la poste, on nous donna des ânes assez bien portants, un mulet rétif et maigre, et des bâts en bois; pas d'étriers, bien entendu, et aussi peu de brides que possible. Comme chef de l'expédition, je fus gratifié d'un cheval et de l'un de ces bâts qu'on appelle samarion dans toute la Grèce; j'avais ou plutôt je m'étais fait des étriers de cordes. Le samarion écorchait ma pauvre bête au moins autant que moi, les étriers m'étranglaient les pieds plus que ne font des bottes neuves et trop étroites, et mon cheval n'aurait pas trouvé son pareil parmi les plus maigres, les plus efflanqués, les plus vieux chevaux des fiacres de Paris. Je m'attachai à ce pauvre animal pendant les trois jours et demi que je fus à peu près sur son dos et je lui épargnai souvent la fatigue en allant à pied, et en le tirant par la bride. Dans de certaines pentes rapides, dans quelques montées difficiles, je l'aurais porté si j'avais pu. Je suis beaucoup moins dur aux bêtes qu'on ne pourrait le croire.

Ainsi donc, le 22 octobre, à deux heures de l'après-midi, nous voilà partis avec les lettres et les vœux de nos amis, M. Carajannis sur un mulet, M. Paul

Durand sur un gros âne, et moi sur un grand cheval. Un petit âne fort gai marchait en tête et portait nos bagages; il était précédé d'un agoïate qui montrait le chemin, et le second agoïate fermait la marche. Du reste, pas d'armes, ni sur nous ni sur nos guides, pas de sabre, pas de fusil, pas le moindre pistolet de poche. A la grâce de Dieu! On nous avait fait légèrement peur, mais nous avons été bien surpris. Au lieu de voleurs qui nous auraient dépouillés de bien peu et qui auraient été plus attrapés que nous-mêmes, nous n'avons rencontré que des amis gais, bienveillants, qui nous ont certainement plus donné que nous n'avons pu leur rendre. Nous passons devant Reintzic, petit village semé de maisons de campagne, où, le samedi soir et toute la journée du dimanche, viennent s'ébattre les Grecs et les Francs de Salonique. Un peu plus loin blanchit Neochôri, gros village bulgare de dix-sept cents feux, et dont les hommes émigrent tous, à peu près sans exception, laissant à la maison leurs femmes et leurs enfants. Ces Bulgares ne reviennent au village qu'une fois l'an, pour quelques semaines, dans la morte-saison des travaux de la Chalcidique et surtout du mont Athos; c'est comme un ressouvenir de l'histoire des Amazones. Nous rencontrions des bandes de ces ouvriers qui allaient bâtir, labourer, récolter les noisettes, abattre les bois, mener les mulets du mont Athos. Le nom bulgare de Neochôri est Niocelo.

A cinq heures, nous entrons dans Cortiati, village entièrement grec, au pied de la montagne qui lui donne son nom. Un peu avant le village, on voit les restes d'un aqueduc romain en briques, restauré ou plutôt dégradé par les Turcs, et qui conduit l'eau à Salonique. En hiver, les habitants du village amassent de grands tas de neige près du lieu où l'aqueduc prend sa source, et la fonte de cette neige entretient l'aqueduc pendant une partie de l'année. Voilà ce que nous disaient nos agoïates qui étaient de Cortiati et qui nous ont suppliés de nous arrêter chez eux, d'y souper, d'y passer la nuit, promettant le lendemain de regagner le temps perdu, de partir de bonne heure et d'aller vite. Ainsi fut-il fait, tant ces gens étaient braves; et puis, mariés qu'ils étaient, ils offraient à notre étude et, je dois le dire, à nos respects, la famille grecque, famille pauvre, mais honnête, généreuse, hospitalière. Pour nous, on secoua les nattes de la plus belle chambre, on étendit dessus quelques lambeaux de tapis turcs, on alluma un grand feu de sapin, on prépara le meilleur lait de chèvre. Nous avions une provision de riz, de sucre, de rhum, de thé et quelques volailles rôties. Le riz au lait fut excellent, et la famille, les femmes, les petits enfants mangèrent et burent avec nous comme ils n'avaient bu ni mangé de leur vie. Le sucre surtout égayait les enfants, qui en goûtaient peut-être pour la première fois.

En entrant dans Cortiati, je fus frappé, je ne dirai pas de l'aisance, mais d'un bien-être, d'un certain contentement répandu sur la physionomie des habitants, contentement que je n'avais vu nulle part en Thessalie ni en Macédoine, et rarement même en Morée. On ne se sauva pas comme d'habitude en nous voyant arriver, mais on souriait en nous laissant venir; on venait presque à nous. Quand nos bêtes de somme entrèrent dans la petite cour où donnait la maison de nos hôtes, j'entendis un jeune garçon folâtrer avec une jeune fille et rire aux éclats avec elle. C'était la première fois que, depuis mon débarquement au Pyrée, j'entendais réellement rire. On a des semblants de gaîté en Grèce, surtout à Athènes; mais dans la plaine de Pharsale, mais le long de la Macédoine, tout est sombre, tout est malheureux. Les Turcs ont arraché du cœur de l'homme le rire qui n'appartient qu'à l'homme; de leurs esclaves, des descendants d'Achille et d'Alexandre, ils ont fait des troupeaux de bêtes. Depuis lors, la gaîté sembla augmenter à mesure que nous approchions du mont Athos. A Hiérissos, le dernier village de la Chalcidique, comme Cortiati en est le premier, pour ainsi dire, nous avons assisté à une après-midi et à une nuit presque entière de fête, de repas, de danses, de chansons, de gros éclats de joie. La Chalcidique est opprimée par les Turcs, mais elle regarde le pic de l'Athos qui est à l'orient, et qui, en lui envoyant la lumière et l'espérance, lui donne de la gaîté.

De Salonique à Cortiati, on marche sur un sol d'ardoises; il n'y aurait qu'à se baisser pour en tirer de longues feuilles, à ciel ouvert; mais, par habitude, on préfère couvrir les maisons avec la tuile qui est plus pesante et plus chère. Cortiati n'a que quatre-vingts maisons, elles sont toutes grecques.

Le lendemain, mercredi 23 octobre, à quatre heures et demie du matin, par une nuit noire et un assez mauvais temps froid, nous sommes en route. Nous laissons sur notre gauche le lac de Saint-Basile, le lac Bechiké, et nous traversons un petit bois de chênes verts dont les feuilles vernissées, parcheminеuses, épineuses comme celles du houx, accrochent et déchirent nos manteaux. A six heures et demie, nous passons dans le petit village grec de Lévi; à neuf heures, nous sommes dans Zaglivéri, village de deux cents maisons, moitié grecques et moitié turques. Une famille nous donne une cuisine et une cour où nous préparons et mangeons notre déjeuner de riz, de volaille et de thé au rhum. Nous repartons à onze heures, nous traversons une prairie, puis une fort belle forêt de chênes; le soir, à six heures et demie, nuit tombante, nous entrons dans Liarigouvi.

Liarigouvi est entièrement grec; il a deux cents maisons à peu près. C'est un village bien posé, propre, riche, commerçant en cire et en miel parfumé,

tenant un marché ou bazar tous les samedis. On se proposait d'y fonder une école pour instruire les enfants; mais il n'y en avait pas encore en 1839. Au bas du village, dans une auberge ou khan, nos agoïates disent au chef de la maison : « Nous avons trois hommes à vous donner en logement. — Sont-ce des chrétiens? demande l'aubergiste. — Oui. — A la bonne heure, il y a de la place. » — Cette place étant trop étroite, nous montons dans le haut du village et nous trouvons le plus propre, le plus commode et le plus avenant des khans que nous ayons encore vus. L'hôte demande toujours si nous sommes chrétiens, et, sur la réponse affirmative des agoïates, il s'empresse autour de nous, monte au premier étage nos effets et nos manteaux, fait allumer un bon feu et envoie chercher du lait, des œufs, des poules. Ce khan est bâti sur une place, près d'une fontaine communale qu'indique et que protège un beau peuplier. Je demande si ce peuplier serait, comme chez nous, le symbole de la liberté; on me répond que non, mais que la liberté, pour être cachée et refoulée dans le cœur, ne s'enracine pas moins bien et ne pousse pas plus mal. Nous verrons d'autres fois encore ces indestructibles sentiments de la dignité et de l'indépendance humaine se traduire par un très-beau langage ; je rapporterai toujours les paroles traduites textuellement.

Le jeudi matin, 24 octobre, nous quittons Liarigouvi à six heures et demie. Quoique par un temps pluvieux, nous admirons la richesse et la beauté de la Chalcidique semée de villages nombreux, cultivée en coton, en maïs, et tabac de belle venue; et nous voyons des bestiaux de toute espèce s'engraisser, faire de la laine et du lait dans les prairies. Il faut avoir traversé la splendide plaine de Pharsale comme nous l'avons fait, il faut en avoir vu et touché le sol végétal qui a jusqu'à trois et quatre mètres d'épaisseur, et que cependant les Turcs ont entièrement stérilisé, pour se figurer le bonheur que nous éprouvions à voir ces vallées de la Chalcidique, labourées comme on laboure en France, couvertes de moissons et de prairies, d'herbes et de bestiaux. On rit et on cultive aux environs de l'Athos; on est morne et on meurt en Thessalie. Ces champs de la Chalcidique, si riches à la surface, étaient et sont encore sans doute riches dans leurs entrailles. C'est là que les anciens ont exploité des mines d'or, d'argent, surtout ces mines de cuivre qui ont donné son nom à la contrée. Des villages qui portent le nom de Meden sont assis aujourd'hui sur ces mines abandonnées. Le ruisseau, la petite rivière qui coule entre Liarigouvi et Isvoros roule, je ne dirai pas de l'or, mais du fer qui teint ses eaux en jaune, en rouille. Des monticules, espèces de tumuli industriels, sont formés de scories de fer et semblent

dater du temps de Philippe ou d'Alexandre, tant tout cela a une tournure antique.

Un assez bon chemin, le long d'une vallée fertile, nous conduit à Isvoros, où nous sommes à dix heures du matin. L'évêque de la Chalcidique, dont le siége est à Hiérissos, six heures plus loin, reste à Isvoros où demeure le gouverneur turc. L'évêque habite Isvoros afin d'être toujours là pour protéger son diocèse et adresser des réclamations. J'avais une lettre pour l'évêque et une lettre pour le gouverneur. Je hais les Turcs et j'aime les Grecs; je laissai donc le gouverneur et j'envoyai ma lettre à l'évêque qui nous fit apporter à notre khan les neuf œufs qu'il put trouver dans le village. Une heure après, il vint nous voir lui-même. Nous déjeunions; il prit avec nous du thé au rhum qu'il trouva trop fort. C'est un homme vert, de moyenne taille, âgé de quarante ans à peine. C'est le seul évêque de la Chalcidique; il a huit cents familles grecques dans son diocèse, et il nous dit avec joie qu'il est fort content de son petit troupeau. Il aime Aristote dont la patrie, Stagyre, est dans son diocèse. Il me fait promettre d'aller visiter avec lui, à mon retour du mont Athos, les ruines de la ville antique, où est né le grand philosophe. Il me donne une lettre pour son épitrope ou intendant d'Hiérissos, et nous accompagne jusqu'au bas du village en nous souhaitant toutes sortes de succès.

Une descente de collines assez difficile, à la sortie d'Isvoros, puis un chemin sablonneux le long de la mer, puis une montée assez douce nous conduisent dans Hiérissos où nous entrons à six heures et demie. Hiérissos, ou Erisso, est le dernier village de la Chalcidique.

L'épitrope, auquel je remets la lettre de l'évêque, veut nous loger chez lui. Il déplace sa mère, sa femme, sa fille, une des plus belles personnes que j'aie vues, pour nous donner leur chambre; lui-même il couche exposé à la pluie, sur le balcon de sa maison. On casse les œufs, on tue les poules, on fait bouillir le riz dans le lait; c'est une fête. L'aga turc, chef du village, est informé de notre arrivée; il vient nous voir souper. C'est un jeune homme de vingt-deux ans, assez distingué et d'une agréable figure. Il fume sa pipe et accepte d'assez bonne grâce la tasse de thé que nous lui offrons; il trouve le thé et le rhum excellents. Nous sommes au mieux dans son esprit.

Le lendemain matin, vendredi 25 octobre, à six heures et demie, avant le jour, nous quittons Hiérissos. Le terrain s'incline, la mer se rapproche à droite et à gauche, et le continent envahi se resserre en langue qui n'a pas deux kilomètres de large sur huit de long. Telle est la langue de terre qui unit la Chalcidique au mont Athos; c'est là, entre Hiérissos et les contre-forts

de l'Athos, que Xerxès a creusé son canal. Quoi qu'on ait dit, ce canal est très-visible encore et ce n'était pas une folie. L'isthme, en cet endroit, n'a guère qu'un kilomètre de largeur; il est bas et, dans le milieu, il s'enfonce même au-dessous du niveau de la mer. Xerxès a dû profiter d'un mouvement de terrain; car plus loin, entre ce canal et les croupes de l'Athos, on rencontre trois tranchées naturelles, trois fossés géologiques qu'un petit nombre d'ouvriers en peu de temps creuseraient en canal à y faire passer des vaisseaux, surtout des vaisseaux comme ceux de Xerxès.

Après ce canal artificiel, on rencontre donc un petit fossé qui va d'une mer à l'autre, mais qui est à sec, car il est au-dessus du niveau de l'eau; puis un second fossé un peu plus large; puis un troisième très-grand, très-large, et qui a pour escarpe et pour rempart les croupes mêmes de l'Athos qui s'élèvent à l'orient en montée rapide. Ainsi le mont Athos est baigné de tous côtés par la mer, excepté à l'occident où l'isthme, coupé d'ailleurs par quatre fossés ou canaux, le relie à la Chalcidique. C'est le seul point abordable; car la mer qui entoure l'Athos est méchante, et vient mourir sur des bas-fonds ou battre de hauts promontoires à pic. Il n'y a point de port, et celui qu'on appelle Daphné ne reçoit que des chaloupes. Le mont Athos est donc admirablement défendu par sa mer d'abord, ensuite par son isthme que barrent les fossés et surtout les contreforts de toute la montagne. Il est impossible de forcer le mont Athos et cent hommes en pourraient garder l'unique issue; les Thermopyles elles-mêmes, je m'en suis assuré de mes yeux, sont moins faciles à défendre.

D'Hiérissos au quatrième fossé, la végétation est faible, rare : sable et cailloux, marais et joncs. Près du petit fossé, après le canal de Xerxès, vers le nord, est un métochi ou prieuré qui appartient à l'un des couvents de la montagne Sainte. C'est jusque là seulement que les femmes ont le droit de venir; au delà, si on les y rencontrait, elles seraient chassées ignominieusement, anathématisées, exorcisées comme des êtres malfaisants. Les femmes sont rigoureusement exclues de la montagne Sainte tout entière, et jamais femme n'a pénétré dans le mont Athos. Mais enfin, demandai-je aux moines, si un vaisseau, qui porterait une femme parmi les passagers, venait à faire naufrage sur les côtes, comment feriez-vous? Cette femme, me répondit-on, serait recueillie dans l'ermitage le plus voisin du lieu du naufrage et soignée par le plus âgé des moines. Aussitôt revenue à elle et en état de sortir, elle serait conduite à Hiérissos où des mesures seraient prises pour la rendre à sa famille ou au lieu de sa destination; mais elle n'entrerait ni dans un couvent, ni dans une cellule, ni dans une skite (village de moines). Ce n'est pas

saint Basile, le fondateur de notre règle, qui a prescrit cette loi, mais bien les premiers abbés de l'Athos qui, réunis en concile, ont pris la décision que nous avons religieusement observée depuis.

Non-seulement les femmes sont exclues du mont Athos, mais les femelles elles-mêmes des animaux. A Hiérissos, au moment du départ, on examina nos montures; lorsqu'il fut constaté que nous avions bien deux ânes, un mulet et un cheval, on nous déclara que nous pourrions entrer. Effectivement, nous avons trouvé, dans les plaines et sur les collines du mont Athos, de beaux troupeaux de boucs, de moutons, de porcs, de bœufs, de mulets, mais pas une chèvre, pas une brebis, pas une truie, pas une vache, pas une mule. Des chevaux et pas une jument. Des coqs superbes, hauts en plumage et en couleur, nous assourdissaient le matin, à l'aurore, de leurs cris éclatants; mais jamais nous n'avons entendu le petit cri de la poule qui pond ses œufs. Quelques beaux chats, à Sainte-Laure surtout, venaient nous caresser pendant nos repas; mais jamais nous n'avons vu une chatte.

Les moines vont chercher au dehors ces animaux tout petits, les élèvent, les engraissent et les vendent ensuite à toute la Chalcidique et à la Macédoine; c'est, pour eux, d'un très-bon rapport. Chez eux, ils consomment peu de moutons ou de porcs, car la plupart des couvents ne mangent jamais de viande. Les moines se portent beaucoup moins bien, en général, que ces animaux qu'ils élèvent, car ils mènent une vie des plus austères. Le jeûne est rigoureux. Les poissons salés, les olives pourries, les noisettes sèches, du pain noir, un peu de vin aux grandes fêtes, font tous les frais de leurs rares et courts repas.

Le même jour, vendredi 25 octobre, à neuf heures du matin, nous gravissions le versant extérieur du mont Athos. A mi-côte, à peu près, coule une source d'eau très-fraîche et très-claire dans un bassin où se désaltèrent les hommes et les bêtes de somme. Avant que de pénétrer dans cette montagne, mystérieuse pour nous, l'objet de nos plus vifs désirs, nous voulûmes nous recueillir, en quelque sorte, nous orienter et regarder le chemin déjà parcouru. D'un regard on embrassait toute la Chalcidique qui se déroule entre deux mers d'un azur foncé, et s'étend en plaines, se creuse en vallées, se relève en montagnes, se hérisse en forêts. Çà et là quelques villages blanchissent, dans les prairies ou sur les pentes des collines. Du reste, à ce point on ne voit rien du mont Athos; entre lui et la Chalcidique l'escarpe de la montagne tire un rideau impénétrable. On est comme dans les églises grecques, au milieu d'une nef et séparé du sanctuaire par une clôture de marbre dont les baies sont fermées d'un voile épais.

Le Turc est rare dans toute la Grèce esclave ; mais on ne le rencontre pour ainsi dire pas dans la Chalcidique. En Thessalie, bon pays pour ces voluptueux conquérants, les Turcs sont cependant en petit nombre. Ainsi, la population de Tricala, l'ancienne Tricca, est de quinze mille individus, à ce que m'a dit l'évêque de cette ville. Là dessus on compte douze mille Grecs et deux mille Turcs ; le reste est Juif et Arménien. Mais dans les petites villes, dans les villages surtout, la proportion des Turcs relativement aux Grecs est bien plus faible encore; car, amoureux des jouissances de la vie, ces musulmans aristocrates abandonnent à peu près tous les villages aux Grecs, pour se retirer principalement dans les deux villes de Larisse et de Tricala où l'on vit plus à son aise. La ville de Pharsale, moins grande que les deux autres, est occupée presque en entier par des Grecs. Les Turcs forment en Thessalie une minorité des plus faibles et qui leur fait peur à eux-mêmes. Il y a des villages qui ne renferment pas un seul Turc; il y en a d'autres où le Spahis, qui en est le propriétaire, est le seul habitant qui ne soit pas Grec.

Si la plaine de Pharsale, la Thessalie entière, presque toute la Macédoine sont occupées par des Grecs, à plus forte raison la Chalcidique, où la vie est un peu plus dure, où surtout le voisinage du mont Athos donne des élans de liberté qui chagrinent les Turcs; ceux-ci, pour se soustraire à ce déplaisant spectacle, se réfugient à Salonique, sous la protection et le regard bienveillant de leur pacha. Du haut de notre montagne nous n'apercevions donc que des villages grecs, et nous embrassions d'un regard la terre et les habitations du diocèse que gouvernait l'évêque d'Hiérissos. C'était une joie pour nous, comparable à celle que j'avais éprouvée du haut du Pentélique et du haut du Taygète, lorsque je contemplais à mes pieds Athènes et Mistra, la nouvelle Sparte, entièrement libres et ralliant autour d'elles des bourgs et des villages vivant de la même liberté.

Nous restons deux heures à la fontaine, achevant nos dernières provisions de Salonique, car nous allions trouver dans l'Athos des vivres frais. Nous nous désaltérons à cette excellente eau qui vient de la montagne Sacrée, nous courons aux arbousiers dont les pommes commençaient à rougir ; puis, cueillant des branches de genêt dont les fleurs arrondies en grelots n'étaient pas encore épanouies en clochettes, nous les attachons à nos coiffures, comme pour une fête. Vingt ouvriers bulgares, allant travailler au mont Athos, étaient attablés comme nous sur le gazon; ils partagèrent notre frugal repas.

Enfin, à onze heures, nous étions au sommet du rempart d'où nous découvrions toute la montagne, ou, pour mieux dire, tout le plateau de l'Athos. Ce plateau s'abaisse à droite et à gauche pour descendre à la mer; l'axe, au

milieu, se relève comme l'épine dorsale dans l'homme et comme des vertèbres sous des collines et des vallons transversaux. Tout au fond, à l'orient, s'élance droit, blanc comme du marbre (c'est du marbre en effet), le pic élevé du mont Athos, le mont Athos proprement dit, celui qu'on voit très-bien à vingt-cinq lieues en mer, celui que le sculpteur Démophile voulait tailler en statue d'Alexandre. Nous l'avions bien aperçu en descendant à Isvoros, mais il avait la tête enveloppée de nuages; à cette heure, nous le voyons face à face, de la racine au sommet.

La mythologie dit qu'un des géants qui escaladèrent le ciel saisit le mont Athos, alors situé en Thrace, et le lança vers l'Olympe; mais le mont, trop lourd ou lancé par une main trop débile, tomba dans la mer, où il est aujourd'hui. Depuis ce temps, comme un chêne vigoureux, il n'a cessé de s'enraciner au sol pendant qu'il élevait de plus en plus son sommet vers le ciel.

Ce qu'il faut retenir de cette fable, c'est d'abord l'antagonisme de l'Athos et de l'Olympe; de l'Athos, sanctuaire de la religion du Christ, contre l'Olympe, séjour des dieux. Plus tard, quand nous serons au pied de l'Athos lui-même, nous pourrons reparler de cette lutte du christianisme contre le paganisme personnifiée dans deux montagnes. Constatons ensuite la forme aiguë, obéliscale du mont qui porte à son sommet l'église de la Transfiguration, comme les obélisques égyptiens portaient un soleil d'or dont ils étaient eux-mêmes un rayon, pour ainsi dire. Cette transfiguration, où la face de Jésus-Christ resplendit comme le soleil, où ses vêtements blanchissent comme la neige vive [1], où assiste Hélie dont le nom signifie soleil; cette transfiguration portée par le pic de l'Athos a donc une analogie étrange avec les obélisques solaires des Pharaons.

En regardant les cartes de géographie, on voit que la terre comprise entre le golfe d'Orfano et celui de Salonique a la forme d'une main, à peu près. La paume, c'est la Chalcidique; les doigts, il y en a trois seulement, sont faits par le mont Athos, par l'ancienne presqu'île de Pallène, et par cette langue de terre où était Singos, Sigga aujourd'hui, qui est entre Pallène et l'Athos, et qui n'a pas de nom caractéristique en géographie. De ces trois doigts, le premier, le plus gros, le plus illustre, c'est le mont Athos. En venant de Salonique, il est à gauche, où serait le pouce de la main droite posée à plat. Il s'arrondit à son extrémité orientale, et s'étrangle à la naissance, vers Hiérissos, entre les golfes d'Iflillar et de Monte-Santo.

Le mont Athos a de longueur huit myriamètres; de circonférence dix-huit, à cause des échancrures et des saillies que poussent la mer et les caps; quatre

1. S. Matthieu, c. 17; S. Marc et S. Luc, c. 9.

kilomètres dans la plus étroite longueur et trois myriamètres dans la plus considérable. C'est donc une véritable province et comme un petit département de France. Cette province n'est peuplée que d'hommes et que de mâles, ainsi que nous avons dit; elle renferme huit mille âmes à peu près. Six mille sont moines; les deux autres mille, laïques, se composent de Bulgares qui servent les moines comme domestiques et manouvriers, et de Grecs industriels et commerçants qui leur vendent, à Karès, des étoffes confectionnées ou en pièces, des vêtements, des meubles, des épiceries. Dans tout cela, pas une femme; la présence d'une seule femme produirait, dans le mont Athos, l'effet d'un lion dans un troupeau de gazelles. Tous ces hommes, tous ces moines habitent isolés dans des ermitages, ou bien réunis trois ou quatre dans des cellules dispersées au milieu des champs, ou bien en troupe de cent ou cent cinquante dans des villages appelés skites, ou bien en masse de trois et quatre cents dans les monastères. Enfin Karès, la capitale, renferme à peu près douze cents individus dont la moitié est laïque, et se compose des négociants et des artisans.

La montagne entière, une partie de la Chalcidique, des propriétés considérables en Moldavie, Valachie, Macedoine, appartiennent aux couvents. Les ermites, les celliotes, les ascètes, les habitants de Karès dependent des couvents, qui leur louent des ermitages, des cellules, des skites, des maisons et des champs. Les deux tiers de la population vivent renfermés dans les couvents, qui sont les uniques propriétaires. Ces couvents, monastères fortifiés de donjons, de murailles à créneaux et de tours à machicoulis, sont au nombre de vingt; ils sont disséminés à peu près également dans tout le mont Athos. Nous les parcourrons un à un, mais rapidement.

En attendant, jetez un regard sur la gravure qui accompagne cet article. A Karès, la petite capitale de l'Athos, nous avons acheté une serie de gravures grossières, mais précieuses, représentant d'abord les principaux types de l'iconographie byzantine, puis chaque couvent de la montagne séparément, enfin tous les couvents réunis sur une planche unique. Cette dernière planche, de format grand in-folio, nous l'avons fait réduire en in-quarto, et c'est elle que nous offrons aujourd'hui. Notre gravure, reduite et calquée avec soin par M. Edmond Hedouin, à qui nous devons déjà la planche des Météores, est un fac-simile de la gravure que nous avons rapportée. Nous avons tenu, comme toujours, à l'exactitude la plus servile, pensant qu'on aimerait mieux voir une gravure faite à Karès qu'une gravure embellie ou arrangée à Paris.

Ce dessin du mont Athos est imaginaire et réel tout à la fois. Réel, il donne le nombre exact des couvents, leur distribution sur le sol et leur dis-

tance à peu près proportionnelle. Imaginaire, il coupe en deux le pic du mont Athos, qui est unique, afin de pouvoir le montrer sur ses deux faces principales; il resserre les couvents et met au jour ceux qui se cachent dans les plis du terrain, pour faire embrasser d'un coup-d'œil la sainte montagne; c'est une vue à vol d'oiseau. De plus, les monastères n'ont pas exactement la forme que le graveur athonite leur a donnée; c'est un signe un peu conventionnel, comme les géographes s'en servent pour figurer des villes et des monuments sur leurs cartes. Au surplus, dans la suite de ce voyage, on donnera le plan exact avec des élévations du principal monastère. Il ne faudrait pas, non plus, se fier au nombre des dômes ou des tours qui surmontent les édifices. Voyez le sillon qui se déroule sur le pic: c'est l'étroit sentier qui conduit à l'église de la Métamorphose, où l'on ne se rend qu'une fois l'année, le jour de la Transfiguration. Un torrent qui emporte des roches, des quartiers de marbre, roule du sommet de l'Athos jusqu'à la mer. Les grosses tours, auxquelles on donne le nom d'arsenal, portent des canons qui font feu. Mais depuis la dernière insurrection, les Turcs ont précipité ces canons pour les enclouer et les faire servir de bornes à l'entrée des monastères ou des tours. Souvent nous nous sommes assis sur ces bornes, muettes aujourd'hui, mais qui poussèrent autrefois des cris d'indépendance; il nous semblait qu'un jour ou l'autre ces bronzes pourraient bien être encore les organes et les instruments d'une liberté nouvelle.

Le mont Athos peut se comparer, pour sa configuration géographique, son orientation et la disposition des couvents, à la forme, au plan, à l'orientation, à la distribution d'une de nos cathédrales gothiques, celle de Bourges, si vous le voulez. Dans nos cathédrales, l'entrée est à l'occident, le sanctuaire à l'orient; c'était un principe chez les païens, ce fut presque un dogme chez les chrétiens. L'entrée ou le portail est rectiligne, le sanctuaire est arrondi; le sanctuaire a la forme d'un arc, et de là est venu son nom d'abside. Le long des nefs et au pourtour de l'abside, s'échelonnent des chapelles, à droite et à gauche, qui viennent aboutir à la chapelle de la Vierge, plus longue, plus importante que les autres. Assise tout à fait à l'orient, dans l'axe de l'église, cette chapelle fait une saillie plus ou moins considérable sur tout le monument dont elle est exactement la tête. En avant de la chapelle de la Vierge s'élève le maître-autel, dans le sanctuaire, à l'orient.

Curieuses analogies! — On entre dans le mont Athos par l'occident. Cette entrée, ce portail est rectiligne, si on le veut; mais l'extrémité opposée, l'abside orientale, le chevet, est parfaitement rond. Le mont Athos a la forme

d'un vaisseau, d'une nef, dont la proue arrondie et pointue fend la mer à l'orient; dont la poupe, étroite et carrée, fait face à l'occident. De cette poupe etranglee et un peu sombre comme un porche, on pénètre dans l'édifice. Sur la droite et la gauche, contre les premiers piliers, s'élèvent deux couvents qui semblent annoncer l'entrée du monument tout entier, comme des bénitiers se présentent à l'entrée de nos églises. Le long de la nef, c'est-à-dire sur le bord de la mer, cette orageuse muraille, s'echelonnent des couvents (des chapelles avons-nous dit à gauche ou au nord; d'autres se rangent également contre la droite ou au midi. Ces couvents longent non-seulement la nef, mais le chœur et l'abside, et viennent aboutir au plus ancien, au plus considérable, au plus oriental de tous ces monastères, au couvent de Sainte-Laure, qui est la longue et belle chapelle de la Vierge de cette curieuse cathedrale, laquelle a le ciel pour voûte et la terre onduleuse pour sol. Mais en avant de Sainte-Laure, là où se place le maître-autel dans nos églises, on voit s'élancer vers le ciel le pic du mont Athos, autel gigantesque qui, à son sommet blanc de marbre en été, blanc de neige en hiver, porte, en guise de tabernacle, l'église de la Transfiguration, la Métamorphose, comme disent les Grecs. Voilà de singuliers rapports entre cette montagne sainte, ce sanctuaire de la divinité et nos grandes eglises gothiques.

Chacun de ces monastères est dédié à un patron qui le prend sous sa protection; ou, pour mieux dire, tous ont un patron unique et qui est la Vierge Marie. Bizarre inconsequence! le mont Athos chasse la femme de chez lui avec une impitoyable brutalité, et il se met tout entier sous la protection d'une femme! Tous les actes religieux et civils sont scellés d'un sceau qui représente la vierge Marie, et dans chaque couvent, au-dessus du patron local et tout à fait secondaire, comme saint Athanase à Sainte-Laure, comme saint Paul au couvent de ce nom, domine une patronne principale et souveraine, la mère de Dieu, Marie enfant, jeune fille et femme, naissant, vivant et mourant. Ces vingt couvents en effet se sont divisé Marie, pour ainsi dire; l'un honore sa nativité, plusieurs les différents actes de sa vie, cet autre sa mort et son assomption. Or, ce partage s'est fait avec une certaine intelligence poétique. Lorsqu'on visite le mont Athos, on y arrive par la Chalcidique, et le premier couvent que l'on rencontre est dédié à la nativité; le second (c'est encore un premier, car il est sur la droite comme l'autre est sur la gauche) honore particulièrement l'entrée de Marie dans le temple de Salomon lorsque, petite enfant de sept ans, elle gravit toute seule les treize marches du grand escalier. Cette dédicace du premier monastère de l'Athos à l'entrée de Marie dans le temple avait frappé le père Braconnier, jésuite, qui fit un voyage au mont

Athos en 1725. Braconnier dit, dans son voyage manuscrit, qui est à la Bibliothèque Royale, que l'église de Chilandari, plus régulière et plus riante que celle des autres convents, « est dédiée sous le titre de la présentation de « la sainte Vierge, que les Grecs appellent l'entrée au temple, ce qui convient « assez à la position de ce monastère ; car, comme il est situé au milieu de « l'isthme qui joint le mont Athos à la terre ferme de Macédoine, c'est aussi « le premier qu'on rencontre lorsqu'on vient par terre visiter les monastères. »

Dès lors, le dernier convent, celui qui est tout au fond de la montagne, est dédié à la mort de la Vierge. Entre le premier qui honore la naissance de Marie et le dernier qui rend un culte à sa mort, les autres monastères auraient dû, suivant leur place topographique, célébrer la fête de toutes les actions principales qui composent l'histoire de la mère de Dieu. De même que dans la Terre-Sainte les pèlerins suivent avec dévotion, sur la Voie-Douloureuse, les principaux actes de la passion de Jésus-Christ, depuis sa prise au jardin des Oliviers jusqu'à son crucifiement sur le Calvaire, et font ce qu'on appelle le chemin de la croix ; de même, dans le mont Athos, les voyageurs se seraient avancés de couvent en couvent, de station en station, faisant le chemin de la vie de Marie, depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Peut-être qu'il en était ainsi autrefois et que les vocables auront changé ou se seront déplacés ; mais aujourd'hui l'ordre, à l'exception des deux points extrêmes, n'est pas exactement celui que nous aurions désiré. Quoi qu'il en soit, les autres couvents n'en sont pas moins consacrés à la Vierge, et l'on peut dire que ces moines, qui ont voulu se soustraire à la femme, sont, vivent et remuent dans son sein. La femme scelle tous leurs actes extérieurs, remplit entièrement leur âme ; elle les enveloppe, eux et leurs habitations, comme dans une atmosphère d'où ils ne peuvent sortir sous peine de mort.

Les représentations de la Vierge sont vraiment incalculables au mont Athos : on les rencontre dans toutes les églises, chapelles, réfectoires, cellules, oratoires particuliers ; elles portent des noms, des épithètes à grossir un vocabulaire, et s'appellent la victorieuse, la bienfaisante, la miséricordieuse, la blanche, la directrice, la miraculeuse. C'est elle, ordinairement, qui garde l'entrée des plus riches monastères. Au-dessus de la grande porte, on voit son image constamment éclairée comme l'eucharistie l'est chez nous ; elle est peinte à fresque, remplit tout le tympan, et veille à ce que l'ennemi n'entre pas dans le couvent, à ce que le loup ne pénètre pas dans la bergerie. Alors Marie s'appelle la portière [1].

1. Πορταΐτισσα, en grec italianisé, ou Θυρωρὸς, en grec plus pur.

Les Turcs, dans la dernière guerre, ont été quelquefois peu révérencieux pour cette Vierge portière; mais il leur en est toujours arrivé malheur. Des légendes terribles et toutes récentes nous ont été racontées dans les couvents mêmes. Ces Turcs impies tombaient dans des folies extraordinaires et finissaient par perdre la vie d'une façon plus extraordinaire encore. Un jour, par exemple, on les trouvait pendus à la cime d'un arbre haut de dix ou quinze mètres, comme si les démons les eussent portés là; une autre fois, et ce supplice est tout à fait dantesque, on voyait leurs cadavres nager pendant des semaines entières, la tête en bas, dans les eaux qui séparent le cap Athonite de l'île de Lemnos. Les récits de ce genre sont fort nombreux; les moines prenaient plaisir, le soir, à nous les répéter.

Les couvents proprement dits, comme on le voit sur notre gravure, sont au nombre de vingt : quatre grands et seize petits. La gravure présente en outre Karès, la capitale; deux skites marquées A et B, nommées Sainte-Anne et la Vierge ou la Panaghia; un grand moulin à eau (Mylopotamou) et un endroit appelé Morphinou [1], sans doute une petite skite que nous n'avons pas visitée. Nous avons désigné les quatre grands couvents par des chiffres romains et par leur nom en lettres capitales : Sainte-Laure (Hagia-Lavra), Iviròn, Chilandari, Vatopèdi. Les seize petits couvents, écrits en petites lettres et numérotés en chiffres arabes, sont : Simenou, Pantocrator, Stavro-Nikita, Caracallou, Philothéou, Coutloumousiou, Zògraphou, Pavlou, Dionysiou, Grigoriou, Simo-Pètra, Xiropotamou, Ròssicon, Xénophou, Dochiarion et Kistamoniton ou Constamonitou.

En tête de la gravure originale, qui porte la configuration et le nom de tous ces monastères, on lit en latin italianisé :

« Monte-Santo, Athos autrefois, l'une des plus hautes montagnes du globe, dans le golfe de Salonique en Macédoine. Il comprend, en circonférence, cent cinquante milles, et son ombre s'étend à quarante-cinq milles en mer. On l'appelle Mont-Sacre, parce qu'il renferme vingt-trois monastères [2] orthodoxes du rit grec. Au centre de la montagne est située la ville de Karès, où tous les samedis se tiennent des marches. On n'admet dans cette ville [3] que des hommes; il n'est jamais permis aux femmes d'en approcher [4]. »

1. Le premier est désigné par *a*, le second par *b*.

2. Il n'y en a plus que vingt aujourd'hui. On arrive à vingt-trois, si l'on appelle ainsi la ville de Karès et les skites de Sainte-Anne et de la Sainte-Vierge. Du reste, à l'entrée même de l'Athos, entre Chilandari et Simenou, on trouve un petit monastère ruiné.

3. A plus forte raison dans les couvents.

4. « Monte-Santo, olim Athos, ex altissimis orbis montibus, apud golfo (*sic*) de Salonich in

Revenons maintenant à l'entrée du mont Athos, où nous sommes restés quelques instants pour embrasser toute la province comme à vol d'oiseau, et poursuivons de station en station, de monastère en monastère, notre pèlerinage archéologique.

Macedonia, qui centum quinquaginta milliaria in circumferentia habet, et suam umbram per quadraginta quinque milliaria in mari extendit. Et idem Sanctus-Mons vocatur, quia viginti-tria monasteria græci ritus orthodoxa in se complectitur. In medio montis sita est civitas nomine Karcis (Kareis?), ibique omni sabbato nundinæ exercentur; ad quam tantummodo masculinum genus admittitur, nunquam vero fœmineus sexus illam accedere permittitur. »

Outre cette légende latine, il y en a une autre en grec et en russe, où il est dit que cette gravure fut faite en 1800, par les soins et l'argent d'Elisée, archimandrite de Chilandari, dans l'intention d'être agréable surtout aux chrétiens orthodoxes qui affectionnent la Montagne-Sainte et auxquels il n'est pas permis de la voir de leurs yeux. Outre cette gravure en noir, qui est la meilleure, nous en avons rapporté une autre grossièrement coloriée à la main et parfaitement semblable aux images d'Epinal.

DIDRON.

(*La suite à un numéro prochain.*)

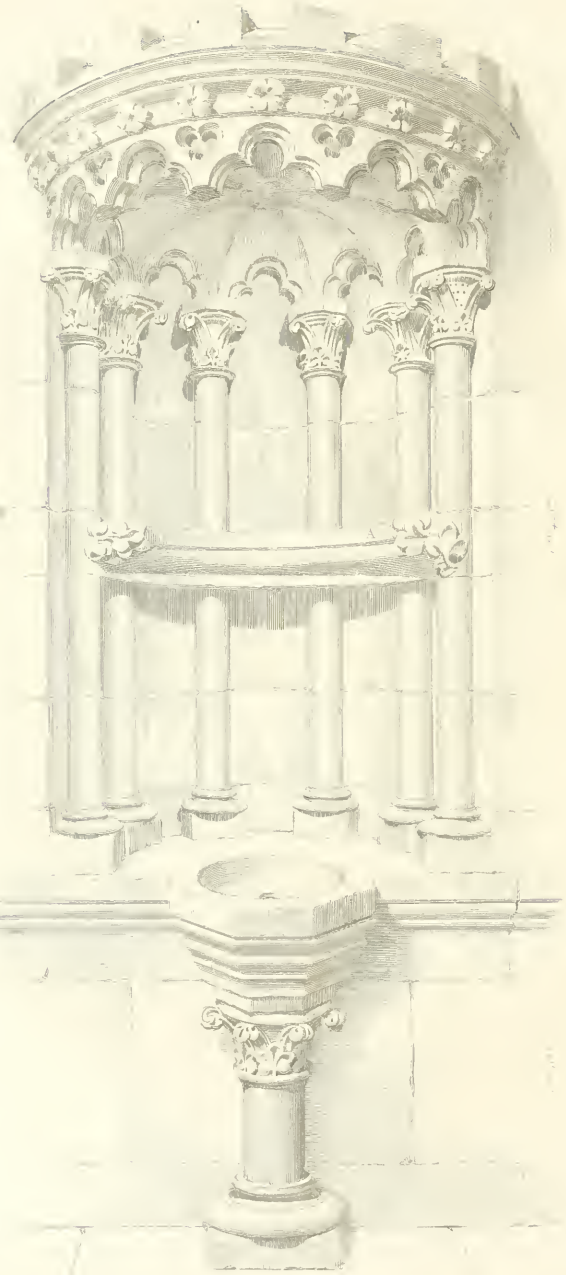

PISCINES DU XIII^E^ SIÈCLE.

AU DIRECTEUR.

Monsieur et ami,

L'église Notre-Dame de Semur, bâtie en grande partie dans la première moitié du XIII^e^ siècle, est fort riche en sculptures : ses chapiteaux sont ornés de grands crochets feuillus; les faisceaux de colonnes qui portent les voûtes reposent sur des consoles que décorent des têtes et des bandeaux de végétations diverses; les galeries supérieures du chœur ont leurs fines colonnettes surmontées de larges chapiteaux, d'arcades trilobées et de têtes fort remarquablement taillées. On ferait un volumineux ouvrage sur la sculpture des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, sans sortir de la charmante église de Semur.

Le dessin que je vous ai remis représente une des piscines des chapelles de l'abside. Malheureusement cette piscine n'est pas dans un état parfait de conservation; l'église de Semur n'a pu éviter l'application de boiseries plus ou moins récentes le long des murs de ses chapelles, et toutes les parties saillantes de ce petit bijou ont été abattues à coup de masse, pour laisser passer librement des panneaux en bois peint. Quoiqu'il en soit, il en reste assez pour restaurer à coup sûr, et sans être obligé d'y mettre du sien. Figurez-vous le devant du dais et le chapiteau de la cuvette brisés, et vous aurez une idée de l'état actuel. Le petit conduit, percé au fond de l'unique cuvette de cette piscine, ne correspond pas à une gargouille extérieure, ainsi que cela se voit à la Sainte-Chapelle et à Notre-Dame de Paris, mais se perd dans les fondations. Vous remarquerez que la petite tablette demi-circulaire, qui servait à poser les burettes, est munie d'un rebord, pour empêcher les objets que l'on posait dessus de rouler et de tomber. Tout enfin dans ce petit monument dénote le soin le plus minutieux, l'amour de l'art et des proportions appliqué aux choses les plus vulgaires. Si vous n'avez rien de mieux à faire, lisez le passage suivant de Thiers sur les piscines[1]. Je ne saurais mieux dire que lui.

1. *Dissertations ecclésiastiques sur les principaux autels des églises*, etc., par J.-B. Thiers, docteur en théologie et curé de Champrond. Paris, MDCLXXXVIII, p. 27 et suiv.

« J'estime néanmoins que l'usage plus ordinaire de l'Église latine a été de ne pas mettre les piscines sous les autels, mais ou dans les sacristies, ou proche des autels. Au moins le pape Léon IV l'a-t-il ordonné de la sorte dans son oraison synodale : *Locus in secretario, aut juxta altare sit præparatus, ubi aqua effundi possit, quando vasa sacra abluuntur, et ibi linteum nitidum cum aqua dependeat, ut ibi sacerdos manus lavet post communionem* [1]. Les mêmes paroles sont rapportées dans l'épître synodale de Rathérius, évêque de Vérone, mort après le milieu du x^e^ siècle; et le Pontifical romain de Clément VIII et d'Urbain VIII les a ainsi amplifiées dans sa grande exhortation synodale [2] : *In sacristiis, seu secretariis, aut juxta altare majus, sit locus præparatus ad infundendum aquam ablutionis corporalium et vasorum sacrorum ac manuum, postquam sacrum chrisma, aut oleum catechumenorum, vel infirmorum tractaveritis. Ibique pendeat vas cum aqua munda, pro lavandis manibus sacerdotum et aliorum qui rem sanctam et officium divinum sunt peracturi, et prope linteum mundum ad illas abstergendum.*

« S. Udalric, moine de Cluni, fait mention de deux piscines dans les anciennes constitutions de son monastère [3], l'une où l'on nettoyoit le calice, l'autre où les sous-diacres et les autres ministres inférieurs lavoient leurs mains, toutes deux de brique, toutes deux proche l'autel, en sorte néanmoins que l'une étoit un peu plus éloignée que l'autre. *Si quid aquæ* (dit-il), *in calice remansit inter lavandum, effundit in caream de leteritiis tegulis factam in proximo altaris, sicut altera facta est paululum remotius, ubi subdiaconus et alii subministri manus super ea lavent.*

« Il est parlé dans les anciens Uz de Citeaux, d'une piscine qui étoit proche l'autel, et où le célébrant alloit laver ses mains après la communion. Voici ce qu'il en est dit : *Sacerdos calicem ponens super altare eat ad piscinam abluere in ipsa digitos aqua. Quibus tersis ad medium linteum ad hoc ipsi præparatum, redeat ad altare sumere vinum quod dimisit in calice.* Pierre de Colmieu, archevêque de Rouen, ordonne, dans ses statuts de l'an 1245, qu'il y aura des piscines auprès des autels [4] : *Provideant presbyteri quod piscinas habeant juxta altaria decentes, mundas ablutionibus, cursum liberum exhibentes, nec sine opertorio relinquantur.* Guillaume Durand en parle aussi

1. *De Cura Pastoral.*, t. VIII. Concil., édit. ult.
2. Tit. « Ordo ad Synod. »
3. T. I. II. C. 30.
4. *In Præcept. antiq.*, Tit. de Picinis et manutergiis.

en cette manière [1] : *Prope altare collocatur piscina, seu lavacrum, in qua manus lavantur.* Jean-Baptiste de Constanze, archevêque de Cozenza en Calabre, veut qu'il y ait deux piscines, l'une proche les fonts baptismaux, l'autre dans la sacristie, et le traducteur françois de ses *Avertissements aux curés* [2], de l'édition de Bourdeaux en 1613, aussi bien que nos docteurs en rubriques, les appellent *sacraires. Un sacraire* (dit-il), *pour l'usage des fonts, devra être proche du baptistaire, autant qu'il sera possible. L'autre dans la sacristie, pour le service de l'église, et pour brûler les saintes huiles; verser les eaux dans lesquelles on lave les calices, corporaux et autres meubles et ustensiles sacrés, et non à autre usaige.*

« *Le Cérémonial de Paris*, imprimé en 1662, veut [3] « une piscine dans chaque chapelle, pour verser l'eau dont les prêtres se seront lavé les mains, et un autre lieu décent de l'église, pour y jeter la vieille eau bénite, l'eau où l'on aura lavé les calices, les corporaux, les palles, et les purificatoires, les cendres et les autres choses de même nature. »...

Le sieur de Moléon, dans ses « Voyages liturgiques de France [4] », s'exprime ainsi [5] : « ... Puis le prêtre communie, et le diacre, prenant les burettes, verse les ablutions. Il n'y a que ce seul endroit où le diacre serve le prêtre, auquel un enfant donne à laver dans un bassin comme au *lavabo*, et verse l'eau dans la piscine, afin qu'il ne soit pas obligé de boire la rinçure de ses doigts. Cela se faisoit autrefois partout, et se fait encore aujourd'hui à Lyon et chez les Chartreux, qui se sont maintenus davantage dans les anciens usages. » Dans son chapitre sur Notre-Dame de Rouen, page 315, il dit : « La dernière ablution avec l'eau et le vin ne s'y faisoit point alors, et on n'obligeoit point le prêtre de boire la rinçure de ses doigts. »

« Il alloit laver ses mains à la piscine ou lavoir qui étoit proche de l'autel, *sacerdos vadat ad lavatorium*. La même chose est marquée dans le missel des Carmes de l'an 1574. Et le Rituel de Rouen veut qu'il y en ait proche de tous les autels, comme en l'église Saint-Étienne des Tonneliers de Rouen. »

Je n'ai pas besoin d'ajouter ici que ces piscines sont toujours, à très-peu d'exceptions près, placées à la droite du prêtre qui est à l'autel. Je compte

1. L. I. *Ration. divin. offic.*, c. I. n° 39.
2. 3^e partie, tit. III. c. XVI. pag. 348.
3. P. I., c. I, n. 35, p. 497.
4. Paris, MDCCXVIII.
5. Chapitre sur Chartres, page 230.

vous compléter une collection de piscines de différentes époques, aussi n'étendrai-je pas cette lettre davantage aujourd'hui; nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet. Vous me permettrez de vous remettre aussi d'autres fragments de cette charmante église de Semur, si bien remplie d'objets mobiliers du moyen âge. Ce sont non-seulement des piscines, mais des boiseries délicatement sculptées, et des grilles du XV^e^ siècle, des bancs et clôtures de la renaissance, des tableaux gothiques, une grande lanterne de pierre admirablement travaillée et d'un goût assez pur (quoiqu'elle date de la fin du gothique), des peintures murales, des vitraux des XIII^e^ et XVI^e^ siècles, une quantité innombrable de figures et bas-reliefs. Je ne vous citerai aujourd'hui que le bas-relief qui orne le tympan de la porte du transsept nord. Il date de la première moitié du XIII^e^ siècle, et représente toute la vie de saint Thomas: son départ de Césarée, son voyage sur mer, son arrivée aux Indes, et l'histoire du bouteillier dont la main est rapportée par un chien pendant le festin; et ses dons aux pauvres, ses prédications pendant l'absence du roi Gondoforus, etc. Au-dessus, dans les voussures de cette porte, se voient les travaux des saisons. Veuillez mettre dans vos notes que, sous le rapport de l'exécution, ce tympan pourrait prendre place auprès des sculptures de Notre-Dame de Paris et de Chartres. C'est ce bas-relief auquel Millin, dans son « Voyage dans les départements du midi de la France », consacre dix pages. Cétait bien de l'honneur pour un monument du moyen âge, mais il est vrai que ce sont dix pages d'erreurs. Millin voit en tout ceci : « La mort du comte Dalmace tué de la main même de son gendre, Robert I^er^, duc de Bourgogne. » La jeune juive qui joue, chante et danse devant les convives, pendant le banquet chez le roi Gondoforus, est : « Le malheureux Dalmace étendu aux pieds de Robert. » Le chien qui apporte la main droite du bouteillier est : « Le chien de Dalmace qui emporte son gant. Le duc paraît déjà sentir l'énormité de son crime et en éprouve le remords! » La ville de Césarée n'est autre que Semur; oui, vraiment, Semur : Millin en voit parfaitement l'église [1]!...

1. Cette bizarre explication, par voie d'histoire locale, était tellement enracinée dans toute la Bourgogne et chez les meilleurs esprits, que nous eûmes toutes les peines du monde, en 1840, d'en faire revenir le savant Maillard de Chambure, alors président de la Commission des antiquités départementales de la Côte-d'Or. M. de Chambure, sur la demande du secrétaire du Comité historique des arts et monuments, envoya un dessin de tout ce portail. Le secrétaire donna, la « Légende dorée » en main, l'explication de toutes les figures qui composent les scènes diverses de la vie de l'apôtre saint Thomas, et cependant, jusqu'a sa mort, M. de Chambure ne se rendit pas entièrement à l'évidence. L'erreur est plus vigoureuse, on le dirait, que la vérité la plus nette; or combien d'erreurs historiques de ce genre les anciens Bénédictins, les P.P. Mabillon et Montfaucon, aïeux de Millin, ont semées dans la science archéologique! Voyez dans le « Bulletin archéologique »

Du reste, cette erreur assez bouffonne a sans doute sauvé ce bas-relief, car le même auteur ajoute : « Ce monument n'a peut-être échappé à la rage révolutionnaire que parce qu'il représentait le crime d'un prince. » Mais nous voici loin des piscines; après la lecture du spirituel et savant article de M. le baron de Guilhermy, je n'ai pu résister au désir d'augmenter le catalogue d'erreurs que votre collaborateur a si bien relevées dans votre dernier numéro.

Votre bien dévoué et affectionné,

E. Viollet-Leduc.

Nous ajouterons, à cette lettre de notre ami, que l'eau versée dans les piscines se perdait ordinairement dans une terre sacrée. Comme à Semur, elle tombait dans l'intérieur même de l'église, sous les dalles du sol où l'on enterrait; comme à la cathédrale de Paris, à l'extérieur, mais dans un terrain qui servait de cimetière. Cette eau sainte, qui pouvait entraîner des parcelles d'hosties ou des gouttes de vin consacré, car elle purifiait les mains du prêtre qui venait de communier, le calice qui venait de recevoir le sang divin, la palle où avait reposé le corps de Jésus-Christ, cette eau descendait donc sur les ossements des morts pour les vivifier en quelque sorte, absolument comme le sang du Sauveur, tombant de la croix plantée sur le Golgotha, vivifia, suivant la légende, le squelette d'Adam. Il paraît même qu'une ancienne rubrique prescrivait, à Châlons-sur-Marne, d'encenser la piscine où se versaient les ablutions. Ces ablutions pouvant contenir des particules consacrées, on avait pour la piscine un respect qui aurait bien dû se conserver. Voilà ce qu'était une piscine jusqu'à la renaissance [1]. Il faut

publié par le Comité historique des arts et monuments, vol. I, page 172, le procès-verbal de la séance où fut combattue l'erreur de Millin, adoptée par M. Maillard de Chambure.

(*Note du Directeur.*)

1. On donne bien à tort le nom de crédence à la piscine. Une crédence est une simple table ou tablette placée dans un coin, contre un mur ou un pilier, et destinée à recevoir des vases ou autres objets. Ce n'est pas une arcade abritant une ou deux cuvettes percées d'un trou pour conduire de l'eau. Dans une piscine, la tablette n'est qu'accessoire et l'on peut s'en passer constamment, surtout si, à côté de la cuvette, il y a une petite place quelconque pour asseoir une burette, un calice; or c'est toujours ce qui a lieu, comme on le voit à la piscine de Redon, donnée plus bas. Dans la piscine, l'essentiel est la cuvette, et jamais on ne pourra donner le nom de crédence à cet objet. D'ailleurs, ce nom de piscine, qui est ancien, qui est expliqué symboliquement par les vieux liturgistes, doit être préféré à celui de crédence, qui est moderne, aussi mondain que religieux, et qui ne signifie rien. En conséquence, nous expulsons de la terminologie archéologique cette expression de crédence appliquée à la piscine, comme nous en avons chassé *resica piscis*, *trifolium*, *moucharaby*, mots impropres ou même peu propres, mots dénués de sens et beaucoup trop frottés de pédantisme. (*Note du même.*)

espérer que, dans les églises modernes qui se bâtissent aujourd'hui en style ogival sur plusieurs points de la France, on reviendra, comme on y est déjà revenu dans l'Angleterre catholique, à cet ancien et poétique usage. C'est pour arriver à ce but précisément, que nous publions cette admirable piscine de Semur. Nos abonnés remercieront MM. Viollet-Leduc et Guillaumot de leur avoir donné ce beau dessin, cette belle gravure d'un petit monument que nous regardons comme un chef-d'œuvre, et auquel nous pourrions comparer, avec un grand avantage pour le XIII^e^ siècle, des monuments antiques à peu près analogues de forme, qui se voient en Grèce et en Italie. Nous le répéterons jusqu'à satiété, et plus nous le dirons, plus nous le ferons toucher au doigt, les XII^e^ et XIII^e^ siècles n'ont rien à envier aux plus belles époques de l'antiquité classique. Voilà ce que l'église assez commune d'une petite ville de France contient dans une simple chapelle, et c'est si peu extraordinaire pour nos yeux accoutumés aux chefs-d'œuvre du moyen âge, que personne, avant M. Viollet-Leduc, n'avait considéré le petit monument, et que moi-même, tout le premier, j'ai passé devant sans le remarquer.

A cette riche piscine qui coûterait assez cher à construire et tailler, M. Léon Gaucherel a bien voulu joindre la suivante qui est d'une simplicité curieuse. Ici, plus de colonnes à beaux chapiteaux feuillus, à bases énergiquement modelées; mais le mur simplement creusé en arc trilobé.

Voici la note que M. Léon Gaucherel a jointe à son dessin :

« C'est dans l'une des chapelles absidales de l'église de Redon que se voit cette piscine; elle s'ouvre sous une arcature trilobée. La pierre est recouverte d'un enduit jaunâtre sur lequel on a peint en noir des ornements qui s'enroulent sur la moulure extérieure et sur la profondeur. Dans le champ est tracé un carré; dans le carré s'inscrivent des portions de cercles tangents, accompagnés de points noirs. Cet ornement est fréquent au XIII^e^ siècle. Décoration bien simple, mais en réalité d'un joli effet. Les cuvettes, au nombre de deux, sont percées à des intervalles inégaux, de façon à laisser un emplacement suffisant pour les burettes. Cette chapelle de Redon a été maintes fois badigeonnée, mais le badigeon s'est arrêté court, heureusement, au contour extérieur de la piscine. »

Rien de plus simple, rien de moins coûteux à faire et à décorer qu'une piscine de ce genre. On creuse la muraille en arcade qui s'amortit par une trilobure et qu'on encadre par un quart de cercle. On tapisse le tout d'un enduit, d'une sorte de badigeon jaune, sur lequel on trace quelques rinceaux et quelques ornements géométriques. On sème de petits points noirs les ornements, et voilà une assez jolie piscine à double cuvette.

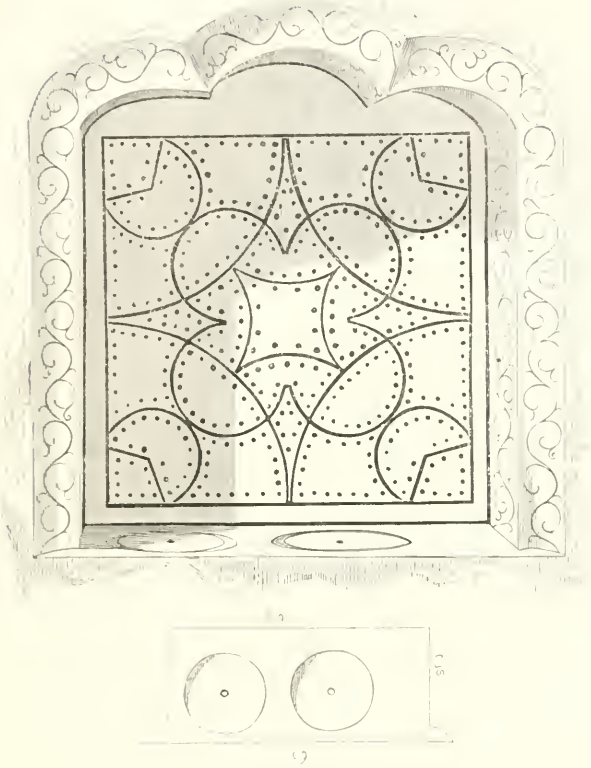

Piscine de Redon. — XIII^e siècle.

Il y aurait des recherches à faire sur le nombre des cuvettes; le plus ordinairement, il y en a deux. Quelquefois, comme à Semur, on n'en trouve qu'une. Nous pensons que les piscines à cuvette unique sont destinées seulement à recevoir ce qui reste de vin ou d'eau dans les burettes, après l'office de la messe. Quand il y a deux cuvettes, l'une a dû être exclusivement destinée à cet usage; dans l'autre devait se verser l'eau qui avait purifié les mains du prêtre, les palles et les calices. On conçoit qu'on n'ait pas versé dans la même cuvette l'eau sainte des ablutions et le liquide ordinaire, eau ou vin, qui restait dans les burettes.

ESSAI

SUR LES

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

AU MOYEN AGE[1].

INSTRUMENTS A PERCUSSION.

CLOCHE.

L'origine des cloches est fort obscure. Les cloches paraissent avoir été inconnues aux anciens peuples de l'Orient. C'est donc dans l'Occident qu'elles doivent avoir pris naissance; mais il serait difficile de déterminer d'une manière précise l'époque et le lieu de leur invention, qu'on attribue généralement à saint Paulin, évêque de Nole en Campanie, au VI^e^ siècle. On prétend que c'est de là qu'est venu le nom de « Campana » ou de « Nola » qui a été donné à la cloche. Mais rien n'est moins certain que cette opinion; car saint Paulin ne parle ni de cloche ni de clocher dans la description qu'il fait de l'église bâtie par lui. Quoi qu'il en soit, les renseignements que l'on trouve à cet égard dans les auteurs des VIII^e^, IX^e^ et X^e^ siècles prouvent que l'on appelait la cloche « Campana » et « Nola » [2].

Suivant Strabon, « Campana » désignait les cloches de grande dimension, et « Nola », les petites [3].

1 Voir les *Annales archéologiques*, vol. III, pages 76-88, 147-155, 269-282; vol. IV, pages 25-39.

Au vol. IV, page 29, au lieu de : *Les claviers de trois octave scomprenaient, dans le bas, trois sons; dans le haut, un son de plus que cette dernière disposition*, substituez : *Les claviers de trois octaves comprenaient vingt-quatre sons.*

Page 39, 1^re^ et 5^e^ lignes, lisez *Stiva* et non *Stira*.

2 « Notum campanæ sonum quo ad orationes excitari vel convocari solebant. » — Beda, *Hist.*, lib. IV, cap. 23. — « Fecit in ecclesia S.-Andreæ campanile, et posuit campanam cum malleo æreo et cruce exaurato. » — Anastasius, *Vita Leonis IV*.

3 « Unde et a Campania, quæ est Italiæ provincia, eadem vasa majora quidem campanæ

Dès la fin du VII^e^ siècle, un grand nombre d'écrivains parlent des cloches en des termes d'où l'on peut conclure qu'il s'agit de grandes cloches et non de simples sonnettes [1].

dicuntur : minora vero, quæ et a sono tintinnabula vocantur, nolas appellant a Nola ejusdem civitate Campaniæ, ubi eadem vasa primo sunt commentata. » — *Rerum eccles.*, cap. 5.

1 M. de Coussemaker nous permettra de donner la gravure d'une cloche qu'on attribue précisément au VII^e^ siècle, et qui existe encore à Cologne. Pendant le Congrès archéologique tenu à Lille en mai 1845, M. J. A. Ramboux, conservateur du musée de Cologne, nous montrait un soir les portefeuilles remplis de dessins qu'il avait exécutés dans toute l'Italie, de Venise à Palerme, de Naples à Ravenne. Je remarquai particulièrement des croquis de vieilles cloches anciennes qui se voient à Sienne et Assise, et je me souvins alors que, dix-huit mois auparavant, M. le baron de Roisin avait signalé au Comité historique des arts et monuments une cloche antique appelée le « Saufang », dont il envoyait la curieuse description et qui existait à Cologne. Je priai M. Ramboux de m'envoyer un dessin de cette cloche, unique certainement, pour en donner connaissance aux lecteurs des *Annales archéologiques*. A peine de retour à Cologne, M. Ramboux m'envoya le dessin de la cloche de Cologne, de la cloche de Sienne et de la cloche d'Assise. Nous donnons aujourd'hui la première, parce qu'elle est antérieure au XII^e^ siècle ; les deux autres, qui datent de 1159 et de 1239, seront offertes quand M. de Coussemaker nous parlera des XII^e^ et XIII^e^ siècles. Voici cette cloche.

29. — Cloche de Sainte-Cecile. — VII^e^ siècle. — A Cologne.

A son dessin, dans une lettre qu'il nous lit l'honneur de nous adresser, le généreux conservateur du musée de Cologne ajoutait : « Cette petite cloche est de quelque importance pour l'histoire archéologique de la musique. Elle appartenait à l'ancienne église Sainte-Cécile de Cologne, actuellement chapelle de l'hôpital. Le hasard l'a sauvée; elle se trouve sur la voûte de la tour de l'église. Cette cloche est composée de trois lames de fer battu, jointes par des clous, à la manière des chaudrons. Cette *construction* paraît avoir précédé l'usage de fondre les grosses cloches. Cette petite a 12 centimètres de haut : elle est de forme allongée, aplatie; le son en est assez fort et sonore. On dit qu'elle a été baptisée par Cumbert, quinzième évêque de Cologne. On l'appelle le SAUFANG, parce qu'elle aurait été trouvée par un cochon, une truie, vers l'an 643. Sel on la tradition populaire, c'est dans un marais, près des églises Saint-Pierre et Sainte-Cécile, que la truie aurait trouvé cette cloche. Il existe peut-être encore une trace historique de l'existence de ce

Un passage d'un capitulaire de Charlemagne, daté de 789, indique que l'on connaissait alors aussi le nom de cloche : « clocca» non sunt baptizandæ ». Les détails que donne le moine de Saint-Gall sur une cloche fabriquée par un des habiles ouvriers de cet empereur prouvent encore qu'il y avait à cette époque des cloches d'une assez grande dimension.

Le soin de sonner la cloche appartenait dans les premiers temps aux prêtres, et saint Benoît imposa cette fonction à l'abbé ou à un moine vigilant.

L'usage de baptiser les cloches est fort ancien. Baronius raconte que le pape Jean XIII, avant de faire placer dans la tour de Latran une cloche d'une belle grandeur, qu'il avait fait fondre pour cette église, la baptisa avec les cérémonies ordinaires et lui donna le nom de Jean. Selon Ménard, cet usage remonterait à une époque beaucoup plus ancienne.

TINTINNABULUM.

Le « Tintinnabulum » n'était d'abord qu'une simple sonnette qu'on tenait à la main et qu'on faisait résonner en l'agitant, ainsi que l'indique l'inscription suivante du manuscrit d'Angers : « Tintinnabulum excutitur manu tenentis. » Plusieurs manuscrits contiennent des dessins de « tintinnabulum ». Celui que nous donnons ici est tiré du manuscrit de Boulogne.

marais dans le nom de la rue « Peterspfuhl », qui veut dire étang ou puits de Saint-Pierre. — Il y avait aussi autrefois à Cologne une petite cloche appelée le « Rauertchen » ; elle était plus ancienne que la première cathédrale commencée en 814, par Hildebold, ami de Charlemagne. Cette cloche a disparu sans doute pendant la révolution. » — L'inspection de cette cloche singulière, de ce chaudron de Cologne, cloué, boutonné comme un habit, en dira plus qu'une description que nous pourrions faire. Il ne faudrait pas croire toutefois que les oreilles de nos ancêtres, plus grossières que les nôtres, n'étaient pas difficiles sur le son des cloches. Tout le moyen âge, beaucoup plus que nous encore, s'est laissé charmer par l'harmonie des cloches, et nous trouvons, depuis les plus anciennes époques jusqu'à la renaissance, une série de faits où cet amour des cloches mélodieuses est porté au plus haut degré. Nous transcrivons l'anecdote suivante, non pas comme la plus curieuse pour démontrer notre assertion, mais comme une des plus anciennes. Elle se trouve dans la Vie de saint Loup écrite au IX^e^ siècle, et se passa au VII^e^, vers 620, à l'époque même où l'on construisait la cloche de Cologne.

« Le roi Clotaire ayant entendu parler de la cloche de Saint-Etienne (la cathédrale de Sens), qui avait une douceur merveilleuse, commanda de la faire venir à Paris, pour qu'il pût l'entendre plus souvent. Mais cet ordre déplut au pontife (saint Loup, évêque de Sens). Aussi, à peine la cloche fut-elle enlevée de Sens qu'elle perdit la beauté de ses sons. Le roi, en ayant eu connaissance, ordonna de la reporter aussitôt à son ancien endroit. Dès que la cloche arriva à Pont-sur-Yonne, le son lui revint par la grâce de Dieu et les mérites de saint Loup, et elle se mit à sonner. » — Dom Bouquet. *Recueil des historiens* des Gaules et de la France, t. III, p. 492.

(*Note du Directeur.*)

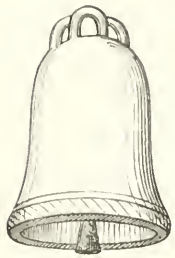

30. — Tintinnabulum ou sonnette à main. — IXe siècle. — Manuscrit de Boulogne.

On donnait aussi le nom de cloche à cet instrument [1]; mais ce mot, d'origine germanique, fut bientôt employé presque exclusivement pour désigner les grosses cloches placées dans les tours d'églises.

« Tintinnabulum » était aussi le nom donné à une sorte de carillon formé d'une barre de bois ou de fer, sur laquelle on attachait en file un nombre plus ou moins grand de clochettes de diverses dimensions, qu'on faisait résonner au moyen d'un petit marteau. Celui que nous reproduisons ici a été extrait, par Gerbert, d'un manuscrit du IXe siècle, de Saint-Blaise.

31. — Carillon. IXe siècle. — Manuscrit de Saint-Blaise.

1 « Cloccam qualem ad manum habui, tuæ paternitati mittere curavimus. » — Saint Boniface, *Epistola* 9.

Au XI^e^ siècle, ce « tintinnabulum », selon Eberhart, était composé de sept clochettes accordées comme il suit : la, si, ut, ré, mi, fa, sol, la, si.

On appelait encore « tintinnabula » les petites clochettes dont les ecclésiastiques et les grands personnages ornaient leurs vêtements d'apparat. (Voyez le « Glossaire » de Ducange.

CYMBALES.

Les cymbales appelées « Cymbala » ou « Acetabula » par Cassiodore et Isidore de Séville étaient deux instruments d'airain ou d'argent creux, en forme d'hémisphère, dont on jouait en les frappant l'une contre l'autre comme les cymbales modernes. On les tenait par une espèce d'anneau attaché au milieu de la partie convexe.

Les cymbales étaient employées principalement dans les danses, pour marquer le rhythme.

Le nom de « cymbalum » paraît avoir été donné à un instrument d'un tout autre genre. Un manuscrit de Saint-Émeran et celui de Saint-Blaise, que nous avons déjà cité plusieurs fois, contiennent des dessins de cet instrument. Nous reproduisons ici celui du manuscrit de Saint-Blaise.

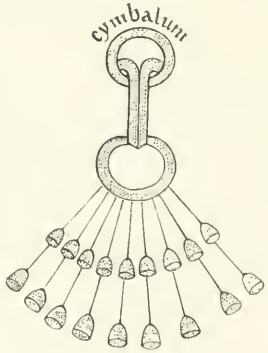

32. — Cymbale. — IX^e^ siècle. — Manuscrit de Saint-Blaise.

C'est, comme l'on voit, un instrument composé d'un certain nombre de clochettes attachées deux par deux à des baguettes de fer ; ces baguettes sont fixées elles-mêmes à une espèce de manche par lequel on tenait l'instrument qu'on agitait pour le faire résonner. Ce devait être un instrument dans le genre des bonnets chinois de la musique militaire moderne.

On appelait aussi cymbale une sorte de clochette, sans doute en forme de cymbale antique, placée dans le réfectoire des monastères.

CROTALES.

Les Crotales, que l'on confond souvent avec les cymbales, avaient une forme à peu près semblable, mais elles étaient plus petites et se jouaient d'une seule main. Elles ressemblaient aux castagnettes; il y en avait en airain et en bois. Cet instrument n'était usité que par les danseurs ou danseuses.

D'après un passage de J. de Salisbury, on aurait aussi donné le nom de crotales à une espèce de grelots. [1]

TRIANGLE.

Le Triangle était connu des anciens; quelques monuments indiquent qu'ils en faisaient usage. Le triangle était un instrument composé de trois verges de fer attachées ensemble. Celui qui en jouait le tenait par un anneau attaché à l'un des angles; on battait les trois côtés avec une baguette de fer. Du côté opposé à l'angle par lequel était tenu l'instrument étaient souvent attachés des anneaux mobiles, qui donnaient un caractère aigu et perçant aux sons qu'il rendait. Le triangle est resté en usage jusqu'à nos jours. L'abbé Gerbert a trouvé un triangle d'une forme particulière dans un manuscrit du IX^e^ siècle, de Saint-Émeran; nous le reproduisons ici.

33. — Triangle. — IX^e^ siècle. — Manuscrit de Saint-Emeran.

BOMBULUM OU BUNIBULUM.

On trouve, parmi les dessins d'instruments de musique de divers manuscrits des IX^e^ et X^e^ siècles, un instrument à percussion appelé tantôt « Bombulum » tantôt « Bunibulum ». Cet instrument, que nous donnons ici d'après le manuscrit de Saint-Émeran, paraît avoir consisté en un tuyau quadrangulaire

1 « Crotala dicuntur sonorae spheruke quae, quibusdam granis interpositis pro quantitate sua et specie metalli, varios sonos edunt. »

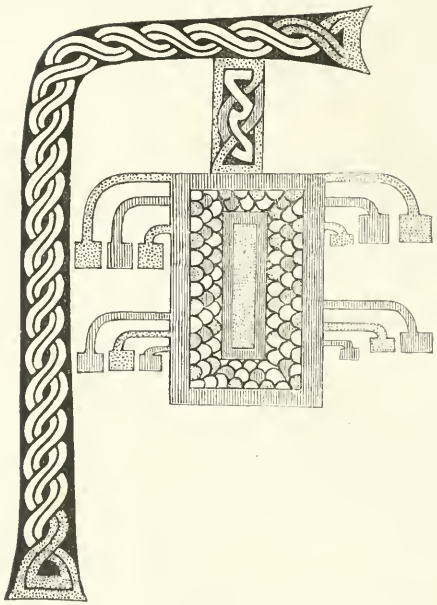

34. — Bombulum. — IXe siècle — Manuscrit de Saint-Éméran.

d'un métal composé d'airain et de fer. A chaque face de ce tuyau étaient fixés trois autres tuyaux de même composition, terminés par des espèces de clochettes. Le tuyau principal pendait par une chaîne à un manche de bois recourbé en haut, de manière à isoler le corps de l'instrument. En agitant les tuyaux, l'instrument produisait, paraît-il, un bruit d'un éclat extraordinaire. Nous avons reproduit le dessin d'un manuscrit de Saint-Éméran comme étant le plus conforme avec l'explication de S. Jérôme. La plus notable différence qui existe dans les dessins des autres manuscrits, consiste dans le nombre plus ou moins grand des tuyaux secondaires. Le manuscrit de Boulogne en a cinq de chaque côté ; celui d'Angers en a six.

TAMBOUR.

Les instruments de la famille du Tambour, c'est-à-dire ceux composés d'un corps creux en forme de cylindre et recouvert aux ouvertures d'une peau tendue, sont d'origine fort ancienne. Les Grecs appelaient le tambour τύμπανον

et les Romains « tympanum. » Au VI^e^ siècle, le tambour avait la forme que nous lui connaissons, excepté que le corps de l'instrument était en bois au lieu d'être en cuivre, comme dans le tambour moderne. Isidore de Séville, qui en donne la description, l'appelle « symphonia »; il dit qu'on en jouait en frappant de chaque côté avec une baguette, à peu près, sans doute, comme on joue de la grosse caisse. Suivant le même auteur, le « tympanum » était un instrument de même genre, mais recouvert seulement, d'un côté, d'une peau ou de cuir; il avait la forme d'un crible. Le « tympanum », qui n'avait que la moitié de la grandeur de la symphonie, ressemblait au tambourin moderne. Le « tympaniolum », appelé « margaretum » par Isidore de Séville, était un tambourin qui n'avait en grandeur que la moitié du tympanum. On le frappait aussi avec un petit bâton. [1]

Nous terminerons ici la partie de cet essai relative aux instruments de musique antérieurs au XII^e^ siècle. Nous ne nous flattons pas d'avoir dit sur ce sujet tout ce qu'il est possible d'en dire; nous croyons cependant que notre travail, tel qu'il est, ne sera pas tout à fait inutile aux archéologues pour déterminer le nom et le genre des instruments qui se rencontrent sur les monuments de cette époque. Qu'on nous permette, à cette occasion, d'appeler leur attention sur ce point et de les engager à signaler les renseignements ou les documents qu'ils pourraient trouver sur cette matière fort négligée jusqu'ici.

Nous reprendrons prochainement notre sujet et le mènerons jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle.

E. DE COUSSEMAKER,
Correspondant du Comité historique des arts et monuments.

(1) « Tympanum est pellis vel corium ligno, ex una parte, extensum; est enim pars mediæ symphoniæ in similitudinem crebri. Tympanum autem dicitur, quod medium est, unde et margaretum medium tympanum dicitur, et ipsum, ut symphonia, ad virgulam percutitur. »

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

En fondant les « Annales Archéologiques », le but n'a pas été seulement d'élever une tribune aux doctrines que nous défendons, mais aussi d'établir un lien commun entre les hommes d'étude séparés par de grandes distances, pour rendre leurs travaux moins pénibles et plus fructueux. C'est pour aider à réaliser cette pensée, que j'envoie l'inventaire qui suit, et qui demande un mot d'explication

Dans la ville de Bourges, il existe quatre dépôts d'archives. Le premier, très-considérable, est celui du département, confié à un archiviste; le second, celui de la ville, dans l'hôtel Jacques-Cœur; le troisième, celui des anciennes juridictions, au greffe de la cour royale; le dernier, conservé dans une salle de la cathédrale, est un démembrement du fonds de Saint-Étienne des archives départementales. Sous la restauration, le chapitre se fit rendre ce qui concernait le spirituel; de la charge de plusieurs voitures, ainsi réimportées à l'ancien chartrier, il ne reste que quelques liasses échappées au vandalisme d'un chanoine qui a livré le reste à un relieur de la ville.

Dans ces différents dépôts, il se trouve bien des titres relatifs à d'autres provinces que le Berry; les anciennes archives du chapitre de Saint-Étienne, pour ne m'occuper que d'elles ici, renferment des documents relatifs à divers chapitres de la France. En feuilletant ces papiers pour mes travaux particuliers, j'ai soigneusement noté ce qui provenait d'autres cathédrales. Ce sont ces notes que je communique, avec le désir d'être utile à ceux qui s'occupent de l'histoire religieuse des provinces. Quelquefois, dans un document peu intéressant en apparence, on peut trouver un éclaircissement utile.

Dans cet inventaire, j'aurais voulu suivre l'ordre alphabétique; mais il m'aurait entraîné à des répétitions trop fréquentes, et j'ai dû y renoncer. Je donne ce premier article comme un essai. Si nos lecteurs trouvent que cet échange de communications puisse être utile, et s'ils veulent y voir un acheminement à une sorte d'inventaire général des archives de la France, avan-

tageux aux études historiques et archéologiques, je serai heureux d'avoir eu cette idée et je continuerai à rechercher tout ce qui, dans nos archives, sera étranger aux deux départements du Cher et de l'Indre formés avec l'ancien Berry.

I. — ARCHIVES ACTUELLES DU CHAPITRE DE SAINT-ÉTIENNE DE BOURGES.

Meaux. — Arrêt du parlement du 5 août 1705, qui confirme la juridiction du chapitre sur les vicaires de la cathédrale. — Liasse première.

Beauvais. — Pièces relatives aux chapelles affectées aux *benemeritis;* bulle de l'antipape Clément VIII, 1427. — Liasse 4e.

Chartres. — Le chapitre a le droit de destituer les titulaires des canonicats de Saint-Piat, bulle du pape Martin V, Othon Colonne, 1427. — Arrêts du parlement de 1563, 1576, 1642, février 1707. — Liasse 4e.

Reims. — Arrêt analogue, 18 juin 1691; bulles de Clément VI; de Nicolas V, 16 mars 1448; de Sixte V, 1er décembre 1588; *factum* en faveur du chapitre. — Liasse 4e.

Chalons-sur-Marne. — Arrêt analogue de 1676. — Même liasse.

Angers. — Id. 1670. — Id.

Nantes. — Arrêt du parlement de Bretagne, qui interdit aux recteurs de la ville de Nantes de porter l'étole devant le chapitre; 1763. — Liasse 4e.

Chartres. — Arrêt du 27 août 1715, qui règle la préséance des chanoines semainiers et officiants sur le doyen, dans les églises où le chapitre va en procession. — Liasse 4e.

— Arrêt du 6 juillet 1392, par lequel les chanoines de Chartres sont maintenus en toute juridiction sur le doyen de la même église. — Liasse 4e.

Toulouse. — 22 septembre 1702, arrêt du parlement de Navarre, portant règlement pour la présidence et préséance aux assemblées du moulin de Basacle, en faveur du chanoine député de l'église métropolitaine de Saint-Étienne de Toulouse, contre le sieur Donault, trésorier de France, et la généralité de Toulouse et tous autres trésoriers, régents et pariers du dit moulin de Basacle, à l'exception de MM. les conseillers au parlement de Toulouse. — Liasse 4e.

Langres. — Préséance du chapitre sur le présidial. — Liasse 4e.

Tours. — Les vicairies de la cathédrale, affectées à des musiciens, sont entièrement et exclusivement à la disposition du chapitre; bulle de Martin V, 1429; lettres de François Ier, 1532; arrêt du 21 juin 1536. — Liasse 4e.

Langres, Notre-Dame de Paris, Soissons, Meaux, Orléans, Amiens, Tours, Laon, Troyes, Angers, Autun, Aix, Reims, Chartres, Bayeux, Évreux, le Mans, Nimes, Narbonne, Arles, Nevers, Auch, Toulouse, Tulle, Lisieux, Chalon-sur-Saône, Clermont, Rouen, Senlis, Angoulême, Coutances, Vannes, Rodez, Sees, Avranches, Vienne, Arras.

Les chapitres de toutes les villes qui précèdent envoient des certificats au chapitre de Saint-Étienne, constatant que : les églises cathédrales sont les paroisses de tous leurs chanoines, vicaires, habitués, etc. ; que le chapitre seul a le droit de les administrer, enterrer, etc. Langres envoie un arrêt du 28 mars 1680, 1710. — Liasse 4e, ce 16e.

Chalons. — 1652, le lieutenant-général au bailliage décide que les curés auront chacun leur voix, et les chapitres et les communautés chacun deux députés à l'assemblée du bailliage. Le chapitre de la cathédrale s'élève contre cette décision et demande conseil aux autres chapitres. — Liasse 4e.

Sens. — Mémoire de M. Bouveret, chanoine de ladite église, concernant les statuts, priviléges et exemptions du chapitre de ladite église et la juridiction de l'archevêque. — Liasse 3e, ce 41.

Agen. — Procès entre les prébendiers et le chapitre. — Liasse 3e, ce 38e.

Nantes. — Procès du chapitre avec une paroisse de la ville et avec les religieuses de Fontevrault, 1764. — Idem.

Angers. — 1761. Procès entre le chapitre et l'évêque. Le chapitre prétendant que celui-ci doit au chœur porter l'habit des chanoines ; les appeler *confrères* et non *frères*, et leur conserver l'exemption du droit de sceau ; une pièce. — Liasse 3e.

Senlis. — 1759. Contestation avec l'évêque, sur le droit d'inhumer les étrangers dans l'église cathédrale sans la permission de l'évêque. — Idem.

Chalon-sur-Saone. — 1758. Procès pour protester contre l'obtention en commende d'un canonicat et de la chantrerie de l'église résignée à un chapelain de Saint-Jean de Jérusalem, contrairement au droit du chapitre. — Idem.

Nevers. — 1754. Querelle du chapitre avec l'abbaye de Saint-Martin sur les honneurs que celle-ci refusa de rendre à la procession de la cathédrale. — Idem.

Luçon. — Procès du chapitre avec l'évêque, 1754. — Idem.

Poitiers. — 1748. Difficulté avec le chapitre et les dignitaires. — Idem.

Nantes. — 1747. Difficultés entre le chapitre et l'évêque pour un règlement des heures d'offices. — Idem.

Poitiers. — 1737. Idem pour quelques mandements. — Idem.

Troyes. — 1661. Questions sur les droits du chapitre à l'égard des chanoines vétérans. — Idem.

Nantes. — 1654. Difficultés à la procession de Saint-Clair. — Idem.

Soissons. — 1656. Difficultés avec l'évêque sur quarante-trois points différents. — Id.

Paris. — 24 décembre, 8 mars, 5 avril 1431, transaction entre l'évêque et les doyen, chanoines, chapitre, vicaires, chapelains, choristes, clercs, serviteurs et sujets de la dite église, de la juridiction du dit seigneur évêque. — Liasse 3e, ce 3e.

Albi, Limoges, Clermont. — 1583. Actes de confraternité avec le chapitre de Bourges ; Orléans, 1312. — Idem.

Sens. — Acte de fraternité avec le chapitre, conclu d'après les démarches du prince de Condé, 1623. — Idem.

Poitiers. — « Quod non prejudicent archiepiscopo Bituricensi verba papæ super exemptione (sic) Sancti-Hilarii Pictaviensis. » — Liasse 29e.

Tulle. — L'archevêque de Bourges a droit de procuration dans l'abbaye de Tulle, 1243. — Liasse 24e.

Avallon. — Visite du prieuré par l'archevêque de Bourges, 1277. — Idem.

Bourbon. — Droit de l'archevêque de Bourges de nommer les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de cette ville; arrêt de 1429. — Idem.

Cahors. — 1240, 1262. Deux pièces relatives aux droits des archevêques de Bourges sur l'abbaye de Vican. — Idem.

Limoges. — Acte contre des usuriers, 1237. — Idem.

Souvigny. — 29e Liasse.

II. — ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

Cartulaire de l'archevêché.

Pièces relatives aux églises d'Auch et d'Alby, de Poitiers, Limoges, Cahors, Tulle, Luçon, Miseray, Bordeaux, Rodez, Clermont, Mende, Vabres, Montluçon : — XIIIe siècle.

III. — ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DU CHER.

Fonds de Saint-Étienne.

Rodez. — Bulle du pape Grégoire; confirmation de la nomination faite de Raymond de Chaumont à l'évêché de Rodez par le chapitre, en vertu de lettres de commission à lui accordées à cet effet.

Auch. — Déclaration du chapitre, qu'il a toujours reçu une bulle à lui spéciale, lors de la nomination des archevêques, jusqu'à celle de M. de Polignac, 10 octobre 1729.

Aix. — Arrêt du parlement du 19 juin 1738, qui maintient l'élection de la prévôté de l'église métropolitaine (Précis, etc.) — 2e liasse, aff. div.

Arras, Amiens, Sens, Troyes, Laon, Auxerre, Langres. — Lettres relatives aux chanoines de résidence et chantres. — Aff. div., 3e liasse.

Sens. — 1623. — Idem.

Coutances. — État de l'imposition sur l'évêché de Coutances pour les besoins de l'État, 27 juin 1564. — Aff. div., 6e liasse.

Tulle. — Arrêt du parlement de Guienne. Le doyenné du chapitre électif et soumis à la confirmation de l'évêque est sujet à résignation. — Ibid.

Grenoble. — Procès entre les chanoines. Arrêts du parlement du 7 août 1722, 17 février 1757. — Aff. div., 12e liasse.

Luçon. — Idem. — Idem.

Bordeaux, Reims, Tours, Amiens, Arras, Boulogne, Chalon-sur-Saône, Coutances, Laon, Lisieux, Saint-Malo, Nevers, Noyon, Saint-Omer, Orléans, Troyes, Vannes. — Les chapitres certifient que jamais les gardes des gouverneurs n'entrent dans le chœur. — Aff. div., liasse 28e.

Reims. — Arrêt du 13 mai 1681 qui confirme la destitution, faite par le chapitre, du sieur Douzy, de son office de procureur fiscal du bailliage du chapitre, en lui remboursant 1,500 liv. qu'il avait financées. — Aff. div., 12e liasse.

Langres. — 1680. Arrêt qui maintient le chapitre en sa qualité de curé primitif de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul. — Aff. div., 12e liasse.

Angers, Autun, Beauvais, Besançon, Blois, Bordeaux, Cambrai, Châlons, Clermont, Langres, Lyon, Le Mans, Metz, Narbonne, Reims, Rouen, Toulouse, Tours, Tulle, Vienne. — Pièces relatives aux grands chantres de ces diverses cathédrales, 1735 et autres années. — Aff. div., liasse 22e, n° 14.

Amiens, Avranches, Boulogne, Laon, Saint-Malo, Noyon, Orléans. — Les lieutenants-généraux n'y ont pas le carreau en l'absence du gouverneur; ainsi jugé par le roi contre la prétention du comte de Lannion, gouverneur de Saint-Malo. — Aff. div., liasse 28e.

Beauvais.—Factum pour les chapelains de l'église cathédrale contre les chanoines: 1° et 2° ils demandent à prendre part à l'augmentation du revenu affecté au service divin; 3° à jouir de la part des chapelains absents; 4° ils réclament contre le règlement de distribution du revenu affecté aux heures canoniales; 5° contre la distribution de trois cent vingt-quatre obits non manuels; 6° et 7° contre le règlement des fondations récentes; 8° contre la suppression de distribution de pain pour des obits, supprimés par les chanoines qui s'en sont approprié les fonds; ils demandent l'augmentation de ces distributions. — Section « vicairies », liasse « fondations ».

Répartition par diocèses et par généralités de la subvention accordée au roi par le clergé en 1567; copies des procès-verbaux des assemblées générales. — aff. div., 37e liasse.

Reims. — Procès-verbal de l'assemblée provinciale du clergé; élection des députés et choix du sieur Tubœuf comme agent général, 22 mars 1645. — Aff. div., liasse 37e.

Beaulieu (Loiret). — Sentence rendue par l'évêque de Paris, Eudes de Sully, arbitre, contre Godefroy, qui avait fait fortifier sa demeure à Beaulieu sans l'autorisation du chapitre, 1204.

Sur cet ancien fief du chapitre les archives contiennent un grand nombre de liasses, de registres, de terriers, de plans, etc.

Castres. — Juin et juillet 1645. Procès entre l'évêque et les présidents et conseillers catholiques servant en la chambre de l'édit de Languedoc établie en la ville de Castres, relativement à la procession du vœu de Louis XIII. — Aff. div., liasse 39e.

Auxerre. — Processions, préséances; arrêt du conseil, du 16 mai 1693. — Ibid.

Agen. — Fondation d'une église par le roi Louis-le-Débonnaire et la reine Judith; grand cart. de Saint-Étienne, vol. I, fol. 395.

Cahors. — Bulle du XIII^e^ siècle. Grégoire « ad inquirendum utrius canonici cadurcenses fuerint aliquando regulares. » — Cartulaire de l'archevêché, fol. 36.

Ce cartulaire contient des titres relatifs aux églises d'Alby, de Clermont, de Vabres, de Limoges, du Puy, de Tulle, Saint-Flour, Mende, Rodez, Castres et Bordeaux.

Poitiers. — Bulle d'Urbain IV concernant l'église de Poitiers, page 74 d'un cartulaire de Saint-Étienne, appartenant à M. Vermeil, libraire à Bourges.

Pièce relative à l'élection de l'évêque de Poitiers, 1197. — Même cartulaire, page 123.

Saint-Omer. — Long mémoire imprimé sur les priviléges du chapitre, appuyé de nombreuses chartes très-anciennes; un gros vol. in-4°. — Aff. div.

Angoulême. — Lettres patentes de Henri II, données à Paris, le 9 février 1552, octroyées aux évêque, chapitre et clergé du diocèse du ressort de la sénéchaussée d'Angoulême, pour interdire aux propriétaires et cultivateurs de commencer leurs récoltes avant d'avoir averti les décimateurs à leur domicile ou au prône des églises paroissiales. — Aff. div., 30^e^ liasse.

Lagny-sur-Marne. — Idem.

Lyon, Chartres. — Lettres de François I^er^ et arrêts des 30 juin et 12 août 1547. — Ibid.

Gap. — Composition du chapitre; procès entre les chanoines, l'archidiacre et autres personnats, 1747, 1748. — Aff. div., 2^e^ liasse.

Aix. — Procès relatif à la prévôté du chapitre de Saint-Sauveur; on y donne une partie des règlements de 1303 et autres années. — Aff. div., 2^e^ liasse.

Orléans. — Acte de confraternité avec le chapitre d'Orléans, 1313. — Cartulaire de Saint-Étienne, 127. — 10 décembre 1746. Arrêt du conseil qui interdit aux trésoriers de France de soumettre le cloître à l'alignement.

Troyes. — 1701. Le chapitre de Saint-Étienne donne 200 livres au délégué du chapitre de Troyes, pour aider à réparer l'église incendiée par la foudre.

Clermont. — Pièces relatives à l'élection de l'évêque Adhémar, XIII^e^ siècle. — Grand cartulaire de Saint-Étienne et cartulaire de l'archevêché.

Bordeaux. — Pièces nombreuses relatives à la primatie d'Aquitaine.

Alby. — Dossier relatif à l'érection de ce siége en archevêché.

Saint-Lô. — Arrêt du parlement de 1280 relatif aux dimiers. — Aff. div., 30^e^ liasse.

Sitz — Id. de 1267. — Ibid.

Baron DE GIRARDOT

Par M. Didron, rue d'Ulm, N° 1, à Paris.

Dessiné par Th. du Moncel. *Gravé par Rouget.*

CALICE DU BIENHEUREUX THOMAS HÉLIE.

A Biville, département de la Manche. — XIIIe Siècle.

MOUVEMENT ARCHÉOLOGIQUE.

Calice du bienheureux Thomas de Biville. — Travaux du Comité historique des arts et monuments, session de 1846. — Séances de la Société française pour la conservation et description des monuments. — Commissions archéologiques dans le département du Pas-de-Calais. — Mouvement archéologique dans les départements de la Marne, de l'Aube et de la Haute-Marne. — Travaux du Comité archéologique de Soissons. — Constructions ogivales récemment élevées en France. — Projets de constructions nouvelles en style gothique. — Constructions nouvelles, en style gothique, à l'Étranger. — Retour à l'ancienne poésie.

Ruine de la flèche de Saint Denis.

Calice du bienheureux Thomas de Biville. — Avec le concours bienveillant de nos souscripteurs et de nos amis, nous ferons de notre recueil un curieux répertoire de l'archéologie du moyen âge. Notre correspondance est déjà très-riche en dessins et renseignements de tout genre; les premiers sont à la gravure et les seconds dans nos cartons. Les uns et les autres seront publiés successivement. Aujourd'hui, pour continuer nos recherches sur les vases sacrés, nous donnons un calice du XIII^e^ siècle, très-analogue d'époque et de forme aux trois qui ont déjà paru dans les « Annales archéologiques ». Nous en devons la connaissance et le dessin à M. le vicomte Théodose du Moncel, correspondant du Comité historique des arts et monuments. En nous adressant ce dessin, M. du Moncel nous écrivait : « Vous signalez dans les « Annales » tout ce qui peut avoir de l'intérêt sous le rapport archéologique, et vous engagez ceux de vos lecteurs qui s'occupent des mêmes recherches à joindre leurs travaux aux vôtres, afin de compléter de plus en plus l'histoire de l'art. C'est dans cette intention que je viens aujourd'hui vous apporter mon tribut, et vous offrir un supplément d'un certain intérêt aux articles remarquables qui ont été déjà insérés sur les calices et les ornements sacerdotaux. Certains pays privilégiés, qui ont donné le jour à des saints très-vénérés, ont eu le bonheur de conserver leurs reliques, et sont, par cela même, le but de nombreux pèlerinages. Pour ne donner qu'un exemple en dehors de celui dont je vais parler, je citerai le village de Sachseln, dans le canton d'Unterwald en Suisse, où se trouve la dépouille mortelle du bienheureux Nicolas de Flüe. Le département de la Manche possède un saint aussi renommé : c'est le bienheureux Thomas Hélie, prêtre et curé de la commune de Biville (arrondissement de Cherbourg), qui vivait du temps de Louis IX, et auquel le

saint roi fit don d'une chasuble et d'un calice qui existent encore aujourd'hui et que l'on conserve religieusement depuis un temps immémorial. Une seule fois par an, ces objets sont exposés à la curiosité publique; c'est le jour de la fête du saint. Alors ils servent à la cérémonie et ne contribuent pas peu à l'immense affluence qui a lieu ce jour-là. Comment se fait-il que des objets aussi intéressants soient encore ignorés de la plupart des archéologues? C'est que la commune de Biville est retirée au fond d'un pays peu exploré, et que la plupart des archéologues, par crainte de dérangement, aiment mieux étudier ce qui a déjà été vu et étudié cent fois. Je m'empresse donc de signaler ces objets à l'attention des antiquaires par la voie des « Annales archéologiques ». Le calice n'est pas sans doute un chef-d'œuvre d'orfévrerie, le travail en est même assez grossier; cependant il est peu probable qu'un pauvre prêtre, tel qu'était le bienheureux Thomas, ait pu faire une acquisition semblable, car ce calice est d'or massif et d'une dimension très-grande, eu égard à la valeur de l'or au XIII^e^ siècle. Il a de hauteur cent soixante-trois millimètres; le diamètre de la baze en comprend cent trente. La forme de la coupe est hémisphérique; elle a cent quinze millimètres de diamètre. La tige, composée de deux morceaux réunis par des viroles d'argent, offre un nœud assez remarquable comme ornement. Ce nœud est d'un travail mieux soigné que les reliefs de la base qui, au lieu d'être sculptés, ne sont que repoussés au marteau, ainsi que les inscriptions qu'on lit en exergue sur cette même base. Ces inscriptions dénotent facilement l'antiquité du calice; il n'est pas certain cependant qu'elles datent du XIII^e^ siècle, comme l'assure un de nos savants antiquaires paléographes de Normandie, M. Couppey, qui a fait un travail remarquable au sujet du bienheureux Thomas. Ce travail est inséré dans les « Mémoires de l'Académie de Cherbourg », année 1844. L'inscription porte :

† PAR AMOUR M'A DONNÉ.

« Elle est répétée six fois, sans aucun changement, tout autour du pied. Outre le calice, on conserve encore, dans cette église paroissiale de Biville, une patène en argent qui a cent cinquante millimètres de diamètre. La partie convexe de la patène porte une espèce de médaillon d'or, de cinquante-trois millimètres de diamètre, sur lequel est gravée une main bénissante. Cette main s'appuie sur un ornement en forme de croix. » L'ornement est un nimbe crucifère, un nimbe divin, car cette main est celle de Dieu même, qui bénit à la manière latine, ou les trois premiers doigts ouverts. Nos lecteurs seront frappés de l'analogie remarquable qui existe, pour la forme et les dimensions, entre le calice du bienheureux Thomas et celui de l'évêque Hervée que nous

avons donné dans les « Annales ». Le nœud est absolument le même; c'est le fruit du sablier. Quant au pied, s'il est réellement du XIII^e^ siècle, ce que nous ne pouvons affirmer, parce que nous n'avons pas vu nous-même le calice, il porte une inscription qui n'est pas du XIII^e^, mais du XV^e^ siècle, et de la fin peut-être. Répétée six fois, cette inscription est des plus touchantes et témoigne de la tendre piété du donateur. Il a pu fort bien arriver que le pied ancien aura été remplacé, au XV^e^ siècle, par ce qui existe aujourd'hui. Quant au reste, tige, nœud et coupe, c'est du XIII^e^. La tige est moins simple que celle du calice d'Hervée; mais c'est encore ce calice que nous préférons à tous les autres, car nous le trouvons d'une élégance rare unie à une admirable simplicité. Nous venons de faire exécuter un second calice en tout conforme à celui d'Hervée; nous l'avons sous notre main, au moment où nous écrivons ceci, et nous ne pouvons en détacher nos regards. Un troisième exemplaire va se confectionner sous quelques jours, car on veut bien nous charger de ce soin. Ainsi, nous enverrons sur divers points de la France des copies fidèles de ce charmant calice; ainsi, comme avec la sonnette romane à jour, comme avec un merveilleux encensoir qui paraîtra dans les « Annales » le mois prochain (nous l'espérons), nous arriverons à substituer petit à petit une orfévrerie et des objets de cuivre ou de bronze d'une incontestable beauté à ces hideux calices, à ces plates clochettes, à ces lourds encensoirs, qu'on étale sur le quai des Orfévres, et dont on rougira dans un an ou deux. Le curieux en tout ceci, c'est que ces beaux objets des XII^e^ et XIII^e^ siècles coûtent beaucoup moins cher, même aujourd'hui où l'on n'est pas encore habitué à les confectionner, que ces affreux calices modernes. Ainsi, pour quatre cents ou quatre cent cinquante francs, on a un calice comme celui de l'évêque Hervée, même beaucoup plus pesant, tandis qu'il faut mettre sept cent et huit cents francs pour un de ces vases lourds, laids, incommodes, qui ne devraient pas avoir de nom et qu'on voit, disions-nous, sur le quai des Orfévres.

Travaux du Comité historique des arts et monuments, session de 1846. — Le 24 janvier, le Comité historique des arts et monuments a repris ses travaux interrompus par les vacances. A cette séance, présidée par M. le comte de Gasparin, pair de France, assistaient MM. Barre, graveur général des monnaies; Bottée de Toulmon, bibliothécaire du Conservatoire de musique; de Caumont, directeur de la Société française pour la conservation des monuments; Delécluze; Didron, secrétaire du Comité; le marquis de La Grange, député; le vicomte Héricart de Thury, membre de l'Institut; Albert Lenoir, architecte du gouvernement; Auguste Le Prevost, député,

membre de l'Institut ; le comte de Montalembert, pair de France ; Robelin, architecte du gouvernement ; de La Sausaye, membre de l'Institut. Le secrétaire a fait connaître que la correspondance était plus riche encore que les années précédentes en lettres, mémoires et rapports relatifs à la destruction et conservation des monuments historiques, aux découvertes archéologiques, à la numismatique, à la paléographie, aux inscriptions, à l'iconographie, aux coutumes civiles et militaires, aux cérémonies religieuses, à la musique ancienne, aux ameublements historiques, aux recherches sur les artistes du moyen âge, aux statistiques et monographies monumentales, enfin au mouvement archéologique. Soixante ouvrages d'archéologie, offerts au Comité, ont été inscrits sur le catalogue bibliographique. Le Comité a été informé que la « Statistique monumentale de Paris » était parvenue à la seizième livraison ; que la « Monographie de la cathédrale de Noyon », texte et planches, était terminée ; que deux livraisons et le texte in-f° des « Peintures de Saint-Savin » étaient en distribution. Le Comité prépare, pour 1846, des instructions sur l'architecture civile, des instructions sur la numismatique, la troisième livraison de la « Monographie de la cathédrale de Chartres », un spécimen de statistique monumentale pour les départements, et peut-être la suite de « l'Iconographie chrétienne ». Vingt-six demandes du titre de correspondant ont été renvoyées à une commission spéciale. Le secrétaire a donné lecture de la correspondance de MM. les ministres de l'intérieur et de la justice et des cultes relativement à des travaux de consolidation exécutés ou à faire dans plusieurs monuments historiques et cathédrales. Enfin, pendant une grande partie de la séance, des plaintes se sont élevées contre des actes de destruction, de mutilation, de restauration inintelligente commis à Paris, à Saint-Denis, Soissons, Château-Thierry, Reims, Évreux, Rouen, Orléans, Lyon, Bourges, Civray, Saint-Savin, au Puy et dans une grande partie des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres. Le tout a été couronné par la nouvelle de la prochaine et inévitable ruine de la flèche de Saint-Denis. Des mesures ont été proposées pour diminuer au moins le nombre et la gravité des actes de vandalisme dont la France entière est victime. Ce lamentable sujet sera remis à l'ordre du jour de la seconde séance qui aura lieu le 7 février et dans laquelle M. le comte de Montalembert et M. Victor Hugo se proposent de prendre longuement la parole. Dans le « Bulletin archéologique », publié par le Comité historique des arts et monuments, seront analysées ces discussions et cette vaste correspondance ; nous y prendrons tout ce qui pourra intéresser nos lecteurs.

Séances de la Société française pour la conservation et la description des monuments. — Dans le courant de janvier, M. de Caumont a réuni dans l'hôtel où il était descendu la plupart des membres qui font partie de la Société française pour la conservation des monuments et qui résident à Paris. Nous regrettons que le directeur de la Société française n'ait pas convoqué tous les membres, et qu'il ait fait un choix parmi les élus. Tous ont un droit égal tant qu'ils font partie de la Société. Si M. de Caumont craignait que le nombre des membres dépassât celui que peuvent tenir ses salons ou celui que M. le préfet de police lui permet de réunir, c'était à lui de les convoquer par series de six ou sept, pendant les quinze jours à peu près qu'il est resté à Paris. D'ailleurs ces membres sont fort peu nombreux. L'année dernière, au Congrès archéologique de Lille, M. de Caumont a délivré un diplôme de membre de la Société française au secrétaire du Comité historique des arts et monuments, qui n'avait en aucune façon recherché cet honneur. M. de Caumont s'est cependant abstenu de convoquer à ses réunions parisiennes ledit secrétaire. M. le baron de Guilhermy, un des plus anciens et des plus savants membres de la Société française, a de même, pour la troisième ou quatrième fois, été oublié sur la liste des invités aux séances. Justement blessé de cette exclusion, M. de Guilhermy vient d'envoyer à M. de Caumont sa démission. Si M. de Caumont ne veut pas ruiner, promptement et de ses propres mains, la Société qu'il dirige, nous le supplions de ne plus faire à l'avenir cette arbitraire exception de personnes.

Commissions archéologiques dans le département du Pas-de-Calais. — Au mois de novembre dernier, M. le maire de Calais a fondé une Commission historique de la ville de Calais, chargée de la recherche, du classement, de la conservation, de l'analyse et de la publication, intégrale ou par extraits, des manuscrits, chartes et diplômes, des anciens titres, des cartes et plans, et de tous les autres documents propres à établir ou à éclairer l'histoire de Calais. Cette commission est également chargée de veiller à ce que chaque jour les événements et les faits dignes d'être conservés soient enregistrés.

A Boulogne-sur-Mer, une Commission semblable a été instituée par le préfet sous le nom de Commission d'archéologie. Elle a surtout pour objet la recherche et la conservation des monuments historiques de l'arrondissement. Les membres qui la composent ont fait plusieurs tournées dans les cantons qui avoisinent Boulogne. Ils ont visité avec beaucoup de soin les églises de toutes les communes. M. Latteux, rapporteur, les a étudiées, analysées avec une précision qui fait honneur à ses connaissances archéologiques. Le rap-

port qu'il a adressé à la Société est plein de faits qu'il était indispensable de constater dans l'intérêt de la conservation des églises. Trop souvent, en effet, il arrive que des curés détruisent, sous prétexte de propreté ou de solidité, les parties de leurs églises qui devraient être au contraire conservées.

La Commission de Boulogne a reçu du préfet la mission de veiller à ce qu'aucun travail ne soit entrepris dans un monument historique sans son consentement. Cette mesure, si utile en elle-même, a été suivie par l'autorité ecclésiastique du diocèse, qui a adressé aux desservants des communes une circulaire où on lit ce qui suit: « Dans une église gothique, tous les ouvrages et les détails de l'architecture qui lui est propre doivent être religieusement conservés. On ne peut, sans une barbarie digne des Vandales, se permettre de rien supprimer de ce qui, portant le cachet du goût ancien, peut servir de modèle à l'avenir. Tout le monde n'étant point, du reste, connaisseur en ce genre, on doit s'abstenir de rien toucher, de rien changer et de rien supprimer sans l'examen préalable et approfondi de l'homme de l'art commis à cet effet par l'autorité supérieure. Ce que nous disons des œuvres d'architecture, nous le disons de même des ameublements et ornements intérieurs des églises. Dans une église à chœur capitulaire, l'autel ancien et les stalles, le lutrin même doivent être conservés avec soin, sans aucun changement dans leur ordre et symétrie, et sans aucune suppression. Rien de moderne, au surplus, ne doit trouver place dans une église gothique. La peinture et le badigeonnage d'aujourd'hui ne conviennent point aux ouvrages anciens. Nous rendons responsables de la conservation de l'ancienne architecture des églises, de tout ce qu'elles renferment d'antique dans les ornements et décorations de leurs murs et de leurs vitraux anciens, MM. les curés et membres des administrations des églises de notre diocèse. Nous comptons sur leur goût et leur respect pour conserver intacts les monuments anciens, ainsi que tout ce que l'art a inventé depuis. Nous leur déclarons que la présente circulaire est communiquée au gouvernement et au préfet, à cause de la très-haute importance de son objet.

« Ch. Cardinal de la Tour-d'Auvergne,
« Évêque d'Arras. »

M. l'abbé Lamort, chanoine honoraire d'Arras, nous écrit d'Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) : « Je dois porter à votre connaissance une nouvelle qui peut vous faire plaisir. Nous venons de fonder un Comité archéologique dépendant de la Société des antiquaires de la Morinie. Nous avons dû prendre ce moyen pour avoir facilement une existence légale; nous avons été parfaitement accueillis par messieurs les membres de la Société de Saint-Omer.

J'ai lu dernièrement, à la séance publique de Saint-Omer, une notice sur une série de vitraux du XVI^e^ siècle qui décore une église d'un de nos villages voisins; cette notice a paru faire plaisir. Cette Société des antiquaires de la Morinie va sortir de sa tente et prouvera qu'elle ne boude pas comme Achille.» Nous savons en effet que la société de Saint-Omer, qui a rendu à la science archéologique des services incontestables, se ranime en ce moment et reprend une activité nouvelle. Quand on a pour secrétaire perpétuel un antiquaire du zèle et de la science de M. L. de Givenchy, on doit faire beaucoup et faire à merveille. — On voit que le département du Pas-de-Calais est un des plus riches en Commissions archéologiques.

Mouvement archéologique dans les départements de la Marne, de l'Aube et de la Haute-Marne. — M. le comte de Mellet nous écrit du département de la Marne : « Je viens de passer trois jours à Reims où il s'est fait de bonnes choses sous mes yeux. On y a discuté et arrêté le règlement d'une société archéologique, dite Société française de Reims, succursale de la Société française dirigée par M. de Caumont. Elle doit prendre ses titulaires dans tout le département de la Marne et dans les départements voisins. M. Louis Paris en est le président; M. Duquenelle le trésorier; M. Marguet fils le secrétaire. Trois membres composent un comité d'administration. La souscription annuelle est de 6 francs, plus 2 francs 50 centimes une fois donnés pour le diplôme. La Société tiendra deux séances par mois, et publiera ses procès-verbaux et ses œuvres les plus saillantes dans la « Champagne catholique » qui se reconstitue également et paraîtra le 25 de chaque mois. Le prix annuel de cette « Revue » est de 10 francs. J'ai assisté, dans les salons de l'archevêché, à une discussion sur la fondation de la nouvelle Société. L'élite du clergé de Reims a pris part à cette discussion, à laquelle j'ai concouru avec les autres. Je serais bien surpris si cette association n'avait pas d'avenir; il y avait déjà un vif désir de plusieurs personnes d'y être agrégées. » Nous pensons, comme M. le comte de Mellet, que la Société archéologique de Reims pourra travailler avec succès et distinction, même à côté de l'Académie, où l'archéologie est parfaitement représentée, même à côté du Comité archéologique dont M. le sous-préfet est le président. Il est bon que les Commissions officielles, qui sont lentes par nature et contenues par position, soient activées et vivifiées par des Sociétés libres. Le gouvernement ne peut et n'ose faire ce que de simples particuliers ont la hardiesse d'entreprendre. Jamais dans le « Bulletin archéologique » du Comité historique des arts et monuments on ne pourrait dire ce qui s'imprime dans les « Annales archéologiques », et cependant le directeur

des « Annales » est le rédacteur du « Bulletin ». Ainsi donc, mille vœux à la nouvelle Société de Reims. Dans quelque temps, chaque grande ville de France possédera son Comité archéologique.

M. l'abbé Tridon, correspondant des Comités historiques, nous écrit de Troyes : « J'espère que nous aurons prochainement à vous faire part de l'établissement d'un Comité archéologique à Troyes. Ici, l'archéologie a devant elle un bel horizon; clercs et laïques savants, tous veulent être ses disciples. Nos peintres verriers ont de l'avenir. »

M. l'abbé Billard, professeur au petit séminaire de Langres, nous écrit : « L'avenir des doctrines que vous soutenez est complétement assuré dans le diocèse de Langres. Vous savez bien quelles sont les idées de monseigneur notre évêque. Un cours régulier d'archéologie est maintenant établi au grand séminaire. Vous savez aussi que messieurs les curés ont dû s'occuper de l'histoire et de la description de leur église. M. Fériel, procureur du roi, a publié un « Résumé d'archéologie » à l'usage des ecclésiastiques. On a placé récemment à Chaumont un grand vitrail, et, à Bourbonne-les-Bains, une rosace; j'ignore quel est le mérite archéologique de ces deux compositions. Nous avons bien aussi une Société archéologique langroise; mais les signes de vie qu'elle donne sont peu prononcés. Cependant elle a fait exécuter quelques réparations au tombeau et à l'abside de Saint-Didier dont une partie est maintenant convertie en musée. »

Travaux du Comité archéologique de Soissons. — Il nous faudrait beaucoup de place pour donner des détails suffisants sur les travaux accomplis ou projetés par le Comité archéologique de Soissons. « L'Argus soissonnais », organe du Comité, nous apporte trois fois par semaine des nouvelles importantes : les procès-verbaux des séances, l'analyse des mémoires et rapports, les protestations contre le vandalisme officiel et privé, des nouvelles de découvertes archéologiques. Soissons, comme Paris, comme un grand nombre de nos villes, veut substituer des noms modernes et à peu près insignifiants aux noms anciens et historiques de ses quartiers et de ses rues. Le Comité de Soissons a protesté énergiquement contre ces changements que ne justifient pas des motifs vraiment sérieux. Des observations fort judicieuses ont été présentées par le Comité aux maires, adjoints et conseillers municipaux de Soissons. Le conseil municipal, par l'organe d'un de ses membres, M. Plocq, a répondu longuement, mais avec peu de bonheur et encore moins de logique, au Comité. M. Plocq aura probablement raison auprès de ses collègues, parce qu'on ne voudra pas céder à de simples archéologues ;

mais les observations du Comité n'en resteront pas moins comme un témoignage de zèle et de science historique. Le Comité a été plus heureux lorsqu'il a protesté contre les désastreuses restaurations exécutées, par l'architecte de la ville de Soissons et sous la direction de l'architecte départemental, aux magnifiques débris de Saint-Jean-des-Vignes. Le ministère de l'intérieur a blâmé l'incurie et l'inintelligence qui ont présidé à ces travaux. Les architectes ont bien voulu reconnaître leurs torts; c'était un peu tard, mais la leçon pourra servir à d'autres. Les arcades de Notre-Dame de Soissons, cet admirable spécimen de l'architecture et de la sculpture du XII^e^ siècle, allaient être masquées par une construction moderne, et les maçons s'apprêtaient à les endommager. Le Comité, pour en conserver au moins le souvenir, décida qu'il publierait une histoire et un dessin de ces beaux restes; puis il écrivit au ministre de l'intérieur, lequel adressa au préfet du département la lettre suivante, en date du 9 décembre dernier :

« Monsieur le préfet, je viens de recevoir un rapport duquel il résulte qu'un fragment d'architecture fort curieux, le seul reste de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons, va disparaître devant des constructions modernes. Je m'empresse de vous prévenir de cette circonstance pour que vous preniez toutes les mesures nécessaires pour garantir, s'il est possible, cette ruine intéressante de la destruction qui la menace. Dans le cas où vous rencontreriez des obstacles à cette œuvre de conservation, que je vous invite à poursuivre, veuillez me faire savoir, sans délai, les motifs qui s'y opposent, et préalablement faire mesurer et dessiner, sur une assez grande échelle, ces deux arcades, et faire mouler quelques fragments de la sculpture qui les décore. Vous devrez également, dans l'hypothèse où la conservation de ce monument curieux serait impraticable, obtenir du propriétaire, qui fait en ce moment bâtir une maison devant les restes dont il s'agit, qu'il veuille bien enduire de mortier ou de plâtre toutes les sculptures, plutôt que de les raboter pour rendre unie la surface de son mur. Si je vous énumère avec autant de détails toutes ces prescriptions, c'est que le mal m'est signalé comme très-près d'être consommé. Je laisse, au reste, à votre zèle, le soin de prendre, dans le sens de mes indications, les mesures qui vous paraîtront les plus efficaces. »

En conséquence, M. E. Persil, sous-préfet de l'arrondissement, chargea M. Bethéder, maître de dessin et membre du Comité archéologique, de faire les dessins et les moulages demandés par le ministre. Cette lettre et ces mesures honorent l'administration; il est regrettable seulement qu'on n'ait pas songé à prévenir le mal. C'est toujours trop tard qu'on

écoute les avertissements et qu'on fait droit aux réclamations. En ce moment, les deux arcades sont complétement invisibles; le sieur Lévêque, autorisé par le ministre de la guerre, vient de les cacher par sa maçonnerie. Le conseil municipal de Soissons se propose de faire restaurer l'église romane de Saint-Pierre-aux-Parvis; mais, défiant à juste titre, le Comité a nommé une commission chargée de contrôler les plans qui seront proposés et de veiller à ce que les travaux soient exécutés avec intelligence. Enfin le Comité de Soissons a couronné ses travaux de l'année 1845 par la rédaction d'un questionnaire archéologique tiré à cinq cents exemplaires et adressé à toutes les personnes de l'arrondissement capables de satisfaire aux questions qu'il renferme. Quand tous ces questionnaires seront remplis, on les réunira en un volume in-folio qui formera le recueil manuscrit le plus curieux et le plus important sur l'histoire monumentale et archéologique du Soissonnais. Nos lecteurs partageront notre admiration pour tout ce zèle et voudront faire profiter les villes qu'ils habitent de ce bel exemple qui leur est donné.

M. Théodore Mayery nous écrit de Sion (en Valais), où il dirige un journal politique : « J'avais raison de ne pas désespérer, en venant de Lyon ici, d'être encore utile à notre belle cause. J'ai été stupéfait en voyant la belle moisson archéologique qui se déroulait devant mes yeux. En effet, tout abonde ici : archives publiques et particulières, bibliothèques à manuscrits, anciens meubles d'églises, vieux et riches objets d'orfévrerie, etc. Malheureusement, dans les archives capitulaires qui n'en sont pas mieux tenues pour cela, on ne peut pénétrer qu'escorté d'un chanoine. Quoique les plus belles pièces soient enchaînées, on craint les voleurs, et on a raison. Ce sera un obstacle à ce que je puisse vous envoyer de suite les témoignages de mon dire. » M. Mayery nous promet des descriptions et des dessins dont profiteront nos lecteurs.

Constructions ogivales nouvellement élevées en France. — Nous ne parlerons pas de la chapelle des Dames de Bon-Secours, ni de la fontaine de l'Archevêché, ni d'autres monuments plus ou moins importants élevés en style ogival à Paris, parce qu'ils feront sans doute l'objet d'un article spécial consacré aux monuments modernes de la capitale.

M. Alfred de Caix nous écrit du château de Bernai (Orne) : « Je suis parvenu à faire arriver à bonne fin, à faire tolérer, et je puis même dire trouver aussi bien que si c'était en style administratif, une chapelle particulière que j'ai construite dans le style du XIII^e^ siècle. » Ce petit monument, situé sur la commune des Ostieux, dans le département de l'Orne, obtient un grand succès dans toute la contrée; monseigneur l'évêque de Seez, qui a voulu le bénir

lui-même, le 10 août dernier, a dû adresser à M. de Caix, sur les dessins et la direction duquel il a été fait, de justes éloges. La simplicité de cette chapelle, peut-être un peu sévère, est parfaitement propre à prouver que le gothique primitif peut se faire à meilleur marché que l'antique. M. le comte de Beaurepaire prend noblement à tâche de faire connaître et de louer la chapelle des Ostieux; il s'est appliqué, dans une lettre écrite au Comité historique des arts et monuments, à constater surtout cette simplicité dont les nouvelles églises de nos villages peuvent faire leur profit.

M. l'abbé Tridon, du Comité historique des arts et monuments, nous écrit de Troyes : « Nous vous adressons les dessins de la chapelle de notre petit séminaire, comme expression de notre reconnaissance. S'il y a quelque chose de bien dans ce petit édifice, si même il a été conçu et exécuté dans la forme gothique, certes, vos conseils et votre influence n'ont pas été pour peu dans cet ouvrage. La construction, élevée aux deux tiers, se trouve arrêtée par la saison. Du portail, il n'y a encore debout que les fondements et une assise. Si vous ne jugez pas indigne des « Annales » cet essai de la renaissance de l'art chrétien parmi nous, vous nous ferez plaisir d'en dire un mot. » Cette chapelle a 30 mètres de longueur, 8 mètres 60 centimètres de largeur, 15 mètres de hauteur; elle n'a qu'une seule nef. Elle est percée de 18 fenêtres ainsi distribuées : trois au portail, trois à l'abside, sept sur chaque flanc. Six autres petites fenêtres éclairent deux chapelles latérales qui font comme un rudiment de croisée à l'édifice. L'architecte, on le voit, s'est inspiré du réfectoire de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, et peut-être un peu de la chapelle de l'archevêché de Reims. Après l'église de Nantes que bâtit M. Lassus, après l'église de Bon-Secours que termine M. Barthélemy, la chapelle du séminaire de Troyes est celle que nous préférons de toutes les constructions modernes en style ogival. Nous ignorons en effet, malgré la bienveillante affirmation de M. Tridon, si nous sommes pour quelque chose dans cette construction; mais, en tout cas, et sur l'inspection des dessins (malheureusement nous n'avons pu voir encore l'édifice lui-même), nous félicitons la ville de Troyes d'avoir donné ce curieux spécimen d'une construction ogivale moderne. Certainement la chapelle de Nanterre projetée par M. Victor Gay sera plus importante encore et surtout plus pure de style, mais M. Bouché, architecte de Troyes, n'en a pas moins droit à nos éloges. Il serait seulement à désirer qu'on donnât plus d'importance aux deux clochetons qui flanquent le portail, et que l'appareil des archivoltes des fenêtres fût exécuté comme au XIII^e^ siècle. Les dessins ne nous disent pas suffisamment si les larmiers des contreforts et, en général, les moulures des bases, des chapiteaux et des nervures sont parfaitement semblables aux moulures

du XIII^e^ siècle. Nous le croyons, et nous en louons les archéologues et artistes de Troyes qui ont concouru à la construction de cette chapelle. Dans une circulaire adressée par monseigneur l'évêque de Troyes pour ouvrir une souscription destinée à couvrir les dépenses de cette chapelle, qui ne s'élèveront pas à 70,000 francs, nous lisons ce qui suit : « Le style de l'édifice est imité des basiliques du moyen âge, prises au XIII^e^ siècle, époque où l'Église, adoptant pour la première fois l'architecture ogivale, l'a, pour ainsi dire, naturalisée et baptisée chrétienne. Sans parler de l'influence des études archéologiques suivies au petit séminaire, on ne pouvait hésiter entre cette architecture et l'architecture moderne. Celle-ci, de sa nature, massive, pesante, froidement symétrique, affectant ou une nudité morte, ou une excessive richesse, toujours entachée de son origine païenne et séculière, avait le double inconvénient d'être plus coûteuse peut-être, et moins convenable assurément. L'autre, au contraire, plus libre dans son essor, plus légère dans ses formes, élégante sans être maniérée, plus sobre d'ornementation quand elle conserve, comme ici, sa pureté primitive, éminemment religieuse surtout par la majesté de ses proportions, la gravité de son caractère et l'expression de son symbolisme, offrait l'avantage d'être à la fois plus belle, plus simple et moins dispendieuse. Aussi la préférence lui fut-elle accordée d'une voix unanime, et c'est avec l'assurance d'obtenir partout la même unanimité d'adhésion et de concours que monseigneur l'évêque propose au dévouement bien connu de son clergé, à la pieuse libéralité des fidèles, cette œuvre si chère à son cœur, si précieuse pour son objet, et si intéressante encore au point de vue de l'art religieux. » Voilà de belles pensées, noblement exprimées, et qui présagent comme définitif le retour à l'art sérieux du moyen âge.

Projets de constructions nouvelles en style gothique. — M. Victor Gay, architecte, vient de dresser un double projet pour deux monuments religieux, en style du XIII^e^ siècle; l'un est destiné au département de la Haute-Vienne, l'un au département de la Seine. Celui de la Haute-Vienne est pour la paroisse de Saint-Sulpice-les-Feuilles, chef-lieu de canton, situé près d'Arnac. C'est une église en forme de croix, occupant une superficie de 525 mètres; la longueur est de 35 mètres, la largeur de 19. Sur la façade s'élève un clocher octogonal, dont le base carrée forme un porche à trois côtés ouverts. Ce clocher est entièrement construit en granit gris jusqu'à la naissance de la flèche, ainsi que le soubassement, les contreforts, l'appareil des fenêtres, les nervures des voûtes, et tout ce qui constitue l'ossature de l'édifice. Le chœur et l'autel sont éclairés par trois fenêtres percées dans le chevet qui est à pans. L'autel est en

marbre blanc, porte par six colonnes. Le devis, rédigé par M. Gay lui-même, avec une exactitude rigoureuse, ne porte pas au delà de 46,000 francs le chiffre des dépenses, et cette église sera construite dans le style rigoureux de la première moitié du XIIIe siècle. Les plans sont soumis en ce moment au Conseil des bâtiments civils, et, selon toute probabilité, les travaux commenceront au printemps. Ainsi, par son zèle, par sa générosité, M. Bandel, curé de Saint-Sulpice-les-Feuilles, aura donné à ses paroissiens une église en style chrétien; à la somme assez considérable des dons volontaires, le digne ecclésiastique a joint tout ce qu'il a pu tirer de ses propres ressources. — Le second projet est celui d'une chapelle pour Nanterre. Cette chapelle est destinée à tenir lieu de celle que les calvinistes ont détruite au XVIe siècle, et qui occupait l'emplacement de la maison de sainte Geneviève. Ce petit coin de terre, où se trouve le puits miraculeux de la patronne de Paris, est une relique; l'édifice qui doit s'y asseoir sera donc un reliquaire, c'est-à-dire, une sorte de Sainte-Chapelle, le seul asile où puisse aujourd'hui se réfugier la fille spirituelle de saint Germain, la protectrice de Paris. Nous avons bien le Panthéon, dont on ne fait rien; mais ce lourd et vilain édifice n'est pas bon à grand'chose, et nous aimons mieux voir sainte Geneviève logée dans un petit monument en style ogival, que dans une bâtisse de nom grec et de tournure romaine. M. l'abbé Court, curé de Nanterre, consacre à la future chapelle une partie de son patrimoine; il veut la rendre aussi belle, aussi complète qu'il pourra, en y intéressant les Parisiens par des aumônes et des quêtes. Nous tâcherons, quand le temps en sera venu, de venir en aide à cette œuvre dans la mesure de notre crédit. Cette chapelle, également conçue dans le style des premières années du XIIIe siècle, a seulement 24 mètres de longueur sur 11 de largeur. Malgré d'aussi faibles dimensions, le plan est en forme de croix, régulièrement orienté, divisé en trois nefs et terminé par un chevet polygonal, sur les faces duquel figureront les statues de sainte Geneviève, de saint Germain et de saint Loup. De chaque côté du porche s'élèvent, sur le portail principal, deux tourelles formant cage d'escaliers pour donner accès sur les galeries des bas-côtés. Au centre de la croisée monte une flèche octogonale, haute de 26 mètres à partir du sol. Au milieu d'une des baies du collatéral de droite ou du sud, se voit le puits que surmonte un édicule terminé en pyramide hexagonale. La dépense sera un peu subordonnée aux ressources, et les travaux commenceront sans doute cette année-ci. On compte avec raison sur le concours de Mgr l'archevêque de Paris, qui a donné au projet des éloges mérités; on espère en la générosité des Parisiens qui voudront, à quatorze cents ans de distance, rendre à leur patronne

quelque chose de ce qu'elle leur a donné au v^e^ siècle. Les dessins de cette jolie chapelle seront au Louvre, à l'exposition de cette année; en ce moment, ils sont entre les mains de M. le curé de Nanterre. Nous en reparlerons donc, à propos de l'exposition, et nous dirons alors où en sera cette affaire à laquelle nos lecteurs doivent vivement s'intéresser. Du jour où nous verrons, aux portes de Paris, un monument ogival exécuté dans le plus pur style du XIII^e^ siècle, nos doctrines seront bien près de triompher. Ce qui nous donne toute espérance, c'est le talent du jeune architecte à qui cette belle tâche est confiée. Une petite gravure, que nous avons en ce moment sous les yeux et qui représente la future chapelle, est d'un aspect charmant.

M. l'abbé Duval, chanoine honoraire et vicaire de la cathédrale d'Amiens, nous écrit : « Vous faites bien de pousser de toutes vos forces à l'archéologie pratique. Quoique l'étude du passé ne soit pas encore complète, il s'en faut, le temps est venu d'agir. On doit travailler à refaire, à multiplier, à populariser par l'exemple les œuvres que nous admirons. Sans doute, nous ferons plus d'une faute et plus d'un mauvais pastiche; mais nous nous instruirons en exécutant, et nous finirons peut-être par avoir un art à nous, à force de reconnaître, dans la pratique, que nous n'en avons plus. Le mouvement que vous imprimez en ce sens par vos belles publications, se fait sentir dans notre province. On construit un chœur gothique à Bertangles, terre de M. le marquis de Clermont-Tonnerre. On prépare les plans d'une église du même style pour Long-sur-Somme, paroisse riche et populeuse. M. Jourdain et moi avons fait de grands efforts pour déterminer une autre paroisse, celle de Saint-Mauvis, à rebâtir en bon style son église du XII^e^ siècle, qui vient de s'écrouler. Il est probable que nous échouerons devant des obstacles suscités par ceux qui prêchent l'économie; mais nous aurons du moins réussi à faire émettre, par notre Société des Antiquaires, le vœu que cette église fût reconstruite dans le style du XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle, et nous avons obtenu que ce vœu fût transmis à M. le préfet de la Somme. » — Si l'on a l'intention de faire une grange avec cette future église, c'est au parti des prêcheurs d'économie qu'il faut se ranger; mais si l'on tient à construire un édifice qui ait une forme, il n'en coûtera pas plus, il en coûtera moins, pour avoir du gothique primitif que du romain et surtout du grec. Une ogive et tout le système qui en dépend sont d'une exécution plus facile et d'un meilleur marché plus réel que le système antique appliqué comme il devrait l'être. Les articles de M. E. Viollet-Leduc et les constructions nouvelles déjà faites prouvent surabondamment cette assertion.

A Peyrehorade, dans les Landes, les vingt et un membres qui composent

le conseil municipal ont été unanimes pour demander la construction de leur nouvelle église en style ogival du XIII^e^ siècle. M. Hippolyte Durand, que nous avions désigné pour rédiger un projet, a été chargé définitivement d'étudier un plan complet dans ce style. « Mon idée, isolée d'abord, nous écrit M. le curé de Peyrehorade, trouvée même déraisonnable par un grand nombre de personnes, a fait fortune avec votre concours. Quelques hauts fonctionnaires et les architectes qui vivent comme eux ne sont pas très-amateurs du gothique; mais on peut dire que tous, à cette exception près, pensent comme nous en ce moment. On parle même de construire ailleurs, dans notre contrée, et au delà, des églises ogivales comme celle que nous projetons. Si jamais j'ai le bonheur de dire la messe dans une église gothique bâtie de mon vivant et par mes soins, ce sera à vous que je le devrai. »

A Saint-Lô, M. l'abbé Jules Lalmand recommande, dans le « Journal de l'arrondissement de Valognes », le style du XIII^e^ siècle pour l'église de Saint-Hilaire-du-Harcouet. Une ordonnance royale vient d'autoriser la commune à faire construire cet édifice dont la dépense doit s'élever à cent cinquante-cinq mille francs. M. Lalmand répudie le style des deux derniers siècles, pour louer en très-bons termes les édifices construits depuis le XIII^e^ jusqu'au XV^e^. Nous espérons que sa voix sera entendue.

M. Le Rieque de Monchy nous écrit de Montpellier, au sujet de l'église ou chapelle que nous voudrions voir élever en style du XIII^e^ siècle, à Aigues-Mortes, en l'honneur de saint Louis, et dont il a été parlé précédemment dans le volume III des « Annales », à la page 249 : « J'ai visité Aigues-Mortes il y a quelque temps; j'y ai vu le maire, ainsi que vous m'en aviez prié, relativement au projet qu'a cette ville d'ériger une statue à saint Louis. Nous pensions qu'il était question d'une statue équestre ; il s'agit d'une statue en pied, ce qui serait encore plus mesquin, et cela sur une place publique nullement propre à recevoir un monument de l'espèce dite plus haut. J'ai soumis au maire l'idée de remplacer une statue quelconque sur une place publique par une chapelle, ou tout au moins un oratoire en style gothique du temps de saint Louis. L'image du saint roi serait plus convenablement placée dans un tel monument, plus digne de lui, que sur un piedestal plus ou moins richement orné. Le maire ne m'a pas paru opposé à l'idée émise par vous. Le projet n'a pas encore été envisagé sous ce côté, m'a-t-il dit ; du reste, rien n'est encore arrêté. J'ai fortement engagé ce magistrat à soumettre la chose au préfet et à l'évêque, sur le concours desquels il compte pour en arriver à bonne fin. Il vous demande de lui écrire une lettre expliquant le projet de chapelle ou d'oratoire et indiquant la dépense approximative, lettre qu'il en-

verra aux personnes citées plus haut. Une des objections qui m'ont été faites est celle de la dépense; une autre qui s'est laissée entrevoir est qu'on voudrait orner la place publique, et que c'est plutôt à Louis IX, roi et guerrier, qu'à saint Louis, qu'on voudrait ériger une statue, par la raison qu'il n'était pas encore saint quand il a immortalisé Aigues-Mortes. Moi je dis que c'est comme homme religieux ou souverain pieux qu'il a illustré cette ville, par son embarcation pour une expédition en Terre-Sainte, afin de délivrer le tombeau du Christ des mains des infidèles. D'ailleurs, les rois saints sont assez rares pour ne pas oublier leur sainteté, lorsqu'on veut leur rendre des hommages six cents ans après leur mort. Ce n'est donc que comme saint et roi qu'il peut être convenablement représenté à Aigues-Mortes; et dans quel endroit, si ce n'est dans une chapelle ou un oratoire? Le maire m'a montré un projet d'un statuaire de Paris : Louis IX est représenté en roi guerrier, étendant la main vers le ciel, mais voilà tout. Il est aussi question de mettre la statue sur une fontaine que l'on percerait sur la place publique. Il y a bien assez de Molière présidant à la distribution de l'eau aux Parisiens, sans en faire donner aux braves habitants d'Aigues-Mortes par saint Louis qui, certainement, sur l'aride et sèche terre d'Afrique, a souffert de la soif; peut-être dans ses derniers moments, a-t-il manqué de cette eau qui coulerait si largement à ses pieds. Le maire ne peut décider seul la question; il veut la soumettre à l'évêque qui a promis le concours de son clergé pour les frais d'érection. C'est de bon augure, car l'idée d'une chapelle ou d'un oratoire entrera certainement plus dans les vues du clergé, qu'une statue au roi guerrier simplement. Il n'est d'abord pas possible, dans Louis IX, de séparer les deux caractères de sainteté et de royauté. Il m'a été aussi montré une statuette de saint Louis représenté agenouillé, armé et couronné. Voilà bien, ou à peu près, le roi saint et guerrier, ou, tout au moins, le roi religieux et guerrier. Ce saint Louis pourrait certainement convenir pour un oratoire. La statuette est également d'un sculpteur de Paris. Quant au style, il est évident qu'une chapelle ou un oratoire érigé en l'honneur de saint Louis ne peut être qu'en style gothique; c'est une chose dont conviendraient même ceux qui ont encore sur les yeux assez de brouillard pour ne pas voir que le style le plus convenable pour les édifices religieux est le gothique, car il résulte de croyances et d'idées grandement religieuses. M. Jules Renouvier, savant distingué, dont tout le monde connaît les ouvrages, s'associe complétement à l'idée émise par vous; il regrette que dans la commission chargée d'étudier le projet d'un monument à saint Louis, et dont le siége est à Nîmes, on n'ait pas appelé quelques membres de la Société archéologique de Montpellier. Naguère habi-

tant de Lille et étant depuis trop peu de temps à Montpellier pour me permettre une opinion décisive à ce sujet, je crois néanmoins que les lumières de quelques membres de cette dernière Société contribueraient à doter Aigues-Mortes d'un monument digne de saint Louis, — J'ai quitté le maire de cette ville en l'assurant de tout votre concours, s'il entrait dans les vues du projet que vous m'avez prié de lui soumettre. »

M. Amé, jeune architecte dont nous ne saurions trop encourager l'ardeur et les bonnes intentions, est sur le point de construire une église nouvelle en style gothique du XIII^e^ siècle, à Malay-le-Vicomte, près de Sens. Nous n'avons pas vu l'église ancienne, qu'on dit fort laide, surtout fort mauvaise, et dont la chute, à ce qu'il paraît, est imminente. Toutefois, s'il est possible de conserver et de consolider cette ancienne église, nous demandons instamment qu'on ne l'abatte pas. Si le mal est sans remède et si l'édifice n'a réellement aucune valeur, nous devrons nous résigner à y voir substituer le monument que M. Amé propose. C'est en faisant ces réserves et toutes celles auxquelles nos doctrines conservatrices et notre amour pour les anciens monuments tels qu'ils se comportent nous obligent, que nous insérons l'article suivant de notre collaborateur, M. Petit de Julleville.

« Mon cher ami, la ville de Sens, vous le savez, ne s'est guère distinguée depuis longues années que par les actes les plus sauvages de vandalisme. Naguère on démolissait officiellement ses portes monumentales et historiques « pour lui donner de l'air! » Aujourd'hui, sous la protection du corps municipal, et malgré les réclamations impuissantes de la Société archéologique, on achève de réduire en poussière avec la mine et la pioche l'enceinte gallo-romaine de la vieille cité, sans doute pour desserrer la ville nouvelle. Récemment encore on délibérait si l'on n'abattrait pas l'église Saint-Pierre-le-Rond, une importante et curieuse construction du XII^e^ siècle, l'une des deux dernières paroisses de la ville. Eh bien! voici qu'au milieu de ces excès, une petite commune de la banlieue, Malay-le-Vicomte, et un tout jeune architecte parfaitement inconnu, M. E. Amé, donnent le signal d'un véritable mouvement archéologique dans ce pays. La commune de Malay, située à une lieue de Sens, vers l'est, ne possède pour église qu'une espèce de grange construite à la fin du XVI^e^ siècle, et restaurée, dégradée nombre de fois depuis cette époque, si bien qu'à cette heure la chute de l'édifice est devenue imminente. Dans ces circonstances, on agita en conseil la question d'une réparation générale de l'église; mais la majorité des conseillers fut d'avis qu'il était préférable de construire une église neuve, plus spacieuse,

et mieux appropriée que l'ancienne aux nouveaux besoins religieux de la localité. Le curé fut consulté. On demanda des plans à un jeune artiste qui composa une véritable église catholique, à trois nefs, avec croisée, triple abside et clocher en avant-corps formant un porche, le tout en style du XIII^e^ siècle. L'édifice a 35 mètres de longueur, la flèche 33 d'élévation. Les portes seront garnies de pentures en fer forgé, et le sol dallé en belles pierres de 50 centimètres. Curé, maire, conseillers et paroissiens, tous furent ravis. Mais, hélas! pour exécuter ce beau plan, l'architecte présentait un devis total de 40 mille francs, et l'on n'en devait dépenser que 25 mille, selon les dispositions d'une première délibération. M. Amé proposa de réduire ses plans, et de construire pour la somme désignée une simple église moderne sans voûtes, ni bas-côtés, ni tour, ni porche. Il lui fut répondu « qu'on ne voulait pas « lésiner quand il s'agissait de Dieu; qu'on voulait une vraie église comme « on les bâtissait autrefois, celle, enfin, qu'il présentait. » Les 15 mille francs furent votés séance tenante, avec réserve d'y ajouter ultérieurement les sommes nécessaires pour l'ameublement intérieur de l'église, tel que bancs, grilles, stalles, chaire, vitraux peints, et le reste. Les ouvriers de la commune, maçons, serrurier, menuisier, tailleurs de pierre, exécuteront les travaux; les matériaux de la vieille église seront employés ou appropriés selon leur valeur, et l'on espère bien comprendre dans le devis les frais de construction d'un joli presbytère, dont le plan n'est dépourvu ni de style ni d'agrément. Quelle leçon pour les ordonnateurs et les fabricants de nos granges parisiennes!

« Donc, s'il plaît au Conseil des bâtiments civils de ne pas retenir indéfiniment les plans de notre architecte, en 1847, au plus tard, Mgr l'archevêque de Sens bénira certainement cette église, la première construite de nos jours, selon les traditions et les préceptes de l'art chrétien, dans le diocèse de Sens. A qui sera dû cet heureux résultat? L'exemple est parti de haut; nous devons le rappeler. L'an dernier, Mgr Jolly ordonnait que les travaux de réparation de l'antique église de Saint-Savinien seraient exécutés selon les exigences archéologiques. Cette sage résolution a porté des fruits! Aujourd'hui, une commune de moins de 1200 âmes, administrée par une municipalité généreuse et intelligente, guidée par un pasteur éclairé et servie dans ses volontés par un jeune artiste tout plein de désintéressement, va avoir la gloire d'élever à Dieu une véritable église qui restera comme un témoignage de sa fidélité à la foi de ses pères.

« Puisse cet exemple, donné par les laborieux paysans de Malay-le-Vicomte, secouer un peu l'apathie de leurs voisins de la ville!

« P. DE JULLEVILLE. »

M. Couchaud, architecte de Lyon, nous écrit : « Puisque vous citez les architectes qui font construire des édifices religieux dans le style du moyen âge, vous pouvez donner mon nom. J'envoie en ce moment à l'examen du Conseil des bâtiments civils un projet d'église dans le style du XIIe siècle, pour la commune de Saint-Paul-en-Jarrest, département de la Loire. Le devis est de 80,000 francs. L'église doit avoir 55 mètres de longueur sur 20 de largeur. Vous connaissez l'esprit de nos immortels du Conseil des bâtiments civils, pour prévoir l'accueil peu favorable qui sera fait à un semblable projet. » Cet esprit ne vaut rien, on ne saurait le nier; mais l'esprit public est plus puissant que la mauvaise humeur de messieurs les conseillers. Déjà, en ce moment même, le Conseil n'est plus entièrement libre de refuser des projets en style ogival ou roman, et nous espérons bien qu'il laissera passer à M. Couchaud, dont nous connaissons le talent, qu'il approuvera même franchement les dessins de la future église de Saint-Paul-en-Jarrest.

Tous ces faits, que nous prenons dans notre correspondance purement personnelle, démontrent invinciblement qu'on se remue partout en France. « Malheureusement, nous écrit des Côtes-du-Nord M. Denjoy, sous-préfet de Loudéac, tous les ecclésiastiques ne vous comprennent pas encore. A Saint-Brieuc, où s'achève un magnifique grand séminaire, la chapelle, qui sera double, est dans ce style anti-chrétien que vous connaissez. La crypte est déjà bâtie. Le clocher aura (quel dommage !) une hauteur de 40 mètres. Cette fois ce n'est pas la faute du Conseil des bâtiments civils. Le clergé était bien le maître; car on n'a consulté personne, on n'a rien demandé à l'État : on bâtit avec les offrandes des prêtres et des fidèles. Pourquoi donc, quand on est libre ainsi, cette infidélité volontaire aux arts et aux traditions de son pays! N'y pouvez-vous rien? Je le répète, la crypte n'est pas encore voûtée. » Nous ignorons si nous y pouvons quelque chose, mais que ces lignes du moins restent comme une protestation contre ce qui s'exécute et va se faire à Saint-Brieuc.

Des projets, dont nous parlerons une autre fois et quand les affaires seront définitivement engagées, nous sont demandés de quatre points différents de la France. Nous sommes heureux qu'on veuille bien songer à nous pour faire, sous nos yeux et sous notre direction, exécuter des dessins et rédiger des devis propres à construire églises, chapelles et oratoires en style du XIIe siècle. Notre archéologie n'est pas morte, comme on le voit, et notre étude n'est pas un pur objet de curiosité, puisque nous voilà mis en demeure d'appliquer nos principes. Du reste nos amis, architectes, sculpteurs, peintres sur verre, archéologues, nous viennent puissamment en aide, et nous pouvons dire en

ce moment, avec une certaine fierté, que tous nous composons une école : nous avons une idée commune et nous courons au même but. Dans deux ou trois mois, on entretiendra les lecteurs des « Annales » d'un vaste projet qui se mûrit en ce moment et qui doit donner non-seulement de l'extension à notre recueil, mais ouvrir un nouveau champ à la pratique de nos théories, à l'exécution de nos idées.

Constructions nouvelles, en style gothique, à l'Étranger. — Le 4 décembre dernier, Monseigneur l'évêque de Namur s'est rendu à Védrin pour y consacrer la nouvelle église en style ogival dont la construction venait alors d'être terminée. Une grande affluence de fidèles et de curieux a donné beaucoup d'éclat à cette fête religieuse.

On nous écrivait de Goldberg (Silésie Prussienne) à la date du 22 octobre dernier :

« Les Israélites de Goldberg viennent d'inaugurer la nouvelle synagogue qu'ils ont fait bâtir ici. A cette solennité ont assisté, non-seulement les autorités civiles et militaires, mais presque tous les ecclésiastiques des différentes confessions chrétiennes de notre ville et de ses environs. La nouvelle synagogue de Goldberg est un bel édifice dans le style gothique. Elle se distingue de toutes les autres de l'Allemagne, en ce que la tour qui la surmonte est pourvue d'une horloge et de deux grandes cloches, choses dont jusqu'à présent, en Allemagne, on ne voulait jamais permettre l'établissement dans les bâtiments destinés à l'exercice du culte judaïque; mais nos autorités ont accordé aux juifs de Goldberg le droit d'en munir leur synagogue, en considération de la conduite honorable qu'ils ont toujours tenue, et des sentiments de tolérance, de bienfaisance et de patriotisme qui les caractérisent. »

Cette construction d'une synagogue en style gothique est un heureux événement pour nos doctrines archéologiques. Si l'architecture égyptienne du temple de Salomon se déclare ainsi vaincue par le système ogival et lui cède le terrain, nous aurons bon marché de nos architectes étrusques, grecs, romains et même *renaissants*. Il ne s'agit que d'attendre deux ou trois ans tout au plus.

Relativement à l'Allemagne, nous publierons un article de M. le baron de Roisin pour faire connaître à nos lecteurs quelle est, en fait de constructions nouvelles, de recherches scientifiques et de publications, la puissance du mouvement archéologique imprimé à ce noble pays. M. Heideloff à Nuremberg, M. de Lassaulx à Coblentz, M. S. Boisserée à Bonn, M. le baron de Quast à

Berlin, M. Reichensperger à Trèves, et notre généreux et infatigable ami M. de Roisin, donnent à l'Allemagne entière une impulsion inaccoutumée.

On vient d'achever à Londres la construction d'un nouveau temple français, protestant, de l'église épiscopale de Savoie. Cet édifice a été béni le 23 décembre par l'évêque de Londres. Le style d'architecture appartient au XIV^e^ siècle. Le bâtiment peut contenir 400 personnes. Près de l'église est une salle pour une école. Les dépenses ne se sont élevées qu'à 70,000 francs. En Angleterre, depuis six ans seulement, il s'est construit 54 nouvelles églises catholiques, toutes en style ogival; là surtout on comprend parfaitement que le seul caractère vraiment religieux et catholique des églises est le caractère ogival [1].

M. Longueville Jones, correspondant anglais des Comités historiques de France, nous écrit de Manchester, où M. W. Pugin a déjà élevé tant de constructions ogivales : « Je viens de terminer les plans, coupes, élévations d'une église qu'un de mes amis me demande pour le pays de Galles. C'est le style du XIV^e^ siècle que j'ai préféré, parce que c'est notre style vraiment national à nous autres Anglais, et parce que l'ancien édifice ruiné, qu'il s'agit de reconstruire, est de cette époque. J'ai voulu reproduire l'église, telle absolument qu'elle était. Je suis également chargé de construire une autre église entièrement neuve et dans une localité qui n'en a jamais eu. J'ai dû adopter le même style du XIV^e^ siècle, notre style favori, et que vous ne connaissez pas en France. C'est à notre pays même que je vais demander mes inspirations. » — Quoique le beau XIII^e^ siècle français convienne à tous les climats, à tous les sols et à toutes les nations, comme les cathédrales d'Upsal, de Cologne, de Cantorbéry, d'Amiens, de Clermont-Ferrand, etc., en sont la preuve, nous ne saurions cependant désapprouver M. Longueville Jones de préférer le style anglais du XIV^e^ siècle pour des églises anglaises. Si chaque nation restait ainsi chez elle, nous n'aurions pas été chercher le Parthénon d'Athènes ou le Panthéon de Rome, pour en faire de ridicules églises en France. — M. Longueville Jones nous annonce en outre qu'il fonde en ce moment une revue archéologique sur le modèle des « Annales. » Cette publication, dont le premier numéro va paraître, aura pour titre : « ARCHAEOLOGIA CAMBRENSIS »; comme la nôtre, elle donnera des gravures sur métal et des gravures sur bois. C'est surtout aux Bretons d'Angleterre et de France que M. Longueville Jones veut s'adresser; ce sont les monuments des deux Bretagnes qu'il veut explorer.

1 Dans la même période, en six années, on a érigé cinquante-huit églises ogivales dans le seul diocèse de New-York, aux États-Unis.

« Je voudrais, nous écrit M. Longueville Jones, trouver des correspondants en Bretagne; car, nous autres Gallois, nous comptons ces Bretons pour frères; leurs nouvelles archéologiques iraient parfaitement à notre adresse. » Nous prions donc nos amis des cinq départements de l'ancienne Bretagne de venir en aide à M. Longueville Jones et à son digne et savant ami M. John Williams. Ces relations d'archéologie internationale nous seront d'une utilité incontestable. Nous aurons en dépôt cette « Archæologia cambrensis » aussitôt son apparition, et nous en dirons le prix dans un de nos prochains numéros. — Nous sommes heureux de voir que les regards de nos voisins s'attachent sur la France quand il s'agit d'archéologie. Ainsi, notre Comité des arts et monuments a publié autrefois un Questionnaire qu'on a envoyé dans toutes les communes de France, pour solliciter des réponses sur tous les objets d'art ou d'antiquité qui pouvaient exister. Ce Questionnaire nous est revenu, au ministère de l'instruction publique, chargé de réponses, quelquefois savantes, et signalant toujours des monuments inconnus. M. Longueville Jones nous demande copie de ce Questionnaire, afin d'en faire la traduction et de le lancer dans tout le pays de Galles. Jamais, répétons-le, on n'a été témoin d'un mouvement archéologique pareil à celui qui s'étend dans toute l'Europe.

Notre collaborateur, M. Georges de Soultrait, nous prépare deux articles, accompagnés de gravures sur bois, sur l'état des études archéologiques en Angleterre. Le premier de ces articles paraîtra, sans doute, dans la livraison d'avril prochain.

Retour à l'ancienne poésie. — Dans le *National* du 12 janvier 1846, M. Littré, de l'Institut, traducteur d'Hippocrate, a fait un deuxième article sur un ouvrage de M. Génin : « Des Variations du langage français depuis le XII^e^ siècle ». Il dit, à la fin : « De quelque part qu'on se tourne, on aperçoit que le vice de la langue moderne est d'avoir cherché une fausse régularité, celle qui est pour l'oreille. Boileau dit que Ronsard, réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode. Il ne faut pas accuser le seul Ronsard; il faut accuser tout le XVI^e^ siècle, qui, ne gardant aucune mesure, sacrifia complétement la littérature nationale aux lettres classiques. Et cependant notre littérature avait tenu un rang glorieux et fait une non moins grande fortune que ne le fit après elle la littérature des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles; les principales productions en ont été traduites dans toutes les langues de l'Europe. Comment ne pas regretter la perte de telles richesses? Comment ne pas désirer que la chaîne rompue soit renouée, et qu'un passé brillant, plus séparé de nous par

le dédain et l'oubli que par aucune démarcation profonde, vienne reprendre place dans la littérature. »

Pour appuyer cette audacieuse assertion, M. Littré cite deux fragments, l'un éclatant et guerrier, l'autre doux et triste, de notre poésie du moyen âge. Le premier est tiré de la « Chanson de Roland »; le second de « Berthe aux Grands-Pieds ». La « Chanson de Roland », éditée par M. F. Michel, est du XII^e^ siècle; « Berthe », publiée par M. P. Paris, est de la fin du XIII^e^. Les strophes de Roland sont celles où le neveu de Charlemagne, près de périr, sonne de l'oliphant. « Qu'y a-t-il de plus saisissant, dit M. Littré, que ces reprises du poëte, ce cor trois fois sonné, ce cor à *longue haleine*, apportant de loin et d'échos en échos, à l'oreille surprise de Charlemagne et des siens, l'appel suprême, l'appel désespéré de la vaillante arrière-garde qui meurt dans un combat inégal? et, s'il est permis de comparer la réalité aux fictions, n'est-ce pas ainsi que le canon de Waterloo, ébranlant les airs et la terre, venait, à chaque volée, appeler l'aile droite au secours de la brave armée qui succombait sur un autre champ de Roncevaux? — La versification de Berthe, ajoute M. Littré, est pleine de douceur et de charme. » Le morceau qu'il cite est celui où la femme de Pépin-le-Bref, victime d'un complot domestique, est abandonnée dans une forêt. 42^e^ et 43^e^ strophes.

M. Achille Jubinal nous écrit : « Dans les « Annales archéologiques » de décembre, vous dites, page 397, après un éloge aussi bien pensé qu'écrit des *Fabliaux et Contes du moyen âge* : « Nous regrettons vivement que cette « jeune ardeur de publication d'anciennes poésies, à laquelle s'abandonnaient, « il y a quelques années, MM. Chabaille, Francisque-Michel, Leroux de Lincy, « Achille Jubinal et M. Paulin Paris, leur maître, se soit ralentie. Il faut qu'elle « se ranime; sinon, nous autres archéologues proprement dits, nous ferons « cette besogne. »

« Je loue très-fort votre vivacité, mon ami, et j'approuve grandement votre vœu. Oui, il faut que cette ardeur se ranime; il est urgent que notre œuvre soit reprise et que le mouvement de l'archéologie littéraire marche de pair avec celui de l'archéologie monumentale; car les deux sciences se commentent, s'expliquent, se complètent l'une par l'autre. Ce serait ici le lieu peut-être d'examiner comment et pourquoi nos travaux se sont arrêtés, et si ce n'a pas été faute d'encouragements judicieux. Mais cet examen serait un peu long. Je le ferai, d'ailleurs et avec franchise, autre part.

« En attendant, permettez-moi de déclarer ici, qu'à dater de ce moment, une Société, fondée sur le modèle de celle de *l'Histoire de France*, est formée

pour la publication des textes inédits de notre histoire littéraire au moyen âge. Les statuts de cette Société s'impriment en ce moment. Ils seront distribués avant peu. En ma qualité de secrétaire de cette association, je recevrai dès à présent les adhésions qui me seront adressées.

« Je suis votre très-dévoué serviteur.

« A. Jubinal. »

RUINE DE LA FLÈCHE DE SAINT-DENIS.

La flèche de l'église royale de Saint-Denis est sur le point de tomber. Reconstruite à neuf, il y a huit ans à peine, elle écrase la vieille tour sur laquelle on l'a dressée. Ce fait est d'une gravité telle qu'il mérite un article à part dans les « Annales archéologiques ». Dans la prochaine livraison, nous examinerons donc pourquoi cette flèche nouvelle entraîne le portail, et nous dirons sur qui doit retomber la responsabilité d'un accident inévitable. L'événement était tellement attendu que le Conseil des bâtiments civils a proposé et que M. le ministre des travaux publics a ordonné de déraser immédiatement la flèche et la tour jusqu'à la plate-forme du portail; Dieu veuille qu'on en ait le temps. Cet événement, quelque malheureux qu'il soit, est trop favorable à nos doctrines pour que nos regrets ne soient pas un peu tempérés. La chute de la flèche de Saint-Denis empêchera, nous l'espérons, qu'on n'élève deux flèches sur les tours de la cathédrale de Reims. L'accident de Saint-Denis fera le salut d'une foule de monuments. Ainsi, à quelque chose malheur est bon. Nous parlerons aussi de l'église abbatiale de Brantôme, qui n'a pas attendu, pour s'écrouler, la visite du Conseil des bâtiments civils.

LE MONT ATHOS.

(SUITE[1]).

Du plateau où nous étions en contemplation devant cette puissante nature, il nous fallut descendre jusqu'au bord de la mer par un chemin étroit, une voie ferrée de dalles sur lesquelles glissaient les pieds de nos montures. Nous devions ensuite côtoyer la mer presque continuellement, les couvents étant, comme nous l'avons dit, placés sur le rivage ou s'avançant assez peu dans les terres. Le premier couvent rencontre, celui que nous pouvons assimiler à la chapelle d'un porche ou à l'entrée d'une église, porte le nom de Saint-Basile. Aujourd'hui, il est complétement abandonné; il appartient, comme cellule, au monastère qui lui sert de pendant et qui porte le nom de Chilandari. Saint-Basile est placé sur un promontoire battu des vagues où il trempe le pied.

A deux heures, nous arrivons à Siménou, couvent de seconde classe, assez riche, très-bien entretenu, et que nous ne faisons qu'entrevoir, parce que nous devions y revenir pour y séjourner. Nous nous dirigeons sur Karès, capitale de l'Athos, où siégent les chefs du gouvernement, où réside l'agent turc, pour qui j'avais des lettres. A Karès, je voulais demander un itinéraire pour nos visites, et des lettres officielles de recommandation pour faciliter nos investigations. Nous sommes donc à Vatopédi, l'un des trois grands couvents du mont Athos, à cinq heures et demie du soir. Nous y couchons; nous en repartons le lendemain matin à dix heures, et nous entrons dans Karès à midi et demi.

Karès doit son nom aux nombreux noyers[2] qui l'environnaient autrefois et dont il reste quelques-uns encore. D'autres veulent que ce nom lui vienne de κεφέα (têtes, parce qu'un pape l'aurait semée des têtes de tous les moines qui lui résistaient. Karès est une capitale, mais proportionnée à tout le royaume. Le pays est petit, la capitale est une miniature. Elle a mille habitants à peu près, et ce serait à peine un bourg de France; mais ce nombre est le huitième

1. *Annales Archéol.*, vol. IV, p. 70.

2. Καρύα, noyer.

à peu près de la population totale du mont Athos. Comme à toute capitale, c'est là que de divers côtés viennent aboutir les routes; mais ces routes sont des chemins, on pourrait même dire des sentiers, tant ils sont étroits. Quand deux mulets se rencontrent sur ces voies resserrées, il faut que l'un se range pour laisser passer l'autre. Du reste, comme aux approches d'une ville, les champs sont mieux cultivés que dans le reste de la province; les terres ont plus de valeur, la propriété est plus morcelée, les fermes d'exploitation sont plus rapprochées. Les maisons de campagne, les habitations pour le délassement ou la santé s'éparpillent tout autour de Karès. Ainsi qu'il convient à une capitale, Karès est au centre du pays : de Karès à Sainte-Laure, qui est à l'extrémité orientale de l'Athos, il y a sept heures de marche; de Karès à l'isthme, ou extrémité occidentale, huit heures. De Stavro-Nikita à Xiropotamou, c'est-à-dire de l'une à l'autre extrémité de l'axe transversal, il y a quatre heures; Karès est à une heure trois quarts de Stavro-Nikita et à deux heures et quart de Xiropotamou. Ainsi la capitale est mathématiquement au centre du pays. Cette capitale, du reste, se compose d'une rue longitudinale, qui s'ouvre tortueusement et étroitement d'occident en orient et du sud au nord. Cette rue est coupée par une autre rue transversale qui n'a, à proprement parler, qu'une seule branche; si la branche du nord rencontrait celle du sud et n'était pas trop courte, Karès aurait la forme d'une croix grecque, autant que des rues sinueuses peuvent représenter une figure rectiligne.

Vers le centre de cette croix, un peu sur le côté méridional, s'élève la grande église, la métropole du mont Athos. Elle porte le nom de Prôtaton, église souveraine. Cette cathédrale ne serait qu'une chapelle en France; mais, on le répète, l'Athos est un royaume en miniature, et Karès une capitale vue par le petit bout d'une lunette; tout est proportionné. Contre la métropole, mais n'y adhérant pas, s'élève le palais, Beylichi ou Voïvodat pour les Turcs, Épistasie pour les Grecs. C'est là que résident l'aga turc (le bey ou voïvode) et les gouverneurs ecclésiastiques du mont Athos, nommés Épistates. Le palais ducal de Venise est contigu à Saint-Marc, l'Épistasie de Karès touche au Prôtaton. Ce palais du gouvernement est une masure de bois et de pierre. La tour carrée, le donjon, qui peut servir de prison, est en moellons assez mal appareillés; dans le reste de la construction il entre plus de bois que de pierres. Pauvre palais; à Paris, si on trouvait à le louer, il ne rapporterait pas douze cents francs.

Nous entrons dans la cour, au trot de nos montures. L'archontaris ou économe du palais, assisté d'un soldat grec, vint au-devant de nous pour savoir qui nous étions et ce que nous voulions. Lorsqu'on le lui eut dit, il

envoya nos bêtes à l'écurie et nous fit monter à la salle du conseil qu'on nous assigna pour salle à manger, chambre à coucher, salon et cabinet de toilette. Cette salle, grande et sans cheminée, devait être assez froide en hiver; mais, le 26 octobre, jour de notre arrivée à Karès, elle n'était pas trop incommode. Le plafond de cette salle est en bois, peint en bleu foncé. Vers le milieu sont cloués trois petites planches rouges sur lesquelles on lit :

IC. XC. NI. KA.

Jésus-Christ vainqueur. — Au fond, contre le mur oriental, comme dans un sanctuaire, une lampe toujours allumée brille devant une image de la Vierge qui tient Jésus dans ses bras. Les murs n'ont pas le moindre ornement; ils sont tout blancs, badigeonnés à la chaux. A la hauteur de la corniche des fenêtres, qui sont rectangulaires, règne une tablette de bois qui fait tout le tour de la salle; c'est là, comme dans les chambrées de nos casernes, qu'on met ses souliers, ses brosses, ses ustensiles de toilette. Le plancher est couvert d'une natte. Contre les murs, de trois côtés, la natte est encadrée par un divan, ou plutôt par un banc en bois, qui est bas, qui est dur et couvert d'un drap épais en grosse toile. Sur ce drap est étendu un tapis uni, en laine et d'un rouge brun. A l'occident, du côté opposé à l'image de la Vierge, est une barre devant laquelle s'arrêtent ceux qui n'ôtent pas leurs chaussures ou qui sont du peuple. En avant de la barre, à gauche, est la porte d'entrée; à droite, un bureau où les Épistates font leurs écritures. Dans le mur occidental est percée une porte et une fenêtre vitrée donnant sur une petite chambre qui sert de caisse. Le mur méridional est troué de quatre fenêtres à deux panneaux et à quatre petites vitres; ce sont d'étroites ouvertures carrées, comme celles des maisons de nos plus pauvres paysans.

Je me suis arrêté à décrire cette chambre, parce qu'elle est tout à la fois la salle du conseil des Épistates, la salle qui sert aux réunions générales des députés du mont Athos, la salle du tribunal suprême. Cent personnes y tiendraient assez difficilement. Cette chambre des députés, cette cour de justice, salle d'apparat, grande salle d'honneur, donne une idée de l'Épistasie tout entière. On y apporta nos effets; on nous y offrit du café et du glyko, et l'on vint nous y rendre visite. Le président de l'Épistasie fut d'une politesse et d'une complaisance exquise pour nous. Je lui remis plusieurs lettres de recommandation, notamment une lettre très-pressante de l'archevêque de Salonique. Il s'excusa de ne pouvoir nous traiter selon son désir et selon ce

qu'il appelait notre mérite; mais il promit, et certainement il a dépassé ses promesses, de faire ce qu'il pourrait pour nous être agréable. Nous avons été l'objet de prévenances que je n'oublierai jamais. Sur ma demande et après quelques instants de repos, on nous conduisit à l'aga. La chambre où il passe ses jours, car il sort très-rarement, est moins grande que la nôtre. Elle est coupée en deux moitiés inégales, comme celle du conseil, par une barre, en deçà de laquelle se tiennent les domestiques et les gens du peuple. Cette portion est la plus petite et la plus rapprochée de la porte; elle sert d'antichambre pour ainsi dire. C'est une pièce antérieure sans mur de cloison. La seconde partie, plus grande, plus élevée de trente centimètres, est couverte d'un tapis riche en couleurs. Au fond, dans un coin comme dans un sanctuaire, à droite pour les spectateurs de la barre, est accroupi l'aga; il a sous sa main, accroupi dans un autre coin, un secrétaire qui écrit ses lettres, qui lui fait la conversation, quelquefois la lecture, et s'occupe à le distraire. A notre arrivée, l'aga s'inclina par politesse, et nous fit signe de nous asseoir sur un divan étendu près de lui. Un prêtre de Sainte-Laure, qui était en ce moment à Karès, lui expliqua en langue turque le but de notre voyage. Je lui remis une lettre du gouverneur turc d'Athènes, que M. le comte de Sartiges, chargé d'affaires de France, m'avait fait obtenir; puis une seconde lettre du pacha de Salonique, à laquelle il fut très-sensible. Il m'offrit de nous donner un firman pour nous introduire dans les couvents, et un homme pour nous accompagner et être l'interprète vivant de ses volontés et de ses ordres aux moines à notre sujet. Je remerciai; je déclarai que je venais en ami, en frère visiter les monastères du mont Athos et que je me contenterais d'une lettre de recommandation que devaient nous donner les Épistates. Ma réponse fit le meilleur effet sur les moines qui étaient là, sur le caloïère qui nous servait d'interprète; dès lors je fus haut placé dans les bonnes grâces et l'estime de la communauté. Je voulais en effet devoir tout à la bienveillance des moines et non aux ordres du Turc. Du reste, il aurait fallu payer le firman, payer le guide qu'on m'offrait, et je n'étais pas en état de faire une pareille dépense. J'eus à me louer de ma résolution, car mes paroles furent rapportées dans tous les monastères, avec embellissements, par le caloïère de Sainte-Laure et par le secrétaire général de l'Épistasie; elles prédisposèrent admirablement tous les moines en notre faveur et, grâce à elles, nous avons pu pénétrer jusque dans des sanctuaires où n'entrent jamais les laïques grecs et encore moins les chrétiens de l'Église latine. Loin de se formaliser de mon refus, l'aga nous fit servir du glyko, du café, des pipes, un boisseau d'excellentes noisettes du mont Athos et des raisins secs. Quant à

lui, il but, fuma, mangea et, dans les intervalles, se brossa la barbe et se regarda plus de cinquante fois dans le miroir-brosse qu'il tenait à la main. Sa barbe, on peut le croire, était toute lustrée, taillée avec grand soin et en forme d'éventail. La physionomie de ce Turc, douce, bienveillante, un peu molle, était satisfaite des égards que les Grecs ont pour lui. Il est au mieux avec les Épistates qui lui fournissent tout le sucre et le café dont il a besoin, et qui préviennent son goût prononcé pour les noisettes et les raisins secs.

Après cette audience, on nous reconduisit dans la salle du conseil, où l'on nous servit un souper que partagea l'archontaris. La table turque, petite et basse, fut enlevée, et la salle se convertit en chambre à coucher. Nous nous étendîmes tous trois, M. Durand, Caraïannis et moi, sur le dur divan qui bordait la salle. Du reste, pas de matelas, pas d'oreillers, pas de draps. Des couvertures, on nous en donna; car, de tout le lit européen, c'est la seule pièce connue en Grèce et en Turquie. Pendant notre voyage, nous nous couchions tout habillés. D'un coussin, quand nous en avions, ou d'un portemanteau et d'une valise, à défaut de coussin, nous faisions un oreiller, à peu près aussi doux que celui de Jacob. Une courtepointe achetée à Athènes, et pliée en deux, nous servait de matelas; elle s'étendait sur le plancher, quand nous dormions dans une chambre, ou sur la terre, quand nous couchions en plein air, ce qui nous arrivait souvent. De notre manteau nous faisions tout à la fois les draps et la couverture. Comme au mont Athos, on nous donna des couvertures, dès lors le manteau vint se superposer à la courtepointe et faire comme un second matelas. Tout cela cependant était encore très-dur, et la nuit on avait les reins fatigués, les omoplates sensibles. Mais, une fois levé, une fois debout, on n'y pensait plus; on ne s'en trouvait pas plus mal que si on eût dormi sur un lit de plumes, entre deux draps blancs et fins.

Le lendemain matin, les Épistates nous délivrèrent une lettre adressée aux chefs des monastères. Les recommandations qu'on y faisait de nous bien accueillir étaient extrêmement pressantes. On ordonnait de nous montrer les objets précieux, les bibliothèques, les trésors des églises, tous les monuments; on prescrivait les plus bienveillantes mesures pour notre logement dans chaque couvent et pour notre nourriture ; on exigeait que, lors de notre départ, des mulets et des domestiques fussent mis à notre disposition pour nous transporter avec nos bagages d'un monastère dans un autre. Partout ces recommandations furent accueillies; un seul couvent y résista, mais tous les autres firent plus qu'on ne leur disait.

Nous quittons Karès à deux heures de l'après-midi. Un âne, conduit par un domestique de l'Épistasie, portait nos bagages. Quant à nous, ayant refusé des

mulets pour monture, nous nous rendîmes à pied, le long d'un chemin en pente et tout bordé d'arbres magnifiques. A notre droite, cette vigoureuse végétation descendait dans un torrent; à notre gauche elle gravissait une colline. Vers trois heures nous étions à Ivirôn, l'un des trois plus grands couvents du mont Athos. Là commençait, à proprement parler, notre pèlerinage archéologique à travers les couvents de la Sainte-Montagne.

Un monastère grec, surtout un monastère du mont Athos, ressemble beaucoup à un château fort du moyen âge. Il est haut en murailles, fortifié de tours, et toujours prêt à blesser par les dents de ses créneaux; on n'y entre qu'après plusieurs défilés coupés en zigzag, afin de briser la ligne droite que suivraient les projectiles des assiégeants. Au point le plus fort, le moins accessible, s'élève une tour plus haute que les autres, qu'on appelle la grande tour, et qui est le donjon. Voilà pour la défense. Pour l'agression, ces murailles et ces tours, comme les châteaux gothiques, sont aiguisées de créneaux, et couronnées de mâchicoulis d'où peuvent pleuvoir les pierres, l'eau et l'huile bouillantes; elles sont percées de meurtrières et d'ébrasures, vides aujourd'hui, mais où des canons allongeaient autrefois le cou et ouvraient la gueule. Depuis la guerre de l'indépendance, les Turcs ont désarmé le mont Athos et lui ont enlevé ses canons; ainsi deux couleuvrines enclouées servent aujourd'hui de bornes à l'entrée du donjon ou de la citadelle de Sainte-Laure.

Les monastères athonites sont donc des châteaux; ils ont longtemps porté ce nom que le P. Braconier trouva encore usité de son temps. Mais, châteaux de moines, ils ont des besoins spéciaux que n'avaient pas ou qu'avaient très-peu les châteaux féodaux et purement militaires de nos contrées. Pour la nombreuse communauté qui y réside, il faut une grande quantité de cellules et de chambres. Cette communauté, qui est religieuse, a besoin d'une grande église pour les offices généraux, et de nombreuses chapelles pour les dévotions particulières. Cette société vit en commun; elle veut, par conséquent, un réfectoire, grand et véritable édifice qui rivalise avec l'église, et qui est pour le corps ce que l'Église est pour l'âme. Ces moines, si nombreux, se suffisent à eux-mêmes; ils forment une ville entière où l'on trouve tout, où l'on fait tout ce qui est nécessaire à la vie. L'existence y est double, matérielle et morale; pour assurer la première, des moines vignerons, laboureurs, bergers, font croître le raisin, pousser le blé, paître les bestiaux que des moines tonneliers, meuniers, boulangers, tisserands et tailleurs convertissent en vin, pain et vêtements. Le moine cordonnier fait des chaussures et des outres avec la peau des boucs que le moine berger garde dans la montagne. Des moines

bûcherons abattent dans les forêts de l'Athos les sapins et les chênes que des moines charpentiers et menuisiers équarrissent, scient et rabottent en cabanes, vaisseaux, ponts et meubles. Les pierres se taillent, la chaux et la brique se cuisent, le ciment se broie par les mains des moines; d'autres moines appareillent ces pierres, posent et scellent ces briques pour élever des églises, des réfectoires et des cellules. Il faut de l'emplacement pour tous ces métiers; aussi dans les grands monastères, à Sainte-Laure entre autres, toute une portion du couvent est occupée par les cordonniers, cordiers, tonneliers, cuisiniers, boulangers, sommeliers; par la cave, la cuisine et le four. Une autre partie est réservée à la première classe des caloïères, à ceux qui gouvernent le couvent, qui chantent au chœur, qui célèbrent les offices, qui étudient la théologie, qui se livrent aux sciences ou à la prière, qui s'adonnent à la vie intellectuelle. Il faut donc un lieu pour la bibliothèque, pour l'école, pour la salle du conseil. Puis quelques voyageurs et de très-nombreux pèlerins viennent, dans toutes les saisons de l'année, visiter les couvents, ces sanctuaires anciens de la science, ces asiles révérés de la religion; il faut des chambres pour les recevoir.

De tous ces besoins naissent des bâtiments spéciaux et à peu près inconnus aux châteaux féodaux. Dans le château, l'église n'est qu'une chapelle; c'est presque une cathédrale dans le couvent où la salle d'armes est remplacée par la salle capitulaire. Telles sont les différences et les analogies que l'on saisit entre le couvent et le château; voyons maintenant le couvent en lui-même.

Le plus grand, le plus complet, le plus ancien monastère de l'Athos est celui de Sainte-Laure; il est situé au fond de la montagne, à l'orient, là où, dans nos cathédrales, ainsi qu'on a dit, s'allonge la chapelle de la Vierge. Les autres couvents, pour les dimensions, le plan, la distribution, descendent tous de Sainte-Laure; ils en reproduisent, mais souvent en bien plus petit, les parties importantes. Ainsi donc, en faisant une description de Sainte-Laure, ce sera décrire tout à la fois les autres monastères. Sainte-Laure est un mètre auquel on peut mesurer tous les monastères de l'Athos. Pour faciliter l'intelligence de la description, voici un petit plan de Sainte-Laure, relevé par nous-même au mont Athos, et que M. Albert Lenoir, membre du Comité historique des arts et monuments, a fait graver d'après nos indications. On y distingue l'ensemble des bâtiments et des murs d'enceinte; puis, à l'intérieur, le réfectoire, la fontaine, le catholicon ou grande église, le cloître et les petites chapelles. La grande entrée du monastère est au sud; à peine a-t-on passé la porte, qu'on trouve la petite chapelle dédiée à la Vierge-Portière (Panaghia-Portaïtissa); sur la gauche, le bâtiment des hôtes, la cave, la

buanderie, la cordonnerie. Tout à l'orient, au delà du catholicon, le logement du grammaticos ou secrétaire, et des deux épitropes ou gouverneurs.

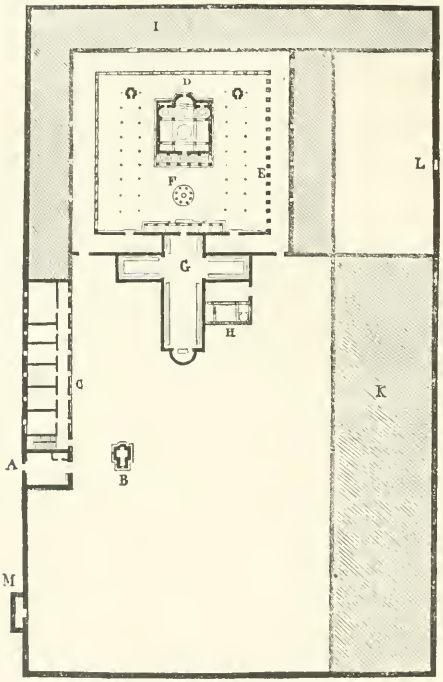

PLAN DES BATIMENTS DE SAINTE-LAURE.

GRAND COUVENT DU MONT ATHOS.

A. Entrée. — B. Chapelle de la Vierge-Portière. — C. Logement des étrangers. — D. Catholicon ou grande église. — E. Cloître. — F. Fontaine ou pighi. — G. Réfectoire. — H. Cuisines. — I. Logement des caloïères. — K. Bâtiments d'exploitation. — L. Poterne. — M. Donjon.

Un vaste emplacement rectangulaire, disposé d'occident en orient, comprend donc tous les bâtiments de Sainte-Laure. Coupez ce rectangle par le milieu, du nord au sud, et vous aurez à l'occident les logements affectés aux moines de la seconde classe, aux artisans; au contraire, à l'orient, d'où vient la lumière, demeurent les choristes, les théologiens, les savants et autrefois les artistes. Dans la première partie, celle qui confine à l'entrée du couvent, celle qui correspond au porche et à la nef d'une église, celle qui est la moins honorable,

il y a deux parties également. L'une, la plus rapprochée de la porte, le vrai porche de ces bâtiments ecclésiastiques, est affectée aux étrangers, aux voyageurs, aux pèlerins. On ne veut pas les laisser pénétrer dans le couvent. Peu religieux souvent, toujours bruyants et dissipés, toujours prêts à partir après quelque temps de séjour, les étrangers logent à l'entrée du monastère, loin des habitations qui veulent le silence et la tranquillité. L'ensemble des pièces qui leur est destiné s'appelle Xénodochion, en latin « Domus Hospitum, » en français Hôpital, c'est-à-dire, maison des hôtes ou des étrangers. Ce mot d'hôpital réveille l'idée de maladie. Les voyageurs, en effet, sont très-souvent malades : les fatigues de la route, les nombreuses privations, la terre étrangère, un autre ciel, une température inaccoutumée, une nourriture différente, l'ennui de la patrie, les souvenirs de la famille et des amis altèrent la santé, affaissent l'âme, affaiblissent le corps. Aussi, dans nos couvents bénédictins de l'Occident, ce qui liait l'hospitalerie ou la maison des hôtes aux habitations des moines, c'était l'infirmerie. L'infirmerie donc avoisine le Xénodochion. Telle est la partie antérieure de la première division de Sainte-Laure.

La seconde partie, que j'ai assimilée à la nef d'une église, est occupée par les jardins potagers, par la cave, la cuisine, le four, la buanderie; c'est là que logent les moines jardiniers, sommeliers, cuisiniers, boulangers, blanchisseurs. Là sont les cordonniers, les chanvriers, les menuisiers, les maçons et broyeurs de ciment. Là, quand ils arrivent des champs, viennent se reposer les moines vignerons, laboureurs, bergers, bûcherons, qui ont chacun leur cellule. C'est la partie bruyante, active du monastère, la demeure des artisans. Tous ces bâtiments divers aboutissent à un édifice commun pour tous, au réfectoire, grand et beau monument, tout revêtu de peintures et tout rempli de tables de marbre.

La seconde division du monastère, ce qui est le chœur et le sanctuaire dans une église et qui est à l'orient, tout opposé à l'entrée, reculé dans le silence et la tranquillité parfaite, la seconde division est moins étendue que la première, mais plus remplie de constructions et de vrais édifices. Un grand cloître carré borde et double l'intérieur des murs de l'enceinte. Au rez-de-chaussée sont les arcades, la galerie ouverte sous laquelle on se promène en temps de pluie ou de grande chaleur. Au-dessus de cette galerie s'élèvent les bâtiments occupés par les moines qui se livrent, non plus aux travaux manuels, comme les artisans de la première division, mais aux occupations de l'intelligence. Là sont les écoles où les jeunes gens, déjà moines, et les enfants, qui veulent le devenir, s'instruisent aux éléments de la littérature, de l'histoire, de la

géographie, de la théologie, du chant religieux, de la liturgie. C'est là que demeurent, près des élèves, les maîtres qui sont choristes ou théologiens, et qui environnent le bâtiment de la bibliothèque. Puis ceux qui s'adonnent à la vie contemplative, qui méditent, qui prient; puis les vieillards qui, d'artisans qu'ils étaient dans l'âge de la force, vivent aujourd'hui dans le repos et la prière. Au centre de ces bâtiments, tout à fait à l'orient et dans l'endroit le plus honorable, habitent les deux directeurs de la communauté, les deux épitropes, à qui une antichambre sert de salle de conseil, de salle capitulaire; ils tiennent près d'eux, pour l'avoir toujours à leurs ordres, le secrétaire [1]. Ce secrétaire est ordinairement le maître des écoles Autrefois, quand Sainte-Laure avait des artistes à elle, elle les logeait près de la bibliothèque et des professeurs. Aujourd'hui, les ateliers des artistes sont tous à Karès, au centre de la vie active.

Tels sont les bâtiments de la seconde section. La première division a un édifice commun, approprié à sa nature, le réfectoire; la seconde a un édifice commun aussi, et qui lui est propre à peu près spécialement. Cet édifice, c'est la grande église, ce que les Grecs appellent le catholicon, l'église par excellence, la cathédrale. C'est à la seconde division que le catholicon revient presque exclusivement. Les moines lettrés, les choristes, les prêtres, les théologiens, les contemplatifs y entrent, y officient; les moines artisans se tiennent à l'entrée, dans le narthex et quelquefois totalement en dehors, lorsque la population monacale est considérable. Les artisans, du reste, ont pour eux une chapelle qui s'élève à l'entrée du couvent, près de la porte, et qui est dédiée à la Vierge-Portière, comme nous l'avons dit.

Le réfectoire et le catholicon sont au centre du couvent, tous deux sur la même ligne; ils forment comme l'ombilic de ce vaste enclos. C'est de là que s'irradient, pour ainsi dire, les autres bâtiments. Ces deux édifices sont séparés par un parvis tout pavé de marbre. Au milieu de ce parvis, à distance égale entre le réfectoire et l'église, s'élève une fontaine qui sert à des usages profanes et religieux tout à la fois, et qui ménage ainsi la transition entre le réfectoire purement profane et l'église exclusivement religieuse. Saint Paulin, évêque de Nole, raconte dans ses lettres à Sulpice Sévère, son ami, qu'il avait fait élever à Fondi deux basiliques séparées, mais voisines l'une de l'autre. Celle de gauche était consacrée aux saints et à l'histoire de l'Ancien Testament, celle de droite à l'histoire et aux saints du Nouveau. Pour les réunir l'une à l'autre, il avait placé entre elles un petit monument dédié à

1. Γραμματικός.

saint Jean-Baptiste; ce monument était un baptistère. Saint Jean-Baptiste, Juif par sa naissance, par sa croyance, par la circoncision à laquelle il avait été soumis, tenait donc à l'Ancien Testament; mais déjà il annonçait la venue de Jésus-Christ dont il était le précurseur, le messager; déjà il baptisait, déjà il prêchait la pénitence et la chasteté. Saint Jean est donc, comme on le dit dans l'office chanté le jour de sa fête, le trait d'union, l'agrafe entre l'Ancien et le Nouveau Testament, entre Jéhovah et Jésus-Christ, entre l'ancienne et la nouvelle loi, entre la Synagogue et l'Église. C'est une pensée analogue qui a fait placer la fontaine [1] entre le réfectoire et le catholicon. C'est là que les moines, avant d'aller aux repas, se lavent les mains; c'est là qu'avant d'entrer dans l'église ils font ou plutôt ils faisaient leurs ablutions. Je dis ils faisaient, car, depuis que les Musulmans leur ont pris cette coutume [2] de se laver avant d'entrer à l'église pour la prière, les Grecs ont renoncé aux ablutions quotidiennes; ils se contentent, une fois par mois, de bénir l'eau de la fontaine et de l'emporter dans leur cellule pour en boire pieusement ou s'en laver en récitant des prières spéciales. A une époque ancienne, cette fontaine mystique était le baptistère, comme le dit saint Paulin, comme on le voit chez nous jusqu'au IX^e^ siècle à peu près. Plus tard, la fontaine fut destinée à deux usages : l'eau continua de servir au baptême, mais on l'employa aussi pour se laver le front en faisant le signe de la croix et en prononçant une prière; les fonts baptismaux furent différents des bénitiers. Les fonts restèrent hors de l'église, ou furent mis au dedans et à l'entrée, et les bénitiers furent attachés aux premiers piliers du porche ou de la nef; l'eau baptismale enfin fut distincte de l'eau bénite. Les Grecs, fidèles aux anciens usages et répugnant aux coutumes des Latins, ont conservé la fontaine hors de l'église; fontaine qui est profane par le lavement des mains avant l'entrée au réfectoire, mais religieuse par la bénédiction dont on en frappe l'eau une fois par mois. La fontaine est circulaire comme la cuve qui est au milieu; elle est percée de douze arcades à jour qui portent une coupole. La coupole est peinte entièrement à fresque et de sujets qui sont tous relatifs aux merveilles historiques de l'eau, sur laquelle flotte le petit Moïse, ou qui s'entr'ouvre pour laisser passer les Hébreux à leur sortie de l'Égypte; cette

1. Πηγή ou Φιάλη, car on lui donne ces deux noms.

2. Les nations musulmanes n'ont rien à elles, ni architecture, ni sculpture, ni peinture, ni coutumes, ni armoiries. Les Turcs ont pris à Constantinople et se sont approprié le croissant, la mosquée qui n'est qu'une église byzantine, les cloîtres, les fontaines religieuses, les ablutions, les cyprès dans les cimetières, l'emplacement des temples, les minarets. Ce que les Turcs ont fait dans l'empire grec, les Arabes l'ont fait en Espagne, en Perse et dans l'Inde. Nation qui prend les idées et les faits aux autres, qui les divulgue, mais ne les invente pas.

eau sort du rocher sous la baguette de Moïse et guérit les lépreux, puis saint Jean y baptise Jésus, enfin elle rajeunit ceux qui la puisent dans la fontaine dont Jésus et la Vierge sont les deux emblèmes mystiques. On pénètre sous le dôme qui abrite la cuve par une arcade ouverte à l'orient, du côté de l'église, et par une autre arcade qui s'ouvre à l'occident, du côté du réfectoire. Ces deux entrées opposées manifestent plus évidemment encore le double usage auquel la fontaine est réservée.

Le réfectoire est un vaste et remarquable édifice dont l'entrée est tournée à l'orient, du côté de la fontaine. Sa forme est un rectangle terminé à l'occident par une abside et traversé, comme une église, par un autre rectangle qui le partage en deux parties inégales; cette disposition donne, en plan, une croix romaine renversée, une croix dont le pied serait beaucoup plus court que la tête. Les branches de la croix, aussi bien que l'entrée, sont en ligne droite. De l'extrémité de l'abside qui est à l'occident, ai-je dit, et où se dresse la table des directeurs du couvent, on voit la fontaine, on voit l'église et jusqu'au fond de l'église, jusqu'au sanctuaire; ainsi la présence continuelle de la divinité et de son temple vient sanctifier les repas. Des scènes analogues à la destination du réfectoire sont peintes sur les murailles : la multiplication des pains et des poissons, l'eau changée en vin, la cène, le corbeau apportant à Hélie sa nourriture, Habacuc transporté par l'ange dans la fosse aux lions et donnant du pain à Daniel. Mais, pour tempérer l'appétit et réfréner la gourmandise, contre le mur oriental et en pleine lumière, brille le jugement dernier et l'enfer où les gourmands sont punis d'une façon plus terrible encore que les autres damnés.

Sortez du réfectoire, traversez ou tournez la fontaine, et vous entrez dans l'église dont la porte est à l'occident, du côté de la fontaine même. L'église est une croix à branches égales, mais avec le pied un peu plus allongé que le sommet; toutefois, ce n'est pas rigoureusement une croix latine. Une nef transversale la coupe en deux parties et sépare la nef du sanctuaire. Au point d'intersection, s'élève une coupole toute peinte, au surplus, comme l'église entière; l'abside est à l'orient dans l'église, comme elle est au couchant dans le réfectoire. Si donc, en supprimant le parvis, on rapprochait le réfectoire de l'église, on aurait un édifice unique, avec une nef à contre-abside, comme dans les églises du Rhin, et avec double transsept, comme dans certaines églises d'Angleterre, comme dans la grande église abbatiale de Cluny qui est, hélas! complétement ruinée. Il faut donc se figurer un seul monument, tranché par le milieu et séparé par une cour au centre de laquelle s'élève la pighi.

L'église est entourée de tous côtés par une grande cour ou jardin ; c'est ce que, dans nos couvents de l'Occident, on appelle le préau, car cette cour est circonscrite par le cloître. Du reste, ce préau est beaucoup plus étendu que les plus considérables de chez nous ne l'étaient, puisque le centre est occupé par une assez grande église et que, sur le côté méridional, s'élève en outre une petite chapelle [1]. De grandes allées de cyprès règnent parallèlement aux arcades du cloître et semblent doubler d'un cloître de végétation le cloître d'architecture. Quelques-uns de ces cyprès sont d'une grosseur et d'une hauteur considérable; plusieurs, dit-on, furent plantés par le fondateur de Sainte-Laure, saint Athanase l'Athonite ; ils auraient aujourd'hui, par conséquent, neuf siècles d'existence à peu près.

Tous les bâtiments où logent les hôtes, les artisans et les lettrés, s'appuient en dedans contre la grande muraille d'enceinte. Cette muraille, du moins au premier étage, est percée de fenêtres qui éclairent les cellules sur la campagne, et donnent en perspective, à tous ces solitaires, les splendeurs immobiles du mont Athos et les magnificences orageuses de la mer. L'enceinte est rectangulaire, comme nous avons dit; elle emprisonne tout le monastère dans un mur épais, solide, haut et crénelé. Près de la porte, le mur s'épaissit encore et forme en saillie un carré sur lequel s'élève et se détache la tour par excellence, le donjon crénelé [2]. Un peu plus loin, sur le même côté, côté du nord, la muraille se retire au contraire; elle fait, en retraite, un carré où s'ouvre la grande porte du couvent. Sur le côté sud est percée une petite porte, comme une sortie dérobée, qui est condamnée aujourd'hui. L'enceinte, au rez-de-chaussée, est solide et aveugle; au premier étage, mais sur les trois côtés seulement du nord, de l'est et du sud, elle est percée de fenêtres qui donnent du jour aux cellules. L'enceinte a un kilomètre de circonférence.

Hors du couvent, à quinze minutes de marche, sur le bord de la mer et à l'orient, s'élève la citadelle du couvent, ce que les moines appellent l'arsenal. Du couvent à l'arsenal on suit un chemin tournant, en pente rapide, sur un rocher qui s'écaille par larges feuillets. On dirait d'un manuscrit gigantesque rongé par des rats antédiluviens. Les bords de ce chemin sont parfumés par des lauriers, des myrtes, de petits chênes verts, des buissons nains d'arbres de Judée, des bouquets d'arbousiers à pommes rouges, des oliviers sauvages à petites baies noires. L'arsenal, la citadelle, consiste dans

1. La chapelle des morts qui est au centre du cimetière des moines. Ce cimetière fait partie du préau; il est petit, parce que tous les quatre ans, il se renouvelle. Tout mort de quatre ans est déterré; le squelette exhumé est placé pour toujours dans une crypte funéraire.

2. Πύργος.

une grande tour carrée, couronnée de machicoulis et de créneaux, bâtie sur un rocher à pic. Un pont-levis en défend l'entrée. Le sommet est terminé par un toit plat, couvert de tuiles en granit. De ce toit que surmonte une grosse croix de fer, il est facile de défendre la position et de lancer par les machicoulis des quartiers de roches. Près de la tour s'étend un petit rempart crénelé; il est destiné à défendre les bateaux amarrés dans une petite anse que cette tour protège. Derrière ce rempart est un grand bâtiment, un chantier couvert où se confectionnent les chaloupes à l'usage des moines. Depuis que les bois de l'Athos ne fournissent plus d'assez gros arbres pour qu'on y puisse, comme les moines en avaient l'habitude autrefois, creuser un canot tout entier, depuis que les plus petits bateaux se font de plusieurs planches chevillées et goudronnées, les moines ne construisent plus eux-mêmes leur marine, mais ils la font exécuter, dans leurs chantiers toutefois et avec leur bois, par les mains des charpentiers lemniens. L'île de Lemnos se voit parfaitement de là et n'est qu'à une petite distance du cap d'Athos.

Tels sont les bâtiments qui constituent le couvent de Sainte-Laure et tous les couvents du mont Athos; les différences qu'on pourrait signaler proviennent de la localité qui n'est pas la même, des dimensions qui sont moindres, de la date de la construction qui est plus récente, de la richesse qui est inférieure, ou d'autres causes analogues et qui n'ont pas permis les mêmes développements. Mais on peut dire, en somme, que tous les monastères reflètent exactement celui de Sainte-Laure.

On doit le reconnaître, la disposition des bâtiments, telle qu'on vient de l'indiquer, est préférable à la disposition de nos constructions monastiques. Chez nous, l'église se développe au détriment du reste. L'église n'est pas dans le centre, mais sur le côté du monastère, et le cloître, au lieu de l'envelopper, est appliqué sur un de ses flancs, ordinairement le méridional, contre toute la longueur de la nef. Le cloître encadre un préau de peu d'étendue, au centre duquel est un puits, qui rappelle assez mal la fontaine grecque. Sur les quatre côtés du cloître s'appuient les divers bâtiments : la bibliothèque du côté de l'église, le réfectoire en face de la bibliothèque. A la hauteur du transsept méridional, la bibliothèque se lie à la salle capitulaire, et le réfectoire au dortoir; la salle capitulaire et le dortoir forment le troisième côté en retour d'équerre. Le quatrième côté, celui qui commence à la naissance de la nef et lui est transversal, est occupé par la maison des hôtes qui confine au réfectoire, et par l'infirmerie qui touche à la bibliothèque. De l'autre côté de l'église, sur le flanc septentrional, brille la maison abbatiale qui fait pendant au cloître. A l'orient, s'étend le vaste cimetière; à l'occident, entre la maison

abbatiale et l'entrée de l'église, est l'officialité ou maison de justice. Des jardins, des terrains vagues environnent ces divers bâtiments et sont environnés eux-mêmes par un mur d'enceinte. Sauf les exceptions et les particularités, tel est le plan de nos grandes abbayes, tel on peut l'extraire du « Monasticon gallicanum », par résumé ou généralisation, ainsi que nous l'avons fait.

Les monastères grecs ont disposé leurs bâtiments avec plus d'art, dans un plus curieux et plus symbolique rapport avec les convenances et les nécessités de l'appropriation. Mais il faut remarquer que la bibliothèque et l'infirmerie, pièces minimes chez les Grecs, sont très-vastes chez les Latins. Chez nous, l'intelligence et la charité ont des palais dignes d'elles, et de plus, l'église y est grande ; elle est petite, ce n'est guère qu'une chapelle, au mont Athos. Chez les Grecs, le réfectoire est énorme; il a de l'importance chez nous, mais il ne vaut pas plus, il vaut peut-être moins que la bibliothèque. La salle capitulaire, à peine existante en Grèce, est un vaste bâtiment en Occident, un bel édifice; le dortoir, nul en Grèce, où l'on couche dans les cellules et non dans une pièce commune, est considérable chez nous. L'individualisme et la vie matérielle sont plus développés en Grèce; la communauté et l'intelligence plus cultivées en Occident.

Après ces quelques mots, suffisants peut-être pour faire comprendre la distribution de tous les bâtiments qui composent un couvent, visitons les monastères un à un, en commençant par Siménou qui, géographiquement et quand on arrive d'Hiérissos, est le premier de tous. Nous laissons celui de Saint-Basile, qui précède Hiérissos, mais qui est abandonné aujourd'hui.

DIDRON.

(*La suite à un numéro prochain.*)

L'ORFÉVRERIE AU MOYEN AGE.

I. — ANALYSE DU TRAITÉ DE THÉOPHILE [1].

Un moine s'est chargé de résumer les règles de cet art pratiqué par des

1. M. l'abbé Texier, que recommande un important travail intitulé *Essai sur les argentiers et les émailleurs de Limoges*, prépare une seconde édition de son bel ouvrage, mais une édition très-augmentée et qui portera justement en titre : *Histoire de l'orfévrerie*. L'analyse suivante du *Traité de Théophile* fera partie de l'édition nouvelle impatiemment attendue. Pour nos lecteurs, cette analyse va continuer, sans la compléter toutefois, l'histoire de l'orfévrerie que nous avons déjà commencée dans les « Annales » ; car nous voulons donner sur cet art tous les documents qui sont entre nos mains ou qui parviendront ultérieurement à notre connaissance. La planche qui précède l'article de M. Texier est un produit de la fonte dont parle si souvent Théophile. Cette curieuse lampe en bronze, qui appartient à M. de Saint-Mémin, conservateur du musée de Dijon, date probablement du XIIe siècle, de l'époque même où Théophile écrivait, ce qui lui donne un intérêt tout particulier. M. de Saint-Mémin, en nous envoyant généreusement un beau dessin de la lampe, nous adressait la note suivante, où l'on trouvera l'explication des sujets de l'Ancien Testament qu'on voit figurer sur cette tige.

« Élévation perspective d'une ancienne lampe à huit becs, en bronze coloré d'une patine naturelle, vert brunâtre foncé, ayant l'aspect d'un bronze antique. J'ai acheté cette lampe, en 1833, du sieur Joanne, marchand de curiosités de Dijon, qui la tenait d'un de ses confrères ambulants, nommé Peyre. Celui-ci m'a dit en avoir fait l'acquisition dans un village de la Franche-Comté, situé entre Dôle et Besançon. Un cône allongé, s'élevant du centre de la lampe et dont la base sert de point d'attache aux huit becs, est divisé horizontalement en six parties par des moulures, quatre desquelles sont composées d'un tore compris entre deux filets. Le compartiment inférieur, celui qui pose immédiatement sur le réservoir, est orné de feuillages. Les trois compartiments suivants contiennent chacun trois sujets tirés de l'histoire sainte, séparés l'un de l'autre par des colonnettes supportant des arcs en plein-cintre. Le cinquième compartiment est, comme le premier, orné de feuillages ; sur celui-ci est une boule ovoïde, surmontée d'un anneau de suspension trilobé et dont la tige tourne librement dans l'extrémité supérieure de la boule. — Sous le réservoir, au point de jonction des ventres des huit becs, est un culot, du centre duquel sort une tige descendante relevée en crochet. L'extrémité de ce crochet étant brisée, elle a été restituée, dans le dessin, en lui donnant la forme d'un bourgeon. Ce crochet servait, sans contredit, à suspendre un bassin destiné à recevoir l'huile débordante. Je connais des lampes à huit becs, telles que celles dont les Israélites font usage dans leurs oratoires; elles sont munies d'un semblable bassin, que termine inférieurement un anneau servant à saisir la lampe suspendue à une poulie à contre-poids. Chaque bec est garni d'un porte-mèche en fer étamé, et d'un couvre-mèche à crochet de même matière, articulé à charnière comme celui que l'on voit, dans le dessin, relevé sur un des becs.

moines [1]. Pourquoi son traité, où est renfermée la technique du moyen âge, nous laisse-t-il, au milieu de lacunes difficilement explicables, ignorer à la fois et son siècle et sa patrie? De quel pays était ce moine Théophile, humble prêtre, comme il se nomme? Était-il Italien comme le titre de « Tractatus lumbardicus », que porte une copie de son traité, le fait croire au comte Cicognara? L'Allemagne a-t-elle droit de le revendiquer, ainsi que sembleraient l'indiquer quelques mots de forme allemande et le « Rugerus », qu'une copie récente de la bibliothèque Nani accole à son nom? Cette dernière opinion, beaucoup plus probable, a pour elle les plus nombreuses autorités;

Une seule de ces dernières pièces manque ; les autres, quoique oxidées, ont conservé leur jeu par l'effet de la substance graisseuse dont elles ont été pénétrées dans le temps où on faisait usage de la lampe.

« Après cette description matérielle de l'objet, disons quelques mots sur la partie artistique de son ornementation. Tout l'ouvrage, feuillage et sujet, est à jour et d'un style analogue à celui de la nole ou clochette décrite dans les « Annales archéologiques », vol. I, page 262, que M. Didron pense devoir dater du XI^e^ ou du XII^e^ siècle. L'ensemble de la lampe est d'une coupe qui ne manque pas d'élégance; mais les personnages et autres figures, formant les neuf reliefs qui la décorent, sont d'un dessin barbare, comparable à celui des objets sculptés sur les chapiteaux romans le plus défectueusement taillés. Cependant les divers sujets sont assez clairement exprimés pour être reconnus sans trop de peine. La périphérie complète du cône est représentée en trois dessins. — Sujets du dessin intermédiaire : 1. Saül fait David son écuyer. 2. Lutte de l'Ange et de Jacob. 3. David jouant de la harpe et un Ange soutenant l'instrument. — Sujets du dessin placé sur la gauche : 4. Le Sacrifice d'Abraham. 5. Le Déluge, symbolisé par une barque dans laquelle sont Noé et sa femme. 6. Samson, sans armes, se rendant maître du lion des vignes de Thamnatha qu'il va mettre en pièces. On reconnaît le personnage à la longueur démesurée de sa chevelure. — Sujets du dessin placé à droite : 7. David et Goliath. Le dessin de ce sujet et celui du suivant surpassent les autres en bizarrerie. 8. La Tentation. 9. Le jeune Tobie conduit par l'ange Raphaël sous la figure d'Azarias, jeune homme de la plus grande beauté, selon la Bible. Ce pourrait être encore l'expulsion du paradis terrestre; l'attitude des deux personnages semble abattue.

« Hauteur, du dessous du crochet au-dessus de l'anneau de suspension, 0 m. 42 c. 5 mill.; diamètre, pris des extrémités de deux bers opposés : 0 m. 25 c. »

Notre gravure, exécutée avec une scrupuleuse fidélité par M. Varin, est précisément la moitié de l'objet. Encore aujourd'hui, dans leurs synagogues, les Israélites se servent de lampes de ce genre, et il se pourrait que ce fût une lampe purement juive. Ordinairement, dans un sujet chrétien, l'Ancien et le Nouveau Testament sont affrontés, pour ainsi dire, afin de se compléter et de s'expliquer mutuellement : à côté de la chute d'Adam, on voit la rédemption par la naissance du Sauveur; en regard de Samson qui déchire la gueule du lion, Jésus brise les portes de l'enfer, etc. Ici, rien de cela; mais, tout au contraire, des sujets qu'on rencontre rarement, comme la lutte de Jacob et de l'Ange, comme ces deux personnages dans une nacelle. La nature des neuf scènes, qui décorent la tige, est donc exclusivement hébraïque ; elle doit indiquer l'origine de cet objet curieux. (*Note du Directeur.*)

1. M. l'abbé Texier établit, par des preuves nombreuses, que l'orfévrerie s'exerça, du moins jusqu'au XIII^e^ siècle, par l'Église et pour l'Église, par des clercs et des moines.

(*Note du Directeur.*)

c'est le sentiment de Lessing, de Morelli, et du dernier éditeur de Théophile, M. le comte de l'Escalopier [1].

La solution de ces questions douteuses importe assez peu, puisque Théophile a vu à l'œuvre les diverses nations d'Europe, pour résumer la partie de l'art où chacune d'elles excellait : « Là, tu trouveras, dit-il, tout ce que possède la Grèce sur les espèces et les mélanges des diverses couleurs; toute la science des Toscans sur les incrustations et sur la variété des nielles; toutes les sortes d'ornements que l'Arabie emploie dans les ouvrages faits au moyen de la malléabilité, de la fusion et de la ciselure; tout l'art de la glorieuse Italie dans l'application de l'or et de l'argent à la décoration des différentes espèces de vases ou au travail des pierreries et de l'ivoire; ce que la France recherche dans l'agencement des précieux vitraux; les ouvrages délicats d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de bois et de pierres qu'honore l'industrieuse Germanie [2]. »

L'ouvrage, tel qu'il nous est parvenu, sous le titre de « Diversarum artium schedula », se divise en trois livres, formant ensemble cent cinquante-six chapitres. Ce chiffre, quoique grossi de quelques additions moins anciennes, accuse des lacunes trop regrettables [3]. Ainsi, Théophile annonce qu'il traitera de la manière de travailler l'ivoire, et diverses citations du « Lumen animæ », compilation du commencement du XIV^e^ siècle, prouvent qu'il avait tenu sa promesse; cette partie de son travail ne se retrouve plus. Comment comprendre qu'un ouvrage, destiné à faire connaître les arts divers qui peuvent honorer Dieu, omette l'architecture et la sculpture? N'était-ce pas là ce travail de bois et de pierres dont la sublimité « honorait l'industrieuse Germanie? » Cette omission doit-elle être attribuée à Théophile, ou plutôt n'a-t-elle pas la même cause que les autres?

Le livre premier, précédé d'une préface éloquente, traite de la préparation des couleurs; de leur application à la peinture sur parchemin, sur bois et sur mur, telle qu'elle s'exécutait en son temps. Les érudits modernes n'ont pas été peu surpris d'y trouver décrits les procédés de la peinture à l'huile dont jusqu'à ce jour, sur l'affirmation de Vasari, on attribuait faussement la découverte à Jean Van Eyck, vers 1410. L'examen du traité tout entier prête matière à bien d'autres surprises, ainsi que nous le dirons plus bas. La pré-

1. V. *Théophile, prêtre et moine, essai sur divers arts*, traduction du Traité de Théophile accompagée du texte latin, par M. de l'Escalopier. 1 vol. in-4, Paris, 1843.

2. P. 8 de l'édition citée.

3. M. de l'Escalopier croit avec raison que les chap. XXXIII, XXXIV, XXXV, XXXVI, XXXVII du liv. I ne sont pas l'œuvre de Théophile.

paration de l'or, de l'étain et de l'argent destinés à écrire et à peindre les manuscrits, à rehausser les couleurs, y occupe une place étendue.

Mais ne saurait-on supposer quelque chose de supérieur à cette peinture qui ne récrée notre vue, de ses images joyeuses, qu'en nous dérobant une partie du rayon lumineux? N'aurait-il pas une place supérieure, l'art dont les créations s'empreindraient de la lumière qui les rend apparentes, sans l'absorber ni la dérober à nos yeux ravis? Ce point de vue, indiqué dans la préface du livre second [1], explique pourquoi Théophile passe de la peinture opaque à la peinture translucide ou sur verre. Trente-un chapitres sont consacrés à cette dernière substance. Théophile descend aux détails : il apprend à construire les fourneaux, à souffler le verre, à l'étendre en plaques, à le colorer en tables, à le colorier superficiellement, à y incorporer par la fusion les substances colorantes, à mettre en plomb les diverses pièces dont la réunion formait les verrières historiées. Tout ce livre est du plus haut intérêt. Les curieux y liront avec plaisir un chapitre où l'auteur traite « de l'art de teindre, les vases d'argile, de diverses couleurs de verres [2], » art dont la « découverte » coûta, trois siècles plus tard, tant de peines et d'angoisses à Bernard Palissy.

Le livre troisième, consacré à l'orfèvrerie, s'ouvre par la magnifique préface que nous avons transcrite dans notre introduction [3]. Nous n'avons rien à dire à nos lecteurs sur ces pages éloquentes où Théophile élève, à une si grande hauteur, les pensées qui doivent inspirer l'art et qui en sont l'âme et la vie ; nous n'affaiblirons pas par une analyse inutile l'impression qu'ils devront éprouver. Théophile traite ce sujet avec prédilection. Cette préface prend un développement inusité ; il en est de même du texte. Quarante-six chapitres ont été occupés par la description des procédés de peinture ; trente-un traitent de l'art des verriers, et l'orfèvrerie seule a un texte plus étendu que les autres arts réunis : quatre-vingts chapitres lui sont consacrés. La peinture et la verrerie occupent cent quinze pages, et l'orfèvrerie en remplit cent trente-neuf. Notre moine traite ce sujet avec une méthode que n'ont pas toujours les livres précédents. On peut dire qu'il épuise la matière, quoique, selon son habitude, ses descriptions prennent sous sa plume une forme pleine de concision.

1. « Verum quoniam hujusmodi picturæ usus (*la peinture opaque*) perspicax non valet esse, quasi curiosus explorator omnibus modis elaboravi cognoscere, quo artis ingenio et colorum varietas opus decoraret, et lucem diei solisque radios non repelleret. » *Id. ib., in lib. II prolog.*

2. De vasis fictilibus diverso colore vitri pictis, c. XVI, l. II.

3. Elle a été publiée par les *Annales archéologiques*, vol. I, page 135.

Les règles de la construction de la fabrique, et de celle du siége des ouvriers, sont exposées dans les deux premiers chapitres. Les suivants, jusqu'au vingt-unième, traitent de l'outillage, du fourneau, des soufflets, des enclumes, des marteaux, des tenailles, des filières, de « l'organarium », des limes concaves; ils parlent des fers qui servent à creuser, à graver, à racler, à couper, à fabriquer les clous, puis des moules en fer, des limes et de leur trempe.

Le laboratoire étant ainsi élevé et muni d'instruments convenables, l'ouvrier ne doit-il pas consacrer son premier travail à la Divinité, en exécutant le vase le plus précieux de l'orévrerie religieuse, le vase employé dans le sacrifice qui unit la terre au ciel? Ce vase est le calice; il est, selon l'usage, en argent doré par parties. Il faut donc apprendre à fondre l'argent, à le séparer d'un alliage impur. Le métal ainsi préparé se débitera en lames flexibles, et, comme la matière est précieuse, c'est au moyen du marteau et de la lime que seront façonnés la coupe, le nœud, le pied et les divers ornements. Ce calice s'embellira ensuite au moyen de la nielle, mélange d'argent et de soufre, dont la teinte mate et noire tranchera sur la blancheur brillante du métal.

Par un emploi sagement distribué, l'or doit aussi contribuer à sa décoration. Il devient donc nécessaire d'apprendre à cuire ce métal, à le moudre, à le colorer, à l'appliquer sur l'argent. Il faut savoir où se trouvent les gîtes précieux de cette substance, ses diverses variétés; il faut connaître la fraude au moyen de laquelle les faussaires trompent l'œil, par une imitation habile, et les recettes qui doivent la faire découvrir. C'est le sujet d'autant de chapitres. Vient ensuite un chapitre où l'esprit, si exact et si judicieux de Théophile, paie tribut aux erreurs de son époque, en répétant, quoique avec réserve, la tradition de la fabrication de l'or espagnol au moyen du basilic.

Le calice d'argent est niellé, doré, muni de sa patène et de son chalumeau; l'or va lui-même se transformer en calice. Ce métal, plus précieux, réclame des embellissements proportionnés à sa beauté et à sa rareté; en conséquence, le calice d'or sera décoré de pierreries, de perles et d'émaux incrustés. Les procédés de ces divers travaux doivent être décrits. A ce calice, comme à celui d'argent, seront réunis les accessoires usités, tels que la patène, la passoire et le chalumeau; il faut apprendre à les appliquer.

Pendant que des apparences terrestres voilent la divine majesté, l'encens fume dans l'église en son honneur; Théophile enseigne donc ensuite à fabriquer l'encensoir, soit qu'on le jette en fonte dans un moule préparé à l'avance, soit qu'on le ciselle au marteau et au burin. Cet ensensoir est d'une matière plus vile, de cuivre; il faut apprendre à la fondre, à la purifier, à l'allier à

d'autres métaux pour la transformer en airain et en laiton; à en séparer les alliages précieux. Les travaux de ciselure, de pointillé, de repoussé, d'impression, de gravure, d'estampage, applicables à toutes les œuvres d'orfèvrerie, suivis d'un chapitre sur l'orgue, occupent le reste du volume. Cette sèche analyse donnera une idée de la richesse des renseignements contenus dans ce précieux traité.

II. — ÉPOQUE OU VIVAIT THÉOPHILE.

On comprend tout d'abord combien il serait intéressant de connaître l'époque où vivait Théophile. Son livre, daté d'une manière précise, serait un témoignage positif de l'état de l'art et des procédés mis en œuvre au temps où il a été écrit; on aurait, dans cette route si obscure, un point de départ, un jalon lumineux pour diriger sa marche. La part des siècles suivants dans le champ des découvertes serait facilement assignable. Malheureusement, il n'en est pas ainsi; au lieu de servir à déterminer l'état de l'art en un temps donné, ce livre oblige à rechercher l'époque où vivait Théophile, par l'analyse des procédés connus en tout temps [1].

Posons d'abord les limites entre lesquelles doivent se mouvoir nos recherches. Personne ne place la rédaction de la « Diversarum artium schedula » avant la fin du IX^e^ siècle. D'autre part, le « Lumen animæ », compilation publiée par un moine, sous le pontificat de Jean XXII (1316-1334), cite souvent le traité de Théophile. Évidemment l'original est antérieur à la copie; la rédaction de Théophile dut précéder le XIV^e^ siècle.

Guidé, ou plutôt égaré par la ressemblance des noms, Lessing voit dans Théophile le Tutilon de Saint-Gall, dont nous avons cité la renommée et les travaux, antérieurs à l'an 1000. La conjecture de l'érudit allemand ne trouve aucun appui dans l'examen des historiens de Saint-Gall. Leurs chroniques, si complaisantes lorsqu'il s'agit de leur monastère et des travaux de Tutilon, ne le citent nulle part comme l'auteur de ce traité. Aucun détail de la « Diversarum artium schedula » ne peut caractériser l'art du IX^e^ siècle. Tutilon n'est pas Théophile; il y a ressemblance et non pas identité de nom. D'ailleurs, pour nous, Théophile est un nom de guerre, un nom de religion. L'humble

1. Nous suivons pas à pas, dans la première partie de ce chapitre, l'excellente introduction dont M. Guichard a enrichi l'édition de la *Diversarum artium schedula*, de M. le comte de l'Escalopier; nous y mêlons, lorsqu'il y a lieu, nos propres observations. Nous avons cru utile d'appuyer la thèse de M. Guichard par des arguments nouveaux, en donnant une conclusion plus précise; nos lecteurs en jugeront.

moine, qui s'oublia si complétement en un traité qui pouvait donner la gloire, dont le travail artistique n'était qu'une prière, l'humble prêtre, qui se regardait comme indigne du nom et de la profession monastique, a caché sa personnalité sous une appellation allégorique; il se nomme Théophile, comme l'âme dévote de saint François de Salles s'appelle Philothée.

Jusqu'à ce jour l'opinion de Lessing, du moins quant à la date, est demeurée, à cent ans près, celle des nombreux érudits allemands, italiens et français qui se sont occupés de ce sujet. M. Émeric David se range à leur avis. « Tous ont jugé ce traité, dit-il, du Xe ou du XIe siècle; il n'existe à cet égard aucun sujet de doute [1]. » Un des derniers éditeurs de Théophile, M. Guichard, cherche, sans les trouver, les raisons sur lesquelles se fonde une pareille attribution. Aucun de ces auteurs ne semble se préoccuper du besoin de prouver une allégation qu'ils regardent tous comme démontrée et qui n'est démontrée nulle part. Le plus ancien manuscrit de Théophile, celui de Wolfenbüttel, sur lequel fut faite l'édition de Lessing, aurait-il servi à déterminer l'époque du traité lui-même? Or, rien de plus incertain que sa date. En 1774, Lessing le datait du XIe siècle; en 1781, Leitte le faisait remonter jusqu'au Xe; selon le même auteur, il ressemblerait à celui de Leipsick, et le manuscrit de Leipsick daterait du XIIIe ou XIVe siècle. Que l'on cherche à concilier ces assertions contradictoires, il en résultera une singularité impossible, un manuscrit écrit au Xe siècle avec l'écriture du XIVe. Évidemment un nouvel examen paléographique du précieux codex est nécessaire; jusque-là, c'est dans le texte lui-même et non dans la forme de l'écriture qu'il faut rechercher l'indication du temps où il fut rédigé.

On l'a vu : dans l'ouvrage de Théophile, les arts divers du miniaturiste, du peintre, du verrier, de l'orfévre, du joaillier, du lapidaire, de l'émailleur, du ciseleur, du fondeur, du sculpteur, de l'organiste, sont exposés par un religieux dans leur application à l'embellissement du temple divin. Les motifs de son art, ceux qu'il laisse apparaître, sont puisés dans la Sainte Écriture, dans les concordances des deux Testaments, dans les prophéties et les faits qui en sont la réalisation. La foi, la piété, une aspiration fervente et continuelle vers l'infinie beauté sont l'âme de ce travail. C'est le manuel d'un âge hiératique, d'une époque où l'art était pratiqué par l'Église et pour l'Église. Or l'art commence déjà à sortir du sanctuaire dès le commencement du XIIIe siècle; vers 1250, sa sécularisation est un fait à peu près général.

Ce traité est l'œuvre d'une époque de transition, de renouvellement; il fut

1. Émeric David, *Hist. de la Peinture*, p. 84, édit. in-12.

écrit dans un de ces âges émus, où, à la vue d'un avenir nouveau, le passé se résume et s'analyse dans un travail encyclopédique. Tel est le caractère du XII^e^ et du XIII^e^ siècles. C'est le temps où Pierre Lombard résume la science théologique dans un traité qui lui vaudra le titre de Maître des sentences; c'est le temps où Vincent de Beauvais classe les connaissances humaines dans le plan magnifique d'une vaste encyclopédie. Le traité de Théophile est une encyclopédie artistique.

A ces raisons M. Guichard en réunit une autre. Au livre III, chapitre LIX, le moine décrit, comme ferait un architecte d'un vaste édifice à élever, l'encensoir battu, « thuribulum ductile ». Tracez-y, dit-il, des tours, savoir : en haut, une octogone avec un égal nombre de fenêtres; au-dessous, quatre carrées, à deux fenêtres allongées, « fenestræ productæ »; au milieu de celles-ci, sur la colonne centrale, sera une petite fenêtre ronde « fenestrella rotunda ». Ces « fenestra productæ » ne seraient-elles pas des fenêtres en ogive et cette « fenestrella rotunda » une rosace? Cette architecture accuserait évidemment l'âge ogival.

J'ajouterai quelques arguments à tous ceux dont M. Guichard a fortifié sa thèse. Si dans le traité de Théophile on trouve la technique et la symbolique qui caractérisent la transition du XII^e^ siècle au XIII^e^, il faudra bien choisir entre ces deux conclusions : ou bien les siècles antérieurs à celui dont nous nous occupons avaient les procédés matériels et moraux qui sont propres à ce dernier, ce qui serait inouï; ou bien le traité de Théophile est de cette dernière époque. Entre ces deux conclusions, un esprit judicieux ne saurait hésiter.

Un examen rapide fera mieux comprendre la valeur de ce raisonnement. Pour que l'analyse comparée du traité de Théophile fût complète, il faudrait s'arrêter à chaque chapitre, presque à chaque ligne, et en soumettre les recettes et les procédés à un examen minutieux. Sans entrer dans un détail dont la longueur deviendrait fatigante, nous allons noter quelques procédés saillants, et relever ensuite quelques indications de style tout aussi caractéristiques. Suivons pas à pas Théophile dans l'ordre où son traité nous est parvenu.

Nous avons eu l'occasion d'examiner nombre de reliefs ciselés en métal, de la fin du XII^e^ siècle, ajustés sur le bois. Lorsque ces travaux n'ont pas eu à subir un remaniement moderne, nous avons remarqué qu'un cuir était tendu entre le bois et le métal. Nous citerons pour exemple la grande châsse émaillée de Saint-Viance. Ouvrez Théophile, au chapitre XVII du livre I, il vous apprendra à ajuster les tables d'autel et à les tendre d'un cuir non tanné,

de cheval, d'âne ou de bœuf. Un reliquaire romain, de la fin du XII^e^ siècle, provenant du Palais de N. D., abbaye cistercienne, renfermait une inscription sur bois de sapin, doré au moyen de feuilles d'or appliquées. On sait que nombre de manuscrits étaient ornés d'applications d'or, exécutées par le même procédé, concurremment avec d'autres décorations obtenues au moyen de l'or en coquille. Théophile possédait les deux manières. Au chapitre XII du livre I, il enseigne à battre l'or et à le débiter en feuilles; au chapitre XXX il vous apprendra à le moudre [1].

On sait que les incrustations d'émail sur métal doré, de l'orfévrerie romane, étaient presque toujours polies après cuisson, par un procédé mécanique. Ce polissage était-il antérieur ou postérieur à la dorure? S'il était antérieur, d'où vient que la mise au feu n'avait pas fait « travailler » l'émail? Postérieur, comment un polissage sur face lisse avait-il pu respecter la dorure? Théophile résout le problème : il apprend à dorer au moyen de l'amalgame de mercure et d'or. Soumises à une chaleur modérée, inoffensive pour l'émail, les pièces « enduites » de cette composition étaient bientôt débarrassées du mercure qui s'élevait en légères vapeurs.

Un caractère de la peinture des manuscrits, jusqu'au XIV^e^ siècle, consiste dans le trait qui dessine les contours, en arrêtant la forme des principaux détails. Une ligne noire limite partout les teintes diverses qui forment le modèle et le coloris. A dater du XIV^e^ siècle, le trait ou l'esquisse se dissimule de plus en plus, et la forme de la nature, morte ou animée, n'est plus exprimée que par la couleur. Or, lisez tout le premier livre de Théophile, il est évident que ses procédés de peinture appartiennent au temps où un trait sec, mais énergique, traçait devant la couleur une barrière qu'elle ne devait pas franchir. Consultez notamment les chapitres III, IV, VIII, X, XI, XII, XIII du livre premier. Cette observation résulte autant de l'ensemble du traité que de quelques détails particuliers.

Si du livre premier nous passons au deuxième, nous aurons occasion de glaner quelques remarques tout aussi caractéristiques.

Tous les arts sont solidaires. Destinés à peindre un idéal qui se reflète dans la nature, c'est dans ce livre toujours ouvert qu'ils puisent leurs principales inspirations. Sans doute ils transforment plus qu'ils n'imitent, mais leurs créations s'adressent toujours à l'intelligence. Leur but commun est d'atteindre l'être humain dans sa mystérieuse puissance de penser et de sentir.

1. V. les chap. XXIII, XXX, XXXI, etc., où Théophile enseigne à dorer et à écrire en or dans les manuscrits.

Leurs moyens sont divers, comme nos organes, mais en définitive, ils tendent à un semblable résultat; un art bien dirigé sera toujours une aspiration vers l'infinie beauté. Aussi, leur solidarité ne permet pas d'en étudier séparément un seul. Dans les arts du dessin particulièrement, qui pourrait s'occuper de la sculpture, en dédaignant la peinture, sa sœur? Ces deux arts ne s'inspirent-ils pas l'un et l'autre de la figure humaine? Si la sculpture vit de saillies et de reliefs, et la peinture de couleurs, c'est toujours l'homme qui est le centre commun de leurs études et de leurs travaux.

Aussi, les grands artistes du XVI^e^ siècle pratiquaient tous les arts à la fois. Architectes, musiciens, sculpteurs et peintres, tels furent Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, Benvenuto Cellini; tel fut avant eux le moine Théophile. Nous voudrions déterminer l'âge de son traité de l'orfévrerie, et, pour être complet, il nous faudrait esquisser l'histoire de la peinture sur verre. Le lecteur bienveillant, que n'a pas éloigné le titre d'un travail aride, connaît l'art, nous n'en saurions douter, dans toutes ses divisions; nous serons compris, si, appelé par la suite d'un travail qui menace de se prolonger indéfiniment, nous procédons désormais bien plus par allusions que par exposition.

Sur les quelques vitraux du XIII^e^ siècle arrivés jusqu'à nous, la figure n'a pas de modelé, à moins qu'on ne donne ce nom à quelques hachures bistrées ou rousses. Les vitraux du XIII^e^ siècle, comme ceux de l'époque antérieure, sont formés de petits médaillons à figures, symétriquement distribués sur un fond de mosaïque en couleur, ou enlacés d'enroulements fleuris sur un fond bleu ou rouge. Le ton élevé, l'harmonie chaude et colorée de ces mosaïques transparentes, indiquent dans leurs auteurs une grande science de l'effet. A la fin du XII^e^ siècle et au commencement du XIII^e^, un modelé en bistre accuse l'intention d'arriver à un rendu plus détaillé; des hachures, enlevées en clair sur le fond de couleur, produisent un effet lumineux très-piquant. Théophile (livre II, chapitre XIX) apprend à peindre le verre; au chapitre XX, il enseigne à peindre les figures par des teintes de plus en plus serrées. Tous ses préceptes, pour la peinture de la figure et des fonds, indiquent le verrier du commencement du XIII^e^ siècle. Il sait ombrer les figures [1], enlever en clair [2], dégrader les teintes et donner de la lumière [3].

Théophile insiste sur une règle trop négligée par les verriers postérieurs au

1. V. l. II, c. XX. Il faudrait tout transcrire; mais n'oublions pas que nous écrivons l'histoire de l'orfévrerie et non l'histoire de la peinture sur verre.

2. C XIX, XX, XXI.

3. *Ib.*

XIII^e^ siècle; il savait, comme ceux de l'âge précédent, que la couleur jaune « fait trou » dans les vitraux, et par conséquent qu'il faut en user avec réserve [1]. Il savait que les nimbes des personnes divines se timbrent de la croix; que ces croix, les livres et les franges des draperies se décorent de pierreries harmonieusement ajustées, une émeraude se plaçant entre deux hyacinthes [2]. Il savait faire des fenêtres sans personnages, décorées de grisailles et d'entrelacs de couleur [3]. Que dirai-je de plus? Théophile possédait toute la pratique des verriers de la première moitié du XIII^e^ siècle; n'était-il donc pas leur contemporain?

L'examen du livre consacré à l'orfévrerie fournirait des observations tout aussi décisives. Comme elles ont leur place marquée ailleurs, nous n'insisterons pas, afin d'éviter un double emploi. Ainsi donc, un mot seulement sur l'ornementation. Ces fleurs, ces oiseaux, ces « bestioles », ces dragons enlacés par le cou et par la queue, ces luttes de lions et de griffons [4], sont les motifs de l'art mystérieux qui se transforme au XIII^e^ siècle. Cet encensoir, monument d'architecture où la Loi nouvelle réalise l'ancienne, où les prophètes donnent la main aux apôtres, « avec des témoignages qui s'accordent entre eux », où la distribution des apôtres a elle-même une signification [5]; cet encensoir, que l'on trouvera reconstruit plus loin, est l'œuvre d'un âge où la théologie dominait l'art en l'inspirant. Cet âge expire avec le XIII^e^ siècle.

En examinant ainsi, en toute conscience et sans parti pris, l'intéressant traité de Théophile, nous avons cependant recueilli quelques objections à notre thèse; les voici. Théophile décrit l'exécution de calices à vaste capacité, ornés d'anses et munis de chalumeaux. Évidemment il s'agit de calices destinés à la communion sous les deux espèces; or, cette communion cessa d'être générale avant le X^e^ siècle. Théophile parle d'écus, et il passe sous silence les armoiries qui devaient les orner; or, les armoiries se trouvent assez

1. « Croceo vitro non multum uteris in vestimentis, nisi in coronis et en eis locis ubi aurum ponendum esset in pictura » c. XXI, p. 102.

2. C. XXVIII.

3. C. XXIX.

4. « Protrahe in illis flosculos, sive bestiolas »; p. 36, l. XX. « Eodem modo fiunt tabulæ et laminæ argenteæ super libros cum imaginibus, floribus, atque bestiolis et avibus. » *Ib.* c. LXXI. « In quibus sint flores, bestiæ et aviculæ sive dracones concatenati collis et caudis. » *Ib.* c. LXXIV. — M. de L'Escalopier traduit *concatenati* par *enchaînés*. Cette traduction littérale nous paraît inexacte. Évidemment Théophile a voulu parler de ces dragons, si communs sur les crosses du commencement du XIII^e^ siècle et dont les queues et les cous s'enlacent *sans chaînes qui les retiennent*. C'est une nouvelle indication du temps où vivait Théophile. — « Fit etiam sculptura imaginis agni Dei in ferro et imagines quatuor evangelistarum... stante rotula agni in medio. » *Id. ib.*

5. Voyez, au mot *encensoir*, le texte de Théophile et notre restitution.

régulièrement formulées à dater du XII[e] siècle. Théophile annonce qu'il s'est renseigné auprès des diverses nations dans l'art où chacune d'elles excellait; or, grande était la célébrité des ateliers limousins aux XII[e] et XIII[e] siècles, et notre auteur les passe sous silence.

Nous ferons à ces trois objections une réponse générale. Le traité de Théophile, nous l'avons prouvé par les citations du « Lumen animæ », qui ne se retrouvent pas dans l'original, et par l'annonce de recettes également perdues, le traité de Théophile ne nous est pas parvenu dans son intégrité. Prises séparément, les deux premières objections sont peu embarrassantes. Tous les calices ne servaient pas à la consécration. Ceux qu'on appelait ministériels recevaient les offrandes des fidèles. D'ailleurs, jusqu'à la révolution, la communion sous les deux espèces a continué d'être en usage dans plusieurs maisons de l'ordre de Cluny; et, même de nos jours, c'est un privilége réservé à quelques personnes, aux rois, par exemple, dans la cérémonie de leur sacre. Quant aux écus, nous répondrons que le traité de Théophile, se faisant remarquer partout par une concision pleine de rapidité, la manière de les décorer se trouve dans les chapitres qui apprennent à nieller, à incruster et à polir l'émail. Voudrait-on par hasard que Théophile eût formulé une méthode de blason? Ce serait tout aussi raisonnable que de placer dans l'ordre chronologique le traité de Vignole avant les monuments qui ont illustré la Grèce. Les traités méthodiques, les règles formulées en principes généraux sont l'analyse du passé; on les trouve au déclin et non à l'origine. La troisième objection est plus sérieuse, quoiqu'il nous reste toujours la ressource d'abriter la gloire des Limousins dans une lacune du manuscrit. Ce n'est pas notre seule raison. Théophile apprend à incruster d'émail les métaux, et à le polir; il vante en plusieurs passages l'habileté des Français dans l'art de faire les vitraux en couleur. Qu'on remarque combien ces deux arts se touchent dans son livre; ce passage est important :

« Inveniuntur in antiquis ædificiis paganorum in musivo opere diversa genera vitri, videlicet album, nigrum, viride, croceum, saphireum, rubicundum, purpureum..... ex quibus fiunt electra in auro, argento et cupro..... Inveniuntur etiam vascula eorumdem colorum, quæ colligunt Franci in hoc opere peritissimi. Et saphireum quidem fundunt in furnis suis, et faciunt tabulas saphiri pretiosas ac satis utiles in fenestris. Faciunt etiam ex purpura et viridi similiter [1]. »

Le premier, il y a sept ans déjà, nous avons émis une conjecture qui s'ho-

1 L. II, c. XII, p. 91.

nore aujourd'hui du suffrage de savants distingués, et notamment de celui de M. du Sommerard [1]. Nous affirmions que la peinture sur verre avait dû naître à Limoges de la mosaïque en émail incrusté, et la résurrection inespérée d'un manuel de ces temps nous montre le développement parallèle de ces deux arts; le même chapitre nous apprend le parti qu'on tirait des cubes vitreux des mosaïques antiques et des vases de verre, pour l'exécution des incrustations (« electrum ») sur or, argent et cuivre, et des vitraux en couleur. Théophile vante ailleurs l'habileté des Français dans l'art d'exécuter les vitraux [2]; il nous suffit, la peinture en émail incrusté et la peinture en mosaïque de verre sont sœurs, si même leur parenté n'est plus prochaine encore.

L'ABBÉ TEXIER,
Chanoine honoraire de Limoges [3].

1. V. *Les arts au moyen âge*, par M. du Sommerard, t. IV, 75.

2. « Quidquid in fenestrarum pretiosa varietate diligit Francia. » *Divers. art. sched.*

3. Le traité de Théophile, nous le croyons fermement, date du XII^e^ siècle et ne saurait être postérieur à la première moitié du XIII^e^. Les raisons données par M. Texier, pour assigner cette époque, sont concluantes; on en pourrait trouver d'autres encore uniquement tirées de l'ornementation iconographique. C'est au XII^e^ siècle surtout que furent très souvent représentés, en orfévrerie, les quatre fleuves du paradis sous forme humaine et inclinant des urnes d'où s'épanchent les flots de l'Euphrate, du Tigre, du Phison et du Géhon. C'est alors qu'on aime à montrer les vertus symbolisées par des femmes grandes et fortes; c'est alors qu'apparaît fréquemment la main divine bénissante et appliquée contre un disque (un nimbe) timbré d'une croix. Or, tous ces motifs et vingt autres fort caractéristiques sont décrits par Théophile. Il dit, p. 205 : « Quatuor flumina paradysi humana specie cum suis amphoris quibus effundatur quasi species aquæ. » A la page 213, il dit : « Formabis singulas imagines virtutum, dimidias specie feminea. » Enfin, à la page 149, en parlant du calice, il dit : « Pertrahe cum subula obtusa similitudinem agni, sive dexteram quasi de cælo descendentem et signantem. » Rappelez-vous les « Annales archéologiques » du mois d'octobre dernier, où nous avons donné deux calices, l'un allemand, l'autre français. Sur la patène du calice allemand, on voit précisément l'agneau de Dieu, et sur la patène du calice français, la main divine bénissante (*signantem*). Or ces deux calices sont de la fin du XII^e^ siècle ou des premières années du XIII^e^, comme tout le bel art du moyen âge et comme le traité de Théophile.

(*Note du Directeur.*)

ARCHITECTURE CIVILE AU MOYEN AGE

DANS LE PÉRIGORD ET LE LIMOUSIN

AUX XII^e^ ET XIII^e^ SIÈCLES.

On sait que le Comité des arts et monuments, voulant combler une lacune dont le passé tout entier de la France est devenu l'objet, a chargé le savant architecte du musée de Cluny, M. Albert Lenoir, de rédiger des Instructions sur l'architecture civile. Je n'avais pas attendu l'appel du Comité pour étudier cette partie de nos antiquités nationales; je me trouve donc en mesure de communiquer aux lecteurs des « Annales archéologiques » quelques observations, assez complètes peut-être, parce qu'elles portent toutes sur le même point de la France. Je veux parler du Périgord et du Limousin. Nulle part il n'est plus facile de se faire une idée passablement exacte de l'état de nos cités aux différents siècles du moyen âge.

XII^e^ SIÈCLE.

C'est surtout dans la ville de Périgueux que l'on peut étudier l'architecture civile de l'époque romane; car les maisons qui appartiennent, au moins par leur étage inférieur, à cette période de l'art, s'y compteraient par centaines. Presque toutes les rues en sont bordées à des distances très-rapprochées; ce sont autant de jalons qui attestent que le plan de la ville, depuis six cents ans, est pour ainsi dire resté le même. Il est vrai, et je m'empresse d'en convenir, que ce plan fait le désespoir de la grande et de la petite voirie. Les rues ne sont pas cependant par trop tortueuses, ni les maisons par trop mal alignées; mais, lorsque deux chariots se rencontrent, à l'intérieur de la ville, il faut régulièrement, même dans les voies principales, que l'un d'eux recule jusqu'à ce qu'il ait trouvé une autre rue assez large pour lui offrir un refuge [1]. Sans doute cette manœuvre était moins souvent nécessaire au

1. Je suis bien loin de penser qu'il en fût ainsi dans toutes les cités romanes. Selon que les villes étaient situées plus au nord, selon qu'elles étaient plus importantes ou que leurs maisons avaient plus d'élévation, les rues s'élargissaient très-certainement.

XII^e^ siècle que de nos jours, mais certes elle n'a jamais rien eu de commode. On aurait donc peine à concevoir pourquoi ceux qui ont établi pour la première fois leur demeure autour de l'abbaye de Saint-Front ont laissé si peu d'intervalle entre leurs maisons, si l'on ne se rappelait que le premier besoin des villes, le plus important, au moyen âge, était de réunir une nombreuse population dans une petite enceinte.

Les maisons romanes de Périgueux s'ouvrent généralement sur la rue par une série d'arcades, parce que la ville était remplie d'artisans et de petits marchands. Il en est d'autres, d'un aspect tout différent, qui paraissent avoir appartenu à des bourgeois vivant de leurs revenus. Pendant que les autres ouvertures sont en plein cintre, ces arcades du rez-de-chaussée sont sensiblement ogivales; mais il ne faut pas trop s'en étonner. Si, dans le centre et le midi de la France, on n'a pas su tirer de l'ogive tout le parti possible, on l'a néanmoins connue de très-bonne heure, et, comme cette forme de voûte réunissait à une grande solidité une extrême facilité d'exécution, l'usage a pu s'établir, en certaines localités, de l'employer de préférence dans les parties basses des constructions [1].

Je viens de dire que les fenêtres étaient à plein cintre; elles sont divisées ordinairement par des colonnettes en quatre petites baies. Dans les monuments religieux de la même période, les ouvertures n'offrent pas encore autant de divisions; c'est que dans les maisons on n'avait guère pour se clore que des volets en bois. Il fallait, pour conserver du jour et pour se mettre en même temps à l'abri du vent ou de la pluie, se servir de très-petites baies. La décoration extérieure y gagnait quelque chose; car ces baies secondaires souvent réunies, au moins sur la façade principale, par une arcade maîtresse, formaient un tout plein d'élégance.

La distribution intérieure est maintenant difficile à saisir, mais elle était nécessairement fort simple. Le rez-de-chaussée, occupé par des boutiques, était rarement voûté. Quelquefois il pouvait être éclairé, lorsque les grandes arcades étaient fermées, par des trous circulaires que l'on voit encore, percés trois à trois, dans les voussoirs de ces arcades. On parvenait, par un escalier en bois et à rampes droites, aux étages supérieurs dont la séparation était marquée par des planchers. Pour les chambres, il y a tout lieu de croire qu'elles étaient plus grandes et moins nombreuses qu'à présent; mais les dimensions générales de chaque maison, en hauteur et en superficie, étaient à peu de chose près ce qu'elles sont aujourd'hui à Périgueux. Il n'y avait

1. *Antiquités de l'Yonne*, par M. Wlgrin de Taillefer, t. II, p. 609.

donc que très-rarement plus de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Au reste, dans d'autres cités plus populeuses et plus commerçantes, où les emplacements acquéraient une grande valeur, on voyait, déjà au XII^e^ siècle, des maisons à quatre et à cinq étages, par exemple à Cologne [1].

Les cheminées, car décidément elles ne sont pas d'invention moderne, avaient des tuyaux cylindriques; loin d'être un embarras pour les architectes, elles devenaient, dans les plus modestes demeures, un joli motif de décoration.

Les deux maisons de Périgueux et de Saint-Yriex dont nous allons montrer la façade n'ayant plus de cheminée, en voici une qu'on voit à Brantôme et qui appartient à l'époque de transition entre la maison romane de Périgueux et la maison ogivale de Saint-Yriex; elle date probablement de la fin du XII^e^ siècle. Il n'est pas nécessaire, nous le croyons, de faire remarquer combien un petit monument de ce genre a meilleure tournure que nos cheminées modernes.

1 — Cheminée de Brantôme. — Fin du XII^e^ siècle

Au point de vue de la construction, les cheminées anciennes étaient assez gênantes; car il était difficile, à cause de leur forme, soit de les bien lier aux gros murs, soit de les loger dans leur épaisseur. On ne tarda donc pas à leur donner la forme de carré long qui est encore en usage; mais ce ne fut pas dans toute leur hauteur, car, au-dessus du toit, elles redevenaient rondes.

Parmi les maisons romanes de Périgueux et celles des petites villes du voi-

1. V. l'ouvrage de M. S. Boisserée, *Monuments du Rhin-Inférieur*, in-fo, Munich, 1842.

sinage, il en est une qui se fait distinguer par sa construction soignée et par sa parfaite conservation. Je l'ai choisie comme type; en conséquence je m'attacherai à la bien faire connaître pour donner une idée de toutes les autres.

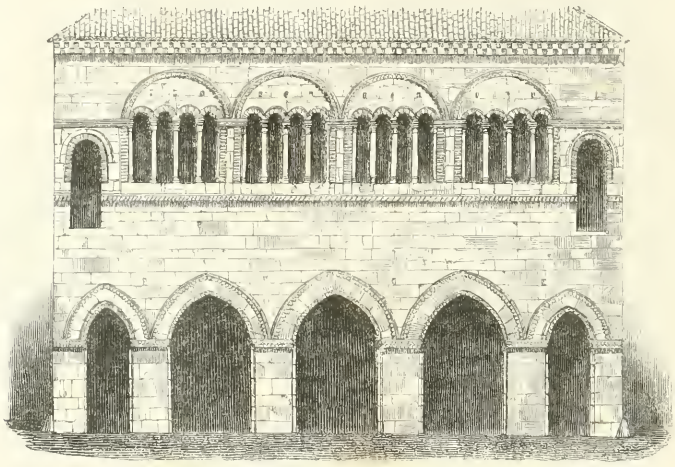

2. — Maison de Périgueux. — Façade. — XIIe siècle.

Il ne manque à cette façade que les colonnettes qui divisaient les fenêtres en quatre baies. Les archivoltes de ces baies subsistent ainsi que les colonnettes engagées. Tous les ornements sculptés sont également conservés, de manière à rendre une erreur impossible. Je ne les décris point, et cela me serait difficile, car la plupart n'ont pas de nom dans la terminologie usitée. Ce sont des moulures nouvelles et très-originales, qui se montrent rarement dans les autres édifices romans de la province. L'ensemble ne manque pas de grâce ni d'une certaine richesse, quoiqu'il n'y ait ni une figure ni un feuillage.

La façade serait parfaitement régulière, si les ouvertures étaient en même nombre et se correspondaient aux deux étages. Il n'en est pas ainsi, parce qu'on a voulu élargir le plus possible celles qui donnaient entrée dans les magasins. Quant aux porte-à-faux qui en résultaient apparemment, ils ne choquaient personne au moyen âge, lorsqu'ils ne compromettaient pas réellement la solidité des constructions. Nous remarquerons, dans les maisons des siècles suivants, de nouvelles et de plus frappantes preuves de ce fait vraiment curieux.

La rue des Farges, où se voit la façade qui nous occupe, longe une exca-

vation profonde, et la maison s'est ressentie de cette disposition des lieux. Elle a donc, sur le derrière, un rez-de-chaussée voûté dans lequel on entrait par une large ogive; au dessus, trois étages. Tout l'intérieur de l'habitation a été refait au XVII^e^ siècle, mais cet arrangement singulier remonte bien à la première construction. Mes lecteurs ont peut-être remarqué déjà que, dans la façade qui donne sur la rue, les ogives obtuses du rez-de-chaussée sont séparées, par un trop grand intervalle, des arcades supérieures. En effet, ce rez-de-chaussée a jusqu'à six mètres de hauteur de cerveau. De plus, en passant des magasins dans les appartements contigus (car la maison était double), on descendait encore plusieurs marches, comme on le fait à présent. C'est que du seul rez-de-chaussée on avait fait deux étages sur les derrières, et que le premier sur la rue devenait le troisième vers la cour. Il reste assez de traces des fenêtres primitives pour que, sur ce point, la distribution ancienne de la maison ne reste nullement douteuse.

Aucun texte, aucun rapport positif de style ne m'a permis de préciser la date de la maison de la rue des Farges [1]. C'était celle d'un marchand; elle n'a donc point d'histoire. Pourtant une tradition populaire, recueillie par M. le comte de Taillefer [2], veut que Duguesclin l'ait habitée; cela n'est pas impossible. Je crois même avoir lu, dans une pièce authentique, que quand Jean Chandos, le rival de Duguesclin, vint à Périgueux, après le traité de Brétigny, pour y faire reconnaître l'autorité du roi d'Angleterre, il était logé rue des Farges dans la maison d'un simple particulier. Or la nôtre a toujours été, à ce qu'il semble, la plus importante de cette petite rue, et une des plus agréables de la ville par la vue qu'elle avait sur les remparts et sur la campagne.

Je n'ai rien dit encore des fortifications privées qui, aux yeux de beaucoup de personnes prévenues, caractérisent peut-être l'architecture civile du moyen âge. C'est que je n'en ai point observé à Périgueux. Il est hors de doute assurément qu'au XII^e^ siècle, dans quelques villes, un certain nombre de maisons étaient réellement fortifiées. Dans la cité de Périgueux, l'évêque avait sa tour; le chapitre et quelques familles nobles avaient les leurs; le comte de Périgord lui-même avait la sienne, quoique ses droits dans la cité, toute l'histoire de la province en fait foi, fussent ceux d'un simple chevalier. Mais c'étaient là en définitive de rares exceptions, et elles devaient l'être surtout dans une ville telle que le Puy-Saint-Front dont la constitution n'avait rien d'aristocratique, et où toute l'autorité appartenait à des consuls

1. Cependant le Puy-Saint-Front se brûla plus ou moins complétement en 1120.

2. *Antiq. de Vesonne*, t. II, p. 609.

électifs [1]. J'y ai donc vainement cherché des traces positives et évidemment anciennes de fortifications privées. Le seul hôtel de ville, démoli malheureusement en 1820, avait une haute tour crénelée qui attestait dignement l'ancienne souveraineté des consuls. Comme je n'ai trouvé, dans les maisons romanes que j'ai étudiées, rien qui ressemblât à de la précaution prise contre des agressions violentes, j'en conclurai volontiers que si, au douzième siècle, on avait souvent la guerre de ville à ville, on ne l'avait pas du moins de quartier à quartier, de maison à maison; qu'en un mot, on ne manquait pas tout à fait de « sécurité ».

XIII^e^ SIÈCLE.

De même que nous avons trouvé dans Périgueux une cité romane, nous trouverons dans Limoges une ville du XIII^e^ siècle. Les vieilles maisons qui s'y sont conservées en assez grand nombre ne sont, ni romanes, ni du XIV^e^ ou du XV^e^ siècle. La date en est constamment comprise entre 1200 et 1270. Les chroniques peuvent donner l'explication de ce fait, car elles nous apprennent que Limoges se brûla complétement en 1167 et en 1200. La ville dut donc être entièrement rebâtie sous les règnes de Philippe-Auguste et de saint Louis; mais elle le fut en pierres, quoique l'usage de bâtir en bois soit plus tard devenu général à Limoges. Alors on préféra le granit, malgré l'augmentation de la dépense, dans la crainte de nouveaux incendies. D'un autre côté, la ville rebâtie à neuf, avec des matériaux durables, suffit longtemps aux besoins de ses habitants; elle vit s'élever dans la période suivante peu de constructions nouvelles. C'est ainsi que l'architecture religieuse de telle province a pu rester, dans son ensemble, ou romane, ou gothique, ou de la renaissance.

1. Il ne faut point confondre la cité de Périgueux avec la ville du Puy-Saint-Front. L'une conservait encore, au XII^e^ siècle, l'organisation aristocratique et l'indépendance des municipes romains; l'autre, plus moderne, était gouvernée par six consuls et prétendait de temps immémorial à la même liberté. Après de longues guerres, les deux villes convinrent, en 1240, de ne plus faire qu'une seule commune. Leur traité d'union n'est point perdu; il me suffira d'en citer quelques lignes pour justifier tout ce que je viens de dire.

« Capitulum S. Stephani et omnes clerici, milites et donzelli, et alii laïci civitatis Petragoricensis, consules et communia ville Podii-S.-Frontonis, fedus inivimus... etc... »

« Una fiat universitas perpetuo duratura, quæ secundum antiquas consuetudines ville Podii-S.-Fontonis Petragoricensis gubernetur... etc...

« Cum civitas sit libera et nullius juridictioni subjecta... etc...

« Ad voluntatem vel dispositionem consulatus ibit universitatis exercitus et ducetur. »

Voy. l'*Histoire du droit municipal* de Raynouard, t. II, 182, et le *Mémoire sur la constitution de Périgueux* (1775), in-4, dont il existe un exemplaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

A Limoges donc, ou plutôt dans le château de Limoges (car la cité, complétement indépendante de la ville actuelle [1], fut détruite par le prince Noir), les rues sont déjà bien mieux tracées et bien plus larges qu'à Périgueux. La plupart ont de cinq à six mètres, ce qui est rigoureusement suffisant, même aujourd'hui. On voit des parvis devant les églises principales, et, au centre de la ville, une place assez vaste. Il est bien entendu que je parle seulement des quartiers anciens dont le plan n'a pas varié. Les maisons du XIII^e^ siècle, qui garnissent ces places et ces rues, reproduisent à peu près les dispositions de celles du siècle précédent. Ainsi que l'église romane est devenue l'église gothique, la maison romane subsiste dans la maison gothique. Le rez-de-chaussée est toujours percé d'une série d'arcades ogivales; mais ces arcades, plus hautes, plus larges, ornées de délicates moulures, retombent sur des pieds-droits d'une finesse et d'une légèreté téméraires (moins de quarante centimètres d'épaisseur). Elles ont toutes de trois à quatre mètres d'ouverture et se rejoignent d'une maison à l'autre, de manière à ne laisser aucun mur plein sur tout le développement des rues. Les besoins du commerce n'ont pas même permis de percer des portes; on n'entre dans les maisons que par les magasins. Le plus souvent, l'utilité de ces arcades les a fait conserver, lorsque le reste de la façade était reconstruit. Les profils élégants des moulures qui les décorent n'en accusent pas moins très-nettement le XIII^e^ siècle. D'ailleurs, les murs mitoyens appartiennent ordinairement à l'ancienne construction. Il en est de même des caves, qui sont parfois divisées par des colonnes et couvertes de voûtes d'arêtes.

La séparation des étages est toujours indiquée par des corniches à modillons d'origine romane. Aussi les lignes horizontales dominent exclusivement. D'abord les têtes plates paraissent encore sur les modillons; puis, vers le milieu du XIII^e^ siècle, elles sont remplacées par de petits personnages, des écussons, ou par d'autres sculptures très-variées, qui n'ont jamais rien d'obscène ou de grossier. Ces écussons sont sculptés, çà et là, et comme

1. C'est un des traits les plus curieux de l'histoire du moyen âge que l'existence de ces villes *doubles*, comme Limoges, Périgueux, Carcassonne, etc. Souvent les municipes romains se sont ainsi partagés, à l'époque où tout se décomposait et se morcelait dans la nation, vers le X^e^ siècle. Le château de Limoges fut entouré de murs, pour la première fois, en 985, d'après les conseils du roi Lothaire, et en partie aux frais de l'abbé de Saint-Martial. Chose singulière, les remparts de la cité furent bâtis vers la même époque sans qu'on se décidât à réunir les deux enceintes. Leurs murailles rendaient étrangères l'une à l'autre ces moitiés de ville, et leur voisinage occasionnait de fréquentes querelles entre les bourgeois turbulents qui les habitaient. Elles profitaient donc de leur liberté pour se faire quelquefois la guerre, et, plus souvent encore, pour prendre un parti différent dans celles qui agitaient le pays. Comment la civilisation a-t-elle grandi au milieu de ce désordre et dans ces continuelles alarmes!

tout autre motif d'ornementation, au-dessus des magasins et des fenêtres. On en voit jusqu'à trois ou quatre sur la même façade, et leur physionomie n'a souvent rien que de très-féodal. Indiqueraient-ils le patronage de quelques familles nobles? Ne serait-ce pas plutôt que chaque riche bourgeois faisait sculpter sur sa maison ses propres armoiries, celles de sa confrérie et de sa corporation, ou même celles des familles alliées à la sienne? Je n'ose rien affirmer. Ce qui est certain, c'est que tout cela remonte au XIII^e^ siècle.

Beaucoup d'habitations montrent encore, soit entre les ogives du rez-de-chaussée, soit dans les intervalles des fenêtres, des corbeaux dans lesquels sont fichées des barres de fer. Ils servaient à dresser des étalages, à soutenir des enseignes, et, dans les solennités religieuses, à tendre des draps et des tapisseries sur le passage des processions.

Les fenêtres, très-élégantes d'ailleurs et très-ornées, forment presque toute la décoration des façades. Aussi nombreuses et aussi rapprochées que possible, elles sont divisées, par des colonnettes, en deux et en trois baies ogivales. A mesure qu'on avance dans le XIII^e^ siècle, on remarque, ainsi que dans les monuments religieux, que leur forme devient plus gracieuse; leurs moulures plus grêles; leur tympan plus découpé. Dès lors, on ne peut guère se dispenser de les vitrer.

Les façades ne présentent point de pignon sur la rue comme dans le nord de la France, parce que les toits étaient très-aplatis et couverts de tuiles courbes, semblables enfin à ceux que l'on fait encore dans beaucoup de provinces du Midi. Je m'explique : dans les villes murées, où les maisons se serraient toujours de plus en plus, les emplacements tendaient naturellement à acquérir une profondeur excessive. Cela posé, là où les toits aigus étaient en usage, on faisait des pignons sur rue qui donnaient plus de logement, il est vrai, mais au prix d'inconvénients graves; là, au contraire, où l'on se servait de toits plats, on établissait les pignons sur les murs mitoyens, et c'est ce qui avait lieu à Limoges. Toutes les façades se terminaient donc carrément; comme elles étaient « régulières », elles offraient un aspect singulièrement symétrique et monotone, mais plein de noblesse et de gravité. Leur hauteur moyenne ne dépassait pas douze ou quinze mètres, de sorte que les rues, quoiqu'un peu étroites, ne manquaient ni d'air, ni de lumière.

Les escaliers n'étaient pas en vis ni contenus dans des tourelles; ils étaient intérieurs et à rampes droites; mais, comme ils se composaient de matériaux peu durables, je n'en ai vu aucun qui n'eût été refait. Les étages sont séparés par des planchers très-simples; sans compter le rez-de-chaussée, lequel est parfois voûté, il y en a toujours au moins deux, l'un et l'autre très-élevés

de cerveau. Souvent ils n'offrent qu'une seule et vaste pièce généralement pourvue d'une large cheminée dont le tuyau ne devient cylindrique qu'à son extrémité. Apparemment les bourgeois qui habitaient ces maisons mangeaient dans leur cuisine et y passaient la soirée ; apparemment aussi ils ne faisaient pas difficulté d'entasser beaucoup de lits dans la même chambre et beaucoup de personnes dans le même lit, comme cela se pratique encore parmi les paysans de la contrée. Du reste, ils étaient riches et se logeaient chèrement. Dans les constructions modernes de Limoges, on ne se sert guère que de bois, quoique le prix relatif de ce genre de matériaux ait dû singulièrement augmenter. Au XIII^e^ siècle, à ce qu'il semble, on ne se servait guère que de pierres, et même, pour les façades, que de pierres de taille. Or, le granit susceptible d'être taillé coûte de nos jours cinquante francs le mètre cube aux habitants de Limoges. Aujourd'hui, ce granit est ordinairement employé brut; au XIII^e^ siècle, on ne se dispensait jamais de sculpter un modillon ou de couvrir de moulures l'archivolte d'une fenêtre. Qu'on ne s'y trompe pas, je ne me fonde point sur deux ou trois exemples : il suffit de parcourir la rue Consulat, la rue du Temple, et particulièrement la petite rue Poulaillère, dont le côté gauche presque tout entier est gothique, pour s'assurer que ce que j'ai dit s'applique à la généralité des maisons et à l'ensemble de la vieille ville. A tout prendre, ces habitations du XIII^e^ siècle ressemblent déjà étrangement aux nôtres, par leur forme, par leur arrangement, par leurs dimensions. Moins recherchées et moins confortables au dedans, elles sont au dehors plus monumentales; leur luxe est plus extérieur et se traduit en sculptures. D'ailleurs elles sont construites avec une sagesse et une régularité dignes de notre époque [1].

La maison du XIII^e^ siècle, dont le dessin est à la page suivante, ne se trouve point à Limoges, mais à Saint-Yrieix (Haute-Vienne). Cette petite ville, celle de Saint-Junien et quelques autres qui se sont développées et enrichies avec Limoges, offrent aussi beaucoup de maisons du temps de Philippe-Auguste et de saint Louis. Celle dont il s'agit appartient précisément au règne de ce dernier roi, comme son style l'indique assez, et c'est la mieux conservée que je connaisse. Les meneaux des fenêtres ont seuls souffert; encore les hommes ont-ils fait tout le mal, car le temps n'a pas d'action sur ce dur granit.

[1] Répétons encore que nous ne faisons pas de l'archéologie en purs oisifs, mais en gens qui demandent au passé tout ce qu'il pourrait donner au présent et surtout à l'avenir. Aujourd'hui, nous montrons, sans y joindre des remarques pratiques, les maisons et cheminées de Périgueux, de Saint-Irieix, de Brantôme et du Puy ; mais nous y reviendrons plus tard pour savoir le parti qu'on pourrait en tirer dans les habitations modernes. (*Note du Directeur.*)

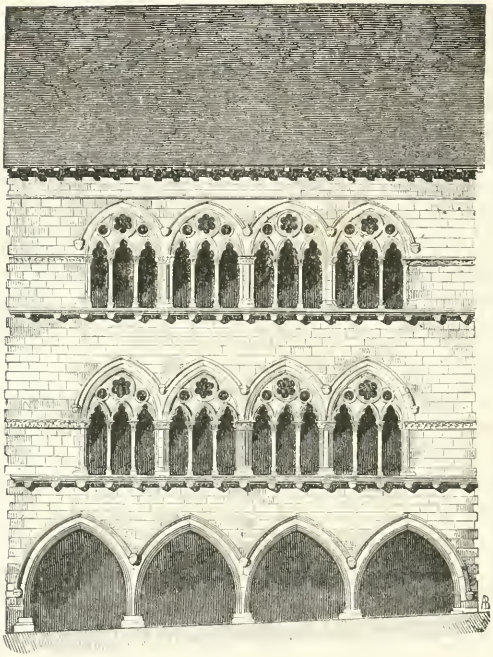

3. — Maison de Saint-Yrieix. — Façade. — XIIIe siècle.

On jugera des maisons de Limoges d'après celle-ci[1]; c'est tout à fait la même architecture. On voit qu'à part l'excès de largeur des arcades du rez-de-chaussée et les porte-à-faux qui en résultent, la façade est parfaitement régulière; il en est ordinairement ainsi. On voit de même que ces arcades sont trop basses : elles ont d'ordinaire de meilleures proportions, mais jamais leurs pieds-droits ne sont nettement marqués par des impostes. A l'intérieur de la maison, j'ai remarqué une cheminée qui remonte à la première construction; son manteau, que supportent des faisceaux de colonnettes, est en bois et couvert de moulures. Elle est démesurément grande, parce qu'il était sans doute d'usage

1. Elle est menacée depuis longtemps par le tracé d'une route. Comme il aurait été facile de l'utiliser pour un service quelconque, j'en ai réclamé la conservation auprès de M. le ministre de l'instruction publique. Mais il paraît qu'elle est définitivement condamnée, et que, malgré leur bonne volonté, les ingénieurs des ponts et chaussées seront forcés de la démolir. M. Boullé, ancien architecte de Limoges et correspondant du Comité des arts et monuments, a fait de cette jolie construction un dessin mesuré qui en conservera du moins le souvenir.

de placer des bancs de chaque côté du foyer [1]. Il existe, dans les campagnes environnantes des habitations, relativement modernes, où les meilleures places, à la veillée, se trouvent ainsi dans la cheminée.

1. M. F. de Verneilh ne nous ayant pas envoyé le dessin de cette cheminée, M. le vicomte de Beedelievre a eu la bonté, sur nos instances, de nous donner le dessin n° 5, qui reproduit une cheminée du Puy-en-Velay. Cette cheminée, qui doit dater du XI^e^ ou XII^e^ siecle, est placée sur un petit édifice voisin du croisillon nord de la cathédrale du Puy. Autrefois, c'était probablement la cheminée de la cuisine capitulaire ; car le petit bâtiment domine le vieux cloître de la cathédrale. Aujourd'hui, elle est à la maîtrise des enfants de chœur et l'on s'en sert encore. Le foyer est circulaire et d'une assez grande dimension. L'échelle de tout le dessin est de deux centimètres pour metre. Les assises de ce tuyau, ou plutôt de cette colonne de cheminée, sont alternativement noires et blanches ; elles produisent un bel effet. La fumée s'échappe par les huit ouvertures tréflées qui surmontent le chapiteau. Voyez la gravure ci-contre. Voici, en outre, une maisonnette gravée sur un sceau anglais d'un certain Guillaume Morannt, qui ne sera pas inutile pour ces études sur l'architecture civile.

4 — Cheminée anglaise. — XIII^e^ siècle.

Le sceau date du second tiers du XIII^e^ siècle. Tous les détails de cette petite maison, qui paraît être de bois et de mortier, sont curieux. On y remarquera surtout la cheminée qui s'évase à l'extrémité pour vomir plus aisément la fumée ; c'est à peu près le système adopté pour les cheminées, surtout depuis la renaissance jusqu'à nos jours. Au XIII^e^ siècle comme à la cheminée de Brantôme, aux XI^e^ ou XII^e^ comme à celle du Puy, un cône coiffe l'embouchure et force la fumée à s'échapper latéralement. En présence de cette cathédrale du Puy, qui est voûtée en coupoles, et de cette cheminée dont les assises polychrômes, l'attitude élancée et la forme circulaire rappellent les minarets de l'Orient, on ne peut se défendre de songer que s'il existe du byzantin quelque part en France, c'est au Puy particulierement ; il n'y a que Saint-Front de Périgueux pour y faire penser davantage. Si, à ces caracteres de construction, on ajoute la bénédiction grecque donnée par une main divine peinte sur un mur et découverte par M. Auguste Aymard, du Puy, on ne pourra nier qu'une certaine influence orientale n'ait agi dans la capitale du Velay. Un jour, à propos de travaux blâmables exécutés dans la cathédrale du Puy, par un architecte de Clermont-Ferrand, nous reviendrons sur ces questions avec l'aide de M. le vicomte de Beedelièvre, qui voudra bien agréer nos remercîments pour le dessin qu'il nous a donné.

(*Note du Directeur.*)

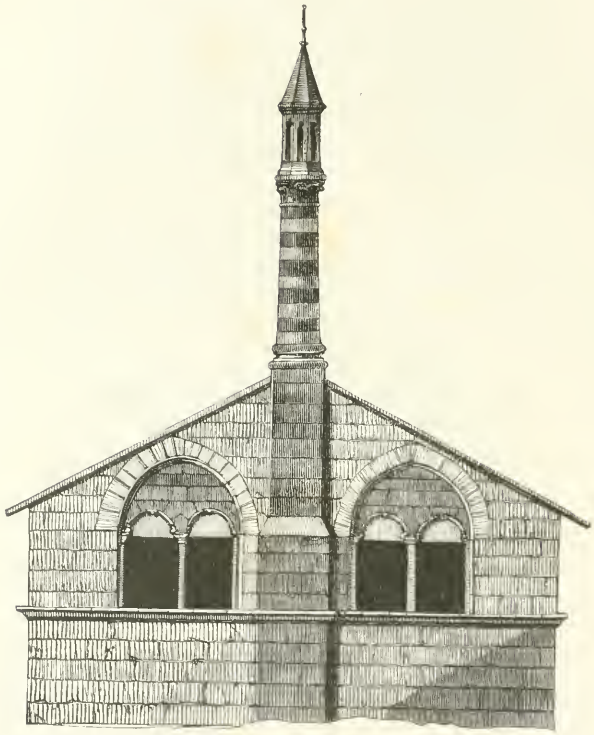

5. — Cheminée du XII^e siècle. — Maison du chapitre, au Puy.

Le foyer de cette cheminée est circulaire et le manteau forme un cône, comme on le voit dans les deux dessins qui suivent[1]. Cette disposition circulaire était souvent, au moyen âge et dans les monastères, affectée par la cuisine entière, comme on en voit des exemples dans le « Monasticon gallicanum » et dans le « Monasticon anglicanum ». Le Directeur des « Annales Archéologiques » a constaté que certaines cuisines des couvents des Météores, en Thessalie, étaient ainsi bâties sur un plan circulaire. Rien n'est plus logique; une cuisine n'est qu'une grande cheminée et la forme circulaire semble la plus commode pour la cheminée même.

[1] Nos 6 et 7.

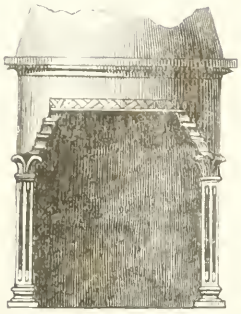

6. — Manteau de la cheminée du Puy. XIIe siècle

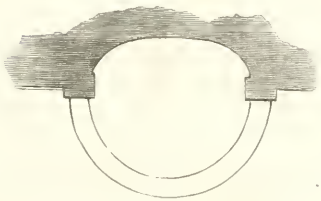

7. Foyer de la cheminée du Puy. — XIIe siècle.

Revenons à la maison de Saint-Yrieix. Une particularité curieuse de ce petit édifice, c'est la manière pleine d'intelligence dont le revers de la façade est fortifié. Vue de la rue, on croirait que cette façade n'a pour ainsi dire pas d'épaisseur; et, particulièrement, que les piliers qui la soutiennent ont à peine $0^{m}\,35^{c}$ de diamètre. Mais les vrais supports de la façade sont intérieurs. Allégés par des moulures et presque arrondis sur trois faces, les piliers du rez-de-chaussée ont, sur la quatrième, un prolongement considérable, et en quelque sorte une queue. Ces minces contreforts, qui se répètent aux deux étages supérieurs, sont réunis par des arcades, et l'on se trouve avoir obtenu, comme dans les églises et avec la même économie de matériaux, une extrême solidité jointe à une légèreté non moins grande. La forme de ces arcs intérieurs est à noter. Des pleins cintres ou des ogives auraient été gênants, surtout au rez-de-chaussée, et auraient exigé trop de matériaux. On s'est donc servi de ce genre de voûte que l'ingénieur Perronet employa, pour la première fois, dans la construction des ponts, et qui consiste en une très-petite portion d'un très-grand cintre. Ces arcs surbaissés formaient déjà l'amortissement des embrasures des fenêtres dans la

maison romane de la rue des Farges, ce qui me confirme dans la pensée qu'à *toutes* les époques du moyen âge *tous* les systèmes de voûte ont été connus des architectes et employés à l'occasion. Pour donner une idée approximative de l'intérieur d'une maison du moyen âge, voici la coupe de la maison de Saint-Yrieix; on y saisira suffisamment la distribution des étages et des pièces.

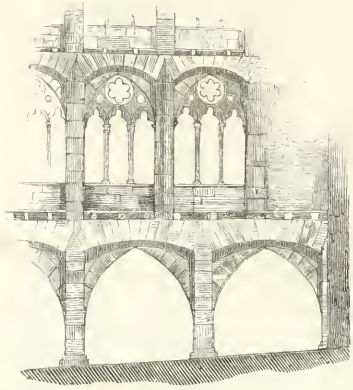

6. — Maison de Saint-Yrieix. — Coupe.

Voilà donc ce qu'était, au XIII^e^ siècle, la maison d'un simple marchand dans une petite ville du Limousin. Qu'on juge de ce que pouvait être une grande cité, à cette époque, surtout dans les pays où l'art ogival possédait toute sa pureté et où il n'avait pas à lutter contre des matériaux ingrats.

F. DE VERNEILH.

(*La suite à l'un des prochains numéros.*)

FLÈCHE DE SAINT-DENIS.

Le 9 juin 1837, au moment du banquet donné à Versailles par le roi, pour l'inauguration du Musée historique et le mariage du duc d'Orléans, l'extrémité de la flèche de Saint-Denis fut endommagée par la foudre. On fit grand bruit de cet événement, assez peu grave en soi; l'architecte, M. Debret, en prit occasion pour déclarer qu'il fallait démolir la flèche entière et la rebâtir tout à neuf. C'était un beau prétexte pour attirer l'intérêt des Chambres législatives sur Saint-Denis, et pour ajouter encore aux sommes considérables englouties déjà par les autres travaux de restauration. Avec une libéralité qu'ils n'affichent pas toujours pour des besoins plus réels, les députés et pairs de France votèrent une somme de 150,000 francs pour abattre la flèche ancienne, celle de Suger, et la remplacer par la flèche nouvelle, celle de M. Debret. Quelques mètres avaient réellement souffert de la foudre; il suffisait de les enlever et de les refaire. Quand on a mal au doigt, on ne vous coupe pas le bras; quand on a mal au pied, on ne vous ampute pas toute la jambe. Mais un pareil système d'économie et de prudence répugnant à l'architecte, qui se plaît à tailler en plein monument, la flèche entière fut rognée de la naissance au sommet.

Le ministre de l'intérieur d'alors, je tiens le fait de sa bouche même, alla voir les travaux au moment où la flèche nouvelle allait être redressée; il était accompagné du chef de la division des travaux publics et de l'architecte de Saint-Denis. Le ministre, homme de sens, vit gisantes à terre, d'un côté, les pierres de la flèche ancienne, de l'autre, celles qui allaient devenir la flèche nouvelle. Il compara les unes aux autres, et les pesa de l'œil, pour ainsi dire. Il s'aperçut que les pierres de Suger étaient en Vergelé assez tendre et léger, mais appauvri surtout par les nombreux agents atmosphériques qui n'avaient cessé, pendant six ou sept siècles, de l'amaigrir, de le dessécher et de le laver. Il vit, au contraire, que les pierres nouvelles étaient de Saint-Nom, pierres compactes et beaucoup plus pesantes que le Vergelé. Alors, jetant les regards sur la tour qui attendait la nouvelle flèche, il jugea

qu'habituée au Vergelé extrait de la carrière depuis près de six cents ans, elle aurait peine à porter du Saint-Non tout frais et très-lourd. Il en fit l'observation à l'architecte, auquel il demanda s'il ne serait pas prudent, puisque malheureusement toute la vieille flèche était par terre, de couper davantage encore, et de déraser la tour jusqu'à la plate-forme du portail. Au ministre, qui insista pendant plus d'un quart d'heure, s'adjoignit le chef de la division des travaux publics. L'architecte assura, nous ignorons pour quel motif, que la tour était extrêmement solide, et qu'elle porterait à merveille une flèche toute neuve et en cœur de pierre. Cependant M. Debret aurait dû s'apercevoir que la flèche ancienne avait été trop pesante elle-même pour la tour, puisque le linteau d'une porte qui s'ouvre au premier étage de cette tour s'était écrasé, depuis très-longtemps, sous le poids de la flèche, ainsi qu'on peut s'en assurer en ce moment encore. Malgré les mesures de précaution suggérées par le ministre et son chef de division, l'architecte se mit à l'œuvre.

Au moyen âge, lorsqu'on surchargeait les édifices d'un poids non prévu dans le projet primitif; par exemple, lorsqu'on fermait par une voûte une nef qui n'avait dû recevoir qu'un plafond, on commençait par fortifier les murs et par y planter, de distance en distance, des contreforts, auxquels s'agrafaient des arcs-boutants chargés de résister à la poussée de la voûte. Loin d'en agir ainsi, M. Debret avait affaibli les murs du portail qui allait recevoir la lourde flèche. Ce portail, ainsi qu'on le pratiqua dans nos provinces du Nord, surtout à l'époque romane, est bâti de moellons simplement noyés dans le mortier, et que retiennent deux parements appareillés régulièrement au dehors et au dedans. C'est une double croûte en pierres de taille qui contient un noyau grossier. M. Debret arracha la croûte extérieure, le parement du dehors, particulièrement au-dessous de la plateforme, pour la remplacer par des dalles assez peu épaisses, sur lesquelles il a fait graver ces ridicules inscriptions, ces ornements grotesques, ces vilaines figures de rois de France qui déshonorent le portail entier. A la place d'un parement ferme et collant solidement au noyau comme la peau colle à la chair, l'architecte a mis un masque, qui touche au noyau, mais n'y adhère pas. Ce noyau, n'étant plus contenu, cherche à partir; il pousse les dalles au dehors, sur le parvis. De plus, il n'est pas une archivolte, pas une moulure que l'architecte n'ait coupée en chevrons, en pointes de diamant, en carrés, en losanges; n'ait déchiquetée et mise en pièces, sous prétexte de la décorer. Il a tout râclé; il a taillé la pierre jusqu'au vif et au delà. Sans compter l'ébranlement continu que chaque coup de marteau donnait à tout l'édifice, il a véritablement et considérablement aminci tout le parement. Quand il n'a pas emporté

une bande sur la largeur entière de l'église, comme il a fait pour sa hideuse galerie des rois, il a repiqué des pierres. Or, rien ne nuit plus à la solidité d'un édifice qu'un repiquage de ce genre. Dans un mur, une pierre adhère à ses voisines en haut, en bas, à droite et à gauche; sur elle pèsent les pierres supérieures, comme les latérales s'y appuient. Vous l'enlevez, et vous faites un trou. Ce trou, vous le remplissez par une pierre neuve. Mais cette pierre ne peut avoir mathématiquement ni la hauteur ni la largeur de celle qu'elle remplace, autrement il lui serait impossible d'entrer. Il y a donc des joints en haut, en bas, à droite et à gauche, et ces joints, vous les remplissez par du ciment. Mais ce ciment joue; il bave, s'il est pressé par les pierres voisines, il ne résiste pas à une poussée. Autour d'une pierre repiquée il se fait donc inévitablement un mouvement quelconque. Ce mouvement est à peine sensible, il est insignifiant s'il ne s'agit que de dix, de vingt ou de trente pierres seulement. Mais si vous repiquez mille, deux mille, trois mille pierres, vous aurez ce mouvement multiplié par ce même nombre. Une action, tant petite soit elle, répétée plusieurs milliers de fois, est très-appréciable; c'est un mouvement fort dangereux, surtout quand il s'agit d'un vieil édifice déjà ébranlé par les échafaudages et engins de toute sorte qu'on lui fait passer sur le corps. Le monument de Suger n'était déjà pas solide outre mesure pour supporter, aux années de sa jeunesse, la flèche en pierre de Vergelé; et c'est sur cet édifice âgé de sept cents ans, étonné par des travaux continus de restauration, aminci par d'innombrables entailles, que M. Debret a posé une flèche lourde, compacte, en pierre de Saint-Non! Du reste, l'architecte n'a pas raffermi la base sur laquelle il plantait cet enorme obélisque; il n'a pas renforcé les contreforts; il n'a épaissi aucun des deux parements. S'il avait élevé une flèche en carton, il n'aurait pas moins fait.

Le 13 juin 1838, un an après le passage de la foudre, la flèche nouvelle s'élevait dans les airs, et les 150,000 francs étaient dépensés. Mais, une fois les échafaudages enlevés, on aperçut de petites lézardes dans la tour qui servait de base à l'obélisque. Un craquement s'était opéré : le noyau chassait les parements, les contreforts quittaient leurs murs, la flèche s'affaissait et s'inclinait tout à la fois. Le mouvement parut assez grave pour qu'on posât sur ces lézardes des mouches ou points de repère en plâtre, avec des dates. Quand les crevasses s'élargissaient, on les bouchait au fur et à mesure avec du ciment de Pouilly, et l'on dormait tranquille. C'est surtout à partir de juillet 1844 que le mouvement parut inquiétant. Toutefois on n'en dit rien, et, jusqu'en janvier 1846, au lieu de songer à cette ennuyeuse flèche, à cette tour désagréable, on se contenta, pour orner la royale

église, de canoniser Origène sur un vitrail; d'enlever à Dieu le caractère distinctif de sa divinité; de faire peindre sur verre une Sainte-Trinité hérétique; de donner, puis d'ôter de la barbe et des moustaches à la sainte Vierge; de métamorphoser saint Jean en femme; d'estropier le nom de Jésus-Christ; de récurer la tombe carlovingienne de Frédégonde et de polir le cercueil de Marguerite de Provence; de mettre un bancal, ou plutôt un briquet, aux mains du frère de saint Louis; de donner à Jeanne d'Arc l'armure d'un soldat allemand; de dégrader les rois de Juda et de ridiculiser les rois de France; de commettre en architecture, en sculpture, en peinture sur verre et sur mur mille erreurs, anachronismes et bévues qui touchent au dogme catholique, à la liturgie, à l'archéologie proprement dite, et à l'histoire ancienne et moderne. Nos lecteurs se rappelleront un article savant et piquant inséré dans les « Annales Archéologiques », volume I, page 230. Cet article, non signé, était de M. le baron de Guilhermy. Après avoir jugé comme elle le méritait la restauration infligée à l'architecture du monument, M. de Guilhermy devait, dans un autre article, examiner l'ornementation; mais le cœur lui a manqué. Les archéologues sont plus tendres qu'on ne croit en général; on s'imagine qu'ils n'ont d'entrailles que pour les pierres, mais on se trompe gravement. M. de Guilhermy, se laissant toucher par la vieillesse et les bonnes intentions de M. Debret, refusa obstinément de continuer son curieux travail. Comme nous n'avons pas les mêmes motifs que notre savant collaborateur, nous reprendrons nous-même la tâche où il l'a laissée, et nous examinerons en détail, prochainement peut-être, tout ce que M. Debret a fait ou refait à Saint-Denis depuis 1830, en ce qui concerne les vitraux, les peintures sur mur, les autels, les tombeaux, les statues royales, les statues de l'histoire sainte, les portes en bronze, etc. Aujourd'hui nous ne devons nous occuper que de la flèche.

Absorbé par ses graves travaux, par ses créations, par ses métamorphoses d'hommes en femmes, de femmes en hommes, de Dieu en simple mortel, ou de la vierge Marie en Dieu, M. Debret ne songeait plus à la tour du Nord ni aux crevasses qui allaient augmentant de nombre et de largeur dans la vieille tour. On le pensera facilement d'après ce que nous venons de dire, nous ne sommes pas de ceux qui croient que la trombe de Monville ou le tremblement de terre de la Guadeloupe ont secoué les deux derniers étages de la tour septentrionale de Saint-Denis. Toutefois, dans l'état où M. Debret avait mis le portail, la tour et la flèche de son église, le moindre ouragan devait laisser des traces à Saint-Denis. Il ne faudrait donc pas trop s'étonner si les tempêtes du mois de décembre dernier ont ouvert des lézardes récentes et agrandi les

anciennes. Quoi qu'il en soit, le premier jour de cette année, la ville de Paris fut saluée par la nouvelle que la flèche de Saint-Denis allait tomber. La rumeur retentit dans tous les journaux, dans les diverses administrations qui s'occupent d'architecture ou d'archéologie, et le Conseil des bâtiments civils se transporta à Saint-Denis, pour examiner le mal de ses propres yeux et le toucher de ses mains. Le 6 février, le Conseil engagea M. Debret à raser flèche et tour; le 7, M. le ministre des travaux publics, qui avait eu peur en voyant Saint-Denis, ordonna d'exécuter l'avis donné par le Conseil; depuis le 9 jusqu'à ce jour, on se met en devoir de démolir ce qui est construit depuis huit ans à peine. Cette fois on dérasera jusqu'à la plate-forme; mais, arrivé là, on sera forcé de descendre plus bas encore, peut-être même jusqu'au sol. L'intention, en effet, est de rebâtir tour et flèche; mais de même que la tour n'a pu porter la flèche, de même la partie gauche du portail ne pourra soutenir à la fois la flèche et la tour. Il faudra peut-être défaire et refaire jusqu'aux fondations. Les lézardes, on le voit à merveille, ne s'arrêtent pas à la tour; elles plongent jusqu'au portail, et le malheureux Clovis, le chef de la monarchie française, qu'a fait caricaturer récemment M. Debret, est rayé d'une assez jolie crevasse. Si, pendant qu'on y sera, on démolissait le portail entier, nous n'y verrions pas grand dommage; Saint-Denis, nous le disons en toute franchise, ne nous offre plus aucun intérêt. Ce monument-là, nous aimerions mieux le voir détruit que déshonoré comme il est; il y a beaucoup de gens qui préfèrent la mort à la honte.

Quoi qu'il en soit, la flèche menace ruine, et il n'est même pas sûr qu'on ait le temps de la démolir. Les ouvriers, on me l'a dit, craignent de faire cette besogne. Sur 8 mètres de hauteur, le contrefort de l'angle sud-ouest de la tour surplombe déjà de 8 centimètres. Un centimètre par mètre, c'est assez beau comme cela.

Est-il nécessaire maintenant de dire sur qui doit tomber la responsabilité de cette catastrophe? A supposer que l'architecte n'ait été averti, ni par ministre, ni par chef de division des travaux publics, ni par Conseil des bâtiments civils; à supposer qu'il n'y ait de sa part ni négligence, ni incapacité, il n'en est pas moins vrai que cette flèche, huit ans après son érection, tomberait si on ne la démolissait pas. Il est donc nécessaire que l'autorité compétente ordonne une enquête sur les causes de cet événement. A la guerre, quand un officier supérieur éprouve un échec imprévu; en mer, quand un capitaine de vaisseau perd son bâtiment, un conseil de guerre et un conseil d'amirauté appellent en jugement le soldat et le marin, pour qu'ils aient à rendre compte de leur conduite. Un édifice comme Saint-Denis vaut un régi-

ment et surtout un vaisseau. Qu'un navire périsse, avec un peu d'argent on en refait un autre. Qu'un édifice s'écroule (un édifice où l'histoire est encore plus importante que la pierre), et tout l'or du monde ne pourra rendre les œuvres d'art qu'il contenait, les souvenirs qu'il rappelait. Matériellement, une église comme Saint-Denis coûte bien plus cher qu'un vaisseau quel qu'il soit. Depuis 1806, et uniquement pour la restaurer, ou plutôt pour la gâter, on y a déjà dépensé sept millions et deux ou trois cent mille francs ; qu'on apprécie donc ce qu'il a fallu pour la construire comme elle était du temps de saint Louis. L'édifice en vaut la peine, et à plus de titre encore qu'un navire quelconque. Nous voudrions donc que le Conseil des bâtiments civils, ou toute commission nommée pour juger des événements de ce genre, fît comparaître à sa barre l'architecte de Saint-Denis, et l'obligeât à rendre compte de ses travaux. M. Debret lui-même devrait provoquer un pareil jugement ; un artiste éminent ne saurait craindre d'appeler le jour sur ses actes. Autrefois, les grands architectes, les illustres artistes sollicitaient un jugement public lorsqu'on les attaquait dans leur conduite ou dans leur capacité ; il paraît qu'aujourd'hui il n'en va plus ainsi, et qu'un architecte du gouvernement qui, par lui ou son prédécesseur immédiat, a dépensé plus de sept millions votés par le pays, décline toute responsabilité lorsqu'une catastrophe comme celle de la flèche de Saint-Denis survient au milieu de ses travaux. Disons-le, la conduite des architectes anciens était plus honorable. Au moins le ministère des travaux publics, faisant office de procureur du roi, devrait-il sommer son architecte de s'expliquer devant un tribunal spécial. Mais il ne paraît pas qu'on y songe. Il y a mieux. M. Debret a profané Saint-Denis en y plaçant les vitraux qui déshonorent le haut du sanctuaire et les bras de la croix. L'une de ces fenêtres, qui représente la visite de Louis-Philippe et de la reine, est tellement ridicule, que la Liste civile vient d'en ordonner la dépose ; jamais plus grave injure n'a été faite à un artiste. On peut affirmer hardiment qu'en aucun temps et dans aucun pays on n'a confectionné des vitraux aussi déplorables que ceux de Saint-Denis. M. Debret devrait donc être suspect à tous, au gouvernement surtout, en fait de peinture sur verre. Nous regrettons d'avoir à dire qu'il en est autrement. Il y a quelques mois, comme on songeait à restaurer les vitraux de la Sainte-Chapelle de Paris, le ministre des travaux publics nomma une commission chargée de lui proposer des mesures pour effectuer ce difficile travail. Au nombre des commissaires figurait M. Debret, dont les avis furent hautement prisés. Il faudrait pourtant tenir compte de l'opinion générale qui répudie ces vitraux de Saint-Denis ; il faudrait écouter aussi l'opinion désintéressée de quelques archéologues qui ont donné, sur ces

peintures et sur l'ensemble des travaux, des avis longuement motivés. Du reste, peu nous importe. Saint-Denis n'existe plus pour nous, et nous regrettons sincèrement qu'au lieu de déraser la flèche et la tour, on ne les ait pas laissées tomber d'elles-mêmes; le retentissement de cette chûte nous aurait été fort utile, comme a déjà pu l'être celle du beffroi de Valenciennes. On commence à s'apercevoir que les monuments auxquels on touche sont ceux qui périssent les premiers. Quand on laisse un vieil édifice en repos, il achève tranquillement son existence, et va ainsi des siècles entiers; il dure en quelque sorte par habitude. Mais quand un architecte y met la main et le traite à sa façon, il est rare qu'au bout de quelques années, de quelques mois, de quelques semaines, la masse entière ne s'écroule pas. Il en est des monuments comme des hommes : quiconque se fait traiter par un médecin, et surtout par plusieurs, est à peu près sûr de ne pas vivre longtemps. Ainsi en est-il arrivé à l'église abbatiale de Brantôme.

Le ministre de l'intérieur avait chargé l'architecte de la Dordogne de consolider ce vieux bâtiment. Le travail fut assez mal exécuté, pour que M l'abbé Sagette nous en écrivît quelques lignes insérées dans les « Annales archéologiques » de novembre dernier, volume III, page 291. Tous les Périgourdins ne nous ont pas su gré d'avoir inséré la lettre de M. Sagette, et l'on nous accusa d'avoir fait craindre un danger imaginaire. Cependant au mois de janvier, dans la nuit du 2 au 3, se réalisaient malheureusement les plus tristes prévisions, et le « Journal des Débats » insérait, dans son numéro du 13, cette nouvelle néerologique : « Un regrettable accident a réduit en ruines la magnifique église de Brantôme, si digne d'être conservée, et dont la couverture avait été reconstruite tout récemment. La chute a eu lieu à minuit, le 3 janvier. Il n'y a eu aucune victime, et la partie restée debout ne présente pas de danger. Un tiers de la voûte s'est affaissée avec la moitié de la charpente : c'est la portion qui, partant du pied du clocher et s'appuyant au rocher, se termine à la grande arcade qui liait les deux moitiés de la voûte. Cette grande arcade est détruite, ainsi que la colonne qui la portait. » — Cette chute, quoique prévue par les gens sensés, a fait une profonde impression. « Tout le pays, nous écrit de nouveau M. l'abbé Sagette, s'est ému de ce désastre; on se rappelait que la révolution avait passé dans la vieille église sans l'abattre, et que des travaux de consolidation, exécutés en 1845, auraient bien pu ne pas provoquer une ruine. »

Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir insérer en entier la lettre de M. Sagette, parce que la place nous manque complétement; mais nous dirons avec lui que si on a perdu une travée de la vieille église, on a au moins gagné

la destruction de la toiture et de la charpente nouvellement établies par l'architecte. Quand on considère un fait sous différents aspects, il est rare qu'à côté d'un malheur on ne rencontre pas quelque compensation heureuse. C'est ainsi que la catastrophe de Saint-Denis préservera la cathédrale de Reims, nous l'espérons bien, des deux flèches nouvelles dont l'architecte menace de coiffer les deux tours. A Saint-Denis, la flèche était ancienne et contemporaine de l'édifice; à la rigueur, et sauf la pesanteur différente des matériaux, on n'a rebâti que ce qui existait, et cependant tout s'écroule. A Reims, au contraire, les flèches n'ont jamais été posées, et c'est en ce moment qu'un architecte a rêvé de les bâtir, c'est-à-dire de les élever sur des colonnettes fort grêles, d'une hauteur démesurée, et que cinq siècles d'existence ont exfoliées et appauvries. Au Congrès scientifique tenu à Reims, en septembre dernier, un professeur de mathématiques, libre et qui n'appartient même pas à l'université, est venu déclarer, devant la section d'archéologie, qu'il avait sondé les tours de la cathédrale de Reims, qu'il en avait palpé les pierres jusqu'au cœur, et qu'il affirmait, en son âme et conscience, la main gauche sur « l'Arithmétique » de Bourdon, et la main droite sur la « Géométrie » de Legendre, que ces tours, beaucoup plus solides que quand on les avait bâties, étaient parfaitement en état l'une et l'autre, en ce moment même, de porter des flèches hautes de je ne sais combien de mètres. Une extrême faveur accueillit cette déclaration, et, séance tenante, M. le comte Félix de Mérode proposa de dresser une liste de souscription, en tête laquelle il plaçait son nom, pour élever des flèches en belle et bonne pierre sur les deux tours de notre cathédrale. Dans une séance subséquente, j'eus l'honneur de faire remarquer à la réunion qu'il ne fallait pas croire aussi facilement aux calculs d'un professeur de chiffres, et que la prudence exigerait de grandes réserves, même en présence des affirmations que pourraient apporter un ingénieur ou un architecte accoutumés aux monuments, habitués à manier les pierres; qu'ainsi, le dire d'un arithméticien ne pouvait jouir d'aucune autorité. Je montrai d'ailleurs une grosse lézarde que le seul poids de la tour du sud, et de la tour sans flèche, avait ouverte dans une archivolte. Quelqu'un vint à mon aide et dit que si les tours de la cathédrale étaient effectivement plus solides en ce moment que quand on les avait construites, parce qu'elles s'étaient assises et avaient joué définitivement, comme on s'exprime en menuiserie, il n'y avait aucun danger à laisser passer deux ou trois centaines d'années encore; qu'alors, dans deux ou trois siècles, elles seraient beaucoup plus mûres, beaucoup plus solides, et qu'il serait temps de leur donner des flèches. L'enthousiasme des *flèchistes* parut se refroidir un peu; mais il faut espérer qu'en ce moment, après l'événement

de Saint-Denis, il est au-dessous de zéro. Quand on a le bonheur de posséder un monument à peu près irréprochable comme la cathédrale de Reims, il ne faut pas, de gaîté de cœur, et tout bonnement pour se donner le spectacle de deux flèches nouvelles, comme on se donne le spectacle d'un feu d'artifice, il ne faut pas en compromettre la solidité. Ayons le bon esprit de laisser les monuments dans l'état où nos ancêtres nous les ont remis. Je disais qu'un chiffreur m'inspirait une juste défiance quand il parlait de construction, et qu'un ingénieur même ou un architecte n'aurait pas ma confiance entière en circonstance semblable. Je ne rappellerai pas l'accident arrivé au beffroi de Valenciennes, visité par des architectes de Paris; mais je dirai que nous voyons tous les jours s'écrouler des maisons, des usines et des ponts construits par des hommes habiles, et à l'aide de calculs qui semblent rigoureux. Le viaduc qui vient de se renverser à Barentin, un quai nouveau qui s'enfonce à Lyon, un pont qui descend dans la Loire, près d'Orléans, ne sont pas de nature à rassurer les gens timides, lesquels veulent bien qu'on fasse des monuments nouveaux, mais désirent voir en repos les monuments anciens.

Tous les architectes, hâtons-nous de le dire, ne sont pas aussi imprudents qu'on l'a été à Saint-Denis, à Brantôme, à Lyon, à Rouen, à Péronne, à Valenciennes, ou qu'on voudrait beaucoup l'être à Reims. La plupart des jeunes architectes, ceux-là surtout qui s'occupent d'archéologie, portent aux anciens monuments le plus religieux respect. Je n'en voudrais pour preuve que la lettre suivante que vient de nous adresser M. Joly-Leterme, architecte de Saumur, chargé par le ministre de l'intérieur de travaux importants dans plusieurs grands édifices.

« Je viens de lire, dans votre dernier numéro, une critique adressée en séance du Comité des arts et monuments à la restauration de Saint-Savin et de Civray. Celle de Civray, je l'abandonne. Ce travail, commencé par M. Lion, m'a été remis alors que toutes les pièces du portail étaient déposées dans un champ et avaient été démolies pour être remontées par le dit M. Lion, qui se proposait d'en faire autant de Notre-Dame de Poitiers; j'ai trouvé pour tous renseignements les pièces couchées depuis un an et plus par terre, et un assez mauvais dessin représentant à peu près le portail de Civray; avec cela je l'ai reconstruit de mon mieux. Je ne veux pas assumer la responsabilité d'une pareille histoire. Quant à Notre-Dame de Poitiers, on se contente de nettoyer les murs des herbes qui sont dans les joints et en font, chaque jour, tomber la pierre, ceci sous ma direction; puis de mettre les voûtes et la façade à l'abri des eaux, en les recouvrant d'ardoises neuves au lieu d'ardoises vieilles, et en remplaçant les bois

pourris dans la charpente par des bois plus solides et neufs, sans rien changer à l'aspect. Je ne pouvais faire mieux. Quant à Saint-Savin, un architecte envoyé avant moi avait trouvé tout simple de couper par le pied les colonnes de la nef, pour les reprendre; puis de placer dans la tour des persiennes carrées ou rectangulaires, dans des fenêtres plein cintre. De cette heureuse combinaison il est résulté que, quand j'y suis venu, Saint-Savin s'écroulait littéralement et qu'il me fallut, en grande hâte, l'empêcher de tomber. Par ses travaux, mon prédesseur avait tellement ébranlé la voûte que des lézardes, béantes de 15 jusqu'à 25 centimètres, s'ouvraient dans la nef recouverte de peintures; il trouva bon de les remplir avec du plâtre et de couper toutes les peintures par ce mortier. J'ai un tel respect des monuments, que je n'ai même pas voulu couvrir son mortier de couleur de raccordement dans les parties rompues des figures, de peur de changer ou de gâter le caractère de ces personnages. J'ai laissé la trace de son vandalisme existante, craignant d'y mettre du mien, et d'ailleurs n'y voulant pas toucher, par suite de mes principes, qui sont vôtres absolument. Un prédécesseur de ce premier vandale avait recouvert tout le reste de l'église de blanc de chaux; j'ai enlevé ce blanc, à force de patience, et rendu à la lumière des peintures de tous les âges et de toutes les époques du monument, en les laissant très-religieusement intactes, et refusant à l'autorité locale et administrative de faire aucun « nettoyage ni raccords dans ces vilaines figures qui gâtent la chapelle, » lesquelles, assurément, eussent été à leur goût *plus belles et plus agréables*, si j'eusse suivi leur conseil. Enfin, je m'y suis donné corps et âme, j'ai combattu, j'ai lutté, et j'ai fait de mon mieux, avec l'intention la plus pure et le respect du monument le plus profond. L'église de Saint-Savin s'écroulait, je l'ai empêchée de tomber; un affreux badigeon recouvrait sa peinture, je l'ai enlevé; partout où je n'ai trouvé que les murs, j'ai continué, pour toute ornementation, des joints d'appareil romain (tracés en brun rouge), dont je retrouvais çà et là les fragments sur le mortier. J'ai arraché à la destruction toute l'histoire du Nouveau Testament, exécutée dans le premier étage de la tour et que M. Gérard-Séguin n'a pas dessinée. Veuillez faire en sorte qu'on ne me reproche pas les fautes des autres. Quant à moi, je ferai tous mes efforts pour en commettre le moins possible, grâce à vous et à vos excellentes instructions des « Annales archéologiques. » — C'est avec le plus grand plaisir que nous faisons droit à cette réclamation. Les critiques envoyées au Comité historique des arts et monuments tombent, en effet, sur les prédécesseurs de M. Joly-Leterme, et non pas sur l'habile architecte si respectueux pour les anciens monuments. Le directeur des « Annales archéologiques »

a été le premier, dans le temps, à combattre les déplorables destructions faites par M. Lion; cet architecte est mort, et nous n'avons plus rien à en dire. D'ailleurs, dans la dernière année de son existence, il s'était converti à nos doctrines et il était venu nous en faire l'aveu. Nous ne pouvons cependant retenir nos regrets en songeant à l'état où il avait mis cette église de Civray, que sa mort a fait passer entre les mains de M. Joly-Leterme. Ce beau monument, nous pouvons le dire, est perdu maintenant pour les antiquaires, malgré les soins qu'on lui a donnés depuis. Quand donc des exemples de ce genre finiront-ils par éclairer toutes les administrations et tous les architectes de France?

En résumé, nous croyons M. Debret coupable de ce qui est survenu à Saint-Denis; nous demandons qu'une enquête constate les faits et que l'architecte, entendu aussi longuement qu'il le désirera, soit absous ou condamné par un tribunal spécial. On parle de donner un adjoint à M. Debret. Si M. Debret est coupable de négligence ou d'incapacité, ce n'est pas assez; s'il est innocent, c'est trop.

DIDRON.

MÉLANGES ET NOUVELLES.

Retour à la musique ancienne. — Société d'histoire et d'Archéologie à Chalon-sur-Saône. — Découverte de peintures murales.—Trésor de l'église Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer.

Retour à la musique ancienne. — Monseigneur l'archevêque de Paris a nommé une commission chargée de proposer les réformes et améliorations à introduire dans le chant des offices. Cette commission se compose de MM. Églée, vicaire-général; Mourdin, chanoine; Demerson, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois; Caron, directeur du séminaire Saint-Sulpice; Laurentie, premier vicaire de Saint-Eustache; Danjou, organiste de Notre-Dame. « Cette commission, dit M. Danjou dans la « Revue de la musique religieuse », a déjà tenu plusieurs séances, et nous pouvons dès à présent espérer une réforme considérable dans l'amélioration du chant religieux. Mgr l'archevêque de Paris veut entrer dans la voie d'un sage progrès. L'érudition du prélat et ses travaux sur l'histoire ecclésiastique lui ont fait connaître l'intérêt que les évêques les plus saints et les plus illustres ont porté de tout temps au chant ecclésiastique; il veut honorer son épiscopat par la restauration du chant dans son diocèse. »

Nous applaudissons à la pensée de Mgr l'archevêque de Paris, comme nous avons applaudi à la fondation de la commission musicale nommée par M. de Salvandy. Toutefois, certaines personnes de la commission ecclésiastique ne nous inspirent pas plus de confiance que certaines de la commission ministérielle. Il s'agit de revenir au vieux plain-chant et à l'exécution des faux-bourdons du moyen âge. Il aurait donc été possible de trouver, dans le clergé de Paris, des prêtres moins passionnés pour les idées modernes et les nouveautés les plus fraîches que deux ou trois commissaires nommés par Mgr l'archevêque. Après tout, si la commission actuelle se trompe, il sera facile d'en nommer une seconde et même une troisième. A l'égard des monuments ou des œuvres de l'art plastique et du dessin, une

erreur est fatale et irrévocable; il n'en est pas de même en fait de musique ou de liturgie, et voilà ce qui nous console. Si l'on fait mal aujourd'hui, on en sera quitte pour faire mieux demain. C'était déjà beaucoup que de nommer une commission qui dût se prononcer sur des questions auxquelles on ne songeait pas il y a cinq ans. Nous en remercions donc Mgr l'archevêque de Paris. De la capitale, le mouvement s'étendra à tous les diocèses. Quand Paris remue, il faut que toute la France s'agite.

M. le comte de Mellet, correspondant des Comités historiques, écrit la lettre suivante à l'Académie de Reims, dont il est correspondant: «Messieurs, l'Académie de Reims est certainement une des Sociétés savantes de France qui se recommande par les travaux les plus consciencieux, les plus nombreux, les plus utiles; elle ne compte que quelques années d'existence, et déjà elle a su fixer l'attention publique par des publications de premier ordre, sans reculer devant les sacrifices nécessaires pour éditer de longs et précieux ouvrages. Toutes les branches des connaissances humaines ont pris droit de cité chez elle; mais les travaux historiques et archéologiques ont été accueillis avec une faveur toute spéciale. Je n'en citerai pour exemple que la publication de dom Marlot, entreprise et presque achevée par elle, et, dans une autre série d'idées, la discussion aussi animée qu'intéressante sur la construction de flèches à la cathédrale de Reims, qui a eu lieu dans son sein et qui a précédé de bien près les controverses que le Congrès scientifique a vu s'élever sur la même question pendant plusieurs jours. Au milieu de ces importants travaux, il en est un sur lequel je désire appeler toute la sollicitude de l'Académie de Reims; je veux parler de la réforme de la musique religieuse; question sur laquelle cette Compagnie me paraît plus directement appelée à donner son avis, tant pour l'honneur qu'elle a d'avoir un illustre prélat pour fondateur et pour président, que pour l'avantage qu'elle possède de compter parmi ses membres des ecclésiastiques de science et d'étude, des archéologues, des savants ayant fait sur cette matière des observations spéciales. Je dois le dire ici, messieurs, avec toute franchise: la réforme de la musique religieuse ne me paraît plus qu'une affaire de temps. C'est une question jugée comme beaucoup d'autres par le bon sens public, bien qu'elle n'ait pas encore été étudiée. Pour mon compte, je hâte de tous mes vœux le moment où cette grande réforme liturgique et artistique sera accomplie. Il appartient à l'Académie de Reims d'éclairer la matière et de hâter la solution par une série d'études venant appuyer et corroborer les théories. Je ne possède en moi aucun des éléments propres à donner le droit et la possibilité de discuter scientifiquement la réforme de notre musique religieuse; mais, partant de ce

principe admis et réclamé par des hommes d'une haute compétence, à la tête desquels je placerai dom Guéranger, abbé des Bénédictins de Solesmes, que le chant grégorien était le plus approprié aux besoins et aux convenances du culte, je poserai seulement ici quelques jalons. Le chant grégorien existe-t-il conservé aux archives ou bibliothèques de quelque pays, dans sa pureté primitive et originelle? Quelles modifications le chant grégorien a-t-il subies en France pendant les siècles qui se sont succédé? Retrouve-t-on, dans certaines parties de plain-chant de quelques églises de France, des traditions encore pures du chant grégorien? Quels moyens pourrait-on le plus efficacement employer pour ramener notre musique religieuse au chant grégorien pur, à ces modulations graves et harmonieuses qui le recommandaient tellement pour l'usage auquel il était destiné? Permettez-moi, en finissant, de formuler ici quelques vœux auxquels je désire vivement que vous donniez votre concours et votre approbation. Je souhaite donc que l'Académie de Reims qui, sans parler de son savant archevêque, compte parmi ses membres MM. Fanart, Nanquette, Bandeville, Louis Paris et bien d'autres, nomme une commission permanente chargée d'étudier l'importante question de la réforme de la musique religieuse, et les moyens les plus efficaces pour l'opérer promptement. Je souhaite également que l'Académie, lorsqu'il en sera temps, prie Mgr l'archevêque de l'autoriser à faire faire par la maîtrise de sa cathédrale les applications pratiques que réclament les études théoriques. La commission permanente tiendrait l'Académie au courant de ses travaux. Enfin, je forme le vœu que l'Académie donne la plus grande publicité possible à tout ce qui sera fait par elle sur l'importante question de la réforme musicale religieuse, et réclame le concours de tous les hommes savants et religieux de France, que ces recherches et l'espoir d'une application plus ou moins prochaine ne manqueront pas d'intéresser vivement. »

Cette lettre, nous le savons, a été parfaitement accueillie. Une commission permanente, nommée pour examiner les questions soulevées par M. le comte de Mellet, s'est déjà réunie. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des décisions qui pourront être prises et des résultats obtenus. Du reste, il n'y a pas de ville mieux préparée que celle de Reims pour accepter la réforme musicale dans les églises. Un jeune musicien et archéologue, M. Charles Givelet, a provoqué et facilité l'exécution de messes en plain-chant pur dans les églises Saint-Remi, Saint-Maurice et Saint-André de Reims, et nous savons que ces messes ont fait un impression profonde. On allait du bas de la ville sur la montagne, où est assis Saint-Remi, exprès pour entendre du plain-chant, et l'on en revenait charmé, comme on est revenu des offices exécutés

en plain-chant également, dans la cathédrale de Paris, aux funérailles du duc d'Orléans. Après les paroisses de Reims, la cathédrale, qui doit agir avec plus de lenteur et de maturité, finira par adopter le plain-chant; à l'exception des musiciens et surtout des amateurs de musique, tout le monde l'espère et tout le monde le desire.

Société d'histoire et d'archéologie à Chalon-sur-Saône. — M. Léopold Niépce, juge suppléant, président de la Société, nous écrit : « Monsieur, je viens vous notifier officiellement la naissance de la compagnie dont j'ai l'honneur d'être momentanément le chef. Humble dès son origine, la Société ne s'est donné d'autre mission que de concourir à l'œuvre commune de la régénération de l'art de nos pères, et d'apporter son contingent au grand édifice que la France studieuse élève aujourd'hui à l'histoire. Elle n'a pas cherché, dès lors, à faire du bruit; mais, dans sa retraite, elle s'est mise à l'œuvre dès le lendemain de sa fondation, et, si elle avait un peu d'orgueil, elle pourrait montrer déjà avec une certaine fierté plus d'un travail utile, plus d'une page bien écrite et un gros portefeuille d'assez bons dessins. La ville de Chalon n'a pas voulu se tenir à l'écart du mouvement commun; elle ne pense pas seulement à ses fructueuses transactions commerciales. Mais il s'y est rencontré des hommes studieux qui se sont donné la tâche de refaire son histoire, de décrire ses monuments anéantis, et de conserver ceux que les tempêtes politiques et religieuses ont oublié de renverser. Voilà ce qu'il est peut-être important de faire savoir, afin qu'il soit bien connu et su que la France entière, que ses moindres provinces, ses moindres petites villes, ont secoué leur apathie; qu'elles travaillent, écrivent et refont l'histoire consciencieuse de la vie et des arts des âges passés. Pour faire cette notification officielle, à qui pourrais-je mieux m'adresser qu'à vous, monsieur, qui avez la mission si belle de faire connaître, dans votre magnifique publication, tout ce qui s'accomplit en France de beau et d'utile; de signaler au mépris public tous les actes du vandalisme, et de coordonner et de diriger les travaux de tout ce qui pense et écrit, en France, dans l'interêt de l'art de nos ancêtres? Je vous prierai donc alors de constater l'existence de notre compagnie; de dire qu'elle a trouvé, dès sa naissance, une sympathie générale, et que l'autorité municipale lui prête l'assistance la plus bienveillante et la plus généreuse. L'administration municipale nous a donné une splendide hospitalité dans un des salons même du nouvel hôtel de ville; sa bourse a payé tous nos frais d'installation; elle subvient à beaucoup de nos besoins, et nous a accordé une somme de 1,500 francs pour la classification de ses anciennes

archives, dont nous sommes devenus les conservateurs. Tant de bienveillance doit être connue de tous, car elle est malheureusement trop rare; il est bon qu'on sache une si noble action, afin qu'elle trouve beaucoup d'imitateurs. L'art aurait tant à gagner en trouvant partout un si gracieux concours! Bientôt je pourrai vous adresser un échantillon de nos œuvres; nous allons publier le premier numéro de nos Mémoires. Vous verrez que nous avons étudié l'histoire de notre coin de terre, depuis son époque la plus ancienne jusqu'aux temps modernes : nous avons décrit les monuments romains de tous genres; nous avons étudié l'âge moyen, et notre collection naissante ne renferme pas seulement des débris de tous les siècles, mais nous nous sommes attachés surtout à estamper toutes les inscriptions, toutes les tombes de nos églises et de nos anciens monastères. Quant à la composition du personnel de notre compagnie, vous la trouverez dans l'Annuaire que publiera prochainement le ministère de l'instruction publique. Vous y verrez qu'il est formé de professeurs distingués; de jeunes ecclésiastiques, qui se sont voués avec la plus louable ferveur aux études de l'archéologie, et d'hommes de loisir, mais amis éclairés de l'art. Nous attendons avec impatience cet Annuaire, afin d'étendre nos relations avec toutes les Sociétés de France qui ont la même spécialité que nous. Déjà nous avons des rapports suivis avec Autun, notre ancienne métropole romaine; avec Dijon, l'antique capitale de la Bourgogne, dont relevait Chalon; avec Lyon et avec Mâcon. Mais nous voulons faire plus, nous pensons que la grande famille des amis des arts anciens doit vivre avec tous ses membres, et participer à tous leurs travaux et à tous leurs efforts.—Tout en vous donnant avis de notre existence, je dois vous dire aussi que nous lisons avec le plus vif intérêt vos remarquables publications. Vos dernières livraisons des « Annales » ont éveillé vivement mon attention sur les peintures murales de nos anciennes églises; et, puisque vous vous en occupez non-seulement vous-même, mais que vous appelez encore l'attention du gouvernement sur toutes celles qui peuvent subsister encore, je vous dirai que nous en possédons plusieurs dans nos environs. Chalon en avait naguère sur la façade de son ancienne église des Cordeliers. Ce monument, sécularisé par la révolution, fut tour à tour prison et caserne; mais enfin il subsistait encore. Messieurs du génie militaire daignaient le laisser debout; mais, se ravisant tout à coup, et croyant avoir mal fait de ne pas avoir été plus vandales que 1793, ils viennent de le démolir pour faire *du leur,* c'est-à-dire pour rendre plus jolie, plus carrée, une caserne limitrophe; ils se sont mis à l'œuvre, comme vous savez. Rien n'a été respecté; ils n'ont pas daigné même conserver un dessin de cette magni-

fique forêt qui formait la toiture. Sans l'intervention du maire, ils auraient brûlé une fort remarquable peinture sur bois faite sur les lambris de la voûte, formée de milliers de planchettes; sans lui encore, ils auraient brisé ce qui restait de piscines, de clefs de voûte armoriées, de niches surmontées de clochetons. Sur la façade de cette église existait une peinture murale du plus grand mérite; elle allait tomber sous le marteau du génie, quand un de mes amis, M. Canat, eut l'heureuse idée de la dessiner, et de la conserver ainsi pour la science. M. Canat a fait plus; il vient de dessiner plusieurs fresques fort endommagées qui existent encore dans l'église paroissiale de Saint-Dezert, et de les décrire d'une manière fort savante. Vous les trouverez dans nos prochains Mémoires. Je suis occupé aussi d'un long travail sur le pays de Sennecey, si riche en souvenirs de tous les âges. Ce travail comprend la description de l'antique château, habité par les familles de Beaufremont, de Poix, de Noailles, et démoli, en 1826, pour faire place à une ignoble église gréco-romaine, qui tombe heureusement en ruines. Il s'étend aussi aux deux anciennes églises de Saint-Martin de Laives et de Saint-Julien. J'en fais une monographie complète. Ces deux églises, abandonnées aujourd'hui, sont condamnées à une ruine certaine. Cependant chacun de nous y a encore les cendres de ses pères, la chapelle de sa famille. Mais l'autorité ne s'en émeut guère; que lui importent de si pieux souvenirs? Cependant je vais les signaler à son attention, et mendier quelque obole en leur faveur. L'une et l'autre sont romanes, des Xe et XIe siècles; les XIVe et XVe y ont soudé quelques chapelles, et dans l'une d'elles, dans l'église de Saint-Julien-lez-Sennecey, élevée par la piété de son fondateur, messire Jehan de Lugny, chevalier, seigneur de Ruffey, et dame Jehanne de Boffremont, sa première femme, subsistent des sculptures murales exécutées en 1507, du plus grand intérêt. Elles règnent sur trois côtés de la chapelle; le quatrième côté a été ignominieusement restauré lors de la réouverture de l'église, et les belles fresques ont été cachées sous des ornements dans le goût d'alors. Ce qui a échappé au badigeon et à la truelle représente la vie de la Vierge; les personnages ont 1 mètre de hauteur, et portent le costume du temps. La Vierge a une escarcelle pendue au côte de sa robe. Je dessine en ce moment ces peintures, et je me propose de les faire graver. Cependant je me defie de mon savoir, et je vous avoue franchement que j'aimerais beaucoup mieux les voir reproduites par le crayon de M. Dénuelle que par le mien, et décrites aussi par lui. Je les signale donc a votre attention, et vous prie d'aviser à leur sort. Si vous le jugez convenable, je vous ferai un rapport détaillé à cet égard, et je vous prierai de vouloir bien le communiquer au Comité histo-

rique des arts et des monuments. Notre compagnie n'a aucune relation avec ce Comité; j'ai souvent desiré d'en établir. »

Nous n'avons rien à ajouter, sinon que la publication d'une lettre aussi intéressante portera certainement des fruits. La société de Chalon peut être assurée d'avance que le Comité historique des arts et monuments s'empressera d'entrer en relations suivies avec elle, et qu'il lui témoignera par des preuves matérielles l'importance qu'il attache à la fondation de sociétés analogues dans toutes les villes de France.

Découverte de peintures murales. — M. L. Rostan, avocat, nous écrit de Saint-Maximin (Var) : « Je viens répondre à l'appel que vous faites à vos lecteurs, en vous signalant de beaux fragments de peintures murales réunis dans l'église Notre-Dame de Digne (Basses-Alpes), et qui sont probablement les seuls de la Provence. Malheureusement ces fresques sont pour la plupart endommagées et sur le point de disparaître complétement. Il est même difficile de reconnaître les sujets d'un grand nombre d'entre elles, tant la dégradation en est avancée. L'une, la plus considérable, est encore en bon état; elle représente les sept péchés capitaux. Sur une autre, également bien conservée, est l'Annonciation de Marie. Les sujets sont divisés en compartiments encadrés de cintres ou d'ogives, et renfermant des inscriptions. Au mois de juin 1842, époque où je visitai la curieuse église de Digne, je fus frappé par ces peintures, dont la naïveté et la bizarrerie étonnent : en elles, tout ce que l'imagination peut inventer de plus fantastique, se rencontre à côté de ce que l'art peut inspirer de plus charmant. Il y aurait certainement profit à les étudier en détail. »

M. Eugène Froment-Delormel, peintre, nous écrit d'Autun : « J'ai à vous signaler l'existence de peintures murales dans l'église cathédrale de Nevers. Tout le derrière du chœur devait en être couvert; deux tableaux ont été débarrassés du badigeon qui les cachait. De plus, sur le mur de la partie romane, opposé au chevet, j'ai vu cette année, sous un éclat d'enduit de chaux tombé à terre, plusieurs figures qui m'ont paru de la fin du XIV^e^ siècle, et qui font partie d'une peinture dont la presque totalité de la muraille devait être couverte. »

Trésor de l'ancienne église Notre-Dame, à Boulogne-sur-Mer. — M. P. Hédouin, membre honoraire de la Société des antiquaires de la Morinie, a bien

voulu nous adresser l'article suivant qui doit prendre place dans nos documents sur l'orfévrerie du moyen âge.

« Le deuxième volume des « Annales archéologiques » contient un article de M. Louis Dussieux sur les trésors des principales églises de France. Un semblable travail, s'il était complet, serait précieux à un double titre : d'abord, il servirait à jeter une vive lumière sur l'histoire de l'art, en particulier de l'orfévrerie, dans les siècles passés; en second lieu, il amènerait peut-être la découverte de quelques objets rares et curieux, ayant survécu aux actes du vandalisme, et dont les possesseurs actuels peuvent ignorer la valeur et l'origine. — C'est pour ce but que j'ai réuni un assez grand nombre de documents sur le trésor de l'église Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, l'une des plus anciennes et des plus renommées du royaume de France. Il me suffira, pour justifier cet éloge, de rappeler que dès le VI^e^ siècle l'image miraculeuse de la Vierge de Boulogne attirait dans ses murs de nombreux pèlerins; que les plus grands seigneurs de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, venaient la visiter; que, depuis Louis XI, nos rois, à leur avénement au trône, venaient lui rendre « foi et hommage, » et que tous laissaient dans sa chapelle les plus riches présents. Avant que la ville de Boulogne tombât sous la puissance des Anglais, l'église Notre-Dame et la chapelle de la Vierge-Miraculeuse étaient de la plus grande magnificence. Arnoul de Ferron, dans son supplément à l'histoire de Paul-Émile, livre IX, édition de 1550, dit : « C'étoit un lieu des plus saints et des plus augustes. Sept « lampes, dont quatre étoient d'argent et les trois autres d'or, d'un travail « admirable, brûloient incessamment devant l'image de la Sainte-Vierge. Cette « image montroit d'une main un cœur d'or ciselé et de l'autre elle embrassoit « son divin enfant, qui tenoit un bouquet de fleurs d'or au milieu duquel « brilloit une escarboucle d'une prodigieuse grosseur; les colonnes envi- « ronnant l'autel étoient revêtues de lames d'argent. »

« Quant aux objets composant le trésor à cette époque, on les voyait rangés en ordre dans diverses armoires, sous treize arcades richement sculptées, soutenues par des colonnettes de marbre. En voici la nomenclature :

« Une robe de toile d'or, parsemée de têtes de lion, aussi d'or et en relief, donnée par le comte de Talbot. — Une image de la Vierge en vermeil doré, tenant le demon sous ses pieds, donnée par le comte de Warvick. — Un tableau d'or massif, à quatre manteaux, offert par le comte d'Escales, frère d'Élisabeth, femme du roi Édouard IV [1]. — Une turquoise d'une merveil-

1. « Ce fut en 1475 qu'il fit ce présent, quand le roi son beau-frere, étant débarqué à Calais,

leuse grosseur, laquelle fut placée sur la magnifique croix byzantine, appelée vulgairement « la Belle Croix ». — Deux figures d'or massif représentant les ducs de Bourgogne, Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire, à cheval, et une lampe du même métal, présents de ces deux princes. — Une grande image de la Vierge, en vermeil doré, du poids de 36 marcs, ayant une couronne d'or parsemée de pierreries, et tenant en sa main un reliquaire d'or. On l'appelait la grande Notre-Dame de Bourgogne, à cause du duc Philippe, donateur. — Ce duc avait ajouté à ce don celui d'un grand vase d'or, bordé de cinquante grosses perles et de pierres précieuses, lequel renfermait, sous un beau cristal, des cheveux de la Vierge. — Charles-le-Téméraire avait laissé au même trésor son anneau ducal à quatre tables de diamants, que l'on avait posé, avec son écusson et sa devise, au pied de la belle croix [1].

« A ces objets il faut ajouter : une figure d'argent représentant un homme à genoux avec sa cotte d'armes, offerte par le seigneur d'Anthoing à la sainte image; trois cœurs et une lampe d'or émaillée, dons du seigneur de Roulz, de l'ancienne maison de Croy, et de François de Melun, chevalier de la Toison; un calice d'or et un grand navire d'argent avec tout son équipage, présent d'un fils du duc de Savoie; une statuette d'argent représentant un homme à cheval, avec un oiseau sur son poing, vœu du duc de Lorraine et de Bar; une image de la Vierge en argent, avec trois enfants de même métal, portant les écussons émaillés de Sigismond, duc d'Autriche; une chasuble de toile d'or venant d'Espagne; un morceau de la vraie croix enchâssé dans un reliquaire d'or émaillé, par Vallerand le Mire, abbé de Notre-Dame, homme très-expert en travail d'orfévrerie, lequel morceau de la vraie croix avait été donné par un roi de Chypre.

« Les monarques français, et les seigneurs les plus distingués de leur cour, se plurent à augmenter le trésor de Notre-Dame. Ainsi on y remarquait : une double croix d'argent, garnie de reliques et de pierreries, donnée par Philippe-Auguste, en personne, en 1213, lorsqu'il vint à Boulogne, où il avait rassemblé son armée pour s'opposer aux entreprises du roi d'Angleterre et du comte de Flandres; un grand reliquaire de vermeil contenant, sous un

vint, avec l'élite de sa noblesse, en pelerinage à Boulogne, accompagné de Charles duc de Bourgogne. On lit dans les mémoires de Philippe de Commines : « Le roi d'Angleterre partit de Calais, « et ledit duc en sa compagnie, et allèrent à Boulogne. »

1. « Ces deux princes ont possédé pendant soixante ans la ville et le comté de Boulogne.—Un vieil hôtel, situé rue de Lille, dans la haute ville, existait encore dans son état primitif au commencement de la révolution; il contenait de remarquables sculptures en bois. »

cristal, des parcelles de la vraie croix, enchâssées dans un émail d'or, présent de Philippe-le-Bel ; un chef d'argent couronné à la façon de reine, donné par la femme de Louis-le-Hutin; une grande statuette de sainte en vermeil, portant une couronne enrichie de diamants, tenant une relique en main, et posée sur un piédestal d'argent ciselé à six pans, sur l'un desquels étaient gravées les armes du Dauphin de France, qui depuis fut Louis XI. Cette offrande avait été faite par Charles VII. Il convient d'ajouter à ces richesses ce que contient de plus important un inventaire fait, en 1527, par Jean de Licquos, chanoine régulier et trésorier de Notre-Dame, par le commandement de Jean de Gouy, son abbé. L'effigie d'un homme sur un cheval bardé, portant les armures de la maison d'Auvergne, le tout en or et argent ; un grand vase d'or, orné de pierres précieuses; un calice d'or ; une statuette de la Vierge, du poids de six mares six onces, tenant en main un reliquaire d'or, ayant devant elle un homme à genoux ; un fermail d'or en sautoir, entouré de perles et rubis, au milieu duquel on voyait un éléphant chargé d'une tour; un tableau d'or représentant l'Annonciation, émaillé et greneté de saphirs, rubis et perles. Les donateurs de ces présents étaient le comte d'Auvergne, le seigneur de Béthune, le sire de Nesle, Henri de Dampierre, Guy de la Trémouille, le maréchal de Boucicaut, et Charles de Savoisi, grand échanson de France sous Charles VI.

« La dévotion des dames ne le céda en rien à celle des seigneurs, dans les offrandes faites à la Vierge de Boulogne. Marie d'Espagne, qui avait épousé en premières noces le comte d'Évreux, et en secondes Charles de Valois, comte d'Alençon, donna une chasuble et deux tuniques de velours cramoisi, ornées de magnifiques broderies ; un reliquaire du plus grand prix, avec les statuettes en or de sainte Agathe et de sainte Marguerite, et appendu dans la chapelle par Marie de Chatibon, dame de Senarpont. Cet exemple fut imité par les dames d'Embry, de Horrecy, et du Rosoy. En outre, plusieurs objets précieux, provenant des libéralités de sainte Ide, femme d'Eustache second, et mère de Godefroid de Bouillon, étaient renfermés dans le trésor de Notre-Dame de Boulogne. Ce dernier fut un de ses bienfaiteurs les plus zélés, en l'enrichissant de précieuses reliques envoyées de la Syrie et de la Palestine, « comme gage et prérogative d'amour singulier [1], » et parmi ces objets on distinguait la couronne d'argent qu'on voulut placer sur sa tête lorsqu'il fut proclamé roi de Jérusalem.

« On sait que lorsque Louis XI s'empara de la ville de Boulogne il fit, par un acte dans lequel il y avait autant de politique que de religion, hommage de

1. « Ce sont les termes d'un ancien titre, qui existait aux archives de l'église collégiale de Lens. »

son comté à la Vierge. Il semblait ainsi renoncer au titre direct de seigneur du Boulonnais, pour ne prendre que celui de vassal et de feudataire de Notre-Dame. Ce fut en cette qualité qu'il se présenta, en 1478, devant l'image miraculeuse, à genoux, nu-tête, sans baudrier ni éperons, en présence de toute sa cour, et qu'il offrit à cette Vierge, pour droit de relief, un cœur d'or du poids de treize marcs et estimé deux mille écus. Dans ses lettres alors publiées, il obligeait ses successeurs à faire le même hommage, à chaque changement de règne, ce qui s'est continué jusqu'à Louis XV inclusivement. A partir de Louis XI, jusqu'à la prise de la ville par les Anglais, le trésor s'enrichit de nouveaux dons. Marie, sœur d'Henri VIII, promise à Louis XII et que François Ier, alors duc de Valois, vint recevoir à Boulogne, déposa dans ce trésor un grand bras d'argent émaillé des armes de France et d'Angleterre. Peu de temps après, Claude de France donna à la Vierge une robe, avec manteau de drap d'or. Philippe de Crèvecœur, maréchal de France, premier sénéchal du Boulonnais, se signala par l'offrande qu'il fit à la chapelle de Notre-Dame. Cette offrande consistait en quatre grandes lampes d'argent doré, pesant autant que lui tout armé. Il voulut qu'elles brûlassent nuit et jour devant la sainte image; à cet effet, il légua au chapitre quatre-vingts livres de rente annuelle, à prendre sur tous ses biens [1].

« A ces présents renfermés dans le trésor, et donnés par des personnes dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, il convient de joindre, d'après les inventaires : cent grands reliquaires, tant en or qu'en argent; dix-huit grandes statuettes d'argent, garnies de reliques; onze cœurs; un grand nombre de bras et de jambes, en or et en argent; vingt robes et douze manteaux d'étoffes précieuses; une infinité de diamants, rubis, perles et autres pierreries montées avec autant de richesse que d'élégance.

« Les documents que nous venons de donner, et qui s'arrêtent à l'année 1544, époque du siége de la ville de Boulogne par Henri VIII, offrent une nouvelle preuve à l'appui de cette vérité, qu'au moyen âge et au commencement de la renaissance l'art de l'orfévrerie s'exerçait sur une infinité d'objets, et que les trésors des églises qui couvraient alors le sol de la France renfermaient une foule de richesses en ce genre, aussi remarquables par leur valeur que par le travail des artistes qui les confectionnaient. »

1. « Belleforest, tom. 2, livre 5. »

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

EN ANGLETERRE.

Dans un des premiers numéros des « Annales [1] » nous avons parlé des études archéologiques en Angleterre; nous avons essayé de montrer la marche qu'elles avaient suivie depuis le XVI^e^ siècle jusqu'à nos jours; nous continuerons aujourd'hui. Il est bon de se tenir au courant du progrès de ces études et de leur développement dans la Grande-Bretagne; de telles comparaisons entre les travaux des différents pays peuvent être fort utiles à la science.

Depuis notre premier article, il y a eu scission parmi les antiquaires anglais: « The British archæological Association » s'est divisée en deux sociétés, dirigées, l'une par M. Thomas Wright, correspondant de l'Institut de France, l'autre par M. Albert Way, déjà directeur de la Société des antiquaires de Londres. Ces deux associations publient des ouvrages dont nous rendrons compte.

« The Archæological Journal » paraît sous les auspices de M. Albert Way, et de « the Institute of Great Britain and Ireland ». Six cahiers se sont succédé jusqu'à ce jour; ils contiennent d'intéressants articles écrits sur diverses branches de l'archéologie, par MM. Thomas Wright, Roach Smith, Albert Way, William Thomas, Turner, Petit, Willis, Baker, etc. Nous reproduisons quelques unes des gravures sur bois qui ornent cette revue. La première que nous offrons à nos lecteurs représente les douze apôtres.

Le choix de ce dessin n'est pas heureux; l'artiste a pris pour modèle quelque grossière sculpture de la fin du XV^e^ siècle, qui a tous les défauts des œuvres d'art de cette époque, sans avoir la finesse de détail et d'exécution qui les caractérise quelquefois. Le XV^e^ siècle nous a laissé sans doute de fort belles choses, mais ses monuments ne se recommandent pas du tout par l'harmonie des lignes ni l'agencement général, qualités que l'on doit rechercher avant toutes les autres; il faut toute la fantaisie des artistes de cette école pour faire accepter une ornementation souvent lourde et surchargée outre mesure. Or, quand cette finesse manque aussi complétement que dans le

1. *Annales Archéologiques*, vol. I, p. 89.

dessin ci-joint, que reste-t-il? Nous sommes las, avec raison, du goût qui a présidé et qui préside à presque toutes nos constructions modernes et à leur ornementation; mais faut-il le remplacer par un style aussi mauvais, pire peut-être? Faut-il, sous prétexte de gothique, bâtir des monuments dans le genre de ces pendules à ogives, sous lesquelles une châtelaine effeuille une marguerite d'un air sentimental? Nous arriverions à ce but en imitant le XV^e^ siècle. Le seul art vraiment chrétien, vraiment beau, est celui du XIII^e^ siècle, celui de Philippe-Auguste et de saint Louis, celui de Notre-Dame de Chartres et de la Sainte-Chapelle. C'est seulement en nous inspirant de ces grands modèles que nous arriverons à relever l'architecture et la sculpture tombées si bas depuis longtemps. Les Anglais aussi se lassent du XV^e^ siècle; ils commencent à comprendre la beauté du XIII^e^, mais ils ont peu de monuments de cette époque. Que les revues archéologiques aillent donc chercher sur le continent de beaux modèles à imiter; de cette manière seulement elles parviendront à populariser l'art le plus pur et le plus beau du moyen âge.

Revenons à notre sculpture. Les apôtres y sont représentés dans l'ordre indiqué par le canon de la messe; cet ordre n'est pas toujours le même. Les évangiles et les liturgies ne s'accordent nullement sur le rang à assigner aux disciples de Jésus, et chaque époque a suivi indistinctement l'une de ces autorités. Au XV^e^ siècle, l'ordre du canon de la messe était généralement observé; tel est en effet celui des apôtres dans notre dessin. Excepté saint Pierre, que l'on trouve représenté très-anciennement avec des clefs, les apôtres ne sont nettement caractérisés que vers le XIV^e^ siècle; depuis cette époque on les représente portant les instruments de leur martyre, et les clefs qui distinguent saint Pierre font à peine exception. Voyons maintenant ces apôtres en détail, en examinant les attributs caractéristiques de chacun d'eux :

1. — Saint Pierre, saint André, saint Jacques Majeur, saint Jean, saint Thomas, saint Jacques Mineur. Sculpture anglaise du XV^e^ siècle.

Saint Pierre, le prince des apôtres, porte ici comme toujours ses clefs, symbole de sa double puissance. Ces deux clefs semblent souvent n'en former qu'une; cependant elles sont bien distinctes. Dans les manuscrits, sur les verrières, l'une est d'or, l'autre d'argent, double indice du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel laissé à son Église par le Sauveur. Saint Pierre porte aussi quelquefois, surtout au XIII^e^ siècle, la croix sur laquelle il mourut. Notre dessin est si grossier que l'on distingue avec peine la coiffure de l'apôtre; il est à remarquer que la coutume de représenter saint Pierre chauve, avec une petite touffe de cheveux sur le sommet du front, ne s'introduisit que vers le XV^e^ siècle.

Saint André tient sa croix. Cette croix fut longtemps représentée comme celle de Notre-Seigneur; on en changea la forme à une époque assez moderne, pour la renverser en sautoir et en faire ce que l'on a nommé depuis une *croix de saint André*. Aux vitraux de Bourges et au portail de la cathédrale d'Amiens [1], saint André est représenté portant une croix ordinaire.

Saint Jacques le majeur vient ensuite : la panetière suspendue à son côté, le bourdon et le chapeau à coquilles ont été attribués à cet apôtre à cause du fameux pèlerinage de Compostelle. Aux verrières de Bourges, saint Jacques ne porte qu'un long bâton; souvent, comme à Amiens, il tient l'épée, instrument de son martyre.

Saint Jean, le disciple bien-aimé, est presque toujours représenté fort jeune et imberbe; son vêtement diffère de celui des autres apôtres; il tient la coupe de poison que voulait lui faire boire Aristodème. La Légende dorée raconte ainsi ce miracle : « Un prêtre des idoles, Aristodème, lui disait un jour : « Si tu veux que je croie en ton Dieu, je te donnerai du poison à boire, et s'il ne te fait pas de mal, tu auras montré que ton Dieu est véritable. » L'apôtre lui répondit : « Fais ce que tu voudras. » Aristodème répliqua : « Je veux que tu en voies mourir d'autres avant toi. » Il alla trouver le gouverneur et lui demanda deux hommes condamnés à mort, qui lui furent accordés. Il leur donna du poison en présence de tout le peuple, et, aussitôt qu'ils l'eurent bu, ils tombèrent morts. Alors l'apôtre prit la coupe, il fit le signe de la croix, il but tout le venin, et il n'eut aucun mal [2]. » Le dragon qui sort de la coupe représente le venin chassé par la prière de l'apôtre [3]. A Chartres, c'est Aristo-

1. Voir la description des figures de ce portail, par MM. Duval et Jourdain, dans le *Bulletin monumental*, t. XI, p. 391 et suiv.

2. *Leg. aur.* de sancto Joanne.

3. MM. Duval et Jourdain, dans la description du portail d'Amiens citée plus haut, donnent à cet attribut de saint Jean une autre signification toute mystique.

dème qui, placé sous les pieds de l'apôtre, tient la coupe empoisonnée. Aux verrières de Saint-Remi de Reims, saint Jean ne porte pas son attribut le plus ordinaire ; deux tiges de tournesol sortent de son nimbe et s'épanouissent au-dessus de sa tête [1].

Saint Thomas est caractérisé par deux attributs : de sa main gauche il tient la lance, instrument de son martyre; une équerre est placée sous son bras droit [2]. Saint Thomas, qui construisit un palais spirituel ou mystique dans l'Inde, est le patron des architectes. On le trouve, parfois, portant une grosse pierre à cause de son supplice; car il fut lapidé avant de mourir d'un coup de lance.

Saint jacques le mineur; la massue qu'il porte devant lui est le marteau du foulonnnier qui le tua dans Jérusalem.

2. — Saint Philippe, saint Barthelemi, saint Mathieu, saint Jude, saint Simon, saint Mathias.
Sculpture anglaise du XV^e^ siècle.

Saint Philippe fut crucifié à Hiérapolis; aussi tient-il dans ses bras une croix de supplice.

Saint Barthélemy. Les hagiographes ne sont pas d'accord sur le genre de mort de cet apôtre; les uns prétendent qu'il fut crucifié, d'autres disent qu'il fut écorché. Le large couteau que nous lui voyons tenir ici rappellerait ce dernier supplice.

Saint Matthieu est ordinairement représenté avec une pique ou avec un livre; la hache qu'il porte dans notre dessin est un attribut moins ordinaire. Les Vies des saints disent qu'il fut martyrisé en Éthiopie, sans préciser son genre de mort.

Saint Jude n'a jamais d'attribut bien fixe ; au XIII^e^ siècle il tient ordinaire-

1. Voir le curieux dessin de ce vitrail dans l'*Iconographie chrétienne* de M. Didron, p. 8.
2. Est-ce une équerre? est-ce un livre? c'est si mal fait qu'on ne peut s'en rendre bien compte.

ment une palme et un livre. Nous lui voyons ici une sorte de grande croix, qui diffère totalement de celle portée par saint Philippe et qui ne doit pas être une croix de supplice.

Saint Simon tient la scie, son attribut ordinaire.

Saint Mathias. Cet apôtre fut élu à la place du traître Judas, pour compléter les douze; il est souvent remplacé par saint Paul à qui son importance dans l'Église a fait souvent attribuer une place parmi les disciples de Jésus. Les légendaires racontent la mort de Mathias de différentes manières; l'opinion la plus générale est qu'il fut décapité. La hache à long manche, que soutient sa main gauche, rappelle par sa forme celle des faisceaux consulaires romains.

Il y aurait bien des choses à dire sur les différentes représentations des apôtres aux diverses époques du moyen âge; une iconographie complète des saints et des personnages de l'Ancien Testament serait un ouvrage d'une bien grande utilité pour l'explication de nos vieux monuments. Espérons qu'il se trouvera quelqu'un d'assez courageux pour entreprendre et mener à bonne fin cet important travail.

3. — Denier d'Édouard le Confesseur. — XIe siècle.

La pièce dont voilà le dessin est un denier d'Edouard le Confesseur (1041-1066); on lit au droit : + EDPE*RD REX. Buste du roi à gauche, devant un sceptre. — ℟ + LYFINC ON P.ERINC. Sorte de croix patée, cantonnée au troisième d'un besan. — Ce denier offre quelques particularités curieuses à observer : le nom du roi est en latin, tandis que la légende du revers est en anglo-saxon. Ce n'est pas seulement en Angleterre que l'on remarque ce mélange du latin et de la langue vulgaire sur les monnaies; quelques pièces françaises offrent ce caractère. Celles de Provins entre autres portent : HENRI COMES, TEBAL* COMES, etc.; au revers : PRVVIN CASTRO. — Le même mélange se retrouve sur des monnaies de Philippe-Auguste : ARRAS CIVIS, SEINT OMER, etc.; au revers : PHILIPPVS REX. Nous remarquons ensuite que ce denier porte le nom du monétaire et l'indication du lieu de la fabrication : Lyfinc, à Warwick. Ces noms de monétaires se trouvent d'abord en France sur presque toutes les monnaies mérovingiennes; ils disparaissent sous les Carlovingiens, pour se montrer plus tard sur quelques pièces de Picardie et de Flandre, frappées

aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. En Angleterre, il en fut de même jusqu'au règne de Jean-Sans-Terre. Il est singulier de voir que cet usage, qui avait pris naissance sur le continent et avait été imité en Anglerre, reparaît justement chez nous au moment où il est abandonné par nos voisins; il est juste de dire pourtant qu'en Flandre et en Picardie ce ne fut qu'un accident. — Puisque nous en avons tant dit sur cet usage curieux, qu'on nous permette encore quelques mots. Les artistes grecs signaient parfois les monnaies sorties de leur burin; témoin de beaux médaillons de Syracuse. Ils agissaient ainsi, mus par un sentiment de vanité qui ne poussait pas du tout les artistes du moyen âge; si le monétaire mérovingien ou le monnoyer du XII^e siècle mettaient ainsi leur nom sur les monnaies, c'était purement et simplement pour en garantir le bon titre et le bon aloi.

Une dernière remarque sur le P saxon qui avait le son du W, et qui fut remplacé par cette dernière lettre; on trouve souvent PILLELMUS pour WILLELMUS.

Puisque nous en sommes à la numismatique, disons quelques mots des pièces grecques ci-jointes, dont le « Journal archéologique » s'est occupé dans un article d'iconographie. Ces monnaies sont des empereurs Basile I^er (866-886), Jean Zimiscès (962-975), Alexis Comnène (1081-1118) et Constantin VII (916-959); elles portent, comme toutes les pièces byzantines, la représentation du Christ sur le droit, avec des légendes différentes.

4. — Monnaie impériale de Jean Zimiscès. — X^e siècle.

Cette pièce de Jean Zimiscès est en cuivre et dessinée ici de grandeur naturelle; l'inscription du revers diffère de celle des autres pièces grecques qui portent : + Ιησυς Χριστυς βασιλευς βασιλεων, au lieu de βασιλεω(ν) βασιλευς, comme on le lit ici. En outre quelques caractères de la légende du revers, les Y, les B et le T ont été mal rendus[1].

1. Nous présumons que les graveurs anglais ont imité scrupuleusement les formes iconographiques et ceux de l'écriture; mais nous ne pouvons toutefois en être complétement le garant.

5. — Monnaies impériales de Basile Ier, Alexis Comnène et Constantin VII. — IXe, Xe, XIe ou XIIe siècles.

Les trois autres pièces sont en or et beaucoup moins grandes que dans notre dessin ; il est curieux de remarquer que le Christ de la pièce du milieu, assis sur un trône, bénit à la manière latine, avec les trois premiers doigts de la main ouverte ; tandis qu'ordinairement, en Orient, les personnes divines bénissent avec l'index ouvert, le grand et le petit doigt courbés, et le pouce se croisant sur l'annulaire pour former un X (chi). Cette pièce donnerait à cette distinction, importante du reste, entre la bénédiction latine et la bénédiction grecque, une origine assez récente[1].

Les îles de la Grande-Bretagne, et en particulier l'île d'Anglesey, renferment, au dire de plusieurs antiquaires, les plus anciens monuments des trois royaumes. Les églises sont toutes d'une très-petite dimension et fort peu ornées. Il est probable qu'elles furent construites par de pieux solitaires qui, à une époque fort reculée, vinrent enseigner la religion chrétienne aux insulaires. Ces derniers, habitués à considérer la demeure de l'apôtre comme un lieu de prière, la convertirent naturellement en église, sous l'invocation de son fondateur qui se trouvait ainsi canonisé par la voix du peuple. Le même fait est souvent observé en France. Combien n'avons-nous pas d'églises et de monastères bâtis sur le lieu même de la retraite de quelque saint personnage? Les plus anciennes cryptes ont presque toujours, à en croire la tradition, servi de demeure ou d'oratoire aux patrons du pays.

Dans l'une de ces églises, on remarque une inscription qui, à en juger par la forme des lettres, doit être des premières années du christianisme. Elle indique la tombe d'un saint homme du nom de Saturninus (Sadwrn en anglais). Elle doit se lire ainsi : HIC BEATVS SATVRNINVS SE (PVLTVS TACIT · ET SVA SA CRA) CONIVX · PAX.

1. Le dessin, quoique fait avec un peu d'indécision, accuse cependant une bénédiction plutôt byzantine que latine. Le pouce se penche effectivement sur l'annulaire et se croise avec lui pour former un X. Le dessinateur, en y regardant bien, aurait vu que le grand doigt, sur la médaille, se courbe légèrement pour former un C (sigma ancien); alors il aurait retrouvé parfaitement la bénédiction grecque. (*Note du Directeur.*)

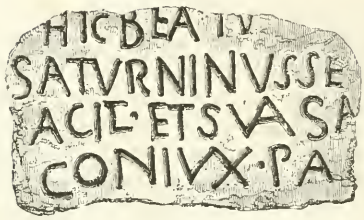

6. — Inscription lapidaire. — Ile d'Anglesey. — Premiers siècles chrétiens.

Le journal anglais a lu JACET, tandis qu'il y a JACIT ou JACIET; on ne doit jamais se permettre de changer l'orthographe des inscriptions, et d'ailleurs JACIT se trouve souvent pour JACET dans les monuments d'un âge reculé.

Nos voisins de la Grande-Bretagne font souvent des incursions archéologiques en France; c'est ainsi qu'ils ont offert l'armature d'une verrière de la cathédrale de Bourges, avec la description des sujets qui la composent. Ces sujets, au nombre de dix-neuf, sont groupés avec beaucoup d'art dans des médaillons de forme diverse. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de voir d'une manière succincte la place que chacun de ces sujets occupe dans la verrière. D'ailleurs, à nos lecteurs qui ne savent pas dessiner et qui étudient les vitraux, nous conseillons de prendre ainsi la forme des fenêtres et des médaillons en y mettant des chiffres pour se reconnaître dans leur description. C'est un bon moyen d'étudier l'iconographie

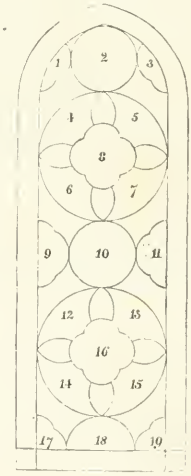

7 — Les deux Testaments. — Vitrail de Bourges. — XIIIe siècle.

1 et 3. Dans chacun de ces compartiments un bras tenant un encensoir. — 2. Jacob bénissant Ephraïm et Manassès. — 8. La résurrection. — 4. Élisée rendant à la vie le fils de la veuve de Sarepta. — 5. Jonas sortant de la baleine. — 6. David assis. Un arbre soutenant le nid d'un pélican qui, de son sang, nourrit ou ressuscite ses petits. — 7. Trois lions. L'un est étendu par terre et semble mort, un autre a l'air de veiller sur lui, le troisième est à quelque distance des deux autres. — 9. Moïse faisant jaillir l'eau du rocher. — 10. Le crucifiement. — 11. Le serpent d'airain. — 16. Le Christ portant sa croix. — 12. La femme de Sarepta ramassant des morceaux de bois, son fils et Élisée; le bois est en forme de croix. — 13. Le sacrifice de l'agneau Pascal. Un personnage marque les portes des Justes. On lit les mots : « Scribe Thau. » — 14. Abraham et Isaac allant au mont Moriah; le bois porté par Isaac est en forme de croix. — 15. Le sacrifice d'Abraham. — 17, 18, 19. Dans ces trois derniers compartiments, on voit des bouchers dans l'exercice de leur profession, indice certain de l'origine de cette verrière qui a été donnée par la corporation des bouchers. MM. Cahier et Martin, dans leur description des vitraux de Bourges, ont donné le nom de signature à cette partie de la verrière. Nous ne nous attacherons pas davantage à la description de ces sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament, dont la réunion dans une même fenêtre peut mettre sur la voie de beaux rapprochements entre la loi nouvelle et la loi ancienne; entre l'Église et la Synagogue, ces deux reines que le XIII^e^ siècle met souvent en présence, l'une glorieuse et pleine de vie, l'autre flétrie et laissant tomber son sceptre brisé.

Nous donnerons plus bas, dans cet article, deux tombes curieuses dont le dessin est tiré de « the Archæological Journal »; mais nous devons auparavant parler des publications de l'autre société, de celle dirigée par M. Wright, qui a conservé le nom de « British archæological Association ». Outre le journal publié par cette association et dont nous rendrons compte plus tard, M. Wright publie en son nom une magnifique revue, in-4°, sous le titre de « the Archæological Album ». Le premier volume a paru; il est enrichi de vingt-huit grandes gravures sur métal ou lithographiées et de cent quatre-vingts gravures sur bois. Cette publication est destinée surtout à faire connaître le moyen âge dans ses menus détails. M. Wright laisse un peu de côté l'archéologie monumentale pour s'occuper des usages domestiques, des coutumes et des anciennes mœurs. Il a aussi entrepris une suite d'articles sur l'iconographie des fabliaux et des vieux poëtes, une sorte d'histoire naturelle fabuleuse. Une courte analyse du premier volume de l'Album fera mieux apprécier l'importance et l'intérêt de cette revue.

Le compte rendu du « meeting » tenu à Cantorbéry, par l'association archéologique, remplit la première livraison; l'Album nous donne le dessin des monuments et des objets les plus curieux qui ont été examinés dans cette réunion. Nous nous permettrons de critiquer les dessins pittoresques qui ne doivent jamais, dans un ouvrage d'archéologie, prendre la place des planches d'étude. Viennent ensuite de curieux articles sur les meubles anciens, sur les arts et métiers au moyen âge, sur quelques châtiments correctionnels populaires, tombés en désuétude, tels que le CUCKING-STOOL, punition des femmes querelleuses et de mauvaise vie. Le tout est enrichi de nombreuses vignettes tirées de manuscrits des différents siècles du moyen âge; on y voit des maçons, des moissonneurs, un charpentier. Un de ces dessins nous montre le BON PEINTRE ZEUXIS, en costume du XV^e^ siècle, peignant sur un chevalet, au dessous duquel on lit :

Comment le bon paintre Zeusis
Fut de contrefaire pensis
La tresgrant beaulté de nature,
Et de la paindre mit grant cure.

Plus loin ce sont des médecins en longue robe et bonnet, qui saignent un malade. A la vignette suivante un autre malade vient de mourir, et l'on se désole autour de son lit; enfin nous assistons à son enterrement. Quelques pages sont ensuite consacrées à l'archéologie monumentale; mais M. Wright revient bien vite à son sujet favori, l'étude des coutumes du moyen âge. Il continue de nous faire connaître les peines corporelles autrefois en usage dans la Grande-Bretagne. Un individu est retenu un genou en terre par une sorte de piége qui lui prend la jambe; il a tout près de lui une chaise sur laquelle il cherche inutilement à s'asseoir. Un autre individu, debout devant le patient, semble insulter à sa misère par un geste fort connu des gamins de Paris au XIX^e^ siècle et qui était, à ce qu'il paraît, déjà en usage au XV^e^. Les autres vignettes de cet article nous offrent des sujets plus tragiques; nous voyons une exécution capitale et un pilori.

N'oublions pas de mentionner une charmante patène en vermeil, des premières années du XV^e^ siècle, dont l'Album donne un dessin colorié; on lit autour, en caractères gothiques du XV^e^ siècle :

BENEDICAMVS PATREM FILIVM CUM SPIRITV SANCTO.

Les mots sont séparés les uns des autres par de jolis fleurons; au milieu, dans une sorte de rose à six lobes, se trouve un médaillon émaillé, représen-

tant Dieu le père, assis sur un trône, bénissant à la manière latine et tenant devant lui la croix sur laquelle expire son fils. Le troisième cahier de l'Album offre des fac-simile de miniatures, reproduites en couleur avec une rare perfection. Dans l'une de ces miniatures tirée d'un manuscrit des poëmes de Christine de Pisan, cette femme célèbre est représentée écrivant au milieu d'une lettre ornée. Puis Edward III, en armure et en cotte d'armes blasonnée, couronne en tête et l'épée à la main, est assis sur une chaise à pinacles sculptés; il donne au prince Noir, agenouillé devant lui, la Charte de concession du duché d'Aquitaine. Des recherches, sur le premier usage des armes à feu et sur les antiquités romaines trouvées à Londres, occupent ce numéro; ces deux articles sont enrichis de gravures sur bois, parfaitement choisies pour expliquer le texte, et d'une excellente exécution.

L'Album entreprend ensuite de passer en revue toutes les fêtes burlesques, si communes en France pendant le moyen âge. L'auteur de cet article fait venir ces divertissements, si répandus autrefois, des traditions du paganisme. En effet, toutes ces fêtes, parfois fort licencieuses, n'étaient autre chose que les lupercales et les saturnales des anciens; le peuple a toujours eu besoin de spectacles, et les empereurs romains cherchaient à l'amuser le plus possible. Sous l'empire du christianisme naissant, il fallut bien accorder quelque chose aux vieilles coutumes, et les fêtes populaires furent maintenues. Mais ces fêtes prirent partout un caractère nouveau; il y eut comme un mélange de l'ancienne religion et de la nouvelle, si bien que, comme dans les mystères du XV^e^ siècle, on vit souvent Jupiter figurer en compagnie de la Vierge, les anges avec les nymphes, les tritons avec les saints. Les populations du midi de la France avaient en particulier conservé les traditions antiques dans presque toutes leurs parties; les cérémonies de la fête Dieu, à Aix en Provence, avaient une grande célébrité. On fait au roi René l'honneur de l'institution de cette fête; mais il est probable qu'il ne fit que lui donner plus d'éclat. L'Album publie, au sujet de cette fête Dieu d'Aix, des dessins tirés d'un livre imprimé à Aix en 1777, sous ce titre : « Explication des cérémonies de la fête Dieu d'Aix en Provence ». Le premier de ces dessins représente « Lou grand juée deis Déables. » (Le grand jeu des Diables). On y voit le roi Hérode, couronne en tête et sceptre au poing, entouré d'une douzaine de diables armés de fourches légères et le harcelant à qui mieux mieux. Hérode saute tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; il finit son jeu par un grand saut, et les diables le quittent jusqu'à nouvel ordre. Le second dessin nous offre « La reine de Sabo » (la reine de Saba) dans tous ses atours et allant voir le roi Salomon. Dans le dessin original de l'ouvrage sur la Fête-Dieu, Sa Majesté

Arabe conserve un sérieux magnifique au milieu de sa cour qui est singulièrement agitée. — Si du Midi nous remontons au Nord, nous trouvons les fêtes de l'Ane et des Fous, dont les cérémonies variaient suivant les villes. L'âne devait sans doute le rôle brillant que lui assignaient ces burlesques cérémonies, à son importance dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. L'âne de Balaam est le premier; puis un âne réchauffa de son haleine, dans l'étable de Bethléem, Jésus enfant; puis il porta la vierge Marie, lors de sa fuite en Égypte; enfin Jésus-Christ fit son entrée à Jérusalem monté sur cet animal. Nous avons remarqué la chanson suivante, curieux mélange de français et de latin, qui se débitait à la suite de l'*abbé* des fous, monté sur un âne et circulant dans Rouen, lors d'une fête burlesque, célèbre dans cette ville :

De asino bono nostro
Meliori et optimo
Debemus faire fête.
En revenant de Gravinaria
Un gros chardon reperit in via,
Et lui coupa la tête.

Une sorte d'hymne en latin, fort longue, en l'honneur de l'âne, se chantait dans plusieurs villes, surtout à Sens; elle commençait ainsi :

Orientis partibus
Adventavit asinus,
Pulcher et fortissimus,
Sarcinis aptissimus.
Hé, sire âne, hé[1].

Il y en avait fort long comme cela, et après chaque strophe revenait le refrain « Hé, sire âne, hé ». Les fêtes des Fous étaient peut-être les plus générales au moyen âge; on les retrouve dans presque toutes les villes importantes de France. Le clergé était mêlé à tout cela d'une singulière manière; celui de Noyon nommait le roi des fous, et il paraît que l'Église, en cette cir-

1. Cette hymne fait partie d'un office des Fous, qui vient du trésor de la cathédrale de Sens, et qu'on garde aujourd'hui dans la bibliothèque de cette ville. En tête, après la rubrique qui annonce le premier jour de l'année, le jour de la circoncision du Seigneur, on lit ces quatre vers, qui invitent à la joie :

« Lux hodie, lux lætitiæ. Me judice, tristis
Quisquis erit, removendus erit solemnibus istis.
Sint hodie procul invidiæ, procul omnia mesta.
Læta volunt quicumque colunt asinaria festa. »

constance, était souvent le théâtre d'extravagances scandaleuses. A Troyes, la fête des Fous était célébrée « avec grants excez, mocqueries, spectacles, desguisements, farces, rigmeries et autres folies ». On nous permettra de donner ici une lettre de l'évêque de cette ville, relative à la fête des Fous; c'est certainement une des pièces les plus curieuses que le moyen âge nous ait laissée sur ces cérémonies singulières [1].

Les fêtes des Innocents avaient de grands rapports avec les fêtes des Fous; elles étaient célébrées plus particulièrement dans le nord de la France. Les évêques des Innocents battaient monnaie et avaient des sceaux; on a trouvé une grande quantité de ces pièces qui portent des figures burlesques, des évêques, des cardinaux [2].

1. « Au surplus vous plaise savoir que ceste presente année aucunes gens d'esglise de ceste ville, soubs umbre de leur feste aux Fols, ont fait plusieurs grandes moqueries, dérisions, et folies contre l'onneur et reverence de Dieu et on grant contempt et vitupere des gens d'esglise et de tout l'estat ecclesiastique, et ont plus excessivement fait la dite feste que ou temps passé n'avoient accoustumé, et sy n'ont pas esté contents de la faire ung jour ou deux, mais l'ont faicte quatre jours entiers; et ont tant faict d'esclandres que raconter ne le saroie, et pour ce que selon la Pragmatique Sanction et les anciens droits, les dits fols ne doivent faire aucuns evesques ne arcevesques des fols, qui portent en l'esglise mitre, croix, crosse, et aultres ornements pontificaux, ja pieça je requis à ceux de nos esglises de Saint-Pere et de Saint-Estienne de ceste ville, que en observant la dite Pragmatique Sanction voussissent cesser de faire en leurs esglises, à la dite feste aux Fols, evesques et arcevesques, ainsi que anciennement avoient accoustumé de faire; à quoi par spécial n'ont voulu obtemperer ceulz de la dite esglise de Saint Estienne, et encore ceste presente année ont eleu et faict ung arcevesque des fols, vicaire d'icelle esglise, lequel la veille et le jour de la circoncision de notre Seigneur, fist le service en la dite esglise vestu *in pontificalibus*, en baillant la benediction solemnelle au peuple, et le dit arcevesque, en allant parmi la ville, faisoit porter la croix devant ly, et bailloit la benediction en allant, en grante derision et vitupere de la dignité arciepiscopale; et quant on leur a dit que c'estoit mal fait, ils ont dit que ainsi le fait on à Sens, et que vous mesmes avez comandé et ordonné faire la dite feste, combien que soye informé du contraire, et que pis est le dimenche avant Noël. Aucuns des dits fols firent un jeu de personnages qu'ils appellent le jeu du sacre de leurs arcevesques, au plus commun et plus publique lieu de la dite ville, et illec à la fin du dit jeu, de quelque vile et orde matiere fut fait le dit sacre, en soy moquant et autres grant vitupere du saint ministere de consécration pontificale, et pourceque à ces choses je ne puis pas de moi mesmes pourvoir, pourcequ'ils sont exempts de ma jurisdiction, et que les dites esglises sont a vous sugettes et avez puissance de reformer tels abuts et aultres qu'ils ont faict et font chacun an soubs umbre de la dite feste, je vous supplie.... il vous plaise de pourvoir aux dits excez et abuts, etc.... Escript à Troyes le XXIIIe jour de janvier. » (*sans indication d'année.*)

2. Il s'en faut bien que tout soit dit, connu et compris sur ces fêtes populaires du moyen âge. Jusqu'à présent on avait pensé que les scènes grotesques, sculptées ou peintes dans les églises des XVe et XVIe siècles, étaient une satire du clergé: M. le baron de Guilhermy, dans son article sur l'Iconographie des fabliaux (*Annales Archeologiques*, vol. III, p. 24), a prouvé au contraire qu'elles témoignaient d'un hommage rendu aux ecclésiastiques réguliers et séculiers. Ce qui avait trompé les historiens et les antiquaires, c'est qu'ils jugeaient ces représentations avec leur propre

Nous avons lu avec le plus grand intérêt un long article que M. Wright consacre à l'HISTOIRE NATURELLE FABULEUSE DU MOYEN AGE; nous espérons qu'il continuera ses curieuses recherches sur les plantes et les animaux auxquels le moyen âge attribuait des vertus fabuleuses, ou une signification mystique. Une lettre ornée, tirée d'un manuscrit de la fin du XII^e^ siècle, et reproduite par l'Album, nous montre la manière dont on s'y prenait, selon les bestiaires, pour tuer la licorne; cette vignette est expliquée par des vers extraits d'un des plus anciens bestiaires, celui de Philippe de Thann [1].

Le savant auteur de l'article examine ensuite l'éléphant, en tant que considéré comme animal surnaturel dans les vieux poëtes. Quittant le règne animal pour le règne végétal, il explique les vertus de la mandragore; puis viennent la baleine, la sirène et quelques oiseaux.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur la belle publication de

esprit moderne et sans remonter à l'esprit d'autrefois. Il en est de même des fêtes des Innocents, de l'Ane, des Fous et de toutes les autres. Nous ne savons pas encore dans quelle mesure le clergé y prenait part, ni quel rôle il y jouait; nous ignorons même quel était le véritable caractère de ces fêtes. Les uns pensent que l'esprit en était burlesque; d'autres, et nous sommes de ce nombre, croient qu'il était grave et sérieux. D'ailleurs cet esprit a fort bien pu dégénérer aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, comme tout alors dégénéra, sans que les XII^e^ et XIII^e^ en soient responsables. Enfin, ce qui nous semble ridicule aujourd'hui pouvait être grave en l'an 1100 ou 1200. A Gand, en 1843, le jour de l'Assomption, j'ai vu, de mes yeux, une procession, dramatique et religieuse tout à la fois, parcourir les rues de la ville en l'honneur de la sainte Vierge. Cette procession, où les enfants, les *Innocents*, occupaient une place considérable, aurait excité des rires et des clameurs grotesques dans une ville de France; à Gand, tout le monde regardait avec curiosité, avec intérêt, avec piété, avec admiration même, cette cérémonie, cette parade religieuse, (qu'on me passe le mot), comme nous admirons en France une *revue* de l'armée. Ne jugeons pas trop les mœurs du moyen âge avec nos idées nouvelles, mais tâchons de remonter par la science et le bon sens au véritable esprit qui animait nos ancêtres. Nous reviendrons certainement sur cet important sujet; nous donnerons même dans les *Annales Archéologiques* une série d'articles sur les fêtes et coutumes du moyen âge. Mais, au préalable, nous devons déclarer, en cette occasion, que nous n'acceptons pas comme nôtre le jugement porté jusqu'à présent sur ces coutumes et ces fêtes.

(*Note du Directeur.*)

1. Poëte anglo-normand du XII^e^ siècle. Il a composé deux poëmes fort curieux : le *Livre des Créatures*, où il traite des signes du zodiaque, des divisions de l'année, des phases de la lune, etc., etc.; un *Bestiaire* fort complet, comme l'annonce la petite préface, en prose latine rimée, placée au commencement et dont voici le texte : « *Liber iste Bestiarius dicitur, quia in primis de bestiis loquitur, et secundario de avibus, ad ultimum autem de lapidibus. Itaque Irisaric spargitur, et allegorice sub intelligitur. Sunt autem animalia que natura a Christo prona atque ventri obedientia, et in hoc denotatur pueritia; sunt etiam volucres in altum volantes, quo designantur homines cœlestia meditantes. Et natura est lapidis quod per se est immobilis. Ita nobis cum superis sit Deus ineffabilis, ut in sua præsentia ejus misericordia et cum sanctorum gloria decantemus alleluia.* » — M. Wright a publié ces deux écrits en un volume in-8°. Londres, 1841.

M. Wright, et nous terminerons cet article, déjà bien long, par la description de deux effigies tumulaires, publiées par « the Archæological Journal » et dont nous donnons les dessins. Il est difficile de fixer d'une manière précise l'époque où l'on a commencé à mettre des statues sur les tombeaux; le P. Montfaucon [1] parle de la statue de Philippe Ier, mort en 1108, qui se voyait sur son tombeau, à Saint-Benoît-sur-Loire; mais ce tombeau pourrait être d'une époque postérieure à la mort de ce roi. Quoi qu'il en soit, il est probable qu'il y a eu des statues tombales dès le XIIe siècle; mais l'usage n'en devint général que vers le milieu du XIIIe.

8. — Statue tombale du XIIIe siècle. — Sculpture anglaise

La statue, dont nous offrons la gravure, est celle d'un chevalier anglais, de sir Roger de Trimpington; elle est du XIIIe siècle et fort curieuse pour l'étude du costume à cette époque, vu son état parfait de conservation. Le chevalier est représenté couché sur le dos, la tête appuyée sur son heaume de bataille, ses mains jointes et les pieds placés sur un chien; il a les jambes croisées. Nous avons parlé, dans notre premier article, de cette singulière position que les statues tombales de chevaliers affectent souvent en Angleterre et dont on ne connaît pas d'exemple en France. En passant en revue les différentes parties du costume de notre statue, nous voyons :

1. *Monuments de la Monarchie française*, t. I, pl. 55.

A. Heaume; on donnait ce nom à l'armure de tête que les chevaliers portaient au combat. Ce heaume était fort profond et couvrait la tête et le cou; il était rond, pointu, ou même aplati par en haut et se mettait par dessus le capuchon de mailles. Ce casque, fort lourd et fort gênant, était remplacé dans les petites occasions par une sorte de calotte de fer, nommée pot de fer ou armet, qui ne couvrait que le haut de la tête et qui n'avait point de visière. Le heaume de notre statue tient à la ceinture par une chaîne. — B. Capuchon de mailles. Il était fait de mailles comme le haubert; on le relevait sous le casque, ou on le laissait tomber sur les épaules; il tenait ordinairement au haubert. — C. Ailettes. Cette partie de l'armure du chevalier, armoriée dans notre dessin, se trouve assez rarement, et il est difficile d'en expliquer l'usage. — D. Cotte de mailles ou haubert. C'était une espèce de cuirasse faite de petits anneaux de fer, ou bien de mailles de fer simples ou doubles, qui couvrait le corps depuis le cou jusqu'aux genoux; on la mettait sur le GOBISSON ou GAMBESSON, vêtement de dessous, contrepointe, garni de bourre ou de laine. Ce haubert était d'abord sans manches, mais on en ajouta plus tard, ainsi que des gantelets, également en mailles. — E. Surtout ou cotte d'armes. Ce vêtement de dessus était une dalmatique sans manches, qui couvrait la cotte de mailles, revêtait tout le corps, et descendait au moins jusqu'aux genoux. Une sorte de ceinture en corde retient les plis de cette cotte d'armes. Dans notre dessin, la chaîne du casque vient s'y rattacher. Plus tard, on orna la cotte d'armes d'une manière toute particulière; les chevaliers y mettaient leurs armoiries, et la faisaient faire en étoffes et en fourrures des plus précieuses; eux seuls avaient le droit de porter ce vêtement.—F. Chausses de mailles. Elles couvraient les jambes; elles étaient faites du même tissu de fer que le haubert. — G. Genouillères. C'étaient des plaques de fer articulées, que les chevaliers portaient aux genoux. Ces plaques de fer prirent une plus grande dimension, se joignirent à d'autres qui défendaient quelquefois les jambes et les cuisses; c'est ainsi que se formèrent les armures pleines des XIV^e^ et XV^e^ siècles. — H. Éperons. Ils se composaient, à cette époque, d'une longue pointe de fer, fixée au talon par des courroies qui prenaient le cou-de-pied. Ces éperons étaient, tantôt droits, tantôt légèrement courbés, comme on le voit ici.

Sir Roger porte en outre son écu ou bouclier pendu à une courroie qui s'attache de droite à gauche; les boucliers dont on se servait dans les combats et les tournois étaient en bois, couvert de cuir bouilli ou d'autres matières dures, capables de résister à la lance. Les chevaliers y plaçaient souvent leurs armoiries; dans notre gravure, l'écu est armorié d'un semé de croisettes

recroisetées, à deux flûtes [1] en pal, brochant sur le tout. Le bouclier différa et varia en France, tant pour la forme que pour la grandeur; il y en avait de ronds ou d'ovales que l'on appelait, pour cette raison, RONDELLES. Il y en eut d'autres presque carrés, mais qui, vers le bas, s'arrondissaient et s'allongeaient en pointe; tel est celui que porte notre statue. Les boucliers de l'infanterie étaient plus longs que ceux de la cavalerie, et quelques-uns couvraient presque le corps; ces boucliers s'appelaient TARGES, nom qui se donnait aussi à d'autres, dont on ne se servait pas pour combattre, mais pour se couvrir. Ceux qui les portaient n'avaient point d'autres fonctions que de les soutenir et de couvrir les archers qui, placés derrière, tiraient leurs flèches contre les ennemis. On appelait aussi ces boucliers TAVELLAS. L'épée est suspendue par un large ceinturon; elle est placée fort en avant et un peu inclinée. Au XIII[e] siècle, les épées étaient assez longues et surtout fort larges; le fourreau était richement orné; celui de notre chevalier porte un petit écusson armorié. Enfin un chien placé sous les pieds de la statue mord le bout de l'épée; cet usage de placer un animal aux pieds des statues tumulaires était général au moyen âge; c'était presque toujours un chien, un lion ou un dragon, et indifféremment l'un ou l'autre de ces animaux.

Toutes les tombes du moyen âge n'étaient pas ornées de statues. Sur quelques-unes les personnages étaient sculptés en demi-relief; sur d'autres, et c'étaient les plus nombreuses, ils étaient simplement gravés au trait. Ces dernières tombes sont assez communes en France, tandis que les statues sont rares et fort mutilées pour la plupart.

La tombe dont voici le dessin était émaillée, comme cela se voyait quelquefois, mais rarement, en France. Elle porte l'effigie d'un chevalier dont le costume est analogue à celui décrit plus haut; seulement les jambes ne sont pas croisées. C'est un lion et non plus un chien qui repose à ses pieds. Ce chevalier tient sous son bras droit une lance à laquelle on remarque une banderole armoriée d'un chevron, comme le bouclier et deux petits écussons placés aux côtés de la tête. On lit autour de la tombe cette inscription :

SIRE : IOHNN : DAVBERNOVN : CHIVALER : GIST : ICY :
DEV : DE : SA : ALME : EYT : MERCY.

1. Cet instrument de musique se trouve dans les armoiries de quelques familles anglaises; en France, nous ne connaissons pas d'exemple de ce *meuble* héraldique.

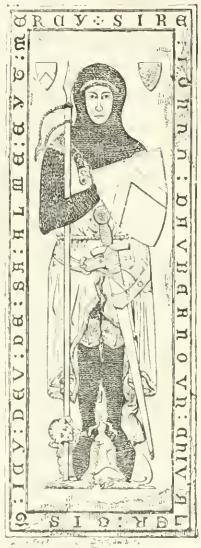

9. — Effigie tumulaire du XIIIe siècle. — Figure émaillée.

En France, nous possédons encore un assez grand nombre de pierres tombales; malheureusement elles font partie du dallage des églises et elles s'effacent tous les jours sous les pas des fidèles; il serait bien à désirer qu'on s'inquiétât un peu plus de leur conservation. On pourrait, en les comparant entre elles, faire l'histoire complète du costume en France. Un pareil ouvrage, qui paraît d'une utilité incontestable, manque totalement; car on ne peut appeler de ce nom ni consulter avec fruit les ouvrages plus ou moins pittoresques, publiés sur les costumes, depuis et y compris le P. Montfaucon.

Dans un second et dernier article, nous parlerons des publications que nous n'avons pu mentionner aujourd'hui.

GEORGES DE SOULTRAIT,
Correspondant du Comité historique des arts et monuments.

ESSAI

SUR LE CHANT ECCLÉSIASTIQUE.[1]

Au milieu des nombreux et intéressants travaux consacrés de nos jours à l'art religieux du moyen âge, le chant ecclésiastique ne pouvait rester étranger à cette complète et universelle réhabilitation de la poétique chrétienne, dont il nous a été donné d'être les heureux témoins. On avait repris l'étude de nos vieilles cathédrales ; il était rationnel qu'on revînt à la musique sacrée, qui en est l'âme et la grande voix. Néanmoins cette branche si importante de l'art chrétien n'a été abordée qu'après les autres ; aujourd'hui même elle n'est explorée que par un fort petit nombre d'hommes studieux. Cependant l'histoire de la musique, qui absorba la vie tout entière d'un grand nombre

1. Il y a plus de vingt ans que j'ai commencé à m'occuper de l'histoire de la musique, et, depuis dix ans, je me livre à l'étude de l'archéologie. J'ai déjà dépensé beaucoup de temps, de peine et d'argent à étudier ces deux spécialités ; si j'ai fait un voyage à Rome, c'était uniquement pour y entendre les œuvres sacrées des grands maîtres du XVI^e^ siècle, chantées par la Chapelle pontificale, et pour y contempler en même temps ces antiques et vénérables basiliques, trop peu appréciées, que la ville éternelle offre à l'admiration et à la piété chrétiennes. C'est toujours dans ce même but, archéologique et musical, que j'ai voyagé en Allemagne, en Russie, en Belgique, et dans une grande partie de la France. Plus d'une fois j'ai eu des conférences sur l'histoire de l'art musical avec des hommes tels que Choron, Fétis, Danjou, etc. ; chez tous j'ai trouvé cet esprit de bienveillance, cette déférence aux observations d'autrui qui accompagnent toujours le mérite supérieur. Sans parler de la Bibliothèque Royale de Paris, j'ai mis un grand nombre de dépôts publics à contribution dans les villes principales où je me suis arrêté pendant mes voyages. Quant aux ouvrages français, latins et italiens que j'ai consultés, et dont j'ai fait des extraits, il serait trop long d'en donner la nomenclature. Il est peu de publications nouvelles sur la musique et l'archéologie que je ne possède ou que je ne me sois procurés pour en prendre connaissance. Je crois donc avoir payé largement le droit de disserter sur la musique et l'archéologie. J'en fais la remarque, uniquement pour certains écrivains qui s'adjugent bénévolement le monopole de l'une ou de l'autre, et ne croient pas qu'il soit permis, après eux, d'émettre quelques idées sur ces matières. Il en est même qui se croient dépouillés s'il arrive à d'autres de penser ou de s'exprimer comme eux. Je parle ici par expérience. Pour dire mon dernier mot à ces écrivains, heureusement fort rares, je leur appliquerai cette réflexion d'un auteur qu'ils doivent connaître, et dont l'autorité est bien supérieure à la mienne ; je leur dirai donc : « S'il m'est arrivé, pour la première fois depuis que j'écris, de parler de ma personne et d'exhiber devant le public mes lettres de créance, c'est vous qui m'y avez forcé. »

de clercs et de laïques, offre à l'explorateur une belle carrière à parcourir; les matériaux en sont des plus riches et des plus abondants, comme on peut s'en convaincre en parcourant les nombreux livres et manuscrits qui nous restent encore sur ce point. Il ne s'agit que d'en faire un choix judicieux et de les coordonner d'après la méthode philosophique, qui trop souvent manque à nos devanciers. C'est ce que va exécuter bientôt M. Fétis, dans son « Histoire générale de la musique », qui doit paraître prochainement.

Pour moi, quoique indigne, je viens, après tant de religieux, d'abbés, de chanoines, d'évêques et même de papes qui s'occupèrent sérieusement, au moyen âge, de la musique chrétienne, je viens apporter mon faible tribut à la grande œuvre de la régénération catholique de l'art, en continuant dans les « Annales archéologiques », et sur la demande de l'archéologue qui les dirige, mon « Aperçu historique et philosophique sur le chant ecclésiastique », commencé dans la « Revue de l'Institut de Lyon », qui a cessé de paraître. Ce sujet est immense, je le sais ; il a exercé la plume d'une foule d'érudits, la plupart ecclésiastiques, dont les nombreux volumes gisent obscurs dans nos bibliothèques. Ces ouvrages, dont on peut lire le long catalogue dans la bibliographie musicale de Choron, renferment sans doute des trésors de science sur l'histoire proprement dite de l'art; mais on y chercherait vainement cette méthode de critique philosophique, qui est l'âme de l'histoire et que nous avons empruntée aux Allemands, nos voisins. Convaincu de plus en plus des avantages de cette méthode dans les questions d'art, j'ai voulu l'appliquer à l'histoire du chant ecclésiastique, sur lequel elle ne peut que répandre de vives lumières et un genre d'intérêt tout nouveau. Je dirai même que c'est là le but principal que je me propose dans cette esquisse historique. C'est pourquoi, en la traçant, je m'attacherai moins aux faits matériels qu'à leur portée esthétique dans les diverses transformations de l'art. Il ne s'agit donc point d'une histoire de la musique proprement dite; ce serait peine perdue, après les importants travaux depuis longtemps publiés sur cette matière, et en présence de celui que prépare M. Fétis, qui doit les résumer tous et les classer selon la méthode philosophique. Mais il s'agit d'établir les véritables conditions de l'expression religieuse dans le chant ecclésiastique, d'exposer et de comparer entre eux les divers systèmes de tonalité qui ont été successivement employés depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, et d'examiner quels seraient les moyens les plus propres à régénérer cette partie si importante de la liturgie catholique.

Je divise mon travail en cinq époques principales :

La première, depuis l'origine du christianisme jusqu'à la constitution du

système grégorien par le pape dont il porte le nom ; la deuxième, depuis saint Grégoire jusqu'à Gui d'Arezzo; la troisième, depuis Gui d'Arezzo jusqu'à Claude Monteverde ; la quatrième, depuis Monteverde jusqu'à la révolution française; la cinquième, depuis la révolution française jusqu'à nos jours.

A ces principales divisions que je viens d'indiquer, se rattache nécessairement l'histoire de l'harmonie, soit consonnante, soit dissonante, soit figurée, qui occupe une si large place dans le chant ecclésiastique.

Je crois devoir émettre, avant d'entrer en matière, quelques réflexions générales sur la musique moderne, dans ses rapports avec le plain-chant.

La musique, plus qu'aucun des autres arts libéraux, a puisé les éléments de sa constitution au sanctuaire chrétien, ce foyer commun de toutes les nobles inspirations. Quoique ayant pris, comme ses sœurs, l'architecture et la sculpture, son point de départ dans l'art antique, elle se prêta mieux et plus vite qu'elles à l'expression mystique du génie chrétien. Elle eut aussi moins à souffrir de l'influence pernicieuse de la renaissance, si on la considère au point de vue religieux. Ce ne fut qu'assez longtemps après cette infiltration exotique du paganisme dans notre art national, qu'elle trouva, dans la double découverte de l'accord de septième dominante par Monteverde, et de l'opéra, par Jacques Péri, le double principe de sa décadence, ou, si l'on veut, de sa dernière transformation. Ce fut alors que commença cette distinction, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, entre la tonalité ancienne et la tonalité moderne, ou, ce qui est la même chose, entre le plain-chant et la musique; ce qui n'a pas empêché ces deux systèmes de se mêler, de se confondre plus ou moins, selon les lieux et les circonstances. Auparavant, on se servait du mot « musique », pour désigner le chant ecclésiastique ou grégorien, et généralement tout ce qui se rapportait à la science théorique et pratique des sons, vocaux et instrumentaux. Ce ne fut que de cette époque qu'on commença à restreindre l'application de ce mot aux œuvres composées selon la tonalité moderne et les exigences du drame lyrique. Ici, nous devons remarquer une particularité que nous offre l'histoire de la musique sacrée, et que nous avons seulement indiquée : c'est que le principe de sa décadence fut précisément cette découverte importante du drame lyrique, qui n'eût jamais eu lieu sans elle, comme nous le verrons plus tard. Personne n'ignore que ce nouveau genre de musique naquit des efforts tentés par plusieurs littérateurs et compositeurs, dans les premières années du XVII^e^ siècle, pour retrouver l'ancienne tragédie grecque avec les chœurs. Ils la cherchèrent en vain, mais ils trouvèrent quelque chose qui valait beaucoup mieux, lorsque, combinant la musique d'église (la seule qui existât alors ou du moins qui fût populaire) avec les idées qu'ils s'étaient

formées de la tragédie antique, ils jetèrent les premières bases du drame lyrique, genre tout nouveau, qui paraît avoir atteint aujourd'hui son dernier degré de perfection. Vous, qui avez éprouvé ses effets magiques, ses charmes entraînants, vous n'avez peut-être jamais songé que c'est à l'art chrétien que vous étiez redevable de ces accords harmonieux, de ces mélodies ravissantes, qui vous captivaient et vous transportaient dans un monde idéal! L'opéra ne fut donc qu'une déviation de la musique sacrée, qui pouvait exister sans lui, mais sans laquelle lui-même n'eût jamais existé. Néanmoins la musique sacrée en reçut de rudes atteintes, puisque dès-lors elle ne cessa de déchoir. Mais elle avait consacré, dans ce qui lui restait encore de son antique tonalité, et surtout dans l'inspiration surnaturelle qui est son principe, des éléments inépuisables de vie. Nous raconterons, lorsque le moment en sera venu, cette lutte déjà ancienne et qui n'est pas près de finir encore, entre la musique et le plain-chant dans leur application au texte sacré qui doit être chanté dans nos églises. C'est alors que nous consacrerons une dissertation spéciale à l'examen des questions suivantes :

En quoi la tonalité du plain-chant est-elle préférable à la tonalité moderne? Celle-ci néanmoins ne peut-elle pas s'élever également jusqu'à la plus haute expression du sentiment religieux? En quoi l'expression dramatique se rapproche-t-elle de l'expression mystique ou ascétique, en quoi s'en éloigne-t-elle, ou, ce qui est la même chose, ces deux genres d'expression possèdent-ils des éléments communs ou des éléments particuliers? La grande question de l'expression religieuse, considérée en elle-même et en dehors de tout système musical, ne doit-elle pas primer les questions de tonalité et autres accessoires? N'est-ce pas à l'oubli de ce principe fondamental qu'il faut attribuer ces discussions sans fin auxquelles se livrent, surtout depuis quelque temps, les partisans exclusifs, soit du plain-chant, soit de la musique?

Telles sont les questions, sans parler de plusieurs autres qui s'y rattachent, que nous traiterons plus tard, et dont la solution pourra résoudre bien des difficultés. Mais c'est assez anticiper sur l'avenir. Il est temps d'entrer en matière, en abordant la première époque de notre esquisse historique du chant religieux; cette période commence au premier siècle de notre ère et s'arrête à saint Grégoire-le-Grand.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

L'établissement du chant ambroisien divise naturellement cette première époque en deux parties distinctes : celle qui a précédé et celle qui a suivi

le saint archevêque de Milan, jusqu'au pape saint Grégoire qui devait continuer et perfectionner son œuvre. Mais comme, d'une part, le système ambroisien fut dérivé des chants de la primitive Église, et que, d'une autre part, la mélopée grecque exerça, de l'aveu de tous les savants, une véritable influence sur la composition et le caractère de ces antiques mélodies chrétiennes, jusqu'à servir de base au système de tonalité qui régit encore aujourd'hui nos chants d'église, il sera indispensable de faire connaître cette mélopee; c'est à l'article saint Ambroise que se présentera naturellement l'occasion d'en parler. Tels sont les deux points principaux qui vont fixer notre attention pendant cette première époque, si pauvre de documents et si pleine d'obscurité.

Les annales ecclésiastiques nous apprennent que le chant des psaumes et des cantiques fut, dès l'aurore du christianisme, introduit et consacré par l'exemple du Sauveur lui-même et de ses apôtres. Nous lisons en effet dans l'évangile de saint Marc (chap. XIV, v. 26) et dans celui de saint Mathieu (chap. XXVI, v. 30) que Jésus et ses disciples, ayant chanté l'hymne d'actions de grâces après la cène, se dirigèrent vers la montagne des Oliviers : « Et hymno dicto, exierunt in montem Oliveti ».

Saint Paul s'explique en ces termes dans son épître aux Éphésiens (c. XXVI, v. 18, 19, 20.) « Remplissez-vous du Saint-Esprit, et, pour l'attirer dans vos cœurs, quand vous vous assemblez, entretenez-vous de psaumes et de cantiques spirituels, chantant et psalmodiant du fond de vos cœurs à la gloire du Seigneur ». Dans sa première aux Corinthiens (chap. V, v. 15) : « Je prierai en esprit, je prierai du fond du cœur; je chanterai en esprit, je chanterai du fond du cœur [1] ». Dans son épître aux Colossiens (chap. III, v. 16) : « Enseignez et instruisez-vous les uns et les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels; chantez du fond du cœur et avec grâce à la gloire de Dieu [2] ». Remarquons ici que le mot PSALLITE, si fréquemment employé par saint Paul et les docteurs, signifie, dans sa primitive et véritable acception, le chant des psaumes avec accompagnement du psaltérion ou de tout autre instrument à cordes.

Il résulte évidemment, des divers passages que nous venons de citer, que les chants d'église sont d'origine divine et apostolique. Mais quelle était la nature de ces chants? Leur mélodie devait être la même, quoique dégénérée probablement, que celle qu'on chantait dans le temple de Salomon,

1. « Orabo spiritu, orabo et mente; psallam spiritu, psallam et mente. »

2. « Docentes et commonentes vosmetipsos psalmis, hymnis et canticis spiritualibus, in gratia cantantes in cordibus vestris Deo. »

puisque les apôtres, qui n'étaient jamais sortis de la Judée, ne pouvaient en connaître d'autre. Quant au caractère particulier de cette mélodie hébraïque, il nous est parfaitement inconnu, malgré les savantes dissertations de Calmet, de Martini, de Kircher et de tant d'autres érudits. Toujours est-il que les apôtres ont chanté les psaumes de David, comme ils les avaient entendu chanter dès leur enfance. Mais, lorsqu'ils eurent franchi les limites de la Judée, pour aller prêcher la bonne nouvelle aux Gentils, conservèrent-ils intactes les mélodies hébraïques, ou bien adoptèrent-ils, comme plus universelle et plus populaire, la mélopée grecque, en l'adaptant aux paroles sacrées de la nouvelle liturgie? Je crois qu'il faut établir, à ce sujet, une distinction importante entre les églises fondées dans la Palestine, et celles fondées chez les Gentils et dans la Grèce en particulier. Dans les premières, le chant hébraïque a dû se maintenir longtemps. Dans les secondes, il a dû céder à l'influence de la mélopée grecque, qui a fini par l'absorber.

Il serait très-intéressant de savoir positivement à quel système musical appartenait le chant des hymnes que saint Paul recommandait aux Ephésiens. Il serait plus intéressant encore de connaître le chant d'actions de grâces après la communion, qui avait été réglé de vive voix par le même apôtre, avec les autres rits du saint sacrifice, comme l'indique ce passage de sa première aux Corinthiens (chap. xi, v. 34) : « Quant aux autres points relatifs au Sacrifice et à la Communion eucharistique, je les réglerai de vive voix, à mon retour [1] ». Mais puisque nous n'avons pas les détails liturgiques que rapportent ces courtes et substantielles paroles de l'apôtre, nous ne pouvons absolument rien préciser sur le chant des églises de Corinthe et d'Éphèse. Il est probable qu'il subissait déjà, dans ces deux villes, l'influence de la mélopée grecque, dont nous parlerons plus longuement, à l'article de saint Ambroise. Il importe, en attendant, de prouver, par quelques autorités incontestables, que, pendant le laps de temps qui s'est écoulé depuis l'origine du Christianisme jusqu'à ce pontife, et malgré les persécutions qui en occupent la plus grande partie, la pratique du chant religieux n'a jamais été interrompue dans l'église de Dieu.

Pline, dans sa fameuse lettre à Trajan, parle des cantiques que les chrétiens assemblés avaient coutume de chanter, au lever de l'aurore. Saint Justin, le philosophe (l'an 150 de J.-C.), s'énonce en ces termes dans sa première apologétique : « Nous n'honorons point Dieu par des libations, ni par de sanglants sacrifices, mais par nos prières, nos louanges et nos ac-

1. « Cætera autem, cum venero, disponam. »

tions de grâces. Nous chantons des hymnes en son honneur ». Tertullien n'est pas moins explicite. En l'an 269, le concile d'Antioche condamne Paul de Samosate pour avoir banni de son église le chant des psaumes et des hymnes de David.

La conversion de Constantin, en donnant un libre essor à la manifestation du culte extérieur, dut favoriser beaucoup les développements du chant ecclésiastique. Depuis longtemps le Christianisme avait été fondé dans la Grèce et dans l'Asie-Mineure, dont la plupart des villes possédaient un évêque. Bientôt le siège de l'empire romain fut transféré, au milieu de ces provinces orientales, dans l'antique Byzance, qui devint comme un second foyer de l'art chrétien. Ces deux circonstances réunies ne pouvaient que contribuer à populariser l'emploi de la mélopée grecque dans les chants de la liturgie ecclésiastique. Nous avons une preuve de cette influence, et, en même temps, de l'antique usage du chant à deux chœurs, dans le célèbre canon du concile de Laodicée relatif à la musique d'église, qui fut adopté par la plupart des évêques de l'Orient et de l'Occident. Ce concile, tenu vers l'an 360, statuait qu'à l'avenir les chantres ecclesiastiques (car il y avait alors l'ordre des chantres) auraient seuls le droit de chanter dans les églises. Ce chant devait être exécuté à deux chœurs; c'est ce qu'on appelait « antiphonie », dérivée de deux mots grecs qui signifient chanter devant, en présence les uns des autres, alternativement. A ce sujet, nous citerons un passage remarquable de saint Isidore. Dans son livre « de Officiis ecclesiasticis », l'évêque de Séville s'exprime ainsi : « Les Grecs furent les premiers qui composèrent les antiennes pour être chantées à deux chœurs alternativement, comme deux séraphins. Chez les Latins ce fut le bienheureux Ambroise qui, à l'imitation des Grecs, composa des antiennes, et cet usage se répandit bientôt dans tout l'Occident [1] ».

Déjà, au rapport de l'historien Socrate, saint Ignace, évêque d'Antioche, ayant entendu les anges célébrer alternativement les louanges de Dieu, avait institué ce genre de chant dans son église; c'est cette légende sans doute qui a porté saint Isidore à comparer le chant en deux chœurs au chant des séraphins, « quasi duo seraphim ». D'autres assurent, au contraire, que ce fut un prêtre de la même église d'Antioche, nommé Flavien, qui y introduisit, mais beaucoup plus tard et en 350, l'usage dont nous parlons; cet

1. « Antiphonas Græci primum composuerunt, duobus choris alternative concinentibus, quasi duo seraphim. Apud Latinos autem primus idem Ambrosius antiphonas constituit, Græcorum exemplar imitatus, ex hinc in cunctis occiduis regionibus, earum usus incubuit » — *De Officiis ecclesiasticis*, liv. I, ch. 7.

usage aurait été bientôt adopté par saint Basile-le-Grand, évêque de Césarée, en 366. Mais tout porte à croire que le chant à deux chœurs alternatifs, bien qu'il n'ait été universellement adopté que depuis le concile de Laodicée, était connu dès les temps apostoliques, puisqu'on le trouve déjà établi chez les Thérapeutes, qui étaient les chrétiens les plus parfaits de ces temps reculés.

Les données très-rares et très-incomplètes, qui nous sont restées touchant la nature et le mode d'exécution du chant ecclésiastique jusqu'à saint Ambroise, nous font présumer que, pendant un aussi long intervalle de temps, il n'y eut rien de bien arrêté sur cette partie importante de la liturgie. Nous pouvons raisonnablement penser que le chant était alors d'une grande simplicité et en rapport avec les moyens bornés d'exécution qui existaient dans ces temps d'épreuve et de persécution. Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, dans les villes où les juifs étaient en majorité, on devait tenir beaucoup à l'antique mélodie dont avait retenti, en l'honneur de Jéhovah, le temple de Salomon. Dans la Grèce et l'Ionie, au contraire, les descendants de Périclès, convertis à la foi chrétienne, essayaient dans leurs pieuses assemblées d'adapter le chant des psaumes du prophète royal à la lyre mélodique de Terpandre et de Timothée. Les autres nations avaient probablement adopté un genre mixte, composé des deux éléments grec et hébreu, dont nous venons de parler.

Il était résulté de cette diversité de système, ou plutôt de l'absence d'un système fixe et régulier, une grande confusion dans le chant ecclésiastique, lorsque saint Ambroise, archevêque de Milan (de 374 à 391), qui avait fait une étude spéciale de la musique, conçut le dessein de réformer celle qui était alors en usage dans l'Église, en l'établissant sur les bases solides et rationnelles que nous allons expliquer. Il prit son point de départ de la mélopée grecque, soit en empruntant aux Orientaux des nomes ou airs populaires qui ne variaient jamais; soit (et ceci est le plus important) en réduisant en « octacordes » ou séries de huit sons, que nous appelons octaves, les « tétracordes » ou séries de quatre sons dont se composaient les divers modes grecs. C'est pourquoi, avant d'exposer cette opération de saint Ambroise, ou plutôt, afin d'en faciliter l'intelligence, nous allons nous livrer à une petite digression sur l'échelle tonale des Grecs.

C'est par là que nous commencerons notre premier article.

L'abbé JOUVE,
Chanoine de Valence.

LE MONT ATHOS.

(SUITE[1]).

Carte de la Chalcidique et de l'Athos.

Pour qu'on puisse, sans fatigue, nous suivre dans notre petit voyage autour de la montagne et le long de la mer, voilà une carte que nous avons fait exécuter sous nos yeux. De Salonique à Hiérissos, et de là à Siménou, puis à Vatopédi, Sainte-Laure et les autres couvents, c'est une ligne noire continue qui marque notre route. Au retour, à partir de Karès et en revenant par Chilandari, Hiérissos encore, c'est une ligne hachée. A Liarigouvi, nous quittons notre première route, pour revenir à Salonique par Galatista et

1. *Annales Archéologiques*, vol. IV, p. 70-86 et 133-147.

Sentes. Les ruines de Stagire sont marquées près d'Isvoros et celles de Saint-Basile près de Siménou. Karès et les grands couvents sont marqués d'un double cercle et sont écrits en lettres droites; les autres couvents, qui sont de second ordre, n'ont qu'un cercle et des lettres italiques. Sainte-Laure, le vrai monastère souverain, est encore plus prononcée que les autres.

Ces couvents, comme nous l'avons dit, sont disposés le long de la mer ainsi que des chapelles latérales le long d'une cathédrale gothique. En entrant donc dans l'Athos par l'occident et en commençant par le côté septentrional, la première chapelle, le premier couvent que l'on trouve, celui qui est le plus rapproché du portail ou de l'entrée principale, est le couvent de Siménou ou d'Esphigménou. On ne sait pas bien, en effet, lequel des deux noms lui donner. Le premier lui viendrait de son fondateur appelé Simon; le second de sa position étranglée entre deux montagnes et la mer : σφιγμένον μοναστήριον couvent resserré). Nous lui donnerons le premier, qui est adopté par ses propres religieux. En effet, sur le parquet de la chambre des hôtes, qui nous fut assignée, était tendue une tapisserie ou plutôt une couverture blanche avec dessins noirs. Elle avait été tissée en 1837, en Valachie, et sur la bordure on lisait ΣΙΜΕΝΟΥ.

1° SIMÉNOU.

Placé à l'entrée du mont Athos, couvent frontière et destiné à la défense de toute la montagne, Siménou mène une existence plus rude et vit sous une discipline plus sévère que les autres couvents. Il faut être prêt, nuit et jour, à repousser l'ennemi, les brigands de terre et les pirates de mer. Aussi pendant le jour, tous sans exception, jusqu'aux moines prêtres, jusqu'à l'abbé, travaillent aux champs, dans les vignes, dans les bois, dans le jardin. A l'époque de notre passage, un jeune Valaque de vingt ans, beau de visage et très-fier de tournure, gardait un grand troupeau de bœufs avec l'aide de quatre chiens énormes, à peu près les seuls que nous ayons rencontrés dans toute la province; des cochons se nourrissaient aux alentours du monastère [1]. Les caloïères, après avoir acheté tout petits ces bœufs et ces cochons, les engraissent et les revendent ensuite pour se faire quelque argent; c'est un bon moyen d'exploiter leurs vaines pâtures et les restes de la table du couvent. Cette table est bien frugale, au surplus; car ces animaux, c'est pour les autres

1. On se rappellera que les femelles sont exclues rigoureusement du mont Athos; c'est hors de la montagne, dans la Chalcidique, qu'on va recruter les jeunes mâles, ainsi que nous l'avons déjà dit.

qu'on les engraisse. Quant aux moines, ils ne mangent pas de viande. Les cochons et les boucs sont établis dans les bâtiments extérieurs du monastère. La vue de ces animaux, même vivants, semble interdite; mais jamais, même pour les malades, n'est entrée dans le couvent la plus petite parcelle de viande. On ne nous permit pas, à nous voyageurs, étrangers et d'une autre religion, de manger dans l'intérieur du couvent un petit cochon que nous avions l'intention d'acheter. Tout ce qu'on pouvait faire, nous dit l'abbé, c'était de nous laisser le manger hors du couvent; mais nous n'avons pas voulu profiter de cette grande concession. Ces moines austères ne font qu'un seul repas les lundi, mardi et vendredi de chaque semaine; ce repas, dont l'huile même est bannie, consiste en herbes bouillies et assaisonnées d'un peu de sel. Aux autres jours, on fait deux repas où l'huile est permise, et où quelques olives tempèrent la très-mauvaise qualité du pain. Ces hommes, qui travaillent toute la journée et qui ne réparent leurs forces épuisées qu'avec une nourriture aussi rare et aussi légère, sont tous forcés de se lever la nuit et d'assister aux offices: leur sommeil est ainsi violemment interrompu pendant les heures du meilleur repos. Quelquefois l'extrême fatigue triomphe du devoir et de la piété; le timbre de bois ou de fer, que frappe le moine sonneur, n'éveille pas toujours les endormis, et, de temps à autre, un religieux harassé n'entend rien et ne se lève pas pour les offices. Un épistate, ou inspecteur, est chargé de reconnaître les présents, et, lorsqu'on est réuni à l'église, il va faire comme un appel muet en regardant, à l'aide d'un cierge, la figure de chacun; il constate celui qui manque, et le lendemain, quand celui-là se présente au réfectoire, il est renvoyé dans sa cellule pour jeûner et faire pénitence. Véritable martyre, où le corps et l'âme sont macérés par la fatigue du jour et de la nuit.

Un pareil couvent doit être soumis à la règle la plus sévère de la communauté; aussi n'est-il pas idiorythme, mais kinovite [1]. Les moines n'y possèdent rien en propre, mais ils mettent tout en commun; ils mangent ensemble au réfectoire, à la table commune; ils portent les vêtements que leur donne l'abbé, ils font vœu de pauvreté absolue. Tout ce qu'ils gagnent, tout ce qu'on leur donne, revient à la caisse du couvent. L'un d'eux, pendant notre séjour,

1 Les couvents du mont Athos, comme nous le dirons en son lieu, sont de deux genres, idiorythmes ou kinovites. Dans les idiorythmes, l'individu s'appartient; en suivant la règle générale, il fait ce qu'il veut. Dans les kinovites, l'individu se perd au sein de la communauté, il n'existe pas pour lui, mais pour les autres, il fait ce qu'on lui commande et non ce qu'il veut. Les moines idiorythmes, comme l'étymologie le veut ἴδιος ῥυθμός, mouvement propre ou personnel, sont libres de leurs actions; ils sont moyens. Ils forment une simple association que dirige, ou

refusa de recevoir la petite indemnité que je lui offris pour ses bons offices envers nous ; je dus la déposer entre les mains de l'abbé. Ainsi, abstinence, jeûne, chasteté, pauvreté, travail, obéissance, telles sont les quotidiennes et graves obligations auxquelles se soumettent ces austères religieux ; ils font, comme on dit en langage ascétique, vœu de tout cela à la fois et y sont fidèles. Il fallait bien, en effet, que le couvent qui sert de porte à tout le mont Athos fût le gardien de la discipline la plus sévère ; car c'est à lui que la consigne générale est confiée. Non-seulement, il a les brigands et les pirates à repousser, mais, sentinelle avancée, il doit veiller à ce que rien de contraire à la morale aghiorite n'entre dans la province par contrebande. Si ce couvent, comme certains autres, se fût constitué en idiorythme, chaque moine vivant à sa guise, dès lors la viande, les œufs, le lait, puis les poules, les chèvres et les vaches, auraient passé la frontière et envahi la montagne sainte. De Siménou au canal de Xerxès il y a seulement quatre heures de marche, et le siècle, qui est là dans Hiérissos, à la porte même de la province sacrée, aurait pu se glisser furtivement dans le monastère ; il n'y avait qu'un seul pas à franchir. La contagion aurait aisément gagné de monastère à monastère, et le mont Athos était perdu. Siménou est un factionnaire auquel, par la plus vigoureuse consigne, on ordonne de veiller sur le salut de la province. Il fallait dompter, par les jeûnes, la pauvreté et la fatigue, les révoltes de la chair ; il fallait briser par l'obéissance absolue les volontés dangereuses de cette garde avancée, pour que la province fût à l'abri du péril, pour que l'ennemi n'espérât jamais entrer dans la place. Cette place est donc bien gardée par les moines de Siménou, et ni le monde séducteur, et ni brigands ni pirates ne peuvent y pénétrer.

Être de garde toute sa vie, et nuit et jour, c'est une terrible tâche ; il aurait donc fallu adoucir par quelques agréments la sévérité et la fatigue d'une pareille situation. Un peu de beauté dans cette guérite religieuse semblait une compensation convenable. Cependant Siménou est l'un des plus tristes du mont Athos ; la plupart des couvents de l'intérieur sont beaucoup plus remarquables. Le réfectoire est tapissé de mauvaises peintures toutes nouvelles, et qui sont déjà endommagées par l'humidité. Les tables y sont en bois, et quatre seulement, sur dix, en marbre blanc. Une mauvaise Cène est peinte au fond de

plutôt que préside le chef du couvent. Les kinovites, au contraire, comme les jésuites, par exemple, sont perpétuellement mineurs : ils abdiquent leur personne ; ils la tuent au profit de la communauté. La, rien n'est à l'individu, et tout n'est qu'à tous ; l'abbé est le maître souverain, le père de famille de tous ces petits enfants. Les kinovites ou cénobites (de κοινός, commun et de βίος, existence), sont les vrais moines ; les autres ne sont que des associés vivant en religion.

l'abside. La porte seule de ce réfectoire mérite d'attirer les regards ; elle est en bois incrusté, et ces incrustations d'ivoire forment des rinceaux assez fins et d'un bon effet. La cour est petite; elle est encombrée par la piscine et l'église. Trois beaux citronniers et un grand cyprès s'élèvent entre l'église et le réfectoire, et paraissent égayer un peu cette petite cour. La piscine est circulaire, à huit pans et coiffée d'une coupole que portent huit petites colonnes en marbre blanc, avec chapiteaux de forme turque et de forme romane. Cette piscine, très-élégante, nouvelle et non encore peinte alors, est placée vers le latéral sud de l'église; elle est abritée par un citronnier d'une très-belle venue. Tout cela n'est pas sans charme assurément; mais ce n'est pas supérieur, ce n'est pas même égal à ce que nous rencontrerons dans douze autres couvents. Cependant l'église est remarquable; elle est neuve et assez éclatante. Dédiée à la Vierge, comme toutes les églises de l'Athos, avant tout cependant et par une exception unique, elle est consacrée à l'ascension de Jésus-Christ. En me donnant connaissance de ce fait, celui qui remplissait les fonctions de chef du couvent, me disait : « Cette consécration nous convient mieux qu'à nos autres frères encore; car nous espérons qu'après être morts durement au monde sur cette terre sauvage, qu'après nous être exténués de fatigues et de jeûnes, nous ressusciterons dans la tombe pour nous envoler au ciel sur les traces de notre divin maître. » Un portique de neuf arcades annonce l'entrée occidentale de l'église; de là on pénètre dans le narthex ou porche intérieur, qui a trois nefs de largeur, deux travées de longueur, et qui est surmonté de trois coupoles dont celle du centre est la plus considérable. Puis, du narthex on entre dans l'église, ou catholicon, dont le centre est surhaussé d'une coupole élevée et portée par quatre colonnes. Du sommet de la coupole pend une grande couronne en cuivre, circulaire et à dix pans. Un aigle nimbé, à double tête et en cuivre, bat des ailes sur l'arête de chaque pan, qui est historié d'un petit tableau peint des deux côtes. Au centre de la couronne γρῆς pend un beau lustre en cuivre qui affecte la forme de nos lustres du XVIII^e^ siècle.

Au V^e^ siècle, l'empereur Théodose, la jeune et sainte Pulchérie, sa sœur, ont fondé le monastère et l'église; mais tout y est neuf ou renouvelé aujourd'hui. Le couvent a été rebâti en grande partie vers 1806, et les peintures qui décorent l'église sont de 1840; c'est le P. Macarios, peintre de Karès, le même auquel je dois le manuscrit du « Guide de la peinture », qui les a exécutées. On y voit Théodose et Pulchérie représentés à fresque, en habits impériaux, nimbés tous deux d'un nimbe d'or, et tenant à la main, contre leur poitrine, l'image du monastère. C'est ainsi que les donateurs sont égale-

ment figurés chez nous pendant le moyen âge. Contre les colonnes occidentales, qui portent la grande coupole, sont appliquées deux images peintes sur bois; à gauche est la Vierge, à droite est le Christ. La Vierge, dite Miséricordieuse (Ἐλεοῦσα), est assise sur un beau trône, une grande chaise toute dorée; elle tient Jésus entre ses genoux. C'est une femme charmante, douce comme une Vierge de Corrège, mais plus grave. Elle appuie la main droite avec affection sur l'épaule de son fils, qui a une gracieuse tête d'enfant, riante et sérieuse à la fois. Les draperies, jetées avec noblesse, sont brunes et rougeâtres de fond, mais glacées d'or. Deux cassolettes d'encens sont figurées fumant sur les bras de la chaise où est assise Marie. L'enfant divin tient avec la main gauche un tout petit livre fermé; de la droite, il s'apprête à bénir. C'est d'une nature ravissante.

En pendant, est le Christ Pantocrator, ou tout-puissant. Assis sur un trône ou dans une chaise, comme Marie, il tient un grand livre; ce livre est ouvert et montre la vérité, car le Christ n'est plus un enfant, comme tout à l'heure, mais un homme, un docteur. Il bénit de la main droite; il a les pieds entièrement nus. Sur son nimbe on lit : ὁ ὤν (l'Être). La tête est d'un calibre un peu faible, mais elle est grave et légèrement triste. Ces deux remarquables tableaux, les plus beaux de toute la montagne, sont de Maximos, comme le dit l'inscription ainsi peinte et orthographiée sous les personnages :

Ἐγράφηδε χειρὸς Ἰωάννου Μαξίμου. ᾱ ᾱ ō ϝ.

Ce Jean Maximos, qui signait ses tableaux en 1673, ce contemporain de Rubens et de Lesueur, m'a véritablement paru un grand peintre byzantin.

Outre cette grande église, trois autres petites, de simples oratoires, consacrent les trois côtés principaux du monastère : l'une est dédiée à saint Grégoire de Nazianze, le père des moines; l'autre à saint Jean l'évangéliste, le patron des âmes rêveuses; la troisième, à saint Georges le guerrier. C'est au-dessus de la porte d'entrée, comme à la herse de nos châteaux du moyen âge, que saint Georges a établi sa demeure; c'est lui qui protége le couvent et qui mènerait, s'il le fallait, qui a mené, quand il l'a fallu, les moines au combat. Pendant que saint Georges défend l'entrée qui est au sud, et par où les brigands de terre se présenteraient, le mur du nord donne sur la mer, près d'un petit mouillage qui sert d'abri plutôt que de port. Ce mur est haut, crénelé, paré de meurtrières par où passait la gueule des petits canons destinés à recevoir les pirates.

D'autres églises, hors du couvent, sanctifient la campagne. Saint-Modeste se voit dans les terres labourées, près des bois; Saint-Tryphon dans les vignes.

L'un fut laboureur pendant sa vie, et l'autre vigneron. Une église, dédiée à tous les saints, est placée sur le rivage, pour que les marins en péril puissent tous y trouver leur patron et l'invoquer dans leur détresse. Enfin, l'église du cimetière, qui s'élève dans la campagne, sur la pente d'une colline, est consacrée à la mort de la Vierge. On reconnaît, dans ces appropriations des patrons à la localité ou à l'usage, l'esprit ingénieux des Grecs. Ces âmes poétiques ont su créer une touchante harmonie entre la nature et l'homme, entre les sites et les idées.

C'est dans ce cimetière qu'après les orages de la vie et tant de fatigues viennent se reposer les moines, en attendant, comme s'exprimait leur chef, qu'ils soient enlevés au ciel, le jour de la résurrection, comme leur maître, leur divin patron, le fut au jour de l'Ascension. Mais entre la vie active et la mort, il y a un état intermédiaire plus ou moins long et auquel on a dû songer. Pour les vieillards qui s'éteignent, pour les malades qui languissent et ne peuvent ni travailler le jour, ni assister aux offices de la nuit, on a consacré, dans l'enceinte du monastère, deux chambres qui servent d'hôpital et auxquelles sont attachées une petite cuisine et une petite pharmacie. Dans la première, qui est destinée aux vieillards, il y a sept lits; dans la seconde, sept lits également, mais pour les malades. Les vieillards ont vue sur le jardin, qui est en bas de leurs fenêtres; les malades, sur le jardin et la mer tout à la fois. Souvent, en étudiant ainsi dans ses détails la distribution des divers bâtiments qui composent les monastères du mont Athos, je me rappelais ces graves paroles du « René » de M. de Chateaubriand : « J'errois sans cesse autour du monastère bâti au bord de la mer. J'apercevois souvent, à une petite fenêtre grillée qui donnoit sur une plage déserte, une religieuse assise dans une attitude pensive; elle rêvoit à l'aspect de l'Océan où apparoissoit quelque vaisseau cinglant aux extrémités de la terre. Plusieurs fois, à la clarté de la lune, j'ai revu la même religieuse aux barreaux de la même fenêtre : elle contemploit la mer éclairée par l'astre de la nuit, et sembloit prêter l'oreille au bruit des vagues qui se brisoient tristement sur des grèves solitaires. » La vue de la mer, qui calme bien des orages du cœur, adoucit également bien des maladies du corps, et la fraîcheur pénétrante, qui s'exhale des eaux marines, fait pour la guérison plus que tous les médicaments de la pharmacie. Aussi n'est-ce pas sans raison que l'infirmerie de Simenou regarde cette Méditerranée qui, par sa beauté spéciale et par les souvenirs qu'elle rappelle, occupe l'esprit et peut refaire le corps. L'ennui prend facilement aux malades, aux convalescents; pour le conjurer, une bibliothèque, parfaitement rangée et très propre, est établie au dessus du porche ou portique extérieur de la grande église. Il y a

là quinze cents volumes à peu près et trois cents manuscrits, dont cent cinquante sur parchemin et le reste sur papier turc. Beaucoup de ces livres et manuscrits sont en servien et en russe. Il n'y a pas de catalogue, mais l'ordre s'y maintient facilement : tous les livres de musique sont réunis ensemble, tous les évangiles sont sur le même rayon, et ainsi des autres. Là est le plus beau, le plus gros et le plus riche ménologe que j'aie vu dans tout le mont Athos. C'est un magnifique manuscrit in-f°, sur parchemin, renfermant la vie de tous les saints distribués selon les mois de l'année et tous les jours de chaque mois. En tête de chacun de ces noms, une feuille de parchemin teint en pourpre représente la vie des saints principaux qui protégent chaque jour. Les douze miniatures, composées de trente et trente et un sujets, sont vraiment remarquables. Les malades et les vieillards se distraient à les regarder. En tête, la première feuille, celle où sont écrits tous les titres, est teinte en bleu; c'est un exemple unique, à ce que je crois. A la fin, est un long discours de saint Jean Damascène, qui comprend la Genèse et toute l'histoire de l'Ancien Testament; il est entremêlé d'une foule de miniatures. Plusieurs des images, parce qu'elles étaient remarquables, ont été volées par les voyageurs. Les touristes ont traité ce beau livre comme certains amateurs ont traité les plus admirables manuscrits de nos bibliothèques.

S'il y a des livres russes et serviens dans cette bibliothèque, c'est que le couvent possède des moines de ces deux nations. Sur soixante moines qui habitent le monastère (il y en a vingt en outre qui voyagent et quêtent à l'étranger), on compte dix valaques, six bulgares, deux serviens, deux russes; les quarante autres sont grecs. Tous ces moines ne sont pas prêtres ni dans les ordres; il n'y a que trois prêtres seulement (παπαδες) et trois diacres. Mais diacres et prêtres travaillent comme les moines; leur unique privilége c'est de célébrer les offices auxquels assistent les autres. L'higoumène (l'abbé), lors de notre passage, était en Valachie; il était remplacé par un sous-higoumène maigre, pâle, malade, et qui représentait assez bien cette pauvre communauté chétive, fatiguée de travail, harassée de veilles, exténuée de privations. C'est une rude tâche en effet que d'être le chef d'une aussi laborieuse et sévère communauté, car il faut se montrer plus sévère et plus laborieux qu'elle encore.

On peut voir, après ces détails, que le mont Athos est fidèlement gardé. Aussi, derrière ce retranchement, puissant par la vigilance, sinon par la force réelle, les autres couvents vivent-ils en parfaite sécurité; ils sont, eux autres, dans l'intérieur du camp et se permettent de petites douceurs que Siménou, l'avant-poste, doit s'interdire avec rigueur. Après être demeurés

deux jours à étudier ce premier et intéressant monastère; après avoir vu, occupé à peindre le porche intérieur de la grande église, tout un atelier d'artistes agliorites dont on parlera plus bas, nous nous mîmes en route pour le couvent de Vatopédi. L'archontaris (économe) de Siménou chargea un gros âne de nos bagages et nous conduisit à Vatopédi, riche monastère qui contraste avec Siménou d'une façon complète. Cet archontaris était un Grec de trente-quatre ans, qui avait été commerçant à Alexandrie, et qui après avoir fait de mauvaises affaires s'était sauvé au mont Athos où il venait d'embrasser l'état monastique. Il parlait italien et savait quelques mots de français. Dans ce moine de fraîche date, dans ce commerçant défroqué, vivait encore l'amour du gain ; il se plaignit à mon interprète, non pas de mon manque de générosité, car en partant j'avais laissé dans le tronc à peu près la valeur de ce qu'on nous avait donné, mais de ce qu'étant Français et peu riche, en cette qualité, je ne pouvais prodiguer les pistoles comme font les Anglais.

2° Vatopedi.

Une route assez étroite, inégale, pavée ou plutôt semée de grosses pierres non taillées, serpente sur le revers de la montagne entre des arbres, élevés ici, assez nains là-bas, et abaissés en buissons de chênes verts ou d'arbousiers. Quelquefois on se perd dans la forêt, on s'encaisse dans un chemin creux et l'on entend, sans la voir, la mer soupirer ou hurler suivant le temps. Puis tout à coup, une tranchée, un ravin, une gorge, un vallon, s'ouvrent sur votre gauche, et vous vous arrêtez pour regarder cette belle et capricieuse mer dont le bleu foncé décolore le plus beau ciel oriental et lui fait tort ; grise quand elle est orageuse, elle défie les yeux les plus fantastiques. On a ainsi, pendant un peu plus de deux heures de marche, à monter et à descendre; mais, au bout d'une heure trois quarts, on tombe dans une plaine couverte de platanes qui viennent se baigner dans la mer. On est sur la plage, au fond de laquelle, sur une petite hauteur et à la naissance d'une montée, s'étale le grand couvent de Vatopédi. De loin, on dirait, mais dans des dimensions amoindries, une de ces petites villes du Midi, par exemple Aigues-Mortes, qui se ramasse dans des murailles intactes. On voit de hauts murs crénelés ; ils cernent un amas de constructions, d'où s'élancent les dômes des nombreuses églises. Pendant une demi-heure, trois quarts d'heure, on chemine sur une petite route qui longe la mer ou qui traverse des plants d'oliviers et de noisetiers. Bientôt un bruit, inaccoutumé dans ces solitudes du mont Athos, vous réveille de la contemplation où la Méditerranée et des champs fertiles et bien

entretenus vous avaient mis. On approche du couvent, de la cité monacale, d'où sortent une foule de rumeurs. Ce sont les gloussements des dindons et les cris des coqs qui s'égosillent en toute liberté; les battements d'ailes des pigeons ramiers qui s'installent à tous les étages du couvent d'où on ne les chasse jamais; ce sont les piétinements et les jeux des vingt-cinq mulets qui courent, se reposent ou broutent dans la prairie, pendant que vingt-cinq autres mulets sont au travail dans les bois, dans les champs, sous les ordres des moines laboureurs et bûcherons, et sous la conduite de ces domestiques valaques et moldaves qui abondent dans la province. Le couvent possède effectivement cinquante mulets, dont la moitié travaille tandis que l'autre moitié se repose; la prairie, où ces derniers s'ébattent, part du pied des constructions extérieures et descend jusqu'à la mer. C'était le soir, à cinq heures et demie, que nous arrivions à Vatopédi; aussi le mouvement et le bruit y étaient plus grands que dans le cours de la journée. Le matin, ces abeilles ouvrières étaient sorties de la ruche monacale; elles y rentraient en ce moment chargées de butin. Ici on déchargeait des raisins, recoupe, pour ainsi dire, de la grande récolte faite depuis six semaines; là c'était du bois, ailleurs des olives, et plus loin des étoffes ou des épiceries achetées à Karès. On sortait du couvent pour recevoir et aider les arrivants, tandis que les directeurs de la communauté et les moines choristes surveillaient le travail ou prenaient le frais dans un kiosque en bois, établi hors du couvent, près de la grande porte et du côté de la place où s'agitaient les travailleurs. Vatopédi est un grand couvent qui se donne les agréments que Siménou se refuse; la règle y est aussi tolérante qu'elle est sévère dans le monastère avant-garde.

Dès qu'on nous aperçut, on s'empressa autour de nous. Le moine portier nous dépêcha un de ses aides qui vint aux informations, et l'archontaris de Siménou ayant dit qui nous étions et ce que nous venions faire, on nous permit d'aborder à l'entrée, sous une grande fresque qui surmonte la porte et qui représente la Panaghia. Je donnai une lettre des gouverneurs de Karès au portier, qui courut la faire voir aux épitropes ou chefs du couvent. Cinq minutes après, l'archontaris de Vatopédi venait à nous, nous priant d'entrer et ordonnant à son confrère de Siménou de conduire nos effets dans la chambre des hôtes.

Cette chambre est belle et vaste. Contre la muraille, tout autour, est adossé un divan garni de coussins et de tapis turcs; sur le parquet est étalée une natte à compartiments, variée de couleurs et enchevêtrée de formes. Il n'existe pas dans les mosquées de Salonique ou de Constantinople une natte plus éclatante. Malgré cette splendeur, je montrai de la répugnance à ôter

mes chaussures, pour marcher nu-pieds sur ce parquet de sparterie; mes compagnons furent moins difficiles et se déchaussèrent. Un des épitropes ou chefs du couvent m'invita à rester comme j'étais venu, et je ne me fis pas prier. Sur notre tête un plafond, en bois sculpté et peint, répondait aux parois percées de petites fenêtres turques et remplies de verres colorés. En mettant la tête hors de ces fenêtres, on voit, du côté de l'orient, la mer, azur liquide qui baigne au loin, à l'horizon, l'île de Thasos; Thasos, immobile et sombre comme une constellation éteinte dans ce ciel terrestre. Ainsi qu'à Siménou, la mer vient mourir dans une petite échancrure qui fait un assez bon mouillage. Au nord, sous nos fenêtres, les plaines et les olivettes peuplées de coqs, chapons, dindons, pigeons et mulets, tout ce que nous venions de traverser. Au sud et à l'ouest le versant onduleux de l'Athos. Mais la montagne ne descend pas jusqu'au pied du couvent; entre elle et lui se lèvent de petites collines, se creusent des vallons charmants qui sont couverts de prés, d'oliviers, de vignes, de jardins potagers, et qui sont semés, çà et là, de cellules isolées ou groupées. C'est au bas, au fond de ce bassin de verdure et d'habitations, que se dresse la crête du mont, que se hérissent des châtaigniers énormes, des chênes-verts et des sapins; ces arbres s'alignent en quinconces et s'espacent en allées comme pour faire des promenades. Au sud-est, sur le sommet d'un mont, s'élève un grand bâtiment ruiné, sanctifié par une église. Là se tenaient, avant la dernière révolution, les écoles extérieures. Aujourd'hui, les fenêtres et les portes sont à jour: on voit clair à travers les murailles dont les plans s'enlèvent avec vigueur sur le ciel. A ces constructions se rattache un aqueduc, dont les arches existent encore et qui amènent l'eau d'une montagne voisine jusqu'au sein de l'école, à travers une vallée profonde. L'effet de cette école et de cet aqueduc à jour, de cette végétation si puissante des châtaigniers et des arbres verts est magique, à travers les vitraux colorés de la chambre des hôtes ou des cellules des moines. On voudrait vivre et finir ses jours dans une pareille solitude. La situation de Vatopédi est la plus belle de tout le mont Athos.

Pendant que je faisais ces réflexions, entra dans notre salle un homme de grande taille, âgé de cinquante-cinq ans, en vêtements longs, mais laïques. C'était un médecin autrichien qui avait étudié à Vienne, qui avait pratiqué avec succès à Bucharest, et qui, sa femme morte, ses enfants mariés, était venu avec une petite fortune s'établir à Vatopédi, pour y vivre dans la solitude et aller, de couvent en couvent, secourir gratuitement les malades. Il avait donné à Vatopédi tout ce qu'il possédait et vivait très-retiré dans un petit appartement composé de quatre chambres ou cellules. Là, il

lisait et relisait Hippocrate; il méditait et priait. Ayant appris notre arrivée, comme il savait quelques mots de français et comme il aimait beaucoup notre nation, il s'empressa de venir nous visiter. Je fis des instances pour qu'il restât à souper avec nous; pendant tout le repas ce fut une série interminable de questions, qu'il nous faisait sur la France et que nous lui faisions sur le mont Athos. Il nous prit en affection, nous dit tout ce qu'il savait, et nous invita à venir prendre chez lui, le lendemain matin, le glyko, le café et le chibouk. Cet homme avait été séduit, comme nous, par cette belle nature où se reposait Vatopédi; mais, plus fort ou plus faible que nous, il s'y était laissé enchaîner. Il vivait paisiblement, était bien nourri, bien servi. Mais il se plaignait des moines; il nous témoigna un peu d'humeur en nous parlant de leur caractère où la franchise et la bienveillance n'étaient pas au même niveau que les autres qualités. Je suis convaincu de l'exagération de ses plaintes, car je me loue hautement de la cordialité bonne et franche avec laquelle j'ai été accueilli partout; mais je n'étais pas fâché de trouver un médecin familiarisé avec les moines, les traitant dans toutes leurs souffrances et mal disposé pour ses clients. Je ne pouvais pas mieux tomber pour apprendre tous les secrets les plus délicats, s'il y en avait, et pour pénétrer au fond du cœur des moines. J'adressai mille questions, sous mille formes diverses et plus ou moins déguisées; or, je le déclare, ce Valaque ne faisait aucun grave reproche aux religieux.

Le médecin ne nous cacha pas qu'un défaut, très-rare chez les autres moines, se remarquait souvent chez les choristes. Les chantres, comme dans notre Occident, aiment à boire sans retenue et finissent toujours par s'enivrer. Mais, dans les communautés de l'Athos, on n'est pas indulgent pour l'ivrognerie; quelques mois avant notre arrivée, Vatopédi avait mis en prison, dans l'une de ses deux tours, le premier chantre qui ne pratiquait pas suffisamment la tempérance. Après un jeûne de deux mois et demi à l'eau pure et au mauvais pain sec, il fut mis en liberté sur la promesse, presque sur un serment, qu'il chanterait sans boire outre mesure avant ni après les offices. Le malheureux oublia, au second dimanche de sa liberté, tout ce qu'il avait promis; en conséquence, il fut dégradé à perpétuité de son titre de choriste et exilé dans le plus pauvre des couvents kinovitiques du mont Athos. Du reste, ce n'est guère que dans les trois riches couvents de Vatopédi, d'Ivirôn et de Sainte-Laure qu'il soit possible de boire jusqu'à chanceler, parce que dans les dix-sept autres on ne reçoit qu'une petite portion de vin, quand on en reçoit. Le riche couvent de Vatopédi est moins sévère dans ses distributions.

Vatopédi, en effet, est l'un des plus riches du mont Athos, si même

il n'en est pas le plus riche. Cette opulence se présume dès qu'on entre dans le territoire de Vatopédi et qu'on voit ces vignes si bien cultivées, ces plants d'oliviers et de noisetiers si bien entretenus, ces pâturages où s'engraissent et se refont les nombreux mulets, ce mouvement et ce bruit des bûcherons dans les bois, des laboureurs dans les champs. Mais, lorsque après avoir dépassé la voûte sombre qui mène du dehors au dedans du couvent, on entre dans cette cour de Vatopédi, on reconnaît tout ce que ces belles futaies et ces champs plantureux ont rendu d'or dans la main des habiles directeurs du couvent. On est pris aux yeux par la splendeur des deux principaux bâtiments, le réfectoire et la grande église, qui occupent le centre de la cour et qui sont séparés par de beaux orangers très-verts et très-touffus; d'autres orangers et des citronniers entourent l'église; ils jettent leur ombre sur quatre tombeaux qui sont encastrés dans le latéral méridional. Des colonnes de marbre blanc, à chapiteaux cubiques sculptés de croix et de rosaces, supportent le porche extérieur de l'église. Les chambranles, les linteaux des fenêtres et des portes sont également de marbre blanc sculpté de moulures, d'oves, de plantes, de denticules qui accusent une très ancienne date, le VI^e^ siècle peut-être. Le réfectoire est lui-même précédé d'un porche qui s'ouvre par trois arcades de front. A l'une de ces arcades est pendu le timbre de bois qui sert de cloche au trapezaris, ou fonctionnaire chargé de tout ce qui concerne la nourriture, le réfectoire, la table (τράπεζα).

On sent, en entrant au réfectoire, que la discipline est moins austère qu'au premier couvent. A Siménou, plusieurs pauvres tables en bois, de mauvaises peintures qu'on laisse tomber tandis que l'on fait peindre l'église à grands frais, un réfectoire étroit et court, où l'on ne veut pas laisser les coudées franches, une mauvaise construction mal entretenue; à Vatopédi, emplacement large et long, riches et fraîches peintures, toutes les tables en marbre blanc comme du lait (il y en a jusqu'à trente), construction parfaitement appareillée en assises de pierre de taille qui alternent avec trois lits de briques. Ce réfectoire ressemble à une église : il a nef, transept, chœur et sanctuaire; non seulement le sanctuaire, mais les croisillons eux-mêmes s'arrondissent en abside, comme on le remarque à notre cathédrale de Noyon. Tout cela, rond-point des absides et alignement des parois, est couvert de peintures exécutées avec le plus grand soin. Au fond du sanctuaire, c'est la philoxenie d'Abraham, c'est-à-dire la scène où le patriarche accueille trois étrangers (trois anges) et leur sert du lait, du beurre, du veau et du pain nouvellement cuit sous la cendre; sujet plein de charité, que les moines mettent journellement en pratique et qui nous expliquait la bienveillance, la cordialité avec laquelle ils

exercèrent l'hospitalité envers nous. Puis, dominant ce repas des anges, est le dernier repas de Dieu, cette Cène où le Christ dit à ses apôtres : « J'avais un grand désir de manger cette pâque avec vous avant que de souffrir [1] », sujet de grave méditation. Dans l'abside du nord est peinte la multiplication des pains. Jésus ayant appelé ses disciples, leur dit : J'ai pitié de ce peuple, parce qu'il y a trois jours qu'ils ne me quittent pas, et ils n'ont rien à manger. Si je les renvoie dans leurs maisons sans avoir mangé, les forces leur manqueront en chemin; car quelques-uns sont venus de loins. » Le Sauveur prit donc sept pains et quelques petits poissons, les bénit et les donna aux quatre mille hommes qui étaient là, sans compter les femmes et les enfants. Le pain et le poisson se multiplièrent dans les mains de Dieu comme le grain dans la terre, comme le frai dans les eaux, et tous furent rassasiés [2]. Sujet admirablement approprié à une nombreuse communauté qui peut quelquefois manquer de nourriture et doit toujours espérer que Dieu y avisera. Dans l'abside du sud est représentée la parabole du roi qui invite au festin nuptial de son fils tous ses serviteurs, mais qui fait jeter dans les enfers l'homme qui s'était présenté sans avoir sa robe de noces [3]. Ainsi Dieu veut bien nourrir tout le monde, mais il faut qu'on s'en rende digne.

Ces histoires, si bien appropriées à un réfectoire, sont entremêlées de toute la vie de Christ qui commence au sud, se continue au nord et vient finir à l'ouest, c'est-à-dire dans la grande abside, dans ce sanctuaire du réfectoire; là où est la Cène. Cette vie austère est destinée à tempérer tout ce qu'il y aurait de trop stimulant dans l'hospitalité d'Abraham et dans la multiplication des pains. Mais, en outre et pour arrêter le gourmand sur la pente du vice, est représentée la Mort foulant aux pieds l'intempérance sous la forme d'un homme renversé près d'un tombeau. Cette Mort est horrible : un être humain noir comme la nuit, encore couvert de sa peau, mais desséché jusqu'aux os; un squelette complet. Elle a une terrible puissance; car à la main droite elle tient une faucille et à la gauche une faux bien aiguisée, qu'elle agite avec force en l'air, et dont elle tranche la vie des intempérants; ceux qui échappent à l'une sont tranchés par l'autre. Puis des inscriptions, aphorismes de la mort, ajoutent à l'horreur du spectre qui dévore les gourmands; on lit : « Craignez la tombe; » puis : « La mort arrive; » puis : « Voilà Charon. » Cette Mort, en effet, n'est pas la Mort chrétienne, ce squelette couronné,

1. « Et ait illis : Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum antequam patiar. » — S. Luc, c. XXII, v. 15.

2. S. Matthieu, c. XIV.

3. S. Matthieu, c. XXII.

cette femme noire et portant un tombeau; ce cavalier décharné, qui s'arme d'une flèche mortelle et court au grand galop sur un cheval fantastique; cet être humain, aux yeux bandés et au poignard dont il perce aveuglément tout ce qui s'offre à lui. Toutes ces Morts sont baptisées, sont tirées de l'Apocalypse ou des auteurs mystiques du moyen âge. Mais, au mont Athos, nous sommes en Grèce, et la mythologie païenne, qui a régné sans partage sur tout ce pays, qui en est sortie, qui l'a façonné, ne pouvait pas se laisser chasser complétement par le christianisme; Charon, comme on le voit d'ailleurs dans le Dante et dans Michel-Ange, devait donc trouver sa place dans le réfectoire byzantin de Vatopédi.

Toutes ces peintures, pleines d'intérêt, sont vraiment d'une bonne exécution; du reste, elles ne datent que de 1786 et sont de cent ans plus jeunes que les deux grands tableaux de Vatopédi. Au-dessus de la petite porte qui s'ouvre sur le croisillon méridional, on lit :

« Le présent réfectoire a été historié par la main et sous la direction du moine Macarios de Galatzista, en 1786, le 24 de décembre [1]. »

Galatista est cette petite ville de la Chalcidique, au pied du mont Cortiati, à six heures de Salonique, et dont nous avons déjà parlé.

DIDRON.

(*La suite à un numéro prochain.*)

[1] Ἀνιστορήθη ὁ παρὼν τραπέζα διὰ χειρὸς καὶ ἐπιμελείας Μακαρίου μοναχοῦ, τοῦ ἐκ Γαλατζίστας. Ἔτους 1786, Δεκεμβρίου 24.

L'AUTEL CHRÉTIEN.

L'autel chrétien a deux formes : c'est une table ou un tombeau. Table, c'est une tranche de bois, de pierre, de marbre ou de métal, portée par un ou plusieurs pieds, par des colonnes ou des pilastres. Tombeau, les supports en sont supprimés, et la tranche, devenue couvercle, ferme un coffre carré-long dont chaque côté est formé par d'autres tranches de bois, de pierre, de marbre, de métal ou même d'étoffe. A l'autel en table les côtés sont à jour ; à l'autel en tombeau ils sont fermés et même ordinairement pleins.

Le plus sublime et le premier autel du christianisme fut la table de la Cène, où le Sauveur, s'immolant pour la première fois, communia ses apôtres sous les espèces du pain et du vin. Fidèles au précepte de Jésus-Christ, qui leur avait commandé de répéter cet acte en mémoire de lui [1], les disciples durent interpréter l'ordre à la lettre. Sans aucun doute, pendant les premiers siècles du christianisme, on s'astreignit à reproduire, à copier, dans les paroles, dans les instruments, dans la table, dans le lieu du sacrifice eucharistique, les circonstances les plus minutieuses de la Cène divine. Quant aux paroles, ce sont, aujourd'hui encore, celles que le Sauveur lui-même a prononcées ; sans elles, le sacrement n'aurait pas lieu. Cette rigueur dogmatique ne s'applique ni aux instruments du sacrifice, ni à l'autel, ni au lieu de réunion. Le corporal, la patène, le calice, l'autel, l'église, peuvent différer essentiellement des instruments dont le Sauveur se servit, de la table et du cénacle où le sacrifice s'accomplit, sans que le sacrement soit nul. Que l'on consacre sur un autel circulaire ou carré ; que le vin soit contenu dans une coupe portée ou non sur un pied ; que le pain soit placé sur une patène d'or, d'argent ou de cuivre ; que le sanctuaire enfin soit triangulaire, carré ou rond, la consécration n'aura pas moins lieu, le sacrifice ne s'accomplira pas moins.

Cependant, on le conçoit, à l'origine du christianisme, on dut rappeler les moindres circonstances de la Cène. Si le cénacle était rond, on dut préférer des églises circulaires ; si la table qu'on y avait dressée était de bois et carrée,

1. « Hoc facite in meam commemorationem. » — S. Luc, XXII, 19.

l'autel qui la rappelait dut être en bois plutôt qu'en pierre[1], et carré plutôt que rond. Plus tard, surtout dans les pays éloignés de Jérusalem, le temps et la distance ayant affaibli l'exactitude des traditions, on put copier moins rigoureusement certains détails matériels; mais en Orient, et dans les premiers siècles où le souvenir du repas eucharistique était plus vivant, on fut servilement et pieusement fidèle à tous les détails dont se composa la Cène. L'Eucharistie avait été instituée sur une table, ce fut sur une table que les Orientaux répétèrent l'acte du sacrifice divin; c'est encore sur une table que les Grecs célèbrent la messe. Dans toute la Grèce, qu'ils soient anciens ou modernes, les autels ont la forme d'une table. Cette table, ordinairement assez étroite, parce qu'elle ne porte que deux petits chandeliers et les seuls vases qui servent au sacrifice, se compose ordinairement d'une tranche de marbre soutenue par un support central ou par quatre colonnes, une à chaque angle. Dans la principale église du couvent de l'île de Salamine appelée Panaghia-Phanéromeni, l'autel est fait d'une tablette carrée, en marbre gris, laquelle est portée au centre par une colonne carrée ou une stèle antique, en marbre blanc. La table et le support sont gravés chacun d'une inscription grecque où les hellénistes se sont exercés avec plus ou moins de succès. En Grèce et dans tout l'Orient, l'autel est en table.

Les Grecs sont beaucoup plus matérialistes que nous; ils n'ont pas au même degré notre invincible propension à chasser des objets la substance matérielle qui les constitue pour y introduire un élément spirituel. C'est avec une peine infinie qu'ils font entrer l'âme dans le corps; mais jamais ils n'ont pu se résoudre à supprimer le corps pour le remplacer par l'âme. Ils préfèrent l'opération contraire; d'une idée ils font une image, d'une vertu ils font un être humain. Les Grecs ont toujours substitué le concret à l'abstrait. C'est ainsi qu'ils ont personnifié la foi, l'espérance et la charité, pour les donner comme filles à la Sagesse et leur faire souffrir le martyre en Asie, du temps de Dioclétien. En Occident, on se serait contenté tout au plus de composer une histoire allégorique avec un pareil sujet; mais en Orient on en a fait une histoire réelle, et j'ai vu au mont Athos le portrait de sainte Sagesse et de ses trois filles sainte Foi, sainte Espérance, sainte Charité; on nous a même, dans un des monastères, montré des ossements et des mèches de cheveux de cette glorieuse famille. Animés d'un pareil esprit, les Grecs, on s'en rendra compte aisément, durent retenir avec empressement la communion sous les deux

1. « Il est certain que les premiers autels furent en bois, et l'on conserve à Rome l'autel de bois sur lequel une vénérable tradition nous apprend que saint Pierre a célébré la messe. » — M. l'abbé Pascal, *Origines et raison de la liturgie catholique*, in-8°, colonne 96.

espèces, et s'obstiner à conserver au sacrifice eucharistique toute la forme extérieure d'un repas. Pour nous, Dieu est tout entier, sang et corps, dans une parcelle d'hostie, comme il est tout entier, corps et sang, dans une goutte de vin. En ne prenant que du vin consacré et la plus petite partie possible, on prend le corps et le sang du Sauveur; en prenant l'hostie, ne fût-ce qu'une particule à peine visible, on prend le sang et le corps de Jésus-Christ. Jamais les Grecs n'ont pu se persuader que le sang pouvait être renfermé sous l'espèce du pain et le corps sous l'espèce du vin. De là cette absolue nécessité, pour communier complétement chez eux, de manger le pain et de boire le vin. Le vin se change, par la consécration, au sang de Jésus-Christ. Mais le sang étant rouge, le vin blanc ne saurait, pour ces Grecs matériels, représenter suffisamment le sang; de là l'injonction portée de ne dire la messe qu'avec du vin rouge, tandis que chez nous le vin blanc et le vin rouge sont indifféremment employés. Dans le pain, on met du levain, pour faire gonfler et fermenter la pâte; cette substance aigre est nécessaire pour que le pain puisse se manger. Les Grecs, quoique le Sauveur ait consacré du pain azyme, s'obstinent à ne consacrer que du pain levé, que du vrai pain bon à manger. La forme, la saveur, la couleur même de nos hosties ne ressemblent pas au pain ordinaire; en Grèce, l'hostie est un pain réel, une véritable miche, cuite au four, qui a de la mie et de la croûte, et qui peut nourrir le corps tout aussi bien que l'âme. Ce pain se trempe dans le vin et se mange avec une cuillère qui ressemble tout à fait aux cuillères dont nous nous servons pour manger le potage. Chez les Grecs la communion est donc un véritable repas, et ce repas se prend sur un autel qui a la forme et l'usage d'une table.

Les réformés (anglicans, luthériens, calvinistes et autres), qui voient dans la Cène un repas mystique, non un sacrifice, établissent au milieu de leurs temples des tables plutôt que de vrais autels. En Angleterre, où l'on revient en ce moment à l'esprit et aux pratiques de l'Église romaine, on cherche à remplacer les tables protestantes par des autels catholiques; mais les anglicans luttent contre ce retour aux autels romains, comme ils luttent contre l'usage du surplis qui leur rappelle trop la liturgie catholique; ils vont même jusqu'à interdire l'établissement d'autels en pierre, quoiqu'en forme de table, parce que la pierre est trop monumentale, parce que la pierre n'est pas la matière ordinaire d'une table et parce que de là à l'autel-tombeau il n'y aurait peut-être qu'un pas. La Société archéologique de Cambden avait établi un autel en pierre dans une église qu'elle faisait réparer; mais l'autorité anglicane ecclésiastique lui fit un procès et la força de détruire son autel fixe, son autel de pierre, pour le remplacer par une vraie table qui, du reste, est hor-

riblement laide [1]. Ainsi donc, les Grecs et les réformés pour qui la Cène est, avant tout, un repas mystique et non un sacrifice, se servent d'autels en table.

Dans l'Église romaine, au contraire, l'autel a la forme d'un tombeau ; c'est le coffre en carré-long qui a toujours prévalu. Dans les souterrains de Rome, l'Eucharistie se célébrait sur la tombe des martyrs ; tout sarcophage devenait naturellement un autel où le sang de Jésus, de la victime divine, se mêlait en quelque sorte au sang du martyr ou de la victime humaine. Ce fut donc le sacrifice accompli sur un tombeau plutôt que le repas consommé sur une table qui frappa les esprits des premiers chrétiens de l'Occident. Après les persécutions, remontés sur la terre et pouvant officier à la clarté du soleil, les chrétiens durent être fidèles aux usages que la nécessité leur avait imposés. Habitués à célébrer la messe sur des tombeaux, ils construisirent les autels de leurs basiliques en forme de sarcophage, et dans ce sarcophage ils étendirent, en effet, le corps d'un saint, de celui ordinairement qui donnait son nom à l'église et en était le patron. Quand les autels se furent multipliés en nombre incommensurable, il fallut se partager les reliques des saints ; alors, au lieu d'un corps entier, on n'en plaça plus dans l'autel-tombeau qu'une parcelle plus ou moins considérable. Cependant le souvenir historique eut, jusqu'au temps où nous sommes, assez de puissance pour faire conserver à la petite niche, à l'étroite cavité où, dans l'autel, on scelle cette faible relique et ce petit fragment du corps d'un saint, le nom de tombeau. Ce nom n'a pas varié, et on le donne même à de simples trous creusés dans la tranche des autels en table destinés à recevoir ces reliques.

Les sarcophages des catacombes, sur lesquels, à l'origine du christianisme, s'accomplissait le sacrifice divin, étant de marbre ou de pierre, les autels des basiliques, les autels de nos premiers édifices religieux furent en marbre et en pierre. Plus tard, lorsque la fortune des églises permit d'enrichir de bois précieux, d'argent ou d'or les parois de l'autel, et même de composer en argent et en or ces parois entières et le couvercle qui s'étendait dessus, le noyau de l'autel fut toujours en pierre ou en marbre (dans la pierre nous comprenons l'ardoise). L'extérieur n'était qu'une écorce précieuse, une riche

1. Voir *The Ecclesiologist*, vol. I (nouvelle série, 1845), p. 86. L'*Ecclesiologist*, revue spéciale de l'archéologie religieuse, paraît tous les deux mois par cahiers in-8°. Trois volumes composent la première série, le quatrième ouvre la série nouvelle. Autrefois organe officiel de la société de Cambden, l'*Ecclesiologist* est rédigé aujourd'hui par M. Beresford Hope, membre du parlement, directeur de la société, par M. J. Neale, secrétaire, et par un autre membre de la même société, mais il n'en est plus que l'organe officieux.

enveloppe relativement au dedans. Si l'autel était plein, si ce sarcophage était un massif revêtu de plaques de métal et creusé d'une simple cavité où se plaçait la petite relique, alors, le couvercle entier était en marbre, ou bien, s'il était en bois ou en métal, on incrustait, dans le centre, une petite dalle, dite pierre sacrée, à l'endroit même où se posent le calice, la patène, et le corporal. Cette pierre, dans ce cas, est la partie intégrante de l'autel; c'est l'unique pièce qui reçoive la consécration épiscopale; le reste, table, parois et supports, est béni, mais non consacré. Les autels composés d'une pierre sacrée, qui s'incruste dans une table de métal ou de bois, sont aujourd'hui les plus nombreux. Il est fort rare qu'on établisse maintenant un autel qui soit considéré comme ne faisant qu'un tout et qui reçoive une consécration générale.

La matière dont l'autel est composé ne fournit pas de données archéologiques; elle ne peut servir à préciser une date. Une fois hors des catacombes, on fit des autels en pierre, en marbre et en métal tout à la fois; les textes parlent d'autels de toute matière [1].

La dimension n'est pas un meilleur caractère archéologique. La mesure a varié suivant les besoins locaux et l'importance des églises, bien plutôt que suivant les époques. C'est la forme qu'il faut étudier, mais la forme des détails, l'ornementation proprement dite, plutôt que l'ensemble. Effectivement la forme générale, le galbe de nos autels latins, rappelle toujours le tombeau, le carré-long. Ce tombeau présente, dans une église orientée, ses grandes faces à l'orient et à l'occident, et ses petits côtés au nord et au sud. C'est constant à toutes les époques. Mais, dans les détails, dans les moulures de la base et du couvercle, dans la décoration des faces, il y a des caractères aussi certains que ceux qui se découvrent dans un édifice, dans l'architecture d'un grand monument. Si, de la forme d'une arcade, du profil d'une archivolte, de la coupe d'une nervure, du galbe d'un chapiteau, vous déduisez avec certitude le siècle où cette arcade, cette archivolte, cette nervure et ce chapiteau furent exécutés, de même toutes les parties d'un autel où le socle, les parois et le couvercle vous offrent un si grand nombre de moulures, une si grande abondance de décoration, vous permettront de dire avec assurance l'époque où cet autel fut composé. Géométrique, végétale, zoologique ou bien humaine, cette décoration est exactement la même, au même siècle, que celle dont l'architecture des édifices est enrichie. De l'une on conclut l'autre sans aucune chance d'erreur. Ainsi, entre autres sujets, pendant

1. Anastase le Bibliothécaire, *De Vitis pontificum romanorum*, signale et décrit un très-grand nombre d'autels précieux, donnés par les papes aux diverses églises de Rome.

les premiers siècles de l'Église, on aimait à sculpter sur les parois d'un édifice, à graver sur la corbeille des chapiteaux, à peindre en mosaïque à la conque des absides le monogramme byzantin de Jésus, accolé de l'A et de l'Ω; ce monogramme, accompagné des deux lettres symboliques, glorifié d'une couronne et adoré par deux colombes, se lit au centre du couvercle qui ferme l'autel-tombeau de l'église Saint-Quinin, à Vaison, près d'Orange. A cette même époque, l'agneau, symbole fréquent des apôtres, symbole des disciples et des fidèles, se voit, non-seulement sur les sarcophages et les peintures des catacombes, mais encore aux mosaïques des basiliques anciennes [1]; nous le retrouvons sculpté sur un autel en albâtre oriental, venant de Saint-Vital de Ravenne et placé aujourd'hui dans l'église des Saints Celse et Nazaire de la même ville [2]. Là, sur la grande face de devant, deux agneaux affrontés paraissent vénérer une croix. Cet autel est du VI^e^ siècle, à ce qu'on croit. Au XI^e^ siècle, à l'époque où le symbole de l'agneau était persécuté et où l'on prescrivait de substituer la figure humaine à la figure de l'animal, on peignait en mosaïque et l'on gravait, dans le marbre d'un autel de Saint-Guillem-du-Désert, Jésus souffrant sur la croix et Jésus triomphant dans sa gloire [3].

Au XII^e^ siècle, à l'époque où le roman s'épanouit dans sa grâce, où les bases des colonnes s'attachent au soubassement par des feuilles, où les chapiteaux s'enroulent en crochets, où les arcades deviennent un fréquent motif de décoration, où les archivoltes s'aiguisent en pointes de diamants poussées soit en creux soit en saillie, alors on construit l'autel dont nous donnons aujourd'hui la gravure exécutée par M. Adolphe Varin, d'après un dessin rigoureux de M. Bœsvilvald. Cet autel pourrait être le soubassement d'une église; il y a des exemples d'arcature de ce genre dans quelques riches édifices de l'époque romane. C'est toujours l'autel en tombeau, le carré-long dont nous avons parlé et qui date des catacombes; mais les bases, les fûts et les chapiteaux des colonnes, les tores et les scoties, les biseaux et les filets, toutes les moulures, tous les feuillages, les pointes de diamants des archivoltes et les griffes des bases accusent nettement le XII^e^ siècle. Du reste, cet autel,

1. Voyez surtout, çà et là, Ciampini *Vetera monimenta*; Bosio et Aringhi, *Roma sotterranea*, etc.

2. M. de Caumont a donné la description et le dessin de cet autel dans son *Cours d'antiquités monumentales*, vol. VI, p. 430; Atlas, planche 91, n^os^ 3 et 4.

3. Voyez, sur cet autel, un article, accompagné d'un dessin, par M. Raymond Thomassy, dans les *Mémoires de la société des antiquaires de France*, vol. XIV, p. 222. MM. Jules Renouvier et Laurens, de Montpellier, avaient déjà, depuis longtemps, attiré l'intérêt des antiquaires sur cet autel, qui est certainement l'un des plus curieux de France.

un des plus remarquables de cette époque, est tout simplement en craie; on voit ce que l'on peut faire, quand on a du goût, avec les matériaux les plus pauvres. Un artiste prend ce qu'il trouve, ce qui tombe sous sa main, et d'un calcaire grossier il fait un chef-d'œuvre; il change véritablement le plomb en or. On a, sur la planche, les dimensions de cet autel qui est haut de 1 mètre 24 centimètres, long de 1 mètre 72 centimètres, profond de 80 centimètres seulement. Nous ne connaissons pas, pour le XII^e^ siècle, d'exemple d'autel plus monumental, plus simple et à la fois de plus facile exécution que cet autel de Saint-Germer [1].

Quand on est plus pauvre encore qu'à Saint-Germer, ou quand on veut décorer les côtés de l'autel d'un parement mobile en métal ou en étoffe brodée, on établit, comme dans l'église abbatiale de Saint-Savin, près de Poitiers, des autels absolument nus, composés d'un masif en carré-long, sur lequel se pose une énorme tranche de pierre qui sert de table. Sur cette tranche sont gravées des inscriptions, qui apprennent à quels saints les autels sont dédiés et par qui ils ont été consacrés. On devait, aux jours de fête, orner les faces de ces lourds autels en tombeau de parements en soie brodée. Le parement prenait la couleur de la fête : il était rouge pour l'office d'un martyr, blanc pour celui de la Vierge, noir pour l'office des morts, etc. Dans les communautés religieuses, dans nos villages, où l'on a conservé plus longtemps les traditions anciennes, on *pare* l'autel encore aujourd'hui.

Lorsqu'on était riche, ce parement se faisait en argent et même en or. C'est ainsi que l'autel de Bâle, dont nous avons déjà parlé [2], fut exécuté en or fin. Il est décoré d'une arcature romane, comme l'autel de Saint-Germer; mais chaque arcade forme une niche dans laquelle est debout un personnage. Jésus-Christ, au milieu et dans une arcade plus élevée, est accompagné des saints Michel, Gabriel, Raphaël et Benoît. D'autres figures, l'empereur Henri II et sa femme Cunégonde, sont prosternées aux pieds du Sauveur. Enfin, les quatre vertus cardinales, la Prudence, la Justice, la Tempérance et la Force, dominent toute la scène et sont inscrites en buste dans les écoinçons des arcades. C'est à la frise et à la base de ce magnifique parement d'autel que se lisent les inscriptions dont nous avons parlé [3].

Aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, les autels continuent à garder la forme du tombeau, mais ils se décorent selon le style architectonique de l'époque. Quand

1. Saint-Germer est un bourg du département de l'Oise, près de Beauvais. Il y avait une abbaye, dont l'importante église romane, où est cet autel, existe aujourd'hui encore.

2. *Annales archéologiques*, vol. III, p. 359.

3. Nous devons faire connaître, à ce propos, une lettre qu'a bien voulu nous adresser M. Cros-

on peut distinguer aux moulures et à l'ornementation un édifice de cette période, on sait par là même dater tous les autels sans exception. Ce qu'on appelle, un peu trop pittoresquement, la lancette du XIII^e^, le rayonnant du XIV^e^ le flamboyant du XV^e^, comme le gréco-romain de la renaissance, le glacial de Louis XIV, le contourné de Louis XV, le nul de la révolution et de l'empire, tout cela s'empare des autels comme des édifices mêmes. Des arcatures continuent volontiers à décorer les faces de l'autel, et, dans chaque arcade changée en niche, on met un personnage ou une scène, Jésus-Christ et ses apôtres, la sainte Vierge et les divers événements de sa vie, le patron de l'autel et son

nier, curé de Donzy (Nièvre), correspondant du Comité historique des arts et monuments, auteur des *Éléments d'archéologie*. M. Crosnier nous écrit :

« Je trouve, dans le troisième volume de vos *Annales archéologiques*, page 359, un passage relatif à l'autel de Bâle; il s'agit de l'explication de deux vers qu'on lit sur cet autel :

QUIS SICUT HEL FORTIS MEDICUS SOTER BENEDICTUS.
PROSPICE TERRIGENAS CLEMENS MEDIATOR USIAS.

« On s'est beaucoup tourmenté, dites-vous, pour trouver l'explication de ces deux vers, et nous « avons vu plusieurs membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres déclarer qu'ils n'en- « tendaient rien au premier vers. » — « Quant au second vers, vous nous en donnez l'explication, mais en substituant au mot *usias*, qui se lit sur l'autel, celui d'*ousias*, qui ne saurait entrer dans la mesure du vers, et que vous traduisez par *natures*. Il y a peut-être témérité de ma part d'entreprendre d'expliquer une inscription qui a fait reculer les membres de la célèbre Académie, et de combattre le sens que vous donnez au second vers; je ne puis cependant résister à la tentation de vous soumettre mes observations, persuadé d'avance que, si vous ne croyez pas devoir les admettre, vous les accueillerez, du moins, avec bienveillance. — Le premier vers ne me présente aucune difficulté : on conçoit pourquoi le nom du sauveur, *Soter*, est placé après ceux des anges, et seulement avant celui de saint Benoît, *Benedictus;* la mesure du vers le voulait ainsi. La difficulté ne peut donc exister que pour le mot *Hel*, qui, au premier abord, paraît inintelligible. *Hel* ou *El*, en hébreu, signifie Dieu; comme le mot *Deus* ne pouvait entrer dans la construction du vers, au lieu du mot latin, on a employé le mot qui lui correspond en langue hébraïque. Le premier vers nomme donc les cinq personnages du retable, sans tenir compte de la position qu'ils occupent. Quant au second vers, le mot *usias* fait toute la difficulté; pour la résoudre, il faut remonter à la fondation de l'autel, et voir si on peut établir quelque rapport entre ce mot et l'histoire de cette fondation.

« M. de Caumont, qui nous a donné le dessin de cet autel, rapporte, dans la sixième partie de son cours, page 452, que, d'après une légende, Henri II, empereur d'Allemagne, étant atteint de la pierre et voyant que tous les secours de la médecine étaient inutiles, fit un vœu à saint Benoît d'élever un autel magnifique, s'il venait à guérir de sa maladie; il guérit et accomplit sa promesse. Un *ex-voto* est tout à la fois un acte de reconnaissance et un monument qui conserve le souvenir du bienfait : il est donc naturel de trouver sur le retable saint Benoît, auteur du bienfait. Mais il faut que les siècles à venir sachent que ce bienfait fut une guérison miraculeuse; il faut donc parler de la maladie. C'est, en effet, ce qui est exprimé dans le second vers de ce distique, *Usia*, d'après Ducange, est le nom d'une maladie : *grammatici usiam, quasi ab urendo, vocant*. C'est peut-être un mot générique convenant à toutes les maladies qui font éprouver un sen-

histoire [1]. La statuaire qui tapisse les parois de ces autels est en tout semblable à celle qui peuple les voussures des portails; quand on reconnaît l'une, on sait reconnaître l'autre. Tout se tient, tout est conséquent dans chaque siècle.

Dans l'Église latine les autels sont en tombeaux; c'est un fait que nous croyons prouvé. Toutefois, surtout pendant les siècles antérieurs au XIII^e^, on trouve assez souvent chez nous des autels en table, absolument semblables à ceux de l'Orient. Mais il faut reconnaître, au moins jusqu'à production de faits contraires, que ces autels en table ne sont pas des autels majeurs, ceux qui s'élèvent au fond du chœur, dans le sanctuaire, et où se célèbrent les messes hautes et solennelles, mais seulement des autels placés dans les absides ou dans les chapelles latérales. En Orient, la grande abside est flanquée, à gauche ou au nord [2] d'une petite chapelle latérale nommée προσκομίδη, et, à droite ou au sud, d'une autre chapelle nommée διακονικὸν; c'est le nom que portent particulièrement les deux absides latérales du catholicon (grande église) de Vatopédi, grand couvent du mont Athos. Dans la chapelle du sud, espèce de sacristie réservée aux officiers inférieurs de l'église, aux chantres, aux thuriféraires et autres, on prépare tout ce qui est nécessaire à l'éclat du sacrifice; c'est là qu'on entretient le feu qui doit brûler l'encens et allumer les cierges. Dans la chapelle du nord, trésor sacré, on enferme les vases du sacrifice, le calice, la patène, la pixide [3]. Cette chapelle est réservée aux prêtres qui en sortent pour se rendre au sanctuaire en faisant la procession

timent de brûlure, une douleur cuisante; or, quelle maladie plus cruelle, quelle douleur plus cuisante que celle de la pierre? Ce mot vient donc ici tout naturellement. Le prince, guéri, fait des vœux pour le soulagement de ceux qui sont atteints de maladies aussi cruelles. La traduction du second vers serait :

« *Médiateur clément, jetez un regard bienveillant sur les douleurs cuisantes des mortels.* »

C'est par erreur, en effet, qu'on a imprimé *ousias* pour *usias;* mais, malgré l'ingénieuse explication de M. Crosnier, nous croyons que ce mot signifie nature, substance, être, et non maladie. Nous pensons que cette expression vient du grec (ὠν) et non du latin (*urens*). Quant au changement de *o* et de *ou* en *u* tout simplement, rien de plus fréquent durant le passage des mots grecs dans la langue latine, et de celle-ci dans la française. Pour ne prendre qu'un exemple, où le changement se reproduit deux fois dans un seul mot, les Latins ont fait *Uranus* avec l'Οὐρανός des Grecs. Toutefois, l'explication de M. Crosnier mérite une attention sérieuse, et nous remercions de sa lettre le savant archéologue.

1. Voyez, dans l'église royale de Saint-Denis, malgré des remaniements, des mensonges et des mutilations de toute espece, plusieurs autels du XIII^e^ siècle ainsi décorés.

2. En Grèce, comme en France, les églises ont leur portail à l'occident, leur sanctuaire à l'orient.

3. Dans l'église du couvent de Daphné, situé sur la voie sacrée d'Athènes à Éleusis, le chevet se termine par trois absides. Au centre, est le grand sanctuaire où l'on disait la messe, sur un

mystique particulière aux Grecs. Les diacres et sous-diacres seuls peuvent y entrer avec les prêtres officiants; c'est la sacristie par excellence. Les prêtres communient à l'autel; mais les clercs inférieurs et surtout les laïques viennent recevoir la communion sur les degrés de cette chapelle. Si dans le sanctuaire grec l'autel est en table, à plus forte raison prend-il cette forme dans les absides latérales; là, en effet, l'autel n'est plus qu'une crédence destinée à recevoir le réchaud, les encensoirs et les cierges dans le διακονικὸν, et les vases sacrés avec le pain et le vin du sacrifice dans la προσκομίδη. Nous soupçonnons qu'il en a été de même en France, surtout dans la période antérieure au XII^e^ siècle; l'absence de sacristies proprement dites, qui se remarque dans les églises romanes, s'expliquerait donc par un usage analogue à celui des Grecs. Les chapelles latérales ont dû servir de sacristies, au nord pour le trésor et les prêtres, au sud pour les officiers inférieurs. Quoi qu'il en soit, à Saint-Quinin de Vaison, l'autel central (le maître autel) est en tombeau, tandis que dans les chapelles latérales du nord et du sud les deux autels sont en table; l'un est porté par une colonne cannelée, en spirale, l'autre par un petit pilier carré. La date de Saint-Quinin, quoique incertaine, remonte bien plus haut que le XI^e^ siècle. Au XII^e^, dans le nord de la France, dans l'église rurale de Binson, près d'Épernay, on voit également sur la gauche, dans la chapelle latérale du nord, un autel en table, porté, au centre, par un faisceau de quatre colonnes, et sur les deux angles libres, par une colonne doublée. Il appartient aux archéologues et aux liturgistes de faire des recherches sur le sujet que j'indique ici; mais je crois, quant à notre pays du moins, que l'autel principal où se célèbre le sacrifice de la messe est toujours en tombeau, tandis que les autels latéraux des églises anciennes étaient en table, parce qu'ils servaient de crédence plutôt que d'autel. Dans la suite, à partir du XIII^e^ siècle, lorsque chapelles et autels à dire la messe se furent multipliés, ces crédences durent être appropriées aux nouveaux besoins; on y plaça des reliques, on les consacra comme on a toujours consacré les autels majeurs. La forme d'une table n'offrant pas de place pour un sépulcre réel, on se contenta de trouer la table de l'autel, la tranche de pierre portée par des colonnes, et l'on y introduisit des parcelles de reliques. A Norrey, près de Caen, dans les chapelles latérales du nord et du sud, on voit des autels en table qui paraissent à M. de Caumont [1] dater de la fin du XIII^e^ siècle. La tablette est portée

autel en table. L'abside du nord était destinée aux officiants; l'abside du sud, aux vases sacrés, ainsi que le déclare une double inscription peinte sur les murs de ces absides. On voit qu'il en est de même partout en Grèce.

1. *Cours d'antiquités monumentales*, vol. VI, p. 163.

en avant par trois colonnettes; dans l'épaisseur de la tranche de pierre, on voit trois petits trous où l'on a dû incruster des reliques.

Outre ces autels fixes, il a existé des autels portatifs, autels mobiles, autels de voyage [1]; on s'en est certainement servi, à l'époque des croisades et, bien avant, à l'époque où les missionnaires de France et d'Italie allèrent convertir les peuples d'Allemagne et de la Grande-Bretagne. Chaque prêtre devait porter sa table d'autel afin d'y célébrer la messe pour les croisés et les nouveaux convertis. « Dans la vie de saint Gérard, abbé de Braine-le-Comte, qui vivait au Xe siècle, il est dit que cet abbé, en partant de Saint-Denis pour aller gouverner l'abbaye de Braine, emporta l'autel itinéraire dont saint Denis se servait, dit-on, pendant sa vie. Il existe dans une église du département des Deux-Sèvres, celle de Faye-l'Abbesse, près de Bressuire, un morceau de marbre oblong, entouré d'un cercle en cuivre et surmonté d'une poignée. Ce morceau est l'objet de la vénération publique; on le regarde comme ayant appartenu à saint Hilaire et comme ayant fait partie de l'autel qui lui servait lorsqu'il parcourait son diocèse. C'est le seul autel portatif dont l'existence m'ait été révélée; mais il est probable qu'on en retrouvera quelques autres. Ducange rapporte que, de son temps, on conservait dans le trésor de Fécamp un autel portatif. D'après la description qu'il en donne, cet autel ressemblait à celui de Faye-l'Abbesse. C'était, dit-il, un morceau de marbre ayant un pied de largeur et de longueur, qui était orné d'or, d'argent et de pierreries [2]. »

Nous ajouterons à ce passage, emprunté à M. de Caumont [3], que M. Jules Labarte possède un de ces rares et précieux autels portatifs. C'est un morceau de marbre, cerclé et doublé de lames en cuivre sur lesquelles on lit une longue inscription du XIIIe siècle. Comme nous avons l'espérance de donner prochainement un dessin de cet autel portatif et de l'inscription qui le couvre, nous remettons à une autre livraison la description détaillée de cet objet.

Ces autels portatifs sont plutôt des pierres d'autels que des autels mêmes. Nous entendons par autel, comme tout le monde, du reste, et conformément à la langue liturgique, tout ce qui constitue ce monument : les supports quand c'est une table; les parois, quand c'est un tombeau; la tranche supérieure ou

1. On les appelle, dans les textes, *altaria viatica*, *altaria itineraria*, *altaria portatilia* ou *gestatoria*.

2. « In thesauro ecclesiæ SS. Trinitatis Fiscanensis asservatur marmoreum uno pede latum et longum, auro, argento, gemmisque distinctum. » — Ducange, *Glossarium*, au mot *Altare*.

3. *Cours d'antiquités monumentales*, vol. VI, p. 429.

table proprement dite, et les gradins que l'on a établis sur cette table, à partir de la renaissance, pour poser le crucifix et les chandeliers. L'autel est la réunion complète de ces diverses parties. La pierre d'autel n'est que la tranche ou le morceau d'une seule pièce, qui reçoit la consécration spéciale et renferme les reliques dont nous avons parlé. Le mot d'autel emporte l'idée d'un objet élevé; par conséquent encore, pour rester dans l'étymologie, la pierre consacrée ne peut à elle seule constituer l'autel; il faut qu'elle soit élevée sur un support, sur un objet haut.

Nous ne parlons pas aujourd'hui des accessoires de l'autel, ni des degrés par lesquels on y arrive, ni des parements dont on en décore les parois, ni de la nappe dont on en couvre la table, ni des gradins que porte cette table et qui reçoivent les chandeliers et le crucifix, ni du baldaquin destiné surtout à protéger la custode eucharistique, ni des courtines dont on formait une sorte d'enceinte autour de l'autel et dont il ne reste plus que de faibles traces liturgiques. C'est un second article et une seconde gravure qu'il nous faut pour indiquer suffisamment ces objets divers. Aujourd'hui, nous donnons un autel du XII^e^ siècle; dans une autre livraison, nous en offrirons un du XIII^e^ et nous l'offrirons complet, c'est-à-dire avec tous ces accessoires sur lesquels nous aurons à revenir. En attendant, lorsque, dans une église romane, on voudra faire exécuter un autel simple et beau tout à la fois, on pourra prendre pour modèle celui de Saint-Germer.

Nous prions nos amis et nos souscripteurs de nous envoyer la description et surtout le dessin de tous les anciens autels dont ils auraient connaissance. Nous avons à cœur de recueillir et de publier, en texte et même en gravure, ce qui peut rester encore d'autels du moyen âge en France. On nous rendrait donc à nous-même et à tous nos lecteurs le plus grand service, en nous signalant les vieux autels de toute matière et de toute forme qui auraient échappé aux révolutions esthétiques, politiques ou religieuses. Quelquefois de mauvais coffres de bois, peints en marbre ou en bronze, renferment de vieux autels sculptés; on fera donc bien de déplacer ou de soulever ces laides et modernes enveloppes, pour s'assurer qu'elles ne cachent pas en effet un monument précieux. Dans la pauvre église d'un petit village de Champagne, j'ai enlevé ainsi de misérables planches qui dérobaient un très-remarquable autel du XIV^e^ siècle, entièrement couvert de figures sculptées et peintes.

DIDRON.

MÉLANGES ET NOUVELLES.

Ameublement des églises aux XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles. — Travaux de la Société historique et archéologique langroise. — Salon de 1846. — Église de la place Belle-Chasse, à Paris. — Un million pour démolir la flèche de Saint-Denis. — Publications archéologiques.

Ameublement des églises aux XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles [1]. — Si le moyen âge n'a rien négligé pour nous laisser de magnifiques témoignages de sa foi, en élevant à grands frais les sublimes cathédrales qui excitent notre admiration, nous devons lui rendre encore cette justice qu'un goût parfait a présidé presque toujours à l'ameublement de ces vénérables édifices aujourd'hui encombrés, pour la plupart, d'objets plus ridicules les uns que les autres. Aux siècles où le roi, le haut baron, le gentilhomme et le bourgeois oubliaient tout pour aller mourir aux plaines de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, tout était grand et majestueux dans nos temples. Les plus habiles artistes s'empressaient particulièrement d'orner et d'embellir l'autel sur lequel la victime sainte était chaque jour offerte. Des documents, que nous ont fournis les archives de l'église Saint-Pierre de Roye, nous feront amplement connaître les immenses sacrifices que s'imposaient à cet effet les cités les moins importantes.

Le culte le plus populaire au moyen âge, comme de nos jours, fut celui de la Vierge. Déclarée bienheureuse par toutes les générations, elle devait

1. Avant de donner un second article sur les accessoires des autels, sur les parements et rideaux dont on les enveloppait, il nous semble utile de faire connaître le curieux travail qu'on va lire sur l'ameublement des églises. Il y a déjà un certain temps que M. le baron de la Fons a eu l'obligeance de nous envoyer ce savant article; jusqu'alors la place nous avait manqué pour le publier. A l'avenir, les actes de vandalisme et les autres nouvelles de ce genre, qui nous ont pris tant de belles feuilles de papier, seront donnés avec moins de développements; ce sera autant de gagné pour les articles du genre de celui de M. le baron de la Fons. Rien n'est insipide et stérile comme de signaler sans cesse des actes de vandalisme, rien ne sera plus profitable et plus varié que de lire, tous les mois, quelques pages du genre de ces mélanges.

(*Note du Directeur.*)

doter l'art de ses créations les plus ravissantes, alors que, traduisant sur la pierre la sublime épopée qu'elle lui avait inspirée, l'art étalait si énergiquement sur les porches de nos basiliques des scènes de joie et de douleur. En 1494, pour contribuer à parer la mère du Crucifié, la jeune épouse livrait volontairement les joyaux qui avaient contribué à parer les derniers jours de sa virginité : celle-ci un bâton d'or, estimé un estrellin; celle-là un anneau d'argent. Les dépenses étaient grandes, il est vrai. D'abord, il fallait rémunérer le travail de Gilles Savary, qui avait peint le rétable; puis, acquitter le prix du velours et des « letiches » de la robe de Marie; celui de la soie, enfin, employée pour les courtines. De son côté, la fabrique se montrait généreuse, en abandonnant au creuset une louche d'argent de la « calipse Saint-George, pesant un sizain; une chaînette d'argent qui estoit à la croix, pesant quatre estrelins; ung sainct Nicolas d'argent, pesant huit estrelins, et du fraittin qui restoit aux reliques [1], pesant neuf estrelins : le tout du poids d'ung onche et ung estrelin. »

Cent ans après (1594), Jehan de Franssières, tailleur d'images à Amiens, recevait douze écus pour la table du grand autel qu'il avait couverte de gracieuses images, et on comptait à François de Beauraine, peintre à Noyon, cent sept écus pour avoir peint et doré la table et les images. Fidèle à une pieuse tradition, le clergé conservait avec respect sur cet autel la crosse, les vases et les quatre colombes d'airain (celles de l'autel Saint-Nicolas étaient de bois) que soutenaient quatre anges de laiton. Malgré tous ces sacrifices, l'église, appauvrie sans doute par les guerres, se voyait forcée d'employer des calices d'étain; car nous voyons qu'en 1562 « deux galisses et six salfières d'etain avaient coûté XLIII[s] ». En 1489, on avait déboursé XVI[s] « pour une coupe de bois, en ce compris les clous et la dorure ». Quatre « porchenetz » à mettre du vin pour chanter la messe, revenaient, en 1488, à III[s].

Il serait bien difficile de décrire d'une manière exacte les tabernacles de cette époque; nous nous contenterons donc de dire qu'au XV[e] siècle Johan Porchelle avait « fait ung molinet à avaler le *corpus Domini*, et deux pentures à l'aumaire par ou on l'avaloit ». Au XVII[e] siècle, on remarquait au-dessus du « repositoire » du grand autel de l'église de Douvrin, une magnifique couronne dorée. Les registres de l'église de Sempigny, près Noyon, font mention (1626) de deux anges d'argent doré à porter le saint Sacrement. Vers la même époque, on avait fait peindre à Roye des « galloses » sur le drap du Sacrement, tandis qu'à Douvrin un fronteau de damas rouge servait au pavillon.

1. Notre monnaie, à savoir, *corbaus* et *maillés*. (Arch. de Roye.)

De nombreux reliquaires devenaient l'ornement indispensable de ces autels déjà si splendides; ainsi, à Roye, on observait ici « le cleu de Saint-Quentin dans une fiolle de voirre de pre; » là, les reliques de saint Germain renfermées dans un bras doré. Plus loin, l'épaule de saint Arnal était confiée à la garde de deux anges dus à l'habile ciseau de Jehan Horel et d'André.

Aux grands jours de la vie chrétienne, non contents d'orner l'église, nos bons Picards « torquoient de feure Sainte-Barbe, et paroient pompeusement l'image d'argent de Sainte-Catherine, que Graval avait livrée moyennant XX l. » Au moyen âge, et même jusqu'à une époque assez avancée du XVII^e^ siècle, des courtines ou rideaux, que soutenaient des verges de fer maintenues au moyen des crampons, entouraient l'autel et dérobaient le célébrant à tous les regards, alors qu'il prononçait les paroles de la consécration. Il est à observer que ces courtines devaient toujours être de la même couleur, et sans doute de la même étoffe, que les autres ornements employés suivant les diverses fêtes. Au XVI^e^ siècle, celles de Saint-Pierre de Guise étaient en drap de serge de couleur verte; au XVII^e^, de taffetas à fleur, de satin de Florence, fond blanc, à fleurs. Ainsi, en 1675, mademoiselle de Guise donnait à cette église un ornement de damas rouge, consistant en devant d'autel, rideaux, chasuble, tuniques, étoles, manipules et voiles. S'il faut s'en rapporter aux registres de Saint-Pierre de Roye, les courtines du grand autel (XVI^e^ siècle) étaient ornées, aux grandes solennités, de dix-neuf aunes de rubans, et il fallait quatre aunes de soie pour le devant d'autel [1]. Outre les rideaux des autels, on remarquait encore à Roye les courtines qui préservaient de la poussière les images des saints patrons. Ainsi, douze aunes de toile, teintes en pers, par Jehan Le Roy, servaient de courtines aux apôtres, ornées qu'elles étaient de frange rouge, de rubans divers et du glorieux insigne de la vieille monarchie qu'y avait peint Esloi. Chose extraordinaire, Belot, peintre, recevait XLVIII^s^ pour avoir peint le drap mortuaire [2], et le teinturier qui l'avait teint en noir exigeait III^s^. Ce poële ne nous rappellerait-il point celui de Folleville? [3]. Dans un testament de 1598, on oblige l'officiant à chanter, à l'issue de la messe, « ung *salve regina* et *libera*, où sera mis le drap au trespassé devant

1. 1515. « Pour avoir fait mettre du passement et des agneaux aux grands rideaux du grand hostel du cœur, X s. »

2. XV^e^ siecle. « A Pierre, peintre, XII s., pour avoir paint le drap du grand hostel pour caresme. — Une croix de damas rouge (ailleurs satin rouge) servant au drap du crucifix en caresme. » (Arch. de l'église de Sempigny.)

3. *Annales Archéologiques*, t. II, p. 230 et suiv.

le crucifix » il fallait douze toises de « quemande » pour pendre le drap devant le crucifix. En 1623, on parle d'une « table sur laquelle on a accoustumé de poser les morts. »

De magnifiques tapisseries appendues aux murs rappelaient aux fidèles les souffrances du Sauveur, son glorieux triomphe, ou bien des traits de l'Ancien Testament. Parmi ces dernières figurait, à Guise, celle qu'avait léguée Antoine de Blondel, seigneur de Vadencourt, et sur laquelle on observait le jugement de Salomon. Celles que possédait cette église étaient si nombreuses, au reste, que les registres mentionnent souvent les deux grands coffres aux tapisseries. Il nous apprennent aussi qu'en 1699 Prosper Thuillier, tapissier, exigeait 66 l. « pour avoir travaillié et remis en couleurs les tapisseries du chœur. » Au XV^e^ siècle, à Roye, l'estaplier (lutrin), couvert d'une « piau de truye », était orné de quatorze chandeliers placés devant les treize apôtres, six desquels, y compris « ung ymage de sainct Blaise », avaient été achetés VII l. IV s. à Gilles Savary. En 1562, Pierre Vaisseur, fondeur à Beauvais, recevait XV l. t. pour un aigle de « myure », un airain servant d'establier, que l'on recouvrait ordinairement de camelot violet enrichi de passements et de franges.

La même année, on allouait au libraire Brontel VI^s^, pour avoir raconstré le manuel, et V à M^e^ Jacques Lartizien qui l'avait écrit et remis à point. A peu près dans le même temps, un antiphonier, acheté à Adrien Allou, revenait à XLIII s., VI d., en ce non compris XVIII^s^, prix des deux mains de « papier lombart » qu'il avait fournies. A Guise, au XVII^e^ siècle, un serrurier raconstrait, moyennant XXX^s^, la ferrure de deux livres du temps d'été, et y faisait des pièces pour mettre un cadenas, avec crampon et broche. En 1549, Eloi de Graval, orfevre à Roye, faisait à l'encensoir d'argent « ung grand carré, deux petites medalles et ung petit chappeau de triumphe [1]. » La chaire disparaissait souvent sous de riches ornements, puisqu'à Roye il fallait, en 1492, « trois aulnes de treillis, et aulne et demy de frinche, pour mettre sur le kahiere du preschour. » L'interieur du benitier était ordinairement garni d'étain. Ainsi, en 1494, le comptable de Saint-Pierre de Roye accusait une dépense de XXXV^s^ « pour une gatte de thiersain placée dans le benoistier de pierre. » En 1611, on parle du « plateau d'estain servant au benistier. »

Les ceremonies des grandes solennités chrétiennes sont souvent pour nous un précieux et vénérable reflet des mœurs des générations éteintes depuis

1. Au XVII^e^ siècle, la confrerie de Notre-Dame-des-Joies, établie dans la cathedrale de Noyon, possédait *une paix en fleurs de lys*, et deux grands *agnus Dei en ouaille*. (De la Fons, *Une cité picarde*, p. 228.)

longtemps. A Roye, par exemple, en 1488, le chapeau du Saint-Esprit devait être orné de cinquante boutons. Les diacres et les clercs recevaient (1563) x^{s}, vi d. pour la messe du Saint-Gan. Jehan Jozel, dit « Meur-de-Soif » (1488), livrait à l'église, moyennant vi^{s}, vi d., trois cents oublis. Ailleurs « pour les meuilles avec le Saint-Esprit, iii^{s}; pour faire le Saint-Esperit et jetter avant l'église. » Il paraîtrait, au reste, qu'on se transportait à cet effet sur les « wimes » du comble de l'édifice. Au jour de la Cène du Seigneur on distribuait, aux Ténèbres, sept livres de dragées et vingt-quatre douzaines de corneau, ainsi que du vin. La messe de ce jour se nommait « l'obit du Mereau; » quelquefois le « mereau et cène du jeudi absolu. »

DE LA FONS, BARON DE MELICOQ,
Correspondant du Comité historique des arts et monuments.

Travaux de la Société historique et archéologique langroise. — On nous écrit de Langres, en date du 19 mars : — « Monsieur, vous avez publié, dans la livraison du mois de février des « Annales archéologiques », une note dans laquelle on dit que la Société archéologique langroise n'a rien fait depuis qu'elle existe; je viens vous donner quelques explications qui vous prouveront que cette assertion est on ne peut plus inexacte. Les statuts de la Société historique et archéologique langroise ont été approuvés par M. le ministre de l'intérieur le 10 février 1842. Elle a, par conséquent, quatre ans d'existence, pendant lesquels elle a accompli les travaux suivants.

« Ayant obtenu de l'administration municipale l'autorisation de former un musée dans l'abside de l'ancienne église Saint-Didier et dans une salle située dans le bâtiment élevé sur la nef de cette même église, la Société archéologique s'est d'abord occupée d'approprier le local qui était mis à sa disposition. L'abside de l'église Saint-Didier, entièrement abandonnée depuis cinquante ans, était dans un état de dégradation complet. Les fenêtres avaient été murées; le sol rempli à quatre pieds de hauteur; une partie de la voûte était prête à tomber; les fûts des colonnes et les chapiteaux, couverts de larges entailles faites pour recevoir des poutres, et les arcs doubleaux lézardés, demandaient les réparations les plus compliquées. La Société archéologique a fait exécuter tous les travaux nécessaires : les fenêtres ont été ouvertes et garnies de vitraux, la voûte reparée, les terres qui remplissaient l'église enlevées, les colonnes restaurées, les arcs doubleaux enchaînés; et l'abside de Saint-Didier, monument très-intéressant, dont une partie date du x^{e} siècle et une autre du xv^{e}, est aujourd'hui, non-seulement sauvée d'une ruine imminente, mais complétement restaurée. Le tombeau de saint Didier,

évêque de Langres, mort au IIIe siècle, se trouvait, avant la révolution, dans l'église qui porte le nom de cet évêque; la Société archéologique, en faisant vider le caveau où avait été enterré saint Didier, a retrouvé les débris de son tombeau, et en a commencé la restauration. C'est dans cette abside que la Société a formé le musée des monuments gallo-romains et du moyen âge. Les premiers ont été placés dans la partie construite au Xe siècle, et les seconds dans la partie qui date du XVe siècle, et au milieu de laquelle se trouve le tombeau de saint Didier. Les monuments de l'époque gallo-romaine, composés de statues, bas-reliefs, frises, cippes funéraires, autels, inscriptions, chapiteaux, etc., tant en marbre qu'en pierre, sont au nombre de cent dix-huit, et il y a trente et un monuments du moyen âge et de la renaissance. La seconde salle du musée renferme : 1° un médailler où sont reunies environ huit cents medailles gauloises, romaines, ou monnaies du moyen âge; 2° cent cinquante et un objets de l'époque celtique et gallo-romaine, tels que haches, clefs, fibules, lampes, colliers, bracelets, styles, couteau de sacrifice, bagues, etc.; 3° trente-sept vases antiques et urnes cinéraires; 4° des armes de l'époque gallo-romaine, du moyen âge et de peuplades sauvages; 5° soixante-dix-huit objets de l'antiquité égyptienne, parmi lesquels on remarque une momie renfermée dans un cercueil de bois de persea, un bas-relief et une inscription du temps des Pharaons; 6° un autel à parfums et differents objets venant de Pompéi; 7° un fragment de statue et quatre fragments d'architecture en marbre blanc, trouvés dans les ruines de Carthage et de Magnesie; 8° quatorze peintures sur émail; 9° différents objets, parmi lesquels on remarque un groupe en ivoire représentant l'Annonciation, qui a appartenu à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et qu'il portait en voyage dans un coffre orné des armes de Bourgogne; 10° enfin deux bustes et trente-cinq tableaux, la plupart d'artistes langrois, complètent la collection formée par la Société archeologique, et dans laquelle j'oublie encore une suite de sceaux des évêques de Langres et de différents seigneurs, de villes et d'abbayes.

« Voilà, monsieur, le resultat des travaux de la Société archéologique langroise pendant ses quatre années d'existence; je ne crois pas qu'il y ait en France une ville où une collection aussi importante ait été formée dans un temps aussi court. Pour reunir tous les objets dont je vous ai fait une enumération succincte, pour faire toutes les réparations qu'exigeait l'abside de Saint-Didier, pour faire executer les meubles qui renferment les collections de médailles, d'objets antiques, etc., et pour décorer la salle où sont placés ces meubles, la Société archéologique n'a pas reçu un centime de l'admi-

nistration municipale de Langres, contre laquelle elle a eu, au contraire, à lutter pour sa formation; elle n'a rien reçu du conseil général. Toutes les dépenses considérables qu'elle a faites ont été couvertes par l'argent donné par les membres de la Société, par les dons qu'ils ont recueillis, et par quelques modiques subventions accordées par le ministre de l'instruction publique. D'après cet exposé, vous reconnaîtrez, monsieur, qu'il n'y a pas en France une société qui ait autant fait que la Société archéologique langroise. Jusqu'alors elle n'a pu, comme elle en avait le projet, publier des mémoires et des planches, parce qu'elle a toujours été forcée d'employer toutes les ressources dont elle pouvait disposer, soit en réparations, soit en acquisitions, ou en transport d'objets découverts dans le département de la la Haute-Marne, ou qui lui étaient offerts: elle a dû remettre la publication qu'elle avait projetée. On peut retarder l'impression d'un ouvrage, mais on ne peut remettre l'acquisition et le transport d'un monument nouvellement découvert, sans risquer de voir ce monument détruit; on ne retrouve plus une médaille, ou un objet en bronze, si l'acquisition n'en est pas faite immédiatement. Je n'ai pu laisser passer sans réponse la note qui vous avait été adressée, parce que non-seulement elle est, comme je l'ai dit, aussi contraire que possible à la vérité, mais parce que, la Société archéologique ayant reçu du gouvernement quelques allocations, et espérant encore en recevoir, je ne pouvais laisser publier que les fonds accordés par le ministre de l'instruction publique à la Société archéologique langroise étaient à peu près perdus, tandis qu'il est au contraire certain que nulle Société n'aurait pu en faire un meilleur emploi, et que le ministre doit surtout seconder les efforts d'une Société archéologique qui n'a d'autres ressources que l'argent provenant des cotisations des membres qui la composent. — J'espère, monsieur, que, mieux informé, vous penserez qu'il est convenable de publier, dans le premier numéro de vos « Annales archéologiques », une rectification de la note que vous avez insérée. — Agréez, je vous prie, etc.

« Théodore pistollet de saint-ferjeux,
« Vice-secrétaire de la Société Archeologique langroise. »

Nous avons dû nous empresser de faire droit à cette réclamation. C'est un peu la faute de la Société langroise si l'on connaît mal, à Langres même, les travaux sérieux dont elle s'occupe. Sans imprimer des mémoires, puisque l'argent manque, elle pourrait bien, de temps à autre, donner un bulletin à quelque journal local, qui s'empresserait, qui serait heureux de le publier. Quand une Société possède un secrétaire et même un vice-secrétaire qui écrit

aussi facilement que M. Pistollet de Saint-Ferjeux, on doit avoir d'excellents procès-verbaux, et ces procès-verbaux devraient être publiés. Nous sommes heureux d'apprendre tout ce que la Société a déjà fait; les résultats poursuivis avec persévérance et atteints en grande partie sont réellement importants. Nous ne suspecterons pas même d'exagération M. le vice-secrétaire, lorsqu'il assure que nulle Société archéologique de France, en aussi peu de temps et avec aussi peu de ressources, n'a produit autant que la Société de Langres, et nous reconnaîtrons avec un vif plaisir que le peu d'argent accordé par M. le ministre de l'instruction publique a rendu au delà de ce qu'on pouvait attendre. Si le gouvernement était plus généreux, la France deviendrait bientôt un pays modèle pour les études, la conservation et la description des objets d'art et d'antiquité. Du reste, avec le ministre actuel de l'instruction publique, on est en droit, sous ce rapport, de tout espérer. Ainsi donc, bon courage à la Société de Langres!

Salon de 1846. — L'exposition des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure et lithographie vient d'ouvrir. Elle est riche surtout en dessins d'architecture représentant des monuments du moyen âge en France. M. Verdier, correspondant du Comité historique des arts et monuments, expose une importante série d'études sur l'église abbatiale et le cloître de Saint-Leu-d'Esserant, près de Chantilly. M. Henri Révoil offre l'état actuel et l'état ancien du cloître abbatial de Montmajour, près d'Arles. M. Eugène Lacroix propose la restauration de l'église paroissiale de Vitry-sur-Marne, près de Paris. M. César Daly, directeur de la « Revue de l'Architecture », offre une grande et sérieuse monographie de Sainte-Cécile, cathédrale d'Albi. M. Henri Joret nous montre la porte principale de l'église du Thor (Vaucluse). MM. Louis Lenormand, Paul Gallois et Julien Hénard ont reproduit le château de Meillant (Cher), le château d'Anet (Eure) et l'hôtel Carnavalet, à Paris. M. Badenier a fait des études sur la réunion du Louvre aux Tuileries, et M. Jules Bouchet offre quelques dessins sur la « Villa Pia » de Rome. Le passé ayant déjà commencé pour l'église Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, où il pleut déjà, ou la vieillesse précoce est descendue, M. Max Berthelin donne une vue extérieure de cet édifice, passé désormais à l'état de monument historique et presque de ruine. M. Victor Gay, notre collaborateur, expose, à côté d'études curieuses sur l'orfévrerie romane et les émaux de Limoges, un projet de chapelle, en style du XIII^e^ siècle, pour le village de Nanterre. M. Henri Mignan soumet également un projet d'église ogivale pour le cap Matifou, et M. Eugène Lacroix propose un temple lutherien, en style in-

connu, pour la place d'Europe, à Paris. Quant à l'architecture grecque, elle est représentée par MM. Bourgerel et Landron, qui nous montrent la ville d'Athènes, les Propylées et l'Acropole. M. Questel a fait un beau travail sur l'amphithéâtre romain, les Arènes de la ville d'Arles. Si l'on excepte la Villa Pia de Rome et l'Acropole d'Athènes, ce sont exclusivement des monuments de France qui ont attiré les regards de nos jeunes architectes, et ces monuments sont surtout du XIII^e^ siècle et de la Renaissance, c'est-à-dire des deux plus belles époques pour l'art de notre pays. Nous reviendrons sans doute, et avec les détails nécessaires, sur le Salon de 1846. En dehors des dessins d'architecture, nous pourrons glaner, dans la lithographie, la gravure et la peinture, des monuments qui nous intéressent à plus d'un titre. En sculpture, le jury, toujours bienveillant et toujours intelligent, a refusé une statue de la Vierge par M. Duseigneur; mais M. Duseigneur est en position de se passer du jury. M. Bion, c'est véritablement fort heureux, a pu faire recevoir un Christ colossal, destiné à la jolie chapelle, de style ogival, que M. Grigny vient de bâtir pour des religieuses d'Arras. Cette grande et sévère statue nous a fait une forte impression. Le reste, eu égard du moins aux « Annales archéologiques » et à nos lecteurs, nous intéresse beaucoup moins. Il n'en est pas encore de la sculpture comme de l'architecture; les statuaires méprisent la sculpture gothique. Nous ne voulons certainement pas leur rendre la pareille; mais tant que leur esprit n'aura pas changé, tant que leurs études n'auront pas pris une direction plus nationale, nous serons forcés de n'en rien dire. Quelques artistes nous inspirent un certain intérêt, mais plutôt par l'espoir entrevu que par le résultat exposé.

Église de la place Belle-Chasse, à Paris. — C'est à n'y pas croire. Le Conseil des bâtiments civils vient de décider (à la majorité d'une voix, il est vrai) que l'église projetée pour la place Belle-Chasse serait, premièrement en style ogival, secondement en style du XIII^e^ siècle. Si nous sommes bien informés, MM. Rohault de Fleury, Huvé, Caristie, Biet, Achille Leclère, Blouet, Gourlier, Gauché, Vaudoyer, Provost et Pellechet, membres du Conseil, sont ennemis jurés, ennemis mortels du système ogival; l'arc pointu leur entre dans l'esprit aussi désagréablement qu'une aiguille dans la chair. Ces messieurs ont bâti la Madeleine, ont fait des voyages fort inexacts en Grèce, ou, ce qui est le cas du plus grand nombre, n'ont produit ni monuments ni voyages même pittoresques. Parmi les autres membres, MM. Taylor, Grillon et Mérimée nous sont favorables; M. Vitet ne nous en veut pas toujours, et M. Duban est assez souvent pour nous. Le président, M. Vatout, n'est pas

trop éloigné de nous trouver du bon. Comment se fait-il qu'avec un personnel aussi mêlé, qu'avec onze ennemis très-solides et dix amis moins fermes, le style du XIII^e^ siècle ait remporté un éclatant triomphe? Les hommes, en voilà un exemple de plus, valent mieux que leur réputation. Nous ne serions pas fâchés cependant de connaître ceux de nos ennemis chez lesquels il nous faudrait mettre une carte de remercîment. Quoi qu'il en soit, notre cause est gagnée; une église en style ogival du XIII^e^ siècle sera élevée sur la place Belle-Chasse. C'est maintenant à l'architecte désigné pour accomplir ce beau travail de rendre un projet digne de Paris et digne des études archéologiques de la France. Il peut être sûr que l'Europe aura les yeux sur lui. Les magnifiques modèles du grand style ogival ne manquent pas chez nous; qu'on les copie ou qu'on en exprime le génie, c'est au goût, au talent, à la science de l'architecte qu'il appartient de se prononcer. Mais il faut absolument qu'on nous donne un chef-d'œuvre; tout notre avenir y est engagé.

Un million pour démolir la flèche de Saint-Denis. — Nous lisons dans le « Moniteur universel » du 25 mars : « La Commission de la Chambre des députés, chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 3,466,000 fr. applicable à l'achèvement de divers édifices et à la démolition du clocher de l'église royale de Saint-Denis, est ainsi composée : 1^er^ bureau, M. Ferdinand de Lasteyrie ; 2^e^, M. Rasteau ; 3^e^, M. de Golbéry; 4^e^, M. le comte d'Hunolstein; 5^e^, M. Mathieu (de Saône-et-Loire); 6^e^, M. Dozon; 7^e^, M. Lemaire; 8^e^, M. le général Girod (de l'Ain); 9^e^, M. Oger. » — Il y a tout lieu d'espérer que M. F. de Lasteyrie, député de l'arrondissement de Saint-Denis, et le seul ici qui s'entende aux matières archéologiques, sera nommé rapporteur de la Commission. Le projet, en effet, concerne pour les deux tiers la démolition du clocher de Saint-Denis et la construction d'un bâtiment en style du XIII^e^ siècle, parallèlement au beau réfectoire de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs. C'est donc l'archéologue de la Commission et le député de Saint-Denis qui est naturellement désigné comme rapporteur. Dans ce cas, la discussion de la Chambre des députés sera d'un haut intérêt, et M. Debet pourra y recevoir plus d'un mauvais compliment. A la Chambre des pairs, M. l'architecte de Saint-Denis sera peut-être aussi un peu sévèrement traité par MM. Victor Hugo et de Montalembert. Véritablement, il est moins agréable qu'on ne pense d'être architecte en ce moment-ci! Pour une flèche à démolir, et pour un pauvre petit million qu'on vous demande afin de procéder proprement à l'opération, subir les dures paroles de MM. les députés et pairs de France, c'est à donner de suite sa démission et à vivre tranquillement des

petites rentes qu'ont pu vous procurer les raccommodages, rapetassages et blanchissages des monuments historiques.

Publications archéologiques. —Certaines circonstances nous ayant empêché de renouveler, sur la couverture de ce mois-ci, les annonces bibliographiques, nous devons signaler les publications suivantes dont nous rendrons compte ultérieurement.

Armeria Real, ou Galerie royale des armes anciennes de Madrid, par M. Achille Jubinal. C'est un supplément au magnifique ouvrage déjà publié, en deux vol. in-fol., par M. Jubinal. Ce supplément, devenu indispensable, se composera de onze livraisons, et formera un troisième vol. au prix de 50 francs. La 1re livr. a paru. Prix 5 fr.

Les Arts en Portugal, par le comte Raczynski, correspondant du Comité historique des arts et monuments, ministre de Prusse en Portugal. Ouvrage capital pour nos études et qui devra être soigneusement analysé par nous. In-8° de 548 pages, avec gravures sur métal et gravures sur bois. Prix 9 fr.

Types de l'Architecture du moyen âge, par Léo Drouyn. La seconde livraison des monuments militaires, dont nous avons annoncé la première, a paru. Deux feuilles de textes et cinq gravures in-fol. Prix 5 fr.

Histoire des chapelles papales, par M. le chevalier Moroni, traduit de l'italien et accompagné de notes liturgiques et historiques, par M. A. Manavit. In-8° de XXVIII et 500 pages. Travail fort riche en documents liturgiques très-peu connus. Prix 6 fr.

Instruction sur le chant de l'Église, par Mgr. l'évêque de Langres. In-4° de 42 pages. Rien de plus savant ni de plus pratique à la fois n'a été dit sur cette grave question. C'est comme une admirable préface au travail de M. l'abbé Jouve que nous donnons aujourd'hui. Cette « Instruction » n'est pas encore dans le commerce; nous en reparlerons quand on l'aura réimprimée.

Histoire de Florence de Werquignœul, première abbesse de la Paix-Notre-Dame, à Douai, et institutrice de la réforme de l'ordre de Saint-Benoît, dans le nord de la France et en Belgique, par l'abbé Parenty, chanoine d'Arras, membre de plusieurs sociétés savantes. Ouvrage intéressant pour ceux qui s'occupent de l'histoire des ordres religieux en France. In-12 de 300 pages avec un portrait lithographié. Prix 1 fr. 50 c.

Priviléges de la ville de Langon, recueillis par M. Virac, notaire à Sauternes, correspondant de la Commission des monuments de la Gironde. In-8° de 23 pages. Documents curieux pour l'histoire de nos villes. 1 fr.

MOUVEMENT ARCHÉOLOGIQUE

EN ESPAGNE.

L'Espagne sort à peine d'une de ces crises violentes qui accompagnent la transformation des peuples et des gouvernements. Là, comme partout ailleurs, les monuments des siècles passés ont eu à souffrir de la lutte des opinions. Mais en même temps il s'est élevé un certain nombre d'hommes de cœur qui se sont donné la mission d'arrêter la double action destructive des hommes et du temps; ils ont trouvé de l'appui auprès du gouvernement. Une Commission centrale des monuments historiques et artistiques a été formée à Madrid, pour diriger le mouvement archéologique, sous la présidence du ministre de l'intérieur. Cette Commission se compose du ministre de l'intérieur, président; du général comte de Clonard, vice-président; de D. J. de Quinto; D. J. de Madrazo; D. Antonio-Gil de Zarate; D. Valentin Carderera; D. Anibal Alvarez; enfin, de D. José Amador de los Rios, secrétaire [1].

Cette Commission a des attributions analogues à celles de notre Comité des arts et monuments; de plus que lui, elle a l'action. Présidée par le ministre de l'intérieur, elle a recours à l'autorité de son chef pour faire respecter ses décisions; elle peut ainsi protéger d'une manière efficace les monuments de la vieille Espagne.

Ce n'est pas à Madrid seulement que la Commission a rencontré de généreuses sympathies : dans les provinces on a recours à son patronage, on se félicite de son intervention, et les journaux d'un grand nombre de villes rendent hommage à ses lumières. Le monastère de Veruela, en Aragon, fut la première abbaye de Cîteaux en Espagne. L'église est remarquable par son antiquité, par la magnificence et la sévérité de son architecture. De riches ornements lui donnaient cet éclat que les peuples méridionaux aiment dans leurs temples. Les retables sculptés et les statues ont été brûlés pour extraire de leurs cendres quelques parcelles d'or. La Commission des monuments

1. Guia de Forasteros. — *Calendario de la Corte.* — 1846.

historiques a recueilli des renseignements sur cet édifice, et a demandé sa conservation au gouvernement. Il est urgent de s'en occuper, car il menace ruine. Ce monastère est encore intéressant par le nombre de sépultures qu'il renferme : les principales sont celles du fondateur, D. Pedro de Atares, et de sa mère doña Teresa Caxal ; celles du grand comte D. Lope de Luna, beau-père du roi D. Martin d'Aragon ; du prince D. Alonzo, frère aîné de D. Jaime-le-Conquérant ; enfin les tombeaux de D. Fernand de Gurrea et Aragon, duc de Villahermosa, et de seize de ses descendants. La presse locale a joint ses efforts à ceux de la Commission. Elle a fait un « appel aux familles de ces héros dont la mémoire offre tant de souvenirs glorieux ; elles doivent s'intéresser à la conservation du temple où reposent leurs cendres, d'où peuvent renaître des successeurs qui rappellent le patriotisme et la piété de ces illustres guerriers. Les sciences doivent porter le même intérêt au dernier asile du savant universel, maître F. José Rodriguez, qui a écrit des traités profonds sur toutes les matières. Les arts doivent préserver de la ruine un des plus beaux modèles de l'architecture byzantine [1]. »

La cathédrale de Leon offre à l'archéologue un vaste sujet d'étude sur l'architecture espagnole depuis le IX^e^ siècle jusqu'au XIV^e^, et sur la sculpture du moyen âge. Ce monument considérable, dont l'aspect merveilleux captive l'attention des étrangers, menace ruine dans quelques unes de ses parties les plus importantes. Il est arrivé là ce qui arrive si souvent en France ; de maladroites restaurations, des ornements ajoutés sans respect pour le monument ont accéléré sa ruine. Le portail méridional s'ouvre à l'extrémité du transsept par un grand arc ogival soutenu par des piliers et des arcs-boutants. Un malencontreux architecte s'est avisé, en 1830, de charger ces piliers d'un amortissement de sa façon ; la dépense a été considérable et le résultat funeste. Par suite de l'emploi d'un mauvais ciment, les parties neuves ont tassé entre les assises de pierre de taille ; elles s'en sont séparées, et elles montrent des crevasses étendues. Aujourd'hui, l'arc et la charge qu'on lui a donnée sont mal appuyés, et sa ruine imminente entraînera celle des voûtes d'arête du transsept. Il y a lieu de craindre que ce mouvement ne se fasse sentir dans les premières voûtes de la nef, et ne compromette l'arc principal de l'intersection des transsepts, par l'ébranlement donné aux arcs-boutants qui maintiennent son écartement. On estime déjà à 12,000 ducats ce qu'il en coûterait

1. Ce n'est pas en France seulement, comme on le sait, qu'on prodigue la qualification de byzantine à une architecture qui n'a rien de commun avec le byzantin véritable. Nous avons beau écrire et beau dire, cette expression, qui est une grossière erreur, tend à s'enraciner dans la terminologie archéologique. *Note du Directeur.*

pour réparer ces désordres, en s'y prenant de suite; plus tard, la dépense serait bien plus considérable. Le transsept nord a souffert également, sans toutefois être aussi compromis. Un des arcs-boutants menaçait ruine, ainsi que la façade orientale du transsept; on les a reconstruits pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1845, et l'on assure que la plus grande prudence a présidé à ces travaux. Les voûtes avaient été échafaudées et cintrées. La fabrique a payé ces dépenses; mais l'état de ses ressources ne lui a pas permis d'entreprendre d'autres réparations non moins urgentes, et la presse espagnole vient à son secours, pour signaler à la Commission archéologique et au gouvernement les besoins de cette belle église. Un autre arc-boutant menace ruine; dans plusieurs endroits les murailles sont rongées et presque à jour, à cause de la nature de la pierre qui s'égrène facilement et de l'humidité qui se concentre au nord et dans les parties où l'air ne circule pas. Dans la tour de l'horloge quelques marches de l'escalier sont en très-mauvais état; la tour des cloches, quelques chapelles ont aussi souffert des injures du temps. Ce sont les journaux qui nous donnent ces détails; leur appel sera-t-il entendu? il faut l'espérer.

Nous publierons prochainement en entier le rapport de MM. D. Jose Amador de los Rios, et Alvarez, l'un membre et l'autre secrétaire de la Commission des monuments, sur la translation des sépulcres du cardinal Cisneros et de D. Alonzo Carrillo de Acuna, ces deux chefs-d'œuvre de la renaissance. La traduction de ce document fera connaître les doctrines archéologiques des hommes qui veulent conserver à l'Espagne les seuls témoignages aujourd'hui debout de son antique grandeur. Nous aurons aussi occasion de faire connaître quelques ouvrages dignes d'intérêt : nous ne parlons ici que pour mémoire de la belle publication intitulée « l'Espagne artistique et monumentale ». Plusieurs des planches de cet ouvrage, lithographiées à Paris, mais dessinées par des Espagnols [1], sont des chefs-d'œuvre dans ce genre. C'est un beau monument élevé à la gloire de l'Espagne par ses enfants; nous y reviendrons pour étudier le texte qui contient des pages éloquentes contre le vandalisme, et dans lequel les auteurs professent les plus saines doctrines en fait d'art et d'archéologie, celles que défend le Comité des arts et monuments de France.

Il nous suffit aujourd'hui de faire connaître que dans l'Espagne, à peine

1. Beaucoup de ces planches ont été dessinées par des Français sur des croquis effacés ou douteux pris par des Espagnols; c'est un bel ouvrage, mais ce n'est pas un ouvrage exact. Les archéologues, auxquels la vérité importe plus que tout le reste, doivent beaucoup se défier de cette *Espagne* plus pittoresque encore que monumentale et artistique. (*Note du Directeur.*)

historiques a recueilli des renseignements sur cet édifice, et a demandé sa conservation au gouvernement. Il est urgent de s'en occuper, car il menace ruine. Ce monastère est encore intéressant par le nombre de sépultures qu'il renferme : les principales sont celles du fondateur, D. Pedro de Atares, et de sa mère doña Teresa Caxal ; celles du grand comte D. Lope de Luna, beau-père du roi D. Martin d'Aragon ; du prince D. Alonzo, frère aîné de D. Jaime-le-Conquérant ; enfin les tombeaux de D. Fernand de Gurrea et Aragon, duc de Villahermosa, et de seize de ses descendants. La presse locale a joint ses efforts à ceux de la Commission. Elle a fait un « appel aux familles de ces héros dont la mémoire offre tant de souvenirs glorieux ; elles doivent s'intéresser à la conservation du temple où reposent leurs cendres, d'où peuvent renaître des successeurs qui rappellent le patriotisme et la piété de ces illustres guerriers. Les sciences doivent porter le même intérêt au dernier asile du savant universel, maître F. Jose Rodriguez, qui a écrit des traités profonds sur toutes les matières. Les arts doivent préserver de la ruine un des plus beaux modèles de l'architecture byzantine [1]. »

La cathédrale de Léon offre à l'archéologue un vaste sujet d'étude sur l'architecture espagnole depuis le IX^e^ siècle jusqu'au XIV^e^, et sur la sculpture du moyen âge. Ce monument considérable, dont l'aspect merveilleux captive l'attention des étrangers, menace ruine dans quelques unes de ses parties les plus importantes. Il est arrivé là ce qui arrive si souvent en France ; de maladroites restaurations, des ornements ajoutés sans respect pour le monument ont accéléré sa ruine. Le portail méridional s'ouvre à l'extrémité du transsept par un grand arc ogival soutenu par des piliers et des arcs-boutants. Un malencontreux architecte s'est avisé, en 1830, de charger ces piliers d'un amortissement de sa façon ; la dépense a été considérable et le résultat funeste. Par suite de l'emploi d'un mauvais ciment, les parties neuves ont tassé entre les assises de pierre de taille ; elles s'en sont séparées, et elles montrent des crevasses étendues. Aujourd'hui, l'arc et la charge qu'on lui a donnée sont mal appuyés, et sa ruine imminente entraînera celle des voûtes d'arête du transsept. Il y a lieu de craindre que ce mouvement ne se fasse sentir dans les premières voûtes de la nef, et ne compromette l'arc principal de l'intersection des transsepts, par l'ébranlement donné aux arcs-boutants qui maintiennent son écartement. On estime déjà à 12,000 douros ce qu'il en coûterait

1. Ce n'est pas en France seulement, comme on le voit, qu'on prodigue la qualification de byzantine à une architecture qui n'a rien de commun avec le byzantin véritable. Nous avons beau écrire et beau dire, cette expression, qui est une grossière erreur, tend à s'enraciner dans la terminologie archéologique (*Note du Directeur.*)

pour réparer ces désordres, en s'y prenant de suite; plus tard, la dépense serait bien plus considérable. Le transsept nord a souffert également, sans toutefois être aussi compromis. Un des arcs-boutants menaçait ruine, ainsi que la façade orientale du transsept; on les a reconstruits pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1845, et l'on assure que la plus grande prudence a présidé à ces travaux. Les voûtes avaient été échafaudées et cintrées. La fabrique a payé ces dépenses; mais l'état de ses ressources ne lui a pas permis d'entreprendre d'autres réparations non moins urgentes, et la presse espagnole vient à son secours, pour signaler à la Commission archéologique et au gouvernement les besoins de cette belle église. Un autre arc-boutant menace ruine; dans plusieurs endroits les murailles sont rongées et presque à jour, à cause de la nature de la pierre qui s'égrène facilement et de l'humidité qui se concentre au nord et dans les parties où l'air ne circule pas. Dans la tour de l'horloge quelques marches de l'escalier sont en très-mauvais état; la tour des cloches, quelques chapelles ont aussi souffert des injures du temps. Ce sont les journaux qui nous donnent ces détails; leur appel sera-t-il entendu? il faut l'espérer.

Nous publierons prochainement en entier le rapport de MM. D. Jose Amador de los Rios, et Alvarez, l'un membre et l'autre secrétaire de la Commission des monuments, sur la translation des sépulcres du cardinal Cisneros et de D. Alonzo Carrillo de Acuna, ces deux chefs-d'œuvre de la renaissance. La traduction de ce document fera connaître les doctrines archéologiques des hommes qui veulent conserver à l'Espagne les seuls témoignages aujourd'hui debout de son antique grandeur. Nous aurons aussi occasion de faire connaître quelques ouvrages dignes d'intérêt : nous ne parlons ici que pour mémoire de la belle publication intitulée « l'Espagne artistique et monumentale ». Plusieurs des planches de cet ouvrage, lithographiées à Paris, mais dessinées par des Espagnols [1], sont des chefs-d'œuvre dans ce genre. C'est un beau monument élevé à la gloire de l'Espagne par ses enfants; nous y reviendrons pour étudier le texte qui contient des pages éloquentes contre le vandalisme, et dans lequel les auteurs professent les plus saines doctrines en fait d'art et d'archéologie, celles que défend le Comité des arts et monuments de France.

Il nous suffit aujourd'hui de faire connaître que dans l'Espagne, à peine

1 Beaucoup de ces planches ont été dessinées par des Français sur des croquis effacés ou douteux pris par des Espagnols; c'est un bel ouvrage, mais ce n'est pas un ouvrage exact. Les archéologues, auxquels la vérité importe plus que tout le reste, doivent beaucoup se défier de cette *Espagne* plus pittoresque encore que monumentale et artistique. (*Note du Directeur.*)

sortie des violentes agitations de la guerre civile, des voix généreuses se sont élevées pour réclamer la conservation des anciens monuments; que le gouvernement a prêté son appui aux efforts tentés dans ce sens; que l'archéologie a trouvé des tribunes dans la rédaction intelligente de plusieurs journaux de Madrid et de la province. Non-seulement la presse espagnole accueille avec empressement les réclamations adressées dans l'intérêt de la conservation des monuments qu'un plus long abandon livrerait à la ruine; mais encore elle fait diversion à la politique pour accueillir des descriptions souvent curieuses de ces monuments. « El Español », « El Expectador », « El Heraldo », « La Esperanza », « El Correo de Ultramar », et tant d'autres ont donné d'intéressants articles *variedades* dans ce genre. Dans un numéro de « El Español » que nous avons sous les yeux, se lit un article curieux sur les chaînes consacrées dans des églises de Tolède et de Valence. Tolède possède le monastère abandonné de Saint-Jean-des-Rois; on voit autour de l'église abbatiale, à l'extérieur et suspendues comme ornement, des chaînes, des menottes, des fers pour les pieds. Ce sont les fers, les chaînes que Ferdinand et Isabelle firent ôter à la multitude des captifs qui gémissaient dans les cachots de Grenade, Almeria, Malaga, Baeza et Alhama. A Valence, dans la magnifique salle capitulaire construite par l'évêque Vidal de Blanès, au milieu des portraits des évêques, est suspendue une énorme chaîne de port, trophée rapporté par D. Alonzo d'Aragon. « El Correo de Ultramar », et, après lui, d'autres journaux ont accueilli avec empressement la nouvelle qu'il se formait à Paris une Commission pour aller explorer les curieuses ruines de Palenqué et les autres monuments de l'antique civilisation de cette Amérique que l'on croyait sortie pour la première fois de la barbarie lorsque l'Europe s'en fut emparée.

Tout ce mouvement est de bon augure. En Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Bavière, l'archéologie protège les monuments du moyen âge contre les destructeurs de tout genre. On peut enregistrer l'Espagne parmi les pays où cette science, quoique jeune encore, va répandre son action bienfaisante. L'archéologie aura à lutter contre des passions exaltées par une longue lutte, et contre les embarras financiers d'un pays ruiné par la guerre civile; mais espérons que, là aussi, elle luttera avec intelligence, avec persévérance, et que, si elle succombe quelquefois, elle aura aussi des succès à inscrire. Nous terminerons en mentionnant le fait que le royaume d'Espagne, après l'Angleterre, est celui où le Comité des arts et monuments de France compte le plus de correspondants. Ce sont MM. Alvarez, architecte, à Madrid; Amat, évêque de Zamora; D. Manoel Breton de los Herreros, biblio-

thécaire de la reine; Valentin Carderera, à Madrid; Castellanos, conservateur du cabinet de la reine; Cépéro, chanoine de la cathédrale, à Séville; Rocca de Togores, membre de l'Académie, à Madrid [1].

Bon DE GIRARDOT,
Membre du Comité historique des arts et monuments.

1. Comme notre honorable ami, M. de Girardot, nous avons confiance dans l'avenir archéologique de l'Espagne; mais cet avenir est encore éloigné. Notre Comité des arts et monuments compte, parmi ses correspondants étrangers, un certain nombre d'Espagnols; mais il n'y a pas un seul de ces correspondants qui ait jamais envoyé une lettre, un dessin, une note. Des promesses ont été faites au Comité, et pas une n'a été tenue. Cette Commission archéologique espagnole, dont M. le baron de Girardot vient de parler, avait établi un Comité français à Paris, dont j'ai l'honneur d'être membre; mais ce Comité n'a jamais rien fait et ne fera probablement jamais rien. Il s'est contenté de se réunir trois ou quatre fois pour parler de n'importe quoi, pour parler de tout, et jamais des choses qui intéressent l'Espagne. A qui la faute? Est-ce à Madrid ou plutôt à Paris? Nous ne savons, mais il y a faute. Toutefois, ces renseignements sur le mouvement archéologique à l'étranger sont d'un certain intérêt, et, après avoir parlé de l'Angleterre, de l'Espagne et de l'Allemagne, nous entretiendrons nos lecteurs de l'Italie, de la Russie et même de la Grèce, où s'agitent des questions d'archéologie du moyen âge et d'archéologie religieuse qui sont tout à fait de notre domaine.

(*Note du Directeur.*)

DE LA

CONSTRUCTION DES ÉDIFICES RELIGIEUX

EN FRANCE

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU CHRISTIANISME JUSQU'AU XVI[e] SIÈCLE.

CHAPITRE IV[1].

Quand on suit la marche ascendante d'un art depuis son enfance jusqu'à sa perfection, et qu'après avoir passé par toutes ses phases, examiné toutes ses transformations, ses essais, ses efforts et ses développements si rapides, on arrive à son apogée, qu'on a entrevu l'unité et l'harmonie[2], c'est avec peine que l'on se décide à jeter les yeux plus loin et à retomber dans la confusion et le désordre. On voudrait prolonger son séjour sur ce point culminant, ne rien voir au delà, étudier de nouveau ce que l'on sait, et répéter encore ce qu'on a déjà dit, ce qu'on a découvert, examiné et compris avec tant de joie. Aussi ne quitterons-nous notre belle architecture du XIII[e] siècle qu'à la dernière extrémité, quand nous aurons tout dit, ou à peu près, sur ces constructions qui sont des chefs-d'œuvre d'art, de savoir et de goût. Nos lecteurs voudront bien nous pardonner si nous nous oublions au point de revenir quelquefois sur ce que nous avons annoncé précédemment.

1. Voyez les *Annales Archéologiques*, vol. I, p. 179; vol. II, p. 78, 143 et 336; vol. III, p. 321.

2. En 1817, M. J. de Maistre disait, dans le discours préliminaire de son livre (« Du Pape ») : « Le christianisme pénétra de bonne heure les Français, avec une facilité qui ne pouvait être que « le résultat d'une affinité particulière. L'Église gallicane n'eut presque pas d'enfance; pour ainsi « dire en naissant elle se trouva la première des Églises nationales et le plus ferme appui de « l'unité. Les Français eurent l'honneur unique, et dont ils n'ont pas été à beaucoup près assez « orgueilleux, celui d'avoir constitué (humainement) l'Église catholique dans le monde, en élevant « son auguste chef au rang indispensablement dû à ses fonctions divines, et sans lequel il n'eût « été qu'un patriarche de Constantinople, déplorable jouet des sultans chrétiens et des autocrates « musulmans. » — Ce que M. de Maistre disait alors du catholicisme, nous pouvons le dire de l'art catholique; l'un est la conséquence de l'autre, et un art n'est constitué que quand il est *un-*

Dans le chapitre IIIe, nous avons essayé de faire comprendre par quelles voies les constructeurs de ces belles et grandes églises du XIIIe siècle les avaient amenées à leur perfection; il est nécessaire maintenant que nous nous étendions sur quelques détails.

La première de toutes les qualités en architecture (à nos yeux du moins), c'est de ne dissimuler aucun besoin, aucune nécessité; c'est au contraire de les laisser voir, d'en profiter de la manière la plus heureuse et de les couvrir d'une belle forme. Nous dirons plus : nous croyons que l'art de l'architecture a pour but l'expression d'un besoin, et il faut alors que l'ensemble comme les détails de cet art, que la composition et l'exécution concourent à ce but. Nous exprimons ici un principe qui est à peu près celui de toute l'école aujourd'hui, mais nous en tirons une conclusion qui, toute logique qu'elle puisse être, ne rencontre pas la même sympathie. Notre conclusion, c'est que l'architecture française du XIIIe siècle, née chez nous, façonnée à notre caractère, bâtie avec nos matériaux, sous notre climat, belle, admirable de forme souvent, et peu dispendieuse, est la seule qui nous paraisse devoir être étudiée en France, 1° sous le rapport de la construction, 2° de l'art, 3° de l'économie. Que l'on étudie l'architecture grecque, à la bonne heure; c'est là réellement de l'*archéologie*, dans la véritable acception du mot, mais ce n'est plus pour nous de l'architecture sérieuse, applicable, bonne à exécuter enfin.

Nos lecteurs ne prendront pas, je l'espère, cette opinion comme le résultat d'un système arrêté à l'avance, sans de puissants motifs; ce que nous disons ici, nous le disons de bonne foi, et après des études suivies. Nous ne nous permettons de porter un jugement absolu sur ces matières, que parce que notre conviction est entière. Qui ne sait d'ailleurs que les plus belles productions en fait d'art ont besoin d'être étudiées pour être comprises.

Nous répéterons donc à satiété : « Étudiez notre architecture nationale, « non point dans son enfance ou dans sa décrépitude, mais dans sa force et « sa belle jeunesse; non pas en faisant de petits croquis de clochetons, mais « sérieusement et à fond. » A ce propos, je ne saurais trop m'émerveiller de la manie dont nous sommes possédés en France, depuis quelques centaines d'années, de n'aimer que ce que nous n'avons pas chez nous, et de ne trouver les choses bonnes qu'en raison directe de leur éloignement... Il est vrai que l'Italie, avec son architecture quelque peu bâtarde et maniérée, possède (quelquefois) un si beau ciel !... Et, il est si difficile d'aller à Persépolis !... Et les grossiers monuments romains d'Asie-Mineure ou d'Afrique sont si peu connus !... Et Ninive est d'un si difficile accès !... Nous sommes bien venus

les noms de leurs artistes; c'est d'avoir toujours respecté leurs monuments, et surtout de n'avoir pas employé leurs facultés, pendant deux siècles, à les dénigrer aux yeux de l'Europe. Nous, nous avons tout oublié, art et artistes; nous avons tout foulé aux pieds. On en est à savoir si Pierre de Montereau a jamais existé. Il a fallu même que nous missions des noms italiens à nos monuments de la renaissance. Joconde, si l'on en croyait les traditions, aurait bâti tous nos édifices du temps de Louis XII; Rosso Rossi aurait fait Chambord. Comme si Gaillon ou Chambord avaient jamais ressemblé à quoi que ce soit en Italie. Jusqu'au Louvre de François Ier, que, sans un homme de cœur et d'esprit, le frère de Perrault, Louis XIV voulait faire bouleverser par ce maçon maladroit qu'on nomme le Bernin [1]. Nous aussi nous aimons l'Italie,

1. Il faut lire à ce sujet les « Mémoires » de Charles Perrault, petit in-12, Avignon 1759 (*page* 62), et une lettre de Colbert au Poussin, (*page* 74 *et suivantes*). « C'est une chose, dit Perrault, qui « n'est pas croyable que les honneurs que l'on fit au cavalier Bernin. Quand M. de Créqui alla « prendre congé du Pape, *colla salita pompa*, il alla ensuite chez le cavalier Bernin, *colla me-* « *desima*, le prier de venir en France; et quand il partit de Rome, toute la ville fut dans une « grande alarme, à ce que l'on dit, pour la crainte que l'on avait que le Roi ne le retînt en France « pour toujours. Dans toutes les villes où il passa, les officiers eurent ordre de la part du Roi de « le complimenter et de lui porter les présents de la ville. La ville de Lyon même, qui ne rend « cet honneur qu'aux seuls princes du sang, s'en acquitta comme les autres. Des officiers envoyés « de la Cour lui apprêtaient à manger sur la route... » Tout cela est bien, et n'est qu'une suite de cet engouement dont nous sommes possédés pour ce qui est étranger; mais voici le revers de la médaille (*page* 82) : « Il (le Bernin) fit venir de Rome des murateurs : c'est ainsi que l'on « nomme en cette ville ceux que nous appelons ici maçons, prétendant que nous n'entendions rien « à bâtir... Les murateurs bâtirent à leur manière deux murs de cinq à six pieds de haut, sur les- « quels ils firent une voûte de la même construction que les murs, c'est-à-dire de moellons posés à « l'aventure : nos entrepreneurs élevèrent des murs de la même hauteur, et construisirent au « dessus une voûte de la même forme et figure que celle des Italiens, avec les mêmes matériaux, « mais employés à la manière qu'on le pratique en France. L'hiver ayant passé sur ces deux édi- « fices, la voûte italienne tomba d'elle-même au premier dégel, et la française demeura ferme, « et se trouva plus forte qu'elle ne l'était quand ils l'achevèrent. Les murateurs furent fort étonnés, « et s'en prirent à la gelée qui avait tout gâté, comme si c'était une chose fort extraordinaire « qu'il gelât en hiver!... » Colbert, en ministre prudent, sentant qu'il s'était fourvoyé, sut amener Louis XIV à laisser de côté cet Italien vaniteux, espèce de pasquin grand seigneur; il trouva que c'était encore une économie de le renvoyer gorgé d'argent et de ne pas exécuter ses projets. Aujourd'hui nous faisons les choses plus grandement; nous ne nous bornons pas à faire exécuter aux constructeurs, que nous appelons de chez nos voisins, de misérables essais de voûtes de dix pieds de haut, nous leur faisons élever d'immenses viaducs qui croulent d'eux-mêmes et sans que la gelée puisse y être pour quelque chose, des églises et monuments publics d'un goût plus qu'équivoque.

En homme d'esprit, Colbert louait fort le cavalier sur ses inspirations, mais il l'attendait à l'exécution, cet homme de *génie* (le Bernin) ne voulant pas s'astreindre à s'occuper des détails. Aussi, à propos de certaines observations présentées par C. Perrault sur les projets du cavalier, M. Colbert lui dit impatienté : « Croyez-vous que je ne voie pas tout cela aussi bien que vous?

cette ville de Rome surtout, où les souvenirs sont si puissants qu'ils poétisent les choses les plus vulgaires, où les églises ne sont élevées qu'avec les dépouilles des temples païens; mais ces grandes solitudes, qui font tant rêver, ces *villas* perdues dans le vaste désert qui entoure la grande ville, ne doivent pas nous faire oublier cet art, brillant et vivace, né sur notre sol, cet art exempt de tout mélange, et dont la forme fine, pure et vraie, tient à notre génie, à notre langue, à notre allure. Nous avons été trop longtemps nos propres ennemis. On dit que tout est mode et change rapidement en France, et cependant voilà plus de trois cents ans que nous travaillons avec une constance et une ardeur sans égale à dépayser nos artistes, et à oublier nos arts. François Ier et ses successeurs ne trouvaient bon que ce qui venait d'Italie. Louis XIV, qui avait au moins le sentiment très-prononcé de la centralisation politique, a fini par ne plus vouloir employer d'étrangers, mais il a tout fait pour nous rendre Romains. De nos jours, quelques artiststes ont cru entrer dans une voie nouvelle en ne changeant du programme de Louis XIV qu'un mot : au lieu de ROMAIN ils ont mis GREC, comme sous le consulat on

« Peste soit du b... qui pense nous en faire accroire. » — Enfin, apres bien des hésitations, le projet du Bernin ne tendant à rien moins qu'à jeter toutes les anciennes constructions du Louvre à bas, Louis XIV se rendit aux raisons de son ministre, et on renvoya le cavalier avec 3,000 louis comptant, un brevet de 12,000 livres de pension annuelle et un de 1,200 livres pour son fils! C'était, on le voit, en ce temps-là comme aujourd'hui, une belle qualité en France que d'être étranger.

Du reste, ce que nous disons là n'est pas neuf, car voici ce qu'écrivait en vers, dans ses *Conseils aux poetes*, Charles de Sainte-Marthe, né en 1512, mort en 1555 :

Ne veulx-tu donq, ô François, y entendre?
Ne veulx-tu donq virilement contendre
Contre quelcons barbares estrangiers
Qui les François disent estre legiers?
D'ou prennent-ils d'ainsi parler audace?
C'est seulement de la maulvaise grace
Que nous avons des nostres depriser
Et sans propos les aultres tant priser.

Qu'a l'Italie ou toute l'Allemaigne,
La Grèce, Escosse, Angleterre ou Espaigne
Plus que la France? Est-ce point de tous biens?
Est-ce qu'ils ont aux arts plus de moyens?
Ou leurs esprits plus aiguz que les nostres?
Ou bien qu'ils sont plus savants que nous aultres?
Tant s'en fauldra que leur veuillons ceder
Que nous dirons plus tost les exceder.

Un seul cas ont : et cela nous fait honte,
C'est que des leurs ils tiennent un grand compte,
Et par amour sont ensemble conjoincts,
Mais nous, François, au contraire, disjoincts!
Car nous avons à escrire invectives
Pour nous picquer nos plumes trop hâtives.
Soudain prenons l'un à l'autre amytié,
Soudain aussi faisons inimitié;
Soudain disons de nostre amy louange
Et puis, soudain, ce propos-là nous change.

Et qui pis est, quand aulcun entre nous
En quelque chose est excellent sur tous,
Ou nous debvrions, en consent unanime,
Le favorir et tenir en estime,
Si vers le Prince aulcun credit avons,
Le reculons le plus que nous pouvons;
Ou nous taschons, par trop sotte escripture,
Faire son nom ou sa louange obscure :
Ce qui nous sert de bien peu; car souvent
Tous nos efforts ne deviennent que vent.
(Édition de Lyon, 1540, in-8°.)

On voit que l'engouement du XVIe siecle pour tout ce qui nous venait alors de l'étranger n'était pas partagé par tous les esprits distingués de l'époque, et qu'il y avait encore quelques hommes de bon sens qui protestaient vivement contre cet oubli de nous-mêmes.

les noms de leurs artistes; c'est d'avoir toujours respecté leurs monuments, et surtout de n'avoir pas employé leurs facultés, pendant deux siècles, à les dénigrer aux yeux de l'Europe. Nous, nous avons tout oublié, art et artistes; nous avons tout foulé aux pieds. On en est à savoir si Pierre de Montereau a jamais existé. Il a fallu même que nous missions des noms italiens à nos monuments de la renaissance. Joconde, si l'on en croyait les traditions, aurait bâti tous nos édifices du temps de Louis XII; Rosso Rossi aurait fait Chambord. Comme si Gaillon ou Chambord avaient jamais ressemblé à quoi que ce soit en Italie. Jusqu'au Louvre de François Ier, que, sans un homme de cœur et d'esprit, le frère de Perrault, Louis XIV voulait faire bouleverser par ce maçon maladroit qu'on nomme le Bernin [1]. Nous aussi nous aimons l'Italie,

1. Il faut lire à ce sujet les « Mémoires » de Charles Perrault, petit in-12, Avignon 1759 (*page* 62), et une lettre de Colbert au Poussin, (*page 74 et suivantes*). « C'est une chose, dit Perrault, qui « n'est pas croyable que les honneurs que l'on fit au cavalier Bernin. Quand M. de Créqui alla « prendre congé du Pape, *colla salita pompa*, il alla ensuite chez le cavalier Bernin, *colla me-* « *desima*, le prier de venir en France; et quand il partit de Rome, toute la ville fut dans une « grande alarme, à ce que l'on dit, pour la crainte que l'on avait que le Roi ne le retînt en France « pour toujours. Dans toutes les villes où il passa, les officiers eurent ordre de la part du Roi de « le complimenter et de lui porter les présents de la ville. La ville de Lyon même, qui ne rend « cet honneur qu'aux seuls princes du sang, s'en acquitta comme les autres. Des officiers envoyés « de la Cour lui apprêtaient à manger sur la route... » Tout cela est bien, et n'est qu'une suite de cet engouement dont nous sommes possédés pour ce qui est étranger; mais voici le revers de la médaille (*page* 82) : « Il (le Bernin) fit venir de Rome des murateurs : c'est ainsi que l'on « nomme en cette ville ceux que nous appelons ici maçons, prétendant que nous n'entendions rien « à bâtir... Les murateurs bâtirent à leur manière deux murs de cinq à six pieds de haut, sur les- « quels ils firent une voûte de la même construction que les murs, c'est-à-dire de moellons posés à « l'aventure : nos entrepreneurs élevèrent des murs de la même hauteur, et construisirent au « dessus une voûte de la même forme et figure que celle des Italiens, avec les mêmes matériaux, « mais employés à la manière qu'on le pratique en France. L'hiver ayant passé sur ces deux édi- « fices, la voûte italienne tomba d'elle-même au premier dégel, et la française demeura ferme, « et se trouva plus forte qu'elle ne l'était quand ils l'achevèrent. Les murateurs furent fort étonnés, « et s'en prirent à la gelée qui avait tout gâté, comme si c'était une chose fort extraordinaire « qu'il gelât en hiver!... » Colbert, en ministre prudent, sentant qu'il s'était fourvoyé, sut amener Louis XIV à laisser de côté cet Italien vaniteux, espèce de pasquin grand seigneur; il trouva que c'était encore une économie de le renvoyer gorgé d'argent et de ne pas exécuter ses projets. Aujourd'hui nous faisons les choses plus grandement; nous ne nous bornons pas à faire exécuter aux constructeurs, que nous appelons de chez nos voisins, de misérables essais de voûtes de dix pieds de haut, nous leur faisons élever d'immenses viaducs qui croulent d'eux-mêmes et sans que la gelée puisse y être pour quelque chose, des églises et monuments publics d'un goût plus qu'équivoque.

En homme d'esprit, Colbert louait fort le cavalier sur ses inspirations, mais il l'attendait à l'exécution, cet homme de *génie* (le Bernin) ne voulant pas s'astreindre à s'occuper des détails. Aussi, à propos de certaines observations présentées par C. Perrault sur les projets du cavalier, M. Colbert lui dit impatienté : « Croyez-vous que je ne voie pas tout cela aussi bien que vous?

cette ville de Rome surtout, où les souvenirs sont si puissants qu'ils poétisent les choses les plus vulgaires, où les églises ne sont élevées qu'avec les dépouilles des temples païens; mais ces grandes solitudes, qui font tant rêver, ces *villas* perdues dans le vaste désert qui entoure la grande ville, ne doivent pas nous faire oublier cet art, brillant et vivace, né sur notre sol, cet art exempt de tout mélange, et dont la forme fine, pure et vraie, tient à notre génie, à notre langue, à notre allure. Nous avons été trop longtemps nos propres ennemis. On dit que tout est mode et change rapidement en France, et cependant voilà plus de trois cents ans que nous travaillons avec une constance et une ardeur sans égale à dépayser nos artistes, et à oublier nos arts. François Ier et ses successeurs ne trouvaient bon que ce qui venait d'Italie. Louis XIV, qui avait au moins le sentiment très-prononcé de la centralisation politique, a fini par ne plus vouloir employer d'étrangers, mais il a tout fait pour nous rendre Romains. De nos jours, quelques artistes ont cru entrer dans une voie nouvelle en ne changeant du programme de Louis XIV qu'un mot : au lieu de ROMAIN ils ont mis GREC, comme sous le consulat on

« Peste soit du b... qui pense nous en faire accroire. » — Enfin, apres bien des hésitations, le projet du Bernin ne tendant à rien moins qu'à jeter toutes les anciennes constructions du Louvre a bas, Louis XIV se rendit aux raisons de son ministre, et on renvoya le cavalier avec 3,000 louis comptant, un brevet de 12,000 livres de pension annuelle et un de 1,200 livres pour son fils! C'était, on le voit, en ce temps-là comme aujourd'hui, une belle qualité en France que d'être étranger.

Du reste, ce que nous disons là n'est pas neuf, car voici ce qu'écrivait en vers, dans ses *Conseils aux poëtes*, Charles de Sainte-Marthe, né en 1512, mort en 1555 :

Ne veulx-tu donq, ô François, y entendre?
Ne veulx-tu donq virilement contendre
Contre quelcuns barbares estrangiers
Qui les François disent estre legiers?
D'ou prennent-ils d'ainsi parler audace?
C'est seulement de la mauvaise grace
Que nous avons des nostres despriser
Et sans propos les aultres tant priser.

Qu'a l'Italie ou toute l'Allemaigne,
La Grèce, Escosse, Angleterre ou Espaigne
Plus que la France? Est-ce point de tous biens?
Est-ce qu'ils ont aux arts plus de moyens?
Ou leurs esprits plus aiguz que les nostres?
Ou bien qu'ils sont plus savants que nous aultres?
Tant s'en faudra que leur veuillons ceder
Que nous dirons plus tost les exceder.

Un seul cas ont (et cela nous fait honte),
C'est que des leurs ils tiennent un grand compte,
Et par amour sont ensemble conjoincts,
Mais nous, François, au contraire, disjoincts!
Car nous avons à escrire invectives
Pour nous picquer nos plumes trop hâtives.
Soudain prenons l'un à l'autre amytie,
Soudain aussi faisons inimitié;
Soudain disons de nostre amy louange
Et puis, soudain, ce propos-là nous change.

Et qui pis est, quand aulcun entre nous
En quelque chose est excellent sur tous,
Ou nous debvrions, en consent unanime,
Le favorir et tenir en estime,
Si vers le Prince aulcun credit avons,
Le reculons le plus que nous pouvons;
Ou nous taschons, par trop sotte escripture,
Faire son nom ou sa louange obscure :
Ce qui nous sert de bien peu; car souvent
Tous nos efforts ne deviennent que vent.

(Édition de Lyon, 1540, in-8°.)

On voit que l'engouement du XVIe siècle pour tout ce qui nous venait alors de l'étranger n'était pas partagé par tous les esprits distingués de l'époque, et qu'il y avait encore quelques hommes de bon sens qui protestaient vivement contre cet oubli de nous-mêmes.

avait écrit EGYPTIEN. Nous voilà bien avancés! Par combien de peuples faudra-t-il que nous passions encore pour rentrer chez nous?

On me pardonnera, je l'espère, cette digression, et nos lecteurs, qui nous ont prêté quelque attention jusqu'ici, voudront bien nous suivre encore au milieu de ces monuments, que nous cherchons à faire apprécier et respecter comme ils le méritent.

Le grand art des constructions du XIIIe siècle, nous l'avons dit, ç'a été de reporter toutes les poussées et les pesanteurs sur des points bien déterminés, et le plus possible en dehors des édifices, ainsi qu'on le voit dans le plan et la coupe transversale ci-dessous :

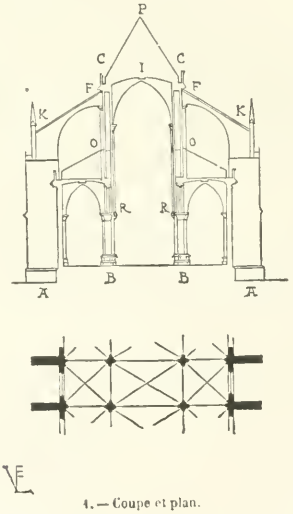

1. — Coupe et plan.

Toute la puissance de ces constructions consiste dans les points d'appui A. Il ne faut admettre les piles B que comme des poteaux, des quilles d'autant plus durables qu'elles sont plus fines; car il faut qu'elles suivent les mouvements, soit d'écartement, soit de retrait, qui peuvent se faire dans la construction de C en B. On doit remarquer ici que les points F de jonction des arcs-boutants avec les voûtes sont presque toujours un peu au-dessus de la poussée mathématique des voûtes d'arêtes, lorsque ces arcs-boutants sont simples. Il y a tout lieu de croire que l'expérience seule a pu faire prendre ce parti; en effet, dans la plupart des monuments de la fin du XIIe siècle, il est souvent arrivé que la pression puissante des arcs-boutants, lorsqu'elle s'exer-

çait au point juste de la poussée, déformait les arcs-doubleaux en leur donnant l'apparence d'un fer à cheval. En élevant un peu les points F, on évitait cet inconvénient sans craindre que la poussée pût s'exercer au-dessous, les lignes F O présentant assez de rigidité par la cohésion des matériaux, le mince contrefort placé sur ce point, et le poids de toute la partie supérieure, P C F. Les constructeurs français ont si bien compté sur cette rigidité, assurée par la pesanteur, qu'ils n'ont pas craint, aux points R, l'action de la poussée des voûtes des bas-côtés. Il est bien rare, en effet, que les lignes F B aient rondi d'une manière inquiétante aux points R; car, pour ce faire, les lignes F B devenant des courbes, il faudrait que les points F baissassent; or, les points F ne peuvent pas s'abaisser sans se rapprocher, ou s'éloigner en écartant les points K; mais les points K sont nécessairement fixes, à cause de la grande résistance des grands contreforts, et les points F ne peuvent se rapprocher, à cause de l'arc doubleau F I F; donc les lignes F B ne peuvent pas rondir lorsque ces constructions sont bien faites. C'est donc sur les arcs-boutants et la fixité des contreforts K A qu'il faut porter son attention principale dans la construction, l'entretien, et la restauration de ces édifices. Sitôt que, par suite d'un tassement, les contreforts K A perdent leur aplomb, les points F s'abaissent en s'écartant, et les points R se rapprochent en courbant les lignes F B: mais ces constructions sont tellement flexibles, qu'il faudrait que les contreforts K A fussent bien hors d'aplomb, pour que les points R se rapprochassent d'une façon dangereuse. On conçoit alors combien il est important que les joints soient épais, afin d'empêcher les pierres d'éclater lorsqu'il se fait un tassement dans des bâtisses de cette nature.

Les principes essentiels des constructions françaises du XIII^e^ siècle sont donc de résister aux poussées obliques par des points d'appuis obliques, et de donner de la stabilité aux points d'appuis verticaux des nefs par la pression qu'exerce sur eux un poids agissant verticalement. Cela bien reconnu et admis par les architectes du XIII^e^ siècle, ils en vinrent à se soucier médiocrement de l'assiette des piles intérieures sur le sol, et quand ils sentaient le besoin d'amoindrir ces piles dans leur partie inférieure, soit pour donner des espaces plus larges, soit pour laisser circuler la lumière et la vue, comme dans les ronds-points des chœurs, ils n'hésitaient pas à atteindre la dernière limite de la légèreté, avec une hardiesse qui prouve une bien profonde expérience, et une bien grande foi dans leur mode de construction. Le tâtonnement, pour en venir là, ne fut pas long. Dans un petit nombre d'églises, afin de résister à la poussée des voûtes des collatéraux, les constructeurs du XIII^e^ siècle élevèrent des piles composées de deux colonnes accouplées et posées dans le sens

de la poussée, ainsi qu'on peut le voir à la cathédrale de Sens. Les piles du chœur, du transsept et de la nef de l'admirable cathédrale d'Arras, démolie depuis la révolution de 1793, étaient construites par colonnes accouplées et laissant entre elles un intervalle. Le chœur de la petite église de Deuil, près Montmorency, élevé dans la première moitié du XIII^e^ siècle, en présente encore un exemple ; mais cette précaution était inutile, et elle avait l'inconvénient, dans les nefs, de masquer le chœur pour les fidèles qui se tenaient dans les bas-côtés. Nos architectes abandonnèrent donc ce système dès le commencement du XIII^e^ siècle, et revinrent aux faisceaux de colonnes pour les nefs, ou aux colonnes isolées pour les chœurs.

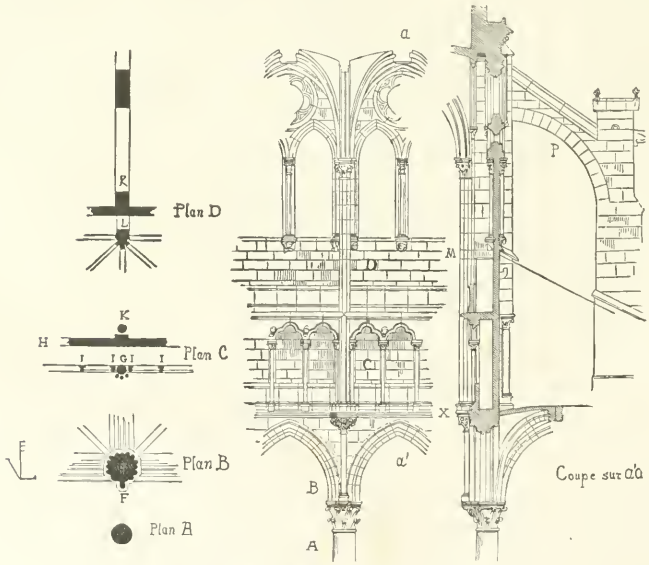

2. — Du chœur de l'église Notre-Dame de Semur.

Dans ce dernier cas, la colonne A, qui pose sur le sol, porte un chapiteau évasé, dont le tailloir reçoit les arcs de la nef, l'arc-doubleau du bas-côté les arêtes et une colonne F, reposant sur un petit encorbellement. Du plan A, nous arrivons donc au plan B. La petite colonne F s'élève détachée du mur et vient s'épanouir en un chapiteau surmonté d'une sorte de corbeille saillante, en encorbellement aussi, sur laquelle portent les trois colonnes recevant l'arc-doubleau de la grande voûte, les arcs-ogives et les formerets. Le

mur de la nef, arrasé à la hauteur X, pour servir de galerie, soutient la colonne G, point d'appui principal, les colonnettes de la galerie et le mur H de clôture, renforcé seulement par le contrefort K, destiné à recevoir la butée de l'arc-boutant P. Ce mur de clôture n'a souvent que 0^{m} 19', à 0^{m} 25^{c} d'épaisseur. En examinant la coupe sur *a a'*, il est facile de comprendre d'un coup d'œil que les efforts des constructeurs ont tendu à n'avoir sur le sol qu'un point d'appui aussi mince que possible, et à augmenter ce point d'appui dans le sens de la poussée, à mesure qu'ils élevaient le monument, tout en reportant, toujours avec une habileté remarquable, par des encorbellements, les pesanteurs sur le centre de gravité. En effet (voir le plan C), la colonne K et la colonne G portent sur une seule pierre, qui fait toute l'épaisseur de la construction, de façon à ce que la colonne G serve de contre-poids à la colonne K. Au-dessus (voir le plan D), même système; la pile L et le contrefort K viennent s'asseoir sur la tablette de la galerie, et sont reliés par le linteau M (voir la coupe). A partir de ce point, la construction de la pile, de cylindrique qu'elle était dans l'origine, est devenue un véritable contrefort plein, empêchant le gauchissement de ces murs si légers, et résistant déjà, par son épaisseur, à la poussée des voûtes de la nef, que l'arc-boutant P vient encore étayer. Ce contrefort, ainsi porté en encorbellement, et devenu immobile, puisqu'il est saisi entre la poussée des voûtes et la butée de l'arc-boutant, a encore l'avantage, ainsi que nous l'avons expliqué dans le chapitre précédent, de présenter au sommet du monument une surface assez large pour recevoir le chéneau et le mur portant la charpente. Ce système, que nous observons ainsi en grand dans l'ensemble de la construction, est suivi dans les moindres détails; et, soit dit en passant, c'est là une qualité harmonique que les Romains ont trop souvent dédaignée. Nous voyons dans la planche ci-dessus les meneaux des fenêtres construits de même en encorbellement, le contrefort K commencer par une colonnette afin de reporter sa charge le plus possible vers le centre de gravité. Les chapiteaux eux-mêmes sont disposés suivant ce principe, évasés, saillants et nerveux là où ils doivent porter; leurs ornements viennent encore contribuer à la solidité, et prêter leur concours à la construction. Ce ne sont pas de ces feuilles d'acanthe collées à une maigre corbeille, de ces rinceaux éparpillés à tout propos sur des frises ou des bandeaux; ce sont de puissants *crochets*, qui, disposés comme une côte ou un renfort pour porter les angles du chapiteau, s'épanouissent en feuilles du plus beau style; ce sont des tailloirs dont les profils et les saillies se combinent avec les sommiers des arcs qu'ils sont destinés à soutenir. Point d'ornements superflus : au lieu de gêner la construction, ils

la font comprendre en se soumettant rigoureusement à ses exigences. Ce système adopté, il se prête aussi bien à l'érection de la plus riche cathédrale, comme à celle d'une modeste paroisse. L'exemple que nous venons de donner ci-dessus, et qui est un type bien souvent reproduit, est tiré du chœur de cette petite église de Semur, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

Parfois les grandes fenêtres supérieures portent sur les colonnettes I de la galerie (voir le plan C), alors il existe un passage à l'extérieur sur la tablette de cette galerie. Lorsque les grandes fenêtres portent sur le devant de la galerie, on observe souvent à l'extérieur la disposition ci-dessous :

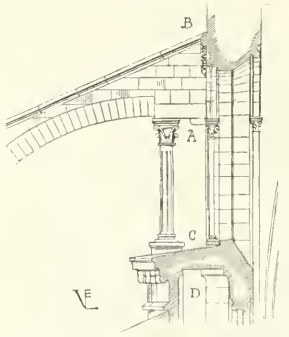

3. — Arc-boutant du chœur de l'église Saint-Remi, à Reims.

Au point de la poussée des voûtes, se trouve une portion de contrefort A B en assises horizontales, supportée par une colonne qui laisse libre au-dessous le passage extérieur C, sur la galerie D. L'arc-boutant vient buter alors sur la portion de contre-fort A B, comme si ce contrefort était plein jusqu'à la base. Cette construction est bonne et très-légère; il n'y a réellement en place que la portion de contre-fort nécessaire à la butée de l'arc-doubleau, et encore le poids de ce contre-fort suspendu est-il reporté presque entièrement sur l'arc-boutant. Ce mode de construction est bien complet à Saint-Remi et à la cathédrale de Reims, à l'abbaye de Saint-Denis, près Paris, à Châlons-sur-Marne, et dans quelques autres églises moins importantes. A la cathédrale de Reims, l'arc-boutant vient mordre sur un contre-fort assez saillant, à travers lequel on passe sur les dalles qui couvrent la galerie. Cette disposition est fort belle, car la grande saillie du contre-fort sert d'ébrasement extérieur aux fenêtres dont les meneaux, ferrures et vitraux se trouvent alors parfaitement garantis de la pluie.

A Notre-Dame de Paris, on observe, à l'extérieur du chœur, côté nord, un arc-boutant ainsi construit, et très-sagement combiné pour une église à doubles bas-côtés [1].

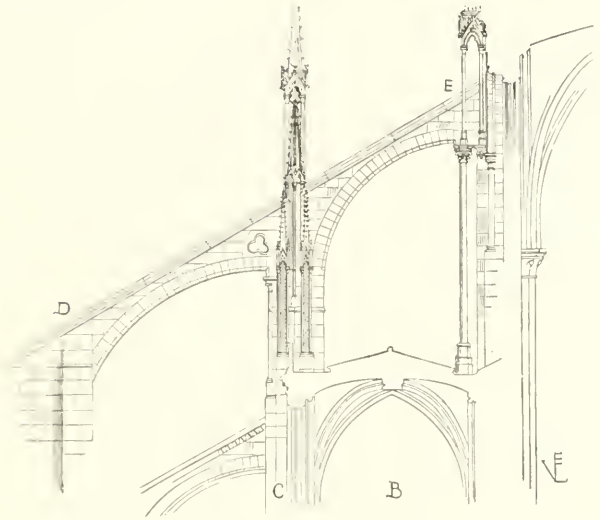

4. — Arc-boutant du chœur de Notre-Dame, à Paris

On conçoit facilement qu'ayant eu deux bas-côtés, et la tribune B au-dessus de l'un des deux, les constructeurs du XIIIe siècle aient eu l'idée de profiter du point d'appui intermédiaire C, pour soulager la partie E D en la divisant. Si ce système avait été suivi au XIIIe siècle pour tous les arcs-boutants du chœur de Notre-Dame, ils ne seraient pas aujourd'hui dans un aussi fâcheux état; malheureusement, soit économie, soit hâte d'en finir, les autres arcs-boutants du chœur sont d'une seule volée, de D en E, et trop minces pour avoir toute la stabilité désirable. En revanche, sur les chapelles du rond-point de cette belle cathédrale, les petits arcs-boutants qui butent la poussée des voûtes de la galerie, sont très-remarquablement combinés, de manière à reposer parfaitement sur les point d'appuis inférieurs, sans qu'on ait été obligé de donner à ceux-ci une plus grande assiette, tellement les poussées sont divisées, et réduites par leur division même.

1. Quoique cet arc-boutant ait été construit à la fin du XIIIe siècle, nous croyons devoir le placer ici, comme se rapprochant de la disposition des précédents.

Il est certain que le XIII^e^ siècle n'a pas adopté l'arc-boutant (ainsi que veulent le croire certains esprits ingénieux) pour le plaisir de placer des *étais* de pierre autour de leurs édifices; l'arc-boutant n'est utile, économique et applicable, que pour une nef voûtée et entourée de bas-côtés avec lesquels, au rez-de-chaussée, elle est en communication directe; il faut bien alors reporter la poussée des voûtes de la nef au-delà de ces bas-côtés qui sont vides, et n'offrent de points d'appuis qu'à l'extérieur. L'arc-boutant vient alors naturellement à l'esprit du constructeur. Mais, quand les architectes de cette époque n'ont eu que des nefs simples à élever, sans bas-côtés, rien ne les obligeait à aller chercher des points d'appuis éloignés de la poussée des voûtes; aussi ont-ils dressé des contre-forts plus ou moins saillants au droit des arcs-doubleaux, selon que les nefs étaient plus ou moins larges, et les voûtes plus ou moins aiguës. Telles sont toutes les saintes chapelles de France, telle était la fameuse chapelle de la Vierge à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; telles sont encore celles du chœur de Saint-Remi et de l'archevêché de Reims. Ces dernières présentent une disposition particulière. Les contre-forts ne sont pas totalement placés en dehors des murs; ils sont en partie engagés dans l'intérieur de la chapelle même, et évidés à leur base de façon à laisser un petit passage de deux mètres environ du haut.

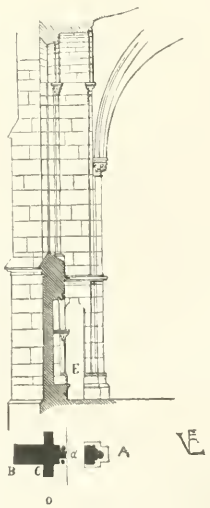

5. — Coupe de la chapelle de l'archevêché de Reims.

Ainsi, dans la chapelle de l'archevêché, les arcs-doubleaux et arcs-ogives portant sur la pile A, on a, pour résister à la poussée des voûtes, tout l'espace A B. Si la pile A était en *a*, il faudrait que le contre-fort C B prît plus de place à l'extérieur. Il y a donc ici une combinaison qui, 1° laisse beaucoup de vide à l'intérieur, puisqu'on profite de tout l'espace A *a* dépendant du contre-fort; 2° ne prend pas à l'extérieur un emplacement beaucoup plus grand que celui donné par le périmètre intérieur de l'édifice, puisque le mur D est reporté vers le milieu du contre-fort. La chapelle de la Vierge, à l'abside de Saint-Remi, offre la même disposition, sauf que les galeries E, au lieu d'être au niveau du sol, sont au-dessus de l'arcature inférieure qui forme alors un soubassement saillant; on ne profite pas dans ce cas de ce plus grand espace. Il est vrai que la chapelle de Saint-Remi est antérieure de cinquante ans au moins à celle de l'archevêché de Reims, et que l'architecte de cette dernière a pu, tout en se servant des dispositions trouvées par son prédécesseur, en tirer tous les avantages possibles.

Cette combinaison de contre-forts, moitié extérieurs, moitié intérieurs, nous conduit naturellement à parler de la curieuse et charmante construction de la chapelle basse du Palais, à Paris. Là, il s'agissait de construire deux chapelles l'une sur l'autre : la chapelle inférieure pour la *famille* ou la *maison* du roi, comme on dit aujourd'hui; l'autre, contenant les saintes reliques, pour le roi et sa cour. La chapelle inférieure devait nécessairement le céder en richesse, en élévation et en importance à la chapelle haute; elle devait se trouver, pour ainsi dire, comprise seulement dans le socle ou le soubassement de l'édifice. Il fallait cependant aussi faire une voûte large, d'une grande portée, assez solide pour soutenir le pavé supérieur, et dont les naissances fussent au moins à sept pieds de haut. Le problème était difficile à résoudre; car, en construisant la voûte dans toute la largeur du vaisseau, et mettant les naissances à une hauteur raisonnable, on montait les clefs à une élévation telle, que la chapelle haute aurait été réduite de beaucoup, ou le monument tout entier amené à des proportions ridicules. Il fallait enfin que la chapelle basse fût voûtée en ogive, et qu'elle restât dans des dimensions très-médiocres, comme hauteur sous clefs. Pierre de Montereau sut se tirer de cette difficulté, non-seulement sans chercher à la tourner par de faux moyens, mais encore en l'employant comme un motif de décoration, suivant la bonne habitude de ce temps. Il rétrécit l'espace à voûter, en plaçant un rang de colonnes en avant des murs tout autour de la chapelle, de manière à former une sorte de bas-côté. Cette disposition est fort simple en elle-même; mais voici comment il sut en tirer parti, et comment cela fut exécuté.

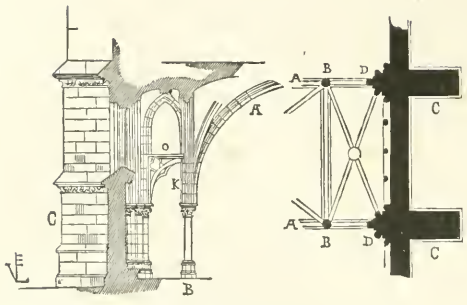

6. — Coupe de la chapelle basse du Palais de Justice, à Paris.

Les voûtes d'arêtes A étant construites, suivant la méthode ordinaire, sur les colonnes B, il fallait en maintenir la poussée et la reporter sur les contre-forts C. Il fallait aussi pouvoir ouvrir entre ces contre-forts de larges fenêtres pour éclairer convenablement cette chapelle basse. Des arcs-doubleaux furent donc construits de B en B; de plus petits surhaussés de D en B; enfin, pour profiter de tout le jour, les formerets furent destinés à contenir les meneaux des fenêtres, puis des voûtes d'arêtes allongées cintrées dans cet espace. Cela fait, le pavé de la chapelle haute était bien soutenu; mais les petits arcs-doubleaux D B se trouvaient trop surhaussés pour pouvoir maintenir les grands arcs-doubleaux A, au point K de leur poussée. Il était nécessaire d'opposer sur ce point un *étrésillon* à la poussée des grandes voûtes. L'architecte plaça le petit arc-boutant O que l'on voit dans la figure ci-dessus, lequel n'est qu'une simple dalle découpée à jour. Alors la colonne ne devint plus qu'un point d'appui résistant à un poids agissant verticalement, et les contre-forts C, assez saillants pour maintenir l'action d'un poids oblique, et soulagés d'ailleurs par les arcs D B, reçurent le peu de poussée que pouvaient encore exercer les voûtes A. Cet aperçu de la construction de la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris, nous amène à nous étendre sur quelques particularités de ce monument.

L'habitude que les architectes du XIIe siècle avaient prise de résister aux poussées obliques des voûtes, par des points d'appuis obliques (les arcs-boutants), la chute des monuments romans, dont ils avaient été témoins, leur avait donné assez de défiance du simple contre-fort appliqué aux

murs, pour que Pierre de Montereau, en élevant la Sainte-Chapelle, prît des précautions extraordinaires afin d'assurer la stabilité de cette belle construction. Aussi toutes les pierres composant les assises des contre-forts furent reliées par des crampons en fer, coulés en plomb, et des chaînages disposés à différentes hauteurs dans l'épaisseur de la maçonnerie. Nous avons eu l'occasion de parler des chaînages en bois retrouvés dans les constructions romanes et du XII^e^ siècle de l'église de Vézelay; mais nous n'avons jusqu'à présent pu trouver de traces de chaînages en fer dans des constructions du XIII^e^ siècle qu'à la Sainte-Chapelle de Paris [1]; or, ce fait est assez curieux pour que nous croyions devoir le constater ici. Ces chaînages sont composés d'une suite de crampons ainsi reliés entre eux et coulés en plomb.

7. — Chaînage en fer de la Sainte-Chapelle de Paris

Chaque crampon portant un crochet A et un œil B, le crochet de l'un s'emboîte toujours dans l'œil du précédent, et ainsi de suite. Le fer en est très-bon, très-bien forgé et corroyé. Je ne pense pas que toutes les saintes chapelles aient été construites avec ce luxe; outre que la Sainte-Chapelle de Paris est double en hauteur, et par conséquent d'une proportion fort élancée, il était bon de prendre là bien des précautions pour éviter un mouvement dans les contre-forts composant à eux seuls toute la construction. Saint Louis avait voulu faire de la chapelle du Palais un immense reliquaire, et rien ne lui a paru trop durable ni trop riche pour le construire ou l'orner. Ce qui est certain, c'est que nulle part je n'ai retrouvé cette quantité de crampons, et cette précaution de chaînages disposés à différentes hauteurs. C'était un luxe dont ces constructions peuvent se passer, et ce n'est pas par excès de forces inutiles que les monuments du XIII^e^ siècle pèchent. On ne saurait même

1. On conçoit combien il est difficile de s'assurer de l'existence de ces chaînages; il faut, pour cela, se trouver forcé d'entamer le cœur de la construction, et heureusement ces occasions ne se renouvellent pas fréquemment. Ceux qui nous ont démoli ou laissé démolir tant de beaux édifices, pendant et depuis 1793, ne nous ont pas donné de renseignements à ce sujet.

trop s'émerveiller qu'en cinquante ans les artistes d'alors aient pu acquérir une telle expérience que rien ne leur a échappé, et qu'ils n'ont rien fait de trop; qu'avec une sagacité dont on ne retrouve d'exemple que chez les Grecs, ils aient adopté et rempli franchement les programmes imposés par le clergé, grands espaces pour la foule, et économie de matériaux, économie sans laquelle ces entreprises devenaient insurmontables. Nous savons aujourd'hui le cas que l'on fait de cette dernière qualité; nous copions en pierre des édifices antiques qui étaient construits en blocages ou même en *pisé*; il est vrai que l'État, qui n'en peut mais, et les particuliers paient. L'État ne sait pas si un monument qu'il fait bâtir pourrait être élevé avec 1,000 mètres cubes de pierres de plus ou de moins. L'État a des écoles d'architecture qui lui coûtent fort cher; des pensionnaires à Rome, en Grèce, en Egypte quelque jour! Des gens qu'on envoie si loin doivent en savoir long; la responsabilité de l'État est à couvert, il n'en demande pas plus. Les particuliers se réfugient, pour obtenir des économies, dans le plâtre, les gravois, le zinc, le carton; les architectes, pour eux, sont des gens qui ont le travers de vouloir mettre des colonnes sur les façades; les architectes du gouvernement, surtout, inspirent le plus grand effroi aux particuliers. Les idées que ces messieurs rapportent de Rome, d'Athènes ou de Thèbes leur causent une véritable terreur; cela est tout simple. Aussi les quatre cinquièmes des maisons, à Paris, sont bâties par des maîtres-maçons, et s'il nous reste une bien faible trace de l'architecture nationale, c'est encore là qu'on la retrouve. Dispositions hardies, élégantes quelquefois, presque toujours subordonnées aux besoins et au bon sens. Si ces constructions sont en général remplies de détails confus et ridicules; si elles offrent un mélange monstrueux de renaissance française, d'antiquité grecque ou romaine, d'arabe ou de rococo, cela est triste à dire, mais c'est bien la faute des artistes : ce sont eux qui ont apporté cette confusion, c'est leur seule part dans nos constructions particulières. Les gens qui font bâtir à Paris ne savent pas si le système des bâtisses actuelles est dispendieux; ils ne pensent pas que toutes ces superfétations faussses, que toute cette architecture bâtarde, qui ne prend jamais un parti franc, coûtent cher précisément parce que nous n'avons pas un art arrêté, qui a ses limites dans la simplicité comme dans la richesse, qui permet les plus grandes dépenses ou l'économie la plus sévère. Et cependant, malgré les aligneurs, combien n'avons-nous pas vu encore en France de ces habitations particulières des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, dont le système de construction pourrait être appliqué à nos besoins actuels, et se soumettre aux plus médiocres fortunes. C'est un art, nous ne cessons de le répéter, et un art n'est tel que quand il est fait pour tout le monde. Aujour-

d'hui, les particuliers ne voient dans le gothique qu'un surcroît de dépense; car le gothique pour la plupart d'entre eux, c'est ce style *troubadour*, ou pour le moins ces agglomérations de clochetons, ces prismes, ces feuillages chiffonnés du XVe siècle, qui empêchent d'ouvrir les persiennes et grossissent un mémoire d'une trentaine de mille francs. Mais nous empiétons sur un autre sujet que nous traiterons plus tard. Quant à présent, laissons marcher le temps, et poursuivons notre tâche; la seule chose que nous demandons, c'est que nos adversaires, ceux qui tiennent tant à nous condamner à l'ANTIQUITÉ à perpétuité, ne fassent pas chorus avec l'ignorance, mais examinent la question de bonne foi, comme nous la présentons.

E. VIOLLET-LEDUC.

(*La suite prochainement.*)

antérieure, consacrée à la vie de Jésus-Christ, est en or; la face postérieure, consacrée à la vie de saint Ambroise, est en argent, et l'or ne s'y montre que sur les encadrements et sur quelques draperies des personnages. La croix centrale est remplacée par quatre bas-reliefs circulaires. Les plus élevés représentent en pied les archanges Michel et Gabriel. Au-dessous, Angilbert [1] offre son présent à saint Ambroise. Wolvinius [2], vêtu comme Angilbert d'une tunique et d'un pallium, s'incline pareillement devant le saint. Douze bas-reliefs, carrés comme ceux de la face antérieure, retracent les principaux faits de la vie de saint Ambroise. Remarquons en passant que ce goût de la symétrie, ce parallélisme de la vie d'un saint et de la vie du modèle divin s'est conservé sur les œuvres d'orfévrerie, jusqu'au XIII^e^ siècle. Nous allons le retrouver sur l'autel de Grandmont, comme on le voit sur des châsses nombreuses. Ici la vie du maître et celle du disciple se correspondent trait pour trait, et l'argent est opposé à l'or, saint Ambroise au Sauveur. Sans entrer dans une étude qui nous sourit, nous rencontrons cette intention à l'extrémité des deux séries de reliefs. L'Annonciation de la venue du Sauveur est opposée à un relief représentant l'essaim qui se logea dans la bouche de saint Ambroise, fait merveilleux qui annonçait ses hautes destinées :

« Ubi examen apum os pueri complevit Ambrosi. »

L'Ascension de Jésus-Christ a pour pendant la réception de l'âme de saint Ambroise dans le ciel :

« Ubi anima in cœlum ducitur corpore in lecto posito. »

L'âme est représentée par un corps d'enfant couvert d'une draperie; une main, qui lance des rayons, la bénit et l'accueille : c'est la main du Seigneur [3].

Des inscriptions en vers latins courent sur les bandes lisses qui séparent les divers sujets de la face postérieure. Les faces latérales, au milieu d'encadrements variés d'un goût simple, vrai, monumental, représentent des anges

1. *Dominus Angilbertus.*

2. *Wolvinius magister phaber*, comme l'appelle l'inscription.

3. Sur une sculpture de l'église de Bessines, une main semblable est accompagnée de l'alpha et de l'oméga que Jésus-Christ s'est attribués, en disant dans l'Apocalypse (liv. 8) : « Je suis l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin. » L'inscription sculptée dans la pierre, à l'entour de ce dernier sujet, ne peut d'ailleurs laisser de doute sur l'intention du sculpteur et du ciseleur, car on lit au bas : « Dextera Dei vivi, » et à l'entour : « Quod fuit, est et erit per me constare docetur. » Le contre-scel de l'église de Limoges, au XII^e^ siècle, représente pareillement une main bénissant au centre d'un nimbe crucifère; il a pour légende : « Manus Domini. »

et des bustes de saints, environnés de cercles, images en boucliers [1], que connut l'antiquité et qu'adoptèrent les Grecs du bas-empire. Jésus-Christ, les anges et les apôtres ont les pieds nus; tous les personnages honorés comme saints ont la tête ornée du nimbe circulaire. Une croix est inscrite dans le nimbe des personnes divines. Cette symbolique a été observée jusqu'au XV^e^ siècle. Wolvinius, auteur de ce beau travail, porte un nom tout occidental. Son autel se distingue déjà par la distribution symétrique, les figures symboliques, l'emploi de l'émail et des pierreries, et les travaux divers de dorure et de repoussé que nous trouvons dans les œuvres de Limoges. En plaçant l'atelier de Wolvinius dans cette ville, M. Didier-Petit a donc émis une conjecture vraisemblable [2]. Pour faire la part de la critique, nous dirons que plusieurs détails manquent de finesse. Ce défaut était attaché à l'exécution des œuvres repoussées en métal précieux. Le peu d'épaisseur des lames employées ne permettait pas ces retouches à la lime et au burin qui affermissent la mollesse des contours et des détails.

Telle église du Limousin, celle de Saint-Yaury, par exemple, possède deux châsses contemporaines, l'une en argent, l'autre en cuivre; la châsse de cuivre est d'une exécution supérieure à celle de la châsse d'argent.

Souvent les autels de formes très-simples se décoraient, aux jours solennels, de tapisseries, d'étoffes précieuses, tissues d'or, de soie et de perles, décorées de fleurs, historiées de personnages. Cette sorte de vêtement, ou de « pallium », a fait donner le même nom au vêtement mobile en métal qui décore les autels. D'autres fois, l'autel, placé au fond de l'abside ou adossé à un massif, n'eut besoin que d'un revêtement antérieur [3] qu'il demanda souvent à l'orfévrerie. A cette classe appartient le célèbre autel d'or de Bâle [4].

1. *Imagines clypeatæ.*

2. *Essai sur les émaux et le crucifix*, p. XXV. — Nous ne saurions partager cette opinion de MM. Didier Petit et Texier. *Wolvinius* est aussi bien latin, et surtout allemand, que français. D'ailleurs un artiste italien pourrait assurément porter un nom français sans être Français de naissance. Que de noms à terminaison, et même à racine italienne, sont portés par de très-bons et très-anciens Français! En science, même pour une conjecture, il faut des preuves plus rigoureuses. Pour les mêmes motifs, nous ne pouvons admettre que maître Alpais soit un Grec qui ait fait de l'orfévrerie à Limoges. Nous voudrions également de bonnes preuves à l'appui de l'opinion qui fait Italien Franciscus Piloxus et même Lacarus de Franceschi, deux artistes qui avaient exécuté, en 1453, une image de la sainte Vierge dans l'église Saint-Martial de Limoges. Ce doute, nous l'avons soumis au regrettable M. du Sommerard, qui avait fini par le prendre en sérieuse considération.

(*Note du Directeur.*)

3. *Aspectus altaris.*

4. Nous n'en donnerons pas ici la description, parce qu'il en a déjà été question deux fois dans

Un mot de quelques autels détruits à la Révolution. Le Limousin en compte plusieurs : un dans l'église Saint-Martial, un autre à Bourganeuf, un troisième à Grandmont. Les deux premiers ont disparu, en 1792, sans laisser de traces.

Celui de Grandmont était le plus remarquable. Sur la face antérieure, Notre-Seigneur, assis au centre, tenait un livre, et bénissait entre les symboles des évangélistes; à ses côtés, les apôtres siégeaient sur des trônes. Toutes ces figures, en haut-relief, étaient ajustées sur un fond émaillé de fleurons et orné de pierreries. La face postérieure se divisait en deux zones. Dans la zone inférieure, la vie de saint Étienne de Muret se déroulait parallèlement à la vie du Sauveur, représentée au-dessus. Ces scènes, en émail incrusté, sur fond de cuivre doré, étaient encadrées par des arcades à plein cintre, couronnées de coupoles. Un ciboire gigantesque, et de même matière, surmontait cet autel. Quatre colonnes de bronze, émaillées de fleurons, supportaient une voûte métallique, à laquelle étaient appendus des écussons nombreux. Les roses d'Angleterre y brillaient de toutes parts et, selon la description d'un religieux, rappelaient la générosité des rois bienfaiteurs de cette abbaye [1]. Au XVI^e^ siècle, la bande calviniste du comte de Saint-Germain-Beaupré enleva la moitié des pierreries et mutila plusieurs figures. En 1760, l'église de Grandmont ayant été reconstruite, l'autel fut relégué dans

les *Annales Archéologiques*, vol III, p. 359; vol. IV, p. 245. Nous le ferons un jour graver avec soin, et alors nous en parlerons tout à notre aise. Disons seulement que cette belle œuvre, haute de trois pieds huit pouces sur cinq pieds dix pouces de largeur, est formée d'une feuille d'or pur, appliquée sur un fonds en bois de cèdre. L'or pèse au moins vingt-cinq marcs. Lors de la séparation de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, en 1834, cet autel, enfoui dans une crypte de la cathédrale de Bâle, échut à Bâle-Campagne, qui le vendit à M. le colonel Theubet. D'après un document postérieur, du reste, à l'exécution de l'autel et cité par M. le colonel Theubet, ce beau meuble ne servait qu'aux fêtes annuelles et seulement pour la décoration du maître-autel de la cathédrale.

(*Note du Directeur.*)

1. Le frère de Lagarde, religieux de Grandmont, mort en 1591, a fait la description suivante de cet autel; elle a été transcrite par l'abbé Nadaud dans son *Histoire* (manuscrite) *de l'abbaye de Grandmont :*

« Sur les quatre piliers sont trente-deux arcs entre lesquels sont deux grandz platines de cuyvre doré, où sont engravées de grandes rozes, anciennes armoyries des roys d'Angleterre, fondateurs dudict monastère et de plusieurs prieurés et de maisons dudict ordre. Entre ces quatre excellentz piliers est ledict grand autel; et tant le contre-retable que le devant d'icelluy est de cuivre doré, esmaillé. Et y sont les hystoires du vieux et du nouveau Testament, les treize apôtres et aultres sainctz, le tout avec eslévations en bosse et enrichi de petite pierrerie; le tout fort bien œuvré et excellent, aultant ou plus riche que si le tout estoyt d'argent. Sur le contre-retable, au plus éminent lieu du dict autel, est une fort belle eslévation et grand châsse, dans laquelle repose le corps de sainct Estienne, confesseur, premier instituteur de l'ordre de Grandmont. La dicte châsse est

une chapelle. En 1789, sur les instances de M. d'Argentré, évêque de Limoges, l'abbaye de Grandmont ayant été supprimée, et ses biens réunis à la mense épiscopale, l'autel fut vendu comme vieux cuivre au sieur Coutaud, fondeur à Limoges [1]. Une figure de la face antérieure, et deux plaques émaillées de la face postérieure, conservées dans la collection du Sommerard, à l'hôtel Cluny, voilà tout ce qui reste d'un autel si remarquable.

Ces revêtements métalliques encadraient sans doute une table en pierre. Soit qu'il faille y voir un souvenir des catacombes ou du tombeau du Sauveur, l'Église, au moins depuis le v^e^ siècle, a toujours exigé que l'autel consacré fût en pierre, et que des reliques y fussent renfermées. Ces tables ont des dimensions qui ne permettent guère de les déplacer; mais les pèlerins qui partaient pour la Terre-Sainte, les missionnaires qui allaient évangéliser les infidèles, les voyageurs de toute sorte en des contrées barbares ou désertes devaient-ils, faute d'autels, être privés des bienfaits du saint sacrifice?

II. — Autels portatifs.

Ces besoins divers firent imaginer d'attacher la consécration à une pierre réduite à des dimensions transportables. Telle fut l'origine des autels portatifs [2]. Ces autels tenaient lieu d'église partout où on ne pouvait en bâtir, et recevaient les embellissements qui les rendaient dignes de leur haute des-

de cuyvre doré, esmaillié, enrichi de perles de christal et aultre petite pierrerie; où est par personnaiges le pourtraict en bosse de la vie du dict saint entièrement. »

Quant à l'explication des roses dont on fait ici l'attribut héraldique des rois d'Angleterre, il y a erreur. C'est bien plus tard que les roses rouges et blanches furent adoptées par nos voisins de la Grande-Bretagne comme armoiries, ou plutôt comme signe de ralliement politique. Les roses semées sur l'autel de Grandmont étaient un pur ornement; et on les retrouve comme tel sur un grand nombre d'émaux des XII^e^ et XIII^e^ siècles. Du reste, ces *platines émaillés de roses* auraient pu être une addition postérieure au XII^e^ siècle. (*Note du Directeur.*)

1. Nous avons défendu ailleurs la mémoire de M. d'Argentré contre des accusations sans fondement, ici, nous devons nous réunir à ceux qui l'accusent d'avoir, sans motifs ou pour des motifs honteux, provoqué la destruction de la reine des abbayes limousines. Cet acte flétrira à jamais sa mémoire. Deux ans plus tard, cette abbaye serait tombée, il est vrai, mais sous les coups d'un ennemi, et non sous ceux d'un père. Cette réflexion nous est inspirée par une note de l'excellent abbé Legros : « Le mal n'est jamais impuni; Tacite était déjà né dans l'empire. »

2. *Altaria portatilia*, *gestatoria*, *viatica*; *lapis portatilis*; *tabulæ itinerariæ*, etc. — La plupart des autels de notre temps ne sont pas consacrés; on se contente de les munir d'un autel portatif, ou plutôt d'une pierre d'autel qui a reçu la consécration épiscopale et qu'on encastre dans la table de bois ou de pierre. — Vers la fin du X^e^ siècle, nous voyons Gotefredus, archidiacre de Milan, donner à Saint-Benigne de Dijon un autel d'onyx, convenablement orné de lames d'or et

tination. La pierre sacrée s'encadrait de lames de métaux précieux, émaillés, niellés, repoussés; elle se décorait d'ornements divers, de figures et de pierreries. L'église de Conques, dans l'Aveyron, possède deux autels portatifs.

Le plus ancien est en agathe. Dix médaillons en émail incrusté sont coulés dans le cadre en métal doré qui renferme la pierre. Ils représentent, au sommet, Jésus-Christ, jeune et imberbe, reconnaissable au nimbe crucifère, et à l'alpha et l'oméga qui l'avoisinent; dans le bas, l'agneau de l'Apocalypse. Aux angles sont les symboles des évangélistes; dans les intervalles, les bustes de la sainte Vierge et de sainte Foi, patronne de l'abbaye de Conques. Ces deux figures sont couronnées de nimbes en losange, forme dont nous ne connaissons pas d'autre exemple[1]. Tout ce travail a un cachet de grande ancienneté. Les figures sont en émail incrusté d'une seule coulée. L'émailleur n'a pas cherché à rendre le mouvement des draperies, comme on l'a fait plus tard, par la juxtaposition de teintes variées. L'émail employé par lui est vert, bleu, bleu-clair, blanc, rose et rouge. Cet autel a été restauré et décoré de cabochons, filigranes et intailles du XIII^e^ siècle.

M. Charles Heideloff, architecte de Nuremberg, a publié un autel portatif beaucoup plus intéressant par sa décoration symbolique. Le fond du cadre, en cuivre doré, est couvert d'imbrications. Sur ce fond, jouent des arabesques élégantes, au milieu desquelles les quatre fleuves du paradis (Phison, Géon, Tigre, Euphrate), jeunes gens imberbes, à demi nus, répandent l'onde de leur urne à long col. Dans l'intervalle, des anges ailés et vêtus sont debout; ils alternent avec des séraphins ocellés, vêtus de six ailes et portés sur les roues ailées décrites par le prophète. Les personnes auxquelles l'Écriture sainte est familière ont compris la triple allégorie. On a là une image de ce

d'argent : *Altare onychium auro et argento rite decoratum* (*Annales bened.* t. 41). Évidemment il s'agit, dans ce passage, d'un autel portatif. Où trouver un onyx assez grand pour former une table d'autel?

1. Le nimbe carré ne se trouve guère après le IX^e^ siècle; pourrait-on en dire autant du nimbe losangé?

A cette question placée en note, par M. Texier, nous répondrons que le nimbe losangé, très-rare en France, est assez fréquent en Italie. On le voit dans des peintures de Giotto, même dans celles de Raphaël. A la *Dispute du Saint-Sacrement*, Dieu le Père porte un nimbe en losange, à côtés droits. Dans l'*Iconographie chrétienne* (*Histoire de Dieu*, p. 42, pl. 22), nous avons donné un exemple de nimbe en losange, à côtés concaves, qui date du XIV^e^ siècle, et décore la tête de Dieu le Père également. Quant au nimbe carré proprement dit, on ne le rencontre guère, après le IX^e^ siècle, même en Italie, d'où il sort. Sur l'autel dédié à saint Ambroise, en 835, par Angilbert, cet archevêque porte un nimbe carré, tandis que saint Ambroise en a un circulaire. C'est qu'Angilbert, le donateur, offre, de son *vivant*, cet autel à saint Ambroise, mort depuis longtemps.

(*Note du Directeur.*)

paradis où coulaient l'Euphrate et les fleuves ses rivaux; où fleurissait la plus riche végétation, séjour défendu à la race d'Adam, après la chute, et confié à la garde des anges. C'est là cette pierre d'où jaillissent les eaux de cette vie éternelle que figurait le paradis terrestre, et à laquelle il a prêté son nom. Cette pierre était le Christ. De là coulent ces eaux fécondes qui désaltèrent éternellement. C'est une allusion au sacrifice eucharistique, où le Seigneur abreuve lui-même les âmes qui ont soif de la justice [1]. Pour trouver le sens de ces représentations, il suffit de rapprocher quelques textes bien connus. On aurait donc pu graver sur cet autel les vers qui servaient d'inscription à une Bible d'Ada, sœur de Charlemagne :

Hic lapis est vitæ, paradisi et quatuor amnes
Clara salutiferi pandent miracula Christi.

Ou bien ces vers de saint Paulin, évêque de Nole :

Petram superstat ipse petra Ecclesiæ
De qua sonori quatuor fontes meant
Evangelistæ viva Christi flumina [2].

Nous ne saurions partager l'avis de M. Heideloff, qui voit dans cet autel une œuvre contemporaine de Charlemagne. L'ornementation, le style des figures, la forme des caractères ne nous permettent pas de lui assigner une date antérieure au XI^e^ siècle [3]. Aujourd'hui cet autel est dans le cabinet de M. Leven, de Cologne.

1. Il serait facile d'entasser les textes. Cf. Isaïæ, cap. 48. — I Corinth., X, 4. « Et omnes eumdem potum spiritalem biberunt. Bibebant autem de spirituali, consequente eos petra. Petra autem erat Christus ». — Johann., cap. IV, versets 10, 13, 14 et 15 principalement. — Dans la consécration de l'autel, le pontife trace, avec l'eau bénite, quatre croix aux quatre angles de l'autel. — Sur le symbolisme de ces quatre croix, consultez Durand (*Rationale divin. offic.*, l. I, cap. 7, n° 14. — Ib. c. 8, n° 32).

2. S. Paulini *Opera*, p. 150, edit. Rosweid.

3. « L'Ornementation au moyen-âge », par M. C. Heideloff, liv. VIII, pl. III. Cet ouvrage, dans la partie graphique surtout, est fort remarquable. Toutefois, nous ne daterions pas comme M. Heideloff plusieurs monuments qu'il figure. Par exemple, personne en France ne verra une œuvre du XII^e^ siècle dans le tombeau de Louis-le-Sauteur (liv. VIII, pl. I). L'inscription dit bien que le comte mourut en 1123, mais c'est la date du décès, non du tombeau. Ce tombeau est du XIII^e^ siècle. Je ferai la même observation pour la tombe d'Adelaïde, sa femme (liv. VIII, pl. II). Les lettres de l'inscription ne sont pas des majuscules du XII^e^ siècle, comme le dit M. Heideloff, mais du XIII^e^. Au reste, tout se réunit pour appuyer notre sentiment : connaissait-on, au XII^e^ siècle, des églises percées de baies ogivales à trilobes aigus? C'est la forme qu'ont les baies sur le modèle d'église que tient la défunte. Je soumets cette observation à mon savant collègue.

Le trésor de l'église de Conques possède un autre autel portatif en porphyre. Cet autel est encadré de bandes d'argent estampées d'ornement. Des portraits en buste, placés dans des arcades cintrées, figurent Notre-Seigneur, sainte Foi et les apôtres; le tout niellé sur le métal. L'inscription, en caractères romains, donne la date précise :

ANNO AB INCARNATIONE DOMINI MILLESIMO C
SEXTO K^l^ JULII DOMNUS PONCIUS BARBASTRENSIS
EPISCOPUS ET SANCTÆ FID^is^ VIRGINIS MONACHUS
HOC ALTARE BEGONIS ABBATIS DEDICAVIT
ET DE † XPI ET SEPULCRO EIUS MULTASQUE
ALIAS SANCTAS RELIQUIAS HIC REPOSUIT.

Les C sont carrés, les O aigus, les G gothiques. On remarquera que la croix qui précède CHRISTI, écrit en grec, remplace le mot CRUCE [1].

L'ABBÉ TEXIER,
Chanoine honoraire de Limoges.

1. Cf. mon *Recueil des inscriptions limousines*, XII^e^ siècle, pl. I.

Outre ces trois autels portatifs signalés ici, M. Texier déclare, dans le cours de son manuscrit, qu'il a examiné, dans l'ancienne province du Limousin, « un autel portatif émaillé ». Depuis, cet autel a été vendu et a disparu du pays. Ainsi, avec ceux dont nous avons parlé (*Annales archéol.*, vol. IV, p. 248), voilà déjà huit autels portatifs enregistrés dans notre catalogue.

(*Note du Directeur.*)

MISAEL AZARIAS ANANIAS

ENCENSOIRS ET PARFUMS.

En physique, et surtout en chimie, les êtres naturels s'étudient par voie de décomposition; on analyse les qualités qui les constituent, pour en arrêter la définition complète. D'un objet donné, d'une pierre, par exemple, on examine les dimensions, la forme, le poids, la densité, la couleur, l'odeur même; on y passe la main pour en apprécier la surface, on la met sur la langue pour que le goût puisse en juger la saveur. Ce que le physicien fait pour les objets naturels, pour la création divine, l'esthéticien le répète pour les œuvres de l'art, la création humaine. C'est en conséquence de cette analyse que l'art s'est divisé en architecture, en sculpture, en peinture, en musique et en poésie.

L'art est l'expression de la beauté. Toute beauté qui se traduit par des dimensions s'appelle architecture; par des formes, sculpture; par des couleurs, peinture; par des sons, musique; par des voix, poésie. La beauté n'est pas autre chose que l'éclat, la splendeur, le plus haut degré de tout ce qui est. Des dimensions quelconques et dans lesquelles s'inscrit une bâtisse donnent pour résultat une construction; mais des dimensions ramenées à des proportions définies et reconnues comme belles, en vertu des lois que l'esthétique pose avec certitude, produisent un monument. Transfigurée par l'art ou la beauté, la maçonnerie se fait édifice, la construction s'élève à l'architecture. C'est ainsi qu'entre les mains de l'artiste, du créateur humain, la forme brute, la couleur insignifiante, le son inarticulé, la voix ou plutôt le cri, se transforment, montent et atteignent le beau, pour devenir sculpture, peinture, musique et poésie. A l'état ordinaire, la voix n'est que la parole; à l'état d'art, c'est l'éloquence ou la poésie.

Mais dans une œuvre d'art, comme dans un être naturel, il peut se trouver encore des qualités autres que celles dont nous venons de faire l'incomplète énumération. Les dimensions, les formes, les couleurs, les sons, etc., ne sont pas les seules qui s'attachent aux objets; il en est de plus fugitives, sans

doute, mais qui n'en sont pas moins réelles. L'une de ces qualités, à laquelle nous paraissons peu sensibles, jouit d'un grand honneur chez les Orientaux : c'est l'odeur. Les objets naturels dégagent un parfum comme ils contiennent une coloration, comme ils étalent une forme. Si la forme traitée par l'artiste devient sculpture, et la coloration peinture, pourquoi le parfum, traité par un créateur du beau, ne produirait-il pas un art entier, un art complet? Dans la Bible, Dieu lui-même, se faisant architecte et sculpteur, ordonne de construire le tabernacle et l'arche d'alliance, selon des dimensions qu'il précise et suivant une forme qu'il détermine ; sculpteur plus technique encore, il décrit la forme et l'attitude des chérubins qui doivent couvrir de leurs ailes le propitiatoire et l'oracle ; il désigne le chandelier à sept branches, et recommande à Moïse de tout faire exécuter suivant le modèle qu'il lui montre sur le Sinaï [1]. Peintre, il détermine la couleur et les ornements du voile et des rideaux qui doivent décorer le tabernacle ; il fixe la couleur et la matière des colonnes, la couleur des habits pontificaux et sacerdotaux. Mais ses ordres s'étendent même aux odeurs, et le trentième chapitre de l'Exode est consacré à la construction de l'autel des parfums, à la composition de l'huile sainte et du parfum sacré.

Le Seigneur dit à Moïse : « Prenez des aromates : le poids de cinq cents sicles de la myrrhe la première et la plus excellente ; la moitié moins de cinamome, c'est-à-dire le poids de deux cent cinquante sicles, et de même deux cent cinquante sicles de canne; cinquante sicles de cannelle au poids du sanctuaire, et une mesure de hin d'huile d'olive. Vous ferez de toutes ces choses une huile sainte pour servir aux onctions, un parfum composé selon l'art du parfumeur... » Le Seigneur dit encore à Moïse : « Prenez des aromates : c'est-à-dire du stacté, de l'onyx, du galbanum odoriférant et de l'encens le plus luisant ; que tout soit du même poids. Vous ferez un parfum composé de toutes ces choses, selon l'art du parfumeur [2], et ce parfum, mêlé avec soin, sera très-pur et très-digne de m'être offert. Lorsque vous les aurez battues et réduites toutes en une poudre très-fine, vous en mettrez devant le tabernacle du témoignage, qui est le lieu où je vous apparaîtrai. Ce parfum vous deviendra saint et sacré ; vous n'en composerez point de semblable pour votre usage, parce qu'il est consacré au Seigneur; quiconque en fera du pareil, pour le sentir, périra du milieu de son peuple [3]. »

Ces ordonnances sont explicites et détaillées ; elles constituent le parfum

1. « Inspice et fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est. » — *Exode*, XXV, 40.
2. « Thymiama compositum opere unguentarii. » — *Exode*, XXX, 35.
3. *Exode*, XXX, 23-38.

en élément d'un art spécial, elles font du parfumeur un artiste véritable. Partout dans l'Ancien-Testament, principalement dans le « Cantique des Cantiques », abondent les comparaisons tirées des fleurs et des substances odoriférantes. Rien n'est plus complexe ; il y a là une gamme de parfums aussi variée assurément que peut l'être, pour la musique, la gamme des sons, ou, pour la peinture, celle des couleurs. Pour faire un art, les éléments suffisaient et au delà. Comment donc est-il arrivé qu'avec ces prescriptions divines d'une part, de l'autre avec des substances odoriférantes aussi nombreuses, les parfums n'aient jamais pu être constitués en art véritable? Deux raisons peuvent servir à l'explication de ce fait.

Le parfum est subtil. A peine arrivé jusqu'à vous, il s'enfuit, se disperse et s'évanouit ; or l'art, pour s'établir, a besoin de durer; l'architecture est le premier de tous les arts surtout, parce que c'en est le plus solide et le plus immuable. Le son, élément de la musique, est aussi fugitif que l'odeur; mais on a trouvé moyen de le fixer par l'écriture, par des signes adoptés de tous, et dès lors on en a composé un art certain. Avant la notation, la musique existait à peine; c'était un art à peu près comme les populations errantes forment un peuple. Les nomades sont un agrégat humain qui se compose et se décompose au caprice de chacun, et au premier souffle venu, mais ils ne sauraient faire une nation; c'est une poussière d'hommes et pas un bloc de citoyens. Les parfums sont plus volages encore, et tant qu'on ne les arrêtera pas au moyen d'un système quelconque, il sera impossible de les faire entrer dans la famille des arts. Cette indépendance des parfums entre eux n'a pas permis de les définir avec netteté, et moins encore de les classer par groupes. Dès lors chaque odeur, n'ayant pas une nature spéciale, n'a pas de sens arrêté; tout homme l'apprécie à sa façon, et le même individu peut, à différentes époques ou en différents endroits, la juger différemment. Quand on flotte dans un pareil vague, il n'est pas possible de poser de règles; or, sans règles, sans esthétique, il n'y a pas d'art.

Une raison plus haute, une raison morale, a dû nuire aux parfums dans l'esprit des chrétiens, et par conséquent en empêcher la constitution à l'état d'art. Par leur nature, les parfums éveillent et irritent les sens; ils s'adressent à un organe assez grossier, celui qui prête le plus au ridicule, et vont produire en nous des sensations matérielles. Ils agissent directement et physiquement sur l'organisme comme les saveurs, comme la nourriture; ils gonflent ou raccornissent nos muscles, à peu près comme les aliments eux-mêmes. En échelonnant les sensations d'après leur nature et en montant des plus grossières aux plus délicates, il faut placer tout en bas celles du goût, et immé-

diatement après celles de l'odorat, puis celles de l'ouïe; les sensations qui nous arrivent par la vue sont les plus sublimes de toutes, de même que l'œil est le plus élevé de nos sens. Si jamais l'on fait un art avec les éléments du goût, l'art des odeurs sera constitué; mais nous sommes encore fort loin d'un pareil résultat. Les parfums peuvent tellement servir à satisfaire les appétits les plus grossiers de l'homme, que toute l'antiquité païenne en a usé pour la débauche. Si le vin enivre, le parfum entête, et l'un comme l'autre fut chez les païens un formidable instrument de vice. Lisez, dans Athénée, dans Apulée, dans Lucien, dans Plutarque, dans Pétrone et dans Horace, ces orgies où les parfums abrutissent l'homme. Le païen s'abreuve, se nourrit et s'habille d'odeurs; il nage, il respire, il vit tout entier dans une atmosphère parfumée. On avait créé un parfum spécial pour chaque partie du corps, et Antiphanes, cité par Athénée, dit que « pour se parfumer avec soin, il faut véritablement se laver les jambes dans l'aromate égyptien tiré d'une cassette d'or, les mâchoires et la poitrine avec la liqueur des dattes, les bras avec la menthe, les sourcils et la chevelure avec la marjolaine, le genou et le cou avec le serpolet [1]. » On se parfumait ainsi deux ou trois fois par jour, on se roulait sur des onguents aromatisés; à table, on se couronnait de fleurs; on mêlait au vin l'aloès, le cinnamome et le safran, et, pour boire ces odeurs liquides, on composait des coupes odorantes avec des parfums pulvérisés. « J'ai bien reconnu, dit Athénée, que les coupes les plus agréables sont ordinairement de terre cuite, comme celles qui nous viennent de chez les Cophtes; elles sont faites de terres mêlées et cuites avec des parfums [2]. » Les courtisanes buvaient particulièrement, dans des coupes odorantes, d'un sirop composé de poivre, de myrrhe, de cypre et de parfum égyptien. On peut dire que l'antiquité païenne s'est farcie de parfums comme nous emplissons certaines poulardes de truffes du Périgord.

Ces débauches de l'odorat, avivées encore par celles de la bouche, furent énergiquement condamnées par les Pères et les écrivains de l'Église primitive; il serait trop long de les citer ici. Tous, comme saint Clément d'Alexandrie, déclarèrent que les chrétiens devaient s'interdire les couronnes et les aromates, parce que cet usage pousse aux voluptés [3]. Pour détruire l'idolâtrie,

1. Athénée, *Banquet*, liv. xv, ch. 12.

2. Athénée, *Banquet*, liv. ii, chap. 2.

3. « Cororarum autem et unguentorum usus non est nobis necessarius; ad libidines enim et voluptates impellunt, maxime cum nox prope est. » — S. Clem. Alex., *Pædag.*, lib. ii, cap. 8. — Nous avons emprunté à M. Ch. Richelet, ancien bibliothécaire du Mans, correspondant des Comités historiques, quelques-uns des faits consignés ici; M. Richelet les a recueillis dans

Moïse, sur l'ordre de Dieu, défendit aux Hébreux de sculpter des images; pour enlever au libertinage au moins un de ses plus puissants auxiliaires, les premiers chefs de l'Église proscrivirent l'usage des parfums. Voilà, selon notre avis, le second et le plus fort obstacle à la constitution du parfum en art pendant le moyen âge.

Toutefois, c'est l'abus des parfums et non leur usage modéré qu'on tient en interdit : car, à toutes les époques, par ses prescriptions obligatoires et ses conseils facultatifs, le christianisme ordonne ou recommande l'usage des substances odorantes. L'huile des catéchumènes, l'huile des infirmes, et principalement le chrême, qui se compose d'huile d'olive et de baume, sont l'objet de cérémonies particulières; c'est l'évêque seul et non un simple prêtre qui peut les consacrer. Le chrême, exorcisé et béni, est salué (« ave sanctum Chrisma ») par l'évêque et les prêtres qui l'assistent, comme est salué un évêque lui-même ou un roi au moment de son sacre. Après l'Eucharistie, rien n'est plus honoré que les saintes huiles qui sont, en certaines circonstances, portées en procession et exposées à la vénération des fidèles [1]. Dans l'Église latine, le chrême se compose d'huile et de baume seulement; mais, dans l'Église grecque, à l'huile d'olive on ajoute le bois, le fruit et la liqueur de l'arbre à baume, le bois de casse, la cannelle, la myrrhe, le safran, l'essence de rose, l'encens blanc, tout ce qui dégage un parfum doux ou pénétrant. Dans l'une et l'autre Église, de ce chrême et de ces huiles saintes, on consacre les évêques, on sacre les rois, on ordonne les prêtres, on baptise les catéchumènes, on confirme les baptisés, on oint les mourants, on bénit le calice, la patène, les fonts baptismaux, les autels, les cloches et l'église entière. Le parfum sanctifié prend l'homme à sa naissance, le suit dans l'âge mûr et l'accompagne jusqu'à sa mort; c'est par lui que se font les pontifes, chefs de la communauté religieuse, et les rois, directeurs de la société civile; on en consacre enfin les plus précieux objets du culte chrétien.

Mais les cérémonies elles-mêmes de la religion ne s'accomplissent pas sans lui. L'huile des olives qui brûle dans les lampes, la cire des abeilles qui brûle sur les cierges sont parfumées, et l'encens, l'un des parfums les plus exquis, fume aux parties les plus solennelles de la messe, qui est le plus solennel des offices.

Nous avons en outre, dans la procession des Rogations et celle du Saint-Sacrement, une double fête des parfums : la fête des fleurs champêtres et la

une excellente et savante traduction annotée du *Cantique des Cantiques*, in-8° de 200 pages, Paris 1844.

1. M. l'abbé Pascal, *Liturgie catholique*, in-8°, col. 320.

fête des fleurs cultivées ou des jardins. Notre tâche est d'indiquer, non de décrire en détail, les sujets où les parfums jouent un rôle religieux; on ira donc chercher ailleurs ce qu'il ne nous est pas permis de donner ici [1]. Autrefois, à la Pentecôte, du haut des voûtes de nos cathédrales, on lâchait une colombe blanche, et l'on jetait des fleurs aux couleurs ardentes, pour imiter la descente du Saint-Esprit sur les apôtres en forme de langues de feu [2]. Aux grandes fêtes, non-seulement on jonchait de fleurs et d'herbes odoriférantes le pavé de nos églises, mais encore on couronnait de chapeaux de fleurs la tête des innombrables statues qui peuplent les parois, les tympans, les vousures et les niches des portails [3]. Dans son article sur l'ameublement des églises, M. le baron de la Fons nous fait connaître qu'en Picardie, aux grands jours de fête, on « torquait de fleurs sainte Barbe, » c'est-à-dire qu'on mettait un collier de plantes odoriférantes à la statue de la sainte [4]; à ce collier on joignait, pour la tête et la main droite, une couronne et un bouquet de fleurs. Ce qu'on faisait alors, on le pratique encore aujourd'hui, surtout pour les statues des patrons et de la sainte Vierge. A Rome, chaque année, le 5 d'août, jour de la fête de Notre-Dame-des-Neiges, on parfume de jasmin blanc Sainte-Marie-Majeure. Ce même jour, vers le milieu du IV^e^ siècle, des flocons de neige tombèrent du ciel pour dessiner le plan d'une église; c'est d'après ce plan, et sur l'emplacement où descendit la neige, que le pape Libère fit construire Sainte-Marie-Majeure. En mémoire de cet événement, chaque année, à pareil jour, du haut de l'entablement qui règne autour de la chapelle Borghèse de Sainte-Marie-Majeure, et qui la domine, des hommes invisibles jettent sur le clergé, pendant les offices de la messe et des vêpres, des flocons de jasmin d'Espagne.

Dans le calendrier, que de noms de saints et de saintes rappellent des noms de fleurs : saint Laurent et saint Florentin, sainte Marguerite et sainte Rose! Le nom d'Ambroise, dit Jacques de Voragine, vient de l'ambre odoriférante et précieuse [5]. Dans la légende et l'histoire, que de faits merveilleux em-

1. Lisez dans M. de Châteaubriand, *Génie du christianisme*, la description des Rogations et de la Fête-Dieu en France, surtout en Amérique.

2. Legrand d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Franç.*, t. II, p. 297-301; t. III, p. 163.

3. Un correspondant du Comité historique des arts et des monuments envoya, il y a quelques années, un texte ancien, recueilli par lui dans des archives, où le *couronnement* des statues d'un portail d'église, en certains jours de fêtes, était positivement mentionné. Ce texte nous a échappé complétement et nous n'avons pu le retrouver, malgré nos recherches; mais si par hasard le correspondant, à qui on le doit, lit cet article, il nous rendra service en nous le communiquant de nouveau.

4. *Annales Archéol.*, vol. IV, page 252.

5. *Legenda aurea*, de Sto Ambrosio.

baumés des plus doux parfums! Pendant les persécutions, les martyrs de Lyon écrivirent à leurs frères d'Asie une lettre qui est célèbre. Ils y parlent d'une couronne composée de fleurs, diverses en couleurs et en parfums, que les martyrs offrirent à Dieu avant leur mort [1]. C'est ainsi que, dans le tableau du peintre David, les Spartiates qui se préparent à la mort, dans le défilé des Thermopyles, se parfument d'huile et se couvrent de fleurs. Au baptême de Clovis, dit Grégoire de Tours [2], « on couvre de tapisseries peintes les portiques intérieurs de l'église, on les orne de voiles blancs; on dispose les fonts baptismaux; on répand des parfums; les cierges brillent de clarté : tout le peuple est embaumé d'une odeur divine. Dieu fit descendre une si grande grâce, qu'on se croyait transporté au milieu des parfums du paradis. »

Le 28 avril 1236, « quand on ouvrit le caveau où était la tombe de sainte Élisabeth, à peine la pierre qui la fermait eut-elle été soulevée qu'un délicieux parfum s'exhala de ses dépouilles sacrées. Les religieux furent pénétrés d'admiration pour ce gage de miséricorde divine, d'autant plus qu'ils savaient qu'on l'avait ensevelie sans arômes ni parfums quelconques... Ils se disaient les uns aux autres que sans doute ce corps délicat et précieux ne répandait aucune odeur de corruption dans la mort, parce que, vivant, il n'avait reculé devant aucune infection, devant aucune souillure pour soulager les pauvres... Le 1[er] mai [3], on éleva le corps de terre, on le porta en procession. Le lendemain matin, en ouvrant la châsse, scellée du sceau des évêques, où reposait le saint corps, on la trouva inondée d'une huile extrêmement subtile et délicate, et qui répandait un parfum semblable à celui du nard le plus précieux. Cette huile coulait goutte à goutte des ossements de la sainte, comme une bienfaisante rosée du ciel. A mesure qu'on recueillait ces gouttes ou qu'on les essuyait, il en reparaissait aussitôt d'autres presque imperceptibles, et formant comme une sorte de transpiration vaporeuse.

« A cette vue, le clergé et les fidèles éprouvèrent un nouvel accès de reconnaissance envers le divin auteur de tant de merveilles, et d'enthousiasme envers celle qui en était l'objet. Ils saisirent sur-le-champ, avec la pénétration que donne la foi, le sens symbolique et mystique de ce phénomène. « O beau « miracle! disaient-ils, digne d'elle, et conforme à toutes nos prières! Ces « ossements, qui ont été usés et brisés par tant d'exercices pieux et de « mortifications, exhalent un doux parfum, comme si on avait brisé le vase « d'albâtre qui renfermait le baume précieux de sainte Madeleine. Son corps

1. Voyez Eusèbe, *Hist. ecclésiast.*
2. *Hist. ecclesiast. Francorum*, lib. II.
3. Le premier jour du mois des fleurs

« distille une huile sainte et douce, parce que toute sa vie a regorgé d'œuvres « de miséricorde; comme l'huile surnage dans toutes les liqueurs où on la « verse, ainsi la miséricorde surmonte tous les jugements de Dieu. Il en coule « surtout de ses pieds, parce qu'ils l'ont tant de fois portée aux chaumières « des pauvres, et partout où elle trouvait quelque misère à soulager. Cette « chère Élisabeth, comme une belle et féconde olive toute fleurie et parfumée « par la vertu, a reçu comme l'huile le don d'éclairer, de nourrir et de guérir « à la fois. Combien d'âmes malades, combien de corps souffrants n'a-t-elle « pas guéris par sa charité et l'exemple de sa sainteté? Que de milliers de « pauvres elle a nourris et rassasiés de son propre pain! Par combien de « prodiges n'a-t-elle pas illuminé toute l'Église! C'est donc avec grande raison « que cette suave liqueur, cette huile odoriférante vient proclamer la sainteté « de celle qui a su briller d'un éclat si pur, guérir avec tant de douceur, « nourrir avec tant de générosité, et qui, dans toute sa vie, a répandu un « si riche et si fragrant parfum. » — « Cette huile précieuse fut recueillie, avec un soin religieux et un zèle immense, par le peuple; beaucoup de guérisons furent obtenues par son emploi dans de graves maladies ou pour des blessures dangereuses [1]. »

En Orient, patrie des parfums et du sensualisme sous toutes les formes, les odeurs servent plus fréquemment et plus abondamment même aux usages du culte chrétien. Ainsi, le chrême se compose, chez nous, d'huile et de baume seulement; d'après le rituel grec, c'est un amalgame de racines, de bois, de fruits, de fleurs, de sèves ou liqueurs odorantes de toute espèce. Si l'autel de Sainte-Sophie de Constantinople fut composé de toutes les substances précieuses connues, afin que les trésors de l'univers y fussent condensés, on peut dire que tous les parfums du monde se mêlent et se pétrissent ensemble pour composer le chrême grec. Chez nous, les consécrations s'accomplissent, et quatre des sacrements s'administrent avec une goutte de chrême, une goutte d'huile des catéchumènes et des infirmes; en Grèce, ce sont des flots d'huile et d'aromates qui servent aux mêmes usages. En 1839, j'ai assisté à un baptême conféré dans la petite église paroissiale d'Eleusis. Le catéchumène (le petit enfant) fut dépouillé de ses vêtements et plongé tout entier dans une tinette remplie d'huile d'olive. C'est le baptême par immersion, encore en usage dans ce pays tenace des mystères païens, et le

1. M. le comte de Montalembert, *Hist. de Ste Elisabeth de Hongrie*, p. 312-317. Rappelons seulement, pour mémoire, le gracieux miracle des roses. Elisabeth portait des aliments à des malheureux; son mari, voulant voir ce qu'elle tenait ainsi caché avec un grand soin, ouvrit le tablier de la sainte et n'y trouva que des roses épanouies.

catéchumène y est baigné, lavé, frotté dans plusieurs seaux d'huile. Avares d'huile, nous sommes également très-économes d'encens. Quelques grains d'encens servent pour tout un office, pour une grand'messe qui dure une ou deux heures; en Grèce, l'encens est prodigué comme l'huile. Au couvent athonite du Zôgraphou, j'assistai à un office du dimanche. C'est dans le porche intérieur ou narthex, et non dans l'église proprement dite, que se chantent les petites heures. Ce porche est entièrement séparé par un mur de refend de l'église, où l'on n'entre que par une porte qui donne dans la nef; cette porte resta fermée pendant les petits offices qui précédèrent la messe. Pendant que les heures se chantaient dans le narthex, les prêtres officiants, le diacre et le sous-diacre, préparaient dans l'église même tout ce qui était nécessaire à la divine liturgie qui allait s'accomplir. Les petites heures furent à peine terminées que les portes de l'église s'ouvrirent à deux battants, pour laisser entrer les autres moines et les assistants. Un spectacle assez étrange nous saisit : l'église entière était remplie de fumée, et cette fumée était celle de l'encens que le diacre et le sous-diacre avaient brûlé pendant les petites heures; ils avaient ainsi préparé l'église. C'est dans cette atmosphère embaumée, dans ce bain de parfums que nous fûmes plongés pendant toute la durée de l'office. En sortant de là, nous avions mal à la tête, parce que nos cerveaux latins ne sont nullement habitués à ces bains de vapeur odorante; mais les Grecs n'en étaient que plus alertes et plus gais, et, pendant l'office, cet encens, qu'ils aspiraient par tous les pores, semblait aviver l'ardeur de leurs prières.

Des reliques de sainte Élisabeth, de sainte Hedwige sa tante, et de sainte Walpurge sortait une huile bienfaisante; mais, en Orient, les saints dont les os distillent des liqueurs embaumées sont bien plus nombreux. Là, chaque saint et sainte est, pour ainsi dire, une source intarissable de parfums : les corps de saint Jean-Baptiste, de saint Démétrius, de saint Nicolas de Myre, de sainte Catherine et d'une foule d'autres sont des cassolettes à parfums. A Salonique, nous avons vu sortir des reliques de saint Démétrius, honorées dans la grande basilique qui porte son nom, de l'huile parfumée. Quant aux saints dont le nom rappelle celui des parfums et des fleurs, il est presque innombrable : sainte Enthalie au beau rameau vert, saint Hyacinthe à la fleur sanglante, saint Narcisse et saint Chrysanthe à la fleur de pourpre et d'or, saint Myron l'aromate incarné, sainte Myrope qui fait des parfums, les myrrophores ou les saintes femmes qui portent la myrrhe[1], tous précèdent ou suivent,

1. Nous disons, dans le *Manuel d'iconographie chrétienne*, page 344 : « Chez nous, trois femmes seulement apportent des parfums au tombeau de Jésus : Marie-Magdeleine, Marie, mère

dans le calendrier grec, ces charmants saints du mois de mai : saint Espérios la beauté du soir, sainte Glycerie et sainte Irène la douceur et la paix. Enfin au 20 de mai, ce mois des fleurs, tombe la fête de saint Thalalée dont le nom signifie végétation, verdure, bourgeon, feuille, rameau, fleur, fête, réjouissance, bonheur.

Mais à tous ces parfums, à tous ces saints qui les personnifient ou les rappellent, préside la mère de Jésus-Christ, la Vierge elle-même. Dans la légende et dans l'histoire, dans la poésie et la réalité, le nom de Marie est comme celui du parfum par excellence. Suivant une légende orientale, l'aïeule de la Vierge aurait conçu sainte Anne en respirant, dans un jardin, le parfum d'une rose. Plus tard saint Joseph fut reconnu comme devant être l'époux de Marie, parce qu'un bâton de bois sec, placé par lui dans le temple de Salomon, avait verdi et fleuri, tandis que les bâtons de ses rivaux restèrent secs et morts. Ensuite, une branche de lys à la main, l'archange Gabriel vint annoncer à Marie qu'elle serait la mère du Sauveur. Ordinairement on représente, dans la chambre où descend Gabriel et que Marie habite, un lys en fleur placé dans un vase. Un poëte [1] du moyen âge compare Marie à une fleur épanouie; suivant lui, Jésus, comme une abeille divine, vint s'abattre sur la corolle de cette fleur virginale; mais, au lieu de s'y poser quelques instants, il fut enivré par le parfum du calice céleste et s'y endormit neuf mois pour ne se réveiller que le jour de Noël. Fulbert, évêque de Chartres, au XI^e^ siècle, composa des répons qui se chantaient à la Nativité, en l'honneur de Marie et de l'enfant divin, tous deux assimilés à des fleurs.

Au XVIII^e^ siècle, on a supprimé de la liturgie française cette gracieuse poésie qui nous appartient cependant, et qui, jusqu'alors, avait glorieusement régné dans nos bréviaires diocésains.

de Jacques, et Marie Salomé. C'est plus conforme à l'Evangile. Dans l'Orient, la patrie des parfums, on double et au delà le nombre des myrrhophores. » En effet, elles sont au nombre de sept et sont appelées Marie-Magdeleine, Salomé, Ste Jeanne, Marie et Marthe sœurs de Lazare, Marie sœur de Cléophas, Ste Sôsanne. Nous ajouterons encore que c'est en Grèce, comme dans le pays qui leur convient le mieux, au monastere athonite de Saint-Paul, qu'on garde précieusement la myrrhe et l'encens qui furent offerts par les mages à l'enfant Jésus. Dans ce couvent, on nous montra, on nous fit respirer, parmi les objets du trésor sacré, soixante-douze petites boules d'encens et de myrrhe pétries ensemble par les mains de Constantin-le-Grand lui-même. C'est la femme mystérieuse, que les Grecs appellent la Belle-Marie, peut-être sainte Marie-Magdeleine ou l'une des myrrophores, qui apporta cet encens dans le couvent de Saint-Paul. Ce nombre de soixante-douze grains doit être symbolique et peut avoir rapport aux soixante-douze disciples de Jésus dont la vie fut toute parfumée de belles et bonnes œuvres. Cet encens et cette myrrhe, que les moines athonites croient avoir été offerts par les mages, répandent une odeur délicieuse.

1. Son nom m'échappe en ce moment.

Voici deux de ces charmants répons :

Stirps Jesse virgam produxit, virga que florem,
Et super hunc florem requiescit Spiritus almus.
Virgo, Dei genitrix, virga est; flos, filius ejus.

Ad nutum Domini nostrum ditantis honorem,
Sicut spina rosam, genuit Judæa Mariam,
Ut vitium virtus operiret, gratia culpam.

Né depuis treize jours seulement, Jésus est adoré par les mages qui lui offrent de l'or, de la myrrhe et de l'encens. Dans un grand nombre de sculptures et de peintures qui représentent cette scène, Marie tient à la main un bouquet de fleurs, tandis que l'enfant Jesus joue avec l'encens et la myrrhe qui lui sont présentés. Un parfum délicieux embauma la chambre où expira celle qui avait porté le Sauveur. Une odeur suave voltigea pendant trois jours autour du tombeau où fut ensevelie la Vierge, et des roses furent trouvées au fond du tombeau qu'elle venait de quitter pour être enlevée au ciel [1]. Là, dans le ciel, des prières vont la chercher et ses litanies l'appellent rose mystique, et le chapelet qu'on dit en son honneur n'est qu'une série de roses, un rosaire, comme on l'appelle. Aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, lorsqu'on figurait la Conception, en sculpture ou en peinture, on représentait Marie, les mains jointes, bénie par Dieu le Père et entourée des attributs dont on se plaisait à l'orner. En l'environnant d'un jardin, d'un lys, d'une rose, d'un cèdre, d'un olivier, on écrivait que, belle et sans tache, elle était comme un jardin fermé, un lys des vallées, une rose mystique, un cèdre élevé, un olivier remarquable. A cette époque, et bien avant encore, on la représente au sommet de l'arbre généalogique dont Jessé est la racine, dont David, Salomon et les rois de de Juda forment les branches; tenant Jésus dans ses bras, elle est assise, ou plutôt plongée dans le calice gigantesque d'une fleur. Mai, le mois des fleurs [2], lui est consacré, et il s'appelle le mois de Marie. A la création, Adam, d'après la Genèse, fut chargé par Dieu de donner un nom à tous les animaux qui venaient de naître; suivant les rabbins, Ève fut chargée ensuite, également par Dieu, de nommer une à une toutes les fleurs du paradis. Or Marie

1. *Legenda aurea*, de Assumptione beatæ Mariæ. — Au XIII^e^ siècle, le jour de l'Assomption, on bénissait des fleurs dans les églises. Guillaume Durand (*Ration. div. off.*, lib. VII, cap. 24, n° 10) dit : « Quare autem herbæ colligantur et benedicantur, in hoc festo, ipsa legenda indicet, quia beata Maria comparatur rosæ et lilio. »

2. « Mihi flos servit, » comme s'exprime Mai lui-même dans des vers latins où chaque mois de l'année annonce sa qualité spéciale. Avril dit : « Do gramen gratum. » Mai ajoute : « Mihi flos servit. » Juin termine le vers en disant : « Mihi pratum. »

est constamment appelée par les Pères et la liturgie la seconde Ève, l'Ève réparatrice; comme la première, elle devait prendre sous son patronnage les fleurs créées au mois de mai. Ève les nomme, Marie les protège. Mystiquement dans les textes, réellement dans les représentations figurées, Marie est une fleur vivante, un parfum incarné dans une Vierge, mère d'un Dieu.

Jésus lui-même, malgré la sévérité de sa doctrine et l'austérité divine de sa conduite, se laisse parfumer par l'huile odorante que la Madeleine répand sur ses pieds. Dans le sermon sur la montagne, il avait déjà proclamé la splendeur du lys : même dans toute sa gloire, dit-il, Salomon n'a jamais été paré comme le lys des champs [1].

Le christianisme, on le voit, possède des organes aussi délicats, plus délicats peut-être que le paganisme. Son architecture et sa sculpture pour la vue réunie au toucher, sa peinture pour la vue spécialement, sa poésie et sa musique pour l'ouïe, n'ont rien à envier aux autres époques de la civilisation humaine; mais l'odorat même eut, au moyen âge, une assez complète satisfaction. Il est probable qu'en faisant des recherches, et nous avons l'intention de nous y livrer, on trouverait que sur ce point encore le christianisme est très-supérieur au paganisme. Seulement, aux époques païennes, le parfum prostitué servait au vice; tandis que, pendant le moyen âge, on l'avait sanctifié, pour en faire un agent de vertu. Le moyen âge avait une sensibilité d'odorat telle qu'il a énuméré, parmi les tourments que le Sauveur endura dans sa passion, le supplice infligé à ce sens de l'Homme-Dieu. Ici encore nous valons donc beaucoup mieux que les Grecs et les Romains. Je ne ferai pas au moyen âge l'injure de le comparer à notre époque. Lors de la translation des restes de Napoléon, nous avons senti, dans les Champs-Élysées et sur l'Esplanade des Invalides, le vieux suif, les graisses fétides qui fumaient avec de l'essence de térébenthine dans des cassolettes de forme antique. Quand on brûle de l'encens de ce genre pour des obsèques impériales, on doit s'avouer vaincu par la délicatesse de nos ancêtres.

Pour en finir sur les parfums religieux, disons qu'il faut placer en première ligne l'huile et le baume, car ils sont indispensables dans les consécrations et dans l'administration du Baptême, de la Confirmation, de l'Ordre et de

1. « Considerate lilia agri quomodo crescunt. Non laborant neque nunt. Dico autem vobis quoniam nec Salomon, in omni gloria sua, coopertus est sicut unum ex istis. » — S. Mathieu, VI, 28-29.

2. On lit dans la *Légende dorée :* « Fuit (dolor) in odoratu, quia magnum fœtorem sentire potuit (Christus) in loco Calvariæ, ubi erant corpora fœtida mortuorum. » — *Legenda aurea*, « de Passione Christi. » — Plus bas, la *Légende* ajoute encore : « Dederunt (milites) ei (Christo) acetum cum myrrha et felle mixtum, ut ex aceto citius moreretur,... et ex myrrha pateretur olfactus, et ex felle, gustus.

l'Extrême-Onction. Immédiatement après ces parfums d'absolue nécessité, s'offre l'encens, qui n'est pas rigoureusement nécessaire pour la validité des actes religieux, mais dont l'usage fait cependant partie presque intégrante des offices. C'est aux processions, à la messe, à la partie solennelle des vêpres, aux saluts, que l'encens se brûle particulièrement. Une autre fois, nous pourrons faire sur ce point un article liturgique; aujourd'hui, nous devrons nous contenter de dire un mot des encensoirs. Si le parfum fut presque élevé à la dignité d'art par le christianisme, les vases destinés à le contenir, à le transporter, à le dégager, furent eux-mêmes des œuvres remarquables. Pour ne parler que des encensoirs, il y a peu d'objets où l'art de l'ornemaniste, du fondeur, du ciseleur, de l'émailleur se soit exercé avec plus de talent, de verve et de succès; la pièce dont nous offrons aujourd'hui la gravure est, aux yeux de tous ceux qui l'ont vue, amis ou ennemis du moyen âge, une œuvre fort belle. L'année dernière, au mois de juin, nous allions visiter la cathédrale de Tournai en compagnie de M. Le Rieque de Monchy, un de nos abonnés, et de M. Contencin, alors secrétaire général de la préfecture du Nord, aujourd'hui sous-préfet de Cambrai. M. Le Rieque de Monchy, instruit de notre empressement à rechercher, décrire, et faire graver tout ce qui concerne l'ameublement et l'ornementation ecclésiastiques du moyen âge, nous fit savoir que M. Benvignat, architecte de la ville de Lille, possédait un encensoir qui devrait nous intéresser. Sur cette assurance, confirmée par M. de Contencin qui connaissait l'objet, nous allâmes le lendemain, conduit obligeamment par M. Le Rieque de Monchy, voir cette pièce qu'on disait curieuse. M. Benvignat nous montra avec une singulière bienveillance tout ce qui rentrait dans nos études, et particulièrement l'encensoir. Nous ne pouvions pas nous attendre à trouver un si admirable objet. L'encensoir que nous avions vu à Trèves, ceux qui sont sculptés ou peints dans nos monuments, ceux que nous avions observés dans plusieurs églises de France ou dans quelques collections d'antiquaires, ne pouvaient pas nous donner une idée de l'encensoir de Lille. Théophile seul décrit des objets plus riches encore [1]; mais, dans une description, on fait ce qu'on veut, et nous avions jusqu'alors taxé Theophile d'exagération et de poésie. A notre sens, le moine didactique du XII^e^ siècle poursuivait un idéal qu'il était impossible à la pratique de réaliser. Lorsque nous avons vu de nos yeux et touché de nos mains cet idéal exécuté dans l'encensoir de Lille, notre amour pour le moyen âge a véritablement redoublé. M. Benvignat nous apprit qu'il avait trouvé cet objet dans la ferraille d'un marchand

1. Théophile. *Diversarum artium schedula.*

de débris, dans un tas de chaudronnerie à vendre, à fondre, à battre et à forger à neuf. Le jeune architecte, qui avait reconnu une perle dans ce fumier, demanda à l'acheter, en donna ce qu'on voulut, peu de chose du reste, tant cela paraissait insignifiant, vieux et méprisable, et emporta son petit trésor chez lui. En nous voyant admirer ce cuivre magnifique, M. Benvignat se félicita de nouveau d'avoir arraché à la destruction, pour cinq ou six francs, une belle œuvre d'art. Spontanément, et avec une bonté qui a droit à notre plus vive reconnaissance, M. Benvignat mit l'encensoir à notre disposition. Nous avions à peine espéré qu'on nous en laisserait prendre un dessin que M. de Contencin s'offrait obligeamment d'exécuter pour les « Annales Archéologiques » ; M. Benvignat nous a envoyé l'objet même que nous possédons depuis quatre mois à Paris, que M. Viollet-Leduc a dessiné, que M. Gaucherel a gravé, et que nous avons fait mouler. Sur ce moulage, qui sera réparé et complété, car malheureusement les ailes de l'ange, les trois chaînes et la boucle manquent, nous ferons fondre et ciseler des encensoirs identiques, comme nous avons fait fondre la clochette romane à jour, comme nous avons fait exécuter le calice d'Hervée, qui sont de la même époque, époque véritablement souveraine, et, avec l'assentiment de M. Benvignat, nous les jetterons dans le commerce. Petit à petit, le calice d'Hervée chassera les calices modernes en tulipe, la clochette à jour de M. Querry couvrira la voix des sonnettes pleines et criardes de notre temps, et l'encensoir de M. Benvignat prendra la place de ces affreux vases qu'on nous fait aujourd'hui et qu'on ne sait comment nommer. Le meilleur moyen de faire une révolution dans l'art actuel en général, et particulièrement dans l'orfévrerie, c'est probablement celui que nous prenons. Pour effrayer et mettre en fuite les chauves-souris, il suffit de faire du jour autour d'elles. Quand, chez nos orfèvres, bijoutiers et fondeurs, on verra, en regard des croix, chandeliers, calices, clochettes et encensoirs modernes, la copie rigoureuse de la croix de M. Labarte, des chandeliers de M. du Sommerard, du calice de Troyes, de la clochette de Reims, de l'encensoir de Lille, le prétendu art de ce temps-ci se sauvera pour ne plus revenir. Nous ferons savoir par les « Annales » l'époque où nous aurons de ces encensoirs et le prix auquel ils pourront revenir. Dieu veuille que d'ici à bientôt nous trouvions une navette de l'époque, du style et de la matière de cet encensoir. Si l'un de nos abonnés en connaissait, ce serait nous rendre un grand service que de nous en envoyer le dessin et la description, sinon l'objet lui-même.

L'encensoir de M. Benvignat devait inspirer M. Viollet-Leduc et M. Gaucherel. Le premier a fait une admirable dessin que le second a gravé admira-

blement. Nous serions bien heureux si, dorénavant, nous pouvions offrir dans chacun de nos numéros une planche aussi remarquable. Du reste, les beaux objets produisent les belles œuvres, et cette gravure n'est pas la dernière de ce genre que nous publierons. Quelques lignes de description suffiront pour faire connaître cet encensoir, dont MM. Viollet-Leduc et Gaucherel donneront, dans une autre livraison des « Annales », un ensemble restauré et des détails nécessaires.

Cet encensoir a juste la dimension de notre gravure : en hauteur 16 cent. 6 mil. (un peu plus de 6 pouces), et 10 cent. à son plus grand diamètre dans œuvre ; l'épaisseur n'est pas de 2 mil. au pied, elle n'atteint même pas 2 mil. dans tout le corps de l'objet. La cassolette proprement dite ou la cuvette pèse 275 grammes, le chapeau ou la partie supérieure 375 grammes; en tout 670 grammes, c'est-à-dire pas une livre et demie. Voilà, avec une livre et demie de cuivre arrondi en deux sphéroïdes de 32 cent. de circonférence, et monté à 16 cent. 6 mil. de hauteur, ce que le moyen âge a fait. Dans les grandes choses, c'est plus magnifique encore, et nous le montrerons quand nous ferons graver un candélabre qui a huit mètres de hauteur et une couronne ardente qui en a dix-sept de circonférence. L'art chrétien fait des chefs-d'œuvre en grand et en petit, comme le Créateur avec l'hysope et le cèdre, avec le grain de sable et la montagne. Il n'y a pas d'art digne de ce nom qui ne doive en faire autant. Nous aurons donc la générosité de ne pas comparer cette orfévrerie du moyen âge avec les lourds, pesants et laids encensoirs de vermeil donnés à la cathédrale de Reims par le roi Charles X à l'époque de son sacre ; ces énormes pièces ont coûté jusqu'à 7,000 francs. Il est inutile de donner d'autres mesures de notre encensoir, puisque le dessin, qui est de grandeur naturelle, les porte avec lui. En cuivre jaune, fondu et ciselé, ce bel objet est complétement à jour ; il est probable que la partie inférieure, ou la cassolette proprement dite, contenait une doublure, une cuvette en métal plein, pour empêcher les cendres et les charbons de passer à travers les jours. Le pied est formé d'une rose à six lobes, comme les roses qui couronnent les fenêtres de la cathédrale de Reims. C'est un de ces encensoirs à trois chaînes et à trois compartiments, comme Innocent III et Guillaume Durand semblent les préférer pour une raison mystique des plus profondes, car ils y voient les trois unions du corps, de l'âme et de la divinité dans le Christ [1]. L'ornemen-

1. « Nam sicut in thuribulo pars superior et inferior tribus catenulis uniuntur, ita tres in Christo sunt uniones quibus divinitas et humanitas conjunguntur. Una carnis ad animam, unio divinitatis ad carnem, et unio divinitatis ad animam. Quidam autem quartam unionem assignant, videlicet deitatis ad compositum ex anima simul et carne; nam et quædam thuribula quatuor

tation végétale et animale rappelle exactement celle des chapiteaux de nos églises élevées à la fin du XII^e^ siècle ou au commencement du XIII^e^. Ces oiseaux, ces dragons et ces lions, qui mordent deux à deux les rinceaux où ils s'embarrassent, où ils s'enchevêtrent, se retrouvent à peu près identiques sur les chapiteaux du chœur et du sanctuaire de Saint-Germain-des-Prés; c'est la belle époque où le roman va céder la place au gothique, où le cintre alterne encore avec l'ogive.

Dans le bas, au pied, c'est la rose à six lobes, l'ornementation purement géométrique; au milieu, sur le ventre de la cassolette et du couvercle, c'est la végétation et l'animal; dans le haut, c'est l'homme; plus haut encore, tout au sommet, c'est l'ange. La calotte, en effet, se couronne de trois petits personnages accroupis regardant un ange assis sur un trône. Ces trois jeunes hommes, comme leur nom gravé sur des tranches le déclare positivement, sont les trois jeunes Hébreux qui vivaient en captivité à Babylone avec le prophète Daniel, du temps de Nabuchodonosor; ils s'appellent :

ANANIAS. — MISAEL. — AZARIAS.

Ceux qui ont vu, à l'un des plafonds du Louvre, le tableau de M. Ingres, représentant l'apothéose d'Homère, se rappelleront que l'*Iliade* et l'*Odyssée*, personnifiées par le peintre, sont à peu près dans l'attitude de ces jeunes hommes et assis de même au bas du trône où Homère est assis. Il n'est pas jusqu'à la jeune et aventureuse *Odyssée* qui ne croise ses jambes et ne repose sa tête sur l'une de ses mains, à peu près comme ici Ananias. Les trois jeunes Hébreux ayant refusé de fléchir le genou devant la statue d'or que Nabuchodonosor avait érigée sur une place publique, le roi de Babylone les fit précipiter dans une fournaise ardente. Mais le Seigneur leur envoya un ange qui commanda aux flammes de ne pas les toucher [1]. Le quatrième personnage

habent cathenulas. » — Innocentii III, *De sacro altaris mysterio,* lib. II, cap. 17. — Quant à Guillaume Durand, il copie littéralement le pape Innocent III. Voyez le *Rationale divinorum officiorum*, lib. IV, cap. 10, n° 2.

1. Nous avions l'intention de donner des renseignements curieux que M. l'abbé Billiard, prêtre, professeur au petit séminaire de Langres et l'un de nos abonnés, a bien voulu nous envoyer, à notre prière, sur les trois enfants. Langres honorait d'un culte particulier les trois enfants dont elle possédait les reliques, comme Cologne possède celles des mages. La longueur de notre article nous oblige, à notre vif regret, de ne pas faire usage aujourd'hui des notes fort intéressantes de M. l'abbé Billiard. Toutefois, à l'occasion d'un travail sur un autre sujet, nous reviendrons sur les trois enfants dont les restes avaient reçu un asile chez nous, et nous donnerons en entier la lettre de M. l'abbé Billiard avec les autres renseignements qu'il pourra se procurer encore sur les jeunes Hébreux de Babylone, appelés à Langres les BENEDICITE.

est donc cet ange; il tient à la main gauche un objet circulaire, espèce de globe aplati que les anges byzantins tiennent presque toujours, et qui est appelé le sceau de Dieu. C'est en effet le sceau dont Dieu scelle, pour ainsi dire, les ordres qu'il charge ses anges d'aller exécuter. Les trois enfants, ainsi miraculeusement préservés de l'atteinte des flammes, entonnèrent cet admirable cantique où la nature universelle, terre et ciel, soleil, étoiles et lune, pluie et rosée, feu et froid, glaces et gelées, nuits et jours, éclairs et tonnerres, montagnes et collines, plantes et arbres, fontaines, fleuves et mers, poissons et oiseaux, bêtes fauves et troupeaux, hommes et nations, prêtres, âmes des justes et des saints, sont conviés à louer le Seigneur [1]. Remarquez d'abord ces plantes, ces feuillages, ces rinceaux, ces oiseaux, ces dragons, ces lions qui tapissent, ou plutôt qui composent le petit globe formé par la cassolette et le couvercle de l'encensoir; ne seraient-ils pas venus, ici, à l'appel du cantique des trois enfants, pour bénir le Créateur? Quant à Ananias, Misaël et Azarias, ils louent Dieu qui les a délivrés de la flamme et de la mort [2]. Un encensoir, qu'on remplit de charbons ardents sur lesquels se consume l'encens, peut vraiment s'assimiler à une fournaise; c'est une charmante, une profonde, une admirable idée que d'avoir ainsi représenté, comme sortant de cette petite fournaise et délivrés par l'ange de Dieu, les trois jeunes Hébreux de Babylone. Dans leur cantique, disions-nous, les trois enfants invitent la nature entière à prier, louer et adorer Dieu; mais un mode de la prière, une manifestation sensible de la louange et de l'adoration a toujours été l'offrande et l'évaporation de l'encens. En montant au ciel, la fumée odoriférante est l'image de la prière humaine qui s'élève jusqu'au

1. *Prophetia Danielis*, cap. III.

2. « Benedicite Anania, Azaria, Misaël Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula. — Quia eruit nos de inferno et salvos fecit de manu mortis, et liberavit nos de medio ardentis flammæ, et de medio ignis eruit nos. » — *Proph. Daniel.*, cap. III, v. 88.

L'ancienne église abbatiale de la Chaise Dieu, en Auvergne, possède une série considérable de tapisseries historiées qui datent du XVIe siècle. Là, en vertu de l'esprit qui a gouverné toutes les époques du moyen âge, les faits principaux de l'Ancien Testament sont opposés à ceux du Nouveau, comme l'image à la réalité. Sur l'une de ces tapisseries, Jésus descend aux enfers, après sa mort et avant sa résurrection. Il brise les portes du royaume infernal, et tire Ève et Adam de la gueule du démon. Jésus, dans cette scène, est assimilé à l'Ange qui descend dans la fournaise et en tire les trois jeunes Hébreux. Au-dessous du tableau, on voit la légende suivante :

Rex Nabuchodonosor tres pueros in fornacem ardentem misit;
Ad quos Angelus Dei profficiscens ab ardoribus præservavit
Ita veteres patres dyabolus in infernum captivos duxit;
Ad quos Redemptor noster sua bonitate descendens liberavit.

M. Achille Jubinal a publié cette tapisserie et toutes celles de la Chaise-Dieu dans son grand ouvrage in-f°, *les Anciennes tapisseries historiées*.

trône de Dieu [1]. L'encens résume, en quelque sorte et sous une forme matérielle, tous les modes possibles de l'adoration. Mais, de même que l'âme habite et loge dans notre corps qui lui sert d'enveloppe, et d'où elle sort échauffée par la passion; de même l'encens, jeté dans l'intérieur de cette cassolette sur des charbons ardents, est comme une âme qui se dilate et s'envole. Cette âme monte vers Dieu après avoir traversé les plantes, les animaux et les hommes qui couvrent les parois de l'encensoir, ou plutôt c'est l'âme de ce petit monde représenté par quelques plantes, par douze animaux, trois enfants et un ange. Ce cantique, ainsi fondu et ciselé, ainsi réalisé matériellement dans une belle œuvre d'art, est le résultat d'une de ces idées symboliques dont le moyen âge, et le moyen âge seul, était pétri pour ainsi dire. Nous supplions nos adversaires, les amoureux de l'art antique, de nous montrer une cassolette païenne plus poétique dans la pensée, plus belle dans la forme, plus parfaite dans l'exécution que la cassolette de M. Benvignat. Cette œuvre n'est pas l'unique : il y en avait comme celle-là, comme la croix de M. Labarte, comme la clochette de M. Querry, par milliers dans la France, par millions dans l'Europe.

L'inscription suivante, peu facile à comprendre et en trois vers hexamètres, est gravée sur la circonférence de l'encensoir, en bas de la partie supérieure, en haut de la partie inférieure :

† HOC · EGO · REINERUS · DO · SIGNVM · QVID · MICHI · VESTRIS ·
EXEQUIAS · SIMILES · DEBETIS · MORTE · POTITO ·
ET · REOR · ESSE · PRECES · VRANS · TIMIAMATA · CHRISTO ·

Sur la gravure on a la forme exacte des lettres avec les abréviations de certains mots et la ponctuation absolument telle qu'elle existe. Ainsi nous pouvons nous dispenser de reproduire ici complétement cette forme, ces abréviations, cette ponctuation; les caractères ordinaires de la typographie ne le permettent pas. Disons seulement que CHRISTO est écrit, avec abréviation, en lettres grecques (XPo), comme on l'a pratiqué pendant presque tout le temps du moyen âge. L'O est plus petit que le P et le X, parce que le graveur ayant mal pris ses dimensions, il ne restait plus de place. Un point milieu sépare chaque mot; mais le graveur de lettres, distrait, comme ils le sont encore tous, comme ils l'ont toujours été, a placé son point dans le second vers, non seulement à la fin de *Similes*, mais encore entre l'*e* et l'*s* finale (SIMILE.S.). De

1. Voyez, dans l'*Apocalypse*, le symbolisme complet des parfums et des prières.

même il est probable qu'on lui doit VRANS, au lieu de *Vrens* dans le troisième vers.

Comme toute la poésie latine de cette époque, ces vers sont embarrassés; le moyen âge était fort mal à-l'aise dans cette langue païenne de Rome, ainsi que Suger, dans » De administratione suâ », en fournit plus d'une preuve. Quoi qu'il en soit, cette inscription, sauf meilleure explication qui nous serait donnée par nos lecteurs, et que nous publierions avec empressement, doit signifier ceci :

Moi, Reinerus, je donne ce gage. A moi, en possession de la mort, vous me devez quelques preuves semblables d'amité. Les parfums qu'on brûle en l'honneur du Christ sont, à mon avis, des prières.

Le prêtre, le moine Reinerus doit s'adresser à ses confrères et leur demander, en retour de ce présent, des prières après sa mort. Qu'était ce Reinerus? Nous ne le savons pas, et nous ne le saurons peut-être jamais.

DIDRON.

MÉLANGES ET NOUVELLES.

Création d'un Comité archéologique à Troyes. — Congrès archéologique de Metz.

DÉMOLITION DE LA FLÈCHE ET DE LA TOUR DE SAINT-DENIS.

Création d'un Comité archéologique à Troyes. — Le projet d'un Comité archéologique pour la conservation des monuments religieux du diocèse de Troyes vient enfin de se réaliser. Mgr Debelay, évêque de Troyes, a rendu, en date du 2 avril dernier, l'ordonnance suivante, que nous croyons fort utile à publier, parce que certainement le Comité de Troyes fera naître l'idée de créer ailleurs une société semblable :

« Considérant la richesse monumentale de notre diocèse, sans contredit l'un des plus remarquables de France à raison de l'antiquité, du nombre et de la beauté des édifices religieux; — considérant que ces monuments des âges de foi, exposés par le malheur des temps à divers genres d'un vandalisme déplorable, réclament un prompt secours; qu'une institution, qui attirerait à un centre commun les connaissances de l'art chrétien éparses çà et là, pour les répandre ensuite et les appliquer dans l'intérêt de tous, est d'une utilité généralement sentie et déjà justifiée par l'expérience; — considérant, en outre, que les Églises, bien que pour la plupart dépouillées de leurs objets mobiliers et ornements antiques, possèdent encore certains objets d'art, dont nous devons, pour la gloire du culte sacré et par respect pour les intentions des pieux donateurs, assurer la conservation; — considérant, enfin, que les documents manuscrits, imprimés et traditionnels de l'histoire du diocèse, qui peuvent être si glorieux à la religion et d'un si haut intérêt pour la postérité, disparaissent chaque jour, et qu'il est grandement temps d'en recueillir les débris; — vu les circulaires des 29 décembre 1834, 25 février 1837 et 27 avril 1839, par lesquelles M. le ministre de la justice et des cultes recommande aux préfets et aux évêques de veiller à ce que les

travaux qui s'exécutent dans les églises ne soient pas des occasions de mutilation, et que les objets mobiliers intéressants pour les arts ne soient pas distraits de leur destination primitive; — nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Un Comité archéologique, pour la conservation des monuments religieux du diocèse de Troyes, est établi dans notre ville épiscopale. — Le Comité se compose du président-né, de deux vice-présidents, d'un inspecteur, d'un secrétaire-archiviste, d'un secrétaire-correspondant, de membres titulaires résidents et non résidents. — Tous les ecclésiastiques du diocèse sont de droit correspondants du Comité. De savants laïques, qui voudraient bien nous prêter le secours de leurs lumières, pourraient être, au même titre, invités à prendre part aux travaux du Comité. — L'Évêque est le président-né; il en remplira les fonctions toutes les fois qu'il assistera aux séances. En son absence, il sera représenté par un de MM. les vice-présidents. Cette dernière dignité est dévolue, de droit, à nos deux grands vicaires légaux. — L'inspecteur, le secrétaire-archiviste et le secrétaire-correspondant seront toujours à la nomination épiscopale. — Les attributions du Comité seront : 1° de veiller à la conservation et réparation des édifices diocésains; 2° de donner son avis sur les travaux d'ornementation; 3° de tenir un état exact des objets antiques et précieux du mobilier des églises; 4° de former la statistique monumentale religieuse du pays; 5° de recueillir les documents relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Troyes. — Les moyens d'action du Comité seront principalement : la correspondance, l'inspection, la consultation. La correspondance aura pour base un Questionnaire directorial relatif au but de cette institution; il sera prochainement adressé à MM. les correspondants. L'inspection des églises se fera par l'inspecteur titulaire ou par des inspecteurs délégués. Un compte exact des visites sera rendu au Comité. Les consultations, relatives aux réparations et à l'ornementation des églises, nous seront adressées directement, sous bandes, comme affaires ecclésiastiques. — Toutes les pièces relatives aux séances de la commission archéologique, à la correspondance, aux inspections et consultations, seront déposées aux archives du Comité, qui, à dater de ce jour, formeront une annexe de notre secrétariat. — Une salle du palais épiscopal sera spécialement destinée à recevoir une collection d'objets d'art, d'antiquités, de statues, châsses, reliquaires, anciennes boiseries, morceaux d'architecture et de sculpture, bas-reliefs, vitraux peints, émaux, tableaux, portraits de saints, d'évêques, de personnages du diocèse de Troyes, vieux missels, rituels, livres de liturgie, d'histoire locale, etc. On recevra avec reconnais-

sance tous les objets que les possesseurs voudront bien déposer dans cette salle, qui, plus tard, formera un Musée diocésain. Les noms des déposants et les objets donnés seront consignés par le secrétaire-archiviste dans un registre particulier. — La commission tiendra, chaque mois, une séance ordinaire. Le président-né la réunira en séance extraordinaire toutes les fois qu'il le jugera nécessaire. — MM les membres titulaires non résidents ont les mêmes droits que MM. les membres titulaires résidents. MM. les correspondants pourront, avec l'autorisation du président-né, assister aux séances; mais ils n'auront pas voix délibérative. »

En conséquence, le Comité se compose d'un président, qui est Mgr l'évêque lui-même; de deux vice-présidents, MM. Martin et Roger, vicaires généraux; d'un inspecteur, M. Tridon, chanoine honoraire, correspondant du Comité historique des arts et monuments; d'un secrétaire-archiviste, M. Coffinet, chanoine, secrétaire de l'évêché; d'un secrétaire-correspondant, M. Roisard, chanoine, vicaire général honoraire. Les membres titulaires du Comité sont : MM. Bacquiat, supérieur du grand séminaire; Guyot, supérieur du petit séminaire; Marion, curé de Sainte-Madeleine de Troyes; Bourcelot, curé de Saint-Urbain de Troyes, correspondant du Comité historique des arts et monuments; François, directeur au grand séminaire; Dret, directeur au petit séminaire. — Nous avons transcrit en entier cette ordonnance, parce que les dispositions nous en paraissent excellentes, et qu'elle peut servir de modèle à l'établissement de Comités analogues dans d'autres diocèses et départements de France. M. Coffinet, chanoine, secrétaire de l'évêché, à qui l'on doit en partie la réalisation de ce projet de Comité, voudra bien recevoir nos sincères félicitations. Quant à Mgr Debelay, il a droit aux respectueux remerciements de tous les archéologues de France, de toutes les personnes qui aiment et étudient les monuments religieux du moyen âge. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des travaux que va produire le Comité de Troyes. M. le ministre de l'instruction publique, informé par Mgr Debelay qu'une Bibliothèque archéologique allait être créée au palais épiscopal, à côté et comme complément du Musée archéologique, s'est empressé d'envoyer à cette Bibliothèque les principales et magnifiques publications du Comité historique des arts et monuments. Ainsi, le Comité de Paris vient en aide à toutes les Sociétés archéologiques qui s'organisent en France en ce moment.

Congrès archéologique de Metz. — Le lundi 1er juin prochain, la Société française pour la conservation des monuments historiques ouvrira un Congrès, comme fut ouvert, en 1845, le Congrès de Lille. La lettre et les questions, que

nous transcrivons plus bas, viennent de nous être adressées par MM. les membres de la commission préparatoire du Congrès. De tous les programmes rédigés jusqu'à présent pour ces réunions archéologiques, celui-ci nous paraît le mieux fait et le plus complet. Les questions y sont importantes, quelques-unes pratiques, et presque toutes de nature à soulever des discussions sérieuses. On ne s'en étonnera pas, quand nous dirons que M. le baron de Roisin et M. Reichensperger ont beaucoup contribué à la rédaction de ce programme. Voici la lettre :

« Par sa position voisine de la Belgique, du grand-duché de Luxembourg, de la Prusse et de la Bavière rhénanes, Metz a paru être un des points de ce royaume les plus propres à faciliter le concours des savants français et étrangers, et à établir entre eux ces échanges de communications historiques et artistiques dans lesquels tous trouvent également à profiter. L'origine de Metz se perd dans les temps les plus reculés. Successivement cité gauloise, municipe romain, capitale du royaume d'Austrasie, puis du royaume de Lorraine, enfin ville épiscopale, libre et impériale, avant d'être définitivement réunie à la France en 1552, elle offre aux recherches et aux méditations des annalistes, dans les phases de son histoire, une suite de sujets d'étude plus nombreux, plus variés et plus attrayants que la plupart des autres villes de France. Les archéologues trouvent à étudier, tant dans son enceinte que dans la contrée qui l'environne, un assez grand nombre de monuments dignes d'intérêt. Nous en mentionnerons particulièrement deux qui occupent le premier rang : l'aqueduc de Jouy (à dix kilomètres de Metz), l'un des plus beaux débris de ces gigantesques travaux dont la main des Romains avait couvert le sol gaulois; et la cathédrale de Metz qui, par son élévation, sa hardiesse, sa légèreté, la grâce de ses formes architectoniques, l'éclat de ses vitraux, dispute la palme aux plus majestueuses basiliques de la chrétienté. Metz n'est pas resté en arrière de l'heureux mouvement de réaction qui, en France et ailleurs, pousse tant d'intelligences d'élite vers l'étude de ces admirables monuments du moyen âge, que le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècles dédaignaient, et qu'ils ne comprenaient même pas. Par l'intervention d'une commission d'archéologie créée dans le sein de l'Académie royale de Metz, et grâce à l'appui bienveillant qu'elle a trouvé dans l'administration supérieure du département, de vieilles églises sont arrachées à la démolition qui les menaçait, et d'autres, à moitié ruinées, se relèvent sur leurs anciens plans. Ailleurs, un grand nombre de statues et de fresques ont été dégagées de l'ignoble badigeon sous lequel elles avaient disparu. Les monuments de l'époque gallo-romaine ne sont pas non plus négligés : des fouilles sont faites sur divers points du département de la

Moselle, et les objets de sculpture qu'on découvre sont recueillis dans le bâtiment de la bibliothèque de la ville. Cette bibliothèque possède des manuscrits précieux et des éditions rares appartenant aux premières années de l'invention de l'imprimerie : ces richesses littéraires seront à la disposition des Membres du Congrès.

« La Société française a décidé qu'avant de se séparer, le Congrès archéologique de Metz se transporterait à Trèves. Cette course qui se fait en quelques heures, sur les bateaux à vapeur de la Moselle, ajoutera beaucoup à l'intérêt de la réunion annuelle de 1846. Au seul nom de Trèves, qui ne se rappelle aussitôt les riches souvenirs historiques de cette ancienne métropole de la Belgique, qui a mérité d'être appelée la Rome du nord, et qui plus tard a partagé avec Lyon le titre de ville des Martyrs? Qui ne se représente cette masse imposante de monuments accumulés dans un étroit espace : d'une part, les Arènes, les Thermes, le palais de Constantin, la pyramide d'Igel, la Porte-Noire, témoins mutilés, mais encore debout, de la grandeur et de la gloire romaine; de l'autre, la vénérable cathédrale romane, et la délicieuse église de Notre-Dame, et Saint-Mathias et Saint-Paulin, lieux consacrés par le sang de tant de généreux confesseurs de la foi, lieux à jamais chers et vénérables à tout ce qui sent battre dans sa poitrine un cœur chrétien? Nous sommes heureux d'ajouter ici que nos voisins de Trèves, à la première nouvelle de l'excursion projetée dans leur cité, se sont empressés de nous assurer que les membres du Congrès trouveraient chez eux un accueil cordial et fraternel. Ce même accueil, nous le promettons de grand cœur, au nom de nos concitoyens, à tous les savants, français ou étrangers, qui honoreront notre ville de leur présence. Metz s'est acquis une ancienne réputation d'hospitalité; elle ne la démentira point en cette circonstance. »

Voici le programme des questions qui seront soumises au Congrès.

Époque gallo-romaine. — Quel a été l'état de l'art, dans l'antiquité romaine, à Metz et dans les pays voisins? — Donner un aperçu des monuments qui existaient alors dans cette contrée. Indiquer ceux qui restent aujourd'hui. — Quels étaient les principaux établissements militaires des Romains dans le nord-est de la France, et qu'en reste-t-il? — Décrire les monuments appartenant à un ensemble de défense militaire sur le Rhin et dans les contrées voisines, à l'époque de la domination romaine. Quelle était la destination des enceintes carrées en murailles, telles que celle qu'on remarque près de Kreutznach? — Quelle est la date du monument connu sous le nom de *Ring*, près de Nonnweiler (Prusse rhénane)? A quel peuple doit-on en attribuer la con-

struction? — Donner des renseignements exacts sur l'emplacement de la bataille gagnée par Jovin sur les Germains, dans la Lorraine. — Quel est le mode de construction, l'empierrement général et particulier des voies romaines du nord-est de la France? — A l'époque romaine, et même dans les siècles qui l'ont suivie, les maisons de cette contrée étaient-elles généralement construites en pierres? Celles des villes avaient-elles plusieurs étages? — Rechercher, dans les produits céramiques du nord-est de la France, s'il s'en trouve qui aient un caractère particulier, sous le rapport de leur matière, de leur forme et des dessins qui les décorent. — Des types égyptiens fabriqués dans cette contrée, notamment aux environs de Trèves et de Strasbourg, s'y rencontrent assez fréquemment. A quelles circonstances faut-il rapporter leur exécution? Quelle date doit-on leur assigner? — Indiquer les nuances distinctives de la théogonie médiomatricienne. Diffère-t-elle de la théogonie gauloise proprement dite? En supposant l'affirmative, en quoi consiste cette différence? — Faire le rapprochement entre les traditions populaires antiques du nord-est de la France et celles qui existent en d'autre pays.

Moyen âge. — Peut-on constater dans les églises ogivales le rapport numérique des parties, la déduction géométrique des formes architectoniques? — Les monuments religieux du moyen âge accusent-ils une hiérarchie architectonique, en vertu de laquelle la cathédrale, l'abbatiale, l'église paroissiale, la chapelle auraient été respectivement astreintes à certaines formes, dispositions ou dimensions? — Certains ordres religieux observaient-ils, dans l'érection de leurs églises, une ordonnance et des formes déterminées par la règle de l'ordre ou consacrées par la tradition? — Les pinacles (en allemand *tralen*) ne caractérisent-ils pas, à meilleur titre que l'ogive, ce qu'on entend par style ogival? — La comparaison des termes techniques en usage aux diverses époques ogivales fournit-elle quelques indices sur la provenance des styles? — Toutes les parties de l'art ogival ont-elles eu dans le pays messin un développement plus ou moins complet? Les périodes de l'art religieux dans le pays messin coïncident-elles avec celles des autres parties de la France? — Les monuments de la Champagne et du pays messin permettent-ils de jalonner la route d'un mouvement ogival s'avançant vers le Rhin par le pays de Trèves? — Quels sont les caractères distinctifs entre les églises de France et celles d'Allemagne, de l'époque ogivale? — La cathédrale de Metz ne devrait-elle pas être considérée comme formant une sorte de transition entre deux variétés d'un même genre d'architecture? — Indiquer avec détail et précision, dans la cathédrale de Metz, les différentes parties qui offrent les caractères de chacune des variétés du style ogival connues sous les noms de

style primitif, secondaire et tertiaire. — Peut-on admettre, pour chacun des diocèses de Metz, Trèves, Strasbourg et Verdun, une école architectonique spéciale, et quels seraient les caractères de ces quatre écoles?— Faire l'histoire de la naissance et des progrès de l'archéologie dans le nord-est de la France; indiquer les grandes collections qui s'y sont formées, leurs provenances et la destinée qu'elles ont eue. — Donner un aperçu sur les anciens monuments religieux du pays messin; les classer par époques. — Faire l'historique des principaux monastères de la Lorraine et du pays messin. — Quelles étaient les limites des principaux diocèses dans le nord-est des Gaules? — Quel monument a pu servir de prototype aux églises à double chœur, disposition fréquente en Allemagne? — N'a-t-il pas été de règle absolue que les églises fussent orientées? et, cela étant, comment expliquer les nombreuses exceptions qu'on y remarque dans celles de la Lorraine et du pays messin? — Les ouvertures circulaires qu'on remarque extérieurement à l'abside de quelques anciennes églises n'avaient-elles pas pour destination de tenir lieu des lanternes de cimetières? — Quelle est l'origine de la petite galerie, couronnement obligé des églises germano-romanes? — Indiquer les objets d'art et les monuments funéraires les plus intéressants dans les églises du diocèse de Metz. — Les loges maçonniques établies aux alentours des cathédrales avaient-elles une organisation identique? Leurs chefs étaient-ils prêtres ou laïques? — Eu égard à l'ornementation des églises gothiques, l'ordonnance de la statuaire rentrait-elle dans les attributions du maître de l'œuvre? Faisait-elle partie intégrante du style primitif? — Quels ont été les pavés employés, au moyen âge, dans les monuments soit civils, soit religieux? — Présenter quelques données sur la symbolique dans le nord-est de la France. — Étudier les tissus antiques qui existent dans les édifices religieux, et notamment celui de la chape dite de Charlemagne, conservée à la cathédrale de de Metz. — Rechercher le caractère de la liturgie messine au IX^e^ siècle. Avait-elle adopté un système de notation, un mode d'écriture particulier? Quelles ont été les principales révolutions de cette liturgie? — Faire l'histoire de l'orgue en France; indiquer son introduction, préciser ses formes et ses modifications successives. — Indiquer, d'une manière plus précise qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les innovations introduites dans l'art des fortifications en Occident après les premières croisades. — Quelles modifications ont été apportées dans la distribution des forteresses féodales et dans leur système de défense, selon qu'elles ont été établies en plaine ou sur des éminences escarpées? — Quelles particularités offrent les forteresses féodales du pays messin et des contrées voisines? Indiquer ces caractères, et citer à l'appui

quelques exemples appartenant à différentes époques du moyen âge. — Indiquer le mode défensif adopté jadis pour la ville de Metz. Du temps des Romains, avait-elle une enceinte fortifiée? L'enceinte construite au Xe siècle, par l'évêque Robert, est-elle la première, la seconde ou la troisième? A quelle époque une nouvelle enceinte lui a-t-elle été substituée? En quoi consistaient ces fortifications? — Signaler, dans une ville ou dans une série de villages, les maisons romanes ou gothiques accusant dans la contrée un type adopté, reproduit avec persévérance, et reconnaissable encore à travers ses transformations successives. — Les bâtisses en bois ont-elles, à l'instar de celles en pierre, subi diverses périodes? Quelles analogies, quelles divergences caractérisent ces deux modes de constructions?

Questions générales. — Quel est aujourd'hui le mode convenable pour construire artistiquement des églises avec le plus d'économie? — Quel est le mode de décoration convenable pour les églises de style ogival? — Dans quel cas est-il permis et peut-il même être utile de réparer d'anciens monuments? et, alors, quelles règles doit-on s'imposer dans ces travaux de réparations? — Faut-il admettre, comme principe invariable, que les monuments religieux ne doivent recevoir aucun badigeon? La nature de certains matériaux, tels que le grès bigarré, ne semble-t-elle pas revendiquer un système de coloration, de teinte uniforme? — Quel système doit-on employer pour le pavage des églises, quand le pavé ancien est tellement usé qu'il est nécessaire de le renouveler? — Dans quelle proportion et quelles limites convient-il d'employer les vitraux coloriés pour l'ornementation des églises? — La vitrerie peinte a-t-elle atteint en France le caractère religieux qu'on est en droit d'en exiger? — Établir une comparaison entre les principales fabriques et dire en quoi elles diffèrent sous le rapport de l'art. — Le Conservatoire de Paris et ses succursales, tels qu'ils sont organisés et conduits, peuvent-ils remplacer les anciennes maîtrises des cathédrales? Dans le cas de la négative, indiquer le mode d'enseignement qu'il faudrait suivre pour obtenir un chant véritablement religieux.

DÉMOLITION DE LA FLÈCHE ET DE LA TOUR DE SAINT-DENIS.

Ce n'est pas M. F. de Lasteyre, comme nous l'avions présumé, mais bien M. Oger qui a fait le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi pour les travaux de démolition à exécuter au portail occidental de Saint-Denis. Au lieu d'un million, pour raser et reconstruire la flèche et la

tour, on ne demande plus que 45,000 fr. pour la première opération; la seconde viendra plus tard, et qui vivra verra. Nous recommandons à nos abonnés la lecture de la pièce suivante. En conséquence de ce rapport, qui est, contre notre attente, fort peu favorable à M. Debret, l'architecte de Saint-Denis, une discussion aura lieu prochainement à la chambre des députés; puis nouveau rapport et nouvelle discussion à la chambre des pairs. Nous donnerons ces pièces curieuses dans les « Annales Archéologiques », et nous les annoterons quand il y aura lieu. M. Oger voudra bien recevoir nos vifs et sincères remercîments pour la rédaction du rapport qu'on va lire; ce député est complétement des nôtres. Un rédacteur des « Annales » n'aurait certainement pas mieux dit. — On lit donc dans le « Moniteur universel » du 26 avril dernier, page 1099 :

« Rapport fait par M. Oger sur le projet de loi portant allocation d'un crédit de trois millions quatre cent soixante-six mille francs, applicable à l'achèvement de divers édifices publics d'intérêt général, et à la démolition du clocher de l'église royale de Saint-Denis.

Au nombre de ces édifices, on compte le Conservatoire des arts et métiers et l'École vétérinaire de Lyon. A l'égard du Conservatoire, le rapporteur propose d'en « déplacer la bibliothèque et de l'établir dans l'ancien réfectoire de l'abbaye Saint-Martin-des-Champs, où les ouvrages sur les sciences appliquées aux arts, que possède déjà le Conservatoire et ceux dont il devra s'enrichir, pourraient être facilement placés. Aujourd'hui, le réfectoire de l'ancienne abbaye Saint-Martin, avec l'élégance des constructions du XII^e^ siècle [1], est disposé pour contenir une bibliothèque spéciale de quarante mille volumes et pour recevoir les nombreux lecteurs qui viendront les consulter. »

Nos lecteurs se rappelleront que c'est pour loger convenablement les chevaux atteints de la morve et les chiens galeux ou enragés, pour faire place enfin à l'École vétérinaire de Lyon, qu'on a entamé l'église entière. « Avec le crédit accordé par la loi du 6 avril 1845, dit M. le rapporteur, la main a été mise à l'œuvre; mais, en démolissant la partie antérieure de l'ancienne église de l'Observance, il a été reconnu que celle dont la conservation avait été demandée par la ville était dans un tel état de dégradation [2] que la répa-

1. M. Oger prend le XIII^e^ siècle, époque du réfectoire, pour du XII^e^; ce n'est pas bien grave. Nous espérons toutefois que M. Léon Vaudoyer, architecte du Conservatoire, n'est pas cause de cette erreur, parce que, dans la main d'un constructeur, une erreur de date et par conséquent de style aurait des résultats plus fâcheux que dans la bouche d'un député.

2. En termes parlementaires, M. Oger consent à nommer ainsi les travaux exécutés par le

ration était impossible. Comme la conservation et l'appropriation d'une partie de l'église de l'Observance étaient une des conditions du traité intervenu, le 12 janvier 1843, entre l'État et la ville de Lyon, pour la cession du terrain attenant à l'École, il fallait régler, par des conventions nouvelles, les conditions de cet abandon. Sous la date du 25 novembre 1845, il a été arrêté, par un traité qui a reçu l'approbation de M. le ministre des travaux publics, que la chapelle de l'Observance serait entièrement détruite, et qu'une chapelle serait construite [1] aux frais de l'État et sur l'emplacement indiqué au plan. »

Quant à la démolition de la flèche de Saint-Denis, voici l'article entier du rapporteur.

« Depuis quelque temps, Messieurs, des détériorations se sont manifestées dans les diverses parties de la tour et au-dessous de la flèche nord de l'église royale de Saint-Denis. Cette tour septentrionale de la façade présentait-elle assez de solidité, pour élever sur sa base la flèche nouvellement construite? Les travaux de construction de cette flèche ont-ils été conduits avec toute la prudence, avec tout le soin, avec toute la précaution nécessaire [2]? C'est ce qu'il n'a pas été donné à votre commission de rechercher et de constater [3]. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on remarque dans les murs de la tour un fléchissement considérable qui a amené ce double résultat : l'un d'écrasement, qui a produit des fissures multipliées dans les piliers et les arceaux du clocher; l'autre de poussée des plans de la flèche sur des murs qui n'ont plus la force nécessaire pour la soutenir. Cet état de choses a fait prendre des mesures immédiates pour prévenir les dangers d'un écroulement qui aurait entraîné peut-être celui de l'église, et qui aurait assurément écrasé les habitations voisines. Ce double danger est aujourd'hui conjuré. On annonce que le terrible ouragan de Monville a étendu ses ravages jusque sur l'église de Saint-Denis. Votre commission, qui s'est transportée sur les lieux, a reconnu l'imminence du

susdit démolisseur officiel. Ce qui a rendu la réparation impossible c'est la destruction entamée par l'architecte du gouvernement.

1. Par qui? Par le démolisseur, probablement. C'est tout profit, en vérité : on démolit un ancien édifice, on fait table rase, et l'on est payé pour cela : puis on bâtit à neuf un laid, lourd et couteux monument, et l'on est encore payé pour la chose. C'est faire d'une pierre deux gains. Le fructueux métier que celui d'architecte!

2. Voilà qui n'est pas agréable à entendre par un architecte comme M. Debret.

3. Pourquoi donc? Il paraît qu'au lieu de monter dans la tour, la commission de la chambre des députés, sous la conduite de M. Debret, est descendue dans les caveaux où elle n'avait rien à voir ni rien à faire. M. Oger a l'air de se plaindre qu'on ait donné le change à la commission, en lui montrant des tombeaux à la place d'une flèche, et des vitraux au lieu d'une tour.

danger. Elle a vu, dans la partie supérieure de la tour, les ruptures qui inspirent à juste titre tant d'inquiétudes; elle a reconnu, par les dates mêmes mises sur les murs de la tour, que, dès le 17 octobre 1844, c'est-à-dire bien avant que le fléau de Monville eût fait tant de ravages, des mouvements s'étaient manifestés, et qu'ils s'étaient successivement aggravés depuis cette époque [1]. Une commission prise dans le Conseil général des bâtiments civils a été chargée de visiter les lieux, et, dans la position alarmante où se trouvaient la tour et la flèche, elle a reconnu qu'il y avait urgence de procéder à deux opérations principales : l'une consistant dans le remplissage des baies, afin de consolider les piliers; l'autre, dans l'établissement d'un chaînage en bois et en fer, pour prévenir l'écroulement des angles extérieurs de la tour. Le mal faisait de rapides progrès, et il a été reconnu indispensable, tout en continuant les travaux d'étayement et de consolidation provisoire, d'entreprendre la dépose de la flèche, en y procédant avec tous les soins nécessaires, tant pour la conservation des matériaux [2] que pour éviter tous accidents. Les travaux d'étayement et de consolidation ont été exécutés, et on procède, en ce moment, à la dépose de la flèche [3]. M. le ministre des travaux publics nous demande aujourd'hui une somme de 45,000 fr., pour faire face aux dépenses de consolidation provisoire et de démolition. Votre commission pense, et vous penserez sans doute comme elle, que le crédit doit être accordé, puisqu'il s'agit de porter remède à un véritable danger public. Mais, Messieurs, une fois que la flèche sera déposée, on s'occupera sans doute de la reconstruction du clocher de l'église de Saint-Denis. Votre commission appelle sur ce point l'attention la plus active de M. le ministre des travaux publics. Qu'il fasse bien étudier, par les personnes les plus compétentes [4],

1. M. Oger fait bonne justice de ce prétendu tremblement de terre qui aurait ébranlé la flèche de Saint-Denis. Les députés, en entendant l'exposé des motifs à l'appui de cette demande de 45,000 fr. pour la flèche de Saint-Denis, ont été fort mécontents qu'on ait cherché à leur faire croire que l'ouragan de Monville avait causé l'ébranlement de la tour. Cette raison ridicule a été donnée par M. Debret en pleine Académie des beaux-arts; mais l'auteur de l'exposé des motifs aurait bien dû s'abstenir de la répéter. Nous tenons le fait d'un député influent et considérable, et nous affirmons que la chambre entière s'est crue l'objet d'une dérision intentionnelle.

2. Ces matériaux étant de M. Debret, appareillés et sculptés par lui, on peut bien, en vérité, en faire ce qu'on voudra. Il vaudrait mieux, certainement, en paver la route de Saint-Denis à Paris que de les replacer dans la reconstruction future ou, du moins, projetée de la flèche.

3. Aujourd'hui, fin d'avril, la flèche est à bas.

4. Cela signifie, en style parlementaire, qu'on désire qu'un autre architecte soit chargé des travaux de Saint-Denis. Nous croyons avoir contribué à ce que Notre-Dame de Paris fût privée, à l'avenir, des soins que M. Godde s'obstinait à y donner; nous serions heureux, on voudra bien nous permettre ce mouvement de joie, si, dorénavant, l'église Saint-Denis devait se passer de

l'état de la tour; qu'on sache bien, avant de songer à surcharger de nouveau cette tour, si cette vieille construction du XII^e^ siècle presente assez de force pour résister à la charge qu'on voudrait lui imposer; qu'on examine bien avec quelle précaution, avec quels matériaux [1] la reédification devra avoir lieu, et qu'on ne s'expose pas à un second et nouveau désastre après quelques années de construction. — En résumé, Messieurs, votre commission a l'honneur de vous proposer, sur l'ensemble du projet de loi, d'accorder à M. le ministre des travaux publics : — la somme de 1,141,000 francs pour les travaux à exécuter au Conservatoire des arts et metiers; — celle de 650,000 fr. affectée à l'École vétérinaire de Lyon; — et celle de 45,000 fr. pour démolir le clocher de l'église royale de Saint-Denis. »

Ainsi, voilà un architecte dont l'imprudence et l'incapacité coûtent au pays, d'abord un monument inappréciable et qu'on ne remplacera jamais, puis sept millions et demi, puis quarante-cinq nouveaux mille francs, puis tout ce qui sera nécessaire encore pour relever la tour et la flèche, si c'est possible, et pour terminer les autres travaux. Heureusement pour la France, tous les architectes ne se ressemblent pas. Dans notre article de mars dernier, nous avons opposé à M. Debret M. Joly-Leterme, architecte de Saumur; aujourd'hui nous pouvons battre M. Debret avec M. Louis Dupasquier, architecte à Lyon. La cathedrale d'Autun, comme Saint-Denis, plus que Saint-Denis, menaçait

la science, du goût, de l'intelligence et de l'habileté de M. Debret. On parle de confier Saint-Denis à un autre architecte et d'appeler M. Debret au Conseil des bâtiments civils, ou il recevrait 6,000 fr. par an, pour donner son avis sur la consolidation et la restauration des cathédrales de la France. Assurément M. Debret est, de tous points, digne du Conseil des bâtiments civils, et digne d'enseigner a rebâtir les fleches romanes et gothiques qui nous restent encore çà et là. — Pourquoi s'étonnerait-on, après tout ce qui arrive, du peu de tendresse que nous professons pour la plupart des vieux architectes de France, âgés de 50 et 60 ans, et du très-faible respect avec lequel nous accueillons les arrêts du Conseil des bâtiments civils? Du reste, les architectes nous le rendent bien. Nous sommes loin de nous en plaindre, car c'est de bonne guerre; mais ils vont colportant le bruit que les *Annales Archéologiques* marchent fort mal et se traînent avec une peine infinie. Ces bruits inquiets nous amusent beaucoup, et, sans l'occasion présente, nous n'en aurions certainement pas dit un mot. Mais, comme il est bon de rassurer tout le monde, nous avons l'honneur de faire savoir que les *Annales* n'ont jamais été plus vivantes qu'en ce moment, non-seulement elles marchent, mais elles courent. En attendant que nous puissions faire davantage, et l'année ne s'écoulera pas, certainement, sans que nous réalisions nos projets, nous pouvons dépenser 1,500 fr. pour chaque numéro et nous espérons bien y mettre 2,000 fr. bientôt. Quelle est la publication du genre de la nôtre qui peut en faire autant! Nous en sommes donc désolés pour les architectes, jeunes ou vieux, pour les académiciens, vieux ou jeunes, qui ne nous aiment pas, mais nous devons leur dire que les *Annales* prospèrent de mois en mois.

1. On voudra bien se rappeler ce que nous avons dit précisément des matériaux en Vergelé et Saint-Non.

ruine. La flèche, posée au centre de la croisée, écrasait et renversait les murs, au point que des architectes officiels demandaient, pour conserver le reste de l'édifice, que cette flèche fût complétement démolie. Les travaux furent, par bonheur, confiés à M. Dupasquier, qui ne voulut pas admettre cet avis *in extremis*, et qui se mit à l'œuvre en affirmant qu'il ne toucherait pas à la flèche. La reconstruction de tous les contreforts et d'une partie des voûtes de la grande nef est achevée; il n'est arrivé, il n'arrivera aucun accident, et la cathédrale est plus solide, on peut l'affirmer, qu'elle n'a jamais été. Ce travail présentait de véritables, de graves difficultés; car les points d'appui ne pouvaient être pris sur les murs qui sont renversés, en moyenne, de 35 centimètres, et le moindre mouvement brusque dans ces murs pouvait entraîner immédiatement la destruction de la flèche. En outre, la charpente, mal établie, poussant également les murs; il fallait en changer les points d'appui sans la démolir, car la condition imposée à l'architecte était que les cérémonies du culte ne seraient nullement interrompues, même pendant les travaux. Ces difficultés ont été surmontées avec bonheur par M. Dupasquier. Nous savons que l'habile architecte s'occupe de rédiger en ce moment une notice sur cette opération qu'on croyait impraticable, et sur l'exécution de laquelle beaucoup d'opinions avaient été émises et successivement rejetées.

Nous ne parlerons pas des remarquables travaux d'un genre analogue exécutés à la grande église de Vézelay par M. E. Viollet-Leduc; M. Viollet-Leduc est notre collaborateur et notre ami, et nous ne pouvons, en conscience, avoir l'air de nous louer ainsi entre nous. Dans ces divers travaux, MM. Dupasquier et Viollet-Leduc ont été non-seulement habiles, mais encore heureux, tandis que M. Debret s'en prend aux tremblements de terre et aux trombes; c'est fâcheux à dire, mais le bonheur n'arrive jamais qu'à ceux qui le méritent. Au lieu de lire à l'Académie des beaux-arts des feuilletons en faveur du style roman (qu'il appelle savamment byzantin) contre le style ogival, M. Debret aurait bien mieux fait d'étudier Saint-Denis à fond, de le mesurer et de le dessiner à tous les étages et dans toutes les dimensions : le malheur qu'il n'a pas prévu, ou plutôt qu'il a provoqué, ne serait certainement pas arrivé; nous aurions de belles sommes en poche et Saint-Denis serait debout sur le sol.

DU STYLE GOTHIQUE AU XIX^e^ SIÈCLE.

Pendant que, le mois dernier, nous poursuivions notre tâche et que nous ajoutions quelques pages à nos études sur les monuments religieux du XIII^e^ siècle, un orage s'amoncelait dans le sein de l'Académie des Beaux-Arts, prêt à fondre sur nos têtes aux premiers jours du printemps. S'il faut en croire un journal, pour lequel plusieurs membres de cette illustre assemblée daignent parfois prendre la plume, « le Moniteur des Arts », les questions suivantes auraient été posées il y a quelque temps en séance solennelle par un architecte académicien :

1° « Est-il convenable, à notre époque, de construire une église dans le style dit gothique, c'est-à-dire de copier ce qui, à l'époque du moyen âge, avait sa signification, et cela en raison des croyances et des nécessités de ces époques mêmes? »

Si c'est un membre de l'Académie qui a posé cette question (ce dont nous doutons, je l'avoue), son amour pour Jupiter et Vénus lui aurait-il fait complétement oublier que nous avons tous été baptisés, lui-même aussi probablement, et que nous sommes encore chrétiens, voire même catholiques? La *signification* des églises était au XIII^e^ siècle ce qu'elle est en 1846. L'illustre membre ne peut pas ignorer cela.

2° « Peut-on copier une église gothique avec quelques chances de succès? »

Il y a de bonnes et de mauvaises copies, selon le talent de l'artiste; il y a encore le choix de l'original, qui peut compter pour quelque chose.

3° « Doit-on, par respect pour les édifices du moyen âge (*sic*), en faire, de nos jours, des copies? »

Nous répondrons à cette question par une autre. — Est-on dans l'habitude de copier autre chose que ce que l'on aime et respecte? Le respect pour un objet n'est-il pas une conséquence de la perfection que l'on suppose à cet objet, et n'est-ce pas un sentiment naturel à l'homme de chercher à se rapprocher le plus possible de ce qu'il regarde comme la perfection?

4° « S'il est évidemment démontré que cette impuissance et cette incapacité sont réelles, dans ce cas même, une époque ne doit-elle pas assez se respecter pour se montrer telle qu'elle est? »

Voici maintenant une époque impuissante et incapable, qui doit se respecter assez pour se montrer telle qu'elle est! C'est du respect fort mal placé, nous le croyons, et nous ne voyons pas ce qu'il peut y avoir de bon à montrer partout de si cruelles infirmités.

5° « Les époques qui ont précédé la nôtre ont-elles donné le funeste exemple de copier les édifices d'un autre temps? »

Mais, oui! Les Hellènes ont commencé par copier les Pélasges; les Romains ont copié les Étrusques et les Grecs; les Italiens, les Allemands, et les Gaulois ont copié les Romains; les Français ont copié une seconde fois les Romains, à l'époque de la Renaissance; et qu'a donc fait l'Académie des Beaux-Arts depuis cinquante ans?

6° « Enfin, les églises du moyen âge, et particulièrement celles de la période comprise entre les XIII^e^ et XVI^e^ siècles, peuvent-elles s'appliquer aujourd'hui à nos mœurs, à nos croyances, à nos usages? »

Probablement mieux que les temples grecs ou romains. Nous serions décidément curieux de savoir quelles sont les croyances de l'illustre membre; serait-il mahométan ou appartiendrait-il à l'Église de l'abbé Châtel?

Nous avons cru (car nous voulons être sincères) que ces questions, assez mal en ordre, peu claires, formulées en langage surprenant chez un académicien, étaient tronquées ou corrompues par le journal qui les rapportait; nous pensons même qu'il en est ainsi..... Nous les donnons telles que nous les avons trouvées et n'y attachons qu'une médiocre importance, puisque l'organe de l'Académie des Beaux-Arts, dans le manifeste qu'il vient de fulminer contre nous, n'a pas cru devoir les reproduire.

Voici ce manifeste :

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS.

Considérations sur la question de savoir s'il est convenable, au XIX^e^ *siècle, de bâtir des églises en style gothique.*

Une grave discussion s'est élevée dans le sein de l'Académie sur un des sujets les plus faits pour exciter tout son intérêt; il s'agissait d'examiner, d'après une série de

questions proposées par un de nos honorables confrères, qui joint à sa profession d'architecte une profonde connaissance de l'histoire de son art, d'examiner, disons-nous, si, à l'époque où nous sommes, au XIXe siècle de l'ère chrétienne, il convenait de bâtir des églises dans le style de l'architecture dite gothique.

Cette question principale, résolue négativement par l'auteur de la proposition, devait naturellement provoquer des explications de plus d'un genre dans une réunion d'artistes, où tout ce qui touche aux intérêts de l'art, à ses principes, à ses traditions, excite des sympathies si puissantes et si éclairées. Ainsi posée devant l'Académie, la question du gothique a donc été envisagée sous toutes ses faces par les honorables membres qui ont pris part à cette discussion, soit de vive voix, soit par écrit; et lorsqu'à la suite de débats si intéressants, l'opinion de l'Académie s'est prononcée d'une manière si imposante, il importe qu'il reste dans ses archives un témoignage de cette discussion, ne fût-ce que pour servir d'avertissement ou de protestation, dans le cas possible d'une faute du pouvoir ou d'une erreur de l'opinion.

L'intérêt qu'excitent les beaux édifices gothiques de notre pays ne pouvait manquer de trouver dans l'Académie de nombreux et d'éloquents interprètes. Ces édifices, dont les plus parfaits rappellent l'un des plus grands siècles de notre histoire, celui de Philippe-Auguste et de saint Louis, captivent au plus haut degré le sentiment religieux; ils élèvent, à l'aspect de leurs voûtes sublimes, la pensée chrétienne vers le ciel; ils plaisent à l'imagination; ils agissent même sur les sens par l'effet de leurs brillants vitraux, où tous les mystères de l'Église se montrent étincelants de l'éclat des plus vives couleurs, et ils réalisent ainsi, à l'œil et à l'esprit, l'image de cette Jérusalem céleste vers laquelle aspire la foi du chrétien. A ne les juger que par les impressions qu'elles produisent, impressions toutes de respect, de recueillement et de piété, les églises gothiques charment et touchent profondément; et c'est vainement que la froide et sévère raison s'efforce de détruire un effet qui s'adresse au goût et au sentiment.

Mais aussi n'est-il pas question ni de contester cet effet, ni de combattre ce sentiment, en ce qui regarde les édifices de ce style qui couvrent notre pays, et qui sont les monuments sacrés de notre culte, les témoins respectables de notre histoire; loin de là : il s'agit de les entourer de tous les soins que leur vieillesse exige, que leur caducité réclame; il s'agit de les conserver, de les perpétuer, s'il est possible, aussi longtemps que les glorieux souvenirs qui les consacrent, aussi longtemps que vivra la langue et le génie de la France; et, pour cela, l'état dans lequel ils se trouvent aujourd'hui ne fournira malheureusement que trop d'occasions de se signaler au zèle patriotique, pourvu de toutes les ressources d'une nation telle que la nôtre. Que l'on répare donc les édifices gothiques, sur lesquels s'est si sensiblement appesanti le poids de huit siècles, joint à trois siècles d'indifférence et d'abandon; qu'on les répare avec ce respect de l'art qui est aussi une religion, c'est-à-dire avec cette profonde intelligence de leur vrai caractère, qui n'y ajoute aucun élément étranger, qui n'en altère aucune forme essentielle, c'est ce que demande la raison, c'est ce que conseille le goût, c'est ce que veut l'Académie.

La question se présente tout autrement, si l'on propose de bâtir de nouvelles églises dans le style gothique, c'est-à-dire de rétrograder de plus de quatre siècles en arrière, et de donner, pour expression monumentale à une société qui a ses besoins, ses mœurs, ses habitudes propres, une architecture née des besoins, des mœurs, des habitudes de la société du XII^e^ siècle; en un mot, il s'agit de savoir si, au sein d'une nation telle que la nôtre, en présence d'une civilisation qui n'a plus rien de celle du moyen âge, il est convenable, je dirai même s'il est possible de construire des églises qui seraient une singularité, un anachronisme, une bizarrerie; qui apparaîtraient comme un accident au milieu de tout un système de société nouvelle, puisqu'elles ne pourraient prétendre à passer pour une relique d'une société défunte; qui formeraient un contraste choquant avec tout ce qui se bâtirait, avec tout ce qui se ferait autour d'elles, et qui, par cette contradiction seule, élevée à la puissance d'un monument, blesseraient la raison, le goût, et surtout le sentiment religieux. Envisagée sous ce point de vue, la question a paru à l'Académie digne d'être sérieusement approfondie, et tout ce qu'elle a entendu de considérations alléguées de part et d'autre sur ce sujet, n'a pu que la confirmer dans l'opinion qu'elle s'était faite.

Il importe d'écarter d'abord de cette grave discussion un de ces préjugés, nés d'un sentiment respectable, mais qui ne saurait résister au plus léger examen, l'idée que l'architecture gothique serait l'expression propre du christianisme, qu'elle serait, comme on voudrait l'appeler, l'art chrétien par excellence. Il suffit, pour réfuter cette idée, de la plus simple connaissance de l'histoire de notre religion, considérée, comme le peuvent faire les artistes, dans les monuments de son culte. S'il est un fait avéré par les travaux de tant d'hommes habiles, Français, Allemands, Italiens, Anglais, qui ont étudié l'architecture gothique dans toutes ses formes, qui en ont recherché l'origine, qui en ont suivi, sur le terrain et dans le temps, les développements successifs et les phases diverses, c'est que cette architecture s'est formée à la fin du XII^e^ siècle, à la suite d'une lutte qui avait commencé, un siècle auparavant, entre l'arc cintré, principal élément de l'architecture romaine, et l'arc ogive, conception de toute une société nouvelle, plutôt qu'invention de tel peuple ou de telle époque. S'il est aussi une notion familière aux artistes, tels que ceux qui remplissent l'Académie, c'est que l'architecture gothique, à quelques exceptions près, absolument sans conséquence, n'a jamais pénétré à Rome, dans le centre même du catholicisme. Rome, la ville chrétienne par excellence, Rome la grande ville, la ville éternelle, possède des monuments de toutes les époques du christianisme, depuis ceux des Catacombes, qui ont été son berceau, jusqu'à ceux du Vatican, qui offrent le plus haut degré de sa magnificence et de son génie; elle montre, à côté des premières basiliques élevées par Constantin et ses successeurs, une longue suite d'édifices chrétiens, qui expriment chacun la physionomie de chaque âge, et qui aboutissent à l'immense et superbe basilique où s'est imprimé le siècle de Jules II et de Léon X, par la main de Bramante et de Michel-Ange, et Rome n'a rien de gothique. Cette architecture, née dans les siècles du moyen âge, par des causes qui ont dû produire alors leur effet et qui ont cessé plus

tard d'avoir leur action, n'est donc, en réalité, ni une ancienne forme, ni un type exclusivement propre de l'art chrétien, c'est l'expression d'une partie de la société chrétienne du moyen âge, très-respectable sans doute à ce titre, mais non pas au point de constituer à elle seule une règle absolue du génie chrétien.

Il y a plus, et c'est sur ce point surtout qu'il importe de réfuter un préjugé qui ne repose sur aucune base historique. On ferait tort au christianisme, on méconnaîtrait tout à fait son esprit, si l'on croyait qu'il ait besoin d'une forme d'art particulière pour exprimer son culte. Le christianisme, cette religion du genre humain, appartient à tous les temps, à tous les pays, à toutes les sociétés; il ne se renferme pas plus dans telle forme de société, de politique et d'art, que dans telle contrée ou dans telle époque; immuable dans sa doctrine, il se modifie dans les monuments extérieurs de son culte, suivant les besoins de chaque âge et les convenances de chaque pays. S'il corrige, s'il adoucit la barbarie, il provoque, il favorise la civilisation; et s'il s'est réfléchi dans le gothique du XIIIe siècle, il s'est imprimé dans la renaissance du XVIe. Ce qui est sensible, ce qui éclate dans l'histoire du christianisme, ce qui est le signe de sa divinité et le garant de sa durée, c'est que partout il a marché avec l'esprit humain; c'est qu'à toutes les époques il s'est servi de tous les matériaux qu'il avait à sa portée; c'est qu'il a employé à son usage, en les marquant de son empreinte, non-seulement des éléments de l'architecture antique, des colonnes, des chapiteaux, des entablements restés sans emploi sur le sol païen, mais des édifices antiques tout entiers, dans les deux Églises d'Orient et d'Occident, à Athènes aussi bien qu'à Rome. Le christianisme n'a donc jamais été exclusif, en fait d'art ni en rien de ce qui touche au régime des sociétés humaines; il s'accommode à tous les besoins, il se prête à tous les progrès; et soutenir qu'il n'a que le gothique pour expression de son culte, ce serait vouloir que l'esprit humain n'ait d'autre société possible que celle du XIIIe siècle.

Si ces considérations sont fondées, et elles ont paru telles à l'Académie, elles s'appliquent naturellement à l'abus, que l'on a reproché à l'art moderne, de faire de l'architecture grecque et romaine dans la construction de nos églises; car cet abus, s'il existe en effet, n'est pas moins condamné par l'esprit du christianisme que par le sentiment de l'art, et l'Académie n'est pas plus d'avis que l'on refasse le *Parthénon* que la *Sainte-Chapelle*. Les monuments, qui appartiennent à tout un système de croyance, de civilisation et d'art qui a fourni sa carrière et accompli sa destinée, doivent rester ce qu'ils sont, l'expression d'une société détruite, un objet d'étude et de respect, suivant ce qu'ils ont en eux-mêmes de mérite propre ou d'intérêt national, et non un objet d'imitation servile et de contrefaçon impuissante. Ressusciter un art qui a cessé d'exister, parce qu'il n'avait plus sa raison d'être dans les conditions sociales où il se trouvait, c'est tenter un effort impossible, c'est lutter vainement contre la force des choses, c'est méconnaître la nature de la société, qui tend sans cesse au progrès par le changement, c'est résister au dessein même de la Providence, qui, en créant l'homme libre et intelligent, n'a pas voulu que son génie restât éternellement stationnaire et captif dans une forme déterminée; et cette vérité s'applique aussi bien au grec qu'au

gothique ; car il n'est pas plus possible à l'esprit humain, dans le temps où nous sommes, de revenir au siècle de Périclès ou d'Auguste, que de reculer à celui de saint Louis.

A l'appui de ces idées générales présentées par plusieurs de nos confrères, l'Académie a entendu des observations particulières dictées pareillement à quelques autres de ses membres par la connaissance profonde de l'art qu'ils exercent. Elle a pu se convaincre que, sous le rapport de la solidité, les églises gothiques manquaient des conditions qu'exigerait aujourd'hui la science de l'art de bâtir. Il est certain que la hauteur de ces édifices, se trouvant hors de proportion avec leur largeur, il a fallu les étayer de tous côtés, pour empêcher, autant que possible, l'écartement des voûtes. Ceux qui admirent à l'intérieur l'effet de ces voûtes si élevées et en apparence si légères, et qui se laissent aller, en les contemplant, à l'effet d'une rêverie pieuse et d'une disposition mystique, ne se donnent pas la peine de réfléchir que cet agréable effet est acquis à l'aide de ces nombreux arcs-boutants et de ces puissants contre-forts, qui masquent toute la face extérieure de ces édifices, et qui représentent réellement en pierre l'énorme échafaudage nécessaire pour les appuyer Or, est-il possible de nier que cet aspect extérieur des églises gothiques ne nuise essentiellement à l'effet qu'elles produisent à l'intérieur, et qui n'est acheté qu'aux dépens de la solidité, première condition de toute construction publique?

Sous d'autres rapports, l'architecture gothique n'offre pas moins de ces inconvénients qu'il semble impossible de justifier par les lois du goût, et de concilier avec l'état de civilisation des sociétés modernes. Il n'y règne, dans la distribution des membres de l'architecture, aucun de ces principes qui ne sont devenus la règle de l'art que parce qu'ils étaient le produit de l'expérience. On n'y voit aucun système de proportions; les détails n'y sont jamais en rapport avec les masses ; tout y est capricieux et arbitraire, dans l'invention comme dans l'emploi des ornements ; et la profusion de ces ornements à la façade de ces églises, comparée à leur absence complète à l'intérieur, est un défaut choquant et un contre-sens véritable. Mais que dire de la disposition et du goût des sculptures employées à la décoration des églises gothiques, et qui, aussi bien que les vitraux coloriés, en sont certainement un élément essentiel? Ces figures si longues, si maigres, si roides, à cause du champ étroit qu'elles occupent et qui tient à l'emploi général des formes pyramidales; ces figures, sculptées en dehors de toutes les conditions de l'art, sans aucun égard à l'imitation de la nature, et qui semblent toutes exécutées d'après un type de convention, peuvent bien offrir au sentiment religieux l'espèce d'intérêt qu'elles reçoivent de l'empreinte de la vétusté, et qu'elles doivent à leur imperfection même, et à ce qui s'y trouve de naïf, en même temps que de traditionnel. Mais, si on les comprend, si on les excuse, à raison de l'ignorance des temps dont elles sont l'ouvrage, voudrait-on, pourrait-on les reproduire aujourd'hui que nous sommes habitués à traiter la sculpture autrement, aujourd'hui que la vérité est pour nous la première condition de l'imitation, et la nature le seul type de l'art? Où trouverait-on parmi nous des artistes capables de désapprendre assez tout ce qu'ils ont étudié, de

se détacher assez du modèle vivant qu'ils ont sous les yeux pour refaire des figures gothiques! Et si, dans ces tentatives désespérées d'un art qui chercherait à se renier lui-même, il restait un peu de cette vérité imitative à laquelle l'œil et la main de nos artistes sont nécessairement accoutumés ; si l'on y sentait quelque chose qui accusât la nature, ne serait-on pas fondé à dire que ce n'est plus là de la sculpture gothique! et ne refuserait-on pas avec raison à ces fruits avortés d'une contrefaçon malheureuse, l'estime et l'intérêt qui ne sont dus qu'à des œuvres originales!

Il en serait certainement de même de la peinture, qui aurait de plus à lutter contre le jour faux produit par les vitraux coloriés, et qui verrait tout l'effet de ses tableaux détruit par cette illumination factice. Il faudrait donc renoncer à exécuter des peintures dans nos nouvelles églises gothiques ; et ce serait là véritablement, avec la perte de l'art, la condamnation de notre siècle. Dira-t-on que les peintures, qui ne pourraient plus s'étaler sur les murs de nos basiliques, se montreraient dans des vitraux! Mais c'est encore là une illusion à laquelle il est impossible de se prêter. Où trouverait-on, dans une société constituée comme la nôtre, avec nos goûts, nos mœurs, nos habitudes, des peintres qui pussent modifier leur manière et transformer leur talent au point de produire des verrières telles que celles du XIII^e^ siècle, qui sont certainement, au point de vue gothique, les plus parfaites, les plus en rapport avec ce système d'architecture? Et cette supposition même est d'ailleurs démentie par les faits. Qui ne sait qu'à mesure que l'art, entraîné, comme la société, dans une voie nouvelle, s'éloignait de l'ignorance, pour ne pas dire de la barbarie du moyen âge, la peinture sur verre, suivant cette tendance générale, arrivait à produire au XVI^e^ siècle, par la main des Bernard Palissy, des Pinaigrier, des Jean Cousin, des vitraux qui rivalisaient avec les fresques sous le rapport du goût et de la science du dessin! Mais cette perfection même, acquise en dehors de toutes les conditions du gothique, était le signal de la chute de cet art : et les verrières du XVI^e^ siècle, produites sous l'influence de la renaissance, marquent effectivement la dernière période des arts du moyen âge arrivés au terme naturel de leur existence et transformés au service d'une société nouvelle.

Maintenant que l'architecture gothique est morte au sein même de la civilisation qui l'avait produite, avec la sculpture, avec la peinture, qui étaient ses acolytes nécessaires, ses auxiliaires indispensables, entreprendra-t-on de faire revivre de nos jours ce qui a cessé d'exister depuis quatre siècles! Mais où sont, encore une fois, les éléments d'une résurrection pareille, inouïe jusqu'ici dans les fastes de l'art! Où en est la raison, où en est la nécessité, dans les conditions de la société actuelle! Où est la main puissante qui peut soulever une nation entière, au point de la faire rétrograder de quatre siècles en arrière! Où est l'exemple de tout un peuple qui ait rompu avec son présent et avec son avenir pour revenir à son passé! L'Académie ne peut croire à ces prodiges d'une volonté humaine qui s'opéreraient contre la nature des choses, en faisant violence à tous les goûts, à tous les instincts, à toutes les habitudes d'une société. Elle admet bien qu'on puisse faire, par caprice ou par amusement, une église ou un château gothique, bien que ce puisse être quelque chose d'assez périlleux qu'une fantaisie

administrative de cette espèce. Mais elle est convaincue que cette tentative de retour à des types surannés resterait sans effet, parce qu'elle serait sans raison ; elle croit que ce nouveau gothique qu'on voudrait faire, en l'épurant, en le corrigeant autant que possible, en l'accommodant au goût du jour, n'aurait pas le succès de l'ancien ; elle croit qu'en présence de ce gothique de plagiat, de contrefaçon, les populations qui se sentent émues devant le vieux, devant le vrai gothique, resteraient froides et indifférentes ; elle croit que la conviction du chrétien n'irait pas où aurait manqué la conviction de l'artiste ; et c'est parce qu'elle aime, parce qu'elle comprend, parce qu'elle respecte les édifices religieux du moyen âge, qu'elle ne veut pas d'une imitation malheureuse qui ferait perdre à ces monuments sacrés du culte de nos pères l'intérêt qu'ils inspirent en les faisant apparaître, sous cette forme nouvelle, dépouillés du caractère auguste que la vétusté leur imprime, et privés du sceau de la foi qui les éleva.

En résumé, il n'y a, pour les arts, comme pour les sociétés, qu'un moyen naturel et légitime de se produire ; c'est d'être de leur temps, c'est de vivre des idées de leur siècle ; c'est de s'approprier tous les éléments de la civilisation qui se trouvent à leur portée ; c'est de créer des œuvres qui leur soient propres, en recueillant dans le passé, en choisissant dans le présent tout ce qui peut servir à leur usage. C'est, avons-nous dit, ce que fit le christianisme à toutes les époques, et c'est ce qu'il doit faire aussi dans la nôtre, dont il faut que l'on dise qu'elle a eu son art chrétien du XIX^e^ siècle, au lieu de dire qu'elle n'a su que reproduire l'art chrétien du XIII^e^. Serait-ce donc au milieu de ce progrès général dont on se vante, surtout au sein de ce retour sincère aux idées chrétiennes dont on se flatte, que notre société se déclarerait ainsi impuissante à rien inventer, et que l'on désespérerait du talent des artistes et de la foi des peuples, au point de n'en rien attendre, que de refaire ce qui a été fait ? Mais n'avons-nous pas l'exemple de la renaissance pour nous apprendre comment on peut être original, en employant des éléments, en appliquant des règles que l'ignorance avait longtemps méconnus ; comment on peut être chrétien, sans être gothique, en puisant dans les modèles antiques tout ce qui peut se convertir à des besoins nouveaux ? Ces grands architectes des XV^e^ et XVI^e^ siècles, les Léon-Baptiste Alberti, les Brunelleschi, les Bramante, les San Gallo, les Peruzzi, les Palladio, les Vignole, qui construisirent tant d'églises chrétiennes sur la terre classique de l'antiquité et du catholicisme, n'ont-ils pas su imprimer à leurs monuments le caractère qui leur convenait, en s'assimilant, si l'on peut dire, tout ce qu'ils empruntaient à l'art antique ? N'est-ce pas à la même école que s'étaient formés ces illustres artistes de notre pays, les Jean Bullant, les Philibert Delorme, les Pierre Lescot, sous la main desquels l'architecture antique prit une physionomie française ? Et qui empêche nos architectes modernes de faire de même en élevant, avec toutes les ressources de notre âge, des monuments qui répondent à tous les besoins de notre culte, et qui soient à la fois marqués du sceau du christianisme et du génie de notre société ? C'est évidemment là ce que la raison conseille ; c'est ce que demande l'intérêt de l'art, c'est ce que réclame l'honneur même de notre époque ; et c'est aussi ce que pense l'Académie. S'il devait en être autrement, il faudrait effacer de l'esprit et de la langue

des peuples modernes le mot de renaissance et l'idée qui s'y attache ; il faudrait déclarer non avenus tous les progrès accomplis et tous ceux qui restent encore à s'opérer ; il faudrait immobiliser le présent et jusqu'à l'avenir dans les traditions du passé ; il faudrait, en restaurant *Notre-Dame* et la *Sainte-Chapelle*, ce que demande le patriotisme, d'accord avec la religion, laisser tomber le *Val de Grâce* et le *Dôme des Invalides*, ce que défend l'honneur national, non moins que l'intérêt de l'art ; il faudrait enfin condamner tous nos monuments de quatre siècles pour refaire quelques tristes imitations de ceux du moyen âge, et fermer toutes nos écoles où l'on enseigne, non pas à copier les Grecs et les Romains, mais à les imiter, en prenant, comme eux, dans l'art et dans la nature, tout ce qui se prête aux convenances de toutes les sociétés et aux besoins de tous les temps.

Le secrétaire perpétuel,
RAOUL-ROCHETTE.

L'Académie a décidé qu'il serait donné à M. le ministre de l'intérieur communication de ce travail, qui résume son opinion sur les questions débattues dans son sein au sujet de l'architecture gothique.

Certifié conforme.
Le secrétaire perpétuel,
RAOUL-ROCHETTE.

RÉPONSE

Aux considérations de l'Académie des Beaux-Arts, sur la question de savoir s'il est convenable, au XIX^e^ siècle, de bâtir des églises en style gothique.

Nous avions cru longtemps que l'Académie des Beaux-Arts, qui trône si fort au-dessus de la sphère où nous nous débattons depuis déjà bien des années, n'entendait pas ces clameurs, ces discussions élevées pour reconquérir notre art national ; qu'elle ne se sentait pas ébranlée par ces luttes qui divisent aujourd'hui l'école d'architecture. Nous pensions que, cachés dans les hauteurs de leur olympe, entourés des lauriers sur lesquels nous osions à peine jeter un regard ambitieux, heureux du calme officiel qui leur est donné après de longs et respectables travaux, les *illustres* ne daignaient même pas être spectateurs de nos combats et de nos luttes. Nous nous trompions ! L'Académie a tout su : nos vicissitudes, nos revers et nos succès. L'Académie s'est émue, et, par la voix de son secrétaire perpétuel, l'Académie nous foudroie :

« Etenim sagittæ tuæ transeunt : vox tonitrus tui in rota. »

L'Académie nous renvoie dédaigneusement à l'école, l'Académie avertit le

pouvoir, l'Académie rectifie l'opinion; il était temps!... Grâce à elle, les combattants vont laisser tomber leurs armes; silencieux et attentifs, ils écouteront cette voix « imposante » qui nous trace en quelques pages la route à suivre, à nous qui la cherchions à tâtons depuis plus de vingt ans. Que n'est-elle apparue plus tôt, cette vive lumière qui nous montre le but, et le moyen d'y arriver? Hélas! oui, la tâche était belle, elle était immense; mais malheureusement l'Académie des Beaux-Arts n'a de commun avec ces dieux passés qu'elle aime tant, que d'être enveloppée de nuages : cela l'empêche de voir, et voilà tout! Un membre de l'Institut nous disait l'autre jour, après avoir lu ce *factum* : — « Ces messieurs, qui défendent des dieux que personne n'adore plus, ressemblent aux païens du temps de Constantin. » Mot vrai, et qui peint la situation des choses mieux que tout ce que nous pourrons dire. Cependant nos lecteurs, dans l'intérêt des principes qu'ils soutiennent comme nous, voudront bien nous permettre d'examiner en détail le manifeste en question, ne fût-ce que pour prouver à messieurs de l'Académie que nous avons quelques bonnes raisons pour marcher plus droit que jamais dans la voie que nous avons choisie après mûre délibération.

Que devrons-nous penser de la stabilité des opinions de l'Académie en matière d'art? Ne serait-ce pas le cas de dire, avec La Rochefoucauld : « Rien ne doit tant diminuer la satisfaction que nous avons de nous-mêmes, que de voir que nous désapprouvons dans un temps ce que nous approuvions dans un autre. » Si M. Raoul-Rochette fait une seconde édition des « Considérations », il pourra prendre cette maxime comme épigraphe. M. Quatremère de Quincy disait, il n'y a pas encore bien longtemps, dans son « Dictionnaire historique d'Architecture » : « Il serait inutile de chercher ce qu'il faut appeler un système de proportion dans l'architecture gothique, qui, en fait d'ordonnance, de formes, de détails et d'ornement, ne fit qu'une compilation incohérente de tout ce que lui avait pu transmettre le goût dégénéré du Bas-Empire[1]. » Et plus loin : « Or voilà ce que nous présente, avec surcroît de désordre et d'*insignifiance*, l'architecture gothique, héritière de tous les abus, de tous les mélanges opérés dans les âges de décadence..... Ce qui *paraît* avoir exigé des architectes gothiques le plus de science, je veux parler des voûtes, ne comporta, comme on le montrera tout à l'heure, qu'une *intelligence* fort ordinaire[2]. » Voici maintenant M. Raoul Rochette qui vient, au commencement des « Considérations », nous faire un éloge

1. T. II, p. 320.

2. (T. II, p. 675.) M. Quatremère de Quincy était secrétaire perpétuel de l'Académie avant M. Raoul Rochette. Il ne faudrait pas juger tout le « Dictionnaire d'Architecture » sur les citations

poétique de ces édifices qui « charment et touchent profondément, et qui réalisent à l'œil et à l'esprit l'image de cette Jérusalem céleste vers laquelle aspire la foi du chrétien. » Et cependant M. R. Rochette lui-même, dans sa notice sur la Villa Pia de Rome[1], s'élève contre le « goût aride et la triste nudité des églises gothiques. » Que dis-je (car il faut croire que le fauteuil académique permet de voir les mêmes objets sous des aspects bien variés)? tournez quelques pages du manifeste, et vous verrez que ces « monuments qui réalisent l'image de la Jérusalem céleste », et que l'Académie voudrait voir « perpétuer, s'il est possible, aussi longtemps que les glorieux souvenirs qui les consacrent, aussi longtemps que vivra la *langue* et le *génie* de la France, » ne deviennent plus que des productions « qu'il est impossible de justifier par les lois du goût, etc., etc. » Qui faut-il croire de M. Quatremère ou de M. R. Rochette, de M. Rochette à la « Villa Pia », ou de M. R. Rochette au commencement ou à la fin du manifeste académique?

Suivons maintenant l'Académie, autant que possible, dans tous les détours de son manifeste. La tâche est difficile, car les « Considérations » sont le résultat d'opinions tellement diverses, que M. le secrétaire perpétuel, malgré toute la souplesse de son talent, n'a pu éviter les énigmes et les contradictions.

Ces messieurs, toutefois, ont compris la position : il fallait faire la part de l'opinion, ne pas choquer dès l'abord un public prévenu; il fallait ménager même certaines susceptibilités qui s'élevaient dans le sein de l'illustre corps. Aussi voyons-nous le manifeste commencer par un paragraphe attendrissant sur l'intérêt que MM. les membres de l'Académie des Beaux-Arts prennent à l'architecture française des XII^e et XIII^e siècles.

« Aujourd'hui, (cela est bien heureux!) la raison demande, le goût conseille, et l'Académie *veut* que l'on répare les églises gothiques, avec ce respect de l'art qui est aussi une religion, ces édifices sur lesquels s'est si sensiblement appesanti le poids de huit siècles, *joint à trois siècles d'indifférence et d'abandon*..... » Voilà qui nous semble hardi, « TROIS SIÈCLES D'INDIFFÉRENCE ET D'ABANDON! » Eh! messieurs, qui comptez bientôt deux siècles d'existence, ne pouviez-vous « vouloir » plus tôt; ne siégez-vous pas pour protéger les arts et les monuments de votre pays; ne craignez-vous pas que les malveillants (il y en a partout) ne pensent qu'il n'a pas tenu à vous que le quatrième siècle d'abandon ne commençât? Grâce à Dieu, tout est sauvé, l'Académie « veut » qu'on répare nos monuments gothiques!

que nous venons de faire; tout le monde est d'accord pour rendre à cet ouvrage, sur beaucoup de points, toute la justice qui lui est due.

1. Voir les pages 133 et suivantes des *Annales archéologiques*, t. II, septembre 1844.

Allons, monsieur, suivez l'ordre que j'ai prescrit,
Et faites le contrat ainsi que je l'ai dit.

Mais nous arrivons à l'endroit délicat : « Est-il convenable, est-il possible de construire des églises qui seraient une singularité, un anachronisme, une bizarrerie... des églises gothiques enfin? » — Il faut croire que ce mot gothique, que nous n'aimons guère, dont nous ne nous servons que parce qu'il est consacré par l'usage, et que nous abandonnerions volontiers si cela pouvait être agréable à l'Académie, cause des spasmes, des éblouissements à l'illustre assemblée. Après le bel éloge que nous avons lu, M. le secrétaire perpétuel nous conduit à Rome, pour nous démontrer comme quoi l'architecture gothique n'est pas une conséquence du christianisme, puisque la grande métropole chrétienne ne l'a jamais admise sur son territoire; comme quoi Saint-Pierre « est une immense et superbe basilique, » et enfin que l'architecture française des XII^e^ et XIII^e^ siècles « ne constitue pas à elle seule une règle absolue du génie chrétien. » Mais quel est l'homme sérieux qui ait jamais prétendu que le gothique résumât à lui seul l'art chrétien? Ce que nous demandons à tous, messieurs, c'est le retour à un art né dans notre pays. Nous sommes par le 48^e^ degré de latitude; est-ce pour nous qu'ont été faites les basiliques de Rome ou d'Orient? Laissons à Rome ce qui est à Rome, à Athènes ce qui est à Athènes. Rome, la reine du monde chrétien, a eu le bon sens de garder son architecture. Rome n'a pas voulu (peut-être seule en Europe) de notre gothique, et elle a bien fait; car, lorsqu'on a le bonheur de posséder une architecture nationale, le mieux est de la garder. Voilà, messieurs, un exemple qu'elle nous donne, cette Rome que vous vantez à bon droit, et cet exemple en vaut bien un autre. Le christianisme n'a jamais été exclusif, dites-vous; cela est vrai, le culte catholique est l'expression d'une religion assez grande et assez belle, pour être imposant partout. Mais est-ce à dire pour cela qu'il doive s'accommoder de tout; qu'il soit disposé à prendre pour temples, dans un même diocèse, des salles de thermes et des basiliques antiques, des rotondes et des églises byzantines, des croix grecques et des croix latines? Faut-il, parce que ce culte a pu être exercé dans des carrières et dans des ruines antiques, le soumettre aujourd'hui à toutes les fantaisies qu'il plaît et qu'il plairait encore aux inventeurs d'architecture de lui imposer? Quand nous avons chez nous, dans toutes nos villes, un art complet, applicable, né sur notre sol, envié par toute l'Europe, un art qui vous cause à vous-mêmes des émotions si vives, comment se fait-il que ce soit précisément celui-là dont vous ne vouliez pas? Serait-ce parce que ceux qui, après tant d'efforts, ont su l'amener à sa perfection n'étaient pas de l'Académie des Beaux-

Arts?..... Vous nous permettez de le dépecer, cet art, de prendre des bribes par-ci par-là, d'y mêler d'autres éléments étrangers, et d'en faire quelque chose pour notre usage. Mais cela est-il possible? L'*unité*, messieurs, cette grande loi que les anciens ont si bien su nous enseigner dans leurs écrits, par leurs monuments, et que vous-mêmes vous avez prêchée, qu'en faites-vous? « C'est de la conception d'un monument que dépend cette *unité* d'intention et de vues qui doit devenir le lien commun de toutes les parties. Aussi faut-il qu'un monument émane d'une seule intelligence, qui en combine l'ensemble, de telle manière qu'on ne puisse, sans en altérer l'accord, ni en *rien retrancher*, ni *rien y ajouter*, ni *rien y changer* [1]. » Ce n'est pas moi qui parle, messieurs; c'est M. Quatremère de Quincy. Écoutez encore ceci : « On appelle ainsi (l'unité de système et de principes) celle qui consiste à ne point confondre dans le même édifice certaines diversités qui sont le produit, *chez différentes nations*, d'un principe originaire particulier, et de types formés sur des modèles sans rapports entre eux. » Toujours M. Quatremère.

Vous vous étiez faits païens, messieurs; aujourd'hui, serrés de près par l'opinion des gens qui ont étudié l'art national, vous vous faites éclectiques, et vous feriez, s'il le fallait, d'autres concessions à nos principes pour éviter d'être franchement de votre pays. Vous jetez votre plus précieux bagage à la mer, à l'heure qu'il est; vous renoncez à l'unité, pour sauver le vaisseau de l'Académie. Nous craignons que vous ne sauviez rien, et que vous ne détruisiez l'École. Lorsque l'Académie des Beaux-Arts installait franchement l'antiquité chez nous, avec toutes ses conséquences, il y avait au moins unité, harmonie dans l'enseignement, dans les exemples et dans les résultats. C'était un art dont la forme était en désaccord avec nos mœurs et notre climat; mais c'était un art admirable, sur lequel il était aisé de fonder un enseignement. Aujourd'hui vous prêchez l'anarchie, l'éclectisme, messieurs! Mais vous mettez le feu aux quatre coins de l'École! Comment? vous allez dire à vos élèves (je vous cite) : « Recueillez dans le passé, choisissez dans le présent.... » Mais que choisir? vous répondra-t-on. L'Académie croit qu'avec cela nous aurons une architecture de notre époque : nous aurons ce que nous avons depuis vingt ans, du désordre. Pour nous, le désordre nous fatigue; nous n'en voulons plus, et, autant qu'il dépendra de nous, nous le combattrons, qu'il vienne d'en haut ou d'en bas. J'en appelle aux architectes qui font partie de l'Académie des Beaux-Arts, à ceux qui ont construit toutefois; est-ce à l'aide de théories aussi vagues que l'on élève un édifice, est-ce avec des phrases bien

1. *Dictionnaire historique d'Architecture*, t. II, p. 636.

tournées que vous donnerez, dès le sol, un aspect d'*unité* à votre monument? Une fois le crayon à la main, le papier devant vous, et les ouvriers prêts à exécuter vos ordres, chercherez-vous cette pierre philosophale introuvable, « une architecture recueillie dans le passé.... choisie dans le présent...., qui ait une physionomie toute française....; qui, avec toutes les ressources de notre âge, réponde à tous les besoins de notre culte, et qui soit à la fois marquée du sceau du christianisme et du génie de notre société? » A l'œuvre! « car c'est évidemment là ce que la raison conseille; c'est ce que demande l'intérêt de l'art. » — C'est incontestable, messieurs; mais c'est ce que la plume peut dire, et ce que le crayon ne peut faire. Pour élever quoi que ce soit, ne fût-ce qu'une guérite, il nous faut un art arrêté, coordonné par un système qui soit soumis à des principes et à des règles infranchissables. C'est pour avoir méconnu un instant ces règles et ces principes, en voulant mêler l'architecture antique aux traditions du moyen âge, que la Renaissance n'a produit que des œuvres quelquefois attrayantes, mais toujours bâtardes, et qui, de chute en chute, nous ont conduits à l'anarchie, d'où vous ne nous aidez guère à sortir. Pour Dieu, messieurs, reprenez l'antiquité pure si vous voulez, mais n'appelez pas le désordre pour nous combattre. En suivant les principes émis dans le manifeste, à savoir, qu'il ne faut pas plus imiter le siècle de Périclès que celui de saint Louis, qu'il est bon de prendre partout dans le passé et le présent « pour créer un art, » comme si l'on créait un art! l'Académie, pour être conséquente, aura donc demain, à l'école des Beaux-Arts, des professeurs d'architecture grecque, romaine, gothique, de la renaissance, qui se critiqueront les uns les autres, qui détruiront leurs systèmes réciproquement. On enseignera le même jour, à une heure de distance, la construction grecque et la construction gothique; on démontrera aux mêmes élèves comme quoi la plate-bande l'emporte sur l'arc, et l'arc sur la plate-bande; et ce sera là créer un art! — Miséricorde! Si nos fils se font architectes, que deviendront-ils dans cette tour de Babel? Voilà où la terreur du gothique vous a conduits, messieurs!... Est-ce à nous de vous rappeler à vos convictions, à vos doctrines d'autrefois? Divisés en autant de sectes qu'il y a de membres à l'Académie, un point seul vous trouve sinon unanimes, du moins en majorité : c'est le mépris de la seule architecture vraiment nationale; car, permettez-nous de vous le répéter, messieurs, nous ne pouvons regarder comme bien sincère l'éloge que vous en faites au commencement de vos « Considérations », puisque vous avez eu le soin d'en diminuer toute la valeur quelques pages plus loin....

Oserons-nous exprimer un doute qui nous vient? Avez-vous eu le loisir

d'étudier cette architecture que vous proscrivez, d'en suivre tous les développements, d'en examiner les ressources? Je dois vous avouer que les « Considérations » de l'Académie des Beaux-Arts ont mis quelque incertitude dans notre esprit à cet égard. « L'Académie (dites-vous), après avoir entendu les observations particulières dictées à quelques-uns de ses membres par la *connaissance profonde* de l'art qu'ils exercent, a pu se convaincre que, sous le rapport de la solidité, les églises gothiques manquaient des conditions qu'exigerait aujourd'hui la science de l'art de bâtir. »

Nous ne voudrions pas faire de rapprochements fâcheux, quoique certainement la tentation soit forte; cependant la vérité est une si belle chose que la déguiser dans certains cas est une honte. D'un côté, voici des monuments qui durent depuis six ou sept cents ans, malgré un climat destructeur, malgré « trois siècles d'abandon », malgré des restaurations souvent plus funestes que l'abandon même, malgré les incendies et les révolutions; des monuments qui sont encore d'un usage journalier, qui sont commodes, et ne demandent souvent que des restaurations qui équivalent à un simple entretien. — Ces monuments-là ne sont pas solides, « ils manquent des conditions qu'exige aujourd'hui la science de l'art de bâtir! » — D'un autre côté, nous voyons des édifices, véritables carrières de pierre, qui ne sont élevés qu'avec des moyens factices, qui, lorsqu'on les examine avec soin, ne présentent que des armatures en fer, qu'une décoration n'indiquant ni la nature, ni la dimension des matériaux, qu'un assemblage monstrueux d'arcs portant des plates-bandes suspendues à des chaînes, de chapiteaux ou de corniches composés de quatre ou cinq assises, de sofites formés de claveaux, de contre-forts dissimulés par l'épaisseur uniforme et inutile des murs, de voûtes sphériques masquées sous des combles de basiliques, de clochers portant à faux, de toits plats qu'il faut balayer par les temps de neige... — Sont-ce là des monuments solides, parce qu'ils résument « la science de l'art de bâtir aujourd'hui? » — Je ne suis pas bien vieux, et cependant il m'a semblé déjà voir quelques-uns de ces monuments modernes (entretenus du reste avec un soin tout particulier), échafaudés pendant des mois entiers, à l'effet de remplacer des dizaines de mètres de ces grosses corniches dont la saillie exagérée semble faite pour arrêter les eaux au lieu de les déverser. J'ai cru voir souvent quelques-unes de ces colonnes, composées de centaines de rondelles, que des maçons étaient occupés à rejointoyer, frotter, huiler. Il m'a semblé parfois rencontrer des conduites engorgées dans l'épaisseur des murs, et bon nombre de plates-bandes appareillées bâillant sur la tête des passants. J'avais cru de bonne foi que « la science de l'art de bâtir aujourd'hui » ne valait pas celle d'autrefois;

je me serai trompé, et j'en demande humblement pardon aux membres de l'Académie, dont la « connaissance profonde » de l'art de bâtir est trop peu contestable pour ne pas faire loi en cette matière.

Mais poursuivons. L'Académie nous fait part d'une découverte curieuse. « Ceux (dit M. le secrétaire perpétuel) qui admirent à l'intérieur l'effet de ces voûtes si élevées et en apparence si légères (elles le sont réellement, monsieur Raoul-Rochette), et qui se laissent aller, en les contemplant, à l'effet d'une rêverie pieuse et d'une disposition mystique, ne se donnent pas la peine de réfléchir que cet *agréable* effet est acquis à l'aide de ces nombreux arcs-boutants et de ces puissants contreforts..... »

Effectivement, nous qui admirons « à l'intérieur l'effet de ces voûtes du XIII^e^ siècle », nous n'aurions jamais « réfléchi » que derrière ces voûtes se trouvent des arcs-boutants, et nous remercions l'Académie d'avoir attiré notre attention sur ce phénomène. Un service en vaut un autre, et nous sommes heureux de pouvoir faire part à M. Raoul-Rochette d'une découverte non moins intéressante que celle qu'il veut bien nous signaler : c'est que toutes les plates-bandes des temples de Karnac sont d'un seul morceau [1].

L'Académie glisse d'ailleurs assez légèrement sur les prétendus vices de construction des églises du XIII^e^ siècle. Ce n'est pas sur ce point que l'attaque est la plus vive; puis il faudrait entrer dans des détails techniques, et l'on a pu voir que l'Académie, sur ce chapitre important, a ses opinions arrêtées d'avance..... Ce n'est pas solide, parce que ce n'est pas solide; la « connaissance profonde » de messieurs les Académiciens nous tiendra lieu de preuves.

L'Académie des Beaux-Arts ne doit pas manquer, dans ses archives, de procès-verbaux de démolitions d'églises gothiques, elle doit donc savoir mieux que nous si ces édifices sont solides ou non.

Mais si l'Académie passe légèrement sur la construction gothique, il n'en est pas de même au sujet du goût. Sur ce point (M. le secrétaire perpétuel ne prendra qu'en bonne part ce que nous allons dire, nous en sommes convaincus) M. Quatremère de Quincy s'exprime plus hardiment que le manifeste; il est vrai qu'il n'avait pas à ménager un sentiment répandu partout aujourd'hui, le retour vers notre art national. Aussi l'Académie nous permettra-t-elle de le citer ici : « Le genre de bâtisse (dit-il) auquel on donne le nom de gothique,

1. Nous ne voulons pas fatiguer nos lecteurs, en revenant sur les trois ou quatre articles que nous avons déjà publiés dans les « Annales archéologiques » sur les constructions des XII^e^ et XIII^e^ siècles, et notamment sur les arcs-boutants. L'Académie ne lit pas les « Annales »; elle a bien pu croire de bonne foi avoir remarqué la première que les arcs-boutants étaient nécessaires à la stabilité des voûtes gothiques.

naquit de tant d'éléments hétérogènes, et prit naissance dans des temps d'une telle confusion, d'une telle ignorance, que l'extrême diversité de formes, inspirées par le seul caprice, empêcha tout vrai système de proportion de s'introduire dans une architecture qui n'exprime réellement à l'esprit, par le mélange d'éléments qui la constituent, que l'idée du désordre[1]. » L'Académie ne juge pas, dans ses « Considérations » le gothique d'une manière aussi sévère; cependant, si nous l'en croyons, l'architecture du XIIIe siècle est un art qu'il est impossible « de justifier par les lois du GOUT; qui ne présente à l'œil aucun système de proportion. Tout y est capricieux et arbitraire dans l'invention comme dans l'emploi des ornements, et la profusion de ces ornements à la façade de ces églises, comparée à leur absence complète à l'intérieur, est un défaut choquant et un contre-sens véritable. » Nous l'avons déjà dit, il est difficile réellement d'accorder l'Académie avec elle-même. Comment supposer que des édifices qui produisent des « impressions si vives de recueillement et de piété, qui charment et touchent profondément, au point que la froide raison ne peut détruire un effet qui s'adresse au GOUT et au sentiment », comment supposer que ces édifices puissent manquer à la fois de proportions, de GOUT et d'ordre? Où les proportions, le goût et l'ordre sont des qualités que l'Académie seule a la faculté de saisir, ou ces qualités sont tellement conventionnelles qu'elles deviennent inutiles, puisqu'on peut produire tant d'effet sans elles. Enfin, qu'est-ce donc qu'un art qu'il est impossible « de justifier par les lois du GOUT », et qui charme en produisant « un effet qui s'adresse au GOUT? »

Nous supplions l'Académie de nous résoudre ce problème, qui est au-dessus de notre intelligence. Ce n'est pas tout, M. le secrétaire perpétuel prétend que « tout est capricieux et arbitraire dans l'invention comme dans l'emploi des ornements gothiques du XIIIe siècle. » Or, « arbitraire » veut dire, si je ne me trompe, qui se fait sans loi, sans système. Eh bien! si nous examinons quelques instants une église du XIIIe siècle, nous verrons d'abord que toute la construction est soumise à un système invariable. Nous verrons l'ogive adoptée pour tous les arcs, pour toutes les voûtes; toutes les forces et les poussées rejetées à l'extérieur; une disposition laissant à l'intérieur les plus grands vides possibles. Nous verrons que les murs ne sont que de simples remplissages, de véritables cloisons qui ne portent rien; que les éperons, les arcs-boutants et les contre-forts, chargés seuls de soutenir l'édifice, ont toujours un aspect de résistance, de force et de stabilité qui rassure l'œil et l'esprit; que les voûtes légères, con-

1 *Dictionnaire hist. d'archit.*, t. II, p. 175.

struites en petits matériaux faciles à monter et à poser à une grande hauteur, sont combinées de façon à reporter la *totalité* de leur poids sur les piles; que les moyens les plus simples sont toujours préférés; que les *arcs ogives* et *arcs doubleaux*, tracés sans exception avec des arcs de cercle, n'exigent ni déchet de pierre, ni épures compliquées, ni *coupes* difficiles; que tous les membres de ces constructions, indépendants les uns des autres, quoique reliés entre eux, présentent un ensemble d'une élasticité et d'une légèreté bien nécessaires dans des édifices d'une aussi grande dimension. Si nous en venons à nous occuper des proportions, nous verrons, n'en déplaise à l'Académie des Beaux-Arts, qu'il y a toujours, dans chaque monument, un rapport relatif entre la largeur et la hauteur des bas-côtés, entre la hauteur de ces bas-côtés et celle de la galerie, entre la hauteur de la galerie et celle des fenêtres supérieures; que les rapports de hauteur et de largeur sont les mêmes pour la nef et les bas-côtés. Nous verrons encore (et ceci appartient exclusivement à cette architecture) que la proportion humaine y devient une loi fixe. Notre ami et collaborateur, M. Lassus, disait dans les « Annales archéologiques » (avril 1845) : « Que le monument soit grand, qu'il soit petit, toujours et partout vous retrouverez la conséquence du même principe (la proportion humaine). Au XIII^e^ siècle, les bases, les chapiteaux, les colonettes, les meneaux, les nervures, enfin tous les détails sont exactement les mêmes, dans la grande cathédrale, comme dans la simple église de campagne, et cela parce que dans tous ces monuments l'homme seul sert toujours d'unité, et que l'homme ne peut se grandir ni se diminuer. Vraiment il faut être aveugle pour ne pas être frappé de ce principe si vrai, si juste, qui fait que nos cathédrales paraissent grandes parce qu'elles sont grandes, que nos chapelles paraissent petites lorsqu'elles sont petites, enfin que tous nos monuments donnent rigoureusement, mathématiquement, l'idée de ce qu'ils sont réellement. » Nous le demandons, n'y a-t-il pas là un système de construction et de proportion? Et si nous en venons aux ornements des monuments du XIII^e^ siècle, ne les verrons-nous pas soumis à deux lois fixes : la première, qui est l'imitation de la végétation locale; la seconde, qui restreint invariablement la dimension de ces ornements aux dimensions des matériaux de notre pays. Où est donc, en tout ceci, le « caprice et l'arbitraire? » Nos lecteurs nous pardonneront de revenir ici sur des sujets que nous avons déjà traités longuement, et avec lesquels ils sont familiers; mais l'Académie n'a probablement pas eu l'occasion d'observer tous ces faits, et c'est pourquoi nous avons cru devoir insister sur ce point.

Que M. le secrétaire perpétuel ne nous lise pas, cela est trop naturel; mais il y a plus d'un an que l'un des collègues de M. Raoul-Rochette, à l'Aca-

démie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Vitet, dans sa « Notice sur la cathédrale de Noyon », disait : « L'ornementation du XIIIe siècle se distingue de celle des XIVe et XVe siècles, au moyen d'indications plus précises que celles qui servent à classer chronologiquement la décoration des édifices antiques... Pour nous, loin d'être un plagiat et une œuvre de déraison, l'ornementation du XIIIe siècle est une des créations les plus originales, les plus spontanées, les plus imprévues de l'esprit humain, en même temps qu'une de ses œuvres les plus raisonnables et les plus méthodiques..... L'art du XIIIe siècle n'imite presque exclusivement que des végétaux : plus d'oves, plus de perles, plus de rais-de-cœur;..... l'ornementation devient essentiellement végétale. Ce n'est pas tout : au lieu d'idéaliser les végétaux, comme on l'avait fait jusque-là, au lieu de leur prêter une forme conventionnelle, en harmonie avec le caractère des monuments antiques, on les copie purement et simplement, on les calque d'après nature;..... ce n'est plus en Grèce ou en Italie que l'on cherche des modèles, mais dans nos forêts et dans nos champs..... Jamais ces végétaux modestes n'avaient reçu tant d'honneur..... »

Nous ajouterons ici que bien que les ornements du XIIIe siècle soient imités de la végétation de nos forêts et de nos champs, ils n'en sont pas moins soumis à certaines conventions architectoniques, à certaines lois de goût et de style, qui les font distinguer à la première vue des ornements des XIVe et XVe siècles. Il en est de même des moulures, des profils, et de tout ce qui contribue à la décoration des édifices de ces époques. Ces monuments sont si peu abandonnés dans leur ensemble, comme dans leurs détails, au « caprice et à l'arbitraire, » que, pour celui qui les a étudiés, il ne peut y avoir d'incertitudes dans leur classement chronologique. Les faits parlent d'eux-mêmes; les monuments sont là, et nous voudrions que l'Académie des Beaux-Arts fît plus d'attention aux faits lorsqu'ils ont cette importance. Il nous faut faire remarquer encore, quoiqu'il nous en coûte, que le manifeste de l'Académie confond tous les styles. A propos du gothique du XIIIe siècle, on nous a jeté à la tête l'ornementation luxuriante du XVe siècle : voici maintenant que l'Académie fait le procès aux statues du XIIe, « ces figures, si longues, si maigres, si roides, à cause du champ étroit qu'elles occupent et qui tient à l'emploi général des formes *pyramidales!* »

Je ne sais si nos lecteurs éprouvent le même sentiment que moi; mais, par moments, le découragement me prend. Après tous les efforts tentés depuis vingt ans pour faire, je ne dirai pas reproduire, mais étudier, regarder la statuaire du XIIIe siècle; après tant d'ouvrages publiés à grands frais, soit par le gouvernement, soit par des particuliers, songer qu'il

est un corps *enseignant*, à la tête des arts en France, qui n'a rien vu, rien étudié, mêlant tous les styles et tous les âges, oui, cela parfois décourage les gens les plus convaincus, les plus décidés à lutter. Que diriez-vous, messieurs, si l'un de nous prétendait ne juger la statuaire grecque que sur les bas-reliefs de Sélinunte, ou sur ceux du Bas-Empire? si, passant sous silence l'époque de Phidias, nous nous laissions aller à nous égayer sur les figures immobiles et souriantes des métopes des temples siciliens, ou à tonner contre la sculpture molle et lâche des sarcophages du IV^e^ siècle? Vous vous soulèveriez contre notre ignorance, ou vous nous accuseriez peut-être de mauvaise foi; et vous auriez raison. La statuaire ne s'apprécie pas comme la construction d'un édifice, laquelle peut se démontrer mathématiquement; il est, dans bien des cas, difficile de *prouver* qu'une statue est belle : car une statue peut, tout en reproduisant fidèlement la nature, n'être cependant qu'une œuvre misérable; elle peut aussi représenter irrégulièrement la forme humaine, et n'en être pas moins empreinte de ce parfum d'art et de goût que l'on est convenu d'appeler *style*. Lorsque la statuaire réunit à une imitation, non pas minutieuse, mais large et choisie de la nature, cette poésie à laquelle tout le monde est sensible, il nous paraît alors que son œuvre est belle. Dire « qu'aujourd'hui la vérité est la première condition de l'imitation, et la nature le seul type de l'art, » cela nous paraît une théorie étrange dans la bouche d'un académicien, qui n'a pas encore admis parmi les statuaires M. Curtius, l'auteur des plus fidèles imitations de la nature. Tel n'est cependant pas le but de la sculpture, qui serait ainsi bornée à ne faire aujourd'hui que des messieurs en frac. Les Grecs n'ont imité la nature que jusqu'à un certain point de vérité qu'ils n'ont jamais dépassé; donc nos artistes « désapprendraient », suivant l'Académie, s'ils faisaient de la sculpture comme les Grecs. Il faut être logique, tout académicien qu'on soit. Que l'on préfère un moulage sur nature à un buste de Phidias, un daguerréotype à un portrait de Raphaël, cela se comprend de la part d'un ignorant; mais il faut d'autres principes pour apprécier une œuvre d'art. Nous ne sommes pas extravagants au point de prétendre que le tympan de la porte de la Vierge, au portail de Notre-Dame de Paris, soit préférable aux bas-reliefs du Parthénon; mais certainement, pour qui sait voir, il y a dans ces deux œuvres, si différentes de caractère et de pensée, une origine pareille qui conduit à un résultat analogue : l'imitation de la nature, soumise à un rhythme, à un style enfin. Que nos artistes actuels ne puissent en venir là, hélas! qui le sait mieux que nous? mais il n'y a pas lieu de s'en vanter. Que vous prétendiez, messieurs, que personne aujourd'hui ne parle en vers alexandrins, nous en conviendrons;

mais si vous ajoutez que nos littérateurs seraient forcés de « désapprendre ce qu'ils ont étudié, de se détacher du modèle vivant », pour arriver à parler comme Corneille, vous nous laisserez désirer que ces hommes de lettres en question en sachent un peu moins. Pour faire croire aujourd'hui, messieurs, que l'on ne « sent rien dans la statuaire gothique qui accuse la nature », il faudrait avoir détruit tous les monuments du XIII^e siècle; et il en reste encore assez pour que nous engagions l'Académie tout entière à se transporter à Chartres, ou à Amiens, ou à la cathédrale de Paris, ou même à la Sainte-Chapelle, qui se trouve plus rapprochée de l'Institut. Dans ces quatre monuments (et j'en passe), l'Académie pourrait se faire indiquer, de peur de méprise, quelques milliers de figures du XIII^e siècle, qui ne sont ni « maigres, ni longues, ni roides; qui n'occupent pas de champ étroit, et ne sont nullement soumises aux formes *pyramidales.* » Les chefs-d'œuvre sont rares dans tous les temps, et nous ne prétendons pas donner toutes les figures du XIII^e siècle comme des productions irréprochables; mais, certes, s'il est une époque, après celle des Grecs, qui ait possédé une école puissante et vraiment digne de ce nom, c'est bien le XIII^e et le XIV^e siècles : vous trouverez des figures plus ou moins bien exécutées, plus ou moins régulières, jamais insignifiantes, ni comme pensée, ni comme style, et souvent, très-souvent d'admirables chefs-d'œuvre qui pourraient enseigner beaucoup de choses à nos statuaires, si nos statuaires voulaient prendre la peine de les regarder.

Cette longue digression, à propos de la sculpture gothique, me ramène à cette phrase du manifeste de l'académie : « Tout y est capricieux et arbitraire, dans l'invention comme dans l'emploi des ornements. » Comment! ces grands portails, si bien disposés pour accueillir et laisser écouler la foule, sont ornés capricieusement? Cette porte centrale avec le Dieu-Homme au centre, les douze apôtres et les attributs des quatre évangélistes autour de lui, les vierges sages et les vierges folles à droite et à gauche, le dragon sous ses pieds, le Jugement dernier sur sa tête; plus haut le Christ encore, mais ressuscité, assis sur le monde, entouré d'anges qui portent les instruments de la passion; sa mère divine et saint Jean qui l'adorent; dans ces voussures, des myriades d'anges d'abord, l'enfer à la gauche du Rédempteur; puis les martyrs, les prophètes; tout cet abrégé des mystères de la religion catholique se trouve être un pur effet du hasard, un caprice! Vous plaisantez, messieurs, je le suppose, et cependant cela ne prête guère à la plaisanterie. Quant à la nudité que vous reprochez à l'intérieur de nos églises, si nos églises avaient une voix, messieurs, voici ce qu'elles répondraient : « Qui donc nous a dépouillées, badigeonnées, raclées? Qui donc, à Notre-

Dame de Paris, a brisé l'admirable clôture du chœur, dont quelques fragments nous restent comme témoins accusateurs? Qui donc a enlevé cet autel entouré de ses reliquaires, ces stalles du XIV^e^ siècle, et ces tombeaux, et ces monuments votifs, et ces tables de bronze sous lesquelles les anciens évêques de Paris espéraient laisser leurs cendres tant que le monument serait debout? Qui donc a détruit toutes nos verrières? A Chartres, qui donc a jeté bas, pour en faire des dalles, le beau jubé du XIII^e^ siècle? qui donc a plâtré tout le chœur avec des bas-reliefs en stuc? Qu'a-t-on fait de nos retables, de nos piscines, de nos crédences, de nos autels?... » Là-dessus, messieurs, n'invoquez pas les souvenirs; je crois qu'un de nos amis vous l'a déjà dit, on n'insulte pas ceux qu'on a tués [1].

On serait tenté de croire que M. le secrétaire perpétuel n'a jamais vu de vitraux que dans les kiosques et les chalets des environs de Paris; que l'on en juge : « Il en serait de même de la peinture, qui aurait de plus à lutter contre le jour faux produit par les vitraux *coloriés*, et qui verrait tout l'effet de ses tableaux détruit par cette *illumination factice*. » Lorsque messieurs les membres de l'Académie voudront nous faire l'honneur de visiter la Sainte-Chapelle, ils pourront s'assurer que les vitraux ne produisent pas de jour faux, et qu'ils ne nuisent en rien à la peinture, je veux dire à la peinture monumentale, car je ne parle pas des tableaux accrochés; quant à ceux-ci, nous préférerons toujours, de toute manière, les rencontrer dans une galerie que pendus gauchement dans une église où on ne les voit jamais, grâce au luisant du vernis et à bien d'autres causes qu'il n'est pas nécessaire de signaler ici.

Voici venir la péroraison : « Maintenant que l'architecture gothique est morte au sein même de la civilisation qui l'avait produite, entreprendra-t-on de faire revivre de nos jours ce qui a cessé d'exister depuis quatre siècles? Mais où sont, encore une fois, les éléments d'une résurrection pareille, inouïe jusqu'ici dans les fastes de l'art? » (Et la Renaissance, messieurs, qu'en faites-vous?) « Où en est la raison, où en est la nécessité, dans les conditions de la société actuelle? » — Il est vrai, Messieurs, que nous avons un art tellement arrêté, une école dirigée avec tant d'unité, une architecture, que dis-je une! dix architectures si conformes à nos besoins! nous sommes tous tellement d'accord sur les principes! qu'à votre avis, il est inutile de chercher à rentrer dans un système approprié à nos matériaux et à notre climat, à nos mœurs et à notre religion. Nos églises modernes, dont les unes

1. *Annales archéologiques*, vol. I, p. 135.

ressemblent tant bien que mal à des basiliques antiques, les autres à des salles de thermes, nos monuments à toits plats, à portiques ouverts à tous vents, à plates-bandes enfilées dans des barres de fer; ces églises qui n'osent montrer leurs fenêtres à l'extérieur, de peur de ne pas ressembler assez à un monument antique, sont-elles donc assez conformes à notre climat, à nos matériaux, à nos usages, pour qu'il n'y ait pas nécessité de rentrer dans une voie plus vraie? Il ne faut cependant, dites-vous, refaire ni le Parthénon, ni la Sainte-Chapelle... Ceci devient plus embarrassant; qu'allons-nous donc faire? Que serons-nous donc, puisque le grec et le français nous sont interdits? M. le secrétaire perpétuel répond : « Il faut être *original*, en puisant dans les modèles *antiques* tout ce qui peut se convertir à des besoins nouveaux. Voilà ce qu'ont fait les Jean Bullant, les Philibert Delorme, etc., sous la main desquels l'architecture prit une physionomie française. » Ainsi, il faut être original en interprétant l'antique, de la même façon que l'ont fait les Jean Bullant.... etc. Mais, messieurs, puisque les Philibert Delorme, les Pierre Lescot ont déjà fait une imitation de l'antique, il devient d'autant plus difficile d'en faire une seconde, maintenant que la place est prise; puis l'antique est bien loin de nous; puis l'originalité des architectes de la Renaissance pourrait être contestée; pourquoi donc n'essaierions-nous pas d'être *originaux* « en nous assimilant, si l'on peut ainsi dire, tout ce que nous emprunterions à l'art » français du XIII^e^ siècle? Quand nous laisserions dormir la Renaissance que vous invoquez, il n'y aurait pas grand mal. La Renaissance, « avec ses anarchiques et splendides déviations, » comme le dit si heureusement M. Victor Hugo, ne nous paraît pas le meilleur exemple à suivre. Le gothique étant perverti, la Renaissance s'est servie de l'antique. Aujourd'hui la Renaissance est usée à son tour; eh bien, nous voulons nous servir du gothique. Qu'y a-t-il là d'*inouï*? n'est-ce pas au contraire conforme à la marche ordinaire des choses de ce monde? n'est-ce pas une conséquence naturelle de ce « retour sincère aux idées chrétiennes DONT ON SE FLATTE? »

D'ailleurs, messieurs, vous l'avez dit, une architecture que l'on respecte comme une œuvre d'art *impossible* à reproduire, ne doit être ni copiée, ni « imitée »; et pour nous l'architecture antique est dans ce cas. S'il est un art *impossible* à reproduire aujourd'hui, c'est bien celui qui est né sous un autre climat, sous l'influence de mœurs particulières, et d'une religion différente de la nôtre; aussi permettez-nous de vous renvoyer la phrase qui précède votre conclusion, si conclusion il y a. « C'est parce que nous aimons, c'est parce que nous comprenons les édifices (antiques), que nous ne voulons pas

d'une IMITATION MALHEUREUSE, qui ferait perdre à ces monuments sacrés du culte (des anciens) l'intérêt qu'ils inspirent, en les faisant apparaître, sous cette forme nouvelle, dépouillés du caractère auguste que la vétusté leur imprime, et privés du sceau de la foi qui les éleva. » Nos lecteurs sont priés de remarquer que ce passage est reproduit textuellement, si ce n'est que M. le secrétaire perpétuel l'applique, non point aux édifices antiques, ainsi que j'ai cru devoir le faire, mais bien aux monuments catholiques. Il résulte de là que l'Académie ne peut pas supposer un instant que les populations qui font aujourd'hui élever des églises, puissent *sceller* ces monuments de leur *foi*, « privées du sceau de la foi qui les éleva. » Parlez pour vous, messieurs, s'il vous plaît; et respectez la foi des autres. Un critique, un poëte, un historien, peuvent porter un jugement sur ces matières; cela n'a nulle importance, un autre rectifiera le lendemain la pensée du premier. Mais un corps enseignant au milieu de l'État, en France, qui pense « qu'*on se flatte* de revenir sincèrement aux idées chrétiennes »; que des villes qui bâtissent des églises « ne peuvent plus les sceller de leur foi », voilà qui est étrange... Au reste, ne prenons pas la chose au sérieux; car, à la fin de votre conclusion, nous trouvons cette phrase : « Et qui empêche, dites-vous, nos architectes modernes de faire de même que ceux de la Renaissance, en élevant, avec toutes les ressources de notre âge, des monuments qui répondent à tous les besoins de notre culte, et qui soient à la fois marqués du SCEAU DU CHRISTIANISME et du génie de notre société? » Voilà le sceau retrouvé, et nous sommes tous du même avis. Prenons pour modèles les artistes de la Renaissance; seulement, comme il ne faut pas toujours aller puiser à la même source, nous allons « non pas copier, mais imiter » les arts du XIII^e^ siècle, d'autant qu'il n'y a pas grand effort à faire pour concilier les monuments de cette époque avec « tous les besoins de notre culte »; car le culte n'a pas changé, et ces édifices sont tous marqués du « sceau du christianisme », qui n'a pas changé non plus, que je sache, depuis le XIII^e^ siècle.

Nos lecteurs, déjà au fait de toutes ces questions, trouveront peut-être que nous défendons une cause gagnée, et que nous nous escrimons dans le vide. Cependant il y a eu tout ceci une chose utile, c'est que la vérité se fait jour, et qu'il n'y aura que les gens intéressés à ne pas la voir qui chercheront à l'étouffer. Les hommes de bonne foi finiront par s'entendre, et alors disparaîtront les petites susceptibilités d'école qui les séparent encore. L'Académie nous demande « où est la main puissante qui peut soulever une nation entière au point de la faire rétrograder de quatre siècles en arrière ». Cette main, c'est celle de la vérité; cette force, c'est celle du bon sens. Et que

l'Académie des Beaux-Arts ne croie pas que cela pourrait arriver ; cela est, et nous nous en félicitons, car ce n'est pas rétrograder que d'abandonner ces constructions qui ne sont ni antiques ni modernes, en désaccord avec notre climat, nos habitudes et notre caractère national, avec notre religion et nos mœurs. Ce qui soulève et soulèvera une nation entière, messieurs, c'est votre long dédain pour ces monuments que vous louez aujourd'hui du bout des lèvres, et comme pour faire la part de l'opinion; c'est votre mépris superbe pour ces édifices vraiment nationaux, que ni l'engouement de la Renaissance pour l'antique, ni l'orgueil de Louis XIV qui repoussait tout ce qu'il n'avait pas élevé, ni l'indifférence du siècle dernier, n'ont pu anéantir ou sur notre sol, ou dans les souvenirs du peuple. Vous aurez beau faire, ce peuple se croira toujours mieux baptisé, mieux marié dans une église gothique que dans une basilique romaine. Non, messieurs, vous ne l'arrêterez pas ce flot de l'opinion qui monte toujours; cette digue, que vous tentez de lui opposer, le fera déborder plus violent, plus rapide et plus envahissant. Nous verrons longtemps encore faire de tristes et fâcheuses tentatives; nous le savons, nous nous y attendons. Mais nous poursuivrons notre route, parce que nous sommes convaincus; parce que, si le génie ne nous accompagne pas (c'est un compagnon difficile à rencontrer), du moins nous marchons côte à côte avec le bon sens. Nous élevons et nous élèverons des églises françaises du XIII^e^ siècle, parce que nous sommes indignés de voir plier le culte, en France, à des dispositions monumentales pillées à l'antiquité ou à l'Italie du moyen âge [1]; parce que nous sommes fatigués de voir tant de fâcheuses copies qui ont failli éloigner les architectes de l'étude si nécessaire de l'antique; parce qu'enfin nous sommes dégoûtés de fouiller vainement parmi des théories tantôt absolues, tantôt rationnelles, et d'être ballottés du Romain à la Renaissance, et du Grec au Bas-Empire. Vous n'avez pas pris la chose au sérieux, messieurs; vous nous avez regardés comme des enfants qui jouent à la poupée, et qui, « par caprice ou par *amusement*, veulent bâtir des châteaux ou des églises gothiques. » Non, messieurs, donnez-nous un ABT logique, beau de forme, ou laissez-nous reprendre le seul qui ait réuni au plus haut degré ces deux qualités, chez nous, sur notre sol, quand il n'a pas été mutilé « par l'ignorance ou la barbarie ». Ce ne sont pas des théories vagues qu'il nous faut; c'est un art *adulte*. Mais où est-il ? — La Renaissance

1. Nous ne comprenons pas pourquoi l'Académie des Beaux-Arts, qui s'est fait si peu de scrupules de ne tenir aucun compte des besoins du culte catholique, dans les églises bâties depuis une centaine d'années, est aujourd'hui si susceptible à l'endroit des minimes différences qui existent entre le culte du XIII^e^ siècle et le nôtre.

vous le fournira, direz-vous. — Que de détours, mon Dieu, pour ne pas revenir nettement et franchement à notre vieil art français! Dans votre pensée, messieurs, vous comparez toujours le XV^e^ siècle au XVI^e^, et vous dites alors : « La Renaissance est un progrès! Donc la marche adoptée par les artistes de cette époque est celle qui doit être suivie. » Certes, s'il fallait absolument choisir entre ces deux arts, celui du XV^e^ siècle ou celui du XVI^e^, peut-être donnerions-nous la préférence au dernier. L'art gothique, corrompu à la fin du XV^e^ siècle, n'était plus viable. L'ignorance, résultat de longues luttes et de commotions violentes, avait fait perdre à notre art national sa raison, son système. Ce n'était plus alors qu'une tradition expirante; le principe de cet art était étouffé sous l'enveloppe la plus compliquée sans motifs, la plus surchargée de « détails sans signification ». Il fallait en revenir à ce principe, ou chercher de nouvelles inspirations dans un autre art; l'antiquité fut adoptée avec plus d'enthousiasme que de réflexion. Il y avait à choisir entre trois partis : le retour à l'art national dans sa pureté, l'adoption d'une forme antérieure (l'art romain), enfin l'éclectisme. Il n'y avait alors que ces trois routes ouvertes aux architectes, et il n'y en a pas plus aujourd'hui. Des hommes comme Philibert Delorme avaient trop de bon sens, étaient trop praticiens pour prêcher l'éclectisme; les défauts qui les avaient frappés dans la décadence de l'art gothique les empêchaient de remonter au principe de cet art, et, d'ailleurs, il n'est pas dans la nature de l'esprit humain de revenir à un système, quelque bon qu'il soit, quand on a vu les résultats de sa corruption. Ces grands artistes prirent franchement l'antique pour modèle; ils l'étudièrent, et crurent sincèrement faire de l'architecture romaine. Il n'y a qu'à lire ce qu'ont écrit les architectes de ce temps pour s'en assurer. Il se présentait alors peu d'églises à construire : la Réformation était imminente. D'ailleurs le sol était couvert d'édifices religieux des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Et cependant veuillez bien observer, messieurs, que les architectes de la Renaissance et du XVII^e^ siècle, lorsqu'ils ont élevé des églises, ont toujours suivi le plan et la structure des églises françaises du XIII^e^ siècle. Saint-Eustache est un monument du XIII^e^ siècle mal construit, et choquant par son manque d'unité. Ces bas-côtés d'une élévation inutile, ces piles formées d'un amalgame de pilastres et de colonnes qui s'enchevêtrent sans raison, ces voûtes à nervures croisées dans tous les sens et qui n'indiquent plus la véritable construction, ces clefs pendantes accrochées à la charpente, ces fenêtres d'une proportion désagréable et qui semblent avoir de la peine à trouver leur place au-dessus de ce petit triforium que l'on prendrait plutôt pour une balustrade que pour une galerie, ces meneaux dont les formes molles

n'indiquent ni une construction de pierre, ni une construction de bois, ces arcs-boutants concaves à l'extrados, toutes ces combinaisons sans motifs, et qui (c'est ici le cas de le dire) paraissent être bien plutôt le produit du caprice que celui de la réflexion, sont-elles un progrès? L'élément antique ajoute-t-il, dans ce cas, quelque chose à la belle disposition du plan qui est du XIII^e ou du XIV^e siècle? Nous ne le croyons pas. Saint-Sulpice, cette église même, n'est-elle pas encore un édifice tout gothique comme plan et comme disposition générale, mais grossièrement construit, sans nulle connaissance de la force et de l'emploi des matériaux? L'élément antique ne joue-t-il pas là un misérable rôle? Mais au moins cet édifice, sauf la grosseur immodérée de ses piles intérieures, est-il encore commode, approprié au culte; et pourquoi? si ce n'est parce qu'il a conservé la forme ancienne des églises françaises, et qu'il n'est ni une salle de thermes, ni une basilique romaine, ni une église orientale. Laissez-nous donc revenir à notre art, messieurs, plutôt que de vouloir nous replonger dans le désordre et l'anarchie, au moment où nous tâchons d'en sortir. N'embarrassez pas le pouvoir, qui n'est pas artiste, ne rectifiez pas l'opinion par une profession de foi qui ne constate que votre impuissance; mais donnez-nous un art logique et complet, qui remplisse surtout les conditions d'unité que demande la société d'aujourd'hui. Si vous ne le pouvez pas, si vous ne vous guidez que par des théories stériles, ne trouvez pas mauvais que, lorsqu'il s'agit d'élever des édifices durables, nous prenions pour modèles des types consacrés par un long usage et qui sont admirables, de votre propre aveu, plutôt que de nous mettre à la recherche d'un art nouveau, ou de continuer à copier péniblement des monuments antiques que repoussent notre climat, nos matériaux, notre religion et nos usages modernes. Pour former un art nouveau, il faut une civilisation nouvelle, et nous ne sommes pas dans ce cas. L'architecture est de tous les arts celui qui procède le plus par transition, et cela est tout simple; mais quand il a corrompu les types, et qu'il les a laissés perdre, il faut qu'il retourne en arrière, qu'il revienne à sa source. Cela est fâcheux, personne de nous ne le conteste; mais il n'y a pas d'autre moyen de sortir du désordre, résultat de l'oubli de toutes les traditions. Nous nous contentons des essais que nos prédécesseurs ont faits depuis bientôt cent ans; trop modestes pour croire que nous serions plus habiles, ou plus heureux, nous regardons comme plus sensé de revenir franchement à un art qui nous paraît être le seul encore applicable à nos usages, le seul conforme à nos mœurs. Ce n'est pas dire que nous voulions « immobiliser » l'art de l'architecture en France; ce serait folie que d'y songer. Non, messieurs, ne

nous prêtez pas des idées extravagantes, pour vous donner le plaisir de les réfuter victorieusement. Nous demandons que notre architecture du XIII^e^ siècle soit d'abord étudiée par nos artistes, mais étudiée comme on doit étudier sa langue, c'est-à-dire de façon à en connaître non-seulement les mots, mais la grammaire et l'esprit. Nous demandons que l'enseignement officiel entre dans cette voie; que l'étude de l'antiquité ne devienne que ce qu'elle aurait toujours dû être, l'*archéologie*, et l'étude de l'architecture française au XIII^e^ siècle, l'*art*. Nous ne poserons pas des bornes pour cela (nul pouvoir humain ne le pourrait); mais, partant d'un art dont les principes sont simples et applicables dans notre pays, dont la forme est belle et rationnelle à la fois, nos architectes auront assez de talent pour apporter à cet art les modifications nécessitées par des besoins récents, par des coutumes nouvelles. Le principe une fois enseigné, mais sans restrictions, laissez faire à chacun; dans notre pays, au milieu de l'activité et de l'industrie moderne, cet art national ne tardera pas à progresser. Vous commencerez par avoir des copies; cela est inévitable, cela est nécessaire même pour connaître toutes les ressources de l'architecture gothique. Nous dirons plus, vous aurez probablement de mauvaises copies (nous ne sommes pas à cela près d'un méchant monument de plus ou de moins); mais le principe étant bon, l'art type inépuisable d'enseignement, les artistes en auront bientôt saisi le sens; leurs copies alors deviendront intelligentes, raisonnées, et enfin l'architecture nationale, tout en conservant son unité, sa *racine* toute française, pourra se perfectionner aussi bien que la langue l'a déjà fait. Quel est le rôle de l'Académie française, messieurs? Ce n'est pas de nous faire savoir si le latin l'emporte sur le français, ou le sanscrit sur le grec. Elle conseille, elle encourage l'étude des langues étrangères; mais son rôle c'est de garder le dépôt de la langue. C'est là ce qui lui donne une immense importance, non-seulement en France, mais en Europe. Nous ne parlons plus comme au XIII^e^ siècle, mais cependant ne nous servons-nous pas toujours de la même langue?

Nous n'en sommes pas encore à savoir quelles sont les modifications que le génie moderne apporterait à notre art national; il faudrait d'abord que nous fussions pénétrés de cet art, et c'est à ce but que tendent tous nos efforts. Un jour, nous l'espérons, l'Académie des Beaux-Arts deviendra aussi la gardienne du vieil art français, et saura empêcher que le principe n'en soit corrompu, sans pour cela « laisser tomber » les monuments bâtards qui ont été construits en France depuis trois cents ans. Elle dira, en parlant du *Val-de-Grâce* et du *Dôme des Invalides*, « que l'on répare donc ces édifices, qu'on les

répare avec ce respect de l'art qui est aussi une religion, c'est ce que demande la raison, c'est ce que veut l'Académie..... » Si le XIIIe siècle eût fondé l'Académie, notre art national ne se serait pas perdu. Gardienne sévère des types anciens, l'Académie n'eût pas laissé altérer cette belle architecture de saint Louis; elle n'eût pas permis à l'archéologie antique d'empiéter sur l'art moderne. S'il est une chose que nous puissions reprocher à ce grand siècle, qui a tant produit, c'est ce funeste oubli.

E. VIOLLET-LEDUC.

VÊTEMENTS SACERDOTAUX.

De l'antiquité et de la distinction des vêtements ecclésiastiques. — Leur rapport avec ceux de l'ancienne Loi. — Leur rapport avec le costume des laïques. — Des couleurs usitées dans la primitive Église. — Théorie mystique des vêtements. — Idées symboliques attachées à certaines couleurs. — Fixation au XII^e^ siècle des couleurs liturgiques et usages qui s'y rattachent. — De la richesse des vêtements ecclésiastiques et de leur matière. — De leur répartition entre les différents ordres.

IV[1].

COSTUME ECCLÉSIASTIQUE. — GÉNÉRALITÉS.

Dans cet article consacré à des généralités, il nous reste à faire pour le costume ecclésiastique ce que, dans les précédents, nous avons fait pour le costume civil du clergé : à déterminer son origine et suivre pas à pas ses transformations jusqu'à la période moderne.

Honorius d'Autun fait remonter à saint Pierre l'institution des vêtements ecclésiastiques; quoiqu'une origine aussi éloignée ne s'accorde pas avec le sentiment de quelques écrivains, fort compétents d'ailleurs en matière de liturgie, le développement des faits nombreux qui appuient cette thèse servira sans doute à la rendre incontestable. Malgré les variations qu'ont subies dans leur nombre et dans leur forme les vêtements ecclésiastiques, nous ne craignons pas d'affirmer que l'usage en remonte aux temps apostoliques. Les réserves, très-rares et tout exceptionnelles, n'infirment en rien l'antiquité et l'universalité de cette tradition. Elle avait d'ailleurs, comme le dit Honorius, une analogie frappante avec celle de l'ancienne Loi; elle y trouvait un motif trop naturel et un fondement trop solide pour ne pas se constituer dès l'établissement du christianisme entre les mains des apôtres; car la nature de l'homme, dit le concile de Trente, est telle que, sans le secours des objets qui frappent ses sens, elle s'élève difficilement à la méditation des choses divines.

1. Voyez les *Annales Archéologiques*, vol. I, p. 64; vol. II, p. 37 et 151.

L'Église s'en est donc servie pour rendre son culte plus auguste et plus touchant. Eusèbe nous apprend que le costume ecclesiastique, outre la bénédiction dont il était l'objet et l'usage exclusif qui l'appropriait au culte, se complétait encore par certaines marques de distinction, étrangères aux habitudes des laïques. Il cite une lettre de la fin du second siècle, dans laquelle Polycrate, évêque d'Éphèse, écrivant au pape Victor, parle de l'apôtre gouverneur des églises d'Asie, du disciple bien-aimé qui avait reposé sur le sein de Notre-Seigneur, et qui, pour perpétuer les traditions de l'ancienne Loi et honorer la dignité du sacerdoce dont il était revêtu, portait sur sa tête la lame d'or, en souvenir de la coutume des grands prêtres juifs. Saint Jean, ajoute saint Jérôme, n'appartenant pas à la race sacerdotale de Juda, ce n'était point comme descendant d'Aaron, mais comme pontife de la Loi nouvelle, que, pendant la célébration des saints mystères, il faisait briller sur son front virginal le symbole de la sagesse et de l'autorité dont il avait été investi. On a supposé, avec raison, que saint Jean n'avait pu exercer un aussi long pontificat sans avoir des ornements propres à son divin sacerdoce. En effet, selon Paul Diacre, le biographe de saint Grégoire le Grand, le vêtement liturgique de l'apôtre avait été transmis à ce pape. Appuyé sur le témoignage d'Eusèbe et de Clément d'Alexandrie, saint Épiphane donne aussi à l'apôtre saint Jacques la marque suprême du sacerdoce mosaïque, auquel il avait été consacré. Cette tiare avec sa lame d'or, qui avait vu s'ouvrir annuellement la porte mystérieuse du saint des saints, et depuis devenue la coiffure liturgique de l'apôtre, évêque de Jérusalem, fut conservée dans son église jusqu'en 869, époque à laquelle Théodose, un de ses successeurs, en fit présent à Ignace, patriarche de Constantinople. Ce prélat reçut encore en témoignage de son affection la longue tunique, le surhuméral et l'étole, c'est-à-dire l'aube, le colobe et le manteau de l'apôtre. Dans sa lettre de donation, Théodose affirme que ses prédécesseurs se sont toujours servis de ces vêtements; néanmoins il serait possible, comme l'indiquent les actes de saint Sylvestre, que l'évêque Euphrosinus eût emporté le colobe pendant le temps de son pèlerinage à Rome. D'ailleurs le texte de ces actes dit seulement qu'Euphrosinus le donnait pour être celui de saint Jacques. Le patriarche de Constantinople avait gardé ces précieuses reliques envoyées de Jérusalem; il se fit revêtir, au moment de sa mort, de cette chasuble ou chape, désignée sous le nom de manteau. L'église d'Alexandrie conservait encore, au VI^e^ siècle, le vêtement épiscopal de l'évangéliste saint Marc. Dans cette ville, à la réélection d'un évêque, on couvrait le corps du défunt de ses vêtements, et, après sa sépulture, son successeur mettait sur ses épaules le pallium ou manteau de saint Marc;

c'était le signe reconnaissable de sa consécration légitime [1]. Honorius d'Autun, qui écrivait au XII[e] siècle sur l'institution du costume ecclésiastique, s'accorde avec saint Hugues, abbé de Cluni, dont le témoignage, presque contemporain, est relatif à la translation d'Antioche à Paris de la chasuble ou planète sacrée de saint Pierre. S'il est permis d'élever quelque doute sur l'authenticité de ce document, au moins nous apprend-il que l'on conservait à Antioche la tradition de l'existence de ce vêtement. C'est aussi, dit saint Ignace, avec le costume liturgique des diacres, que saint Étienne, au pied de l'autel, servait de ministre à l'apôtre saint Jacques, comme saint Lin à saint Pierre, et Timothée à saint Paul. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils revêtaient le colobe de lin. Nous en avons pour preuve cette tunique du premier martyr, que le patriarche Macaire envoya de Jérusalem à Sylvestre, évêque de Besançon, où depuis elle a été conservée en grande vénération par ses successeurs [2].

Dès l'année 84, sous le pontificat d'Anaclet, l'usage des vêtements liturgiques était regardé comme obligatoire. Ce pape s'exprime ainsi dans sa première lettre : « Aux jours solennels, l'évêque doit être accompagné de sept, de cinq ou de trois diacres, de sous-diacres et d'autres ministres revêtus de leurs habits sacrés. » Vers le milieu du III[e] siècle, Étienne I[er], dans une lettre plus explicite encore, confirme cette tradition dont, avant lui, avait parlé Origène. « Ces habits, dit-il, consacrés exclusivement au service des autels, doivent être benits; leur usage exige qu'ils soient *décents*, c'est-à-dire plus propres que les vêtements ordinaires, et à l'abri du contact des laïques. » Peut-être pourrait-on voir, dans cette défense de porter hors de l'église le costume ecclésiastique, une preuve de sa conformité avec celui des laïques, et, dans l'obligation de ne pas le produire au dehors, un moyen tout naturel d'éviter la confusion.

L'absence de monuments ne permet pas de déterminer au juste le nombre de vêtements liturgiques usités dans les premiers siècles; mais, quoique assez restreint, il formait cependant un costume complet, et le prêtre ne se contentait pas, pour offrir le saint sacrifice, de prendre seulement une chasuble et encore moins une tunique. Dans son allocution au sujet de la dédicace de l'église de Tyr, vers 320, Eusèbe, s'adressant aux évêques, décrit ainsi leur costume : « Vous qui, revêtus de la longue tunique sacrée, illuminez vos fronts par l'éclat d'une couronne, symbole de la gloire céleste. Vous dont le manteau sacerdotal est comme la marque extérieure de l'Esprit saint, vous

1. Voy. Liberat., *Breviarium*, c. 20.

2. Pour l'histoire de cette translation de relique, on peut consulter l'ouvrage de Chifflet, intitulé : *Vesuntio illustrata*, part. II, p. 37 et 38.

me couvrez de la tunique talaire, vous mettez la tiare sur ma tête, » dit après lui saint Grégoire de Nazianze, en racontant sa consécration. Cet usage et cette nécessité d'un costume distinctif ne s'appliquaient pas seulement aux ministres du sacrifice, c'est-à-dire à l'évêque et au prêtre, mais le clergé tout entier et les ordres inférieurs devaient paraître à l'autel revêtus du signe spécial de leurs fonctions. Lorsque, en présence de l'empereur Constantin, l'évêque de Constantinople Métrophane désigna son successeur, il déposa sur l'autel son vêtement épiscopal dont Isidore de Damiette donne cette description : « L'evêque, dit-il, s'en sert pour officier. De laine et non de lin, ce vêtement lui couvre les épaules et représente la brebis égarée que le divin pasteur rapporte sur son dos. » A ces caractères, il est facile de reconnaître le pallium. Parmi les riches présents envoyés par le pape saint Grégoire aux églises d'Angleterre, en témoignage de son affection et de sa munificence, le vénérable Bède et, avant lui, Jean Diacre n'oublient pas de mentionner les ornements destinés au sacrifice. Quelques années plus tard, Julianus Pomerius, auteur de la vie de saint Ildefonse, nous apprend que cet évêque reçut miraculeusement des mains de la sainte Vierge le costume sacerdotal. Ce double témoignage des largesses du chef de l'Église et d'une grâce surnaturelle nous prouve l'universalité et l'importance de cette tradition, admise partout où avait pénétré la parole évangélique.

Il est peut-être à propos de parler ici des vêtements sacrés de l'ancienne Loi ; car, outre certains rapports de forme et l'analogie frappante de leur symbolisme appuyés sur le sentiment presque unanime des pères et des liturgistes, nous pouvons affirmer que ce sont les habits des descendants d'Aaron qui ont fourni aux prêtres et aux pontifes de la Loi nouvelle les premiers modèles du costume sacerdotal.

Ce costume se composait de huit parties ; les quatre premières étaient communes à tous les prêtres, tandis que les quatre autres appartenaient en propre au pontife. C'était le haut de chausse (*femoralia*), l'aube (*linea*), la ceinture (*baltheus*), le bonnet (*thyara*), puis la tunique bleue (*tunica hyacinthina*), le surhuméral (*ephod*), le rational (*logion*), et la tiare (*cydaris*). Le haut de chausse, comme l'indique son nom, ceignait les reins et ne descendait point au delà du genou ; il était tissu de byssus tordu. Le prêtre ne le prenait qu'après s'être lavé les mains, en signe de pénitence et de chasteté. Dans le costume moderne, il correspond aux sandales, dont se servaient autrefois les prêtres et que, depuis, les évêques seuls ont conservées. L'aube était une double tunique étroite et presque collante, serrant les bras et le corps, et faite, comme le haut de chausse, en toile byssine. Quoique moins

ample que notre aube, elle symbolisait comme elle l'innocence et la candeur. Sur cette tunique s'attachait la ceinture, jaspée sur un fond blanc, comme la peau d'une vipère, par un relief hyacinthe écarlate et pourpre de fleurs et de perles. Elle était large de quatre doigts environ, et, après l'avoir passée autour du corps comme un frein à la concupiscence, pendant les cérémonies du sacrifice, on la relevait sur l'épaule gauche en manière d'étole diaconale. Le bonnet des simples prêtres, distinct de la tiare ou mitre pontificale, consistait en une large bande de lin, cousue et roulée comme un turban, dont les tours se cachaient sous une enveloppe de toile. Sa forme était celle d'une demi-sphère échancrée sur le front et retenue en arrière par un ruban. L'amict nous offre encore un vestige très-reconnaissable de cette coiffure.

Le premier des vêtements particuliers au grand prêtre était la tunique d'hyacinthe. Cette robe azurée, dont la longueur exprimait la vertu de persévérance, ressemblait à nos anciennes dalmatiques; pour éveiller l'attention sur les démarches du pontife, elle avait, comme plusieurs de celles que portèrent les diacres au moyen âge, une frange composée alternativement de soixante-douze sonnettes d'or et d'autant de grenades en laine polychrome. La partie supérieure de la tunique d'hyacinthe se trouvait cachée par l'éphod, espèce de colobe sans manches, long de quarante-cinq centimètres, et ne couvrant guère que la poitrine et les épaules. Deux fentes latérales servaient à passer les bras; une ouverture de vingt-trois centimètres carrés, pratiquée au milieu, était destinée à recevoir le rational. Outre les quatre couleurs de la ceinture, l'éclat de son tissu était encore rehaussé par celui de l'or. Considéré comme un joug, l'éphod était, de même que l'étole à laquelle il correspond, le symbole de la patience. Sur les épaulières de l'éphod, deux onyx montés, où se lisaient les douze noms des fils d'Israël, servaient à suspendre, au moyen d'anneaux et de chaînettes d'or, le rational du grand-prêtre. Cet ornement, d'un tissu solide et précieux, s'encadrait exactement dans l'éphod. Deux anneaux retenaient aux angles inférieurs les bandelettes d'hyacinthe avec lesquelles on le fixait sur la poitrine. Douze pierres précieuses, enchâssées dans l'or, et sur chacune desquelles était gravé le nom d'une des tribus, s'y disposaient sur quatre rangs. Au premier brillait la sardoine, la topaze et l'émeraude; au second, l'escarboucle, le jaspe et le saphir; au troisième, le ligur, l'agathe et l'améthyste; au quatrième enfin, la chrysolite, l'onyx et le béryl. Sur le revers étaient inscrits les deux mots : « Urim » et « Thummin », Doctrine et Vérité. Le rational était, pour l'ancienne Loi, ce que le pallium des patriarches et des archevêques est dans la Loi nouvelle, c'est-à-dire une marque de dignité et de juridiction. Les agrafes épaulières indiquaient la vérité par la

transparence des pierres et la sincérité par leur dureté. Quant à celles du rational, leurs quatre divisions figuraient les quatre ordres de vertus que l'Église a appelées cardinales : la Justice, la Force, la Prudence, la Tempérance. Leur nombre mystique se rapportait à ces douze autres vertus sacerdotales, qui sont : la Foi, l'Espérance, la Charité, la Modestie, la Mansuétude, la Bénignité, la Paix, la Miséricorde, la Libéralité, la Vigilance, la Sollicitude et la Longanimité. Le costume se complétait par une tiare de forme ovoïde, terminée par une tige d'or de la longueur du petit doigt, au bout de laquelle une petite cavité hémisphérique formait un calice semblable à celui d'un gland de chêne. Elle était tissue d'une étoffe bleu-céleste, légèrement affaissée sur les tempes et environnée d'une triple couronne d'or parsemée de boutons de fleur de jusquiame. Le contour de ces fleurs s'interrompait sur le front pour faire place à une lame d'or en forme de demi-lune, sur laquelle était inscrit le tetragrammaton. Dans cette coiffure, que portèrent Aaron et ses descendants, il est facile de reconnaître la mitre de nos évêques et mieux encore la tiare papale. Elle exprimait la plénitude de la puissance et de la gloire; c'est pourquoi elle est prise comme un signe d'humilité, selon le sens de cette parole évangélique : « Quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'humilie sera élevé. »

Ce que nous avons dit, en parlant de l'origine du costume clérical, peut aussi s'appliquer aux vêtements ecclésiastiques; pendant plusieurs siècles, ils se distinguèrent de ceux des laïques, surtout par leur couleur et l'usage exclusif auquel ils étaient affectés. En effet, saint Martin de Tours, pour couvrir un pauvre qui implorait sa charité, ne pouvant alors disposer que du vêtement liturgique que son clerc lui avait préparé pour dire la messe, fit comme saint Césaire de son aube paschale, et le lui donna; puis il parut à l'autel enveloppé d'un petit manteau d'étoffe grossière que ce clerc était allé lui acheter. De là nous pouvons conclure qu'au IV^e^ siècle un prêtre, pour officier, devait ajouter à la tunique simple au moins un manteau ou une chasuble. A part la mitre, qui ne se portait sans doute que dans des circonstances solennelles, ce trait de la vie de saint Martin nous indique un costume semblable à celui des évêques qui assistaient vers le même temps à la dédicace de l'église de Tyr, faite par Eusèbe. Nous voulons parler de la tunique talaire et du manteau appelé *stola*, qui ne semble avoir appartenu ni au clergé inférieur ni même aux diacres, car saint Jean-Chrysostôme leur assigne la double tunique ou dalmatique [1]. Le seul vêtement commun à tous les

1. « Nec enim sufficit ut sacerdotes et cæteri religionis magistri in Ecclesia albam et splendentem tunicam circumeant indúti .. » (S. Jo.-Chrysost., *In Matth., Hom.* 83.)

ordres paraît avoir été l'aube [1], prescrite pour tout le temps des cérémonies [2]. Saint Jérôme, saint Jean-Chrysostôme et tout le clergé de leur temps portaient l'aube pendant les offices. Ce fut aussi d'abord le vêtement particulier des patriarches d'Orient, et jamais ils ne s'en servaient hors de l'église. La chape, n'étant point un vêtement sacré, a dû être aussi, dans l'origine, commune à presque tous les ordres. Cette opinion s'appuie sur le témoignage de Grégoire de Tours. Cet auteur, après avoir parlé de l'aube et de la chasuble de saint Nizier, raconte comment sa chape à capuchon fut donnée à un diacre.

Pendant le cours des premiers siècles, la couleur blanche paraît avoir été préférée à toute autre, à cause de sa simplicité et de son éclat. Saint Clément d'Alexandrie la recommande comme la plus convenable aux chrétiens : aussi l'usage en fut-il admis presque universellement. Grégoire de Tours nous fait encore connaître que, vers le milieu du VI^e^ siècle, les ministres de l'autel se revêtaient d'habits blancs aux fêtes de Pâques. Il dépeint de même le costume du clergé, à propos de la dédicace d'un oratoire qu'il avait bâti. Saint Jérôme en parle sans aucune distinction de circonstances, et ses paroles semblent s'appliquer à un usage plus général. Au IV^e^ siècle, saint Grégoire de Nazianze nous représente les diacres assistant au sacrifice avec leurs tuniques blanches. Saint Jean-Chrysostôme, dans une de ses homélies, confirme cette tradition. L'église de Jérusalem avait aussi conservé celle des vêtements blancs, tissus de lin, avec lesquels l'apôtre saint Jacques accomplissait ses fonctions sacerdotales, et, quoique le clergé de cette ville eût adopté l'usage de la soie et des étoffes précieuses, ses successeurs dans l'épiscopat avaient encore à cette époque maintenu l'ancienne coutume. Quant au choix exclusif du lin, malgré l'exemple de saint Jacques, il était certainement exceptionnel, et, quel que fût le vêtement dont on couvrit la tunique, on y employait toujours la laine : témoin le manteau de saint Barthélemy dont parle le faux Abdias. Cependant, comme aucune loi ecclésiastique n'imposait l'usage exclusif du blanc, nous verrons bientôt que des raisons d'art, de goût et de symbolisme firent admettre d'autres couleurs et d'autres étoffes. Néanmoins cette tradition du costume blanc des apôtres était tellement fondée, qu'après en avoir vu à Rome des témoignages figurés dans les mosaïques, de 530, à l'église des SS. Cosme et Damien, dans celles de 578, à Saint-Laurent hors les murs, et, de 797, au triclinium du pape Léon III, nous la retrouvons encore,

1. Gregor. Turon., *Hist.*, l. IV, cap. 38.
2. *Concilium Narbonnense*, can. 12, ad ann. 589.

au XIII^e^ siècle, dans celles dont Jacopo de Turrita décora l'abside de Saint-Jean-de-Latran. — Les figures des diacres saint Septimus, saint Felicissimus et Agapet, contemporaines de monuments de 642 et de 840, prouvent que, à Rome du moins et jusqu'au IX^e^ siècle, le blanc fut la couleur préférée pour les dalmatiques.

Quant à l'usage des autres couleurs, indépendamment de quelques textes qui en font foi, on peut citer : à Saint-Laurent hors les murs une mosaïque de 578, dans laquelle ce saint est représenté avec un manteau jaune bordé d'une frange; à l'oratoire de Saint-Venantius, les figures de saint Venantius, de saint Asterius, de saint Maur et de saint Domnius, exécutées en 642, et revêtues de la chasuble violette; à l'église Saint-Marc (vers 840), la chasuble rouge-foncé du pape saint Marc et le manteau d'or de Grégoire IV. Il est à remarquer que la grande variété de couleurs, admises dans la liturgie, appartient surtout à l'Occident; les Grecs, au contraire, se sont presque toujours, jusqu'au XIII^e^ siècle, contentés du blanc et du rouge pourpre. Toutefois, Théodore Lecteur rapporte qu'Acatius, évêque de Constantinople, pour faire éclater le deuil de l'Église dans la persécution atroce qu'elle souffrait, en 476, du tyran Basilisc, se couvrit de noir et en couvrit aussi son siége épiscopal et l'autel. Démonstration assez notable dans un pays où cette couleur a complétement cessé d'être en usage.

Avant d'entrer dans la symbolique particulière des vêtements sacrés, il est bon de dire quelques mots sur cette langue, si chrétienne et si poétique, qu'on ne parle presque plus de nos jours, et dont l'art figuratif et la liturgie sont les formes vivantes. « Le divin législateur, dit saint Denys l'Aréopagite, a fait que notre sainte hiérarchie fût une sublime imitation des hiérarchies célestes; il a symbolisé les armées invisibles sous des traits palpables et sous des formes composées, afin que, en rapport avec notre nature, ces institutions saintement figuratives l'élevassent à la hauteur et à la pureté des types qu'elles représentent : car ce n'est qu'à l'aide d'emblèmes matériels que notre intelligence grossière peut contempler et reproduire la constitution des ordres célestes. Dans ce plan, les pompes visibles du culte nous rappellent les beautés invisibles : les parfums, qui embaument les sens, représentent les suavités spirituelles; l'éclat des flambeaux est le signe de l'illumination mystique; le rassasiement des intelligences par la contemplation a son emblème dans l'explication de la sainte doctrine[1]. » — « Quel est l'homme, ajoute

1. S. Denys l'Aréopagite, *De la hiérarchie céleste*, chap. I, trad. de M. l'abbé Darboy

saint Pierre-Damien, qui ne sera saisi d'un profond sentiment d'admiration en s'appliquant à découvrir les mystères cachés sous l'apparence extérieure du costume sacerdotal! L'ordonnance du tabernacle, le nombre des lévites, les cérémonies qu'accomplissent les prêtres, aussi bien que les rites sacrés de l'Église de Jésus-Christ, n'offrent-ils pas à nos yeux le spectacle des forces spirituelles de l'intelligence? Et, dans cette théorie symbolique des pompes de notre culte, je vois pour ainsi dire le mystère qui se dérobe sous le mystère. » — « Considérez attentivement le sens moral attaché aux diverses parties du costume sacré des prêtres et des évêques. Dans cette variété réfléchie, dans cette pureté de l'or, dans cet éclat des perles, que votre œil sache voir l'apparence de la sainteté et découvre l'image de toutes les vertus. » — Ainsi s'exprime Ives de Chartres; après lui, Hugues de Saint-Victor résume ainsi la symbolique des vêtements sacrés : — « Que le prêtre, dit-il, en couvrant de l'amict spirituel ses épaules et sa poitrine, mette les saines pensées sous la forte garde des œuvres de la justice; qu'il conserve dans son âme la pureté et la blancheur de l'aube. Que ses deux tuniques lui rappellent la Loi et l'Évangile, et l'aident à comprendre l'esprit et la lettre des divines Écritures; que la ceinture lui représente les liens de la chasteté, que l'étole lui enseigne la force dans l'obéissance, et que la chasuble lui communique la plénitude de la science, c'est-à-dire la charité. »

La tunique de lin, qui figure à toutes les époques comme le premier et le plus commun de tous les vêtements liturgiques, rattache à sa forme et à sa matière une foule d'idées symboliques dont l'ensemble doit constituer le modèle des vertus les plus parfaites. Elle figure l'essor vers Dieu de l'âme dégagée des pensées terrestres. Le lin dont elle est tissue désigne, par sa pureté, l'innocence du sacerdoce. Qu'on nous permette de recueillir ici quelques-unes de ces réflexions, si poétiques et si profondes, qu'a semées çà et là la tradition chrétienne. Le lin a été préféré à la laine, parce que, mieux qu'elle, on le purifie des souillures qu'il a contractées, et que cette opération peut être souvent renouvelée sans nuire à sa couleur ni à sa matière. Tandis que la laine et la soie supportent volontiers les apprêts artificiels de la teinture, le lin, qui réclame plus de simplicité, en repousse les déguisements : aussi est-il le symbole d'une âme simple et candide, ennemie de toute dissimulation. Il est une image fidèle de l'intégrité de la foi et de la pureté des mœurs; mais, avant de parvenir à sa blancheur et à son éclat, il est soumis à un long et pénible travail. On l'arrache, on le sèche, et, après l'avoir fait rouir dans l'eau, on le sèche de nouveau; on l'écrase sous le maillet, on le dépouille, on le brise avec le fléau, on le peigne, on le file, on le blanchit,

on le tisse et on l'apprête. Aussi le lin est-il le symbole le plus parfait de la patience et de la sainteté. C'est pourquoi les apôtres, comme autrefois le grand prêtre Aaron, revêtirent, pour sacrifier, la blanche tunique de lin.

Pour la théorie mystique des couleurs, elle remonte, chez tous les peuples, à une haute antiquité; ses lois, fort arbitraires en apparence, sont d'autant plus curieuses à observer qu'elles ont été suivies presque universellement. Nous ne ferons qu'indiquer ces rapports en tant qu'ils se rattachent à notre sujet. Dans Homère, César, Ammien, Tacite, et d'autres auteurs profanes, le blanc est presque toujours pris comme un signe de paix. C'est aussi dans ce sens qu'en parle Virgile, en disant qu'Enée vit un heureux présage dans la blancheur des chevaux qu'il aperçut sur les côtes d'Italie. Entre autres faits pris en dehors du christianisme, nous en citerons un qui appartient à l'histoire des conquêtes de Tamerlan. Cet illustre chef des Tartares, au moment de tourner ses armes victorieuses contre la ville d'Ancyre, exposa aux yeux de ses ennemis trois signes de couleurs différentes. Le premier, qui était blanc, leur laissait le choix de la paix en capitulant; le second, noir, leur indiquait le triste supplice d'une fin honteuse; et le troisième, écarlate, leur faisait craindre tout le sang que leur coûterait une lutte acharnée. On peut croire, d'après un passage de saint Épiphane, que les juifs attachaient les mêmes idées à ces trois couleurs. Le souverain pontife d'Israël, dit-il dans son traité des douze pierres du rational, portait un diamant lorsqu'il entrait dans le sanctuaire, aux trois grandes fêtes de l'année. Cette pierre, à la nouvelle d'un événement heureux, brillait de l'éclat de la neige; elle paraissait d'un rouge de sang à l'approche de la guerre, et noire quand un deuil général était proche. Lorsque Jésus-Christ, triomphant de la mort, vint annoncer la paix à ses disciples, ce fut un ange vêtu de blanc qui, à la porte du tombeau, donna aux saintes femmes le gage de cette victoire. Aussi le prêtre qui va offrir l'hostie immaculée, et qui est le médiateur de la miséricorde divine, s'avance-t-il à l'autel sous un vêtement dont la couleur est l'image de la paix. C'est encore la couleur choisie pour l'union mystique de Jésus-Christ avec son Église : « Réjouissons-nous, dit saint Jean dans son Apocalypse, et rendons-lui gloire, parce que le moment des noces de l'Agneau est venu, et que son épouse s'y est préparée, et il lui a donné de se vêtir d'un lin pur et blanc, et ce lin est la justice des saints. » Le prêtre qui consacre l'union de Jésus-Christ avec les membres de son Église doit donc aussi se couvrir de la tunique blanche, afin qu'il ne lui soit pas dit, comme à ce convive dans la parabole de l'Évangile : « Mon ami, pourquoi êtes-vous venu sans avoir votre robe nuptiale? » — Cet usage de célébrer les noces en habits blancs est demeuré

presque universel. Sidoine Apollinaire plaisante quelques-uns de ses contemporains qui, par une affectation de bizarrerie, prenaient leurs fourrures à l'église, leurs armes aux festins, paraissaient habillés de blanc aux funérailles et de noir aux noces. Cassiodore, l'historien de Théodoric, rapporte qu'aux cérémonies d'un mariage, les chevaux mêmes étaient caparaçonnés d'argent. C'est par cette même raison que les habits blancs sont considérés comme une marque de joie, tandis qu'au contraire le noir est un signe de deuil. Cette différence radicale du costume, basée sur l'opposition des couleurs, existait dans les premiers siècles parmi les laïques; il est certain qu'elle a aussi, dans les fonctions liturgiques, une origine fort ancienne. Saint Cyprien, au milieu des consolations qu'il prodiguait aux chrétiens pleurant la mort de ceux que la peste avait enlevés, leur dit : « Tandis que, plongés dans le deuil et dans la douleur, vous ne songez qu'à prendre des vêtements funèbres, vos frères se sont revêtus de robes blanches en signe de joie. » Saint Jérôme loue Juliana d'avoir supporté avec autant de résignation la perte de ses filles, et d'avoir laissé ses vêtements de deuil pour prendre la couleur qui exprime la joie. Ce père ajoute, à propos de la mort de sainte Paula : « Heureux changement! elle a pleuré, et ses larmes sont changées en des ris qui ne finiront jamais; elle a porté le cilice pour porter maintenant des habits blancs afin de pouvoir dire avec le psalmiste : « Vous avez déchiré le sac dont j'étais couverte, « et vous m'avez revêtue d'allégresse. » — Le blanc était aussi, comme nous l'avons vu, un signe de pureté. L'éclat qu'il donne au costume des prêtres et des ministres de l'autel leur montre, dit saint Jean-Chrysostôme, qu'ils doivent surtout rechercher la pureté de l'âme et l'innocence du cœur.

C'est vers la fin du v^e^ siècle, ou dans les premières années du suivant, que l'Église latine commença à admettre l'usage des couleurs variées; cependant, jusqu'au ix^e^, les tuniques et les dalmatiques restèrent blanches, sans autres ornements qu'une colonne formée d'une double rayure bleue ou rouge, sorte de liteau longitudinal appelé *claves*. Sous le pontificat de Benoît I^er^, la chape et la chasuble comportèrent une variété qui devait, plus tard, s'étendre à toutes les parties du costume ecclésiastique. C'est seulement au xii^e^ siècle que le choix des couleurs cessa d'être facultatif. Innocent III est le premier auteur qui nous en révèle, dans l'Église de Rome, la distribution réglée et presque obligatoire. Jusqu'à cette époque, à de très-rares exceptions près, il était loisible au clergé d'adopter telle couleur que ce fût, comme le prouvent une foule de textes et les vêtements qui sont parvenus jusqu'à nous. Des détails, que Durand de Mende donne sur cet usage, montrent qu'au xiii^e^ siècle, il était devenu définitif, et s'étendait à toutes les provinces de l'Église d'Occi-

dent. Les quatre couleurs principales étaient alors, comme aujourd'hui, le blanc, le rouge, le vert et le noir, auxquelles on ajoutait quelquefois le jaune, l'écarlate, le violet et les étoffes précieuses tissées avec l'or. Innocent III, envoyant au roi Jean sans Terre quatre anneaux d'or ornés de pierreries, lui explique ainsi, dans une de ses lettres, le sens qu'il devait attacher à leur couleur : « L'or est le symbole de la sagesse, et comme il occupe le premier rang parmi les métaux, ainsi la sagesse occupe le premier rang parmi tous les dons. Le roi en a un plus grand besoin que les autres hommes. C'est pour cela que Salomon, ce roi pacifique, ne voulut demander à Dieu autre chose que la sagesse, afin de gouverner avec prudence le peuple qui lui était confié. Le vert de l'émeraude est le symbole de la foi ; le bleu du saphir, le symbole de l'espérance ; le rouge étincelant du grenat, le symbole de l'amour ; le jaune vif de la topaze, le symbole des bonnes œuvres dont parle le Seigneur quand il dit : « Que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils voient vos « bonnes œuvres et qu'ils glorifient le Père qui est dans les cieux. » « L'émeraude vous avertit donc de ce que vous devez croire ; le saphir, de ce que vous devez espérer ; le grenat, de ce que vous devez aimer, et la topaze de ce que vous devez faire pour vous élever, de vertus en vertus, jusqu'à ce que vous contempliez le Dieu des cieux dans la céleste Sion. » Nous tirerons encore des écrits de ce pape les raisons mystiques qui ont présidé au choix des couleurs aux différentes fêtes de l'année liturgique. L'Église se sert de blanc pour les confesseurs et les vierges ; l'éclat du blanc, semblable à celui des lis qui croissent dans les vallées, désigne leur pureté et leur innocence. Les vierges suivent partout l'Agneau. Cette couleur est encore en usage pour la fête des anges, parce que, dit saint Denys l'Aréopagite, ces esprits, que nulle souillure, nulle tache n'avilit, contemplent la lumière dans son éclat originel et la beauté incréée dans ses plus splendides rayonnements. La même pratique s'observe pour la Nativité de notre Seigneur, qui vint au monde sans la tache du péché, et pour la fête de saint Jean-Baptiste, en qui s'accomplit cette parole du prophète : « Avant que tu ne fusses sorti du sein de ta mère je t'ai sanctifié[1] ; » à l'Épiphanie, où elle rappelle la clarté de l'étoile qui conduisit les mages et cette prophétie d'Isaïe : « A ta naissance, les nations marcheront dans ta lumière et les rois dans ta splendeur ; » à la Purification et aux fêtes de la sainte Vierge, à cause de la pureté de Marie, qui, selon le langage de saint Siméon, venait glorifier Israël en offrant au monde son Révélateur ; à la messe du Jeudi-Saint, à cause de la confection du saint-chrême, qui est consacré pour la purification de l'âme ; à l'Ascension, pour rappeler cette

1. Jérémie, I, 15.

nuée blanche qui voila notre Seigneur aux regards des hommes; à la dédicace des églises, car l'Église est cette vierge à qui le céleste Époux a dit, dans le Cantique des Cantiques: « Tu es toute belle, mon amie; tu es immaculée! Viens du Liban, mon épouse; viens du Liban recevoir ta couronne. » Le blanc est encore en usage à la Toussaint, parce que saint Jean dit des élus qu'ils se tenaient en présence de l'Agneau, couverts de robes blanches et portant des palmes dans leurs mains; à la fête du Saint-Sacrement et à celle des pontifes et des docteurs.

Le rouge est réservé aux apôtres et aux martyrs, parce qu'ils ont lavé leurs robes dans le sang de l'Agneau; aux fêtes de l'invention et de l'exaltation de la croix, en mémoire du sang répandu pour nous sur le Calvaire. « Pourquoi votre robe est-elle rouge, dit Isaïe, et pourquoi vos habits sont-ils comme les vêtements de ceux qui foulent les pressoirs? » à la solennité de la Pentecôte, pour exprimer l'ardente charité de l'Esprit-Saint, qui descendit sur les apôtres en forme de langue de feu.

Le noir était consacré aux jours d'affliction, d'abstinence et de deuil, et pour les offices des défunts. Mais le violet, qui par son aspect livide se rapproche du noir, après avoir servi à Rome pour la fête seule des Innocents et le dimanche de *Lætare*, l'a remplacé depuis à l'Avent, au Carême et aux Quatre-Temps. Aujourd'hui, le noir ne sert plus qu'à la commémoration des morts.

Quant au vert, qui tient le milieu entre le blanc, le noir et le rouge, on l'emploie aux féries et les dimanches compris entre l'Épiphanie et la Septuagésime, entre la Pentecôte et l'Avent. Cette couleur, symbole de l'espérance, malgré l'opinion exceptionnelle d'Innocent III, convient bien à cette époque appelée le temps du pèlerinage, pendant lequel notre âme, tournant ses regards vers l'avenir, doit, comme Ruth sortie de la terre de son pèlerinage, arriver, au jour de la moisson, dans la Jérusalem céleste.

Ives de Chartres dit, au XI^e^ siècle, que les évêques usaient de vêtements azurés, pour leur apprendre qu'ils doivent plus s'appliquer aux choses du ciel qu'à celles de la terre; mais, depuis la fixation des couleurs liturgiques, le bleu, ainsi que le jaune et le rose ont été, à de très-rares exceptions près, abandonnés aux Grecs, qui, fidèles à l'ancien usage, admettent encore aujourd'hui toutes les couleurs. Cependant, dans l'Église d'Orient, on ne se sert jamais de noir pour quelque office que ce soit; c'est le rouge pourpre qui est destiné à marquer le deuil, et on l'emploie seulement aux mémoires des morts et aux jours de jeûne.

Il serait impossible de noter ici toutes les dérogations à cette règle, qui,

depuis le XIII^e^ siècle, ont constitué les coutumes particulières d'une foule de provinces et de diocèses. Nous nous contenterons d'en faire remarquer quelques-unes qui appartenaient, il n'y a encore qu'un siècle, au rite parisien. A la fête du Saint-Sacrement, de la Toussaint et aux dimanches qui séparent la Pentecôte de l'Avent, il était permis de se servir d'ornements roses; de même, aux fêtes des saints abbés et des saintes veuves, on pouvait substituer le bleu au violet. Le vert, indépendamment des féries, servait encore aux fêtes des pontifes. Pendant le Carême, aux dimanches, à partir du premier lundi, et aux féries, on avait admis les ornements cendrés, tandis que les noirs, garnis d'orfrois rouges, étaient réservés pour la quinzaine de Pâques.

Un exemple fort ancien démontre que le luxe des habits sacrés contribua parfois, dans les premiers siècles, à donner aux cérémonies liturgiques quelque chose de plus solennel et de plus magnifique. Les actes de sainte Perpétue, qui souffrit le martyre dans les premières années du III^e^ siècle, parlent d'une tunique laticlave rehaussée de pourpre, et de la dalmatique éclatante du diacre Pomponius; elle était, comme la robe d'hyacinthe des grands prêtres Juifs, bordée d'une frange de grenades d'or et d'argent. Dans l'église de Jérusalem, où l'évêque avait recueilli, avec les vêtements de l'apôtre saint Jacques, la tradition d'une simplicité remarquable, nous trouvons encore un exemple du luxe et de la richesse qui devait bientôt ouvrir une carrière nouvelle à l'imagination féconde des artistes. Le moine Cyrille, en parlant des étoffes précieuses que portait déjà le clergé au V^e^ siècle, nous indique, sinon l'origine, du moins le premier essor de cet art merveilleux des peintres, tisserands et brodeurs, qui rendirent si fameuses les fabriques de Tyr, de Constantinople et d'Alexandrie. Un siècle avant, saint Jérôme avait bien parlé de l'éclat de l'habit et des ornements ecclésiastiques; mais il est probable que le mot de « gloire », qu'il leur applique, doit plutôt s'entendre de leur blancheur que de leur richesse. On sait d'ailleurs qu'à cette époque, le costume liturgique, surtout en Occident, était fort simple; il ne se composait guère que de tissus de lin et de laine. Bien que Constantin eût accordé au pape saint Sylvestre tous les insignes de l'empire romain, nous lisons, dans la bibliothèque de Photius, que Métrophane, évêque de Constantinople, désignant, en présence de ce prince, Alexandre pour son successeur, déposa sur l'autel, non point un riche vêtement, mais un pallium de laine blanche dont il couvrait ses épaules.

Les siècles du moyen âge nous fourniront bientôt une ample moisson de documents précieux sur ces vestiges du temps passé, où l'art, dictant les lois de sa science et de son affection, appliquait à ses œuvres des mains aussi

patientes qu'habiles. Avant d'entrer dans les détails de l'histoire du costume ecclésiastique, il ne nous reste plus qu'à en indiquer les différentes parties et la distribution. Il se compose de treize vêteménts, qui sont : l'amict, l'aube, la ceinture, la tunique, le manipule, la dalmatique, l'étole, la chasuble, les sandales, la mitre, les gants, le pallium et la chape. Suivant l'ancien usage, les trois premiers appartenaient aux ordres mineurs. En suivant l'ordre marqué ici, le sous-diacre en avait cinq ; le diacre, sept ; le prêtre, huit ; l'évêque, douze, sans y comprendre la chape, qui a toujours appartenu indistinctement à tous les ordres. Les trois degrés d'ampleur de la tunique, de la dalmatique et de la chasuble, qui sont les insignes du sous-diaconat, du diaconat et de la prêtrise, expriment les trois degrés de l'amour par lesquels l'homme doit s'unir et se consacrer à Dieu. La tunique étroite l'accompagne à ses débuts dans la charité ; la dalmatique, plus ample, est témoin de sa constance et de ses progrès ; enfin, la chasuble l'enveloppe tout entier sous le symbole de la perfection.

VICTOR GAY.

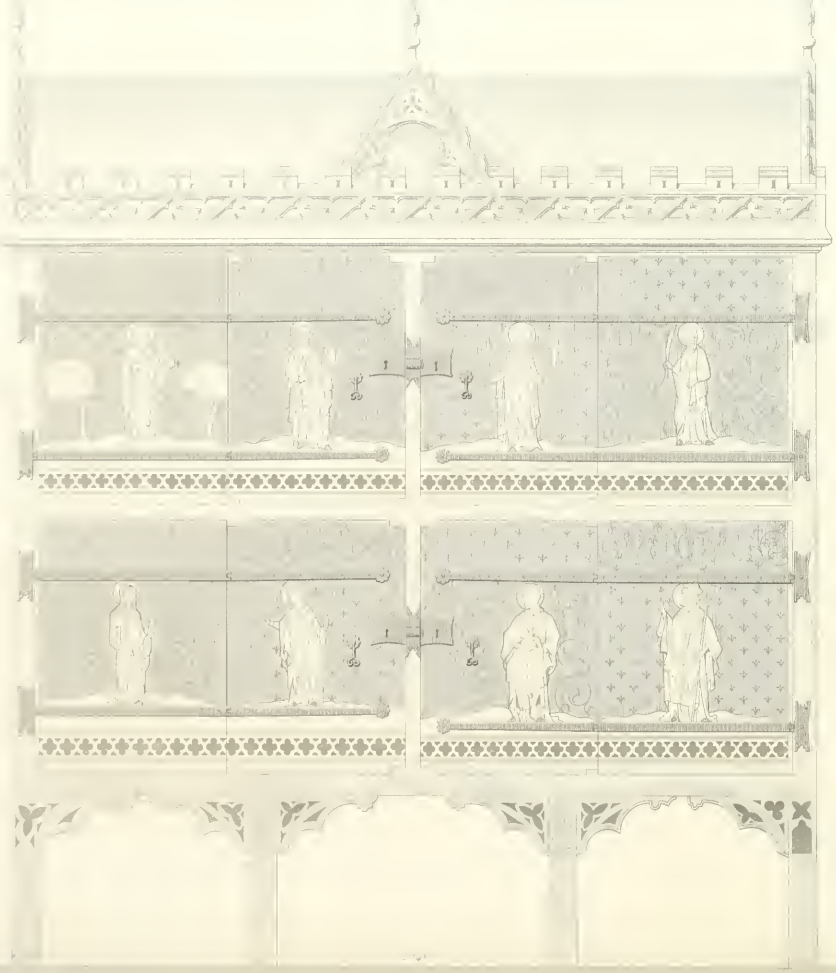

ARMOIRE DE NOYON.

« ..... Quant a l'armoire, elle est d'un grand prix, tant à cause de l'originalité de sa forme et de son ornement, que pour les restes de peintures qui la décorent. La petite corniche crénelée qui la couronne, est d'un goût charmant. A en juger par l'espèce de frise, placée sous les petits créneaux, cette armoire doit être du même temps que les portes de la sacristie. Nous trouvons sur ces portes les mêmes bâtons rompus et contrariés, formant des triangles dans lesquels se dessinent des trèfles à feuilles allongées. C'est bien le même travail et le même coup de ciseau. Ainsi nous pouvons attribuer cette armoire aux dernières années du XIII^e^ siècle, soit au commencement du XIV^e^.

« Les peintures, malheureusement bien effacées, paraissent remonter à la même époque : les draperies ne sont plus assez simples pour avoir été exécutées vers le milieu du XIII^e^ siècle. Sans cette observation et sans l'analogie de la sculpture de la frise avec celle des portes de la sacristie, nous aurions été tenté de supposer, d'après les fleurs de lys sans nombre, dont certains panneaux sont semés, que ce meuble avait dû être donné au chapitre par l'évêque Pierre I^er^ (*Petrus Karlottus*), fils naturel de Philippe-Auguste, légitimé par le pape Honoré III, et autorisé à porter les armes des fils de France. C'est ce prélat de sang royal auquel Guillaume Lebreton, son précepteur, a dédié sa « Philippide ». Ce qui nous empêche d'insister sur notre conjecture, c'est que Pierre I^er^ ne fut évêque que de 1243 à 1249, selon Levasseur; et de 1240 à 1250, selon M. de Lafons. Or, d'après le caractère de la sculpture, il n'est guère possible de croire que cette armoire ne soit pas postérieure de près d'un demi-siècle à l'épiscopat de Pierre I^er^.

« Quoi qu'il en soit, cette armoire paraît avoir été d'un grand prix aux yeux des chanoines, soit à cause du donateur, soit seulement pour le mérite du travail; car elle est, ce nous semble, désignée dans un inventaire du trésor de la cathédrale, à la date de 1419. Au milieu de l'énumération de toutes les pierreries, de tous les objets d'orfévrerie, de toutes les broderies

de soie et d'or que possédait l'église, on lit ces mots : « Item magna huchia operata a parte anteriori et ad duas serruras. » Je ne sais quel est exactement le sens du mot « huchia »; mais, en Picardie, on désigne sous le nom de « huche » tout meuble, coffre ou armoire, qui sert à enfermer, soit de la vaisselle, soit des objets de ménage. Les mots « operata a parte anteriori » s'appliquent très-bien à notre armoire. Seulement, au lieu de deux serrures, il y en a quatre. Il est vrai que dans l'inventaire, ces mots « ad duas serruras » sont précédés de celui-ci « entre deux. » Que veut dire ce mot? Indique-t-il une autre sorte de meuble que la « magna huchia? » C'est chose assez difficile à deviner. »

Ainsi s'exprime M. Vitet, dans sa Notice sur la cathédrale de Noyon [1]. M. Vitet attache trop d'importance à la présence des fleurs de lys sans nombre, semées sur les panneaux de cette jolie armoire. Les fleurs de lys, comme les châteaux de Castille, n'indiquent pas nécessairement, surtout au XIV^e^ siècle, époque de cette armoire, une origine royale. Ce sont des arabesques, des motifs de décoration, que les peintres et les sculpteurs affectionnent, parce que cet ornement leur paraît avoir bon air, et non parce que le roi ou la reine de France, ou des princes royaux auraient donné ou payé les objets qui en sont décorés. Sous la restauration, l'écusson de France, et, de nos jours, le drapeau tricolore avec le coq gaulois, brillent sur bien des cafés, des estaminets, des boutiques de marchands brevetés, sur bien des boîtes d'allumettes chimiques, et cependant cela ne signifie pas que ces cafés, estaminets, boutiques et boîtes, soient d'origine ou de concession royale. Faute d'avoir fait cette observation de pur bon sens, et par amour des provenances illustres, on a classé, dans nos musées et dans des collections particulières, une foule d'objets du moyen âge, en déclarant, dans les catalogues, que ces objets provenaient de tel roi de France ou d'Angleterre, de tel empereur d'Allemagne, de tel prince ou princesse d'Italie, parce qu'on y voyait des fleurs de lys, des châteaux de Castille, des léopards, des aigles à deux têtes, et d'autres pièces plus ou moins héraldiques. Ainsi le religieux de Grandmont, le frère de Lagarde, proclame le maître-autel émaillé de Grandmont comme un don des rois d'Angleterre, parce qu'il croit y voir des roses, bien que les roses aient fleuri, dans le champ politique de l'Angleterre, bien après la confection de cet autel. Il faut que les archéologues de bon sens se tiennent en garde contre la légèreté de ces attributions, qui sont une si copieuse source d'erreurs.

1. *Études sur les beaux-arts et la littérature*, par M. L. Vitet, de l'Académie française, vol. II, p. 358-359, article *Notre-Dame de Noyon*. In-18. Paris, 1846.

En nous donnant ces beaux dessins du meuble de Noyon, M. Bœsvilvald, notre ami et notre collaborateur, nous écrivait : « Parmi les meubles que contient le trésor de la cathédrale de Noyon, l'armoire, dont voici la gravure, présente certainement le plus d'intérêt. Ce meuble, adossé à l'un des murs du trésor et destiné à renfermer les vases et objets sacrés, a, dans sa hauteur totale, 2 mètres 67 centimètres; dans sa largeur, 2 mètres 43 centimètres; dans sa profondeur, 0,60 centimètres. Sa construction est des plus simples. Elle se compose de quatre montants aux angles, barrés par des traverses supérieures et inférieures. Des pieds-droits, armés de consoles, portent ces dernières, et, par suite, tout le meuble. La traverse supérieure forme la corniche que couronne une balustrade à créneaux. Une séparation verticale, une autre horizontale, et passant par le milieu du meuble, divisent l'armoire en quatre compartiments égaux. Chacun des quatre compartiments se ferme au moyen d'un volet, cloué à des pentures. Les pentures, ployées en deux par une charnière, permettent d'ouvrir le volet à moitié ou entièrement, selon les besoins du service. Cette double articulation nous paraît fort commode et très-digne d'attention. Une serrure, fixée à chaque volet, complète la fermeture. Le tout est terminé par un toit assez élevé, avec pignon sur chaque face.

« Ce meuble, un des plus grands et des plus curieux que je connaisse, est d'autant plus intéressant, qu'il est entièrement couvert de peintures. Les pieds-droits et leurs consoles sont blancs, avec des ornements dessinés en noir. Les montants et les traverses, jusqu'à la corniche, sont d'un pourpre foncé. Un filet blanc, qui n'existe pas sur les traverses, cerne et détache les montants. Dans la corniche, la partie en pente est verte comme une prairie; le boudin inférieur est pourpre; la gorge est d'azur, et le petit filet, pourpre de même que toute la balustrade découpée à jour. Le boudin, qui forme l'appui de cette balustrade, est vert. Les créneaux se détachent en blanc, mais leur petite meurtrière se creuse en noir. Le toit est entièrement blanc. Les moulures des pignons sont pourpres, avec filets rouges; les choux dorés, le fleuron rouge, avec les feuilles et la bague dorées.

« Les volets sont recouverts extérieurement d'une toile collée sur le bois. Sur cette toile, sont représentés différents saints, parmi lesquels on reconnaît saint Jean-Baptiste; saint Denis, portant, dans ses mains, la partie supérieure de sa tête; sainte Claire, qui tient l'hostie consacrée; deux évêques et trois martyrs, peut-être des apôtres. Toutes ces figures se détachent sur des fonds alternativement pourpre-clair (avec ruceaux de la même couleur, mais plus foncée), et bleu d'azur avec semis de fleurs de lys d'un jaune d'or. Les mê-

mes fonds décorent, mais en sens inverse, les compartiments compris entre les pentures supérieures de chaque volet, et la traverse supérieure, de manière que le fond bleu se trouve au-dessus de la figure à fond pourpre, et réciproquement. C'est le parti à peu près constant qu'ont pris les miniaturistes de cette époque. Enfin, une décoration de quatre-feuilles, dessinées en noir sur fond blanc et compris entre deux bandes jaunes bordées de filets bruns, forme le soubassement de chaque volet.

« Sur l'intérieur de ces volets, l'artiste a représenté la musique céleste, sous la forme d'un quatuor d'anges, dont trois, encore existants et dont nous donnons la gravure, tiennent une clarinette, une cornemuse, et un petit orgue à soufflet ; le quatrième, qui n'existe plus, pinçait probablement de la harpe. Ces anges sont vêtus de blanc et se détachent sur un fond, tantôt pourpre foncé, tantôt vert et parsemé d'étoiles. Deux autres anges tiennent des chandeliers, et les deux derniers encensent; nous avons fait graver un de ces encenseurs. Le soubassement, sur lequel reposent ces anges, est blanc avec des découpures en noir, comme à l'extérieur.

« Les retours de ce meuble sont décorés de chevrons blancs, compris entre d'autres chevrons jaunes et verts. Cette armoire est aujourd'hui à peu près abandonnée. Des lambeaux de toile peinte ont été arrachés, et une partie du volet contigu à saint Jean-Baptiste a été enlevée. »

Il nous reste peu à dire après la description de MM. Vitet et Bœsvilvald, sinon que nous sommes heureux d'offrir à nos souscripteurs une aussi jolie gravure d'un aussi joli meuble. Qu'on veuille bien comparer nos armoires en acajou avec cette armoire gothique de Noyon, et qu'on nous dise si les *ébénistes* du moyen âge ne valaient pas autant que les nôtres. Et cependant, malgré sa destination, c'est presque un objet civil; c'est une armoire. Le moyen âge n'a donc pas triomphé dans l'architecture religieuse seulement, dans les cathédrales, mais encore dans les menus objets, dans les simples meubles. Cette armoire de Noyon, destinée à recevoir les vases sacrés et les reliquaires, a bien raison de montrer peints sur ses volets, à l'extérieur, les saints dont les reliques étaient enfermées au dedans. Sainte Claire, qui tient l'hostie consacrée, devait être représentée sur un meuble où l'on mettait les ciboires et les calices; de même saint Jean-Baptiste et saint Denis, deux saints évêques, et sans doute trois apôtres, devaient figurer sur cette armoire qui gardait quelque parcelle d'eux-mêmes. Au dedans, ces saints, qui avaient donné leur âme et leur vie pour la religion, sont récréés par quatre anges qui leur font une musique céleste; sont honorés par deux anges qui portent des cierges devant eux, et par deux autres anges qui les encensent comme on

ANNALES ARCHÉOLOGIQUES.
Par M. Didron, rue d'Ulm, N° 1, a Paris.

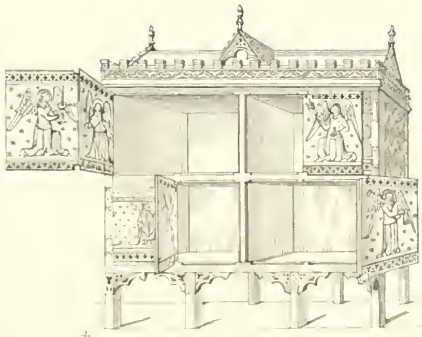

Dessiné par E. Borowlvald. *Gravé par Best, Velour et Rouget*

ARMOIRE DU XIVe SIÈCLE, DANS LA CATHÉDRALE DE NOYON.

Développement et détails

encense Dieu lui-même. Enfin, tout en haut, dans le pignon tréflé qui décore et coupe le toit dans sa longueur, on voyait [1] Jésus-Christ lui-même donnant la bénédiction divine à son précurseur, à ses apôtres, à ses évêques, à son adoratrice spéciale, qui se sont immolés pour lui comme il s'est immolé pour eux. L'art du moyen âge est constamment préoccupé d'animer, de peupler tout ce qu'il compose. Dans une œuvre quelconque d'architecture, de menuiserie, d'orfévrerie, il introduit l'histoire, comme un paysagiste amène l'homme dans un tableau : ainsi, avec l'encensoir de Lille, il fait la fournaise ardente où les trois enfants de Babylone chantent leur cantique; ainsi, sur le calice allemand donné dans le volume troisième des « Annales archéologiques », il grave les images bibliques du sacrifice eucharistique; ainsi, de la cathédrale, qui renferme en elle toutes les églises et chapelles, il fait une encyclopédie de pierre, où l'histoire universelle des faits et des idées est représentée en sculpture et en peinture; ainsi, sur l'armoire de Noyon, il peint un petit poëme où les martyrs, les anges et Dieu accomplissent chacun leur rôle.

M. de Coussemaker, quand il sera parvenu à cette époque, nous décrira les instruments de musique des trois anges; nous n'avons pas besoin, en conséquence, de nous y arrêter aujourd'hui. Le quatrième ange tient une navette d'une forme que nous ne connaissions pas. Son encensoir est d'une rare simplicité; il contraste singulièrement avec celui de notre dernière livraison. En dessinant sur bois les gravures que nous donnons ci-après, M. Bœsvilvald s'est attaché à faire comprendre le mouvement des volets, le jeu des charnières, en sorte qu'on peut, avec la gravure sur métal et la gravure sur bois, se passer d'une description. Un mot encore sur l'ornementation.

Au dehors, les saints s'enlèvent sur un fond orné, alternativement, de fleurs de lis et de rinceaux ou de plantes à vrilles; au dedans, les anges se détachent sur un fond semé d'étoiles. L'homme, le saint, qui vit ou qui marche sur la terre, est enveloppé des plantes de la terre et de l'attribut héraldique du roi de ce monde, du roi de France; l'ange, qui demeure dans le ciel et qui foule les nuages sous ses pieds, est entouré des constellations célestes. M. Bœsvilvald, avec une rare obligeance, nous a colorié en fac-simile, absolu-

1. Cette figure est tellement effacée, d'après ce que nous dit M. Bœsvilvald, qu'il est assez difficile de la reconnaître et de la nommer. Autrefois, il y a plus de dix ans, nous avons visité Noyon, mais, n'étant pas informé de l'existence de cette armoire et n'étant renseigné par personne, nous n'avons pas vu ce meuble intéressant. Nous le regrettons vivement, car l'étude attentive de ce petit monument nous aurait permis, sans doute, de préciser davantage certaines parties de notre description.

ment comme est colorié le meuble de Noyon, un exemplaire de la gravure sur métal. Rien n'est plus charmant, plus doux, plus harmonieux à l'œil; comme couleur, cette armoire est aussi belle que comme forme. Ces pentures, serrures et poignées en fer étamé jettent un brillant éclat sur ces noirs, ces pourpres et ces bleus hauts en couleurs; elles allument ces fonds un peu sombres et leur donnent une incroyable puissance de coloration. Sur les côtés, où ne se continuent pas les pentures, les chevrons sont égayés de couleurs plus claires. Privés de l'éclat du fer battu, ils auraient paru obscurs; mais les chevrons blancs avivent les chevrons colorés, comme les pentures étamées avivent sur les volets les fonds de couleur. L'alternance rigoureuse, la symétrie absolue, avec lesquelles ont été peints les volets, produisent un effet fort original de combinaisons. Quand on sait que, dans les grands monuments et non-seulement pour les couleurs, mais encore pour les formes, on retrouve cette symétrie, comme à la cathédrale de Chartres, où les colonnettes rondes sur des colonnes à pans alternent régulièrement avec des colonnettes à pans sur des colonnes rondes, il ne faut pas trop dire que l'art gothique déteste la symétrie et affectionne le désordre.

Rien n'est plus difficile à peindre que notre gravure; cependant, en ce moment, nous faisons plusieurs essais, et nos coloristes n'ont pas trop mal réussi à colorier des exemplaires pour ceux de nos souscripteurs qui voudraient en avoir. Le prix élevé auquel ces coloriages à la main reviennent ne nous permet pas, on le comprendra aisément, d'envoyer à tous nos souscripteurs des exemplaires peints. La dépense serait exorbitante pour nous, de deux mille cinq cents à trois mille francs, tandis qu'elle est peu sensible pour chacun des abonnés qui veut se faire une collection de nos gravures coloriées.

Maintenant, si l'on veut faire exécuter, dans une église, dans une sacristie et même dans une maison particulière, une armoire propre à renfermer des vases sacrés, des reliquaires, des objets précieux ou rares, qu'on imite, qu'on copie l'armoire de Noyon; c'est un modèle charmant. Toutefois, c'est du XIV^e^ siècle, et, par conséquent, d'une époque où commence la décadence du moyen âge. Ainsi, malgré ce que nous venons d'en dire, il ne faudrait pas croire que ces formes hanchées des personnages, ces lourds flots de draperies, ces expressions légèrement grotesques et surtout très-vulgaires des anges, avec leurs robes en sac et leur taille en justaucorps, fussent complétement de notre goût. Ce que nous aimons, ce qui nous paraît la fleur de la beauté en tout, c'est l'art de la dernière partie du XII^e^ siècle et de la première du XIII^e^; l'art de Louis VII, de Philippe-Auguste, de Louis VIII et de saint Louis. Avant, c'est l'enfance; après, c'est la vieillesse, et, plus tard, la décré-

pitude; or nous aimons l'âge mûr et la pleine virilité. Nous ne sommes pas des troubadours exaltant, sans rime ni raison, à tort et à travers, tout ce que le moyen âge a fait, indistinctement et à toutes les époques. Nous ne sommes pas de purs archéologues, allant nous extasier sur une pierre, uniquement parce qu'elle aurait été taillée par les Romains ou plantée par les Druides; mais nous avons encore et surtout la prétention d'être des artistes, accueillant la beauté de quelque part qu'elle vienne, et ne cherchant pas à voiler, encore moins à cacher les défauts des siècles ou des artistes que nous chérissons le plus. L'époque du meuble de Noyon est déjà grêle dans les formes, un peu futile dans l'esprit. Si nous avions trouvé une armoire peinte, et de cinquante ou cent ans antérieure à celle-ci, nous l'aurions certainement fait graver de préférence; mais nous n'en connaissons pas encore. D'ailleurs, le charmant meuble de Noyon n'était pas à mépriser; car, on peut le dire, cette armoire est supérieure, d'exécution et de pensée, à presque toutes les œuvres de ce temps. Dans l'Ile-de-France, la Champagne et la Picardie, on a créé, même aux époques de décadence, des œuvres remarquables; il semble que cette patrie de l'art gothique ne pouvait, pas même aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, donner des productions mauvaises, quand ces productions sortaient du principe ogival. Il n'est donc pas étonnant qu'à Noyon, qui fut toujours un des petits centres de l'art gothique, nous devions un des plus jolis meubles du moyen âge.

DIDRON.

PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES.

Manuels. — Ouvrages périodiques. — Statistiques monumentales et Voyages. — Monographies de villes et de monuments. — Histoire des artistes. — Esthétique et Histoire de l'art. — Architecture et Ameublement. — Sculpture, Peinture, Iconographie. — Poésie. — Musique et Liturgie. — Numismatique et Découvertes. — Ouvrages divers.

Dans notre dernier article de bibliographie[1], nous faisions un appel aux Sociétés savantes, aux Commissions archéologiques, et les invitions à nous adresser leurs publications pour les faire connaître et en faciliter la vente à Paris, sur tous les points de la France et à l'Étranger. Un livre vendu donne deux résultats principaux : il propage des idées et rapporte quelque profit. Quand la science fait connaître et fait vivre le savant, on peut dire qu'elle entre dans un état régulier ; alors seulement elle est véritablement utile. Livre en magasin, ouvrier qui dort, ouvrage qui moisit. Notre appel n'a pas trop étonné, et l'on verra que plusieurs Sociétés archéologiques nous ont envoyé leurs publications. Aujourd'hui, ces livres de nos savantes Académies, où tant d'idées et de faits sont déposés, circulent en France, en Italie, en Allemagne et surtout en Angleterre ; plus que toutes les autres nations, l'Angleterre sympathise avec nos doctrines, et l'archéologie française possède dans ce noble pays des sectateurs et des amis. En janvier 1846, un libraire de Paris, qui s'occupe surtout de publications faites dans les départements, enregistrait dans son catalogue 408 ouvrages, et cependant depuis dix années, selon son aveu, il a fondé une librairie historique et statistique. Quatre cent huit ouvrages, c'est bien pauvre, surtout quand les publications cataloguées sont, pour la plupart, des histoires assez insignifiantes de villes et de provinces. Il faut donc nous féliciter, nous qui ne comptons que deux années d'existence, d'avoir déjà recueilli et enregistré 555 publications, dont la

1. *Annales Archéologiques*, vol. III, page 365.

moitié certainement est d'un incontestable mérite. En octobre 1844, nous en avons analysé 193; en décembre, même année, 25; en juin 1845, 74; en décembre, même année, 105[1]. Aujourd'hui, nous en signalons 158. Nous concevons le regret de cet industriel, qui n'a pas su imprimer plus de mouvement à la librairie départementale; mais il doit savoir ce qui se passe, et il aurait pu s'épargner, au frontispice de son dernier catalogue, la phrase suivante, où semble se trahir une crainte et où reluit une superbe faute de français : « Il n'est donc permis de faire observer à MM. les auteurs et éditeurs que plusieurs libraires venus après moi, malgré toutes les promesses qu'ils (*sic*) leur restent (*sic*) encore à tenir, sont loin de présenter les mêmes garanties (garanties de quoi?) qu'une maison qui compte dix années d'existence. » La meilleure riposte à l'attaque, c'est le catalogue suivant que nous diviserons, comme précédemment, par ordre de matières.

MANUELS.

Résumé d'archéologie spécialement appliquée aux monuments religieux, par M. J. Fériel, procureur du roi à Langres, correspondant du Comité historique des arts et monuments. In-18 de 175 pages et de 12 planches. Ce petit manuel est le plus complet qui ait encore paru. Dans ces pages et avec l'aide de ces dessins, M. Fériel a trouvé le moyen de donner des notions très-suffisantes sur l'architecture grecque, romaine et chrétienne; sur l'ameublement des églises, les autels, fonts baptismaux, tombeaux, sacristies, cloches; sur la peinture sur verre, l'iconographie, le vêtement clérical, les ornements sacerdotaux, la conservation et la réparation des monuments. La théorie et l'application, la science et la pratique y sont résumées avec un rare talent. Nous ne connaissons pas, pour l'archéologie du moyen âge, de petit livre plus substantiel ni d'une meilleure doctrine. . . . . 1 fr. 50 c.

Études synoptiques sur la chronologie, la géographie, l'archéologie et la paléographie de l'histoire de France, par M. C. Jubé de la Perrelle, sous-chef du bureau des travaux historiques au ministère de l'instruction publique. Treize tableaux sur papier grand-aigle, comprenant toutes les époques de notre histoire sous les Mérovingiens, les Carlovingiens, les Capétiens, les branches diverses des Valois et Bourbons, la république, l'empire et la restauration. A gauche de chaque tableau est le texte; à droite, les dessins. Ces dessins donnent les *specimens* les plus intéressants et les plus authentiques des monuments et costumes religieux, militaires et civils, des écritures et des usages de chaque période. Des cartes géographiques expliquent tous les mouvements du territoire politique. Il n'y a pas d'ouvrage plus utile ni plus commode, à notre sens, pour étudier l'histoire en général, et spécialement l'archéologie nationale. Assidu aux séances du Comité historique des arts et monuments, M. Jubé a facilement reconnu que l'étude de l'archéologie monumentale et figurée était aussi importante, pour apprendre l'histoire, que celle de la chronologie et de la géographie. Ces tableaux devraient être suspendus dans les classes de toutes nos écoles primaires, secondaires et supérieures. Par son travail, M. Jubé contribuera à propager activement l'étude de l'archéologie. Chaque tableau se vend séparément . . . . . 2 fr. 50 c.

1 Voyez les *Annales archéologiques*, vol. I, pages 192 et 265; vol. II, page 375; vol. III, page 165.

Histoire de l'art monumental dans l'antiquité et au moyen âge, suivie d'un traité de la peinture sur verre, par M. L. Batissier, inspecteur des monuments historiques de l'Allier. Cet ouvrage est terminé. In-8° de 700 pages avec 400 gravures sur bois dans le texte. Au petit traité de la peinture sur verre sont jointes quatre lithographies en couleur, donnant un spécimen de vitrail aux XIII^e^, XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles. M. Batissier a beaucoup trop écourté la fin de son ouvrage. Il faudrait, dans une autre édition, faire au moins un volume entier avec les 200 dernières pages. Quant à la peinture sur verre, à l'archéologie civile et militaire, à l'ameublement, ce qu'on dit dans cette « histoire » est tout à fait insuffisant. Les dessins sur bois, dus au crayon de M. E. Sagot, sont toujours remarquables, mais quelquefois infidèles. L'ouvrage complet . . . . . 20 fr.

Archeologia, par M. C. Cantù. Un volume in-8° de XV et 468 pages avec gravures sur bois dans le texte. L'ouvrage est terminé : en nous envoyant la fin qui contient la numismatique, les fêtes, spectacles et l'art chrétien, M. Cantù nous fait l'honneur de nous écrire ce qui suit : « Merci du bienveillant article que vous avez publié (*Annales Archéologiques*, vol. III, pag. 366) sur mon traité d'archéologie. Comme vous savez, ce traité n'est qu'une partie de mon *Enciclopedia storica*, dans laquelle, outre la narration proprement dite et qu'on met en français, il y a d'autres volumes sur la géographie, la chronologie, les religions, les systèmes philosophiques, les législations, etc., enfin tout ce qu'il faut pour donner à un jeune homme la culture historique. Dans ce cadre, mon archéologie ne pouvait embrasser que le monde ancien ; j'y ai fait entrer pourtant les antiquités chrétiennes, soit d'abord dans les principes généraux, soit dans un chapitre spécial, où peut-être vous trouverez quelque idée sur les catacombes qui ne s'accorde pas avec celles de vos antiquaires. Du moyen âge je me suis occupé beaucoup, on a même dit trop, dans la narration. Pourtant je vous remercie du conseil que vous me donnez de faire un volume exprès sur les antiquités du moyen âge. Que de préjugés à combattre ! mais c'est en bonnes mains, et vous le faites à outrance. L'Italie n'est connue au dehors que comme la terre classique, et j'ai rencontré à Rome un de vos écrivains les plus renommés, en fait de beaux arts au moyen âge, qui n'y resta que quatre ou cinq jours, parce que, disait-il, il n'y a rien qui intéressse l'histoire de l'art au moyen âge ! C'est une opinion insoutenable ; n'y aurait-il que la série complète des mosaïques. Et, quand je lis vos cahiers, je m'étonne de la ressemblance de plusieurs de vos monuments avec les nôtres. Par exemple, dernièrement, vous avez donné une maison de Périgueux ; eh bien, l'hôtel de ville de Como est identique. Que de choses belles et importantes à dire sur notre orfévrerie, lorsque nos artistes sauront apprécier ce qui n'est pas exclusivement grec et romain ! » — M. Cantù a raison ; en France, on dédaigne un peu trop l'Italie sous le rapport de l'art chrétien. Nous ne sommes pas de ces contempteurs, et M. le baron de Guilhermy, qui arrive de Rome, après y avoir passé, non pas cinq jours, mais deux mois, et deux mois bien occupés, parlera amplement de l'Italie chrétienne dans les *Annales Archéologiques* ; son premier article paraîtra sans doute dans le numéro prochain. Toutefois, l'Italie a besoin d'être jugée froidement, impartialement ; le temps est passé où l'on acceptait des phrases toutes faites, des opinions toutes formulées sur ce grand pays. A notre avis, la France vaut beaucoup mieux que l'Italie chrétienne, et nous en donnerons des preuves palpables ; mais ce n'est pas un motif pour faire la mine à Rome, à Pise, à Florence, à Milan, à Venise, à la Sicile entière. Nous félicitons M. C. Cantù d'avoir le dessein de traiter à fond de l'art chrétien du moyen âge : le dixième et dernier chapitre de son *Archeologia* n'est qu'un programme d'un ouvrage sur le plus beau sujet qui soit digne d'être traité en ce moment. M. Cantù est au courant de la science : il sait tout ce qu'on a déjà écrit en France, en Allemagne et en Angleterre sur le moyen âge, et personne n'est en meilleure position pour faire, avec le haut talent qu'il possède, un livre excellent. Les quinze livraisons parues de son *Archeologia* complètent le volume . . . . 18 fr.

OUVRAGES PÉRIODIQUES.

The ecclesiologist, nouvelle série, 1er vol. Grand in-8° de plus de 300 pages. Cette publication, dont la première série a trois volumes à peu près épuisés, est mensuelle en ce moment; elle paraît par cahiers de 40 à 50 pages. La première série était l'organe officiel de la *Cambridge Camden Society*; la seconde série est rédigée par plusieurs membres de la même Société, mais elle en est seulement l'organe officieux. *The Ecclesiologist* a beaucoup de rapport avec les *Annales Archéologiques*, les sujets qu'on y traite regardent particulièrement la consolidation, la réparation, l'ameublement des édifices religieux. La savante et utile Société de Cambden vient, par l'entremise de M. Alexandre Hope, son président, membre du Parlement, d'écrire à M. le ministre de l'instruction publique pour entrer en relation avec le Comité historique des arts et monuments. Ces relations, si utiles à l'archéologie internationale, ont été fondées immédiatement, et M. le comte de Salvandy a généreusement offert les belles publications du Comité de Paris à la Société anglaise, qui promet en échange ses magnifiques ouvrages. La Société de Cambden a conféré le titre de membre honoraire au directeur des *Annales Archéologiques*, qui qui doit ici exprimer sa vive reconnaissance pour une distinction aussi noble qu'inattendue. L'*Ecclesiologist* en est à la page 208 de son second volume, dont les livraisons de janvier, février, mars, avril et mai 1846 ont paru. La publication gagne évidemment en importance. Les mémoires qu'on y insère, sur tout ce qui concerne l'art chrétien, sont très-substantiels: on y analyse les travaux des Sociétés d'archéologie et d'architecture de la Grande-Bretagne; on y rend compte de tous les ouvrages principaux qui paraissent en Angleterre et dans les autres pays sur l'archéologie chrétienne, et le directeur des *Annales* y a été traité avec une insigne faveur à l'occasion du *Manuel d'iconographie chrétienne;* on y enregistre toutes les restaurations des monuments religieux; on y signale toutes les constructions d'églises nouvelles. MM. les architectes officiels de Paris, de Saint-Denis, d'Orléans, d'Amiens, de Bourges, de Reims, de Périgueux, etc., y sont traités comme ils le méritent, et comme on ne ferait pas mieux dans les *Annales*. Aujourd'hui, les vandales de France n'ont pas même la ressource, comme nos banqueroutiers, de se réfugier en Angleterre, car on les accueillerait plus mal encore à Londres qu'à Paris. Le rapport de M. le comte de Montalembert à la chambre des pairs, sur les travaux de Notre-Dame de Paris, a été reproduit et commenté dans l'*Ecclesiologist*, qui a donné la plus complète adhésion aux doctrines des *Annales Archéologiques*. Nous recommandons à nos abonnés cette excellente publication; elle les tiendra au courant de tout ce qui se passe dans la Grande-Bretagne en fait d'archéologie du moyen âge. Chaque volume, 8 fr. Par mois, un cahier, au prix de . . . . . 1 fr. 50 c.

Archæologia Cambrensis, revue trimestrielle consacrée à l'histoire, à la topographie, à l'architecture et aux arts anciens du pays de Galles, par M. Henri Longueville Jones, correspondant anglais du Comité historique des arts et monuments de France. Tandis que MM. Thomas Wright et Albert Way continuent, chacun de leur côté, à publier avec succès leurs beaux journaux archéologiques, M. Longueville Jones en fonde un troisième exclusivement réservé à l'histoire et aux monuments des Cambriens et des Gallois. Ainsi l'Angleterre possède en ce moment quatre principales publications périodiques d'archéologie, et toutes quatre se rattachent, par leurs directeurs et rédacteurs, à notre Comité historique des arts et monuments. On ne saurait trop s'étonner que l'Allemagne, où le Comité compte des correspondants si nombreux, si instruits, si zélés, n'en ait pas encore une seule. MM. Boisserée, de Roisin, de Quast, de Lassaulx, Reichensperger, Schnaase, Heidelolff et Kugler devraient bien y aviser. — La revue de M. Longueville Jones est in-8°, trimestrielle, ornée de gravures sur métal et sur bois; on y trouve en outre quelques lithographies. C'est un curieux et savant ouvrage auquel les antiquaires de notre Bretagne doivent surtout s'intéresser. Deux cahiers ont déjà paru; le premier en janvier de cette année, le second en avril; ils forment 200 pages. Chaque cahier . . . . . 3 fr.

Bulletin des arts, sous la direction du bibliophile Jacob ; mensuel, par cahier de deux ou trois feuilles grand in-8°. Rien de plus piquant ni d'un meilleur esprit que les nouvelles et faits divers donnés dans ce recueil ; les monuments y sont défendus, les vandales y sont attaqués comme nous le faisons nous-mêmes. Par an . . . . . 12 fr.

L'Art en Province. Six volumes grand in-4° à deux colonnes, avec nombreuses gravures et lithographies. Dans cet ouvrage, on trouve véritablement l'histoire de l'art et de l'archéologie en France depuis l'année 1835. C'est une collection du plus grand intérêt. Chaque volume. 12 fr.

Journal des savants de Normandie, dirigé par M. Alfred du Méril, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie. In-8°, onze livraisons formant 876 pages. Cette publication, à laquelle ont concouru des savants d'un haut mérite, se recommande par des travaux sur la poésie, la numismatique, la législation et l'histoire du moyen âge. M. le vicomte Théodose du Moncel y a publié une étude sur la naissance et les progrès de l'architecture en Grèce avant Jésus-Christ. Dans un bulletin, qui termine chaque numéro mensuel, on donne les nouvelles archéologiques les plus importantes, relatives à la découverte, l'étude et la conservation des monuments. . . 15 fr.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 2e série, 5e volume (XVe volume de la collection), année 1846. In-4° de 356 pages à deux et trois colonnes. Ce volume, important pour les légistes, contient les grands rôles de l'échiquier de Normandie, transcrits et annotés par M. Léchaudé d'Anisy . . . . . 15 fr.

Comptes-rendus et Procès-verbaux des congrès tenus à Rennes en 1844, à Nantes en 1845 par la Société archéologique de Bretagne. Deux cahiers in-8° de 62 et 120 pages. Les cinq départements de la Bretagne (Ille-et-Vilaine, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Côtes-du-Nord) se sont réunis en Société archéologique, dont le président est M. Aymar de Blois, le secrétaire M. Audren de Kerdrel, le trésorier M. Alfred Ramé. Chaque année la Société se réunit en congrès dans le chef-lieu de chaque département alternativement : cette année, le congrès se tiendra à Saint-Brieuc, au mois de septembre, et discutera, comme on a fait à Rennes et à Nantes, les années précédentes, des questions d'archéologie proprement dite, d'histoire, d'institutions et de linguistique. A la fin de chaque congrès, on publie les procès-verbaux des séances et le compte-rendu de la session. Dans les deux cahiers que nous annonçons, ont été recueillis ceux des sessions tenues à Rennes et à Nantes. Voilà donc la Bretagne, qui s'était laissé précéder par les autres provinces de France, lancée vivement à son tour dans les études archéologiques : elle s'y distinguera assurément, comme elle s'est toujours distinguée en tout. La Société de Bretagne vient d'ouvrir des relations avec le Comité historique des arts et monuments qui, en attendant, va échanger avec elle ses Instructions et son Bulletin archéologique. — Les congrès de Rennes et de Nantes, chacun . . . . . 2 fr.

Bulletin des séances de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, rédigé par M. A. Aymard, secrétaire de la Société, correspondant du Comité historique des arts et monuments. Tome IIIe, 7e et 8e livraisons. La 8e livraison termine ce 3e volume, qui a 440 pages. M. Aymard, auquel on devra, nous l'espérons, la conservation de la porte Panessac, au Puy, et auquel on doit une amélioration dans les travaux qui s'exécutent dans la cathédrale du Puy, a publié dans ce Bulletin plusieurs articles d'archéologie. — Chaque cahier . . . . . 2 fr.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Tome Ier, livr. 1re. Grand in-8° de 64 pages avec une lithographie et trois gravures sur bois. C'est à M. l'abbé Texier, chanoine

de Limoges, correspondant de notre Comité, qu'on doit principalement la création de cette Société et la publication de ce Bulletin. La première livraison contient des documents historiques d'un grand intérêt, un mémoire sur l'étude de l'art limousin, la description du tombeau du cardinal de La Chapelle-Taillefer, et la description de plusieurs médailles. Ce Bulletin est trimestriel : il formera, chaque année, un volume de 300 pages orné de gravures ; le prix est de . . . 7 fr.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1845, nos 3 et 4. In-8° de 5 feuilles. Ces numéros contiennent une discussion, par MM. Hardouin et Rigollot, sur le passage des Huns ou Hongrois en Picardie ; une notice sur l'abbé Dubos, historien né à Beauvais, par M. Dupont-White, directeur du Comité archéologique de Beauvais ; un rapport sur l'église ecroulée de Saint-Maulvis, et sa reconstruction en style ogival, par M. l'abbé Jourdain ; des nouvelles archéologiques, etc. Chaque numéro . . . . . 2 fr.

Séances et travaux de l'Académie de Reims, années 1845-1846. In-8°. Dans un des numéros on trouve une notice de M. Querry, vicaire général du diocèse, sur la découverte d'anciennes sépultures à Saint-Masmé (Marne) ; une communication de M. l'abbé Bandeville sur l'édition des œuvres complètes de Flodoard ; un mémoire de M. Kozierowski, architecte, sur la supériorité des architectes anciens à l'égard des artistes contemporains et sur les mesures propres à assurer les progrès de l'architecture. Par an, douze numéros composant deux volumes. Chaque numéro, 2 fr. ; chaque volume, 7 fr. ; les deux volumes . . . . . 13 fr.

La Champagne catholique, revue scientifique, archéologique et littéraire, paraissant tous les mois par cahier de 50 à 60 pages in-8°. *La Champagne catholique* rend un compte détaillé des séances tenues par la Société archéologique de Reims, et publie les plus intéressants mémoires qui y sont lus dans ces réunions. La livraison d'avril contient une description des vitraux de la chapelle du château de Baye (Marne), par M. le comte de Mellet ; celle de mai, des considérations relatives à la peinture sur verre, par M. l'abbé Tourneur. — Abonnement annuel . . . . . 10 fr.

Séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1845. In-8° de 148 pages. L'archéologie ne tient pas, dans cette publication, la place qu'elle mérite : nous espérons que la pauvre ville de Châlons finira par reconnaître, comme la grande et industrieuse ville de Reims, que l'art et l'histoire importent autant que le commerce et l'agriculture . . . . . 3 fr.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. Cette publication est trimestrielle, par cahiers in-8° de 6 à 8 feuilles qui composent un fort volume par an. Le premier trimestre de 1846 a paru ; il forme un cahier de 120 pages. On y lit un compte-rendu des travaux de la Société, quelques mots sur les travaux de M. Vincent Larcher, peintre sur verre à Troyes, un rapport de M. Ernest Bertrand sur la vie du pape Urbain IV. M. Zédé, préfet de l'Aube, ouvre ce volume par un discours adressé aux membres de la Société, et dans lequel il loue d'une étrange manière un architecte, né à Troyes et membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts) : « Le département de l'Aube, dit M. Zédé, est riche en monuments également précieux sous le rapport de l'histoire et de l'architecture sacrée. Il vous appartient de contribuer à la conservation de ces chefs-d'œuvre, en recueillant avec soin tous les renseignements qui se rattachent à leur existence. Ces études, messieurs, ne sont jamais stériles pour l'art moderne. N'est-ce pas en s'inspirant dans sa jeunesse par ces monuments de la foi et du savoir de nos pères, qu'un de vos concitoyens, M. Gauthier, a du l'honneur de voir ouvrir devant lui les portes de

l'Académie des Beaux-Arts? N'est-ce pas à ces inspirations fécondes que vous êtes redevables de ces édifices remarquables élevés depuis vingt ans par cet architecte habile, et dont quelques-uns font aujourd'hui l'ornement de vos places publiques? » — M. le préfet est bien bon; mais nous savons positivement que M. Gauthier, loin d'aimer « les monuments de la foi et du savoir de nos pères », les traite fort cavalièrement, à la manière d'un membre de l'Académie des Beaux-Arts. M. Gauthier n'a donc pas pu s'en inspirer; on ne le voit que trop, hélas! dans ces constructions qui ne font pas l'ornement, j'en demande pardon à M. le préfet, des places publiques de Troyes. Quoi qu'il en soit, chaque volume des Mémoires de la Société de l'Aube se vend . . . 6 fr.

Mémoires de la Commission des antiquités de la Cote-d'Or, tome Ier. Un magnifique volume in-4° de plus de 500 pages, avec un très-grand nombre de gravures et lithographies. De tous les mémoires des Sociétés savantes départementales, ceux de la Côte-d'Or sont incontestablement les plus importants et les plus beaux. MM. de Saint-Mémin, Baudot, Peignot, Maillard de Chambure, Devoucoux, Lavirotte, Vallot, Charles Dubois, Monard, Berlier fils, ont concouru à composer ce savant volume. Cette publication obtient un vrai succès en Angleterre, où les beaux et bons livres sont tant estimés. . . . . 12 fr.

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie. Six volumes in-8° de 4, 5 et 600 pages chacun, avec des lithographies dans le texte et deux atlas séparés. La Société a réuni dans cette collection tous ses travaux, depuis l'année 1833, époque de sa fondation. De curieux et souvent précieux documents sur l'histoire du nord de la France, et sur ses antiquités de tout âge et de toute nature, sont déposés dans cette publication. Les travaux qui concernent la regrettable abbaye de Saint-Bertin, l'importante cathédrale de Saint-Omer, les dalles ciselées de la même église et celles de Blarenghem, les anciennes coutumes du pays, des fonts baptismaux, des tombeaux, la numismatique locale, etc., intéressent tous les antiquaires. Nous devons particulièrement remercier la Société et l'un de ses membres, M. L. Deschamps, des honorables efforts qu'ils ont faits pour sauver de l'oubli l'ancien hôtel de ville de Saint-Omer, démoli en 1832. Tomes Ier et IIIe, 6 fr. chacun; tomes IIe et IVe, 7 fr.; tomes Ve et VIe, avec les deux atlas, 8 fr. La collection. . . . . 40 fr.

Annuaire statistique du département de l'Yonne, recueil de documents destinés à former la statistique départementale, neuvième et dixième années, 1845 et 1846. Deux beaux volumes in-8° de 300 pages chacun, avec quatre gravures sur bois et dix lithographies; ces dessins sont de M. Victor Petit. L'une des lithographies, d'une exactitude remarquable, représente le grand portail de la cathédrale d'Auxerre, et accompagne un intéressant article de M. Quantin, archiviste d'Auxerre, sur cette cathédrale. Deux autres offrent l'intérieur de l'église Saint-Eusèbe d'Auxerre. M. Petit a dessiné, également pour M. Quantin, le portail sud de l'église de Neuvy-Sautour. Ce portail est de la plus jolie renaissance. M. Victor Petit continue dans ces Annuaires le « Voyage archéologique », commencé par lui les années précédentes, et qui a été recommandé comme un modèle par le Comité historique des arts et monuments. A ce Voyage sont jointes de curieuses cartes archéologiques. — Chaque Annuaire. . . . . 3 fr.

STATISTIQUES MONUMENTALES ET VOYAGES ARCHÉOLOGIQUES.

Types de l'Architecture du moyen age dans le département de la Gironde, dessinés et gravés par M. Léo Drouyn, décrits par M. L. de Lamothe, correspondant des Comités historiques. Cet ouvrage, in-folio, texte et planches, est terminé; il se compose de 64 pages de texte et de

50 gravures à l'eau-forte ; il donne les plus beaux monuments du département de la Gironde, si riche en édifices religieux, militaires et civils. Le texte, sobre et savant, fait honneur à M. de Lamothe, secrétaire de la Commission des monuments historiques de la Gironde. Le succès qu'a obtenu cet ouvrage, tiré à un trop petit nombre d'exemplaires et déjà devenu rare, oblige M. Léo Drouyn à en élever le prix : au lieu de 50 fr., prix de la souscription, il est aujourd'hui de 60 fr.

Statistique monumentale de la Charente, par J.-H. Michon, correspondant du Comité historique des arts et monuments. Cette publication, qui gagne beaucoup en intérêt et en beauté, est arrivée à sa seizième livraison. Des gravures, exécutées avec soin, remplacent les lithographies. Les quatre livraisons dernières comprennent le château d'Angoulême, l'escalier du château de La Rochefoucauld, les monnaies d'Angoulême et le riche portail de l'église abbatiale de Châtres. Chaque livraison, 1 fr. ; ce qui a paru. . . . . 16 fr.

Voyage archéologique et pittoresque dans le département de l'Aube et dans l'ancien diocèse de Troyes, par M. Arnaud, peintre, correspondant des Comités historiques. In-folio de 243 pages à deux colonnes, avec un très-grand nombre de lithographies. C'est par erreur que ce remarquable ouvrage a été annoncé, dans une précédente livraison des « Annales archéologiques », comme se vendant 40 fr. ; il est de 48 fr. broché, et ce prix devra augmenter prochainement, parce que cette importante statistique d'un département et d'un diocèse fort riches en monuments est presque épuisée. . . . . 48 fr.

Vues pittoresques de la Haute-Loire, par le vicomte de Becdelièvre. Grand in-folio, par livraisons de 4 planches lithographiées, comprenant les monuments et objets d'art les plus curieux du département de la Haute-Loire et du musée du Puy. Trois livraisons ont paru ; six composeront l'ouvrage complet, avec un texte qui sera donné à la fin de la publication. Chaque livraison, 8 fr.

L'Ancienne Auvergne et le Velay, par M. Ad. Michel et une société d'artistes. Ce bel ouvrage, que nous avons déjà annoncé, est arrivé à la vingt-sixième livraison ; il sera complet en trente-six. Chaque livraison, sur grand raisin vélin, in-folio. . . . . 5 fr.

L'Ancien Bourbonnais, par Achille Allier et Aimé Chenevard. In-folio, atlas et texte, sur grand-raisin vélin. Le texte, deux volumes de 1100 pages, avec de nombreuses gravures sur bois, en atlas, 140 planches. La réputation de cette splendide publication, qui a précédé « l'Ancienne Auvergne et le Velay », est faite depuis longtemps. . . . . 175 fr.

Notices pittoresques sur les antiquités et les monuments du Berri, par M. Hazé, correspondant des Comités historiques. Un volume in-4° de 60 pages à deux colonnes et de 60 lithographies, dont plusieurs en couleur. Statistique d'une province peu connue et riche en monuments. Les notices et lithographies comprennent les antiquités gallo-romaines comme celles du moyen âge. . . . . 12 fr.

Excursion archéologique dans le département de Loir-et-Cher, par M. Emmanuel Paty, inspecteur des monuments historiques. In-8° de 34 pages. . . . . 2 fr.

Le Nivernais, par MM. Morellet, Barat et L. Bussières. Deux volumes grand in-4°, de 464 pages de texte et de 119 planches. Cette publication a obtenu une mention honorable de

l'Académie des inscriptions. Les monuments de tout âge et de toute destination, qui abondent dans la province du Nivernais, sont dessinés et décrits dans cet ouvrage. Au lieu de 50 fr. . . . 35 fr.

Armorial de l'ancien duché de Nivernais. 2e partie, par M. Georges de Soultrait, correspondant du Comité historique des arts et monuments. In-18 de 60 pages. La première partie a paru en 1844; la troisième et dernière sera publiée cette année. Cet « Armorial » est le complément nécessaire de l'ouvrage qui précède. Nous répéterons qu'il serait d'une utilité incontestable, pour les historiens et les archéologues, de posséder un ouvrage de ce genre, court, substantiel, sur toutes les anciennes provinces de France. Chaque partie. . . . . 1 fr. 50 c.

Histoire archéologique du Vendômois. Texte par M. G. de Pétigny, ancien élève de l'école des Chartes; dessins par M. Launay, professeur de dessin au collége de Vendôme, correspondant du Comité historique des arts et monuments. Cet ouvrage est parvenu à sa dixième livraison; il sera complet en vingt. Chaque livraison, de format grand in-4°, se compose de deux feuilles de texte et de deux feuilles de dessin. Un tel succès a favorisé cette publication, qu'il n'en reste plus qu'un petit nombre d'exemplaires, laissés libres par les nombreux souscripteurs. Chaque livraison. . . . . 4 fr.

Histoire, Archéologie et Légendes des Marches de la Saintonge, par M. P. Lesson, correspondant de l'Institut et du Comité historique des arts et monuments. In-8° de 346 pages. Cet ouvrage fait suite aux « Lettres santonnes » et aux « Fastes historiques » que nous avons annoncés autrefois, et qui sont du même auteur. M. Lesson poursuit, complète, épuise ses recherches historiques et archéologiques sur un pays important, que personne ne connaît comme lui. . . . . 4 fr.

Le Calvados pittoresque et monumental, sous la direction de M. G. Mancel, conservateur de la bibliothèque de Caen; dessins par M. F. Thorigny; texte par les membres de la Société des antiquaires de Normandie, au nombre desquels on remarque MM. Charma et du Méril. Cette publication, qui doit paraître très-prochainement, formera un beau volume in-folio de 300 à 400 pages de texte et de 200 lithographies à deux teintes; elle sera complète en cent livraisons, dont chacune a. . . . . 1 fr.

Églises historiques de l'Hérault, par M. J. Renouvier, correspondant des Comités historiques, avec lithographies par M. J.-B Laurens. Grand in-8°, sur papier jésus, texte et planches. L'ouvrage formera un volume de 20 à 25 feuilles de texte, avec 50 ou 60 planches; il se publiera en cinq fascicules ou parties, chacune de 4 ou 5 feuilles de texte et de 10 ou 12 planches. MM. Renouvier et Laurens ont publié, sur le bas Languedoc et les églises du diocèse de Montpellier, un ouvrage qui est complétement épuisé, et dont celui-ci devient comme nouvelle édition fort augmentée. Les églises historiques de l'Hérault, qui seront dessinées ou du moins décrites, sont au nombre de 98. On voit que c'est une statistique complète des monuments religieux de l'Hérault. Chaque fascicule 5 fr.; l'ouvrage complet. . . . . 20 fr.

On comprendra le vif plaisir que nous éprouvons à enregistrer toutes ces statistiques monumentales des provinces et des départements de France. Dans quelques années, il n'y aura pas, nous pouvons le dire, un petit coin de

notre pays que l'archéologie n'ait exploré, décrit, dessiné. Ce que nous cataloguons ici n'est peut-être pas la dixième partie de ce qu'on publie en ce moment, car nous signalons seulement les ouvrages qu'on nous adresse et dont on désire que mention soit faite dans les « Annales »; mais il y a bien d'autres départements et provinces sur lesquels se font des publications analogues. Qui aurait dit, il y a vingt-cinq ans, que les recherches archéologiques se seraient poursuivies avec cet ensemble et cette énergie? M. le baron Taylor doit en être fier, car il faut renvoyer à ses « Voyages romantiques dans l'ancienne France», la première idée des publications de ce genre. C'est un service immense rendu à notre pays par M. Taylor.

MONOGRAPHIES DE VILLES ET DE MONUMENTS.

Essai sur les églises romanes et romano-byzantines du département du Puy-de-Dôme, par M. Mallay, architecte. Un vol. in-f° de 60 pages et de 50 planches. Les églises de l'Auvergne sont extrêmement curieuses et cet ouvrage a obtenu beaucoup de succès. . . . . 40 fr.

Vues pittoresques des monuments d'Athènes, par le vicomte Théodose du Moncel, correspondant des Comités historiques. Ce magnifique ouvrage, déjà plusieurs fois annoncé par nous, est complet en ce moment. Grand in-f° oblong : 27 colonnes de texte, 27 gravures sur bois, 14 lithographies à deux teintes et un panorama d'Athènes long de 70 centimètres sur 40 de hauteur. Trente-cinq monuments, anciens ou modernes, entiers ou en ruine, sont indiqués dans ce vaste panorama. On peut dire qu'Athènes a donné naissance à un grand ouvrage vraiment digne d'elle. . 30 fr.

Remarks on the Parthenon, par R.-C. Lucas. Londres 1845. In-8° de 61 pages avec 16 gravures sur métal. M. Lucas, statuaire anglais, s'applique surtout à restaurer en imagination les sculptures du Parthenon sur lesquelles on a tant disserté. A côté des systèmes de Lusieri, Quatremère de Quincy, Cockerell et Gerhard qui, en vertu des textes, rétablissent les statues du fronton occidental, M. Lucas propose le sien. Les gravures de ce petit ouvrage sont médiocres, mais elles prennent de l'intérêt par le texte, qui est nourri d'observations et de recherches. . . . 15 fr.

Les sept basiliques de Rome ou visite de sept églises, par le baron Marie-Théodore de Bussierre. Deux vol. grand in-8° de 516 et 296 pages avec trois lithographies in-f°, donnant le plan de l'ancien et du nouveau Saint-Pierre, de l'ancienne basilique de Latran avec le palais patriarcal, de la basilique de Saint-Sébastien et d'une portion du cimetière de Saint-Calixte. Les sept basiliques sont : Saint-Jean-de-Latran, Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Laurent, Sainte-Croix-en-Jérusalem, Saint-Sébastien. M. le baron de Bussierre en fait l'histoire et la description avec un soin recommandable; il n'a pas peur des légendes qui s'y rattachent et qui donnent à son récit un puissant intérêt. . . . . 10 fr.

Histoire de l'hôtel de ville de Paris, suivie d'un essai sur l'ancien gouvernement municipal de cette ville, par M. Le Roux de Lincy, ancien élève pensionnaire de l'école royale des Chartes, in-4° de 700 pages avec 8 planches dessinées et gravées par M. Victor Calliat, architecte. L'Hôtel

de Ville est au gouvernement municipal ce qu'est Notre-Dame à l'autorité ecclésiastique, le centre où se sont préparés et accomplis les plus graves événements. M. Le Roux de Lincy a fait un ouvrage capital sur un monument de premier ordre; son livre est rempli de faits trouvés dans les archives, les manuscrits, les imprimés. C'est un ouvrage original : important en mérite, il est premier en date sur un pareil sujet. Il est probable, et c'est fort à désirer, que cette histoire d'hôtel de ville en fera naître beaucoup d'autres. . . . . 25 fr.

Reims, essais historiques sur ses rues et ses monuments, par Prosper Tarbé; ouvrage orné de planches dessinées et lithographiées par J.-J. Macquart. In-4° de 460 pages à deux colonnes, et de 30 planches. La ville de Reims, une des plus importantes de France pour les archéologues, méritait cette grande publication qui la fait connaître dans tous ses détails. . . . . 40 fr.

Reims, essais historiques, etc. C'est le même ouvrage réduit au texte. In-8° de 494 pages. 5 fr.

Notre-Dame de Reims, par Prosper Tarbé, correspondant des Comités historiques. In-8° de 144 pages. Reims, 1845. . . . . 3 fr.

Lettre à M. Louis Paris, sur l'origine de la ville de Reims, par M. Paul de Wint. In-8° de 30 pages. Petit travail où le bon sens, qualité rare, vient en aide au savant. Il serait à désirer que l'origine fabuleuse de chacune de nos villes fût discutée par un historien aussi raisonnable. 1 f. 25

Les principaux édifices de la ville de Rouen, en 1525, dessinés à cette époque sur les plans d'un livre manuscrit conservé aux archives de la ville, appelé le Livre des Fontaines, reproduits en fac-simile, et publiés avec des notices historiques, par T. de Jolimont, ex-ingénieur, membre de diverses Académies. Ce magnifique ouvrage, in-4°, tiré à un petit nombre d'exemplaires, se compose de 100 pages de texte et de 50 lithographies coloriées. Prix : . . . . . 48 fr.

Monographie de l'église de Brou, dessins in-f°, par Louis Dupasquier, texte in-4°, par Didron aîné. Deuxième livraison. En texte, trois feuilles. En dessins : portrait de Marguerite d'Autriche, vitrail chromolithographié; vitraux du chœur, chromolithographie; tombeau de Marguerite d'Autriche et plan du jubé, gravures grand in-f°, par M. Huguenet. Au texte est jointe la médaille du mariage de Marguerite et de Philibert, gravée par le procédé d'Achille Colas. Cette monographie égale, si elle ne la surpasse pas, celle de la cathédrale de Chartres. La troisième livraison va paraître dans quelques jours. Chaque livraison. . . . . 25 fr.

Ancienne chronique de Vienne, ou analyse d'un grand nombre de pièces authentiques pouvant servir à la rédaction de l'histoire de cette ancienne cité, par M. Mermet aîné, correspondant du Comité historique des arts et monuments. In-12 de 224 pages. Cet ouvrage est rempli de faits curieux; il faut y noter surtout, pour les coutumes et fêtes du moyen âge et de la renaissance, la réception faite par Vienne aux grands personnages qui traversaient cette ville. La lettre de Catherine de Médicis, au vibailly de Vienne, est précieuse pour l'histoire de l'art et du vandalisme en France. La reine écrit au magistrat municipal pour lui demander « plusieurs belles anticailles » et des statues qui sont à Vienne, afin d'en « accommoder aucunes de ses maisons. » La mort vient d'enlever le laborieux M. Mermet; cet ouvrage est le dernier que ce savant regrettable a composé. . . . . 2 fr. 50 c.

Notice historique et topographique sur la ville de la Guillotiere, par Christophe Crépet, architecte ; grand in-4° de 32 pages, avec 18 gravures sur cuivre et un grand plan in-folio de la ville et des projets d'embellissement. La première partie, consacrée a l'histoire de la Guillotiere, peut intéresser les archéologues ; M. Crépet y a décrit et dessiné l'ancienne porte ogivale du pont, la chapelle romane de Saint-Alban, deux bénitiers romans, une inscription funéraire du XVIIe siecle, et un cippe romain gravé d'une inscription. M. Crépet a bâti à la Guillotiere deux églises ou chapelles en style de MM. Lebas, Godde ou Hittorff; mais le Conseil des bâtiments civils et le Conseil municipal lui ont imposé cette déplorable architecture. En ce moment, rallié franchement à notre cause, M. Crepet étudie un grand projet en style du XIIIe siecle. 15 fr.

Plan militaire de Lyon, pendant le siége de 1793, pour servir à l'histoire politique et militaire du peuple de Lyon, par M. Alphonse Balleydier. Ce plan a été dressé et dessiné en 1844, par M. Christophe Crépet, qui l'accompagne de quelques monuments de Lyon renversés pendant le siege. La tâche des historiens des villes deviendrait bien plus facile, si l'on avait ainsi des plans représentant chaque commune aux époques les plus solennelles, pour ainsi dire, de son existence. . . . . 2 fr. 50 c.

Histoire de la fondation des hôpitaux du Saint-Esprit de Rome et de Dijon, représentée en vingt-deux sujets gravés d'après les miniatures d'un manuscrit de la bibliothèque de l'hôpital de la Charité de Dijon, accompagnée d'une description et d'un précis chronologique, par M. G. Peignot, membre titulaire de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. In-4° de 100 pages et de 22 sujets lithographiés. Ces dessins renferment les plus curieux renseignements pour une histoire de la vie civile a la fin du moyen âge, surtout celle des enfants trouvés et des hôpitaux : M. Peignot en donne la description détaillée. Le manuscrit d'ou ils sont tirés date des dernieres années du XVe siecle. . . . . 5 fr.

Les armoiries de Chalon-sur-Saône, par M. Eugène Millard, membre de la Société d'histoire et d'archeologie de Chalon-sur-Saône. In-8° de 18 pages avec deux planches exécutées en chromolithographie. Ces planches représentent les différentes armoiries de Chalon, de Mâcon et d'Autun. M. Millard raconte, sans y croire, les origines plus ou moins fabuleuses de Chalon. Ce travail, fort spirituel et vivement écrit, ouvre a merveille les « Mémoires » de la jeune Société d'archeologie de Chalon-sur-Saône.

Description de la chapelle de l'ancien château de Pagny, précédée de détails historiques sur ce château et les seigneurs qui l'ont possédé, par M. Henri Baudot, président de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or. Seconde édition, augmentée de planches gravées et lithographiées d'après les dessins de l'auteur. In-4° de 60 pages et de neuf dessins. Comme l'église de Brou, la jolie chapelle du château de Pagny est complete : tout son ameublement, et sa décoration de jubé, de retable, de tableaux, lui sont restés. M. Baudot en a fait une veritable monographie. L'ouvrage est complété par deux grandes gravures in-fo représentant le retable peint et sculpté de la chapelle. Sur ce retable est figurée en vingt-cinq tableaux différents la vie du Sauveur. La « Description », sans les gravures du retable, 5 francs ; avec les gravures. . . . . 8 fr.

Essai historique sur l'abbaye de Solesmes, suivi de la description de l'église abbatiale avec l'explication des monuments qu'elle renferme, par le R. P. dom Prosper Guéranger, abbé des benedictins de Solesmes. In-8° de 134 pages : le Mans 1846. L'abbaye de Solesmes, si riche en faits historiques et en monuments de l'art, a trouvé un illustre historien qui est a la fois un savant archéologue.. . . . . 2 fr.

Notice historique et descriptive sur l'église abbatiale d'Essomes, près Château-Thierry, par M. l'abbé Poquet, correspondant des Comités historiques. In-8° de 18 pages, avec 4 lithographies donnant le plan, l'élévation intérieure et extérieure de l'église et une vue à vol d'oiseau de toute l'abbaye. L'église est du beau XIII^e^ siècle, de cette sévère, première moitié dont nous devrions copier scrupuleusement le style. . . . . 2 fr.

Notice historique et archéologique sur le bourg et abbaye de Chézy-sur-Marne (Aisne), par M. l'abbé Poquet. In-8° de 50 pages.—Notice sur l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons, par le même. In-4° de 12 pages et d'une double lithographie représentant les deux admirables fenêtres romanes qui viennent, sur l'autorisation du ministre de la guerre, d'être mutilées et couvertes de maçonnerie. Cette notice sur l'abbaye de Notre-Dame est le n° 4 d'une série de publications que l'actif et savant Comité archéologique de Soissons entreprend en ce moment. Chacune de ces notices se vend . . . . . 2 fr.

Lettre sur l'histoire de Donnemarie (Seine-et-Marne), par M. Teste d'Ouet, correspondant des Comités historiques. In-8° de 52 pages. M. Teste d'Ouet, qui est archéologue et poëte, raconte et peint, décrit et chante les faits et les monuments de la petite ville où il est né. . . . . 2 fr.

Notice sur la ville de Romorantin, par M. Emmanuel Paty. Travail court, mais substantiel, de 14 pages in-8°. . . . . 1 fr. 25 c.

Recherches archéologiques sur les monuments de Besançon, par M. A. Delacroix, architecte de cette ville et du département du Doubs. Grand in-8° de 32 pages. La plus sûre histoire des villes est celle qui se fait par les monuments plutôt que par les textes; l'édifice qu'on voit et qu'on palpe en dit plus qu'un récit ordinairement incomplet ou faux. M. Delacroix a joint à son travail trois grandes lithographies représentant l'église du Saint-Esprit et Saint-Jean, cette intéressante cathédrale de Besançon à la conservation de laquelle nous tenons si vivement. Il est à désirer qu'on ne retranche et qu'on n'ajoute plus rien à ce curieux édifice dont M. Delacroix décrit et dessine les changements et accroissements successifs. . . . . 3 fr.

Notice sur une église de campagne (Notre-Dame de Villeneuve-le-Comte), par M. Emile Trélat et M. Ernest Mangeon, architectes. In-8° de 24 pages avec quatre planches in-4°, donnant le plan, la coupe, le portail et les détails du monument. Cette jolie église, d'un XIII^e^ siècle très-pur, d'une grande simplicité de plan, d'une grande sobriété d'ornements, pourrait servir de modèle pour de nouvelles églises de villages. Villeneuve-le-Comte est dans le département de Seine-et-Marne, dans le diocèse de Meaux, où les belles églises du XIII^e^ siècle abondent. La notice des deux architectes est intéressante. Prix. . . . . 2 fr. 50 c.

Note sur les changements survenus dans l'église Saint-Seurin de Bordeaux, et sur son clergé, par M. Leonce de Lamothe, correspondant des Comités historiques. In-8° de 2 feuilles. C'est l'histoire de l'emplacement et du personnel de la plus vieille église de Bordeaux. . . . 1 fr. 50 c.

Privileges de la ville de Langon (Gironde), recueillis par M. Virac, notaire à Sauternes, correspondant de la Commission des monuments historiques de la Gironde. Il y a là des documents fort curieux pour l'histoire de nos villes. In-8° de 32 pages. . . . . 1 fr.

Remarques sur Saint-Jean d'Aix (Bouches-du-Rhône), par M. Roux-Alpheran, membre de la

Commission archéologique d'Aix. In-8° d'une feuille. Ces remarques concernent les prieurs de cette église, et sont destinées à rectifier des erreurs commises par l'auteur d'une notice sur le même monument. . . . . 50 c.

Une Cité picarde au moyen âge, par M. de La Fons, baron de Mélicoq, correspondant des Comités historiques. In-8° de 300 pages. Cette cité est la ville de Noyon ; mais c'est en même temps une cité abstraite, et M. de La Fons a fait, comme le titre l'indique, l'histoire de la ville du moyen âge dans le nord de la France. Travail savant et plein d'intérêt pour ceux qui se livrent à l'étude trop négligée de notre archéologie civile ou plutôt communale. . . . . 4 fr.

Histoire du comte et de la vicomte de Carcassonne, précédée de recherches historiques sur Carcassonne et son territoire sous les Volkes, les Romains, les Wisigoths et les Sarrazins, par M. Cros-Mayrevieille, docteur en droit, correspondant du Comité historique des arts et monuments. Grand in-8° de 350 pages. Si, dans chacune de nos sections, nous avions classé par ordre de mérite les livres que nous annonçons, il aurait fallu mettre celui-ci en tête. C'est un ouvrage neuf de plan comme d'exécution. Historien et archéologue à la fois, M. Cros-Mayrevieille fait marcher de front les textes écrits et les monuments bâtis ; quand il a fouillé le sol, il va dépouiller les archives ; et il en tire simultanément, pour ainsi dire, des faits que l'idée généralise. Le passage et l'établissement des Sarrazins à Carcassonne forment un chapitre des plus curieux ; les légistes y ont distingué, comme entièrement neuf, l'exposé des lois et institutions arabes dans cette cité chrétienne. M. Cros ne s'en rapporte qu'à lui, et n'a confiance dans les récits et les jugements antérieurs qu'après avoir tout vérifié par lui-même. Il a renversé ainsi bien des erreurs et produit un livre plein d'originalité. Le premier volume contient l'histoire du comté ; le second sera consacré à la vicomte, le troisième et dernier renfermera les dissertations destinées à établir les faits jetés dans les deux précédents. Ces trois volumes suffiront à peine pour tout dire, tant les faits se pressent ; mais M. Cros-Mayrevieille possède, entre toutes les autres, une rare qualité, celle de condenser et de faire tenir beaucoup dans un petit espace. La narration y gagne ; elle est vive et d'une grande clarté. . . . . 7 fr. 50 c.

HISTOIRE DES ARTISTES DU MOYEN AGE.

La Tour de Sainte-Waudru, à Mons, fac-simile du plan original. La célèbre église Sainte-Waudru devait avoir une tour qui n'a jamais été exécutée, mais le projet de cette tour existe. Comme le portail de la cathédrale de Cologne, il a été dessiné sur parchemin dans la deuxième moitié du XV^e^ siècle, époque de toute l'église. Ce parchemin, composé de six feuilles, forme un rouleau de 3 mètres 45 centimètres de longueur sur 65 centimètres de largeur. M. Renier Chalon, président de la Société des Bibliophiles belges, auquel il appartient, l'a fait lithographier sur six feuilles égales en dimension à celles du parchemin ; une notice de 16 pages accompagne ce fac-simile. On finira, nous l'espérons, par retrouver une partie des dessins d'après lesquels furent bâtis les principaux monuments du moyen âge. Deux de nos amis vont éditer les précieux plans de l'Œuvre de Notre-Dame de Strasbourg. M. Sulpice Boisserée a publié ceux de la cathédrale de Cologne. Nous-même nous venons d'en faire graver, pour les *Annales archéologiques*, d'après un manuscrit de Reims, et M. Renier-Chalon nous donne ceux de Sainte-Waudru. Ainsi s'éclaircira l'histoire de la construction gothique. La tour de Sainte-Waudru, notice in-8° avec six lithographies grand in-f° . . . . . 12 fr.

Notice historique sur la construction de la cathédrale de Sens, rédigée sur les documents originaux existant aux archives de la préfecture de l'Yonne, par M. Quantin, archiviste du départ-

tement de l'Yonne, correspondant du Comité historique des arts et monuments. In-8° de 56 pages. Cette notice est extrêmement précieuse pour ceux qui étudient l'histoire des artistes du moyen âge. M. Quantin a trouvé dans les archives qui lui sont confiées les nom et qualité des quatre-vingt-quatorze artistes et ouvriers employés, depuis le XIV^e^ siècle, aux travaux de construction, de sculpture et de peinture exécutés dans la cathédrale de Sens. On possède ainsi, depuis 1319 jusqu'à notre époque, sans interruption, l'histoire artistique de la cathédrale de Sens. De 1319 à 1398, vingt-trois artistes, dont M. Quantin a découvert et révélé le nom, ont travaillé pour la cathédrale de Sens. Avant M. Quantin on n'avait pas encore fait de *notices* de ce genre; mais l'exemple qu'il a donné a déjà porté des fruits. Rien ne serait plus curieux ni plus utile que des documents semblables sur toutes les cathédrales de France. . . . . 2 fr.

Coup d'œil général sur l'histoire des confréries ou corporations d'arts et métiers dans la province du Maine, par M. l'abbé Lochet. In-32 de 23 pages. Ce petit livre tiendra sa place dans l'histoire des artistes du moyen âge. . . . . 50 c.

Recherches historiques sur la chute et la reconstruction du pont Notre-Dame, à Paris, par M. Le Roux de Lincy. En 1499, le pont Notre-Dame s'écroula; il fut rebâti en 1512. M. Le Roux de Lincy a recueilli toutes les pièces, expertises, discussions, marchés qui eurent lieu à ce sujet, et en a fait un mémoire de 28 pages in-8°. Dans ces pièces sont nommés beaucoup d'artistes qui prirent part aux discussions et à la reconstruction. Ce mémoire est du plus grand intérêt pour les antiquaires qui s'occupent de l'archéologie civile au moyen âge et à la renaissance.

ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART.

Critique du Jugement, suivie des Observations sur le sentiment du beau et du sublime, par Emm. Kant, traduit de l'allemand par M. J. Barni, professeur de philosophie au collége Charlemagne. De ce livre célèbre est sortie toute l'esthétique moderne, et la plupart des archéologues allemands y ont puisé leur jugement sur l'art du moyen âge. — Deux volumes in-8°. Paris, 1846. . . . . 13 fr.

Histoire de la peinture flamande et hollandaise, par M. Alfred Michiels. Deux volumes in-8° de plus de 400 pages chacun. M. Michiels est incontestablement l'un des plus profonds esthéticiens de notre époque. Le premier volume de cet ouvrage, qui en aura quatre, est rempli par les causes générales et particulières qui président au développement de l'art; le second est consacré à la sublime école de Bruges, dont les Van Eyck et Hemmeling sont les illustres maîtres. C'est la première fois qu'un penseur, qui est un historien de l'art et un écrivain remarquable, aura fait un ouvrage complet et philosophique sur cette peinture flamande qui doit tant, qui doit tout au moyen âge. Chaque volume . . . . . 7 fr.

Les Arts en Portugal, lettres adressées à la Société artistique et scientifique de Berlin et accompagnées de documents, par M. le comte A. Raczynski, correspondant du Comité historique des arts et monuments. Un volume in-8° de 548 pages avec quelques gravures sur bois et trois gravures sur métal. Ce livre est rempli de faits curieux et inconnus. Le Portugal, comme l'Espagne, est un pays malade ou mourant; il est heureux qu'un étranger, ministre de Prusse, occupe les loisirs que sa place lui laisse à Lisbonne pour nous faire connaître les arts d'une nation vraiment intéressante. M. Raczynski a recueilli et consigné dans son livre des documents précieux pour l'histoire des artistes du moyen âge et de la renaissance. . . . . 9 fr.

Études sur les beaux-arts et sur la littérature, par M. L. Vitet, de l'Académie française. M. Vitet a eu sur la musique, la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, mais surtout sur les études archéologiques, une influence certaine depuis une quinzaine d'années. Il vient de réunir, en deux volumes grand in-18 anglais, tous les articles de critique écrits par lui dans diverses *revues*. Le second volume est principalement consacré à l'archéologie. Là se trouvent la Notice sur la cathédrale de Noyon, et le Rapport au ministre de l'intérieur sur les monuments, les archives et les musées du nord de la France. Prix des deux volumes . . . . . 7 fr.

Discours de réception à l'Académie française, par M. L. Vitet. Ce discours, où sont appréciés les travaux poétiques d'Alexandre Soumet, peut compléter les deux volumes précédents. Grand in-8° de 24 pages. . . . . 2 fr.

La Religion triomphante par les plus grands hommes dans toutes les carrières, dans tous les pays et dans tous les siècles, par M. Henri Bretonneau. Cet ouvrage, véritable encyclopédie de témoignages en faveur du sentiment religieux, prouve notamment que l'architecture, la sculpture, la peinture, la musique et la poésie s'inspirent de la religion aux époques où ces arts brillent du plus grand éclat. In-8° de 850 pages. . . . . 8 fr.

ARCHITECTURE ET AMEUBLEMENT.

Revue générale de l'architecture et des travaux publics, dirigée par M. César Daly, architecte. Par an, un volume grand in-4° à deux colonnes, avec de nombreuses gravures sur bois et sur métal. Le sixième volume est en cours de publication. M. Daly, nous le regrettons, n'est plus aussi fidèle qu'autrefois aux saines doctrines de l'archéologie. Il admet trop facilement des articles où M. Jamniard, architecte, s'obstine à demander l'enlèvement des magnifiques grilles de Saint-Ouen et la destruction des gargouilles de nos cathédrales. M. Jamniard a trouvé le moyen d'absoudre M. Debret du malheur survenu à l'église royale de Saint-Denis, et c'est dans la *Revue de l'Architecture* que ce moyen est développé en gravures et en texte. Nous en sommes désolés pour M. Daly et pour M. Jamniard. Chaque volume de la *Revue de l'Architecture* . 40 fr.

Lettres sur l'architecture, par M. Guillery, quatrième livraison. In-8° de 39 pages. Dans cette livraison, M. Guillery s'attache à démontrer l'influence des doctrines religieuses, des institutions politiques, des usages civils et des femmes sur l'architecture . . . . 1 fr. 50 c.

Principes du style gothique à l'usage des artistes et des ouvriers, suivis de l'histoire de l'architecture gothique et d'un glossaire des termes de l'art, par Frédéric Hollstadt, ouvrage traduit de l'allemand par Th. Aulschlager, architecte. Ce livre allemand est un magnifique in-4°, texte et gravures. Le texte est encadré de gravures sur bois avec des têtes de pages gravées et coloriées. Il a 268 pages. Les grandes gravures sont au nombre de 39; une quarantième offre, en élévation et plan, un modèle de petite église ou chapelle proposée par M. Hollstadt. Ce modèle est un style ogival allemand du XIV^e^ au XV^e^ siècle. La traduction française est la même quant aux planches, mais le texte est in-8° et aura de 450 à 500 pages, dont le tiers seulement est publié. On voit les rapports que le livre de M. Hollstadt peut avoir avec celui que nous avons l'intention de donner, et qui est annoncé depuis un an sous le titre de *Exemples d'églises en style ogival*. C'est une raison pour nous de recommander la belle publication allemande. D'ailleurs nos modèles, à nous, seront du XIII^e^ siècle français, tandis que ceux de M. Hollstadt sont en partie du XV^e^ siècle allemand. Ce remarquable ouvrage in-4° et de luxe . . . . . 486 fr.

Styles architectoniques au moyen-rhin, par le baron de Roisin, correspondant des Comités historiques. Travail curieux pour la géographie des monuments du moyen âge. In-8° de 24 pages. . . . . 1 fr.

Église de Schwarz-Rheindorf, près de Bonn. Plans, coupes, élévations, ensemble et détails, par M. Aimé Henry. Cette église rentre dans la nombreuse et curieuse famille des églises romanes de Cologne et des bords du Rhin. Quatre planches petit in-f°, lithographiées et gravées. . . 3 fr.

Anglican church architecture, par James Barr, architecte; troisième édition; Oxford 1846. In-18 de 217 pages illustrées d'un très-grand nombre de jolies gravures sur bois. M. James Barr donne, dans ce petit livre, le style caractéristique de l'architecture religieuse en Angleterre; il enseigne à construire et meubler une église; il offre des exemples existants de plan, de porche, de nef, de chancel ou clôture de chœur, de tour, de vestiaire ou sacristie, de fonts baptismaux, de pupitre, de bancs et stalles, de chaire, d'autel, de piscine, de monuments funéraires. La description est toujours accompagnée d'une gravure : c'est un petit recueil destiné aux architectes qui bâtissent des églises en style ogival. Toutefois, c'est un Anglais qui parle et qui offre des exemples pris en Angleterre, par conséquent c'est à titre de simple renseignement archéologique et non de code architectonique que ce livre peut être utile. Nous avons en France, il faut le répéter sans cesse, d'autres exemples et de plus beaux modèles d'architecture, soit à plein cintre, soit en ogive . . . . . 7 fr. 50 c.

Illustrations of the early domestic of England, gravures par John Britton, correspondant des Comités historiques; texte in-18 de 30 pages, par M. Charles Boutell, secrétaire de la Société architecturale de Saint-Alban. Les gravures, au nombre de 18 sujets, offrent les plus intéressants *specimens* de l'ancienne architecture civile en Angleterre. Le texte donne l'histoire et la description de soixante-trois maisons et châteaux. Il y a, dans ce petit ouvrage, un certain nombre de renseignements très-utiles à prendre pour l'histoire de l'architecture civile au moyen âge. M. Britton, correspondant de notre Comité, est un des plus célèbres archéologues de l'Angleterre; ses gravures accusent un soin particulier de la forme des monuments. . . . . 6 fr. 25 c.

Essai sur les girouettes, épis, crêtes, et autres décorations des anciens combles et pignons, pour faire suite à l'histoire des habitations au moyen âge, par M. E. de la Quérière, membre de plusieurs Sociétés archéologiques. Un volume in-8° de 206 pages, avec huit planches gravées sur métal. La renaissance occupe, relativement au moyen âge proprement dit, une place beaucoup trop importante dans cet ouvrage. En creusant le sujet davantage, on aurait trouvé, aux XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, des motifs remarquables de décoration pour les maisons et les palais. Nous nous permettrons, en outre, de faire observer à M. de la Quérière qu'il a été mal inspiré en appelant M. Debret « l'habile architecte de Saint-Denis (page 15) », au moment même où, malgré cette habileté, on démolissait une flèche refaite depuis huit ans à peine. Des éloges de complaisance sont toujours fâcheux. . . . . 5 fr.

Dissertation sur deux édifices historiques du moyen âge appartenant au département du Lot, par M. le baron de Crazannes, sous-préfet de Castel-Sarrasin, membre des Comités historiques. L'un de ces édifices est une maison qui date de la fin du XII^e^ siècle, et qu'on voit à Martel, dans le Quercy. In-18 de 27 pages avec une lithographie. . . . . 1 fr. 50 c.

Tabernacle de l'église Saint-Martin, à Courtrai; lithographie grand in-f° atlantique. Ce taber-

nacle, comme ceux de l'Allemagne presque entière, offre les formes emmêlées et montantes de la fin du XVe siècle; il a 6 mètres 70 centimètres de hauteur. C'est d'une exubérance peu raisonnable peut-être, mais extrêmement pittoresque. La lithographie a 90 centimètres de haut. . . 3 fr.

Traité complet de l'évaluation de la menuiserie, méthode générale pour mesurer, détailler, mettre à prix les ouvrages de menuiserie en bâtiment et ceux de menuiserie d'art : ouvrage accompagné de planches, par M. L.-A. Boileau, architecte, ancien menuisier-sculpteur, et F. Bellot, métreur, ancien menuisier. M. Boileau, qui avait établi une école de menuiserie gothique à Paris, et auquel on doit des œuvres diverses de menuiserie dans le style du moyen âge, est pénétré d'admiration pour ces belles sculptures en bois que possèdent encore un certain nombre de nos églises, et notamment la cathédrale d'Amiens. Il tâche, dans son livre, après avoir évalué les ouvrages de ce genre, d'en faire revenir le goût. C'est une pensée qui concorde trop avec nos efforts pour que nous n'en fassions pas le plus complet éloge. Le Traité de l'évaluation de la menuiserie sera publié en cinq parties qui formeront un volume de 550 pages, avec un atlas de 14 ou 16 planches gravées. Deux parties ont paru; l'ouvrage complet. . . . . 15 fr.

SCULPTURE, PEINTURE, ICONOGRAPHIE.

Du symbolisme dans les églises du moyen age, traduit de l'anglais de MM. Mason Neale et Benj. Webb, de l'université de Cambridge, avec une introduction, des additions et des notes. — Tous ceux qui ont étudié l'art chrétien dans les édifices de la période romane et de la période ogivale savent combien fréquemment on rencontre, dans les dispositions architectoniques principales et dans une foule de détails accessoires, des formes symboliques. Ce serait méconnaître le génie de l'antiquité ecclésiastique que de mettre en doute l'intention arrêtée, de l'Église et des artistes chrétiens, d'attacher à toutes les parties des constructions sacrées une signification symbolique. Quoique dans une multitude de circonstances nous apercevions évidemment l'intention de l'architecte, nous ne sommes pas sûrs toujours de l'interpréter avec certitude. La langue du symbole est une langue de convention, dont les termes sont encore enveloppés d'une obscurité profonde. C'est donc rendre un véritable service à la science des antiquités chrétiennes que de fournir, aux amis de notre archéologie sacrée, des éléments nombreux et importants sur une partie, trop peu explorée jusqu'à présent, de l'histoire artistique du moyen âge. Le livre « Du symbolisme dans les églises » se divise en deux parties. La première renferme le résultat des recherches des archéologues modernes. Mais il fallait que ces observations fussent appuyées non-seulement sur l'étude attentive des monuments, mais encore sur des documents écrits par des auteurs ecclésiastiques du moyen âge; aussi la seconde partie n'est-elle autre chose que la traduction du premier livre *de Rationale divinorum officiorum*, de Guillaume Durand, évêque de Mende, à laquelle on a ajouté des extraits du « Miroir mystique », de Hugues de Saint-Victor. Nous sommes persuadé que tous les antiquaires français accueilleront avec plaisir cette publication que nous considérons comme capitale. Nous nous empresserons de faire connaître aux lecteurs des « Annales archéologiques » l'époque à laquelle cet ouvrage, qui formera un beau volume in-8° d'au moins 500 pages et qui paraîtra très-prochainement, sera mis en vente.

Sur l'histoire de Dieu de M. Didron, compte-rendu à la société des Antiquaires de Normandie, par M. A. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen. In-4° de 32 pages. Nous ne pouvons pas louer ce travail où l'on nous témoigne une bienveillance extrême, mais on nous permettra de dire que, sur plusieurs points, il explique, rectifie, développe et complète le nôtre. Nous n'avions pas, humble archéologue, écrit pour les philosophes, et nous sommes fier qu'un penseur, un écrivain comme M. Charma ait trouvé matière à réflexions dans notre texte et

dans nos images. C'est un grand honneur que nous a fait la Société des Antiquaires de Normandie en demandant un rapport sur notre histoire iconographique des personnes divines, et en ordonnant que, contrairement à ses usages, ce rapport serait imprimé dans ses « Mémoires ». Il paraît que cette décision a été prise sur la proposition de M. de Caumont; nous en remercions vivement M. de Caumont et la Société. A cette occasion, nous offrirons publiquement l'expression de notre reconnaissance à la Société des Antiquaires de Normandie qui, récemment et à notre insu, nous a conféré le titre de membre correspondant. Nous voyons, dans tous ces témoignages de sympathie, une adhésion réelle à nos doctrines, et c'est à cela surtout qu'on nous laissera être sensible. Le rapport de M. Charma, avant de paraître dans les « Mémoires de la Société », a été tiré à part; il se vend. . . . . 2 fr.

Histoire de Notre-Dame, exécutée en chromolithographie, d'après les plus beaux manuscrits à miniatures du XV^e^ siècle. Cet ouvrage n'a pas de précédent: c'est une œuvre d'art et de luxe destinée à glorifier les événements principaux de la vie de la Vierge et le génie des miniaturistes du moyen âge. M. Auguste Ledoux copie les manuscrits que MM. Blanke et Moulin reportent sur pierre, et que MM. Engelmann et Graf tirent en chromolithographie; M. l'abbé Ravailhe donne le texte de ces dessins. Le spécimen de la miniature que nous avons sous les yeux est d'une rare perfection. L'ouvrage paraîtra en 50 livraisons, et formera un volume de 200 pages avec 20 miniatures, vignettes et titres; il sera complet en un an. Chaque livraison. . . . . 3 fr.

Armeria real, ou Galerie royale des armes anciennes de Madrid, par M. Achille Jubinal. Texte et dessins, deux volumes in-folio comprenant 83 planches lithographiées, avec 85 pages d'impression ornées de gravures sur bois. En couleur, 210 fr.; en noir. . . . . 105 fr.

Armeria real, supplément au magnifique ouvrage qui précède, et dont le succès a nécessité cette addition. Ce supplément, également in-folio, se composera de 11 livraisons, et formera un volume. Les deux premières livraisons ont paru. Elles comprennent un frontispice orné de figures, le bouclier de Charles-Quint, le bouclier de la découverte de l'Amérique, les poudrières de Charles-Quint, l'armure de Gonzalve de Cordoue, différents harnais de genre, des selles de cheval attribuées faussement au Cid, des selles de tournois, des carquois et housses. Plusieurs de ces beaux objets sont couverts de figures qui intéressent l'iconographie. Le texte ne paraîtra qu'à la fin, et, quelle que soit son étendue, sera donné gratuitement aux souscripteurs. Chaque livraison, 5 fr. Le volume entier, 100 fr. en couleur; en noir. . . . . 50 fr.

Les anciennes tapisseries historiées, par M. Achille Jubinal. Un gros volume in-folio oblong, comprenant la gravure, l'histoire et la description des tapisseries de Nancy, de Bayeux, de Dijon, de Valenciennes, de la Chaise-Dieu, d'Aulbac, d'Aix, de Beauvais, du Louvre, de Reims et de Berne. On admire qu'un simple particulier ait entrepris une publication devant laquelle le gouvernement lui-même aurait pu hésiter. Cependant nous croyons savoir que M. Jubinal cherche encore à compléter son œuvre en publiant les tapisseries de Montpezat. C'est une entreprise qui mériterait les plus efficaces encouragements. Ce volume, en noir, demi-reliure. . . . 300 fr.

Tapisseries de Dijon et de Bayard, détachées de l'ouvrage général; 12 colonnes de texte et 6 planches. En couleur, 70 fr.; en noir. . . . . 15 fr.

Recherches sur les tapisseries a personnages, depuis l'antiquité jusqu'au XVI^e^ siècle, par M. A. Jubinal. In-8° de 92 pages avec 4 grandes gravures sur bois représentant la tapisserie de Nancy. . . . . 5 fr.

Explication de la danse des morts de la Chaise-Dieu, fresque inédite du XV^e^ siècle, précédée de quelques détails sur les autres monuments de ce genre, par M. A. Jubinal. In-4° de 20 pages, de 4 lithographies in-folio oblong, avec 3 gravures sur bois et un *fac simile* colorié. En couleur, 50 fr.; en noir. . . . . 20 fr.

Peintres primitifs, collection de tableaux, rapportée d'Italie et publiée par M. le chevalier Artaud de Montor, membre de l'Institut. Grand in-4° de 56 pages de texte et de 60 planches lithographiées et gravées. Le texte comprend, outre la description des tableaux, des observations sur l'état de la peinture en Italie dans les quatre siècles antérieurs à Raphaël. Cet ouvrage est précieux pour l'iconographie chrétienne et l'histoire des artistes. Beaucoup de peintres ignorés ou à peu près inconnus ont signé plusieurs de ces œuvres où l'on trouve une curieuse collection de représentations de la Vierge et de l'enfant Jésus. . . . . 45 fr.

Peintures de l'église de Saint-Savin, département de la Vienne. Texte in-folio de 419 pages, par M. P. Mérimée, inspecteur général des monuments historiques; 40 dessins par M. Gérard-Séguin, lithographiés en couleur par M. Engelmann. Le texte a paru : M. Mérimée y donne l'histoire de l'abbaye de Saint-Savin et la description des peintures de l'église. La description, qui aurait pu avoir beaucoup plus d'intérêt que l'histoire, est trop écourtée. Sur 40 dessins qui composeront ce travail, 20 sont publiés. L'ouvrage entier est de 100 francs; ce qui a paru, avec le texte . . . . . 60 fr.

Quelques mots sur la gravure au millésime de 1418, par E. D. B. In-4° de 18 pages avec sept planches lithographiées. M. le baron de Reiffenberg trouva dans un vieux coffre, à Malines, une gravure représentant saint Christophe qui porte Jésus, et datée de 1418. L'auteur des « Quelques mots » prouve par des monuments à date certaine, et qu'il a fait dessiner, que la date de 1418 est fautive; le costume de cette gravure la met entre 1450 et 1480. Ce travail est important pour l'histoire des estampes. . . . . 5 fr.

Catalogue d'ornements, dessinés et gravés par les maîtres des XV^e^, XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, en Allemagne, en Hollande, en Italie et en France, provenant du cabinet de M. Reynard, dessinateur et graveur. Première partie, école allemande. Outre la description des objets, ce catalogue comprend un grand nombre de noms d'artistes peu ou point connus. In-8° de 100 pages. 2 fr.

Catalogue de portraits et estampes anciennes des écoles française, allemande et italienne. In-8° de 27 pages. . . . . 1 fr. 50 c.

Essai sur la restauration des anciennes estampes et des livres rares, ou Traité sur les meilleurs procédés à suivre pour réparer, détacher, décolorer et conserver les gravures, dessins et livres; ouvrage spécialement utile aux artistes, collectionneurs, bibliophiles, etc., par M. A. Bonnardot. In-8° de 80 pages. Paris, 1846 . . . . . 2 fr. 50 c.

L'ornementation du moyen âge, ou Collection d'ornements et de profils tirés de l'architecture byzantine et du style germanique, par Charles Heideloff, architecte à Nuremberg, correspondant des Comités historiques de France. Deux volumes in-4°, texte et gravures. L'ouvrage complet, 75 fr. Le premier volume a paru : il se compose de 56 pages de texte et de 56 gravures, dont une en couleur. Nos lecteurs connaissent ce bel ouvrage : dans le premier volume des « Annales archéologiques », page 467, M. le baron de Roisin en a parlé en détail. Nous n'aimons pas, pour des raisons que nous avons données et que nous compléterons, cette expression d'architecture

byzantine appliquée à l'architecture de l'Occident antérieure au XIIIe siècle ; de plus, en fait de gothique, l'Allemagne ne possède, à une dizaine d'exceptions près, que des monuments contournés des XVe et XVIe siècles, et ces monuments n'offrent qu'une ornementation lourde et enchevêtrée. Mais l'ouvrage de M. Heideloff n'en sera pas moins fort utile aux architectes qui voudront y prendre des renseignements plutôt que des modèles. Nous annoncerons le deuxième volume quand il aura paru en France, car c'est de l'édition française que nous parlons. Prix du 1er vol. 37 fr. 50 c.

Die Deutschen Kaiser, par M. Albert Scholt, professeur de littérature au Gymnase de Stuttgart. Un volume in-folio, texte et gravures, paraissant par livraisons de deux gravures coloriées à la main et de deux feuilles de texte à deux colonnes. Les gravures sont exécutées d'après les dessins fournis par les premiers peintres de l'Allemagne. Ce bel ouvrage contiendra la suite de tous les empereurs d'Allemagne, tels qu'ils sont peints dans le Rœmer, à Francfort-sur-le-Mein. L'ouvrage sera complet en 27 livraisons ; 8 livraisons ont paru. Chacune. . . . . 8 fr.

Sépultures des rois et reines de France, par M. Charles Grouët. Les quatre premières livraisons contiennent les tombeaux de Louis-le-Débonnaire et de Sigisbert III, d'Irmengarde et de Richarde. Petit in-4°, avec gravures. Chaque livraison. . . . . 1 fr.

Catalogue d'objets d'art, bronzes, médailles, émaux de Limoges, ivoires, meubles, poteries, tableaux, miniatures, composant le cabinet du baron Brunet-Denon. In-8° de 132 pages. 2 fr. 50 c.

POÉSIE.

Alphabets palæographiques, extraits des principaux manuscrits des bibliothèques de l'Europe, depuis le Xe siècle jusqu'au XIVe, par M. Jean Midolle. L'ouvrage complet formera 25 livraisons, ou cent lettres, et coûtera 20 fr. Les lettres sont lithographiées en couleur avec soin. Ces alphabets ont de l'intérêt ; l'auteur a choisi beaucoup de lettres historiées à personnages. Il paraît deux livraisons par mois, au prix chacune de. . . . . 80 c.

Lettres à M. le comte de Salvandy sur quelques manuscrits de la Bibliothèque royale de La Haye, par A. Jubinal. Grand in-8° de 264 pages. Les manuscrits à miniatures, les manuscrits relatifs à l'histoire et les manuscrits purement littéraires sont signalés et décrits dans ces lettres curieuses, que complètent de nombreux extraits et fragments. . . . . 7 fr.

Nouveau recueil de contes et fabliaux des XIIIe, XIVe et XVe siècles, pour faire suite aux collections de Legrand d'Aussy, Barbazan et Méon, mis au jour pour la première fois, d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, par A. Jubinal. Deux volumes in-8° de 400 pages chacun. . . . . 15 fr.

Recherches sur l'épopée du moyen age (chute et splendeur des Niebelungen) et mélanges archéologiques, par le même. In-8° de 256 pages. . . . . 5 fr.

La bataille et le mariage des sept arts, poésie du XIIIe siècle. In-8° de 60 pages. . 3 fr.

Le miracle de Théophile, poëme du XIIIe siècle, par Gauthier de Coincy. Cette poésie de Gauthier de Coincy est peinte et sculptée dans un grand nombre de nos églises des XIIIe et XIVe siècles. In-8° de 40 pages. . . . . 3 fr.

La résurrection du Sauveur, mystère en vers français de la fin du XIIe siècle. In-8° de 35 pages. . . . . 3 fr.

Complainte et jeu de Pierre de la Broce, chambellan de Philippe-le-Hardi, pendu en 1728. In-8° de 76 pages. . . . . 4 fr.

Complainte d'outremer et de Constantinople, par Rutebeuf (XIII^e siècle). In-8° de 32 pages. . . . . 3 fr.

Sermon de Guichard de Beaulieu, en vers du XIII^e siècle. In-8° de 32 pages. . . 3 fr.

Sermon en vers du XIII^e siècle. In-8° de 32 pages. . . . . 3 fr.

Toutes ces poésies religieuses, éditées par M. Jubinal, jettent de vives lumières sur les monuments figurés, exécutés à la même époque et qui ornent encore aujourd'hui nos églises gothiques.

Œuvres complètes du roi René, publiées par M. le comte de Quatrebarbes, avec 100 planches, par M. Hawke. Quatre volumes in-4°. Cet ouvrage a été honoré de suffrages tellement unanimes, qu'il se recommande désormais de lui-même. Mais ce que nous devons signaler à l'attention de nos lecteurs, c'est la partie artistique. Les tableaux et les miniatures de l'artiste royal ont été reproduits par M. Hawke avec une fidélité et une intelligence dont nous ne saurions trop faire l'éloge. Ce livre est, sans contredit, l'un des plus beaux monuments élevés de nos jours aux lettres et aux arts du moyen âge. . . . . 60 fr.

Dante et la philosophie catholique au XIII^e siècle, par M. Ozanam, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Paris. Nouvelle édition, suivie de recherches sur les sources poétiques de la divine Comédie. In-8° de XLVII et 495 pages. La réputation de ce livre est haute et méritée. M. Ozanam nous a rendu un service éminent en contribuant à réhabiliter la poésie du moyen âge, dont l'immortel Dante est certainement l'Homère. Cette nouvelle édition comprend un curieux poème en vers français du XIII^e siècle, intitulé « la Vision de saint Paul ». . . 6 fr.

Les Dames de Rhetorique, publiées pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque Royale, par Louis Batissier, et ornées de gravures par Schaal. Beau vol., petit in-f°, de 156 pages et 15 gravures. Les douzes dames sont la Science, l'Eloquence, la Profondité, la Gravité, la Richesse, la Mémoire, la Nature, l'Invention, l'Acquisition, la Possession, la Déduction, l'Achevissance. Livre extrêmement curieux pour l'histoire des arts libéraux. . . . . 30 fr.

Histoire de la langue et de la littérature provençales, par Émile de Laveleye. Un vol. grand in-8° de XII et 347 pages. Cette histoire a été couronnée au concours universitaire belge de 1843-1844; elle méritait cette distinction par l'abondance de faits et d'idées qu'elle contient. M. de Laveleye est au courant de ce qu'on a écrit de plus nouveau sur une question qui nous intéresse au plus haut point, et qui sera prochainement traitée dans les « Annales ». Cet ouvrage se divise en histoire de l'origine et du développement d'abord de la langue, puis de la littérature provençale. Dans une troisième partie, l'auteur constate les influences de cette langue et de cette littérature sur une partie de l'Espagne et de l'Italie aux XI^e et XII^e siècles. Le rôle que la France méridionale a joué alors dans la poésie est vraiment glorieux pour nous. Prix . . . . . 6 fr.

Histoire des seigneurs de Gavres, roman du XV^e siècle, publié en fac simile, texte et miniatures. Petit in-f°, orné de 95 dessins en couleurs, avec introduction et glossaire. Jusqu'à présent, on avait imprimé en caractères modernes nos romans du moyen âge; ici, c'est le manuscrit lui-même, et le fac simile est complet de la première à la dernière ligne, de la première à la dernière miniature. Ce vol., sur papier vélin, tiré seulement à 125 exemplaires, a plus de 300 pages . . 60 fr.

Histoire de l'éloquence française à la fin du XV^e^ siècle et pendant le XVI^e^, par M. E. Géruzez, professeur suppléant à la faculté des lettres de Paris. Un vol. in-8° de 472 pages. Les sermonaires Ménot, Maillard, Raulin, Barlette ; puis Pierre Gringoire, Marot, Rabelais, Calvin, Anne Du Bourg, l'Hopital, Théodore de Bèze, les cardinaux de Lorraine et de Tournon, représentent l'éloquence religieuse, civile et politique de cette époque si passionnée, si tourmentée et par conséquent si éloquente. . . . . 6 fr.

Essais d'histoire littéraire, par le même. Un volume in-8° de 458 pages. Dans ce volume défilent les prédicateurs de la première croisade, saint Bernard, les poëtes et prosateurs de la renaissance, l'élégie, la satire politique. Ce sont des tableaux auxquels manque un peu trop visiblement un lien commun, mais où l'auteur déploie l'esprit, la finesse, le bon sens qui le distinguent.. . . . . 7 fr.

Nouveaux essais d'histoire littéraire, par le même. Un vol. in-8° de 438 pages. Même physionomie qu'au précédent ; fragments plutôt qu'histoire. On y va d'Abailard à Fénelon et d'Alain Chartier à Delille. Mais ces fragments se réuniront sans doute un jour pour former une histoire complète de notre littérature. . . . . 7 fr.

MUSIQUE ET LITURGIE.

Revue de la musique religieuse, fondée et dirigée par M. F. Danjou. Deuxième année, janvier, février, mars et avril 1846. M. Danjou et ses deux principaux collaborateurs, MM. Fétis père et Stéphen Morelot, poursuivent avec ardeur, avec courage la tâche qu'ils ont entreprise de faire connaître et aimer le plain-chant, de faire connaître et détester la musique religieuse moderne, par conséquent de replacer le premier dans l'église qui lui appartient et d'en chasser la seconde qui s'y est glissée furtivement, à l'aide des ignorants. Cette publication est un utile auxiliaire de la nôtre. Par an, un volume en douze livraisons ; chaque volume. . . . . 13 fr.

Plain-chant populaire pour tous les offices de l'année, noté dans la voix naturelle du clergé et des fidèles, et harmonisé d'après un nouveau procédé musical, par J. Martin d'Angers, maître de chapelle à Saint-Germain-l'Auxerrois. In-8° de 24 pages avec musique gravée. Le jour de Pâques, nous avons entendu à Saint-Germain-l'Auxerrois une messe en plain-chant prétendu qu'a fait exécuter M. Martin d'Angers. Ce plain-chant était poussé par des voix de l'Opéra-Comique et entremêlé de musique moderne ; rien n'allait mieux à cette église, où des peintures érotiques d'artistes contemporains regardent des bénitiers composés de petits amours tout nus ; où des caloriferes nauséabonds blessent l'odorat, tandis que des enluminures de cabaret offensent la vue. Toutes ces saturnales de l'art, le mot n'est pas trop fort, n'auront qu'un temps et l'église Saint-Germain-l'Auxerrois restera, pour ce qu'on y a fait, pour ce qu'on y fait tous les jours, comme un curieux modele des aberrations esthétiques de notre époque. M Martin fait dire dans tous les journaux qu'il révolutionne le plain-chant et que son invention obtient un grand succès ; mais le plain-chant ne se remue pas pour si peu et le succès n'existe pas, fort heureusement. . . 2 fr.

The motett society, établie pour la publication de l'ancienne musique de chœur et d'église. En souscrivant pour 28 francs par an, cette Société anglaise vous envoie des chants religieux composés par Bedford, Lupi, Vittoria, Palestrina, Gibbons, Roland de Lassus, Colonna, Gabrieli, etc. En Angleterre comme chez nous, on le voit, il y a retour à la musique ancienne ; c'est la transition inévitable pour remonter, de siècle en siècle, au plus beau plaint-chant du moyen âge, comme la plupart des archéologues ont remonté de la renaissance au gothique fleuri, au système ogival

du XIII^e^ siècle et au système roman du XII^e^. Une décision, que M. le ministre de l'instruction publique a prise récemment, va surtout favoriser ce mouvement. Par arrêté du 3 avril dernier, M. de Salvandy a chargé M. Bottée de Toulmon, membre du Comité historique des arts et monuments, d'une publication, aux frais de l'État, de documents inédits relatifs à l'histoire de l'art musical, depuis le XIII^e^ siècle jusqu'au XVII^e^. Nous allons enfin, grâce au dévouement et à la science de M. Bottée de Toulmon, savoir à quoi nous en tenir sur cette grave question de la musique du moyen âge.

INSTRUCTION PASTORALE de Mgr l'évêque de Langres sur le chant de l'Église. In-8° de 80 pages. Cette admirable instruction ouvre, on peut le dire, l'ère moderne de la restauration du plain-chant ; nous savons l'impression profonde qu'elle a causée dans tous les diocèses de France. Désormais le plain-chant est vengé et réhabilité, comme on réhabilite et venge l'architecture du moyen âge. Mgr. l'évêque de Langres, après avoir parlé du chant de l'Église en lui-même, s'occupe de son exécution, qui est mauvaise, mais qu'on peut changer ; il donne les moyens d'amélioration, et il entre dans des détails techniques sur les voix et les instruments. Mais l'illustre prélat n'a pas circonscrit son zèle dans la publication d'une instruction ; il a proposé à son clergé, pour l'année 1846, un programme de conférences sur le culte public, et dont le chant occupe le tiers. Voici les questions du programme relatives au chant. M. l'abbé Billiard a bien voulu nous les adresser, croyant avec raison qu'il était utile de les faire connaître dans les « Annales Archéologiques », d'abord comme manifestation en faveur de l'art chrétien et puis comme pouvant indiquer la marche à suivre pour étudier et résoudre des questions difficiles. Les voici donc :

« 5° Pourquoi le chant est-il ajouté à la simple articulation des paroles? (Réponse générale). — En quel cas le chant est-il plus utile que la simple lecture ou que la prière à voix basse? — A part les usages locaux, que penser, sur ce point, des messes de paroisse? — de première communion, etc. ?

« 6° Le peuple ne prend presque plus part au chant de l'Église. Diverses causes et diverses conséquences de ce changement. — Quels moyens divers a prendre pour faire chanter le peuple ?

« 7° Quels sont les devoirs du clergé paroissial en fait de chant ? (Détailler ces devoirs et dire quels en sont les degrés.)

« 8° En dehors de la question d'art, quels doivent être les caractères du chant? — en lui-même? — dans son exécution? — Que penser des chants en langue vulgaire, — considérés en eux-mêmes et à part leurs défauts accidentels? — Les examiner en regard de l'esprit de l'Église. L'usage en est-il ancien? — Quels ont été les divers effets de cet usage depuis 50 ans? Dans quelles limites faudrait-il le renfermer? — Que penser de certains recueils? — Pourrait-on obtenir sur cela une certaine unité diocésaine? — Comment ?

9° « *Questions historiques.* Quelle est l'hymne que chanta Notre-Seigneur dans l'institution de l'Eucharistie? — Quel fut le caractère et quelles furent les sources des premiers chants liturgiques dans l'Église? — Quelles sont les différences d'origine et de caractère général entre le chant ambrosien et le chant grégorien? — Quelle est l'origine de la musique moderne?

Mgr l'évêque de Langres annonce qu'on devra s'occuper, dans des conférences ultérieures, de la musique au point de vue de l'art. — Le prix de l'*Instruction pastorale* sur le chant est de 1 f.

DE LA QUESTION LITURGIQUE, par monseigneur PARISIS, évêque de Langres. In-8° de 48 pages. La question liturgique intéresse les archéologues au plus haut degré, parce que la liturgie a exercé, comme elle l'exercera toujours, son influence souveraine sur les monuments religieux, c'est l'âme qui façonne ce corps de pierre. Monseigneur l'évêque de Langres traite cette grave question avec l'éloquence et la savante autorité qui distinguent ses nombreux écrits. . . . 60 c.

LE TEMPS DE NOEL, par le R. P. Dom GUÉRANGER, abbé de Solesmes. C'est la deuxième section de l'année liturgique, dont la première est le « Temps de l'Avent ». In-12 de 500 pages. 3 f. 75 c.

Histoire des chapelles papales, par le chevalier Gaetano Moroni, traduit de l'italien et accompagné de notes historiques et liturgiques, par M. A. Manavit. In-8° de XXVIII et 500 pages. Travail fort riche en documents liturgiques, assez inconnus en France et qui sont cependant indispensables pour étudier utilement l'archéologie du moyen âge . . . . . 6 fr.

Nouveau programme d'un liturgiste, par M. Joseph Bard. In-4° d'une feuille. M. Bard, qui est des environs de Lyon et qui a visité plusieurs fois Rome, demande que les rites de Rome et de Lyon se fondent pour composer une liturgie commune qu'on imposerait à la France. Il persiste à se prononcer contre la musique moderne dans les églises, ce qui est fort bien; mais il demande qu'on supprime les faux-bourdons, ce qui ne vaut plus autant, puisque l'harmonie en faux-bourdon est ancienne et date au moins du moyen âge. Il faut seulement revenir aux faux-bourdon des XII^e^ et XIII^e^ siècles, et non pas adopter ceux du P. Lambillotte. M. Bard déteste les voûtes dans les églises et n'aime que les charpentes apparentes de l'Italie; comme nous sommes en France et non en Italie, nous désirons garder nos voûtes. Il voudrait voir, toujours comme en Italie, des clochers et des fonts baptismaux séparés des églises; mais nos portails de Reims, de Paris et de Laon, où les clochers sont adhérents, nous semblent suffisamment beaux pour que nous y tenions, et que nous désirions qu'on nous en fasse d'autres pareils. Le coq de nos flèches, qui surmonte et couronne si joyeusement la pointe de nos aiguilles, contrarie M. Bard, et lui semble un symbole tout gaulois (le jeu de mots est de M. Bard), qui n'est connu qu'à Paris. Mais Guillaume Durand, qui était cependant plutôt italien que français, que *gallican*, disait ceci, au XIII^e^ siècle: On place le coq sur le sommet de l'église parce que, symbole des prédicateurs et vigilant, il divise par son chant les heures de la nuit; parce qu'il annonce le jour et réveille les endormis, en se réveillant lui-même avec ses ailes dont il se bat les flancs. — Lisez tout ce beau passage de Guillaume Durand dans le livre premier, chapitre premier, numéro 22, du *Rationale divinorum officiorum*. M. Bard voudra donc bien nous permettre de garder nos coqs gaulois à la cime la plus haute de nos églises. — Le « Nouveau programme d'un liturgiste » se vend 1 fr.

NUMISMATIQUE ET DÉCOUVERTES.

En ce moment, on établit à l'école des Beaux-Arts, dans la grande salle des modèles, une collection complète qui comprend les plus beaux sceaux des rois, des grands feudataires, des abbayes, des corporations du moyen âge. Douze vitrines sont déjà remplies, dix-huit autres sont préparées, et l'on y verra, constamment exposées, neuf cents pièces remarquables. Cette collection est due à la science, au zèle, au dévouement de M. de Paulis, qui en fait don à l'école des Beaux-Arts. Depuis seize ans, le célèbre graveur en médailles a moulé, en plâtre et à la gélatine, les plus beaux sceaux qu'il a trouvés dans nos archives, sur tous les points de la France. Les fruits de cette idée, qui est à lui et que d'autres n'ont eue qu'après lui, se verront prochainement à l'école des Beaux-Arts. L'archéologie et la science héraldique en particulier, la numismatique et le blason, retireront de grands avantages d'une aussi précieuse collection. Il est à désirer que M. de Paulis publie prochainement le catalogue raisonné de toutes ces belles pièces qu'il expose ainsi à nos regards.

Revue de la numismatique belge, paraissant par livraisons qui forment annuellement un volume in-8° de 450 pages avec de nombreuses gravures. Le second volume s'achève en ce moment. Chaque volume. . . . . 12 fr.

Recherches sur les comtes de Looz et sur leurs monnaies, par A. Perreau. In-8° de 31 pages avec trois planches. . . . . 3 fr.

Catalogue des légendes des monnaies mérovingiennes, dans l'ordre alphabétique des noms de lieux et de monétaires, par M. Guillemot aîné, membre de plusieurs Sociétés savantes. In-8° de 44 pages. M. Guillemot a catalogué ainsi 1063 pièces, et nous savons que son travail a rendu un service véritable à la science. . . . . 2 fr.

Recherches sur des tiers de sol d'or mérovingiens, par MM. B. Fillon et A. de Chasteigner, correspondants des Comités historiques. In-8° de 31 pages, avec gravures. . . . 2 fr. 50 c.

Recherches historiques et archéologiques (Tiers de sol inédits, Découvertes, etc.), par M. B. Fillon. In-8° de 65 pages, avec planches. . . . . 3 fr.

Médaille inédite de Lucterius, chef des Cadurci, par M. le baron de Crazannes. In-8° d'une feuille. . . . . 50 c.

Notice sur quelques médailles antiques, romaines et du moyen âge, inédites ou rares, par le même. In-8° d'une feuille . . . . . 50 c.

Notices diverses sur des découvertes archéologiques, par M. Godard-Faultrier, directeur du musée d'Angers, correspondant des Comités historiques. In-12 de 47 pages. . . . 1 fr. 50 c.

Rapport sur les découvertes archéologiques faites aux sources de la Seine, par M. Henri Baudot. In-4° de 30 pages, avec 16 planches et un plan. Au nombre des plus importantes découvertes d'objets antiques, faites dans les dernières années, il faut placer celles qu'ont amenées les fouilles des sources de la Seine. Le beau et savant Rapport de M. Baudot est complet; il jette une lumière très-vive sur les usages religieux de l'antiquité . . . . . 5 fr.

Notice sur les fouilles de Neuville, près Dieppe, exécutées en 1845, par l'abbé Cochet, correspondant des Comités historiques. In-8° de 18 pages, avec une lithographie représentant les nombreux et différents vases en verre et en terre trouvés à Neuville. . . . . 2 fr.

Mémoire sur la voie romaine de Toulouse à Cahors, et Rapport adressé au ministre de l'instruction publique sur les antiquités de Cos, par Devals aîné, correspondant des Comités historiques. In-8° de 44 pages, avec une carte représentant le parcours de la voie romaine de Toulouse à Cahors, à travers le territoire de Montauban. M. Devals, que les lecteurs des « Annales » connaissent par la « Tapisserie de Montpezat », a découvert, on peut le dire, les antiquités romaines de la province qu'il habite; c'est à lui que l'antique ville de Cos doit sa résurrection scientifique. Le « Mémoire » et le « Rapport » se complètent l'un l'autre. . . . . 2 fr. 50 c.

Sculptures antiques pour le musée de Toulouse, acquises par la Société archéologique du midi de la France, par M. Belhomme, conservateur des archives départementales de la Haute-Garonne, correspondant des Comités historiques. In-4° de 20 pages, avec trois lithographies représentant dix têtes antiques et trois mains. . . . . 2 fr. 50 c.

Lettres sur les monuments antiques découverts sur le sol lyonnais, depuis 1841 jusqu'à nos jours, par M. Commarmond, conservateur du musée archéologique de Lyon, correspondant des Comités historiques. Les monuments signalés sont ceux qui offrent des inscriptions romaines. In-8° de 40 pages. . . . . 1 fr.

Lettre a M. A. Le Prevost sur le cœur de saint Louis, par A. Deville, directeur du musée des antiquités de Rouen, correspondant de l'Institut. Deuxième édition; in-8° de 46 pages. De toutes les découvertes faites depuis quelques années, celle d'un cœur, dans l'abside de la Sainte-Chapelle supérieure, à Paris, est la plus importante par le bruit qu'elle a fait et qu'elle fera encore, puisque la discussion paraît se ranimer. La Lettre de M. Deville est des plus savantes et des plus habiles, mais elle n'a pu cependant nous persuader que ce cœur, que nous avons vu dans sa boîte et tenu dans nos mains, soit celui de saint Louis. « Je suis parfaitement de votre opinion, écrivait M. de Châteaubriand à M. Deville, et je pense qu'on ne peut douter que le cœur du grand roi n'ait été déposé à la Sainte-Chapelle; c'est, pour moi, un article de foi historique, et je crois qu'un chrétien et un Français ne peuvent penser autrement. » Tout chrétien et Français que nous pouvons être, nous regrettons d'avoir un avis différent de celui-ci; en fait d'archéologie et d'histoire, ce sont des preuves matérielles, non des phrases, qu'il faut apporter. La boîte en étain, dont M. Deville reproduit une petite gravure, et que nous avons également vue, touchée et retournée en tous sens, nous a paru du XIV^e^ siècle tout au plus, et non du XIII^e^. . . . . 2 fr. 50 c.

OUVRAGES DIVERS.

Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque de Bordeaux, à l'occasion de la réimpression des ordonnances et mandements des derniers de ses prédécesseurs. In-12 de 15 pages. Cette réimpression formera deux volumes de 600 pages, au prix de 5 fr. le volume. C'est une heureuse idée que de publier en corps d'ouvrage un grand nombre de feuilles éparses. Beaucoup de ces ordonnances et mandements intéressent, sinon l'archéologie proprement dite, au moins la liturgie. Cette *Lettre pastorale*. . . . . 50 c.

Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque de Bordeaux pour une église à construire au Carbon-Blanc (Gironde). Nous connaissons les prédilections de monsigneur l'archevêque de Bordeaux, et nous sommes assuré que cette église nouvelle ne sera ni en grec, ni en romain, ni en étrusque, ni même en égyptien ou en chinois. Cette nouvelle église sera dédiée à saint Paulin, évêque de Nole, l'ami de saint Martin, et le père, on peut le dire, de l'archéologie chrétienne. Saint Paulin, né à Bordeaux, méritait bien cette distinction tardive, dont la pensée honorera monseigneur Donnet. . . . . 50 c.

L'abbé Baurein, sa vie et ses écrits, avec quelques fragments, la plupart inédits, de cet auteur, par M. L. de Lamothe, correspondant des Comités historiques. In-12 de 163 pages. L'abbé Baurein vivait dans le cours du siècle dernier; il s'est occupé des archives et des monuments de Bordeaux, et il a laissé six volumes in-12 de recherches aujourd'hui fort curieuses. . . . . 2 fr. 50 c.

Fontenelle, par M. A. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen. In-8° d'une feuille, avec une belle gravure. Fontenelle, bel esprit sec, que nous aimons peu, est jugé de haut, et avec une juste sévérité, par M. Charma; c'est un morceau d'une véritable éloquence. Ce travail fait partie des « Normands illustres », publication hebdomadaire, par livraisons d'une feuille, et qui formera deux beaux volumes in-8°, contenant 60 notices, avec portraits. L'ouvrage sera complet en 50 livraisons; Fontenelle compose la 21^e^. Chaque livraison. . . . . 50 c.

Recherches sur la religion des Romains, d'apres *les Fastes* d'Ovide, par M. Louis Lacroix, professeur d'histoire au collége royal de Henri IV. In-8° de 287 pages. Ce travail est, à notre avis, un des plus curieux de ce temps-ci. Pour nous qui prisons médiocrement, même au point de vue poétique, la religion païenne, rien de plus intéressant que de lire ces traditions religieuses qui ont précédé la naissance de Rome, qui ont accompagné le développement de la grande ville et sont mortes avant elle. Tout ce que M. Lacroix, d'apres *les Fastes* d'Ovide, raconte de Janus, de Diane, d'Hercule, de Vénus, des Férales, des Pénates, des Lupercales, des Lares, des Terminales, des Caristies, des Jeux floraux, des dédicaces de temples, etc., est d'un immense intérêt. Livre de style et de science tout a la fois; on n'y peut regretter que trop de brièvete . . . 4 fr. 50 c.

La barbarie franke et la civilisation romaine, études historiques, par P.-A.-F. Gérard. In-18 de 281 pages. M. Gérard réhabilite les Barbares a l'encontre des Romains, et nous sommes de son avis; mais son travail est un pamphlet historique plutôt qu'un livre calme d'histoire. . . . . 3 fr.

Notice des archives de M. le duc de Caraman, précédée de recherches historiques sur les princes de Chimay et les comtes de Beaumont, par M. Gachard, archiviste général du royaume de Belgique. In-8° de 148 pages. M. Gachard est un des plus graves savants de la Belgique. La variété des objets que contiennent les archives du duc de Caraman est presque infinie; tout rechercheur de n'importe quoi peut y faire des découvertes pour ses études. . . . 3 fr. 50 c.

Extraits des registres consaux de Tournay, 1472-1490, 1559-1572, 1580-1581; suivis de la liste des prévôts et mayeurs de cette ville, depuis 1667 jusqu'en 1794, par M. Gachard. In-8° de 147 pages. Cette ville de Tournay, toute française encore, nous intéresse particulierement. 3 fr 50 c.

Compte-Rendu de l'excursion faite à Tournay par le congres archeologique de Lille, le 5 juin 1845, par M. Castel, secrétaire-général de la Société académique de Bayeux. In-8° d'une feuille. Nos souscripteurs ont déjà lu, de M. le baron de Roisin, un récit de cette excursion interessante. . . . . 50 c.

Histoire de la legislation nobiliaire de Belgique, par M. Gerard, docteur en droit. Un volume in-8° de XV et 314 pages. M. Gerard traite de la noblesse chez les Francks, de la noblesse féodale, de la noblesse de chevalerie, des colleges et chapitres nobles, des rois et héraults d'armes, de la noblesse sous les régimes espagnol et autrichien, de l'anoblissement par charge, de la noblesse civile, noblesse militaire, noblesse titrée, de la derogeance et de la rehabilitation, de la bâtardise, de la noblesse liegeoise; suit un tableau general de la législation, et la nomenclature des chefs de la chambre heraldique. C'est un travail vraiment remarquable et complet, qui aura deux volumes; le premier seul a paru. Le second sera exclusivement consacre a la noblesse moderne. Chaque volume. . . . . 7 fr

Le Bibliophile belge. Ce precieux ouvrage, ou sont catalogues et assez souvent analyses tous les livres qui paraissent en Belgique et même en Europe, est rédigé par MM. R. Chalon, Th. de Dejonghe, Vandermeersch, Serrure et Schayes. M. le baron de Reiffenberg, qui en est le directeur, y publie un tres-grand nombre de savants articles. C'est une mine veritable pour tous ceux qui s'occupent d'un travail quelconque sur l'histoire ou l'archeologie. Nous n'avons pas en France, malheureusement, une publication de ce genre et d'une utilite aussi incontestable. Du moins, en ce qui concerne l'archéologie, nos *Annales* s'efforcent de combler cette lacune. Par an, il paraît, du *Bibliophile belge*, un volume de 500 pages avec gravures. Deux volumes sont publies, chacun au prix de . . . . . 12 fr

Catalogue de livres anciens et modernes de la librairie scientifique et littéraire de A. Vandale, libraire à Bruxelles. In-12 de 72 pages. M. Vandale est le libraire de l'archéologie en Belgique. Son riche établissement renferme une foule de livres d'un haut intérêt. Ce catalogue fait suite aux précédents qui sont déjà au nombre de douze, et qui forment ainsi une collection vraiment précieuse pour les bibliophiles. Chaque catalogue. . . . . 1 fr.

AVIS.

La longueur excessive de ce bulletin bibliographique ne nous permet pas de faire, ce mois-ci, le dépouillement de notre volumineuse correspondance, ni de donner des nouvelles sur le vandalisme, le mouvement archéologique, les découvertes et l'étude des monuments; c'est réservé pour le numéro de juillet, qui formera la première livraison du cinquième volume des « Annales archéologiques ». Ce volume, nous y mettons tous nos soins, sera sans doute supérieur à ceux qui précèdent, même au quatrième; nos abonnés pourront s'en apercevoir. Des articles d'un certain intérêt sont entre nos mains, et nous avons des gravures vraiment remarquables. Tout notre désir c'est de faire une publication sans égale, belle et bonne tout à la fois. Qu'on nous vienne en aide, et, au point où les « Annales archéologiques » sont aujourd'hui, nous atteindrons facilement ce résultat.

DIDRON.

FIN DU TOME QUATRIÈME

TABLE DES MATIÈRES.

JANVIER.

TEXTE.

I. Ameublement et décoration des églises, par M. Didron 1
II. Iconographie historique, par M. le baron de Guilhermy 12
III. Essai sur les instruments de musique au moyen âge (suite), par M. E. de Coussemaker. 23
IV. Vandalisme et mouvement archéologique, par M. Didron 50
V. Travaux à Notre-Dame de Mantes, par M. le baron de Guilhermy 65

DESSINS.

I. Chandeliers de la fin du XII^e^ siècle, sur cuivre, par M. Léon Gaucherel 1
II. Convoi du fils aîné de saint Louis, sur bois, par M. E. Boisselvalb 22
III. Trompettes du XI^e^ siècle, sur bois, par MM. Fichot et Rouget 23
IV. Instruments de musique antérieurs au XII^e^ siècle ; dix gravures sur bois, par les mêmes. 30-39

FÉVRIER.

TEXTE.

I. Le mont Athos, par M. Didron 69
II. Piscines du XIII^e^ siècle, par MM. E. Viollet-Leduc et L. Gaucherel 87
III. Essai sur les instruments de musique au moyen âge (suite), par M. E. de Coussemaker 95
IV. Les archives départementales, par M. le baron de Girardot 102
V. Mouvement archéologique, par M. Didron 109

DESSINS.

I. Le mont Athos, sur acier, par M. Ed. Hédouin 69
II. Piscine de Notre-Dame de Semur, sur cuivre, par MM. E. Viollet-Leduc et A. Guillaumot 87
III. Piscine de Rédon, sur bois, par M. L. Gaucherel 93
IV. Instruments de musique ; six gravures sur bois, par MM. Fichot et Rouget. 95-100
V. Calice du B. Thomas de Baville, sur bois, par MM. Th. de Moncel et Rouget 108

MARS.

TEXTE.

I. Le mont Athos (suite), par M. Didron..... 134
II. Orfévrerie du moyen âge, par M. l'abbé Texier..... 148
III. Architecture civile du moyen âge, par M. Félix de Verneilh..... 160
IV. Démolition de la flèche de Saint-Denis, par M. Didron..... 175
V. Nouvelles et Mélanges, par le même..... 186
VI. Trésor de Notre-Dame, à Boulogne-sur-Mer, par M. P. Hédouin..... 192

DESSINS.

I. Plan de Sainte-Laure d'Athos, sur bois, par M. Albert Lenoir et MM. Best et Leloir.... 140
II. Lampe du XII^e^ siècle, sur acier, par MM. Mazaroz et Adolphe Varin..... 148
III. Maisons des XII^e^ et XIII^e^ siècles; cinq gravures sur bois, par MM. Jules de Verneilh et Rouget..... 163-174
IV. Cheminée du XII^e^ siècle, au Puy; trois gravures sur bois, par MM. le vicomte de Becdelièvre et Rouget..... 172

AVRIL.

TEXTE.

I. Études archéologiques en Angleterre, par M. Georges de Soultrait..... 197
II. Essai sur le chant ecclésiastique, par M. l'abbé Jouve..... 215
III. Le mont Athos (suite), par M. Didron..... 222
IV. L'Autel chrétien, par le même..... 238
V. Ameublement des églises au moyen âge, par M. le baron de La Fons..... 250
VI. Mélanges et Nouvelles, par M. Didron..... 254

DESSINS.

I. Iconographie du moyen âge; neuf gravures sur bois, par des artistes anglais..... 198-214
II. Carte du mont Athos, sur bois, par MM. Fichot et Rouget..... 222
III. Autel du XII^e^ siècle, sur acier, par MM. Boesvilvald et Ad. Varin..... 238

MAI.

TEXTE.

I. Mouvement archéologique en Espagne, par M. le baron de Girardot..... 261
II. De la construction des édifices religieux en France (suite), par M. E. Viollet-Leduc..... 266
III. Autels émaillés (fixes et portatifs), par M. l'abbé Texier..... 284
IV. Encensoirs et parfums, par M. Didron..... 293
V. Mélanges et Nouvelles, par le même..... 312

DESSINS.

I. Coupes et arcs-boutants d'églises et chapelles du XIII^e^ siècle; sept gravures sur bois, par MM. E. Viollet-Leduc et Lacoste aîné..... 272-281
II. Encensoir du XII^e^ siècle, sur acier, par MM. E. Viollet-Leduc et Gaucherel..... 293

JUIN.

TEXTE.

I. Du style gothique au XIXe siècle, par M. E. Viollet-Leduc 325
II. Vêtements sacerdotaux (suite), par M. Victor Gay 354
III. Armoire de Noyon, par M. Didron 369
IV. Publications archéologiques, par le même 376

DESSINS.

I. Armoire du XIVe siècle, sur acier, par MM. Boesvilvald et Huguenet 369
II. Développement et détails de l'armoire de Noyon ; gravures sur bois, par MM. Boesvilvald, Best, Leloir et Rouget 374

FIN DE LA TABLE

N
7810
A54
t.4

Annales archéologiques

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY